Det här är en digital kopia av en bok som har bevarats i generationer på bibliotekens hyllor innan Google omsorgsfullt skannade in den. Det är en del av ett projekt för att göra all världens böcker möjliga att upptäcka på nätet.

Den har överlevt så länge att upphovsrätten har utgått och boken har blivit allmän egendom. En bok i allmän egendom är en bok som aldrig har varit belagd med upphovsrätt eller vars skyddstid har löpt ut. Huruvida en bok har blivit allmän egendom eller inte varierar från land till land. Sådana böcker är portar till det förflutna och representerar ett överflöd av historia, kultur och kunskap som många gånger är svårt att upptäcka.

Markeringar, noteringar och andra marginalanteckningar i den ursprungliga boken finns med i filen. Det är en påminnelse om bokens långa färd från förlaget till ett bibliotek och slutligen till dig.

Riktlinjer för användning

Google är stolt över att digitalisera böcker som har blivit allmän egendom i samarbete med bibliotek och göra dem tillgängliga för alla. Dessa böcker tillhör mänskligheten, och vi förvaltar bara kulturarvet. Men det här arbetet kostar mycket pengar, så för att vi ska kunna fortsätta att tillhandahålla denna resurs, har vi vidtagit åtgärder för att förhindra kommersiella företags missbruk. Vi har bland annat infört tekniska inskränkningar för automatiserade frågor.

Vi ber dig även att:

- Endast använda filerna utan ekonomisk vinning i åtanke
  Vi har tagit fram Google boksökning för att det ska användas av enskilda personer, och vi vill att du använder dessa filer för enskilt, ideellt bruk.
- Avstå från automatiska frågor
  Skicka inte automatiska frågor av något slag till Googles system. Om du forskar i maskinöversättning, textigenkänning eller andra områden där det är intressant att få tillgång till stora mängder text, ta då kontakt med oss. Vi ser gärna att material som är allmän egendom används för dessa syften och kan kanske hjälpa till om du har ytterligare behov.
- Bibehålla upphovsmärket
  Googles "vattenstämpel" som finns i varje fil är nödvändig för att informera allmänheten om det här projektet och att hjälpa dem att hitta ytterligare material på Google boksökning. Ta inte bort den.
- Håll dig på rätt sida om lagen
  Oavsett vad du gör ska du komma ihåg att du bär ansvaret för att se till att det du gör är lagligt. Förutsätt inte att en bok har blivit allmän egendom i andra länder bara för att vi tror att den har blivit det för läsare i USA. Huruvida en bok skyddas av upphovsrätt skiljer sig åt från land till land, och vi kan inte ge dig några råd om det är tillåtet att använda en viss bok på ett särskilt sätt. Förutsätt inte att en bok går att använda på vilket sätt som helst var som helst i världen bara för att den dyker upp i Google boksökning. Skadeståndet för upphovsrättsbrott kan vara mycket högt.

Om Google boksökning

Googles mål är att ordna världens information och göra den användbar och tillgänglig överallt. Google boksökning hjälper läsare att upptäcka världens böcker och författare och förläggare att nå nya målgrupper. Du kan söka igenom all text i den här boken på webben på följande länk `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU LYONNAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

(NOUVELLE SÉRIE).

TOME XVII.

LYON.
CHEZ AIMÉ VINGTRINIER, IMPRIMEUR,
QUAI SAINT-ANTOINE, 36.
PARIS.
CHEZ J.-B. DUMOULIN, LIBRAIRE,
QUAI DES AUGUSTINS, 13.
1858.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU LYONNAIS
RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

Poésie.

LE MATIN.

L'Aurore allume au ciel la lueur indécise
Qui remplace la Nuit par un doux clair-obscur,
Et la naissante fleur, minaudant sous la brise,
Dérobe son front vierge au papillon d'azur.

Le ruisselet se joue agitant les paillettes
Dont le premier rayon vient de dorer ses eaux ;
Il glisse sur la mousse et dans les violettes,
Mêlant son pur ramage à celui des oiseaux.

Le nocturne brouillard, dont la prairie est blanche,
Des humides bosquets fait trembler le contour ;
La larme que la Nuit suspend à chaque branche,
Se change en diamant sous le regard du Jour.

Digitized by Google

Heure pleine de grâce et de mélancolie !
Mais plus belle au printemps, quand l'aubépine en fleurs
Cache un nid commencé sous la branche qui plie,
Et répand les parfums de ses blanches couleurs.

Hugues Berthin.

Digitized by Google

DE

L'UNITÉ DE L'AME PENSANTE

ET

DU PRINCIPE VITAL (1).

II.

Ce n'est pas assez d'avoir reconnu, sur la foi de la conscience, comme Maine de Biran ou M. Jouffroy, que l'âme est une force, il faut en suivre toutes les conséquences par rapport à ses relations avec le corps. Or, quelle est la nature, quelle est la loi d'une force? C'est l'action, l'action sans relâche, c'est l'action en quelque sorte à l'infini. Mettez une force en rapport avec un objet, revêtez-la d'un organe, il ne se peut qu'elle cesse d'agir sur lui, soit qu'elle tienne réunis ses éléments divers, soit qu'elle l'informe, soit qu'elle le meuve. Une âme oisive au sein du corps, une âme absorbée tout entière par la pensée et la méditation, s'en remettant à je ne sais quelle autre âme de bas étage, de tout le soin et de tout le jeu de la machine, ou bien encore une âme semblable à une captive dans sa prison, à une étrangère que rien n'attache, c'est une grande et dangereuse chimère, c'est un faux spiritualisme, qui a merveilleusement fait en tout temps les affaires du matérialisme.

En tant que force, l'âme joint nécessairement l'action à la

(1) Voir la précédente livraison.

Digitized by Google

pensée et au conseil. Cette action n'est pas une action intermittente et partielle, s'exerçant de temps à autre, sur telle ou telle partie du corps, à l'exclusion de toutes les autres, cela répugne à la notion même de force; c'est une action incessante, universelle, c'est-à-dire embrassant toutes les parties, sans exception, du corps son organe. En effet, quelque nombreuses et diverses que soient ces parties, elles forment par leur enchaînement un seul tout, un organe unique auquel l'âme est intimement unie. L'âme agit donc sur le corps entier comme sur un tout indivisible; ce qui revient à dire, avec Descartes lui-même, qu'elle est jointe à tout le corps, et qu'elle n'est pas dans quelqu'une de ses parties à l'exclusion des autres (1).

Mais peut-être l'âme n'agit-elle sur le corps qu'à l'aide de quelque intermédiaire, de quelque agent subalterne et non, pour ainsi dire, en personne. Quelle longue et bizarre revue ne ferait-on pas de tous ces intermédiaires, archées, principes hylarchiques, médiateurs plastiques, âmes de toute sorte, imaginés en si grand nombre, surtout dans le siècle qui a précédé Descartes. Dans toutes ces entités imaginaires je ne puis m'empêcher de voir les ancêtres, pour ainsi dire, du principe vital substantiel de l'école de Montpellier. Telle est en effet la forme, plus ou moins nouvelle, sous laquelle elles semblent aujourd'hui vouloir ressusciter ou, du moins, prolonger leur existence, lorsqu'on pouvait les croire à jamais chassées de la science, d'un côté par le mécanisme de Descartes, de l'autre par l'animisme de Stahl. Quel inutile secours, quel vain et embarrassant rouage dans la conception de la nature de l'homme et l'explication des rapports de l'âme avec le corps! En les appelant sur la scène on ne fait qu'ajouter à toutes les autres difficultés celle de com-

(1) *Traité des passions.*

Digitized by Google

cevoir la nature de ces êtres nouveaux et de concilier leur existence avec l'unité de la nature humaine.

D'ailleurs on a beau recourir à ces intermédiaires pour l'accomplissement des fonctions de la vie, on ne peut, sans aller contre le témoignage le plus clair de la conscience, ne pas admettre tout au moins l'action directe immédiate de l'âme sur le corps dans les mouvements volontaires. Or, que l'âme soit reconnue comme une force et comme capable, en certaines circonstances, de mouvoir le corps, voilà, à ce qu'il nous semble, déjà un grand point en faveur de notre thèse. Si l'âme est cause de quelques mouvements, pourquoi pas de tous, pourquoi pas des mouvements et des fonctions de la vie? Si l'âme agit sur les muscles où s'arrêtera son empire? On verra qu'il n'est pas si facile qu'on le pense d'en marquer les limites.

On a souvent agité la question de savoir si, à toutes les autres facultés de l'âme, il ne faut pas ajouter la faculté locomotrice, et c'est un point sur lequel les psychologues ne sont point d'accord. Pour nous cette faculté serait son essence même. Qui dit force ou faculté locomotrice dit une seule et même chose. Les anciens ont bien défini l'âme, quelque chose qui se meut soi-même, ἑαυτὸ κινοῦν, *vis sui motrix*. Cesser de produire le mouvement, c'est pour elle cesser d'être, παύλαν ἔχον κινήσεως, παύλαν ἔχει ζωῆς (1).

A l'appui de cette action incessante et universelle de l'âme sur le corps qui se déduit à priori de la nature même des forces, nous pouvons aussi, par anticipation, en appeler à l'observation psychologique. En effet, la conscience, comme l'a remarqué Maine de Biran, ne nous atteste-t-elle pas un constant effort de l'âme sur le corps et les organes,

(1) Platon, Phèdre.

Digitized by Google

non pas seulement quand je lève le bras ou la jambe, mais quand je respire ou même quand je pense? Comme l'âme est obligée de triompher de la résistance des muscles dans le mouvement volontaire, de même ne peut-elle penser ou respirer sans agir par les muscles, auxquels elle commande, soit sur les organes du cerveau, soit sur les poumons. Il y a donc une action et une réaction continuelle de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme, de telle sorte qu'avec non moins de vérité qu'on a dit, le moi pense toujours, on peut dire l'âme meut toujours.

Voici donc ce que, dès à présent, nous sommes en droit de conclure: l'âme étant une force et cette force étant unie au corps, il ne se peut qu'elle cesse d'agir sur lui; le corps tout entier étant un organe unique, il ne se peut qu'elle n'agisse pas sur lui tout entier.

Mais comment faire de l'âme la cause unique de phénomènes aussi profondément divers que les phénomènes physiologiques et psychologiques! Quelle n'est pas la distance qui sépare des modes conscients et des modes inconscients! Telle est la principale objection que nous avons à combattre. Nous ne croyons pas confondre ces deux classes de phénomènes, quoique nous ayons la prétention de les faire dériver d'un même principe. Sans doute les différences qui les séparent sont grandes, mais, quelque grandes qu'elles soient, même en y comprenant provisoirement celle de la conscience et de l'inconscience, elles ne le sont pas assez pour nous obliger à couper en deux le principe constitutif de notre être et à renier l'unité de la nature humaine.

C'est en vain que Maine de Biran nous objecte que, d'après la véritable méthode de la science des faits, on ne peut supposer ou affirmer l'identité de la cause autrement que par l'analogie ou la ressemblance complète entre les

Digitized by Google

faits observés (1). Nous lui opposerons d'abord M. Jouffroy qui, au risque d'ébranler singulièrement la thèse que lui-même il soutient, ne peut s'empêcher de remarquer qu'il n'y a rien de moins certain que le principe sur lequel repose cette prétendue règle, à savoir que des phénomènes différents ne peuvent dériver d'une même cause (2). Ne conçoit-on pas en effet a priori et ne voit-on pas par l'expérience que la même force peut produire les effets les plus divers, selon les diverses conditions où elle est placée ou selon les divers organes à son service? La science ne saisit-elle pas des relations de plus en plus intimes entre toutes les forces de la nature, et ne tend-elle pas chaque jour davantage à faire dériver d'une seule et même cause des phénomènes aussi divers que l'électricité et la chaleur, que la lumière et le magnétisme? Mais pour ne pas sortir de l'âme, elle-même, combien ne diffèrent pas l'intelligence et la volonté, que nul ne songe à rapporter à des causes différentes?

Il est impossible d'assigner des limites à la diversité des effets qu'une même cause est capable de produire, selon la diversité des instruments dont elle se sert et des conditions dans lesquelles elle agit. D'ailleurs, au sein même de la plus grande diversité des phénomènes, il peut y avoir des raisons victorieuses en faveur de l'unité de la cause. C'est ainsi que toutes les différences qui séparent des phénomènes psychologiques les phénomènes physiologiques, quelque grandes qu'elles soient, sont comprises et dominées par une unité plus grande et plus forte, à savoir, par l'unité de l'être humain lui-même. Les uns et les autres n'ont-ils pas ce caractère essentiel de s'accomplir dans le même individu

(1) *Mémoire sur la décomposition de la faculté de penser.*

(2) *Légitimité de la distinction de la physiologie et de la psychologie*, 2e partie.

Digitized by Google

et pour le même individu, de concourir ensemble et nécessairement à la vie humaine, prise dans son sens le plus général, et à l'existence de ce tout naturel, suivant l'expression de Bossuet, qui s'appelle l'homme? Aussi quel merveilleux concert, quelle dépendance réciproque, et quelle étroite relation entre les uns et les autres! Quels rapports plus naturels, plus intimes, plus profonds que ceux de la vie et de la pensée, du physique et du moral, quelle société plus parfaite que celle de l'âme et du corps! Comment se fait-il qu'il suffise d'une idée pour affecter si profondément la vie organique, si la pensée appartient à un principe tandis que la vie réside dans un autre substantiellement distinct? En vérité, c'est pousser un peu loin l'aveuglement contre l'animisme que d'aller jusqu'à dire, avec Maine de Biran, que le critérium de la conscience abandonné, on peut à tout aussi bon droit attribuer à l'âme tous les phénomènes de la nature, même le mouvement de la terre, que les phénomènes de la vie.

Mais où nous voyons une si grande harmonie, M. Lordat, prétend voir une opposition essentielle, et il en fait un de ses principaux arguments en faveur de la dualité.

Selon ce zélé défenseur du dynamisme, il y aurait une vieillesse pour les facultés de la vie, tandis qu'il n'y en aurait pas pour les facultés de la pensée, comme aussi il y aurait une transmission héréditaire des qualités vitales, et non des qualités intellectuelles et morales (1). De là il conclut leur séparation essentielle et l'impossibilité de les ramener à un même principe. Mais aux faits qu'il allègue en faveur de l'une ou de l'autre thèse, combien n'est-il pas facile d'en opposer d'autres en sens contraire ! Si, chez quelques vieillards privilégiés, l'esprit ne s'est pas affaibli

(1) Voir l'*inséncscence du sens intime* et ses leçons sur l'*hérédité physiologique*.

Digitized by Google

avec le corps, combien d'autres chez lesquels on voit tout décliner à la fois ! S'il y a des fils qui n'ont de commun avec leur père que la ressemblance physiologique, combien d'autres qui y ajoutent, en traits non moins évidents, la ressemblance intellectuelle et morale ! J'accorde que ces deux ordres de faits ne sont pas toujours en proportion l'un de l'autre ; cela suffit pour prouver qu'ils dérivent de deux puissances différentes de l'âme, mais non pas pour les attribuer à deux âmes substantiellement distinctes.

On a démontré que l'intelligence et la vie ont des organes distincts dans le cerveau, que, par l'ablation des lobes des hémisphères cérébraux, on détruit l'intelligence sans détruire la vie (1). Mais de cette distinction des organes on ne peut rien conclure en faveur de la distinction des principes. Une même cause peut agir par des organes divers ; par la perte de l'un d'entre eux, elle peut cesser d'accomplir telle ou telle fonction, sans cesser d'exister, sans cesser d'accomplir toutes les autres. Quand je perds l'organe de la vue, je ne vois plus, et cependant je continue d'entendre ; est-ce à dire qu'il y ait en nous une âme qui voit et une autre âme qui entend ? Dans l'ouvrage de M. Flourens sur la vie et l'intelligence, malgré l'importance et la précision des distinctions et des lois physiologiques qu'il établit, je ne vois aucun argument dont puisse à bon droit se prévaloir le double dynamisme humain de Montpellier.

La condition nécessaire d'unité et d'individualité pour l'homme et pour un être quelconque, c'est l'unité du principe qui l'anime et l'organise, c'est l'existence d'une forme unique pour parler la langue plus précise d'Aristote et de la scholastique. Si l'unité de l'homme subsiste malgré la dualité de l'âme et du corps, c'est parce que cette dua-

(1) M Flourens, *de la Vie et de l'Intelligence*.

Digitized by Google

lité est apparente plutôt que réelle. En effet le corps n'est rien par lui-même ; il ne subsiste que par la vertu de la force qui l'organise, qui l'anime, qui le conserve, le corps n'est qu'un organe, un effet de l'âme, non un être réellement coexistant avec elle. « Notre corps en lui-même, l'âme mise à part, dit Leibniz, ou le cadavre ne peut être appelé une substance que par abus, comme une machine ou comme un tas de pierre qui ne sont que des êtres par l'agrégation, car l'arrangement régulier ou irrégulier ne fait rien à l'unité substantielle (1). » Mais comment cette même unité pourrait-elle se concilier avec une dualité non plus apparente, mais réelle, dans les principes de notre être, avec deux formes ou deux âmes coexistantes en notre sein ? Si, comme le dit saint Thomas, l'homme était en puissance de plusieurs formes, s'il tenait l'animalité d'une âme sensitive, l'humanité d'une âme raisonnable, il ne serait pas un, mais double ou triple. Nous estimons quant à nous cet argument sans réplique. En vain les partisans du double dynamisme humain nous prodiguent-ils ici les mots d'union et d'alliance ; ces mots ne font qu'éluder, mais ne résolvent pas l'objection de saint Thomas. Avec des unions et des alliances, quelle qu'en soit la nature, quelque intimes qu'elles puissent être, on fait, je le veux bien, des unités collectives, semblables à celles d'un édifice ou d'une armée, mais on ne fait pas une unité véritable. Si l'homme n'est pas tout ce qu'il est par la vertu d'un principe ou d'une forme unique, encore une fois, ce n'est plus un être unique, mais un assemblage d'êtres, une sorte de légion. L'unité de l'univers témoigne hautement contre le machinéisme ; combien plus encore l'unité de l'homme contre cette autre espèce de manichéisme introduite dans son essence même, sous le nom de double dynamisme !

(1) Quatrième lettre à Arnauld.

Digitized by Google

Mais n'avons-nous pas tort d'invoquer ici en notre faveur le témoignage et la conscience du genre humain tout entier ? Ne semble-t-il pas, au contraire, qu'une voix universelle s'élève contre cette unité qu'il nous plaît d'attribuer à l'homme ? Avec quelle force, quelle éloquence, les moralistes anciens et modernes, les poètes, les théologiens n'ont-ils pas parlé de la dualité de l'homme, de *l'homo duplex*, des deux hommes qui se combattent en nous ? Oui, en effet, l'homme est double, mais il faut bien prendre garde en quel sens. Il est double en un sens moral et non en un sens métaphysique ; il est double non parce qu'il a deux âmes, non pas même parce qu'il a une âme et un corps, mais parce qu'il a une âme sollicitée en des sens divers, une âme qui a deux unions, l'une avec le corps, l'autre avec Dieu, l'une avec la terre, l'autre avec le ciel. Voilà la dualité en faveur de laquelle témoigne la conscience du genre humain. Quant à une dualité métaphysique, c'est dans les écoles qu'elle a pris naissance, c'est l'opinion de quelques médecins et de quelques philosophes et non pas celle du genre humain qui la repousse, au contraire, instinctivement en vertu du sentiment énergique de l'unité de notre nature.

M. Jouffroy lui-même, ne peut s'empêcher de reconnaître combien est satisfaisante pour l'esprit cette hypothèse de l'unité de la cause humaine. « Quoi, dit-il, de plus admissible que l'hypothèse d'une cause s'enveloppant, par la volonté de Dieu, d'un corps destiné à devenir l'instrument de son action et l'organe de ses facultés, et forcé tout à la fois, par sa nature d'aller à sa fin propre et par sa condition accidentelle à entretenir le corps qu'elle a créé. » Pourquoi donc à cette hypothèse si séduisante en préférer une autre qui l'est si peu ? C'est que, selon M. Jouffroy, elle rencontre un obstacle insurmontable dans l'ignorance absolue de la conscience à l'égard de la production des phénomènes de

Digitized by Google

la vie. Prouvons donc que cet obstacle n'est rien moins qu'insurmontable, soit en faisant voir que l'âme n'est nullement identique au moi, soit en établissant qu'il se passe dans l'âme une foule de choses inaperçues, quoique très-réelles, soit enfin en osant contester cette ignorance absolue de la conscience que sans cesse on oppose à l'animisme.

III.

La confusion de l'âme avec le moi, telle est, à ce qu'il nous semble, la source d'où dérive le double dynamisme. Si l'âme est en effet identique au moi, si la conscience est son essence même, il est clair que tout ce dont elle n'a pas conscience ne saurait lui appartenir. Nous convenons que sans la conscience, l'âme serait pour elle-même comme si elle n'était pas. Mais si la conscience est la manifestation à nous-mêmes de notre propre existence, elle n'est pas cette existence elle-même, elle n'en est pas la mesure, le commencement et la fin. Comme la mémoire découvre, mais ne constitue pas notre identité, de même la conscience ne fait que découvrir, mais ne constitue pas l'existence de notre âme. Autre chose est se créer, autre chose est se connaître. C'est le moi, ce n'est pas l'âme qui commence et qui finit avec la conscience. La conscience est un état, un degré, une perfection de l'âme, ce n'est pas l'âme elle-même (1).

L'âme a existé d'abord sans la conscience, l'âme, après en avoir joui, peut la perdre, au moins momentanément, sans cesser d'exister. Assurément le moi n'était pas encore dans l'embryon, dans le fœtus, dans les premiers développements de l'être humain ; si le moi n'y était pas, il fallait bien que

(1) Voir dans le dictionnaire des sciences philosophiques l'article remarquable de M. Franck, sur *l'Ame*.

Digitized by Google

déjà une âme y fût pour présider aux origines, à l'arrangement et à la conservation du corps. Non seulement le moi ne se manifeste pas tout d'abord, et n'apparaît qu'à une époque ultérieure du développement de notre être, mais après avoir apparu il peut disparaître, il est sujet à des défaillances de plus ou moins longue durée, comme il arrive pendant certains états d'épilepsie et de léthargie, ou même pendant un sommeil profond; que si on veut faire du moi, avec Barthès et M. Jouffroy, un être à part et non un développement de cette âme unique qui, d'abord, n'agit qu'instinctivement comme force organisatrice et vitale, dans quel abîme de difficultés ne se jette-t-on pas? Il faut qu'on dise quand et comment cette seconde âme est venue s'adjoindre à la première, à quel jour après la conception ou la naissance. Est-ce le quarantième, comme avaient imaginé de le dire certains philosophes scholastiques, est-ce plus tôt, est-ce plus tard? Ce n'est pas tout, on se condamne à nous dire encore, et la difficulté n'est pas moindre, ce que cette âme devient et où elle va pendant les défaillances de la conscience. Selon M. Lordat, dès l'origine le moi existait, mais à l'état latent. Comment le célèbre professeur de Montpellier n'a-t-il pas vu que ce moi latent, auquel, faute d'une réponse meilleure, il est obligé de recourir, est en une manifeste contradiction avec le principe même du double dynamisme, c'est-à-dire l'identité prétendue de l'âme et du moi? Que devient en effet cette identité, si on accorde que l'âme pensante peut exister à l'état latent? L'âme pensante à l'état latent, n'est-ce pas l'âme sans le moi? Qu'on médite ce qui distingue cette âme pensante à l'état latent de cette âme unique, qui, selons nous, débute par l'exercice de la puissance vitale, mais déjà contient en elle virtuellement la puissance raisonnable que plus tard, elle doit exercer simultanément avec la première. N'est-il donc pas plus raisonna-

Digitized by Google

ble de croire que c'est la même âme en qui la pensée a passé de la puissance à l'acte et en qui elle peut aussi de nouveau momentanément retourner de l'acte à la puissance ?

Si donc l'âme tout entière existe et agit sans la conscience, dans la première période de son existence et plus tard dans certains états, de plus ou moins longue durée, où est la difficulté d'admettre qu'alors même qu'elle est entrée en possession de la conscience, elle ne l'est pas sur tous les points, pour ainsi dire, de son domaine, qu'elle continue d'agir non plus totalement, mais partiellement encore, à son insu et qu'elle exerce simultanément une activité consciente et une activité inconsciente, selon les conditions et la sphère dans laquelle elle agit. Je sais que je pense et que je suis, est-ce à dire que je doive connaître tout ce que je suis, dans toutes les profondeurs et dans tous les recoins de mon être, ou même que je doive me souvenir de tout ce qui s'est passé dans ma conscience ?

Dira-t-on que la conscience pénétrant jusqu'à l'essence même de l'âme, elle ne peut rien ignorer de ce qui en émane ? Mais si au-dedans de nous, la connaissance du phénomène ne va pas sans celle de la cause, la connaissance de la cause, qu'on y prenne garde, ne va pas non plus sans celle du phénomène. Quelque étroitement liées, quelque inséparables qu'elles soient, il en est une cependant, celle du phénomène, qui provoque l'autre, pour ainsi dire, et qui la détermine dans son rapport avec elle. Jamais l'âme s'est-elle saisie comme cause en soi et indépendamment de tout phénomène ? C'est de la conscience des phénomènes qu'elle va à son activité essentielle, et non de son activité essentielle aux phénomènes. Si donc elle ne connaît son essence qu'au sein d'une corrélation avec tel ou tel acte déterminé, ne se peut-il pas que cette conscience de la cause soit liée à cer-

Digitized by Google

tains actes et non pas à tous, à ceux qu'il nous importait de connaître et de diriger, et non à ceux que, pour notre salut, il importait au contraire de soustraire à tous les égarements, à toutes les distractions de notre volonté. Donc quoique la conscience pénètre jusqu'à notre essence même, ce n'est pas à dire qu'elle illumine de sa lumière tout ce qui émane de cette source constante et inépuisable d'actes innombrables.

Ainsi l'âme est le sujet du moi, mais n'est pas identique avec le moi ; le moi suppose l'âme, mais l'âme ne suppose pas nécessairement le moi, elle est quand il n'est pas encore, elle est encore quand il n'est plus.

Nous croyons donc avoir montré que, même en supposant une ignorance absolue de l'âme à l'égard des phénomènes de la vie et une ligne infranchissable de démarcation entre les modes conscients de la pensée et les modes inconscients de la vie, l'avantage demeure tout entier du côté des présomptions en faveur de l'unité de la cause humaine.

Mais à cette première démonstration nous croyons pouvoir en ajouter une seconde, tirée de l'observation psychologique. Faisant appel à un examen plus approfondi de ce qui se passe au dedans de nous, nous attaquerons de deux manières la supposition de cette ignorance absolue, indirectement par les perceptions insensibles, pour parler la langue de Leibniz, et directement par le témoignage de la conscience, où nous ne croyons pas qu'il soit impossible de découvrir quelques traces de la production des phénomènes de la vie.

Quelle étrange témérité d'affirmer qu'il n'y a rien dans notre âme que ce dont nous avons clairement la conscience, quand il ne nous est pas permis de douter qu'à chaque instant s'écoulent au dedans de nous une foule de phénomènes qui ne laissent après eux aucun vestige !

Digitized by Google

La question de la conscience et de l'inconscience n'est d'ailleurs ni aussi simple ni aussi nette qu'on pourrait peut-être le croire au premier abord. C'est par des degrés insensibles et, pour ainsi dire, par des infiniment petits qu'on va de l'une à l'autre. Qui peut dire précisément où la conscience commence, qui peut dire où la conscience finit? Ajoutons qu'en toute question de ce genre la mémoire intervient nécessairement, or, du défaut de la mémoire on ne peut conclure, avec certitude, au défaut de la conscience.

Leibniz, selon nous, a eu raison de dire : « C'est une grande source d'erreurs de croire qu'il n'y a aucune perception dans l'âme que celle dont on s'aperçoit (1). » S'il est vrai que rien de ce qui appartient réellement à l'âme ne peut passer inaperçu, plus de continuité de la pensée, plus d'idées innées, et c'est Locke, selon Leibniz, qui a raison contre Descartes. On dit que rien de ce que nous ignorons ne saurait appartenir à l'âme; nous prétendons au contraire qu'il n'est rien de ce qui appartient à l'âme, même le plus incontestablement, pensées, sentiments ou même volontés, que nous ne puissions ignorer, par une cause ou par une autre, soit par la faiblesse et la confusion, soit par la continuité et l'habitude, soit enfin par distraction de la part de notre esprit. Quoi de plus saillant dans l'âme et dans la conscience que les efforts volontaires! Quoi de moins sujet, à ce qu'il semble, à l'inadvertance ou à l'oubli! Cependant tout exercice, non pas seulement de l'activité volontaire spontanée, mais même de l'activité réfléchie, au bout d'un temps plus ou moins long, par le seul effet de l'habitude, s'accomplit à notre insu, comme on le voit dans chaque art, dans chaque profession, comme on le voit surtout dans l'exercice général et ordinaire de l'activité humaine. Que

(1) *Nouveaux essais*, 2e livre, chap. 1er.

Digitized by Google

si les efforts et les mouvements volontaires sont eux-mêmes susceptibles d'échapper à la conscience, à combien plus forte raison, les phénomènes sensibles et intellectuels, les efforts instinctifs et involontaires? On a souvent fait cette remarque que penser à rien, c'est ne pas prendre garde à quoi l'on pense. Au milieu de cette multitude de perceptions et d'impressions qu'à chaque instant l'âme reçoit, soit du dehors, soit d'elle-même, comment exiger qu'elle prête à toutes une égale attention et qu'elle n'en laisse passer aucune inapercue (1)?

Mais qui prouve, dira-t-on, que ce qui a passé inaperçu a réellement existé parmi les phénomènes de conscience? J'invoque ici toutes ces pensées, toutes ces suites d'impressions et d'images qui, sans avoir passé sous l'œil de la conscience, ou plutôt après y avoir passé à notre insu, pendant le sommeil, ou même pendant la veille, reparaissent ensuite tout à coup, soit par la réflexion, soit par le simple effet d'une association fortuite. Comment donc, en face de cette expérience de tous les jours, se refuser à croire que l'âme, à tous les moments de notre existence, est peuplée de phénomènes, que l'âme accomplit des actes, surtout les actes simples, directs, instantanés, qui passent sans laisser de trace dans la conscience et dans la mémoire?

De tous les philosophes, aucun, mieux que Leibniz, n'a analysé ces pensées sourdes, ces perceptions insensibles, comme il les appelle, aucun n'a mieux montré leur rôle et leur importance dans la vie intellectuelle et morale. Nos grandes perceptions ou pensées, nos fortes et dominantes impressions, selon Leibniz, se composent d'une infinité de petites perceptions et impressions, comme le bruit de la mer

(1) M. Garnier dans son *Traité des facultés de l'âme*, admet aussi, en s'appuyant de l'autorité de Leibniz, qu'il y a dans l'âme des phénomènes dont elle n'a pas conscience (liv. 6, 1re section, chap. 4).

Digitized by Google

du bruit de chaque vague en particulier. Par les perceptions insensibles il explique ces humeurs, ces dispositions d'esprit si diverses, tantôt tristes, tantôt gaies et cette foule de déterminations dont la cause et la raison nous échappent. Le philosophe qui n'en tient pas compte dans l'étude de l'homme, il le compare au physicien qui supprimerait les corps imperceptibles et les mouvements insensibles dans l'explication de la nature. Enfin, il fait de ces perceptions insensibles le lien qui rattache, sans solution de continuité, la vie actuelle à la vie future (1).

De toutes ces perceptions insensibles que résulte-t-il? Que même dans l'hypothèse où la conscience nous ferait complètement défaut à l'endroit de la puissance vitale, nul ne pourrait conclure d'une manière certaine, non seulement que cette puissance n'appartient pas à l'âme, mais même qu'elle ne s'y manifeste pas. Si c'est une loi que tout sentiment, toute pensée, tout effort s'efface par la continuité, comment l'énergie vitale pourrait-elle s'y soustraire? Elle commence avec notre existence, elle ne finit qu'avec elle, elle ne souffre aucune interruption ; de tous les phénomènes de conscience, c'est donc sans contredit celui qui est le plus sujet à devenir insensible et à passer tout à fait inaperçu, malgré sa réalité.

Mais quelque grand que soit cet effacement, nous inclinons à croire qu'il n'est ni complet, ni absolu, et qu'il y a en nous une certaine conscience, quoique confuse, de la vie. Ici encore nous pouvons nous appuyer sur les profondes observations de Leibniz. « Je tiens, dit-il, qu'il se place quelque chose dans l'âme qui répond à la circulation du sang et à tous les mouvements internes des viscères dont on ne s'aperçoit pourtant point, tout comme ceux qui ha-

(1) *Nouveaux essais*, 2e liv., chap. 1er.

Digitized by Google

bitent près d'un moulin à eau ne s'aperçoivent pas du bruit qu'il fait (1). »

Sans doute la conscience ne nous apprend rien sur la structure des organes. J'aurai beau l'interroger, jamais je ne saurai combien il y a de reins ou comment sont faits le cœur et les poumons. L'âme ne connaît directement qu'elle même; par la conscience nous ne pouvons pas plus connaître notre propre corps que celui d'un oiseau ou d'un poisson. Mais c'est de l'action de l'âme, c'est de la conscience de cette action qu'il s'agit ici, non de la connaissance des organes et de la perception de ce qui s'y passe.

Dans ce sentiment d'une action constante de l'âme sur le corps, dont, avec Maine de Biran, nous avons signalé l'existence au fond de la conscience, comment nier que se trouve compris le sentiment de l'énergie vitale? Ce sentiment est très-confus dans le cours ordinaire des choses, parce que nous n'y prêtons aucune sorte d'attention, mais il devient plus distinct lorsque quelque trouble dans l'organisation, même le plus léger, nous rend de nouveau attentifs à l'action de l'âme sur les organes de la vie.

Ainsi quand les pulsations des artères deviennent plus vives, nous reprenons conscience, je ne dis pas assurément de la circulation du sang, mais de la cause qui la produit, à savoir d'une puissance, d'une énergie de notre âme. A cette conscience plus ou moins confuse, si on ajoute tous les faits qui attestent une action directe et immédiate de l'âme sur la plupart des fonctions vitales, comment douter que la vie lui appartient ou plutôt qu'elle-même elle est la vie! Il faudrait rappeler ici l'influence si souvent décrite des passions et de l'imagination sur la vie organique tout entière. Ce n'est pas seulement une action aveugle et fatale, mais aussi une

(1) *Nouveaux essais*, 2e liv., chap. 1er.

Digitized by Google

action volontaire et réfléchie que l'âme, en certaines circonstances, semble exercer sur quelques fonctions vitales.

En parcourant la plupart des ouvrages de médecine on trouve des exemples d'individus qui, dans certains états de maladie ou de surexcitation de la volonté, ont pu accélérer, ralentir ou même suspendre à leur gré la circulation du sang, les battements du cœur, c'est-à-dire les fonctions qui, dans l'état ordinaire, semblent le plus étrangères à l'âme et à la conscience? On dira sans doute que ces faits sont rares, qu'ils sont douteux ou du moins susceptibles d'une autre interprétation. Mais qu'on songe qu'il n'est pas besoin de tous, et qu'il suffirait d'un seul bien constaté pour prouver qu'on a tort de dépouiller l'âme des fonctions de la vie.

D'ailleurs, il faut encore distinguer ici entre les diverses fonctions vitales. Ce qui est douteux à l'égard de quelques unes, l'est beaucoup moins ou même est manifeste à l'égard de quelques autres, de la respiration, par exemple. Chacun a conscience d'un empire momentané de la volonté sur la respiration, chacun peut en faire l'expérience. Faudra-t-il donc, pour les besoins du système, retrancher la respiration du nombre des fonctions vitales, ou du moins en faire une classe à part? N'en est-ce donc pas assez pour troubler et bouleverser de fond en comble toutes les délimitations imaginées entre l'âme et le principe vital? Je n'ai pas à décrire les conditions organiques de cette action de l'âme sur le corps; au point de vue psychologique, dans lequel nous devons nous renfermer, et pour résoudre la question qui nous occupe, il importe peu de savoir si l'âme agit d'une manière directe sur tous les organes de la vie, ou seulement par l'intermédiaire d'autres organes, qui seuls lui sont directement soumis, il suffit de constater, comme nous venons de le faire, son action et son empire sur la vie organique.

Digitized by Google

J'oppose encore une dernière difficulté aux partisans de la dualité. D'abord ce n'est pas seulement la vie organique, mais aussi la vie animale, c'est l'individu tout entier que nous trouvons placé sous la loi de l'inconscience et de la fatalité. Puis il arrive que quelques-unes de ces mêmes actions, d'abord aveugles et fatales, il les accomplit avec connaissance de cause et liberté. ***Et quod nunc ratio est, impetus ante fuit***, a dit le poète latin. Ainsi en est-il des mouvements de succion et de déglutition et de plusieurs autres. En regard de ces actions qui passent de l'inconscience à la conscience, à mesure que l'individu se développe, on pourrait en placer d'autres qui, au contraire, passent de la conscience à l'inconscience, comme nous l'avons déjà dit, par diverses causes dont la plus puissante est la continuité et l'habitude. Comment concilier avec ce flux et ce reflux de la conscience et de l'inconscience, cette prétendue marque fixe et absolue de ce qui appartient à l'âme et de ce qui ne lui appartient pas ? Faudra-t-il donc dire que les mêmes faits, suivant qu'ils prennent, perdent ou reprennent la conscience, transmigrent tour à tour du principe vital à l'âme pensante, ou s'en retournent de l'âme pensante au principe vital ? Combien est-il plus naturel de penser que le même principe agit tantôt avec conscience et tantôt sans conscience, et que l'agent de la période de l'intelligence et la volonté est le même que celui de la période purement instinctive ? (1). Rien donc de plus contestable que cette ignorance absolue de la cause des phénomènes de la vie sur laquelle on se fonde pour donner au principe vital une

(1) Voir dans les cahiers des 15 et 30 janvier, et du 15 février et du 15 avril 1856 de la Revue médicale, un intéressant mémoire de M. Tissot contre le double dynamisme. Ce mémoire est intitulé : *Deux grandes fonctions de l'âme, suivant qu'elle agit sans conscience ni préméditation ou avec conscience, intelligence et volonté.*

Digitized by Google

existence distincte de l'âme, comme aussi rien de plus mobile et de plus incertain que cette prétendue ligne de démarcation par où on prétend séparer leurs domaines respectifs.

Mais alors même que nous n'aurions pas réussi à persuader que la production des phénomènes de la vie a un certain retentissement dans la conscience, suivant le sentiment de Leibniz, nous pouvons nous replier en toute confiance derrière ces irrésistibles présomptions en faveur de l'unité de la cause humaine que nous avons tirées, soit de l'essence de l'âme, soit de l'unité de notre nature, soit enfin de cette grande règle qu'il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité.

IV.

Pour dissiper tous les scrupules, montrons qu'en liant l'âme au corps par les fonctions de la vie nous ne l'enchaînons pas d'une manière nécessaire à sa destinée, et que loin de compromettre, nous consolidons plutôt les vérités fondamentales de la philosophie spiritualiste.

En vérité, il serait bien étrange qu'une doctrine qui a été celle de saint Thomas et de Leibniz fût incompatible avec la spiritualité et l'immortalité. Mais néanmoins ne négligeons aucune objection. On a reproché à Aristote de confondre l'âme avec le corps en mettant la nutrition au nombre des facultés de l'âme (1). Ce reproche n'atteindrait pas seulement Aristote, mais tous les philosophes animistes. Cependant si les fonctions vitales, comme on le pense également du côté des animistes et de celui des partisans du double dynamisme, exigent un principe distinct des organes, supé-

(1) Introduction à la traduction du traité de l'âme, par M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Digitized by Google

rieur aux organes, et en conséquence immatériel, comment craindre de confondre l'âme avec le corps en lui attribuant des fonctions qui ne peuvent appartenir au corps et aux organes ?

L'âme se confond-elle donc avec le corps parce qu'elle agit sur les muscles qui sont les organes du mouvement volontaire ? Si l'âme ne perd pas sa spiritualité en agissant sur les organes de mouvement, pourquoi la perdrait-elle en agissant sur les organes de la nutrition ?

Nous ne croyons pas mériter davantage le reproche de confondre la psychologie avec la physiologie. Pas plus qu'on ne transporte dans la psychologie l'étude des organes du mouvement, en reconnaissant à la volonté la puissance de mouvoir le corps, pas plus qu'on y transporte l'étude des fonctions vitales, en plaçant leur principe dans l'âme elle-même. Il est vrai que nous avons cru découvrir dans la conscience des traces de l'énergie vitale, mais assurément nous n'avons pas prétendu y découvrir des lumières sur la structure des organes, et nous n'avons pas donné au physiologiste le ridicule conseil de jeter son scapel, pour se replier sur lui-même et descendre dans les profondeurs de la conscience. La dualité des procédés par lesquels nous atteignons ces deux ordres de phénomènes et non la dualité des principes de la pensée et de la vie, voilà, de l'aveu même de M. Jouffroy, le vrai et l'inébranlable fondement de la légitimité de la distinction de la physiologie et de la psychologie.

Mais j'entends invoquer contre nous la dignité compromise de l'âme raisonnable. Lui attribuer des fonctions communes avec l'âme des brutes, n'est-ce pas la faire déchoir à leur niveau ? Quoi ! la digestion, la sécrétion de la bile, ou des fonctions plus viles encore s'allieraient aux plus hautes opérations de la pensée ! Voilà ce qu'on répète sur

Digitized by Google

un ton d'indignation et avec des airs de pudeur offensée dans le camp du double dynamisme. Nous répondrons que dépouiller l'âme, sous prétexte d'indignité, des fonctions vitales, c'est faire à peu près de la même façon que ceux qui, pour le même motif, enlèvent à Dieu le gouvernement du monde. Otons-nous donc à l'âme une seule de ses vertus supérieures en leur adjoignant la faculté, qui est aussi une perfection et une vertu, quoique d'un ordre inférieur, de composer et d'entretenir le corps ? Peut-il y avoir quelque chose de vil en soi dans tout ce qui est nécessaire pour l'entretien et pour le développement de la vie humaine. Je ne vois rien qui s'oppose à l'alliance, dans un même être, de fonctions d'un ordre supérieur avec des fonctions d'un ordre inférieur. L'union de l'âme avec le corps laisse subsister son union avec Dieu, pourquoi l'énergie vitale ne pourrait-elle pas coexister en son sein avec la liberté et la raison ?

J'ajoute que cette doctrine, outre l'avantage de rétablir l'unité et l'harmonie dans l'homme, a aussi celui de rétablir la suite et l'enchaînement dans l'ensemble des êtres de la nature. Si l'âme est une pure pensée, il est certain que Descartes a raison de n'admettre qu'une seule âme dans toute la nature, l'âme de l'homme. Mais si l'âme est une force douée, soit en puissance, soit en acte, d'un certain nombre de facultés et d'énergies parmi lesquelles se trouve l'énergie vitale, il n'est plus nécessaire de la supposer unique dans le monde et de refuser, contre toutes les règles de l'analogie, des âmes inférieures aux animaux. Ainsi avec notre sentiment sur l'âme, nous rétablissons cette grande chaîne d'intermédiaires entre l'homme et la matière inanimée, qu'à la suite du mécanisme de Descartes, le double dynamisme trouble aussi et rompt à sa manière. Mais si nous peuplons la nature entière de multitudes infinies d'autres âmes

Digitized by Google

de même essence, d'âmes spirituelles, n'est-ce pas encore compromettre d'une autre façon la dignité de l'âme humaine? Nous ne pouvons penser que notre dignité soit au prix de n'avoir rien de commun avec le reste de la nature. Il n'y a pas d'intermédiaire entre l'esprit et la matière, donc il faut bien que toutes les âmes, sans exception, depuis la première jusqu'à la dernière, aient la même essence et soient, pour ainsi dire, de même étoffe. Mais si toutes les âmes sont identiques par leur essence, il ne suit pas qu'elles soient au même rang et qu'elles aient les mêmes perfections. Qu'importe, pour notre dignité, que tout le reste soit commun entre l'homme et l'animal, si l'homme garde le privilége de la liberté et de la raison? L'âme humaine, à quelque moment qu'on la considère, même dans l'enfant, même dans l'embryon, conserve toute sa supériorité et son excellence, parce que toujours, sinon en acte, du moins en puissance, elle possède ces incomparables perfections. Ainsi, pour n'être pas seul à avoir une âme, et pour allier aux fonctions supérieures de la pensée, les fonctions inférieures de la vie, nous ne souffrons aucun préjudice dans notre dignité d'être raisonnable.

Cependant, dans l'intérêt de cette grande cause du spiritualisme, qui nous est commune et qui nous est également chère, voici l'école de Montpellier qui nous adjure de prendre fait et cause pour le principe vital, l'enfant chéri de ses entrailles. Mais vainement elle entreprend de nous persuader que cette entité imaginaire est comme un premier retranchement du spiritualisme, une sorte d'ouvrage avancé indispensable pour couvrir l'âme contre les coups des matérialistes. Quant à nous, cet ouvrage avancé nous semble pécher contre toutes les règles et plus propre à donner une position avantageuse à l'ennemi qu'à protéger ce qu'il doit défendre. L'âme séparée du principe vital, l'âme iden-

Digitized by Google

tifiée avec le moi, l'âme sans autre attribut que la pensée, loin d'être mieux garantie, nous paraît au contraire en plus grand péril de la part des matérialistes. Cette abstraction réalisée d'une âme purement pensante est presque comme une ombre qu'on craint à chaque instant de voir s'évanouir. Contre ce faux spiritualisme, la dialectique et l'ironie des matérialistes ont de tout temps remporté de faciles triomphes. Quel est le principal argument de Broussais pour substituer la matière nerveuse à une âme spirituelle ? C'est précisément la prétendue identité de l'âme avec la pensée ou le moi. Le moi, dit Broussais, fait défaut à l'homme, mais jamais la matière nerveuse. Où est le moi dans l'enfant avant un certain âge, que devient-il dans l'homme fait pendant les défaillances de la conscience ? L'enfant chez lequel il n'est pas encore, l'homme, chez lequel il s'évanouit momentanément, ne sont-ils donc pas des êtres humains (1) ? L'objection est embarrassante, il faut en convenir, pour les partisans de la dualité, mais elle ne l'est pas pour les défenseurs de l'unité du principe constitutif de l'homme. C'est en effet de ce principe unique, embrassant à la fois la vie et la pensée, que nous avons le droit de dire ce que Broussais attribue fort à tort à la matière nerveuse, à savoir que toujours il persiste, quoiqu'il n'ait pas toujours la connaissance et la volonté en acte.

Mais l'ironie de Broussais n'est elle-même qu'un écho fort affaibli de celle de Voltaire. Contre ce fantôme d'une âme purement pensante, d'une âme oisive et prisonnière dans le corps, la verve de Voltaire est intarissable. De quelles questions embarrassantes, de quels sarcasmes n'accable-t-il pas ce chimérique spiritualisme ! Quand survient cette âme ? Que

(1) Du sentiment de l'individualité, du sentiment personnel et du moi considérés dans l'homme et dans les animaux.

Digitized by Google

devient-elle pendant les défaillances de la conscience ? Quand a-t-elle été créée? « Au moment de votre conception ou pendant que vous êtes embryon, ou quand vous naissez ou quand vous commencez à sentir. Tous ces partis sont également ridicules (1). » Ailleurs il s'écrie : « Quoi ! je serais la boîte dans laquelle serait un être qui ne tient point de place, moi étendu je serois l'étui d'un être non étendu (2) ! » Sans doute nous aussi nous mettons l'âme dans le corps, mais comme la cause efficiente dans l'effet, non comme dans une boîte ou un étui. L'âme est dans le corps non comme le passager qui monte sur un navire tout équipé sortant du port à pleines voiles ; elle est plus que le passager, elle est aussi le pilote ; elle est plus que le pilote, elle est aussi l'architecte. Elle n'attend pas pour venir que la maison soit faite, car c'est elle qui fait la maison, anima structrix. Osons même dire avec saint Thomas, que loin d'être dans le corps comme dans un étui, elle est le contenant plutôt que le contenu (3). C'est elle seule en effet qui retient ensemble et qui relie, par sa vertu plastique, toutes les parties du corps. Rien ne la précède et elle précède nécessairement à tout le reste. Comment expliquer le mouvement et la position de la première molécule de l'embryon, sinon par l'antériorité de la cause efficiente ? Or quelle est cette cause efficiente, sinon celle qui possède la puissance vitale, et qui à la puissance vitale ajoutera plus tard la puissance raisonnable qui déjà est en elle, mais encore à l'état de simple virtualité.

Après avoir montré que le spiritualisme ne peut que gagner, montrons que l'immortalité n'a rien à perdre par ce

(1) *Tout en Dieu.*

(2) Lettre de Memmius à Cicéron.

(3) Spiritualia continent ea in quibus sunt, sicut anima corpus. Summa Théol. pars. 1a, quæst. 8, art. 1.

Digitized by Google

rétablissement de l'âme humaine dans la plénitude de son rôle et de ses puissances. Il importe d'autant plus de nous justifier à ce point de vue, que quelques bons esprits ont paru croire qu'on ne pourrait, sans danger pour l'immortalité, lier l'âme au corps par les fonctions de la vie, et que la formule péripatéticienne, dont nous n'avons pas craint de nous servir, l'âme est la forme du corps, la condamnait à périr avec le corps lui-même.

Nous n'avons que faire de rechercher ici, après tant d'autres, si la doctrine d'Aristote est compatible ou incompatible avec l'immortalité, il nous suffit de faire voir que les destinées supérieures de l'âme ne sauraient être compromises par la façon dont nous entendons cette formule. Le mot forme a plusieurs sens. S'il s'agissait de la forme visible, extérieure, des lignes qui limitent un corps, de la figure d'une sphère, il est clair que l'âme ne pourrait pas plus survivre au corps que la figure elle-même à la chose figurée. Mais nous disons que l'âme est la forme du corps en un sens actif et non en un sens passif. Elle n'est pas la configuration, elle n'est pas l'empreinte, mais la puissance qui produit l'empreinte par laquelle elle se manifeste ; elle n'est pas ce qui est formé, mais ce qui informe ; ce n'est pas un effet, une résultante, mais une cause, un principe, le principe même de l'organisation et de la vie. Tel est le sens dans lequel nous avons dit que l'âme est la forme du corps.

Ajoutons que par là nous n'avons voulu qu'exprimer une des fonctions de l'âme et non définir l'âme tout entière.

Sans doute cette formule résume avec force et précision le rôle de l'âme dans l'organisation et ses rapports avec le corps ; mais nous n'avons pas oublié un seul instant que ces rapports sont une des attributions inférieures de l'âme et non pas l'âme tout entière. L'énergie vitale et organisatrice n'est pas l'unique faculté de l'âme, informer le corps

Digitized by Google

n'est pas son unique mission. Indépendamment de la force vitale et locomotrice, l'âme n'a-t-elle pas l'entendement et la liberté ? Le tort de cette prétendue définition serait donc de laisser dans l'ombre toutes les attributions supérieures de l'âme.

S'il s'agissait de donner une définition de l'âme, et non pas seulement d'indiquer une de ses fonctions et de ses relations, nous préférerions beaucoup la formule platonicienne, l'homme est une intelligence servie par des organes, quoiqu'elle pèche par le défaut opposé.

Nous ne pouvons approuver la critique qu'en fait saint Thomas, critique qui, de nos jours, a été reproduite par quelques théologiens. N'est-ce pas en effet évidemment à tort que saint Thomas reproche à Platon de faire de l'homme, par cette définition, une pure intelligence et de supprimer le corps, un de ses éléments essentiels? Non seulement Platon ne supprime pas le corps, puisqu'il fait entrer les organes dans sa définition, mais il marque parfaitement leurs rôles réciproques, la subordination du corps, la supériorité de l'âme et aussi sa substantialité. Il commence par ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, sans oublier ce qu'il y a de moindre, suivant l'éloge de Bossuet qui, contrairement à saint Thomas, approuve Platon d'avoir défini l'homme en cette sorte : « Par où, dit-il encore très-bien, il faisait voir l'extrême différence de l'âme et du corps, de ce qui se sert et de la chose dont on se sert. » Où donc est le vice de la définition platonicienne ? C'est de ne pas marquer les rapports de l'âme avec le corps, en tant que principe de vie et d'organisation, c'est de ne faire de l'âme que le pilote qui dirige le navire, tandis qu'elle en est aussi la cause efficiente et formelle. Ainsi ces formules à des points de vue opposés, l'une au point de vue des attributions supérieures de l'âme, l'autre au point de vue de ses rapports avec le

Digitized by Google

corps, sont toutes deux des définitions incomplètes. Une bonne définition serait celle qui réussirait à les combiner l'une avec l'autre.

Mais revenons à l'immortalité. L'âme a une fin accidentelle qui est d'entretenir le corps, est ce donc une raison de croire qu'elle n'ait pas en outre une fin propre et une autre destinée d'un ordre supérieur?

Dans toute hypothèse, et non pas seulement dans la nôtre, l'âme ne peut être affranchie d'un certain nombre d'opérations communes avec le corps qui doivent nécessairement périr avec lui. En vain la décharge-t-on des opérations vitales, avec les vitalistes de Montpellier, il reste les opérations sensibles, engagées dans le corps, assujéties à ses organes et qui ne peuvent leur survivre pas plus que les opérations vitales elles-mêmes. Que si la cessation des opérations sensibles ne paraît pas un obstacle à l'immortalité, à plus forte raison doit-il en être de même de la cessation des opérations vitales qui touchent de bien moins près à la personnalité. Ce n'est pas le nombre des fonctions communes avec le corps, ce n'est pas une fonction de plus ou de moins engagée dans les organes, qui changera la destinée de l'âme et l'enchaînera définitivement avec lui, si d'ailleurs l'âme a une substantialité propre et d'autres fonctions. Prenons par exemple une force de la nature physique; placée en certaines conditions, en rapport avec certains objets, elle produit tel ou tel effet, elle meut par exemple une machine; mais que cette machine soit ôtée ou détruite, voilà un effet qu'elle cessera de produire. Est-ce à dire cependant que cette même force soit au même temps anéantie, qu'elle ne puisse pas, en d'autres conditions, en rapport avec d'autres objets, produire d'autres effets? Ne demeure-t-elle pas avec ce qui la constitue à l'état de force et ne dépend d'aucune relation plus ou moins accidentelle? De même en est-il de

Digitized by Google

l'âme ; unie au corps, elle l'anime ; séparée, c'est une fonction qu'elle cesse de remplir sans cesser d'exister ni de se manifester d'une autre manière. Le musicien, comme dit Socrate dans le *Phédon*, cesse-t-il donc d'exister, quand est brisée la lyre d'où il tirait des sons harmonieux ? Ainsi l'âme, le corps n'étant plus, cesse sans doute de jouer le rôle de principe d'organisation et de vie, mais néanmoins peut survivre avec son essence et avec des attributs d'un ordre supérieur, tels que la conscience, la raison, la liberté.

Cette faculté de composer et d'entretenir le corps ne demeurerait même jamais oisive, si, suivant la conjecture de Leibniz et d'un certain nombre de métaphysiciens et de théologiens, l'âme, après cette vie, devait demeurer associée à des organes plus ou moins subtils, et ne jamais exister à l'état d'esprit pur.

Ainsi, soit que nous raisonnions d'après l'essence de l'âme, soit que nous considérions les conditions de l'unité et de l'individualité de l'homme, soit que nous interrogions la conscience, soit enfin que nous regardions aux conséquences morales et religieuses, tout nous pousse à rejeter le double dynamisme et à protester contre cette bifurcation de la nature humaine. Dans quelque réserve qu'on affecte de se tenir à l'égard de la nature du principe vital, ou ce n'est qu'une vaine abstraction, ou c'est une seconde âme, quoique d'un ordre subalterne. Or, vainement avons-nous cherché une place dans l'homme pour cette seconde âme, qui fait double emploi avec la première, qui est incompatible avec notre unité, qui multiplie les êtres sans nécessité, qui, enfin, pour tout dire en un mot, n'est qu'un être purement chimérique.

Nous croyons donc qu'il faut en revenir à Aristote, à saint Thomas et à Leibniz, pour ce qui regarde la nature de l'âme et ses attributions. Au spiritualisme abstrait, accré-

Digitized by Google

dité par Descartes au sein de la philosophie française, il faut substituer un spiritualisme en quelque sorte vivant et concret, il faut étendre le domaine des actes de l'âme, lui restituer les fonctions vitales, dont elle a été injustement dépouillée, et maintenir l'antique doctrine de l'unité de l'âme pensante et du principe vital.

Francisque Bouillier.

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LE COMTE DE LEZAY-MARNÉSIA,

SÉNATEUR, ANCIEN PRÉFET DU RHÔNE (1).

—

Pendant l'année 1832, le département de Loir-et-Cher fut affligé par l'épidémie du choléra. M. de Lezay prit alors, avec le secours des hommes de l'art et des administrations municipales, toutes les mesures capables de conjurer la violence du fléau. L'épidémie disparue, le préfet ne se contenta pas de faire distribuer des secours abondants aux familles qu'elle privait de leur soutien ; il pressa le département, la ville de Blois, les communes attaquées, de faire des fonds pour mettre en apprentissage les enfants pauvres devenus orphelins. Sur sa demande, vingt de ces enfants furent admis au Prytanée de Menars, près Blois, par la libéralité de son fondateur, le prince de Chimay.

En 1835, le comte de Lezay reçut le prix de ses nombreux services par sa promotion à la dignité de Pair de France.

Mil huit cent trente-neuf fut encore une année désastreuse pour le département de Loir-et-Cher. La grêle fondit avec une

(1) Voir la précédente livraison.

Digitized by Google

violence, jusque là sans exemple, sur cet heureux climat. Cent quatorze communes furent plus ou moins ravagées; leur perte s'éleva au chiffre prodigieux de onze millions ! Le zèle de M. de Lezay fut encore à la hauteur de la circonstance. Il organisa des collectes, sollicita des secours; par leur moyen et avec l'assistance du respectable évêque de Blois, il fournit aux premiers besoins des victimes les plus nécessiteuses. Enfin, un million versé par la charité publique, par le département, par l'État, fut réuni, puis distribué, sous sa direction, en travaux, en subventions, en indemnités.

Six semaines, environ, après ce déplorable événement, le duc et la duchesse d'Orléans, qui venaient d'entreprendre un voyage dans les départements de la France, firent leur entrée à Blois. Pour les recevoir dignement, le Préfet avait pris, en ce qui le regardait, les dispositions les plus convenables. Mais la ville était obérée, et le fléau qui venait de dévaster la contrée avait épuisé toutes les ressources disponibles; en outre, les partis hostiles au gouvernement, qui commençaient à s'emparer de la majorité dans toutes les assemblées électives, dominaient le conseil municipal de Blois, et tandis qu'une ville voisine, Tours, votait trente mille francs pour donner une fête au couple royal, Blois n'accordait, à l'occasion de son passage, que six cents francs, et encore avec la condition expresse de les dépenser en charités publiques. Toutefois, un bal brillant avait été préparé par les soins du préfet; mais le prince, mécontent sans doute du peu d'enthousiasme montré par la ville de Blois, refusa d'y assister, alléguant la fatigue du voyage et le grand besoin de repos qu'éprouvait la duchesse. Il accorda seulement une réception officielle, puis il quitta Blois, l'âme profondément blessée, et gardant rancune au préfet, non moins qu'au chef-lieu du département. L'honorable administrateur, qui croyait avoir fait son devoir, ne se doutait pas de ce

Digitized by Google

facheux résultat; mais, en 1848, une lettre écrite par le duc d'Orléans au roi, son père, sauvée du sac des Tuileries, lui révéla cette particularité (1).

Ainsi, M. de Lezay jouait de malheur avec les princes de la maison de Bourbon, ceux de la branche aînée, comme ceux de la branche cadette. Il avait et devait avoir de meilleures chances en administration.

Nous avons vu avec quelle persévérance il s'était occupé des voies de communication dans les départements qu'il avait administrés. Cette même persévérance, il l'apporta dans Loir-et-Cher avec une ardeur qui tenait de la jeunesse. Tout un arrondissement, la Sologne, n'avait que des routes de sable. Cet état de choses prenait sa source dans la croyance où l'on était généralement que ce pays manquait de pierres; la surface arénacée du terrain avait trompé tous les yeux. Sans avoir égard à cette opinion populaire, M. de Lezay fit pratiquer des fouilles de divers côtés; en peu de temps, de vastes amas de pierres quartzeuses, de la meilleure qualité, furent extraites à des profondeurs peu considérables, et les routes de la Sologne n'eurent plus rien à envier à celles des autres arrondissements.

Simultanément, il dotait Loir-et-Cher d'un vaste réseau de routes cantonales et départementales. Calculé sur les données les plus économiques, ce réseau dut son achèvement à l'adoption de moyens d'exécution déjà employés dans le département voisin d'Indre-et-Loire, moyens si bien conçus, dans l'intérêt de la viabilité vicinale, qu'ils devinrent la base de la loi du 21 mai 1836.

Nous voudrions pouvoir introduire nos lecteurs dans tous les détails de l'administration de Loir-et-Cher. Là encore, rien ne se ressent des approches de la vieillesse et des infirmités qui l'accompagnent.

(1) Taschereau, *Revue rétrospective*.

Digitized by Google

Invité par le conseil général à s'occuper de l'extinction de la mendicité, M. de Lezay apporte à cette assemblée un plan, vaste dans son ensemble, facile dans sa réalisation. Immédiatement appliqué, il procure au département de réels avantages.

D'autres fois, prenant l'initiative, il lui expose tour à tour ses vues sur les enfants trouvés, sur l'embrigadement des gardes-champêtres, sur les cours d'accouchement, sur la gendarmerie, sur la condition des maires ruraux qu'il voudrait intéresser davantage à leurs fonctions (1).

Sur toutes ces questions, les vues, les aperçus, les plans du Préfet étaient l'objet continuel de l'approbation des conseils de son département et du Ministère de l'Intérieur.

Depuis longtemps les populations de la Beauce et de la Sologne demandaient une nouvelle communication, au moyen d'un pont suspendu, entre ces deux contrées séparées par la Loire. L'entreprise était immense ; les prétentions contraires élevées sur le choix de l'emplacement, par un grand nombre de communes riveraines, et le manque absolu de fonds en rendaient l'exécution sinon impossible, au moins très-difficile. M. de Lezay sentait toute l'importance de cette communication ; il prit à cœur d'en doter son département. Pour réussir, il fallait, dans cette circonstance, joindre au talent de persuader le tact du négociateur et le don de la persévérance. C'étaient là les qualités principales du Préfet, ses armes ordinaires dans les questions épineuses ; elles lui procurèrent dans celle-ci une victoire complète. Les populations riveraines, mises d'accord, se rangèrent, pour la plupart, à l'avis des ingénieurs qui désignèrent la ville de Mer comme le lieu le plus favorable à l'établissement du pont ; l'Etat fut amené à verser la somme de cent mille

(1) Voir le *Recueil des Actes administratifs de Préfet de Loir-et-Cher* et les *Procès-Verbaux du Conseil départemental* des années 1832 à 1848.

Digitized by Google

francs ; une société d'actionnaires, encouragée par cette libéralité du gouvernement, n'hésita pas à faire le reste de la somme nécessaire. Enfin, en 1843, le pont, jeté comme par enchantement, fut, après la bénédiction solennelle de l'Évêque, inauguré par le premier magistrat du département, au milieu d'un concours innombrable des habitants des deux rives. Plusieurs conseils municipaux voulaient qu'il portât le nom de Lezay-Marnésia. Le Préfet, par des motifs de convenance, les fit renoncer à cette idée. On se contenta d'y graver une inscription commémorative qui se termine par ces deux phrases, monument simple et touchant de style lapidaire, suffisant à la gloire de M. de Lezay, répondant à la reconnaissance de la population.

L'ADMINISTRATION TUTÉLAIRE
DE M. LE COMTE DE LEZAY-MARNÉSIA A DOTÉ LES DEUX
RIVES DE LA LOIRE DE CE NOUVEAU MOYEN
DE COMMUNICATION.
LA RECONNAISSANCE PUBLIQUE EN CONSACRE ICI
LE SOUVENIR.

Cette même année 1843, M. Duchâtel, récapitulant les travaux de l'habile administrateur, le félicitait en ces termes de la prospérité croissante du pays confié à ses soins :

« Monsieur le Préfet,

. . . . . .

« Vous avez réussi à combattre le fléau de la mendicité, « et votre département est l'un de ceux où, sous ce rap- « port, les meilleurs résultats ont été obtenus. Il m'est « d'autant plus agréable d'avoir à vous en féliciter, que cet « heureux état de choses est dû à des libéralités volontaires.

Digitized by Google

« fruits de la persuasion, et que votre influence personnelle « aura, pour beaucoup, contribué à accroître.

« Je vois avec satisfaction s'améliorer la situation agricole « de votre département, et particulièrement celle de la So- « logne. Vous aurez contribué à donner à ce mouvement une « impulsion nouvelle en réorganisant, sur de meilleures « bases, la Société d'agriculture.

« J'aime également à constater l'activité que vous avez « imprimée aux grands travaux d'utilité publique, et spé- « cialement à ceux qui avaient pour objet d'établir de nom- « breuses voies de communication. Le département de Loir- « et-Cher a maintenant peu de choses à envier à cet égard « à ceux qui l'avoisinent. Vous avez raison de dire qu'il a « changé de face.

. . . . . .

« Le ministre de l'Intérieur,

« DUCHATEL. »

Cependant, les marques flatteuses de l'estime ministérielle ne mettaient pas toujours M. de Lezay à l'abri de la mauvaise humeur des chefs du pouvoir. Une mesure mal expliquée ou mal comprise, une question faite pour éveiller des susceptibilités, venait de temps à autre jeter le trouble dans ses relations avec le ministère. Alors intervenait l'excellent Royer-Collard, toujours sur la brèche lorsqu'il s'agissait de justifier ou de défendre son ami. A la voix persuasive du Nestor de la Chambre, tous les nuages se dissipaient.

Ce fut dans ce flux et reflux de faveurs et de disgrâces, dont ne se doutent guère les personnes étrangères aux fonctions publiques, qu'il atteignit 1846.

L'inondation de la vallée de la Loire lui fournit alors une nouvelle occasion de montrer le zèle et le dévoûment dont

Digitized by Google

ses administrés avaient déjà recueilli tant de témoignages.

A Blois, à la vue du désastre, l'émotion fut profonde, la charité prompte. Des secours de toute nature furent envoyés, des souscriptions ouvertes. L'évêque, Mgr des Essarts, donnait l'exemple : pendant dix jours son palais devint le refuge des malheureux sans abri ; ses salons, des réfectoires desservis à ses frais par les sœurs de charité, ou des dortoirs pourvus par leurs soins ; ses cours servaient d'asile pour le bétail.

De son côté, le préfet centralisait, dirigeait, distribuait, avec l'aide d'une commission, les secours là où leur besoin se faisait le plus vivement sentir ; puis il obtenait du Gouvernement des récompenses honorifiques ou pécuniaires, pour les actes nombreux de dévoûment et de courage parvenus à sa connaissance pendant l'inondation.

Malgré leur abondance, les secours de la charité publique étaient loin de suffire ; M. de Lezay, afin de s'en procurer de nouveaux, organisa une loterie pour laquelle il fit appel aux notabilités de la France. MM. Thierry et Victor Hugo envoyèrent des collections de leurs œuvres ; MM. Horace Vernet, Ary et Henri Scheffer, Isabey, Delacroix, Couture, Coignet, Duban donnèrent des tableaux de prix ; M. Erard, un magnifique piano ; plusieurs libraires, des livres précieux ; un grand nombre de marchands de meubles, d'élégants produits de leur industrie.

Grandes furent la surprise et la reconnaissance du public, lorsqu'il apprit le résultat de cette loterie : déduction faite des frais, elle avait produit plus de 32,000 francs ! Ils furent immédiatement répartis par la Commission de secours entre les victimes de la catastrophe. Interprète de la gratitude universelle, la Commission consigna, dans son procès-verbal de clôture, l'expression des sentiments qui l'animaient envers l'auteur d'une opération si fructueuse et en-

Digitized by Google

vers Madame de Lezay qui l'avait secondée de tous ses efforts.

Mais les malheurs se suivaient de près : à la misère apportée par les inondations allait se joindre la gêne causée par la cherté des céréales. Pourtant la tranquillité ne reçut dans Loir-et-Cher que de légères atteintes de la détresse où se trouvait la portion la moins aisée de ses habitants. Il dut cette absence de troubles sérieux aux excellentes mesures de son Préfet, puissamment aidées de cette mansuétude inhérente au caractère blésois que nous avons déjà signalée. La confiance de la population dans l'attitude de son premier magistrat ne cessa d'attirer sur les principaux marchés du département le concours ordinaire des vendeurs et des acheteurs, comme aussi d'y maintenir l'approvisionnement en quantité suffisante.

Quelques jours de repos suivirent, soudain interrompus par le retentissement d'une grande commotion populaire : c'était la Révolution de 1848.

Cet événement ne permettait au comte de Lezay aucune hésitation sur le parti qu'il avait à prendre. Préfet de la royauté, il devait résigner les fonctions qu'il tenait d'elle. Il abdiqua paisiblement, heureux, en rentrant dans la vie privée, de laisser tranquille, en dépit de vaines agitations, le département qu'il avait administré durant vingt années.

Sur le débris des dynasties renversées, la démocratie victorieuse s'essayait à manier l'arme du pouvoir. En quelles mains assez fermes et assez habiles devait se relever l'autorité ? Dans son incertitude, il interrogeait le passé, il sondait l'avenir, leur demandant l'homme à qui il serait donné de reconstituer, sur de plus fortes assises, le pouvoir ébranlé. Il avait trop de perspicacité, trop d'expérience des hommes et des affaires pour ne pas reconnaître à des marques certaines, à des signes visibles, celui dont la France attendait sa délivrance, l'homme de la situation, en un mot.

Digitized by Google

Cet élu de la Providence ne tarda pas à paraître. Il vint, comme autrefois l'Empereur, son oncle, sauver son pays d'une anarchie imminente et raffermir les institutions monarchiques qui, seules, peuvent garantir à la France, d'une manière durable, sa tranquillité, sa prospérité, sa grandeur.

Dès lors, désabusé par l'expérience, M. de Lezay jugea notre caractère national incapable de se plier longtemps au jeu méthodique et régulier des institutions constitutionnelles ; il reconnut en même temps que la forme du gouvernement inaugurée par le premier Empereur était mieux appropriée à notre tempérament et pouvait mettre plus sûrement un frein à l'anarchie, en conciliant, sans recourir à de vaines fictions, le peuple et l'autorité, la démocratie et le pouvoir. Entré dans cette disposition d'esprit, il offrit, avec empressement, son concours à l'héritier de Napoléon, à celui que tout annonçait devoir être le continuateur de son œuvre réparatrice. Aussi, après le coup d'état de 1852, entra-t-il dans la grande Commission consultative, créée par le Prince-Président, puis dans le Sénat, en 1853, au moment même de la restauration de ce grand corps politique.

Après avoir quitté l'hôtel de la Préfecture, le comte de Lezay était venu habiter celui de M. Guillot, son hôte de Lisbonne (1), mort depuis plusieurs années. A partir de ce moment, il ne s'éloigna de Blois que pour assister aux sessions du Sénat. Sur les bords de la Loire, devenus sa patrie adoptive, ses loisirs furent remplis par les devoirs du monde et par des pensées d'intérêt public. Ses salons étaient ouverts à la société blésoise qui continuait de recevoir, du comte et de la comtesse de Lezay, cet accueil empressé, gracieux et digne, auquel depuis longtemps elle était accoutumée. Puis, l'ancien préfet, reprenant une à une ses études admi-

(1) Voir t. XVI, p. 287.

Digitized by Google

nistratives, revisait, pour les soumettre au Sénat, son travail sur les enfants-trouvés, celui sur les gardes-champêtres. Ce dernier (1) fut l'objet d'un examen approfondi de la part du Conseil général de Loir-et-Cher, dans sa session de 1857.

D'autres projets, restés en portefeuille, devaient successivement être livrés à la publicité ; mais les forces de M. de Lezay déclinaient ; sa constitution robuste, où rien ne décelait la vieillesse, perdait insensiblement la sève de vie dont elle était si abondamment pourvue. Sans qu'il s'en aperçût, il approchait du but suprême. Telles étaient encore ses illusions, qu'il se disposait, en ce moment, à partir avec sa famille pour Strasbourg, où l'appelait l'inauguration de la statue de son frère Adrien, votée par l'Alsace entière. L'état d'affaiblissement dans lequel il tomba tout à coup, et que l'on prenait pour une violente atteinte de goutte, mit obstacle à ses desseins. Forcé d'y renoncer, il se souleva sur son lit de douleurs, et d'une main défaillante écrivit au préfet du Bas-Rhin, pour le remercier, pour remercier les autorités et les populations de la brave Alsace des glorieux honneurs rendus *à celui qu'elles appelaient leur bienfaiteur et leur père, à son frère par la nature et par le cœur*. Ce furent les dernières lignes sorties de sa plume. Lues à la foule assemblée, le jour de la cérémonie, par le préfet attendri, ces lignes impressionnèrent profondément l'assistance (2).

On eût dit que, pour frapper le comte de Lezay, la mort n'attendait que l'accomplissement de ce devoir fraternel. A cet instant, il la sentit venir. Comme tous les hommes

(1) Imprimé sous ce titre : *Exposé des motif d'un projet de loi tendant à l'embrigadement des gardes-champêtres*. Blois, in-8°, 1857.

(2) Voir la relation de la cérémonie, dans le *Courrier du Bas-Rhin* et *l'Alsacien* du 28 août 1857.

Digitized by Google

pleins de foi et de confiance dans l'utilité des œuvres qu'ils préparent, il eût voulu, afin de les produire à la lumière, prolonger sa vie de quelques jours encore. Vœux impuissants ! Son heure était venue, sa tâche accomplie ! Les sentiments chrétiens dont il était animé lui firent alors concevoir de plus sublimes espérances. Il s'éteignit, dans cette aspiration religieuse, le 4 septembre 1857, à l'âge de 86 ans, après avoir reçu, avec une piété exemplaire, les derniers sacrements de l'Eglise.

Sa mort fut un jour de deuil pour la ville de Blois. A ses obsèques assistait une grande partie de la population de la ville et des communes environnantes. Ces honneurs, presque unanimes, rendus à sa mémoire prouvèrent une fois de plus, que sur la tombe d'un homme de bien s'éteignent les préventions et les haines soulevées autour de lui pendant sa vie.

Les restes du comte de Lezay furent, par une mesure exceptionnelle, inhumés dans l'église de Saint-Nicolas, sa paroisse. Un décret de l'Empereur, rendu sur la proposition de M. de Soubeyran, préfet de Loir-et-Cher, ayant autorisé cette sépulture, le Conseil municipal s'empressa de concéder le terrain nécessaire pour le monument; voici un extrait de sa délibération, en date du 3 octobre :

« Le Conseil municipal de la ville de Blois, etc.....

« Considérant : que M. le comte de Lezay-Marnésia a ad-
« ministré le département de Loir-et-Cher pendant plus de
« vingt années, avec une grande distinction, et y a laissé
« les plus honorables souvenirs ;

« Que depuis que ses fonctions administratives ont cessé,
« et alors qu'il était sénateur, M. le comte de Lezay-Marnésia
« a continué de demeurer à Blois, qui était devenu sa ville
« d'adoption. »

. . . . . .

Digitized by Google

« Déclare autoriser la sépulture de M. le comte de Lezay-
« Marnésia dans l'église de Saint-Nicolas, etc. . . . . »

Entre la chapelle de la Vierge et celle de saint Lubin se voit aujourd'hui le monument funéraire élevé par la piété de Madame la comtesse de Lezay et de ses enfants. Ce monument, où se trouvent ingénieusement rappelés, par des symboles et des légendes, les goûts et le caractère du comte de Lezay fait honneur à M. de la Morandière, architecte blésois, qui en a donné les dessins et dirigé l'exécution.

Ceux-là, surtout, regrettèrent M. de Lezay qui, l'ayant connu dans l'intimité, furent à même d'apprécier les excellentes qualités de son cœur. Tel il se montra dans la vie publique, tel il était dans les relations de famille. Nos lecteurs savent déjà quelle tendre affection il porta à son frère, le marquis Adrien. Chez lui le père de famille valait le frère ; il avait fait de son bonheur domestique le soin et l'étude de toute sa vie ; il aimait à se réfugier dans le charme et la paix de son intérieur, et il lui fut donné d'être heureux à la fois comme époux et comme père. Il laisse deux fils, dignes de porter son nom : l'aîné, Etienne-Adrien, marquis de Lezay-Marnésia, marié, en 1833, avec Mademoiselle Viallet d'Eslianes ; le cadet, Albert, comte de Lezay-Marnésia, qui épousa, le 24 septembre 1845, Mademoiselle Louise du Tarde.

Homme du grand monde, le comte de Lezay portait le cachet d'élégance que donnait à l'ancienne noblesse la fréquentation de Versailles et de la haute société du XVIII^e^ siècle. Il était un des derniers représentants de ces belles manières, de ces formes élégantes et polies, alors familières aux hommes de bonne maison. Les ans n'avaient ni courbé sa haute taille, ni blanchi son abondante chevelure ; il avait conservé jusqu'à la fin sa physionomie noble et intelligente, et toute la verdeur d'un esprit cultivé. L'âge aristo-

Digitized by Google

cratique que le commencement du siècle avait vu finir, paraissait revivre tout entier dans ce magnifique vieillard.

Quoique plein d'aménité dans le caractère, il était réservé dans la conversation. On s'apercevait qu'il s'était fait de bonne heure un loi de la prudence dans les actions comme dans les paroles. C'était une exception pour lui, une faveur pour ceux qui le cultivaient, lorsque, dans un moment d'abandon, il racontait quelque particularité de sa vie, révélait à quelqu'un les règles de conduite qu'il s'était créées.

Nous avons dit que le célèbre et courageux Lenoir l'avait initié, de bonne heure, à la connaissance de l'art. Dans la suite, son goût se développa par la fréquentation des artistes célèbres; il les avait presque tous connus, depuis Prudhon, de qui il tenait deux admirables portraits, l'un de Madame de Lezay, l'autre de son fils aîné, encore enfant, jusqu'à Couture, dont le pinceau a reproduit, avec une grande vérité, les nobles traits du comte de Lezay, déjà avancé en âge.

Il aimait et cultivait les lettres; c'était une tradition de famille. Disciple de Fontanes, comme son père, il avait été, comme lui, associé de l'Académie de Lyon (1). Mais ses

(1) Il fut reçu le 16 septembre 1817, au commencement de son administration dans le département du Rhône. Voici un extrait du procès-verbal de la séance de l'Académie en date du 23 du même mois : « M. le « comte de Lezay-Marnésia, préfet du département du Rhône, écrit pour « remercier l'Académie de l'avoir placé sur la liste des associés honoraires.

« Puissé-je, dit ce magistrat, vous donner pour mon tribut académique « et comme hommage digne de vous une administration qui marque par « quelque bien, laisse d'honorables traces, et qui en me méritant vos « suffrages et votre estime, justifie l'honneur que vous avez fait à mon « nom en l'associant aux vôtres. »

Outre les productions que nous avons eu l'occasion de mentionner dans notre récit, M. de Lezay a publié une comédie de mœurs, intitulée *une*

Digitized by Google

meilleurs titres à la gloire littéraire, titres incontestables, sont ses œuvres et ses correspondances administratives.

Le comte de Lezay-Marnésia fut un des hommes remarquables de son temps. S'il ne lui fut pas donné d'atteindre à une hauteur tout-à-fait supérieure, il garda, sans jamais fléchir, une élévation en rapport avec le rôle qu'il avait à jouer, avec le milieu dans lequel il devait vivre.

Souvent, dans un tranquille paysage, un arbre s'élève à nos yeux qui nous charme et nous attire. Il n'a rien de prodigieux dans sa hauteur; proportionnés à sa taille, ses rameaux se projettent avec grâce sur le terrain qui l'entoure; en le formant la nature n'a rien exagéré, mais, des racines au sommet, du tronc à l'extrémités des branches, elle a tout disposé, tout développé dans une merveilleuse harmonie; elle a choisi, tout exprès, dans l'horizon, le cadre qui doit le faire valoir; en le regardant, on regretterait que des proportions plus étendues lui fissent dépasser l'admirable mesure dans laquelle il se montre. Comme cet arbre, le comte de Lezay reçut du Créateur cette admirable mesure, cette merveilleuse harmonie, ce *mirabil tempre*.

L. DE LA SAUSSAYE.

Journée d'élection, Blois, in-8°, 1837, et un volume de *Souvenirs*, Blois, in-4°, 1854.

FIN.

Digitized by Google

LE JEUDI-SAINT A ROME.

De toutes les magnifiques cérémonies de la Semaine-Sainte à Rome, celle qui m'émut le plus profondément peut-être et dont mon cœur conserve le plus ineffable souvenir a lieu le Jeudi-Saint; c'est le lavement des pieds par le souverain pontife de treize pèlerins représentant les apôtres, et la Cène, quand il leur sert à manger de ses propres mains.

Ni le dimanche des palmes avec ses joies mêlées de douleur et de deuil, et toutes les pompes de la cour romaine ; ni la solennité de Pâques dans la basilique de Saint-Pierre, lorsque marbres précieux, statues de Michel-Ange et de Canova, colonnes du temple de Jérusalem, bronzes du Panthéon, métaux étincelants et candélabres de Cellini, tableaux de Raphaël, radieuses mosaïques, tout semble s'animer et prendre une voix pour chanter avec les anges et les hommes l'éternel alleluia de la Résurrection ; ni ce moment suprême où sur une foule agenouillée qui rassemble en son sein des groupes de presque toutes les nations de l'univers, la bénédiction majestueuse du Saint-Père semble descendre comme une promesse d'immortalité ; non, aucune de ces sublimes choses n'avait aussi fortement pénétré dans mon âme, ne l'avait aussi délicieusement attendrie que l'aspect du vicaire vénérable de Jésus-Christ, s'agenouillant à l'exemple de son divin maître, à dix-neuf siècles de distance, devant de pauvres étrangers (pellegrini) pour laver leurs pieds dans une eau pure et leur servir lui-même l'agape de la fraternité évangé-

Digitized by Google

lique. Voici ce que disait d'abord l'histoire catholique sur les cérémonies de ce jour :

« Le Jeudi-Saint appelé aussi le jeudi de la Cène du Seigneur, fut toujours consacré au souvenir de la dernière Pâque de Jésus-Christ, et de l'institution de la divine Eucharistie; mais, vers le milieu du XIII^e^ siècle, Urbain IV trouvant que ce jour de la grande semaine, trop voisin du vendredi de la mort du Seigneur, participait au deuil de cette grande catastrophe, et que, par conséquent, l'allégresse de l'Église ne pouvait être complète comme semblait l'exiger la fête du sacrement de l'amour, décréta qu'indépendamment de cette sainte fête on en célébrerait une seconde en l'honneur de la Sainte-Eucharistie. Il choisit pour cette solennité, dans laquelle rien de triste ne viendrait se mêler, la cinquième férie après la Sainte-Trinité. Ce jour devint depuis le jour du *Corpus domini*. Celui de la Semaine-Sainte resta le jour de la Sainte-Cène.

Autrefois, on célébrait deux messes, quatre messes, et plus communément trois ce jour-là ; la première pour la réconciliation des pénitents publics ; la deuxième pour la bénédiction des saintes huiles ; la troisième en mémoire de l'institution du sacrement. Le clergé et le peuple y faisaient la communion. Aujourd'hui l'on ne célèbre plus qu'une seule messe à laquelle ont été jointes les différentes cérémonies qui étaient particulières aux autres. »

Dès le matin, la messe se célèbre dans la chapelle Sixtine, sur l'autel que surmonte comme un immense tableau le Jugement dernier de Michel-Ange. Le voile de la croix est en soie blanche. Au-dessous des grands prophètes et des sibylles inspirées de l'inimitable artiste, se déroule une tenture en tapisserie aux armes de Clément VIII, représentant le Christ mort soutenu par deux anges, la descente dans les limbes, et l'apparition à Magdeleine. Le trône pontifical est couvert d'une riche étoffe en argent brochée d'or ; le pape a sur la tête la mitre d'or et sur les épaules un magnifique pluvial, les cardinaux sont en chape violette. Le cardinal-doyen célèbre ordinairement le premier sacrifice ; un peu après l'élévation, des torches sont distribuées

Digitized by Google

aux cardinaux et à la prélature. La messe continue jusqu'au *Deo gratias* ; alors deux cardinaux-diacres montent au trône pontifical ; le pape en descend avec eux pour venir devant l'autel recevoir le calice contenant les saintes espèces, vase merveilleusement ciselé, dont les bas-reliefs représentent le Christ entouré de ses douze apôtres ; et la procession se met en marche. Elle traverse la salle royale éclairée en ce jour par douze candélabres, et dont les grandes peintures murales sont connues de tous ceux qui ont fait le voyage de Rome. Dès que la croix papale, enveloppée d'un voile violet est sortie, les chantres entonnent l'hymne de saint Thomas d'Aquin, le *Pange lingua*, qu'ils mesurent de manière à commencer le *Verbum caro* au moment où le Saint-Sacrement passe le seuil de la chapelle Pauline. Le souverain pontife porte la sainte hostie à pied et tête nue. Le dais est soutenu par huit évêques assistants au trône ou huit protonotaires. Les cardinaux tiennent leur mitre et leur calotte à la main. L'autel de la chapelle Pauline est splendidement illuminé, mais rien ne rappelle ces décorations dont on a coutume d'orner les autels où s'expose le Saint-Sacrement, le Jeudi-Saint, dans la plupart de nos églises de France. Saint-Louis-des-Français seul conserve nos usages et prend un air de fête avec ses fleurs, ses draperies ; dans la chapelle Pauline comme sur tous les autels des églises de Rome, des masses de lumière seulement entourent les saintes espèces. Tout y respire le deuil.

Parvenu aux marches de l'autel, le pape remet le calice au cardinal-diacre ; celui-ci au prélat sacriste, qui va le déposer dans l'urne sépulcrale (1), qu'on ferme à clé ; cette clé est remise au grand pénitencier qui doit célébrer le lendemain. Ensuite le Saint-Père monte sur la *sedia gestatoria* pour être porté dans la loge vaticane et donner de là, comme il fera de nouveau le jour de Pâques, la triple bénédiction apostolique.

Cependant, la foule s'est portée dans la travée de Saint-Pierre, qui s'allonge du côté du Vatican, et qu'on nomme des saints

(1) « L'urne sépulchrale. » Cette désignation se trouve telle dans le livre liturgique de la Semaine-Sainte à Rome.

Digitized by Google

Processus et Martinien. Des tribunes y sont dressées pour les dames vers l'entrée ; d'autres en face de l'estrade des apôtres pour les monarques, princes, ambassadeurs et hauts dignitaires. Le trône pontifical est à l'extrémité de la travée, sur une estrade élevée ; on a recouvert le mur auquel il est adossé d'une tapisserie représentant la Providence assise sur le globe du monde, entre la Justice et la Charité, avec deux lions de support qui tiennent les étendards de la sainte Eglise. Le banc des apôtres ou des pèlerins est à la droite du trône sur une seconde estrade, communiquant de plain-pied avec la première ; derrière eux, sur la paroi, s'étend la magnifique tapisserie de la Cène, travaillée à *Saint-Michel-de-Ripa-grande*, d'après la célèbre fresque de Léonard de Vinci. Debout, à l'extrémité de l'une des tribunes réservées aux dames et touchant presque l'estrade des Pellegrini (1), à portée par conséquent de saisir les moindres détails de la touchante cérémonie, en attendant l'arrivée du cortége, je cherchai dans mon manuel liturgique les détails historiques sur ce que j'allais voir, et j'y lus :

« Cette cérémonie appelée en style liturgique *mandatum*, du premier mot latin de l'antienne que l'on y chante, et en Italie *lavanda*, représente l'action de Notre-Seigneur que voici :

—Saint Jean, XIII, verset 4. « Il se leva de table, quitta ses vêtements, et, ayant pris un linge, il le mit autour de lui.

« 5. Puis ayant versé de l'eau dans un bassin, il commença à laver les pieds à ses disciples et à les essuyer avec le linge qu'il avait autour de lui...

« 12. Après donc qu'il leur eut lavé les pieds, il reprit ses vêtements, et, s'étant remis à table, il leur dit : Savez-vous ce que je viens de vous faire?...

« 14. Si donc je vous ai lavé les pieds, moi qui suis votre seigneur et votre maître, vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres.

« Car je vous ai donné l'exemple, afin que pensant à ce que je vous ai fait, vous fassiez de même.

(1) Nom donné par les Italiens à ceux qui, ce jour-là, représentent les apôtres.

Digitized by Google

« Cette fonction (1) est d'une haute antiquité sans qu'on sache positivement l'époque de son établissement. Elle se célébrait autrefois, ou à Saint-Laurent ad Sancta Sanctorum (la Scala Santa), ou dans le petit monastère de Saint-Martin, suivant que le pape habitait le Latran ou le Vatican. Il paraît même, d'après Censio Camerario, qu'alors elle était double. Un premier lavement des pieds de douze sous-diacres se faisait à la fin de la messe, et un second de treize pauvres au sortir du diner. Les nombreuses fonctions de ce jour ont nécessité depuis la suppression de l'un d'eux.

« Le nombre treize adopté pour les prêtres admis au lavement des pieds, et qui prennent à cette occasion le nom d'apôtres, a exercé les liturgistes sans les amener encore à une solution finale. Libres de choisir entre eux, nous penchons pour ceux qui veulent y voir l'ange miraculeusement trouvé assis à la table de Grégoire Ier, au milieu des douze pauvres qu'il y admettait quotidiennement sur le mont Cœlius. Cette charité de saint Grégoire-le-Grand fut souvent imitée par les pontifes romains. Un des derniers, Léon XII, faisait chaque jour servir à dîner dans une salle de son palais à treize pauvres, prêtres, pèlerins et autres.

« Le choix des apôtres appartient, en vertu de concessions pontificales, à :

L'ambassade de France, un. — Id. d'Autriche, un. — Id. d'Espagne, un. — Id. de Portugal, un. — Cardinal-secrétaire d'Etat, un. — Cardinal camerlingue, un. — Cardinal préfet de la propagande, deux. — Cardinal protecteur des Arméniens, un. — Le capitaine des Suisses, un. — Le majordome, trois. »

Une porte est ménagée dans la travée, sous la tribune des princes. Les pellegrini ou les treize prêtres qui représentent les apôtres entrent d'abord vêtus d'une longue soutane et d'un camail, l'un et l'autre en laine blanche ; leur coiffure est assez singulière ; elle se compose d'une sorte de cône sans visière, à

(1) En Italie, on appelle ainsi *funzione* les cérémonies de l'Eglise : on dit : tel jour il y a *fonctions* dans cette église.

Digitized by Google

peine rétréci par le haut et de couleur blanche aussi. Cette année-là, (1856), on distinguait parmi eux le patriarche arménien à sa haute taille, sa longue barbe brune et sa belle tête. Ils prennent lentement place sur leur estrade et s'étendent sur une seule ligne. Bientôt arrive le cortége semblable à tous les cortéges de la Semaine-Sainte, du Dimanche des Rameaux, du jour de Pâques, cardinaux, cour romaine, prélats de toutes nations, princes, ambassadeurs, hauts dignitaires de divers royaumes catholiques, étrangers de distinction. Le pape porte une mitre lamée d'argent, avec aube, ceinture, et le pluvial rouge ; les cardinaux ont conservé la chape violette. Un diacre en dalmatique blanche chante l'Evangile du jour selon saint Jean, après on présente le livre sacré au Saint-Père qui baise le texte, et la chapelle entonne la première antienne du lavement des pieds, *mandatum*.

Alors dans le premier temple de la chrétienté, dans le plus grandiose et le plus beau des monuments du monde, sur les débris de cet amphithéâtre de Néron, abreuvé du sang de tant de martyrs, à la place de cette arène où l'humanité dégradée par le paganisme, abrutie par les voluptés, asservie sous le plus hideux despotisme qui fut jamais, assistait aux combats de gladiateurs, jetait en pâture des hommes aux bêtes féroces, et pour suprême plaisir, se repaissait de carnage et de chair comme la panthère et le tigre; en face de la tombe de Pierre et de Paul, ces premiers libérateurs envoyés par le Christ à l'espèce humaine, qui sacrifièrent leur vie à l'affranchissement, à la régénération de leurs semblables, commence l'acte d'humilité divine, de sublime abaissement, que toutes les pompes déployées jusqu'alors servent encore à rehausser. Ce jour tout entier du Jeudi-Saint, comme le dit fort bien l'Eglise, est consacré au grand mystère de l'amour. C'est la continuation vivante de cette étonnante parole du Fils de Dieu dans le discours de la Cène : « Comme mon père céleste m'a aimé, ainsi je vous aime moi-même ! » et comme pour répondre à un tel amour, l'homme dans son néant ne peut rien pour Dieu, Dieu qui aime l'homme, il vient de nous le dire, comme il aime son propre fils, le verbe

Digitized by Google

divin égal au Père, c'est-à-dire Dieu qui aime l'homme du même amour dont il s'aime lui-même, veut que l'homme, sa créature, témoigne à l'homme tant aimé de Dieu, tout cet amour qu'il doit rendre à son créateur, à son rédempteur. Dieu, dans un prodige d'amour, s'est abaissé devant l'homme par l'humiliation, l'obéissance, la souffrance ; l'homme à son tour, par amour pour Dieu, s'abaisse devant l'homme, image et amour du Christ, par les humiliations, les servitudes, les sacrifices de la charité. Et afin que cet enseignement se perpétue non seulement par les livres saints et la grande voix de l'Eglise, mais encore par un imposant exemple, c'est le chef de l'Église, le dépositaire des clés du ciel qui, dépouillant toutes ses grandeurs humaines et célestes, continuera noblement l'acte d'abaissement de Notre-Seigneur. On fait silence, la foule est attentive ; un frisson intime d'admiration et de pieux attendrissement circule dans l'assemblée immense, sans distinction de rangs, d'âge, de culte et de sexe ; bien des yeux même se mouillent de douces larmes parmi les vrais enfants de l'Eglise, pendant qu'on voit le vénérable pontife dépouiller ses ornements précieux, conserver seulement le blanc vêtement du prêtre, emblême d'innocence et de pureté, et la mitre symbole d'autorité paternelle. Il ceint un petit tablier de toile ; précédé de ses massiers, d'un aide des cérémonies et de deux cardinaux diacres, il passe sur l'estrade des pellegrini. Ceux-ci ont à l'avance le pied déchaussé et sont assis. Le pape se met à genoux devant chacun d'eux, pose le pied du pèlerin dans un bassin de vermeil contenant de l'eau, le frotte légèrement, l'essuie avec un linge, *le baise*, se relève et passe à un autre. Un prêtre italien, homme jeune, fort et robuste, missionnaire en Orient, revenu récemment à Rome et admis au nombre des apôtres, me racontait peu de jours après, qu'il avait couru déjà toutes sortes de dangers sur terre et sur mer, assisté à l'affreux tremblement de terre de Brousse, et passé trois jours et trois nuits au milieu des morts et des mourants, à remplir les fonctions de son ministère pendant cette terrible catastrophe, sans rien perdre de son énergie ; mais qu'en ce jour du Jeudi-Saint, lorsqu'il sentit les lèvres vénérées de Pie IX toucher son pied, il fut sur le point de s'évanouir.

Digitized by Google

Treize fois le Saint-Père accomplit cet humble devoir. L'émotion de l'assistance est au comble ! le respect, l'admiration se lisent de plus en plus sur toutes les physionomies, tant est vraie la parole divine : « Celui qui s'abaisse sera élevé ! » quel est celui qui grandit, qu'on exalte en cet instant? Est-ce celui devant qui l'on s'humilie ou celui qui est l'humilié? et tant de fronts sceptiques ou ennemis, qui resteraient superbes et railleurs devant le successeur de saint Pierre, de Grégoire VII, de Léon X, s'inclinent involontairement et ne peuvent refuser un hommage instinctif, plus fort que leur orgueil et leur incrédulité, à ce vieillard dépouillé de couronne, qui s'agenouille devant d'humbles frères et descend, par amour, aux plus bas offices de la charité. Une dame anglaise, protestante, placée près de moi, s'était permis une foule de moqueries et de critiques sur notre Eglise jusqu'à ce moment. Pendant que le pape lavait les pieds aux pellegrini : « Vos ministres en font-ils autant, madame ? lui ai-je demandé, trouvez-vous que cette cérémonie soit bien selon l'esprit de la primitive Eglise ? » Elle a baissé les yeux sans répondre.

Mais si le souverain pontife grandit de toute la profondeur de son abaissement, comme à leur tour les Chrétiens qui reçoivent une si touchante preuve d'amour voudraient se précipiter aux genoux de celui qui la leur donne, presser ses pieds de leurs lèvres, les mouiller de leurs larmes, s'abaisser plus encore, s'anniliiler devant lui dans une effusion de reconnaissance, d'abnégation, de charité ! Divin combat que trahit leur figure ; lutte d'amour digne du ciel, née de ce précepte divin qui ramènerait Eden sur la terre si les hommes savaient le comprendre et s'y conformer.

Au XVIII^e^ siècle, la philosophie épicurienne, sceptique et railleuse ; de nos jours, le rationalisme superbe, le sensualisme égoïste et charnel ont pensé trouver ou inventer quelque chose de merveilleux en proclamant l'égalité des hommes ; ils ont arrosé ce principe de larmes, de calamités et de sang, pour le consacrer, le faire croître et fructifier. Onction infernale ! Mais que le Christ en sait plus qu'eux ! L'égalité des hommes ! c'est bien quelque chose un peu au-dessus de l'esclavage, et encore,

Digitized by Google

avant le Christianisme, la société humaine avait depuis longtemps perdu cette vérité. Mais la loi d'humilité et d'amour envers son frère, voilà le précepte, le dogme sublime prêché, préconisé depuis bientôt deux mille ans par l'Évangile, et au-delà duquel l'homme et Dieu même ne pourront jamais rien trouver ou inventer. L'Égalité, c'est l'homme retranché dans son *moi*, debout sur son individualité hautaine, en guerre avec tout ce qui l'entoure, pour défendre des droits que son amour-propre exagère, et leur faisant sans cesse franchir, au détriment de ses semblables, des limites que malgré tous ses efforts la loi ne peut jamais assez nettement, assez complètement définir! l'humilité, la charité évangélique, c'est l'homme pénétré du sentiment de son néant, ne se reconnaissant que des devoirs envers ses frères comme envers Dieu ; se considérant ce qu'il est en effet, un atôme perdu dans la multitude innombrable des créations, dans les espaces sans bornes de l'infini ; ne se connaissant d'autre grandeur que d'avoir existé dans la pensée divine avant même d'apparaître au jour ; d'autre gloire que d'être la créature de l'Être souverain, l'objet de sa sollicitude, de son amour, le racheté du sang d'un Dieu et l'appelé par le ciel à des destinées immortelles. En même temps, il voit resplendir ces mêmes traits, ces mêmes grandeurs, ces mêmes destinées dans chacun de ses semblables ; dès lors le respect, la révérence, l'amour qu'il leur porte, qu'il leur témoigne. Et comme l'homme de l'égalité craint toujours qu'on ne fasse pas assez pour lui, l'homme de la fraternité, de la charité évangélique craint toujours de ne pas faire assez pour les autres. L'homme de l'égalité, c'est l'opprimé qui se venge ; l'homme de la charité, c'est le martyr qui pardonne à ses bourreaux ; l'homme de l'égalité, c'est la puissance, la fortune dédaigneusement arrogantes ; l'homme de la charité, c'est le missionnaire qui a tout sacrifié à la croix, la sœur de Saint-Vincent-de-Paul ; l'homme de l'égalité, c'est l'autorité sèche et aride, l'abstraction, la lettre morte de la loi ; l'homme de la charité, c'est le souverain pontife aux genoux des pèlerins, c'est le Christ lavant et baisant les pieds des apôtres.

Le prince royal de Prusse était présent à cette cérémonie et

Digitized by Google

paraissait y prendre un vif intérêt. Autrefois, dans les âges de ferveur et de foi, Charlemagne, Alfred-le-Grand, saint Louis roi de France s'imposèrent ces rites d'humilité, de charité évangélique, et ils en sont restés plus grands encore dans l'histoire.

Chaque apôtre ou pellegrini, immédiatement après que le lavement des pieds a eu lieu pour lui, reçoit du pape, du cardinal-diacre ou du trésorier d'Etat qui suivent Sa Sainteté, un bouquet de fleurs artistement groupées et deux médailles commémoratives de l'honneur qui lui est fait, l'une d'or, l'autre d'argent, souvenirs précieux et religieusement conservés.

Au-dessus de l'immense vestibule de Saint-Pierre s'élève une vaste salle nommée la *loge vaticane*, choisie pour la Cène ou le dîner de ceux qui représentent en ce jour les apôtres. Autrefois, cette cérémonie avait lieu dans une des salles du palais, mais Grégoire XVI, prenant en considération le grand nombre de personnes qu'attirent à Rome les solennités de la Semaine-Sainte, ordonna que la Cène serait transférée dans ce local plus vaste et d'un plus facile accès. La table étroite, longue, formée en rectangle, est élevée sur une estrade. Les pellegrini sont assis tous du même côté. En face d'eux sont les tribunes réservées aux princes, aux ambassadeurs, aux dames, etc.; au pied des tribunes, un espace est livré à la circulation des hommes et séparé par une barrière de la table; cette dernière est ornée de cristaux et d'orfèvrerie; des statuettes dorées d'apôtres alternent sur toute la longueur avec de magnifiques vases ou urnes Médicis, garnis de pyramides de fleurs naturelles qui exhalent les plus suaves odeurs. Les apôtres arrivent l'un à la suite de l'autre. Ils attendent à leur place jusqu'à ce que le pape entre. Sa Sainteté, qui a changé de vêtements, vient en soutane de laine, rochet et mozette blanche bordée d'hermine; le service de la chambre l'accompagne en *mantellone*.

Les apôtres se mettent à genoux à l'entrée du souverain pontife. Il leur donne à laver l'un après l'autre, et cela fait, il bénit la table. Un chapelain secret fait une lecture relative à la cérémonie. Les plats sont portés par les prélats qui les présen-

Digitized by Google

tent au Saint-Père. Deux évêques français, Mgr. de Poitiers et Mgr. d'Angoulême figuraient parmi les prélats assistants.

Le pape prend les plats qui m'ont paru excellents et variés, sans recherche excessive, et verse plusieurs fois à boire à chaque pellegrini. La belle figure de Pie IX, si expressive, si intelligente et si douce, devenait rayonnante pendant cette cérémonie. Une sorte d'expansion d'amour s'échappait de ses regards, de ses gestes, de ses paroles. Il était joyeux, il était heureux. Les pellegrini ont même, en souriant, assuré que le Saint-Père répandait avec prodigalité dans leurs verres le vin généreux et couleur d'ambre qui brillait à travers le cristal des carafes. On voyait qu'en nos jours de divisions, d'amertumes, de jalousies et de haines, c'était la chrétienté ou plutôt le genre humain tout entier que Pie IX eût voulu convier à ce banquet vraiment fraternel, entourer des doux soins de sa tendresse paternelle et sacerdotale, purifier, servir, presser enfin sur son cœur dans l'étreinte céleste de l'unité catholique !

Adèle GENTON.

Digitized by Google

PENSÉES

SUR L'OISIVETÉ ET LE TRAVAIL.

L'oisiveté est la rouille de l'âme.....

Un homme dont le nom doit faire autorité, a donné un travail remarquable sur l'oisiveté des classes riches. Ce travail a été l'objet d'appréciations diverses, mais chacun en a reconnu le mérite, l'utilité.

Doit-on revenir sur ce sujet de l'oisiveté ? Aussi bien cette question est assez importante pour que chacun y apporte son tribut d'observations. En se plaçant à un point de vue différent, il sera possible de faire ressortir des enseignements nouveaux.

En ce moment nous présenterons quelques pensées jetées comme des jalons... peut-être plus tard donnerons-nous quelque chose de plus.

I.

L'oisiveté existe-t-elle dans toutes les classes de la Société ?

Et comment y remédier.

* L'oisiveté est une des plaies sociales, elle apparaît partout un peu plus ou un peu moins. C'est une des maladies de l'humanité ; elle existe dans toutes les classes de la société, dans les multitudes, dans les classes inférieures comme dans les classes élevées. Seulement elle se traduit en des manières diverses, elle se différencie.

* J'ai dit que l'oisiveté s'attaque aux multitudes. Voyez plutôt comme trop souvent les ouvriers font ce qu'on appelle vulgairement *le lundi*.

Digitized by Google

* Voyez aussi certains ouvriers intelligents, habiles, qui travaillent deux ou trois jours par semaine et qui consomment le bénéfice de ces trois jours, de ces deux jours, dans des orgies ou tout au moins dans des parties de plaisir qui se prolongent tout le reste de la semaine.

* Le désordre, les infortunes de famille ont trop souvent pour causes l'oisiveté ainsi pratiquée dans une trop large mesure.

* C'est alors l'oisiveté de la pire espèce; l'oisiveté la plus fatale non seulement aux individus mais encore aux générations.

* J'ai entendu quelque part à peu près ces paroles :

« Maudissez l'oisiveté et la luxure qui abâtardissent la société « française... Riches et pauvres leur résistez-vous comme vous « le devez?... Gravez dans vos âmes que la tempérance et « l'amour du travail sont les véritables ancêtres des fils et des « filles qui font la splendeur de leur famille et de leur patrie. »

* Voyez une famille laborieuse dans laquelle chacun fuit l'oisiveté. Son exemple dit tout ce que les lois pourraient dire...

* Mais si la classe des travailleurs est trop souvent victime de l'oisiveté, combien les classes élevées de la société ne le sont elles pas plus souvent encore?

* Dans les multitudes, le besoin est un puissant aiguillon qui pousse au travail et qui fait contrepoids à l'oisiveté; le désir de faire fortune, de parvenir à une condition sociale plus élevée, voilà encore un stimulant contre l'oisiveté.

* Dans les classes où l'aisance met à l'abri du besoin, et offre parfois mille séductions, l'oisiveté est bien plus à redouter, ses ravages sont plus effrayants.

Ici tous les entraînements se présentent : ce n'est pas sans une certaine vertu que l'homme, comblé des faveurs de la fortune, résistera à toutes ces séductions, et qu'il se livrera à des études sérieuses, à un travail d'autant plus honorable qu'il n'est pas imposé par le besoin.

* Il fut un temps où les preux ne savaient donner leur signature qu'avec l'empreinte du pommeau de leur épée, et cependant ils n'étaient pas des oisifs, mais bien des hommes d'action, dressés aux fatigues et au métier de la guerre.

Digitized by Google

Les jeunes hommes étaient élevés dans le rude maniement des armes. Affrontant les périls et bravant la rigueur des saisons.

* Plus tard les guerres furent moins fréquentes ; alors le gentilhomme campagnard sut allier les rudes épreuves des armes avec l'activité de l'homme vivant dans les champs, s'associant aux travaux et les dirigeant.

* Il y eut là une première transformation.

Aujourd'hui la transformation a été complète pour les hautes classes. — Mais si le travail change, la loi du travail subsiste...

Comment est-elle observée?

* Jeunes gens, pères de famille, qui que vous soyez, vous n'êtes plus appelés aux travaux d'autrefois, mais vous avez à subir la loi du travail...Vous ne vous déroberez pas en vain à cette loi...

Les connaissances humaines ont grandi comme un géant, vous devez acquérir et utiliser ces connaissances ; vous devez travailler, sous peine de déchoir.

* Mais, dira-t-on, tel ou tel genre de travail ne peut convenir à certaines classes de la Société, eh bien ! cherchez d'autres occupations : elles sont assez nombreuses, assez diverses pour tous les goûts comme pour toutes les aptitudes.

* Il y a tant d'aliments à l'activité humaine, tant d'honorables et utiles occupations...

Tant de moyens dans les divers échelons de l'ordre social, de mener une vie active, laborieuse, utile à soi et à ses semblables.

* Les causes vraies de l'oisiveté sont toujours un certain manque d'énergie pour le bien ; et l'absence d'une volonté ferme en présence d'un travail qui est toujours pénible dans une certaine mesure...

* D'autres causes de l'oisiveté sont l'entraînement vers les plaisirs ; les défaillances du cœur d'abord, et plus tard les tristes résultats d'une intelligence flétrie, comme d'un corps vieilli avant le temps.

* O hommes jeunes, prenez donc, dès votre entrée dans le monde, les habitudes sérieuses du devoir ; vous aurez pour vous le cri de la conscience ; — et vous sentirez combien sont allégées les peines du labeur.

Digitized by Google

* Nul ne peut s'affranchir impunément de la loi du travail. Si nous pouvions pénétrer dans certaines consciences, nous y lirions que celui qui s'est soustrait au joug du travail, en expie déjà la peine par les ennuis et les misères du désœuvrement. Que serait-ce si l'on examinait les vices qu'engendre l'oisiveté.

* L'oisiveté amène l'amoindrissement des fortunes, la ruine des santés, la dégénérescence des races... et puis l'on se demandera d'où proviennent ces générations flétries avant l'âge ? Elles proviennent trop souvent des ravages qu'à faits l'oisiveté. —
Combattons l'oisiveté, nous aurons combattu le mal.

* Le travail revêt bien des formes selon l'âge, le sexe, la condition sociale, les aptitudes diverses, les temps, les lieux, que sais-je ? —
L'essentiel c'est que chacun, dans la mesure de ses forces ou de sa position dans le monde, paye son tribut au travail...

* Que l'homme emploie ses forces au soulagement de ses semblables, ou bien qu'il les emploie à des découvertes utiles à l'humanité, ou encore qu'humble et modeste pionnier de la civilisation, comme aussi généreux défenseur de la patrie, il touche à la charrue ou au canon, il n'en remplit pas moins une noble tâche.

* Que la femme s'occupe de travaux ou d'études, ou qu'elle se dévoue modestement à l'administration de la maison, à l'éducation de la famille, et surtout à la pratique agissante de la bienfaisance, ou encore, que vierge pieuse et intrépide, elle affronte tous les périls auprès des mourants, elle aura aussi rempli noblement sa tâche.

* Soldat, noble enfant de la patrie, prêt à verser ton sang pour elle, soldat modèle de la discipline, n'as-tu pas gémi d'être parfois sous l'influence d'une oisiveté indépendante de ta volonté?

* Le travail est un souverain remède contre les dégoûts de la vie ; je n'ai jamais eu (disait Montesquieu) un chagrin qu'une heure de travail n'ait soulagé.

* Vous, penseurs, à l'apparence insouciante qui errez à l'aventure, prenant les hommes qui se trouvent sur votre chemin, et rêvant souvent à ce que font les uns et à ce que pourraient faire les autres, dites-nous quelles pensées vous agitent...

* Et vous, observateurs sérieux, vous qui examinez, jugez

Digitized by Google

et comparez, quelle différence faites-vous entre un peuple chez qui l'oisiveté est en opprobre et un peuple chez qui l'oisiveté passe dans les mœurs?

* Montaigne n'a-t-il point dit quelque part ; « Si on ne les « occupe (les esprits) à certain subject qui les bride et contrai- « gne, ils se jectent déréglez par cy par là... et n'est folie ni res- « verie qu'ils ne produisent en cette agitation... »
« L'âme qui n'a poinct de but estably, elle se perd... »

Velut ægri somnia, vanæ
Finguntur species (1).

* L'oisiveté est pour l'homme ce que la rouille est pour le fer. — Et le travail est pour lui ce que le polissage est pour l'acier. —

* L'habitude d'un travail régulier, suivi, a dit M. Bonnet, « peut seule conserver la vigueur et la fécondité de l'intelligence; « peu d'hommes ont su se l'imposer librement comme Alfiéri, « Buffon, Lavoisier. » « Les salons, honneur de l'esprit français, « n'ont pas eu pour hôte, seulement une société inoccupée. »

* Celui qui passe ses premières années dans l'oisiveté et la mollesse, celui-là passera les dernières dans le besoin : — peut-être dans la honte et la misère. —

* Les classes sociales dans lesquelles l'oisiveté prévaudrait.... Celles-là je crois pouvoir leur annoncer leur déchéance...

* L'esprit humain a ses heures, et le travail peut revêtir des formes diverses ; mais la loi du travail est imprescriptible.

E. DE MONTÉVERT.

(1) Comme un cerveau souffrant se forgeant des chimères.
(Horace. *Art poétique.*)

Digitized by Google

LE

VÉSUVE ANCIEN ET MODERNE

ESQUISSE.

—

De tous les phénomènes de la nature, un des plus saisissants est sans contredit celui d'un tremblement de terre qui déchire la surface du sol, ou d'une montagne qui vomit de ses flancs entr'ouverts, comme d'une bouche infernale, des flots de matière en fusion, trainant sur son chemin l'épouvante et la mort.

Tel est aujourd'hui l'état du Vésuve.

L'aspect de ces laves incandescentes, la nuit, au milieu de sourdes détonations, et dont nulle description ne saurait égaler la sublime horreur, n'est pour les curieux qu'un magique spectacle ; pour le naturaliste ou le philosophe qui étudie l'origine et la fin des choses, c'est un sujet de profonde méditation, c'est une preuve *géognosiquement* effrayante (si la néologie de ce mot nous est permise), de la puissance mystique de Dieu, qui voulut que parmi les mondes lancés dans l'espace, un calorique latent animât sans cesse la masse primitivement fluide du nôtre, et par une solidification lente et des bouleversements terribles, les molécules matérielles pussent se placer dans l'ordre de leur densité respective, et composer la croûte minérale de notre planète, dont l'épaisseur actuelle est encore bien minime, relativement au rayon terrestre. M. Beudant la compare à une feuille d'or battu sur une orange.

Des nouvelles de Naples nous ont fait savoir que depuis les premiers jours de juin dernier, neuf bouches ignivomes, dont une paraît avoir existé peu de temps, s'étaient ouvertes sur les

Digitized by Google

flancs du Vésuve, soit du côté N.-E. d'Ottajana, soit du côté de Naples, et que plusieurs courants avaient atteint la largeur énorme de 700 à 1000 mètres.

La grande éruption de mai 1855, à la suite de laquelle une épidémie se manifesta sur les chevaux, et en fit périr un assez grand nombre, nous avait déjà associés à l'image dévastatrice de ces immenses fleuves de feu, car les éruptions offrent naturellement entre elles une grande similitude. M. Ch. Saint-Claire Deville a laissé une description très-exacte de l'état chimique et géologique du Vésuve à cette époque; mais le fait le plus caractéristique de cette année, et qui ne s'était pas reproduit depuis 1631 en grand, en 1834 en plus petit, c'est l'affaissement de plus de soixante mètres du cratère supérieur.

Ce grand cratère, resté muet depuis 1850 et dans lequel tomba l'infortuné *Délius*, s'était rouvert en septembre 1856. Lors de notre dernière ascension, en octobre de l'année suivante, un cône de dix-sept mètres d'altitude dépassait considérablement la *punta del Pallo*, qui déjà, en 1846, n'était plus le point culminant de la montagne; lequel point, en 1772, M. de Saussure avait reconnu d'un côté tout opposé; plusieurs torrents intermittents et des convulsions souterraines faisaient pressentir que le repos du volcan n'était que momentané.

En effet les tremblements de terre des 16 et 17 décembre 1857, qui furent sentis à *Salerne*, *Potenza*, *Foggia*, *Barletta*, *Vagri*, qui firent périr mille personne à *Viggiano*, deux mille à *Saponara*, qui bouleversèrent *Montemurro*, et désolèrent tous les environs, les agitations du *Stromboli*, la secousse qui lézarda les maisons de Livourne en août 1857, celle qui fut ressentie à Saint-Louis en octobre suivant, celle qui détruisit Corinthe, en Grèce, dans le mois de mars 1858, les tremblements qui recommencèrent à Naples en mai dernier, le tarissement des puits dans les environs, furent tous des signes précurseurs de la grande agitation qui régnait dans les entrailles de la terre.

Il est juste de considérer comme un bienfait pour l'humanité les éruptions qui viennent servir de soupape naturelle au dégagement des gaz et des vapeurs d'eau qui s'y forment sans cesse,

Digitized by Google

et dont la force expansive produirait sans doute de plus grands ravages, sans ce bienfait terrible.

On a beaucoup écrit sur la cause des foyers volcaniques ; il n'est pas inopportun de supposer une corrélation souterraine, non seulement entre les différentes éruptions d'une même montagne ; mais entre tous les volcans les moins éloignés, et peut-être par des ramifications plus profondes, entre tous les volcans de notre globe, car les mêmes aspérités de montagne, existent au fond des mers.

Pour s'en rendre compte il convient d'examiner les signes qui se manifestent entre les époques qui séparent les éruptions.

Le cône qui se forma après la grande explosion de 1839, et qui, en 1846, dépassa la *punta del Pallo*, fut le résultat d'un travail volcanique de huit années. On verra plus tard que le Vésuve resta longtemps stationnaire.

Qu'il nous soit permis d'esquisser ici une histoire rapide du Vésuve, que la Société Linéenne de notre ville a eu l'indulgence d'écouter à sa réunion de mars dernier.

Selon Cluverio et Pitisco, les anciens Grecs le nommèrent *Besbios*, les Latins *Besbius*, puis *Bebios* et *Bébius*.

Altéré chez les habitants du vieux Latium par celui de *Vesbius*, ce nom fut successivement remplacé par celui de *Vesvius*, *Vesuvius*, *Vesuvus* et *Vesevus* par les poètes. Enfin les Italiens le nommèrent *Vesuvio* en prose, et *Vesevo* en poésie.

Mazzocchi fait dériver son étymologie orientale d'un mot arabe, signifiant *Ignis*, *feu*, et Jacob Martorelli d'un autre correspondant à *ubi flamma*, où est la flamme.

Le mamelon *Somma*, dont les filons basaltiques sont différents des produits du Vésuve, et qui n'en est séparé, ainsi qu'*Ottajano*, que par une échancrure, dut être jadis le point central de ce réseau volcanique avant la catastrophe de 79, qui vit mourir, comme on sait, Pline le Vieux, et détermina sans doute la configuration actuelle du mont, puisqu'au dire du jeune naturaliste romain, une partie de la montagne fut précipitée dans la mer.

Martorelli fait dériver le mot *Somma* de celui de *Summanus*,

Digitized by Google

attribué à Jupiter, maître des foudres et des explosions, et à ce sujet on lit dans *Reinesio* l'inscription suivante :

JOVI O. M. SUMMANO EXUPERANTISSIMO.

Mais Gaspard Peucer, docte philosophe du XVI^e^ siècle, dans ses commentaires sur les *Devins*, fait observer que les Romains attribuaient ce nom à Pluton, maître des foudres de la nuit, tandis que Jupiter l'était de celles du jour.

L'origine volcanique du Vésuve, reconnue sous-marine, par les grands os fossiles et les restes de *tufs* trouvés dans les corps marins, donna lieu sans doute à la fable des fils de Titan, terrassés sous le Vésuve, dont on montrait autrefois dans la vieille *Parténope*, au dire de Philostrate, les os gigantesques.

Suétone rapporte que les anciens appelaient *Ossa gigantum* de grands os fossiles, renfermés dans des cabinets de curiosité et attribués aux fameux géants, qui, selon les poètes de l'antiquité, déclarèrent la guerre à l'Olympe dans les champs flégréens, près de la ville de Flegra, nommée ensuite Pallène ; et Dion Cassius prétend que l'éruption arrivée sous Titus, sembla recommencer la guerre des géants contre l'empyrée.

Feu Léopold Pilla, ex-professeur de géologie à l'université de Pise, confirme l'opinion de M. de Buch que le Vésuve est un volcan de soulèvement formé dans l'ancien cratère de la *Somma*.

Melograni et Giœni, font observer que la matière combustible des volcans appartient au fond des mers, et aux terrains abandonnés par les eaux.

En effet sur le sol de la Campanie, jadis baigné par la mer, on trouve des pierres calcaires empreintes de coquilles. Le docteur Thompson a découvert sur le Vésuve des morceaux de tufs, où l'on distingue la *Celeparœ spongites* de Linné.

Quoique, au dire de Strabon, les premières éruptions du Vésuve se perdent dans la nuit des temps ; si les mémoire de Beroso, rapportés par Annius de Viterbe, dominicain au XV^e^ siècle, n'étaient point une imposture, comme on le prétend, on aurait souvenance des catastrophes arrivées l'an du monde 2600, l'an 2960, à l'époque de David, l'an 3200, sous Cyrus, et l'an 3750, sous les premiers consuls romains.

Digitized by Google

Il est à remarquer toutefois que le silence de Pline le Vieux sur cette dernière peut faire douter des autres ; mais les réflexions de Polybe qui écrivait un siècle et demi avant Jésus-Christ, celles de Lucrèce, le poète latin, qui le précéda de 97 ans, de Diodore de Sicile, 25 ans avant l'ère vulgaire, de Marcus Vitruvius Pollion, célèbre architecte sous Jules-César et sous Auguste, de Caius Velleius Paterculus dans son histoire de la guerre des alliés, et celles de Sénèque le philosophe, 33 ans avant la même époque, font toutes présumer des éruptions bien antérieures à celle de 79 ; et l'argument le plus péremptoire est celui des rues et des trottoirs d'Herculanum et de Pompeï, qui sont formés de laves anciennes semblables à celles d'aujourd'hui, et où l'on peut voir les restes d'édifices publics fabriqués avec du tuf, et avec différentes pierres volcaniques.

Nous savons par Plutarque et par Lucius Florus, qui vivait l'an 109 de notre ère, que, l'an 680 de Rome, le gladiateur Spartacus et soixante-quatre de ses compagnons révoltés et poursuivis par Claudius, se réfugièrent sur le Vésuve d'où ils parvinrent à s'échapper, non par quelque cavité, comme on l'a prétendu, mais au moyen de cordes tressées avec des vignes sauvages.

Le Père don Jean-Marie Delatorre fait observer que, suivant Galien, le Vésuve était à peu près dans la même position qu'aujourd'hui, en 172 de l'ère actuelle ; en 228, selon Dion Cassius, en 366 selon Procope, et même en 1118 selon Zonaro. Ce ne fut qu'au temps de Georges Agricola, célèbre philosophe, en 1535, que les rochers dont parlent Plutarque et Procope semblent avoir été consumés par le feu.

Le Vésuve ne fut donc point sensiblement altéré pendant une longue série de siècles. Bracini rapporte qu'en 1611, la montagne était couverte de végétation, de troupeaux et de bergers ; mais en décembre 1631, une explosion terrible abaissa beaucoup son sommet ; sept torrents de lave coulèrent à la fois, et depuis 79, ce fut l'incendie le plus considérable.

Le Père Recapito, le père Mascoli et Bracini attestent que cette catastrophe changea alors la face intérieure du volcan.

Digitized by Google

Aujourd'hui cette montagne, un des anneaux principalement calcaires coquillers de la chaîne des Appennins, et de l'âge moyen des terrains tertiaires, semble éprouver une révolution presque analogue, et nous comprenons la juste inquiétude des habitants de ces contrées; mais ce serait une erreur de supposer que l'action des volcans tend à s'accroître au lieu de diminuer.

Des cinq cent dix-huit volcans de notre globe, produit des recherches de M. Huot, continuateur de M. Malte-Brun, cent soixante-trois seulement sont en activité dont soixante-sept sur les continents et quatre-vingt-seize dans les îles. M. Ordinaire en compte deux cent cinq actifs, dont cent sept dans les îles et quatre-vingt-dix-huit sur les continents. Scipion Breislak fait justement remarquer que d'un grand nombre de volcans autrefois actifs près du golfe de Naples, il ne reste plus que le Vésuve, ce qui prouve une décroissance notable du foyer volcanique dans ces parages, et nous apprenons que l'intensité du dernier incendie, a déjà considérablement diminué.

D'ailleurs l'histoire des anciens tremblements de terre et des éruptions, rapporte des faits bien autrement terribles.

Sans parler de l'horrible tremblement de terre de 1755, qui fit périr à Lisbonne plus de deux cent mille habitants, découvrit les gouffres profonds de la mer, et fut ressenti depuis le Groënland jusqu'en Afrique;

De celui qui, en 1783, entr'ouvrit de cent cinquante mètres une partie du sol de la Calabre, détruisit vingt-neuf bourgs ou villages et abaissa le fond de la mer;

De la secousse qui, en 1819, bouleversa, dans l'Inde, une colline de vingt lieues d'étendue, barra le cours de l'Indus et affaissa le pays;

Citons en passant :

L'éruption de 1522 qui, à Saint-Michel des Açores, bouleversa deux collines et couvrit tout Villa-Franca;

La grande convulsion qui, les 27 et 28 septembre 1538, souleva la mer dans le golfe de Baja, et fit surgir le *monte Nuovo*, dont les vomissements durèrent sept jours et comblèrent un partie du lac Lucrin;

Digitized by Google

La gibbosité de cent soixante mètres, qui dans la nuit du 29 septembre 1759 apparut au *Mechoachan*, et sur laquelle fumèrent six grandes buttes, dont la principale avait plus de cinq cents mètres d'élévation ;

La grande éruption de 1794, qui détruisit *la torre del Greco*, et dont les cendres furent transportées juqu'au fond de la Calabre ;

Le cratère immense d'une étendue de neuf à dix hectares qui s'ouvrit avec dix ou quinze autres petits en 1808 dans l'île Saint-Georges, et dont le fleuve de matière en fusion atteignit une longueur de quatre lieues sur une de largeur ;

Le volcan de Papundayan, à Java, qui s'affaissa en 1772, entraînant quarante villages dans ses flancs.

Le gigantesque Kiranëoh, dans l'île d'Havaï (Sandwich), un des plus vastes cratères connus, auquel on donne trois ou quatre lieues de circonférence ;

Les apparitions et disparitions des îles, etc., etc.

Que sont en comparaison les catastrophes actuelles ? M. Elie de Beaumont fait observer que les anciennes éruptions furent le résultat de soulèvement et de grande effusion de laves ; tandis que celles de nos jours sont constituées par d'énormes dégagements de gaz qui s'échappent au moyen du cratère des volcans.

La hauteur du Vésuve au-dessus du niveau de la mer a été reconnue :

En 1754, par M. l'abbé Nollet.....	de 3216	pieds	de Paris.
En 1816, par M. le colonel Visconti	de 3732	»	»
En 1822, par M. de Humboldt.....	de 3642	»	»
En 1831, par une société savante	de 3708	»	»
En 1837, selon le traité météorologique de Garnier.....	de 3574	»	»

Ces différences ont pu se manifester suivant l'état des baromètres et des localités choisies.

La constitution générale des laves est le *silicium*, *l'aluminium*, le *calcium*, le *sodium*, l'*oxide de fer* et l'*acide hydrochlorique*.

La constitution particulière de celles du Vésuve est principalement l'*acide hydrochlorique* et le *sel ammoniac*. L'année dernière, M. Louis Palmieri y a trouvé pour la première fois de

Digitized by Google

l'acide borrique. M. de Buch fait remarquer que les émanations gazeuses des laves manifestent d'abord de l'acide chlorydrique, puis sulfureux quand l'action diminue, enfin carbonique lorsqu'elles sont refroidies, ce qui se continue pendant des siècles.

La rapidité de leur marche dépend de l'inclinaison des lieux et de leur composition. Certains trachytes et diverses obsidiennes s'arrêtent et se refroidissent promptement ; les laves pierreuses, au contraire, restent fort longtemps fluides, quelquefois plus de dix ans.

Nous terminerons cette esquisse par le récit d'un des phénomènes les plus étonnants observés sur le Vésuve pendant les éruptions de ces dernières années.

Il s'agit de l'apparition, sur les scories arides et calcinées de cette montagne, de milliers d'insectes appartenant à plus de 40 espèces hyménoptères, diptères, aptères, coléoptères, hémiptères, lépidoptères, que MM. Scacchi, professeur de minéralogie, et L. Palmieri, directeur de l'observatoire du Vésuve, ont signalés depuis 1855.

Ces insectes groupés en nombre très-considérable, malgré la différence de leur nature, affectent, par une préférence inconcevable et marquée, certaines fumerolles que leurs successeurs abandonnent l'année suivante, et semblent y être attirés fatalement, non pour y vivre et se reproduire, mais pour y mourir asphyxiés par les moufettes d'acide hydrochlorique et sulfureux.

Déjà en 1826, M. le professeur Corta avait mentionné à l'Académie royale des sciences de Naples, laquelle nomma une commission *ad hoc*, la présence de certains insectes, au milieu des sables du cône du Vésuve, mais jamais dans de semblables conditions et quantité. C'est lui qui le premier, ce nous semble, a cherché quelle influence pouvaient exercer les éruptions sur le monde organique, notamment sur les insectes, soit dans les parties vulcanisées, soit dans celles cultivées du Vésuve, lorsqu'elles sont envahies par les laves.

Nous devons à la courtoisie de M. L. Palmieri une portion de ces insectes que nous avons rapportés en France, et que M. Perret, préparateur de la galerie zoologique de notre ville, a bien voulu

Digitized by Google

nous promettre de classer, avec l'obligeance qui le caractérise.

Parmi ceux désignés dans le rapport de MM. Guarini, Palmieri et Scachi, et dont nous possédons une partie, figurent :

INSECTES AFFECTANT LES CRATÈRES.

Dans la famille des *Lamellicornes*, différents *Aphodius*, tels que *Arenarius*, *Scybalarius*, *Granarius*, *Macri*, vivant de matières excrémentielles.

Dans celle des *Palpicornes*, le *Cercyon hæmorrhoïdal*.

Parmi les *Brachélytres*, diverses espèces de *Staphilinus*, tels que *Sanguineus*, *Piceus* et *Metallicus*, le *Stenus monticelli*, insectes vivant de matières cadavéreuses.

Parmi les *Carabiques*, le *Dromius quadrillum*, différents *Bembidium*. Les *Harpulus Cœrulescens*, *vulgaris*, le *Nitiophilus metallicus*, divers *Feronia*, tous insectes carnassiers.

Des *Arachnides*, ou araignées vivant de proie ;

Des *Scutigères*, espèce de scolopendre, carnassiers et se nourrissant de débris organiques ;

Des petites *Podures*, aptères, sauteurs, hôtes sédentaires des lieux humides et ombragés ;

Dans la famille des *Porte-becs*, la *Sitona gressorius*, coléoptère très-commun en France, se nourrissant de végétaux ;

Dans celle des *Latégènes*, l'*Omophlus lepturoides*, vivant sur les fleurs ;

Parmi les *Sécuripapes*, plusieurs *coccinelles* apbidofages, c'est-à-dire se nourrissant de pucerons ;

Parmi les phytophages, ou vivant de végétaux, la *Chrysomela populi* ;

Dans la famille des *Latigènes*, l'*Omophlus curvipes*, vivant sur les fleurs ;

Parmi les *Forficulaires*, la *Forficula Marginella*, se nourrissant de fruits.

INSECTES AFFECTANT LES LAVES QUI ENVAHISSENT LES LIEUX CULTIVÉS.

Divers *Bombus*, le *Ruderatus*, la *Vespra crabro*, hyménoptères vivant du suc des fleurs.

Digitized by Google

Divers *Anthrax*, diptères se nourrissant, à l'état de larve, aux dépens de différentes chenilles, et dont M. Mulsant, notre savant et modeste président de la Société Linnéenne, a révélé le premier les mœurs parasites, jusqu'alors inconnues ;

L'*Ateuchus semi-punctatus* et le *Symnopleurus* de la famille des *Lamellicornes*, vivant de matières excrémentielles ;

Les *Phytocoris* se nourrissant de végétaux, etc., etc.

Par quelle bizarrerie, en vertu de quelle loi naturelle ces insectes si opposés de goûts et de tempéraments, abandonnent-ils, groupés en communauté, les bouses, la verdure ou les fleurs, pour venir chercher la mort sur les sommets brûlants et les lapilli du Vésuve, contrairement à l'instinct général de leur conservation ?

On pourrait concevoir au besoin, pour les *coccinelles* qui subissent une transformation, un dépôt considérable d'œufs, fait au printemps par les femelles ou vers le commencement de l'été, et dont l'éclosion s'opèrerait en septembre ; mais les coccinelles ont l'habitude de s'abriter à l'automne dans les crevasses d'arbres. Et, d'ailleurs, comment les mères et les *Podures* atteignent-elles ces vapeurs brûlantes ?

Quel est donc le charme qui les attire et les captive ? Ce ne peut être la chaleur de la température, puisqu'elle dépasse souvent 70 degrés, et que c'est en mai et juin que la plus grande quantité a été recueillie.

Au reste, plusieurs fumerolles d'égale température n'en possèdent pas, et celles de la *Vetrana*, depuis 1855 jusqu'à ce jour, n'ont jamais rien présenté de semblable.

Voilà pour la biologie des insectes une lacune à remplir.

Voilà pour les entomologistes un sujet nouveau de recherches et de méditation.

Jules Forest.

Digitized by Google

Mgr CHALANDON

ET

LE PÈLERINAGE DES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER,

EN 1858.

En quittant Naples, où j'ai assisté aux fêtes de saint Janvier, je viens de retrouver sans transition son image en France, sur la terre provençale, dans les harmonies du ciel et les chaleureuses expressions de la prière commune.

La pieuse légende des saintes Marie Jacobé et Marie Salomé, patronnes de la ville de Notre-Dame-de-la-mer, située à l'extrémité de la Camargue (Bouches-du-Rhône), est certainement une des plus touchantes et des plus suaves que la foi catholique livre au cœur des populations, et offre quelque analogie avec celle de notre saint lyonnais Ennemond. — Beaucoup de traditions se ressemblent, et les saintes vierges trouvées dans la terre ont servi de fondement aux églises de Notre-Dame de Villefranche-sur-Saône, Pont-de-Vaux, Bourg-en-Bresse, etc.— Quoi qu'il en soit, les saintes Marie Jacobé, sœur de la très-sainte Vierge et Marie Salomé, mère des Apôtres Jacques et Jean, furent chassées de la Judée, à raison de leur fidélité au christianisme et exposées sur la mer, dans une barque sans mât, sans gouvernail, sans provisions de bouche. La frêle gondole accosta heureusement la pointe de la Camargue (campus aquarum), en Provence. Marie Jacobé et Marie Salomé résolurent de vivre au lieu où l'invisible doigt de la Providence les avait conduites. — Leurs préceptes, leurs exemples opérèrent de nombreuses conversions

Digitized by Google

dans cette contrée primitive. Elles y construisirent un oratoire autour duquel se groupèrent les catéchumènes. — Telle fut l'origine de la ville de Notre-Dame-de-la mer, et de son blason représentant les deux vierges dans une nacelle, avec la devise :

NAVIS IN PELAGO.

Après leur mort, leurs dépouilles enfouies dans le sol, y demeurèrent jusqu'en 1448, époque où l'invention en fut faite par René d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, comte de Provence, sur le point indiqué par la tradition.

La dévotion à ces pieuses servantes de Jésus-Christ, est la plus vénérable et la plus populaire de toutes celles qui vivifient le midi de la France. La fête tombe les 24 et 25 mai; et les pèlerins affluent de toutes parts, à cette occasion, dans la petite cité de la mer, la plus exceptionnelle de l'Empire par sa situation, ses mœurs, son délaissement et sa solitude; mais ils viennent surtout des diocèses de Nimes, Montpellier, Avignon et Viviers. — Cet anniversaire, en 1858, a reçu une consécration particulière et un éclat inaccoutumé, de la présence de S. G. Monseigneur Chalandon, archevêque d'Aix, Arles et Embrun, qui a voulu présider lui-même à ces solennelles manifestations de la foi méridionale, à ces exercices de piété, à ce culte traditionnel. — L'arrivée de ce Prélat si éminent par le cœur et par l'esprit, de ce fils si pieux de la métropole des Gaules, fut marquée par les hommages qui volèrent à sa rencontre. Sa voiture s'arrêta à quelque distance des murs, et pendant que les boîtes municipales faisaient entendre leurs détonations, le cortége s'avança processionnellement vers lui, composé du clergé, des autorités, des écoles, des notables, d'une escorte de douaniers et de la gendarmerie. Les bannières, les drapeaux flottant dans les mains, sur les tours, sur les mâts, le dais d'une ornementation gracieuse et riche, les oriflammes vénitiennes se dressant sur la voie, les chants de l'Église, le son des cloches, la foule, tout cela formait un ensemble magique, sous un ciel oriental. Monseigneur fut harangué, avant son entrée en ville, par un autre Lyonnais, M. Digoin, ancien conseiller général du département de l'Ain, aujourd'hui maire des Saintes-Maries. « Entrez, Monseigneur,—

Digitized by Google

s'est écrié l'honorable magistrat, — au sein de cette humble cité, stationnaire à côté du progrès général, soigneuse de ses traditions, fière de son passé. A chaque pas, V. G. reconnaîtra la trace de cette pauvreté honorable, de cette simplicité antique, de cette humilité innée, vertus qui furent enseignées par nos saintes patronnes, et qui sont demeurées la seule charte de notre pays. Entrez dans notre basilique élevée pour servir de refuge contre les attaques des ennemis du corps et contre les tentatives des ennemis de l'âme; V. G. y trouvera une réunion fervante, dont l'empressement ne se ralentit jamais, et dont la foi profonde et expansive, témoigne d'une conviction qui n'est pas inspirée par des enseignements humains... » — Tout le discours de M. Digoin fut à cette hauteur d'à-propos, de pensée et d'expression.

Dès le 23 et le 24 au matin, les pèlerins couvrent les routes de terre et d'eau et jonchent la ville. Pour obtenir une étroite place dans l'intérieur du vieux temple, il faut en prendre possession, bien avant l'ouverture des offices qui doivent se célébrer. — C'est à vêpres, le 24, que l'on descend de la chapelle supérieure, pour les exposer à la vénération des fidèles, les deux châsses contenant les reliques de Marie Jacobé et de Marie Salomé. C'est l'instant vraiment pathétique, vraiment sublime. Quand, au *Magnificat* entonné par 3,000 voix, les châsses s'inclinent doucement sur la foule ivre de joie, ivre d'espérance, ivre de jubilation et de prière, la scène est transportée dans les basiliques de Constantin. Tous les fidèles ont un cierge à la main, et il résulte de cette circonstance, que les personnes placées dans la grande tribune, sont réellement au ciel, puisqu'elles ont les étoiles à leurs pieds, comme le fit remarquer, avec tant de justesse, un de nos plus dignes voisins.

Jamais, dans ma vie qui n'a pas été dépourvue de grandes émotions, je n'ai éprouvé une étreinte plus saisissante, un sentiment plus profond. Quelle verve, quelle admirable spontanéité, quelle explosion de la foi antique et populaire, dans ces accents, dans ces cantiques, dans ces gestes inspirés, dans ces pieuses clameurs, dans cette allégresse communicative, dans cette sainte agitation de la confiance et de la ferveur! L'archevêque nous a

Digitized by Google

dit n'avoir jamais eu autant de peine qu'ici pour fendre les rangs et parvenir à la chaire d'où il répandit de graves paroles, après avoir patiemment attendu et puis invoqué le silence qui, à sa voix pleine d'onction, devint absolu. Le concours des pèlerins est inoui, et toute autre force morale que celle du Pontife, serait devenue impuissante, devant un tel développement de forces numériques. — Il y avait donc, aux Saintes-Maries-de-la-mer, harmonie parfaite entre les flots de pèlerins et les flots de la Méditerranée, qui viennent baiser le rivage.

Tous les fidèles passent la nuit dans le temple lui-même, confondus daus les mêmes transports, la même adoration, les mêmes espérances, en chantant d'unanimes cantiques. — Il y a là toute une émanation de la primitive Eglise, toute une scène des catacombes et des cryptes, quand les premiers chrétiens se pressaient, dans leurs agapes nocturnes, autour des tombeaux des martyrs.

A 9 heures du soir, Mgr. Chalandon vint de nouveau parler dans la chaire, et dès le grand matin du 25, les communions commencèrent avec un élan qui rappelle le moyen-âge catholique et français.

Les vêpres du 25 offrent exactement le coup d'œil, le firmament de cierges, les émotions du 24 ; et c'est encore pendant le *Magnificat*, que les châsses sont remontées à la hauteur de leur sanctuaire, mais n'y sont point introduites, devant demeurer exposées aux regards des fidèles pendant toute l'octave. — Monseigneur qui, durant ces deux jours, fit preuve d'une prodigieuse activité, a encore prononcé aux vêpres du mardi, une allocution écoutée avec tout le respect que toutes ses paroles inspirent.

Aussitôt après l'office, tous les pèlerins se remettent en route, et le défilé des chars qui les emmènent, est un des spectacles les plus curieux que l'on puisse voir. — Point de désordres, point d'anarchie dans cette retraite. Il régnait, le 25 mai 1858, une affreuse tempête ; les visiteurs étaient entassés sur les voitures, souffraient, et tous étaient calmes, recueillis, et s'en allaient en continuant le cantique des Saintes-Maries, reportant au foyer domestique, les bénédictions qu'ils avaient reçues.

Digitized by Google

Mgr. l'Archevèque a eu une idée féconde. L'église de la ville des Saintes-Maries a besoin d'une restauration. Il a fait appel à la générosité des pèlerins et s'est inscrit en tête de la souscription, par une offrande princière. Un autre enfant de Lyon, M. Irénée Chalandon, frère de Monseigneur, a suivi ce noble exemple. Une première quête à laquelle personne ne s'attendait, a produit 500 francs. Les dons se renouvelleront, s'augmenteront l'an prochain, en présence d'une quête prévue, et d'ici à quelques années, les fonds nécessaires pour la réparation de la vieille basilique romane, en forme de citadelle, seront réunis.

Joseph BARD.

Au château Davignon, le 27 mai 1858.

Digitized by Google

PRIX PROPOSÉS

PAR

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

QUESTIONS SCIENTIFIQUES.

Un prix, consistant en une double Médaille de la fondation Christin de Ruolz et présentant une valeur de 600 fr., sera décerné par l'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE LYON, à l'auteur de la meilleure *Faune du département du Rhône et des parties environnantes.*

Le concours sera clos le 31 mars 1861.

L'Académie n'exige point un travail qui embrasse l'universalité du règne animal. Mais elle désirerait y voir compris l'ensemble des animaux vertébrés. L'auteur de la faune demandée, en énumérant avec ordre les espèces qui se rattachent au territoire lyonnais, devra faire connaître les stations qu'elles préfèrent, en les caractérisant autant que possible d'après leurs altitudes, leurs températures, leurs expositions, leur état plus ou moins accidenté, boisé, aride, aqueux, ou d'autres particularités remarquables. Il insistera, d'ailleurs, sur les animaux domestiques ; il traitera de leurs diverses races et des emplois industriels de leurs produits. Les variétés d'une même espèce sauvage seront étudiées dans leurs rapports avec le caractère des lieux où elles dominent. Il sera tenu compte des mœurs et des habitudes des animaux hibernants ou non, sédentaires ou migrateurs, et l'on devra s'attacher à retrouver, autant qu'il se pourra, les dates précises du passage de ces derniers depuis quelques années. Est-il vrai que les arrivées ou les départs hâtifs de certains oiseaux doivent être considérés comme pouvant servir aux pronostications ? Indiquent-ils quelques grandes perturbations météorologiques survenues dans des régions lointaines ? A-t-on observé l'établissement récent d'espèces nouvelles, qui auraient remplacé les espèces existant antérieurement dans le pays, ou qui vivraient à côté d'elles en tribus isolées ? A quelles causes doit-on attribuer

Digitized by Google

ces invasions ? Quelle est la portée des préjudices que les animaux des champs occasionnent à l'agriculture, et quelle est celle des services qu'ils lui rendent ? N'existe-t-il pas à cet égard des préjugés à combattre ? Toutes ces diverses questions sont recommandées spécialement à l'attention des concurrents.

L'Académie rappelle, d'ailleurs, qu'elle a déjà mis au concours les Sujets suivants : 1° pour 1859, *Histoire et examen des principaux perfectionnements apportés, depuis la découverte de Watt, dans l'emploi de la vapeur comme force motrice ;*

2° Pour 1860, *Étude géologique et paléontologique de l'arrondissement de Villefranche (Rhône).*

QUESTION

PROPOSÉE PAR LA CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

Rapport présenté par M. Arlès-Dufour, au nom de la Commission du Concours.

« Il y a dix-huit siècles que le Christianisme a proclamé « *l'égalité* de l'homme et de la femme, et, cependant, presque « partout, les lois civiles et religieuses consacrent encore leur « *inégalité*.

« Malgré les progrès de la civilisation et l'adoucissement des « mœurs, on ne se fait aucun scrupule de traiter, de nos jours, « la femme comme si elle était naturellement l'inférieure de « l'homme et de rétribuer ses services et son travail en consé- « quence de cette infériorité.

« Ainsi les institutrices, les directrices des asiles, des écoles, « des bureaux de poste et les filles de magasin, les femmes de « charge, les servantes, les ouvrières qui travaillent en chambre « ou en atelier, sont moitié moins rétribuées que les hommes « remplissant des fonctions analogues, ou exécutant les mêmes « travaux.

« Il semble même que les rapides développement de la « civilisation, loin d'améliorer cette triste condition des femmes

Digitized by Google

« ne fassent que l'aggraver, en les excluant chaque jour de fonc-
« tions et de travaux qui, autrefois, leur étaient propres.

« De cette position inférieure et de plus en plus précaire, si
« contraire à la justice et à la dignité humaine, il résulte une
« foule de maux et de désordres physiques et moraux, qui de-
« viennent partout de plus en plus manifestes, mais qui sont
« surtout affligeants dans les grands centres industriels comme
« l'agglomération lyonnaise.

« Il appartenait donc à l'Académie de Lyon d'appeler l'atten-
« tion et l'étude sur cette grave et triste question.

« En conséquence, j'ai l'honneur de proposer à l'Académie,
« pour le sujet d'un prix de 1,200 fr., la question suivante :

« Etudier, rechercher, surtout au point de vue moral, et indi-
« quer aux gouvernants, aux administrateurs, aux chefs d'in-
« dustrie et aux particuliers, quels seraient les meilleurs
« moyens, les mesures les plus pratiques :

« 1° Pour élever le salaire des femmes à l'égal de celui des
« hommes, lorsqu'il y a égalité de services ou de travail ;

« 2° Pour ouvrir aux femmes de nouvelles carrières et leur
« procurer des travaux qui remplacent ceux qui leur sont
« successivement enlevés par la concurrence des hommes et
« la transformation des usages ou des mœurs. »

L'Académie, adoptant cette rédaction, décide qu'une médaille d'or, de la valeur de 1,200 f., sera décernée au meilleur Mémoire sur la question proposée.

Les Mémoires devront être envoyés avant le 30 avril 1859, *terme de rigueur*.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les concurrents ne peuvent se faire connaître ni directement ni indirectement avant le jugement de l'Académie, à peine d'exclusion ; leurs Mémoires doivent être envoyés *franco* à l'un des Secrétaires-généraux de l'Académie. Chaque ouvrage doit porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans un billet

Digitized by Google

cacheté, contenant le nom de l'auteur, sa demeure et sa qualité.

A moins d'un consentement formel de sa part, ce billet ne peut être ouvert que lorsque l'auteur a obtenu le prix du Concours. (Art. 73 du Règlement de l'Académie). Dans tous les cas, le Mémoire ne peut être retiré sous aucun prétexte par l'auteur, qui reste libre d'en faire prendre copie.

Chacun des prix proposés sera décerné dans la séance publique de l'Académie qui suivra l'époque de la clôture du Concours.

Le Président de l'Académie,

ROUGIER.

Les Secrétaires généraux,

A. BINEAU (*Classe des Sciences*).

CH. FRAISSE (*Classe des Lettres*).

Lyon, le 18 mai 1858.

Digitized by Google

LETTRES SUR L'ÉGYPTE, par Madame Oltramare-Mouchon.

Une dame de notre ville, madame Oltramare-Mouchon, a publié dans le Journal de Genève, et fait ensuite tirer à part, une série de lettres sur l'Égypte, retraçant spirituellement et sans prétention les impressions d'un voyage dans la vallée du Nil. Accompagnée de son mari, dont les services à la cour du prince régnant ont su conquérir une puissante amitié, nos voyageurs se sont vus entourés d'une protection souveraine, qui leur a permis d'observer ce que beaucoup de touristes ne peuvent voir qu'imparfaitement.

L'auteur commence par la description d'Alexandrie, « entièrement déchue de son ancienne splendeur, » mais qui est devenue une ville moderne « assez présentable. » Au milieu des réflexions inspirées par les objets et les usages qui le frappent, je citerai celle-ci relative à la femme égyptienne : « Dégradée sans doute par la vie abjecte et matérielle, qui forme son seul lot, elle est dépourvue de cet attrait puissant qui, parmi les nations civilisées, lui a valu, à si juste titre, la dénomination flatteuse de beau sexe. Quelle que soit la puissance d'imagination qui guide le voyageur en Orient, tout prestige est détruit devant ces masses informes. » Je me permets ici de rappeler la parabole de celui qui voit une paille dans l'œil de son voisin, quand il a lui-même une poutre dans le sien. Je voudrais bien savoir ce que penserait une femme égyptienne, débarquée en Europe, en apercevant notre beau sexe attelé à l'immense appareil d'acier composant sa toilette, et lui donnant la tournure d'une cloche ambulante ? Je crois, en vérité, qu'elle renverrait victorieusement aux belles dames européennes l'épithète d'informe.

Si Alexandrie est une ville modernisée, et par conséquent sans caractère, « le Caire est bien la ville orientale par excellence. » L'hôtel où descendent nos voyageurs « est situé sur l'Esbekieh, belle et immense place, dont le

Digitized by Google

centre forme un jardin où se réunissent, chaque soir, les Européens avec leurs femmes et leurs enfants, ainsi qu'un grand nombre de Turcs et de Grecs qui viennent savourer leur boisson favorite, fumer le chibouk et se livrer à tous les délices du *farniente*, en écoutant une bonne musique allemande, dont les négociants établis au Caire paient les frais. » En dehors de la ville se trouve le superbe jardin de Choubrah « qui réalise les brillantes fantaisies des Mille et une nuits, » et l'on y remarque, le dimanche, « plus d'une Européenne dans des toilettes éclatantes, où règnent les indices du goût le plus hasardé. » J'avouerai ici, et peut-être contrairement aux lois de la galanterie, que je ne comprends pas comment le goût se trouve mis en question dans des toilettes féminines contemporaines. Il me semble que le pauvre bon goût est tellement maltraité par la mode actuelle, qu'on doit nécessairement le mettre hors de cause. Je pense que les femmes les plus élégantes sont le plus ridiculement vêtues. Ces dames ont chassé tellement loin le bon goût, que beaucoup d'elles, habituées déjà à la cigarette, n'éprouveraient pas la répugnance de notre voyageuse, qui ne pouvait mettre dans sa bouche le chibouk ou le narguilé « sans avoir mal au cœur, comme si elle eût été empoisonnée. » Je l'en félicite sincèrement, car la Vénus au tabac est une bien déplorable création.

« Nous avons fait un pieux pèlerinage que tous les voyageurs, en Égypte, accomplissent scrupuleusement : Nous sommes allés visiter, dans le désert, l'arbre de la Vierge, sous lequel, suivant la tradition, la Mère du Sauveur se serait reposée avec son fils, en fuyant devant les persécutions d'Hérode.. ..... On regrette qu'un sentiment de certitude, seul capable d'émouvoir l'âme, en présence d'un si pieux souvenir, soit refusé à la raison humaine, à travers l'obscurité de tant de siècles. » Hélas ! la raison, l'érudition, l'archéologie sont les grands ennemis des plaisirs de l'imagination. On fera bien de laisser parfois de côté ces trois discoureuses et de s'abandonner un peu à la poésie des souvenirs. Cette poésie a un immense charme quand on stationne sur des lieux célèbres par de grandes traditions : rentré chez soi, on pourra discuter. J'ai souvent éprouvé cette désillusion enfantée par la réflexion, et il arrive que, dans les moments de rêverie, mon esprit aime cependant à reconstruire ces songes effacés par l'étude.

Nous assistons aux cérémonies des derviches hurleurs et convulsionnaires, « ce culte insensé, cette adoration stupide du Dieu de lumière et de vérité. » En fait de pratiques religieuses, il faut avoir la plus grande tolérance, et ne pas déverser le mépris sur des croyances qui ne sont pas les nôtres. J'avoue qu'au point de vue de ma raison, ces derviches ont une singulière manière d'honorer le bon Dieu ; mais j'aime encore mieux ces

Digitized by Google

pauvres égarés que ce Français sans aucun préjugé. — Un Lyonnais, je crois, — qui a, « par ambition, abandonné son nom, sa religion et son pays. » Au reste, parmi les différentes sectes chrétiennes de l'Amérique du nord, nous en voyons dont les cérémonies ont une certaine analogie avec celles des derviches, et qui mettent la danse — la danse presque convulsionnaire — au nombre de leurs exercices religieux.

Je voudrais bien faire pénétrer le lecteur dans le harem de Son Altesse; mais le peu d'espace d'un compte-rendu ne me permet pas de décrire « cette brillante prison » renfermant « des créatures déshéritées, si intéressantes, si douces, si dignes d'un meilleur sort. »

Nos voyageurs, aidés d'une protection toute puissante, vont remonter le Nil sur un bateau à vapeur mis à leur disposition, « où se trouvent réunies des conditions de bien-être ignorées sur nos bateaux phalanstériens. » Cette partie de voyage sur le Nil est spirituellement dessinée. La couleur locale, ce charme de l'observateur et de l'artiste, donne de l'intérêt au tableau. On aime d'autant mieux cette couleur locale que, dans notre Europe uniformisée, elle n'existera bientôt plus, et que l'on ne voudra pas se déranger pour voir ce que l'on a chez soi. Voilà où aboutira la facilité de locomotion : on ne se mettra en route qu'avec l'intention de traiter des affaires et non par curiosité.

Un accident, arrivé à la machine du vapeur, ne permet pas à nos explorateurs d'aller beaucoup plus loin que Siout, et ils sont forcés de revenir au Caire. Ils y assistent au retour de la caravane de la Mecque, et ils y sont témoins de la joie, de la dévotion et du fanatisme des Musulmans à l'aspect des *hadjis*, hommes et femmes, qui seront désormais l'objet du respect de leurs coreligionnaires. « Plusieurs mannequins, figurant assez bien des Européens, ont été brûlés à la grande jubilation de tous les Musulmans présents, qui se divertissaient fort de voir ces chiens de chrétiens livrés aux flammes. » Dans notre Europe civilisée, de pareilles saturnales ont lieu, et il est en usage, à Londres, chaque année, de brûler le pape et les cardinaux, à la satisfaction de la populace anglaise.

Nos touristes infatigables vont faire une course aux Pyramides, gravissent sur leur sommet, et se donnent même le plaisir de la chasse à la bête fauve, dans les plaines environnantes. Les Bédouins forment une espèce de corps, auquel est confiée la sûreté des voyageurs; un chef a toute autorité sur eux, et c'est lui qui touche le plus clair des bénéfices qui devraient être partagés entre ses hommes. Voici ce que ne cessaient de répéter ces pauvres gens : *Le cheik tutte mangir, tutte bibir et donner le bâton à nous.* Les cheiks qui, chez nous, sont à la tête de certaines compagnies indus-

Digitized by Google

trielles, s'ils ne donnent pas des coups de bâton, connaissent cependant fort bien le tour du bâton, et avalent les bénéfices de l'actionnaire avec une gloutonnerie qui ne corrige pas la malheureuse victime.

Dans la dernière lettre, nous assistons à la fête d'*El Dossat*, dans laquelle des dévots musulmans se font fouler sous les pieds du cheval du cheik, revenu de la Mecque. Il faut avoir plus de compassion que de mépris pour ces fanatiques et ne pas trop exalter la puissance de notre civilisation ; car nous avons vu, il n'y a pas encore bien longtemps, notre peuple accorder sa confiance à des charlatans socialistes, bien autrement absurdes et dangereux que les charmeurs de serpents et les pèlerins de la Mecque.

Madame Oltramare s'écrie, en terminant : « Oh ! l'Égypte, l'Égypte ! je ne te quitterai pas sans un léger sentiment de rancune pour l'influence corruptrice que ton séduisant climat exerce sur mon faible cœur ! » Il faut donc espérer, madame, que vous voudrez reprendre votre voyage interrompu du Nil, que vous nous ferez pénétrer dans la Haute-Égypte, et que vous nous initierez à toutes les merveilles archéologiques que recèle ce pays presque fabuleux.

Un antiquaire, qui nous conduirait avec lui, risquerait parfois d'être un peu lourd, en stationnant trop longuement au milieu des ruines immenses de la Haute-Égypte ; mais une femme d'esprit saura toujours trouver le moyen d'intéresser le lecteur et de l'amuser en même temps.

Paul Saint-Olive.

Ecotay, par M. Bernard aîné, Montbrison, imprimerie de Bernard aîné. In-8.

Depuis Benjamin Franklin et Salomon Gesner, les imprimeurs ont assez souvent manié la plume et se sont volontiers distrait de leurs rudes travaux en donnant eux-mêmes à leurs compositeurs de la prose ou des vers ; doux plaisir que celui de noircir des feuilles entre deux tierces qui vous attendent, de corriger soi-même des épreuves qui vous appartiennent, de faire des changements, des remaniements qui mettront les ouvriers à la torture, et de voir votre pensée, obscure et embarrassée sur la copie, devenue claire et lumineuse sur le bon à tirer ! Pendant que M. Louis Perrin présente à notre Académie ses curieuses études sur les *Peintures des anciens manuscrits*, que M. Dufour,

Digitized by Google

de Bourg, nous raconte en historien et en touriste, les *Curiosités d'un voyage de Bourg à Genève*, que M. Timon écrit son *Moniteur Viennois*, que M. Arène remplit de sa prose et de ses vers les quatre pages de l'*Abeille de Nantua*, que M. Milliet-Bottier lit à la Société d'Émulation de l'Ain son travail sur *les Anciennes Maisons de Bourg*, et consacre dans une brochure sortie de ses presses, les vieux souvenirs de la charmante capitale de la Bresse, M. Bernard aîné cumulant les triples fonctions de maire, d'imprimeur et de poète, chante la commune qu'il administre et imprime avec luxe d'excellents vers qu'il dédie à M. Victor de Laprade, son compatriote et son ami.

Son petit poème est l'histoire de l'humble village d'Ecotay, bâti aux pieds d'un puissant manoir féodal. Le poète vient rêver auprès de ces immenses ruines et leur demande les secrets du passé :

Il est nuit, tout se tait et le torrent seul gronde.
Clepsydre sans repos, dans leur auge profonde,
Sous l'arche de feuillage où fut tracé leur cours,
Ses eaux roulent l'écume ainsi qu'aux premiers jours.
Au milieu des débris du palais d'un autre âge,
Je les entends gémir comme le vent d'orage.
J'écoute si leur plainte, appel mystérieux,
Évoquant devant moi les maîtres de ces lieux,
J'entendrai des vieux morts s'entretenir les ombres,
J'apprendrai les secrets de ces murailles sombres.

La voix du poète a été entendue ; l'histoire du village et du manoir se déroule à ses yeux. Voici un hardi montagnard écossais qui descend dans les plaines foréziennes ; il devient ami du comte de Forez, il se marie à une belle et douce jeune fille,

Et cependant il rêve au clan des ses ayeux !
. . . . . .
Debout, couvert du plaid, le chevalier austère
Se dresse auprès de moi. Son front est moins sévère ;
De la fraîche vallée et les prés et les bois
Et le profond ravin aux agrestes parois,
De l'Écosse si chère où court sa souvenance,
A ses yeux consolés offrent la ressemblance.

Digitized by Google

Dans ce vallon qui lui rappelle l'Ecosse un puissant manoir est élevé ; les maisons des vassaux se groupent autour des murailles protectrices, les sires d'Ecotay deviennent célèbres, de cette famille loyale et vénérée sortent des prélats, des docteurs, des saints en même temps que des administrateurs et des guerriers ; puis les siècles ébranlent les vieilles tours que leurs maîtres n'habitent plus ;

La ruine se fait à ce foyer glacé,
Le fief devient domaine, on le vend, on l'échange !

C'est l'histoire de toutes ces nobles ruines. Richelieu a donné le premier coup de hache, la révolution renverse le vieil arbre féodal dont toutes les ruines sont coupées ;

Le monde du vieux temps, les droits, les priviléges
S'en vont comme les morts, fondent comme les neiges.

Aujourd'hui la famille est éteinte, le château puissant est ruiné, Ecotay n'est connu que comme un laborieux et riant village qui, sans craindre les routiers et les cottereaux, laboure, sème et recueille, douce existence que rien ne viendra troubler.

Tout est en paix dans la ville comtale,
Et dans la plaine où brillent les étangs,
Et la bourgade, et la ferme et les champs
Semblent aussi, sous une gaze immense,
Se reposer dans l'ombre et le silence.
Pour Ecotay le réveil a sonné :
Dans le chalet de feuilles couronné,
Dans la maison où la vitre scintille,
Dans le moulin dont le tic-tac babille,
On est sur pied, et les bons travailleurs
Diligemment s'en vont à leur labeurs.

Félicitons la commune d'Ecotay d'avoir pour maire un aussi élégant poète. Quand on a l'amour du beau on a certainement l'amour du bon ; félicitons aussi le corps des imprimeurs de continuer à montrer que leur profession n'est pas purement matérielle, mais qu'elle est avant tout intelligente et libérale, et qu'à force de fréquenter des gens d'esprit, ils peuvent aussi

Digitized by Google

s'élever eux-mêmes aux plus hautes régions de l'imagination et de la pensée.

Des notes historiques complètent la brochure et augmentent encore l'intérêt qu'on éprouve en la lisant.

A. V.

ETHNOGÉNIE GAULOISE, ou Mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes, par M. Roget baron de Belloguet. — Paris, Duprat, 1858, in-8.

La science n'a pas d'ennemi plus dangereux que l'esprit systématique ; cet esprit, qui envahit à la fois théologie, philosophie, histoire, médecine, littérature, voire même les beaux-arts, conduit invariablement au même résultat, qui est l'absurde ou le ridicule : de là le discrédit en rejaillit jusqu'à la vraie science. L'esprit de système conclut toujours du particulier au général ; il pose les effets comme des lois, il explique les faits physiques par des inductions morales, et les opérations de l'intelligence par les combinaisons matérielles ; et notez bien que son opinion ne se produit pas modestement, avec circonspection ; elle est formulée d'un ton magistral.

Les sciences d'investigation, celles dont les bases se perdent pour ainsi dire dans la nuit des siècles, ces sciences ont eu et ont encore beaucoup à se plaindre de l'esprit de système, et nous citerons pour exemple les études des origines celtiques. L'abus d'étymologie que firent, pendant trois siècles, les savants de toutes les contrées de l'Europe ; l'engouement et l'exclusivisme qui se firent comme une guerre d'extermination ; les susceptibilités même nationales avaient fini par faire décorer ces études si intéressantes du nom de *Celtomanie*. D'où venait le mal ? De ce que la plupart des historiens avaient construit avec des matériaux peu solides ou employés à contre sens, et que la critique devait ruiner leur ouvrage.

M. de Belloguet, qui est connu du monde savant par ses travaux sur la Bourgogne et qui a vu récompenser par deux mé-

Digitized by Google

dailles d'or ses *Origines dijonnaises* et ses *Questions bourguignonnes*, a eu l'heureuse pensée de *réhabiliter ces études si discréditées par de nombreuses extravagances*, et il vient de publier à l'appui, un curieux ouvrage ; disons tout de suite que l'auteur avait à son service un fond très-grand d'érudition, de sagacité et de convenance, et qu'il a su les employer. Son but est d'établir : 1° l'origine indo-européenne des langues appelées celtiques, encore parlées aujourd'hui, savoir : le kymrique, dont le bas-breton est un dialecte, et le gaëlique que l'on retrouve en Irlande ; 2° l'identité de ces deux langues avec le gaulois, parlé lors de la conquête romaine.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans le développement fort logique de ses assertions ; disons seulement qu'après avoir battu, très-courtoisement et de toutes armes, le professeur Holtzman, qui veut faire de notre vieux gaulois un dialecte germanique, M. de Belloguet présente en différents tableaux les mots gaulois que nous ont transmis les anciens ; il cherche dans les idiomes encore existant les termes qu'on peut en rapprocher comme *forme* et comme *sens* ; puis il laisse au lecteur le soin de prononcer, après avoir fait sagement observer que les Grecs et les Romains, qui avaient horreur des mots gaulois, ne nous les ont transmis qu'en les modifiant par leurs lettres, lesquelles ne représentaient pas toujours la prononciation primitive.

Nous n'avons pas besoin de parler des autres qualités qui distinguent l'œuvre de M. de Belloguet. Le nommer c'est dire la courtoisie, le bon ton et en même temps la logique la plus serrée ; point d'assertions hasardées, point de conclusion absolue ; le douteux est donné comme douteux, le probable comme probable, et l'auteur, en vrai savant qu'il est, n'a garde de prétendre qu'il n'ait pu se tromper. Nous recommandons cet ouvrage aux archéologues qui le liront avec intérêt et profit.

Nous en reparlerons lorsque paraîtra la seconde partie.

J. Roux.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

A PROPOS DU SCEAU TROUVÉ PRÈS DE CHARLIEU.

A Monsieur le Directeur de la Revue du Lyonnais.

MONSIEUR,

Puisque l'on n'a donné aucune explication du sceau trouvé à Pouilly-sur-Charlieu, permettez-moi d'exposer quelques observations en réponse à l'invitation de votre honorable collaborateur (1).

Il a existé un comté connu au moyen-âge sous le nom latin de *Lavania*, et dont les armes se rapportent à celles qui se trouvent sur le sceau en question. C'est Lavagna, en Italie, près de Gênes, petite ville qui a appartenu depuis le XI^e^ siècle sans interruption aux Fiesque. On connait les armes de cette famille qui sont bandé d'argent et d'azur, ou mieux d'argent à trois bandes d'azur ; l'écusson du sceau de Charlieu porte, en effet, trois bandes, et, à ce propos, je ferais observer que les stries dont elles sont chargées n'ont aucune valeur héraldique, on se servait souvent de ce procédé pour mieux faire ressortir, sur le champ de l'écu, certaines pièces de forme purement géométrique ; on employa, à partir du XV^e^ siècle, des ornements plus élégants, dont les graveurs allemands se servent encore, et que les héraldistes nomment *diapré*.

Mais il s'agit d'expliquer la présence dans notre sol d'un sceau italien. Ce petit monument ne paraît pas antérieur au XIII^e^ siècle ; or, à cette époque, on a des preuves du séjour des Fiesque dans notre province. Innocent IV, que les événements politiques forcèrent de demeurer plusieurs années à Lyon, était de cette maison, et il fut accompagné et visité souvent par divers membres de sa famille ; en 1251, l'empereur Guillaume, soutenu comme on sait par ce pape, donnait à Lyon une charte en faveur d'un comte de Lavagna ; il n'y aurait même pas besoin d'avoir recours à ces preuves s'il était certain, comme l'avancent certains auteurs, qu'un Jacques de Lavagna, neveu d'Innocent IV, fût maréchal de France sous saint Louis. Ce personnage, dont le prénom est justement celui qui se lit sur le sceau, n'était pas l'aîné des Fiesque, mais il est à remarquer que tous les membres de cette famille portèrent simultanément le titre de comtes de Lavagna, comme le prouvent des titres nombreux. Il y a eu aussi au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle plusieurs Fiesque du nom de Jacques.

Il faut cependant en venir à une objection qui renverse tout ce bel échafaudage. C'est que la légende du sceau ne porte pas le nom de Fiesque, et qu'il y a même assez loin de *Nigrasi*, le noir ou le gris, à *Flisco*. Je pourrais néanmoins soutenir mon système, montrer par exemple que des branches des Fiesque ont quitté leur nom primitif pour prendre d'autres dénominations (tels que les *Obizzi*, qui étaient issus de cette famille et en avaient seulement gardé les armes), et dire qu'il n'est pas moins vraisemblable que les divers membres de cette maison se distinguaient par des sobriquets ; mais soutenir des hypothèses par des probabilités me semble un mode de raisonnement assez peu solide, et je préfère abandonner à quelque érudit le soin de décider s'il est vrai qu'un Jacques de Fiesque ait porté le surnom de *Nigrasi*, ou s'il existe quelque part un autre comté de *Lavanie*.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée,

A. STEVERT.

(1) Voir la *Revue du Lyonnais*, juin 1858, page 323.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE.

Bonnes nouvelles littéraires. Au commencement du mois de juin, l'Académie Impériale de Lyon avait admis parmi ses membres titulaires M. Georges de Soultrait, auteur d'ouvrages remarquables sur l'archéologie et sur l'histoire du Nivernais, du Forez et du Lyonnais. A la fin du mois, la Société a donné une séance solennelle qu'on a pu certainement classer parmi les plus intéressantes et les mieux remplies. La séance, présidée par M. le docteur Rougier, a été ouverte par le rapport de M. Bineau sur le concours annuel pour l'obtention des médailles qu'on doit à la libéralité du prince Le Brun. Aux applaudissements de la salle, M. le président a décerné deux médailles, l'une à M. Dupont, auteur de procédés ingénieux pour la restauration des vieilles peintures ; l'autre à l'habile imprimeur lyonnais M. Louis Perrin, pour les progrès qu'il a fait faire à la typographie revenue, grâce à lui, à ses plus beaux jours.

M. Dareste de la Chavanne a lu ensuite un rapport énergique et concis sur le concours proposé depuis deux ans, au sujet de l'éclaircissement d'un point obscur de la topographie lyonnaise. L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, a déclaré que le prix ne serait pas décerné et que le concours restait ouvert jusqu'à l'année prochaine.

Le discours de réception de M. le Recteur de la Saussaye a été écouté alors avec un redoublement d'attention. Le talent de l'orateur, le sujet choisi tout devait vivement intéresser les auditeurs, aussi a-t-on suivi de l'âme et des yeux ce tableau qui se déroulait majestueusement, et que le savant récipiendaire avait appelé : *Un premier chapitre de l'histoire littéraire de Lyon.*

Depuis les concours problématiques de Caligula jusqu'à la lettre si touchante des premiers chrétiens lyonnais à leurs frères d'Asie, l'orateur a traité avec une grande fermeté et une vaste érudition les questions les plus intéressantes et les plus curieuses de notre histoire, et il a jeté une vive clarté sur des questions trop peu étudiées et trop peu connues.

Dans une ville aussi essentiellement poétique que la nôtre, et la ville qui a produit des poètes comme les Flandrin, les Saint-Jean, les Perrin, les Laprade, n'a rien à envier à personne, dans une ville où l'imagination embrasse tous les arts, une séance de l'Académie ne serait pas complète s'il y manquait une pièce de vers. M. Gunet est venu combler cette lacune. Après une introduction due à sa plume harmonieuse et classique, il a lu avec beaucoup de goût une pièce de vers de M. Victor de Laprade ; cette pièce, intitulée *la Jeunesse*, est un appel à tous les élégants du jour, une invitation à tous les adolescents désenchantés de reprendre le sentier des nobles pensées, des purs devoirs et des sublimes dévoûments :

A l'âge où nous errions, livre en main, sous la haie,
Tout prêts à dépenser notre cœur et nos jours,
On dit que vous savez ce que vaut en monnaie
L'heureux temps des chansons, des songes, des amours.

On dit que le franc rire est absent de vos fêtes,
Que l'ironie à flots y coule par moments ;
Que chez vous le plaisir pour parer ses conquêtes,
Rêve, au mépris des fleurs, l'or et les diamants..

On dit vos cœurs tout pleins d'ambitions mort-nées,
On dit que vos yeux secs se refusent aux pleurs ;
Qu'avec vous le rameau des nouvelles années
Porte un fruit corrompu sans avoir eu de fleurs.

Digitized by Google

Mais je vous connais mieux, malgré votre silence :
Le poète a chez vous bien des secrets amis,
D'autres vous ont crus morts et vous pleurent d'avance,
Frères de Roméo, vous n'êtes qu'endormis.

On voit que cette haute poésie, qui a terminé la séance de l'Académie, est une réponse à cet enseignement dissolvant qui préconise avant tout la gaîté gauloise des Rabelais, des Voltaire, des Béranger et des Musset, à ces leçons qui donnent pour modèles le sceptique Montaigne ou le licencieux Regnier. Espérons qu'entre les deux voix qui la sollicitent, notre jeunesse saura faire son choix et qu'elle répondra aux partisans des grelots de Thespis, comme Louis XIV aux admirateurs des gueuseries de Callot.

—Notre culte pour le beau, le pur et l'idéal bien établi, nous serons plus à notre aise pour parler du magnifique volume qui vient de paraître chez M. Cheuring, libraire, rue Boissac : *Sonnets humouristiques*, par Joséphin Soulary, édition revue et complètement refondue par l'auteur. — Lyon, Louis Perrin, petit in-8, caractères du XVI^e^ siècle, papier teinté, portrait.

La *Revue du Lyonnais* a plusieurs fois parlé de ces sonnets dont les premiers ont déjà été publiés, à différentes époques, en minces brochures et dont elle a eu quelquefois même le bonheur d'offrir la primeur à ses abonnés. Le sonnet de M. Soulary est souvent aussi peu vêtu que l'Apollon antique, l'expression est crue, l'idée est à peine voilée ; mais à côté de ce que nous n'osons que timidement appeler une faute et un défaut, tant le beau brille dans ces vers, on trouve tant d'énergie, de concision, de philosophie droite et vraie, d'image saissante ; il y a tant d'harmonie pour l'oreille, de pensée pour l'intelligence et pour le cœur, que nous n'aurons pas le courage de mettre un caillou sur la route du triomphateur, et qu'en fermant ce livre sous clé pour qu'il ne tombe pas entre les mains des jeunes filles, nous le tiendrons toujours à notre portée pour le lire à chaque instant.

Un beau portrait par M. Guy précède le recueil. L'impression de cet ouvrage est un chef-d'œuvre de typographie, et dans un siècle ou deux, quand les *Sonnets* seront tombés dans la littérature classique et répandus dans toutes les bibliothèques avec les modèles de notre langue, l'édition de 1858 sera recherchée par les amateurs et les exemplaires seront payés au poids de l'or, comme les éditions princeps de Louise Labé et de Pernette du Guillet.

Nous avons parlé tout à l'heure des poètes qui honorent notre cité : nous les prions de faire une petite place pour admettre et faire asseoir M. Soulary à côté d'eux.

— Les vivants ont pris la place des morts ; nous pourrons à peine parler d'un prêtre érudit, d'un habile polémiste, de M. l'abbé Cattet, ancien grand-vicaire du diocèse de Lyon, décédé le 30 juin, à l'âge de 71 ans. Les savants connaissent ses ouvrages, les pauvres, l'hospice qu'il a fondé.

— Voici la liste des souscriptions à 2 fr. que nous avons recueillies pour le monument de Brizeux : MM. Javelin-Pagnon, Testenoire-Lafayette, Pierre Sylvestre, Paul Dumarest, Noël Desjoyeaux, Victor Smith, un Anonyme, la *Revue du Lyonnais*. — Total : 16 fr.

— Un artiste de mérite, M. Bernard, architecte, nous a donné pour la *Revue du Lyonnais* une charmante eau forte, inédite, précieuse pour nous en ce qu'elle représente des ruines aujourd'hui à moitié détruites et tout à fait noyées dans les murs neufs d'un restaurant, à l'angle du chemin de Loyasse et de la rue du Juge-de-Paix. On aperçoit dans le lointain le pont de la Mulatière, au confluent du Rhône et de la Saône. Le costume des personnages nous indique à quelle époque ces ruines s'étalaient encore dans toute leur splendide beauté. A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

Digitized by Google

J.B. Chatigny pinx. Imp Charvanne, Place Impériale, 53. Roybet del.

1er PRIX DU CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE LYON 1857.

Digitized by Google

L'ARBRE DU TASSE.

A. M. Victor de Laprade.

De Saint Onuphre honorant le jardin,
Sur les hauteurs du Janicule antique,
Un noble chêne au port mélancolique
Dans le ciel bleu plonge son front serein.
En vain la foudre a fracassé sa tête !
Son tronc immense à demi consumé
Elève encor pour braver la tempête
Ses verts rameaux, ombrage bien-aimé !
Pâle, mourant, l'œil perdu dans l'espace,
Cherchant le ciel, son immuable espoir,
Là, quelques jours, Torquato vint s'asseoir...
On l'a nommé : le vieux chêne du Tasse.

Doux et brûlant le chantre de la croix
Avec ardeur s'élança dans la vie ;
Myrthes d'amour et palmes du génie
Pour ses cheveux se tressaient à la fois.
Puis un cachot, des fers et la misère ;
Toute amitié faible ou changée en fiel....
Et quand le sort lui devint moins contraire,
Eléonore était montée au ciel !
Du grand poète interrogeant la trace,
Le pèlerin qui songe à ces douleurs
Croit voir couler de longs ruisseaux de pleurs
Sous les rameaux du vieux chêne du Tasse.

Digitized by Google

J'ai détaché d'un doigt respectueux
Quelques fragments de l'écorce brûlée ;
Ils ont touché le simple mausolée
Et les lauriers du Barde malheureux.
Près d'un gazon du tombeau de Virgile,
Près d'une fleur de l'arbre d'Hespérus
Au bord des flots voilant un frais asile
Rougi du sang de l'ami d'Atticus ;
Lambeaux chéris que la Muse ramasse
Je rapportai comme un pieux trésor
Du doux rivage où croît la pomme d'or,
Ces saints débris du vieux chêne du Tasse.

Toi qui portant la robe de Platon
Fais résonner la harpe du prophète,
Profond penseur, harmonieux poète,
Gardant sans tache et ta gloire et ton nom !
Austère amant des forêts druidiques,
Des hauts sommets, des glaciers éternels,
Mon cœur partage avec toi ces reliques
De poésie et d'aïeux immortels.
Si dans ce siècle où pâlit et s'efface
L'autel brillant des chanteurs inspirés,
L'encens s'éteint pour leurs hymnes sacrés,
Rappelle-toi le vieux chêne du Tasse !

Toujours souffrir, et cependant aimer !
Le front en proie aux dédains de la foule,
A ses cailloux, à sa fangeuse houle,
D'un chant divin l'instruire et la charmer !
Traverser pur la bassesse et l'envie,
Fouler aux pieds les dignités et l'or,
A l'idéal vouer toute sa vie,
Choisir le vrai pour suprême trésor,
Ce grand destin paraît une disgrâce...!
Mais des martyrs la couronne est aux cieux !
L'avenir s'ouvre à leur vol glorieux
Et vient bénir le vieux chêne du Tasse.

Adèle Genton.

Digitized by Google

SUR LA QUESTION

DE

L'OISIVETÉ DES CLASSES RICHES[1].

M. LE DOCTEUR BONNET ET M. RIGAULT.

Je crois pouvoir apporter quelques aperçus nouveaux sur une question qui a été agitée ici par notre collègue, M. le docteur Bonnet, avec la supériorité de raison qui lui sert à élucider les sciences morales autant que les sciences physiques. Elle a été discutée ensuite par un des spirituels rédacteurs du *Journal des Débats*, M. Rigault, dans un de ces articles où de graves vérités se laissent apercevoir, à demi-voilées, sous les grâces légères du feuilleton. Cette question est celle *de l'oisiveté des classes riches*.

Personne ne saurait nier que nous ne soyons redevables envers la société dans laquelle nous naissons et nous vivons, et sans laquelle il n'y aurait pour nous ni vie morale, ni vie intellectuelle, ni vie économique. Par réciprocité, la vie de la société s'entretient et s'accroît de notre vie, et elle acquiert de ce que nous acquérons dans les ordres divers de la propriété, de la science, de la vertu. Il existe entre

(1) Lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, par M. J. Morin, dans la séance du 15 juin 1858.

Digitized by Google

elle et nous, individus, un compte courant de services; nous lui rendons ce qu'elle nous a donné, même quelque chose de plus, et c'est cet excédant, ce capital sur-ajouté, qui constitue le progrès; en telle sorte que, si nous ne payons pas notre dette à la société, y compris cette surabondance qui est comme un intérêt légitime, la société diminue dans tous les éléments de ses forces productrices. Les générations qui s'y succèdent deviennent de plus en plus faibles, comme les branches d'un arbre auquel ses racines ne fournissent pas une sève suffisante. L'agent de cette réciprocité entre la société et l'individu étant le travail, par conclusion rigoureuse, le travail est le devoir de l'individu envers la société.

Notre doctrine religieuse confirme ici la donnée de la raison. L'homme, dit l'apôtre, doit travailler parce qu'il mange, c'est-à-dire, en prenant l'expression dans un sens étendu, que l'homme qui puise, pour ses besoins réels ou factices, pour ses nécessités ou pour ses voluptés, à ce fonds commun formé par la nature et fécondé par la société, doit s'y faire producteur à son tour par l'application de ses forces propres. Notre doctrine religieuse ajoute que l'homme est condamné au travail en punition du péché, d'où il suit qu'aucun des êtres qui participent à la condition d'homme n'a le droit de se soustraire à la sentence divine. Sous la forme mystique du dogme, nous apercevons encore ici une grande vérité. L'homme ne naît pas ce qu'il doit être; il se fait ce qu'il doit être. La nature, dont il est destiné à être le roi, est stérile ou hostile pour lui s'il ne la pénètre et ne la dompte. Lui-même, dont l'âme est créée pour être un foyer de lumière et de vertu, et qui connaît Dieu dès ce monde pour être un jour digne de le posséder dans une union intime, il n'est qu'un champ qui se remplit de ronces et d'épines, si une culture attentive et incessante ne fait

Digitized by Google

prévaloir et mûrir en lui le bon grain. Aucune vérité n'arrive à son esprit s'il ne l'a laborieusement cherchée ; la bonté même n'est qu'un germe dans son cœur s'il ne la développe. Et pour montrer qu'il ne s'agit pas d'un effort d'un jour, après lequel, individus et société, nous pouvons nous enfermer impunément dans une jouissance paresseuse, une expérience invincible témoigne que le travail n'est pas moins nécessaire pour la conservation que pour la création. Tout champ retourne à la stérilité, les vérités s'échappent de notre intelligence et de notre mémoire, les penchants vicieux s'emparent de notre cœur, comme ces esprits du mal, dont parle l'Évangile, qui reviennent à la maison dont ils avaient été chassés, aussitôt qu'elle n'est plus soigneusement balayée. Tout ce qui ne monte pas descend, tout ce qui ne s'accroît plus dégénère ; où le progrès ne se fait plus, la décadence arrive. Cela est vrai dans l'ordre collectif ou social comme dans l'ordre individuel.

Touchons-nous à une de ces époques où la génération vivante ne fournissant plus à la société ce tribut de forces individuelles qui constitue la vie et le progrès, celle-ci tombe dans l'état fatal et trop souvent irrémédiable de la décadence? Telle serait la question controversée entre notre collègue et M. Rigault, si ce dernier, cherchant un thème à de fines observations, n'avait prêté un sens exagéré à l'académicien lyonnais. Il ne nous a pas semblé que notre collègue ait poussé ce cri d'alarme que le critique a cru entendre retentir à ses oreilles. M. Bonnet a simplement signalé comme un grand obstacle mis sur la voie du progrès, et peut-être comme un danger pour la société, le refus de concours de beaucoup de jeunes gens des classes riches qui embrassent une oisiveté volontaire. M. Rigault ne dit pas que ce ne soit pas un mal ; mais il n'y voit après tout qu'un des inconvénients qui résultent de l'éloignement naturel de l'homme

Digitized by Google

pour le travail, répulsion qui ne cède le plus souvent qu'à l'impérieuse loi de la nécessité. A toutes les époques ont vécu, comme des parasites dans la société, ces oisifs systématiques qui regardent avec dédain les occupations vulgaires, et qui repoussent comme vils métiers toutes professions autres que celles qu'ils estiment, sous l'empire de leurs préjugés, les seules dignes d'une naissance noble. Leurs noms ont changé comme leurs modes ; mais leurs mœurs sont restées les mêmes. Pourtant la société a subsisté ; bien plus elle s'est perfectionnée. Si l'oisiveté des classes riches est un mal, c'est donc au moins un mal ancien et qui n'a pas empêché le progrès de se faire : il s'est fait même dans l'opinion ; car aujourd'hui, sauf en quelques restes des vieilles idées, elle ne regarde plus le travail comme dérogeant à la noblesse, et ne confond plus l'oisiveté avec la dignité. Il y a encore, dit M. Rigault, des fainéants ; il n'y en a plus qui se vantent de l'être. L'écrivain ajoute qu'ils ne disparaîtront pas si vite, ni tout à fait, parce qu'un instinct naturel est plus tenace qu'une opinion. Mais, arrivant aux mêmes conclusions que M. Bonnet, il dit que le nombre des oisifs diminuera par mille raisons diverses : la division des héritages, l'avilissement de l'or, l'enchérissement de la vie, et aussi cette salutaire défiance de la stabilité des plus solides fortunes, qui est l'enseignement des révolutions. M. Bonnet donne à ces oisifs attardés des avertissements salutaires, afin qu'ils ne se laissent pas surprendre dans leur apathie par la nécessité qui s'avance de plus en plus impérieuse, qui a fait tomber la noblesse politique à la fin du dernier siècle, et qui n'épargnerait pas d'avantage la bourgeoisie héritière des influences sociales et détentrice du sol, si elle s'abandonnait aux attraits et aux préjugés de l'oisiveté. Il est bien entendu que ce que veut M. Bonnet, et sans doute aussi M. Rigault, c'est le travail créateur, le seul utile à la société.

Digitized by Google

Quant à ce mouvement qu'on ne saurait honorer du nom de travail et qui consiste à jouer sur les valeurs produites, il n'a pris que trop de place dans nos habitudes sociales. Il mérite d'être flétri et non recommandé.

En face de cette divergence de mots plutôt que de choses que nous apercevons entre notre collègue et son critique, voyons ce que nous apprennent les faits sérieusement examinés.

Si nous jetons les yeux sur la foule qui parcourt les carrières dites libérales, apercevons-nous que le vide s'y fasse? Nullement. Ce qui s'y manifeste, c'est, au contraire, la concurrence effrénée qui résulte du trop grand nombre des agents; en sorte que là règne, à côté du travail excessif de quelques heureux, l'oisiveté la plus triste de toutes, celle qui vient de ce que le travail nous fuit, et non de ce que nous fuyons le travail. Est-ce que le niveau du talent s'est abaissé dans ces carrières? Cela ne paraît pas, témoins tous ces concours brillants, tant d'éclat dans les œuvres d'art, tant de progrès théoriques et pratiques dans les sciences. Partout se presse une élite d'hommes vraiment remarquables, et elle se recrute non seulement dans les enfants des classes moyennes, mais, encore plus peut-être, dans ceux des classes pauvres qui ont vaincu, à force de patience et de douloureuses privations, les obstacles de leur point de départ.

Voyons maintenant ceux qui parcourent la carrière des emplois publics. Là aussi il y a encombrement des personnes, mais l'ambition d'entrer et d'avancer est un aiguillon qui provoque au bien-faire. Là ne manquent certainement ni les lumières, au moins les lumières spéciales, ni l'activité, ni le zèle. Je ne nie pas que cette concurrence des compétiteurs n'ait de graves inconvénients moraux. La faveur aide le mérite; pourtant elle n'y supplée pas tout à fait. La conscience se laisse aller à de regrettables compromis; mais

Digitized by Google

c'est la conscience politique, la conscience privée reste sauve. L'intégrité et la probité sont rarement entamées. A ne considérer que le service professionnel, il est bien et exactement rempli.

Demanderons-nous au commerce et à l'industrie s'ils ont failli à leur mission? Mais ce serait nier ce progrès matériel dont nous sommes tous si fiers, même ceux de nous qui contestent le progrès intellectuel et moral, ce progrès qui a plié la nature à nos besoins et qui a fait de la vie humaine, malheureusement trop courte pour tant de merveilles, une course en chemin de fer.

Une seule chose semble en retard, je ne dis point en stagnation; car là aussi il serait injuste de ne pas reconnaître un état ascendant, quoique moins rapide et moins remarquable que dans les autres branches du travail humain. Cette chose, qui est, à la vérité, d'une extrême importance (il ne s'agit de rien moins que l'agriculture), souffre du penchant qui nous emporte vers les carrières plus attrayantes. Nous désertons les beautés monotones et silencieuses de nos campagnes pour les spectacles plus animés des villes, et la lente rémunération de nos terres pour les profits aventureux des carrières industrielles. Laissez le niveau se rétablir; les capitaux, et avec eux la main-d'œuvre reviendront à la terre, plus scientifiquement exploitée. Mais dès à présent il n'est pas vrai de dire que le sol donne à l'alimentation publique des produits moins abondants qu'à aucune époque du passé.

Aux yeux de l'optimisme social dont je viens d'être l'organe, tout marche donc à peu près; et l'on ne peut soutenir que, dans aucune branche, l'activité humaine manque au service public. S'il y a des individus, en plus ou moins grand nombre, qui restent les bras croisés dans ce mouvement général, c'est à eux-mêmes qu'ils font tort, et non à la société, qui,

Digitized by Google

apparemment, n'avait pas besoin d'eux, puisqu'elle vit et s'avance sans eux. Les fortunes individuelles tombent par le démérite de ceux qui les possèdent, mais la fortune générale s'accroît. Après tout, qu'y a-t-il de plus juste que les rémunérations sociales aillent à ceux qui concourent au bien social ?

Il faut plaindre les paresseux et leur donner des conseils charitables, parce qu'ils se font tort à eux-mêmes. Soit. Mais quoi que prétende l'optimiste, j'ajoute : parce que les paresseux font tort à la société. Si la société se maintient et même ne s'arrête pas sur la route du progrès, malgré tant de refus de concours, que serait-ce si toutes ces intelligences et toutes ces activités, au lieu de rester sans culture et inertes, se développaient en se liant à la destinée sociale ? Elles lui nuisent par cela seul qu'elles ne la servent pas. Nous sommes tellement pénétrés par ce tout dans lequel nous vivons, que nous ne saurions nous en abstraire. Ne lui faisant pas du bien, nous lui faisons du mal. Tout ce qui se diminue se dégrade et s'atrophie dans les membres, altère la vie centrale, et nous n'avons rien de si privé qu'en le perdant nous ne portions dommage à l'ensemble.

M. Rigault nous a peint, dans la jeunesse dorée des capitales, la belle portion des oisifs et des inutiles ; car enfin, de nos jours comme au temps des petits marquis de Molière, on s'y pique d'élégance et de distinction ; on y cause de beaux-arts et de littérature autant que de chevaux ; on s'y érige en arbitres du goût, mauvais goût, peut-être, qui a ôté la grandeur à nos arts et le sérieux à notre littérature ; mais reste l'esprit, et c'est quelque chose. Sortez de ce cercle des élégants spirituels, polis, à demi-lettrés. Venez dans nos petites villes, et contemplez les paresseux qui y pullulent. Éducations manquées, ignorance crasse, absence d'idées, vie toute matérielle, la chasse, la table, l'estaminet,

Digitized by Google

le jeu, l'ivrognerie précoce et les grossières amours, rien de ce qui rend l'inutilité aimable et l'oisiveté excusable, voilà le tableau des fils de notre bourgeoisie, si, dès la sortie du collége, ils n'ont pas fui ces eaux croupissantes où bientôt ils auraient contracté des habitudes léthifères.

Pourtant il y avait dans ces jeunes gens une vie qui pouvait se développer. Quelle pitié que l'avortement de tant de fleurs desséchées avant d'avoir porté le moindre fruit, et combien doit être applaudie cette voix grave et sévère qui leur crie : Travaillez pour Dieu, travaillez pour la société, travaillez pour vous-mêmes ; car si vous laissez périr sans culture ces germes que le créateur a mis en vous, non seulement vous vivrez d'une vie méprisable et misérable, mais encore il vous sera demandé un compte rigoureux de ce que vous n'avez pas fait après que vous avez reçu les moyens de le faire.

Et tant de morts intellectuelles et morales sont d'autant plus à regretter que le mal n'est, en quelque sorte, qu'accidentel, et vient du milieu, très-susceptible de réforme, où vit notre jeunesse. Ne l'accusons pas ; elle est comme un homme qui est contraint de s'éteindre dans un air vicié ; mais efforçons-nous de la placer au sein d'éléments plus purs, et surtout plus excitants. M. Rigault n'admet pas cette parole de Job : L'homme est fait pour travailler comme l'oiseau pour voler. Sans doute, tout ce que l'homme fait pour s'améliorer lui-même et pour façonner ce qui l'entoure nécessite un effort vers le bien, et, en ce sens, le travail est un acte de vertu. Voilà pourquoi l'hygiène morale doit être propre à nous porter à l'acte. Il y a tant de causes qui nous y sollicitent, à partir de l'intérêt personnel, qui est le mobile le plus bas, jusqu'au pur sentiment du devoir, qui est le plus noble, que la paresse doit être le vice d'un très-petit nombre, partout où elle n'est pas provoquée ou maintenue par les

Digitized by Google

mauvaises institutions sociales qui font naître les mauvaises mœurs.

Notre collègue, qui sollicite par tous les moyens propres à l'exciter, le réveil de l'esprit de travail et d'activité dans la jeunesse des classes riches, lui propose, comme un prix digne de ses efforts, la carrière des emplois publics. Mais M. Rigault pense que mieux vaut, à tout prendre, un paresseux qu'un ambitieux, et qu'il n'y a pas à gagner à changer l'oisiveté contre la servilité. L'un et l'autre de ces deux moralistes a raison ; seulement, l'un considère ce qui est, et l'autre ce qui devrait être. Une société compliquée comme la nôtre a besoin, pour son service, dans une multiplicité de hiérarchies, d'un personnel aussi nombreux qu'une armée. En soi, il n'y a rien qui soit un but plus légitime du travail que de se rendre digne de servir le public, et rien de plus honorable que de le faire avec un zèle qui n'entraîne pas le sacrifice de la dignité personnelle. Il n'est pas absolument nécessaire pour cela, et si cela est, c'est un état de choses accidentel, que la personne abstraite qui s'appelle l'État tienne seule la porte qui donne accès dans la carrière, que, seule, elle y fasse marcher qui elle veut, et arrête ou repousse qui elle veut, sans égard aux mérites spéciaux et constatés par des épreuves légales. Il n'est pas absolument nécessaire que, hors de son service hiérarchique, le fonctionnaire ne s'appartienne plus dès qu'il appartient au budget, et que, pour avoir touché, sous la forme d'appointements, la rémunération de sa peine, il ait abdiqué cette dose de liberté qui n'est pas refusée au commun des citoyens. Cela n'est pas nécessaire ; autrement le fonctionnaire serait dépouillé de cette intégrité de dignité qui est un des côtés essentiels de la conscience. Notez que la durée moyenne de la carrière publique, parmi nous, est de trente années, puisqu'après ce laps de temps, le fonctionnaire présumé

Digitized by Google

avoir consumé au service de l'État sa santé et ses forces, a droit à un repos équitablement doté. Or, quel est celui qui, touchant à cette limite de sa carrière active, n'a pas vu se succéder au faîte mobile et glissant du pouvoir, une quantité de personnes, de principes et de systèmes divers et opposés? Remarquez encore que les fonctions publiques étant parmi nous une carrière permanente et non accidentelle, et par cela même exigeant de longues préparations spéciales, des stages, des surnumérariats, des commencements durs, où l'on vit de sacrifices en vue d'un avenir éloigné, la retraite volontaire n'est plus possible sans de cruels dommages. Mettrez-vous donc le fonctionnaire, après vingt-cinq ans de travaux, quand l'âge qui est venu ne lui permet plus de donner à ses forces épuisées une autre direction, le mettrez-vous dans la nécessité de professer des zèles contradictoires, dont, si les uns sont sincères, les autres sont nécessairement menteurs? Non; à cette condition-là, M. Rigault a raison. Mais, je le répète, les hypothèses d'après lesquelles il raisonne, sont au moins transitoires. La dignité personnelle étant une des conditions de tout bon service, il n'y a que l'affectation d'un faux zèle qui voudrait la remplacer par une hypocrisie officielle. Le pouvoir, quel qu'il soit, la repousserait en vue de son véritable intérêt et de son honneur.

Je suis de l'avis de M. Rigault, qu'il ne faut pas pousser la jeunesse vers la compétition des emplois publics, mais cela par d'autres motifs que les siens. Peut-être viendra-t-il un moment où il conviendra d'exciter cette ambition; mais nous n'y sommes que trop enclins dans nos mœurs actuelles. Il y a bien assez d'autres matières au travail.

L'oisiveté dans les classes riches contient, et c'est, à mon avis, son plus grand vice, un abaissement du caractère et une abdication des influences qui appartiennent légitimement à la raison cultivée et fortifiée. La naissance et la fortune

Digitized by Google

viennent naturellement en aide à l'instruction, au caractère et à l'activité bien dirigée. Seules, elles sont incapables de soutenir l'homme qui ne s'est point élevé de lui-même, et quoi qu'on ait fait dire à M. Royer-Collard, peut-être mal interprété, je trouve très-juste que le prolétaire réclame dans la société la place dont il a su se rendre digne.

Je ne veux point entreprendre ici la tâche trop vaste de signaler les moyens pratiques de guérison de la maladie sociale qui est le sujet de cette thèse ; seulement, je dis que ces moyens doivent, avant tout, consister à rendre aux individus le sentiment de leur mission et de leur valeur. Si nous avions la conviction de ce que nous valons au simple titre d'hommes et de citoyens, nous ne chercherions plus à nous distinguer par les circonstances extérieures ; on ne verrait plus les travaux classés entre les métiers et les professions auxquelles nous attachons la singulière qualification de libérales ; on ne regarderait plus surtout comme la plus honorable manière de vivre, parce qu'elle suppose une fortune acquise, l'abstention de toute occupation suivie. L'honneur voudrait que l'on fût quelque chose par soi, et non par les hasards d'un nom ou d'un héritage, et le mobile du travail serait moins l'amour du gain que l'accomplissement du devoir. En même temps, comme l'opinion n'établirait plus cette classification hiérarchique des professions, qui attache une sorte d'abaissement à quelques-unes, que nous appelons manuelles, comme si, dans tout travail, la main et l'esprit ne devaient pas concourir ensemble, le métier serait élevé à la hauteur d'un art. M. Rigault a beau dire, c'est bien la paresse, pour une petite part, mais c'est toujours une fausse opinion, pour la plus grande, qui fait les oisifs. Ne regardez pas seulement ceux de l'aristocratie riche ; ils ne sont que le moindre nombre. La foule se compose des enfants de notre classe moyenne, qui, ayant désespéré de se faire une

Digitized by Google

position dans les professions dites libérales, et rougissant de prendre un métier, ont adopté le parti de ne rien faire et mènent cette vie croupissante de la petite ville.

Ah ! si au moins ils y trouvaient quelque ressort pour la vie intellectuelle et morale ! Mais rien de plus mort que ces petits centres ; rien n'y pénètre, tout germe s'y étouffe ; je voudrais en chasser nos jeunes oisifs au lieu de les engager à finir de s'y éteindre. Qui sait ? dans les grandes villes, il y a de dangereuses excitations au mal ; mais il y en a aussi au bien. Les moyens d'instruction, écoles et bibliothèques, y abondent. L'art nous y entoure de ses chefs-d'œuvre. L'attrait des hommes éclairés et dévoués nous y appelle. Mais surtout, il y a ce qui semble perdu ailleurs ; l'âme s'y réveille nécessairement au sein d'une vie collective qui subsiste toujours dans une grande agglomération d'hommes. Aux moralistes pour qui il est de mode de déclamer contre l'entraînement qui dépeuple les petits centres de population au profit des grands, je répondrai : Commencez par organiser la campagne et la petite ville, mettez-y de la vie ; introduisez-y de la lumière ; car ce n'est pas seulement l'amour du plaisir et l'esprit d'aventure qui enfante ce mouvement dont vous déplorez les effets ; c'est un certain instinct de vie et de développement, un besoin de respirer, pour ainsi dire.

Notre question, comme vous le voyez, m'entraînerait, si je ne m'arrêtais, à de vastes sujets : l'éducation publique, les institutions sociales, et l'économie politique. Seulement, puisqu'on a prononcé les noms de décadence et de progrès, je dirai que la plus forte raison de croire à celui-ci, c'est la foi ardente que notre génération a dans la réalité de cette idée. Une aspiration générale, une attente, ou plutôt une certitude morale ne sauraient avoir qu'un objet vrai. Les philosophes ont considéré comme la preuve la plus frappante de l'immortalité de l'âme, la notion confuse,

Digitized by Google

mais invincible, d'une vie future, idée qui est de tous les temps et de tous les lieux. La notion du progrès semble de même nature ; elle règne au moins sur la portion la plus civilisée du monde, dans l'Europe chrétienne. Elle ne peut être qu'un pressentiment de l'avenir. Dieu a placé en nous l'idée d'une perfection à acquérir et d'un bien à mériter, afin que par elle nous surmontions notre paresse naturelle. Les sociétés ont aussi le sentiment d'un idéal à réaliser. Quand elles sont condamnées à périr, ce sentiment s'éteint chez elles. Dieu merci, je ne vois pas qu'il ait cessé d'être vivant dans la nôtre, et c'est pourquoi j'espère.

J. MORIN.

Digitized by Google

LE

PÈRE DE LA CHAIZE,

Confesseur de Louis XIV (1).

—

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS.

(SUITE).

« Les fausses opinions, a dit Joseph de Maistre, ressemblent à la fausse monnaie qui est frappée d'abord par de grands coupables, et dépensée ensuite par d'honnêtes gens qui perpétuent le crime sans savoir ce qu'ils font. »

Appliquée au jansénisme, la vérité de cette comparaison devient encore plus évidente. A part quelques-uns des chefs de la secte, qui savaient parfaitement ce qu'ils voulaient, à quel but ils tendaient, combien d'âmes égarées et séduites ne se doutaient aucunement de la fausseté et des périls de cette doctrine! Il y a plus, nous reconnaîtrons sans peine que le jansénisme compta parmi ses apôtres plusieurs hommes sincèrement convaincus et franchement vertueux ; nous répéterons avec le comte Joseph de Maistre que les Nicole, les Pascal, les Sacy, les Duguet et bien d'autres encore étaient « au fond de fort honnêtes gens », mais nous dirons aussi avec l'illustre penseur que l'esprit dominant de la secte était l'orgueil « et que cet orgueil était immense sous le bandeau de la mère Agnès, comme sous la lugubre calotte d'Arnauld ou de Quesnel (2). »

(1) Voir les numéros de janvier, février, mars, avril, juin, août, septembre, octobre 1857 ; janvier et juin 1858.

(2) Joseph de Maistre. *De l'Eglise gallicane*, p. 96.

Digitized by Google

N'est-ce pas là, en effet, le caractère le plus saillant et le plus persistant du jansénisme que cet implacable orgueil qui entretenait sans cesse parmi tous ses adeptes l'esprit de révolte contre les décisions de la cour de Rome? Si plusieurs Jansénistes se signalèrent par leur austérité, que faut-il en conclure, sinon qu'ils furent soutenus par un stoïcisme trop présomptueux pour qu'il soit permis de le rattacher à l'essence même du Christianisme, et, dans tous les cas, ne serait-il pas vrai de dire que ces hommes valaient mieux que leur doctrine? C'est précisément parce que la pureté de leurs mœurs donnait une sorte de sanction morale à l'hérésie, qu'elle en propagea si facilement le cours dans tous les rangs de la société. De toutes les vertus du Christianisme, l'une des principales c'est l'humilité, et ce fut la moindre de Port-Royal.

« Qu'on vienne nous vanter la piété, les mœurs, la vie austère des gens de ce parti, disait Joseph de Maistre qui avait sondé si profondément l'esprit de la secte. Tout ce rigorisme ne peut être en général qu'une mascarade de l'orgueil qui se déguise de toutes les manières, même en humilité.»

« Comment une telle secte, se demandait-il encore, a-t-elle pu se créer tant de partisans et même des partisans fanatiques? Comment a-t-elle pu faire tant de bruit dans le monde? Fatiguer l'Etat autant que l'Eglise? Plusieurs causes réunies ont produit ce phénomène. La principale est celle que j'ai touchée. Le cœur humain est naturellement révolté. Levez l'étendard contre l'autorité, jamais vous ne manquerez de recrues. *Non serviam* (Jérémie). C'est le crime éternel de notre malheureuse nature. *Le système de Jansénius*, a dit Voltaire, *n'est ni philosophique, ni consolant, mais le plaisir secret d'être d'un parti*, etc.(1). Il ne faut pas en douter, tout le système est là. Le plaisir de l'*orgueil* est de braver l'autorité, son *bonheur* est de s'en emparer, ses *délices* sont de l'humilier. Le jansénisme présentait cette double tentation à ses adeptes, et la seconde jouissance surtout se réalisa dans toute sa plénitude, lorsque le jansénisme devint une puissance en se concentrant dans les murs de Port-Royal (2). »

A l'extrémité du jardin du Luxembourg, du côté de l'Observatoire, s'étendent de vastes terrains clos de murailles et coupés par une rue déserte qui se nommait autrefois la Bourbe. Là fut Port-Royal de Paris (3). Le monastère, occupé par les religieuses, était d'abord isolé de toute habitation; mais, peu à peu, à me-

(1) *Siècle de Louis XIV*, chap. XXXVII.

(2) J. de Maistre. *De l'Eglise gallicane*, p. 33.

(3) Il ne faut pas confondre ce monastère avec la fameuse abbaye de Port-Royal des Champs, qui était située à six lieues de Paris, près de Chevreuse.

Digitized by Google

sure que la secte faisait de nouveaux prosélytes, d'élégantes maisons, qui offraient toutes les commodités et les agréments de la vie mondaine, vinrent se grouper autour du cloître. Tandis que les religieuses menaient sous le cilice l'existence la plus rude, qu'elles couchaient sur la paille et s'imposaient les plus dures privations, à quelque distance de leurs cellules, d'autres habitants de Port-Royal, tels que le duc de Liancourt et Mesdames de Guémené et de Sablé trouvaient dans leurs somptueuses demeures toutes les jouissances du luxe et de la bonne chère (1).

La tolérance des chefs jansénistes pour leurs amis et amies était extrême. Nous avons sur ce point les aveux mêmes de Racine, au moment de sa rupture avec Port-Royal.

« Qu'une femme fût dans le désordre, qu'un homme fût dans la débauche, écrivait-il à Nicole, s'ils se disaient de vos amis, vous espériez toujours de leur salut; *s'ils vous étaient peu favorables, quelque vertueux qu'ils fussent, vous appréhendiez toujours le jugement de Dieu pour eux* (2). »

« Ainsi, d'après le témoignage de Racine, confirmé d'ailleurs par les mémoires du temps, on pouvait se décider pour Port-Royal contre les Jésuites, tout en restant « une femme dans le désordre et un homme dans la débauche. » La mode, l'esprit d'opposition aidaient à recruter le parti; et la crainte d'être soupçonné de favoriser les casuistes relâchés « n'était pas le seul mobile qui poussât à la distinction du fait et du droit (3). »

On sait que pour faire triompher le système de la grâce irrésistible, Arnauld d'Andilly choisissait de préférence les plus jolies pénitentes. « Je crois fermement, écrivait Mme de Choisy, que si M. d'Andilly savait que j'eusse l'audace de n'approuver pas les jansénistes, il me donnerait un beau soufflet, au lieu de tant d'embrassades amoureuses qu'il m'a données autrefois (4). » Arnauld avait eu plus d'un faible en sa vie; ses deux passions les plus connues furent pour la princesse de Guémené et pour Mme de Sablé. « Nous faisions la guerre au bon homme d'Andilly, disait Mme de Sévigné, de ce qu'il avait plus d'envie de sauver une âme qui était dans un beau corps qu'une autre (5). »

(1) Voir les *Etudes de M. Victor Cousin sur Mme de Sablé.*

(2) *Lettres de Racine à Nicole sur les Imaginaires.*

(3) Dom Guéranger. *L'univers religieux* des 13 et 14 février 1858. *Variétés.*

(4) *Madame de Sablé*, par M. Victor Cousin, p. 60.

(5) *Lettre de Madame de Sévigné*, du 19 août 1676.

Digitized by Google

Comme on le voit, les Solitaires, à l'occasion, savaient fort bien faire plier le rigorisme de leur morale à toutes les exigences de la politique et de la vie du monde. Ils s'accommodaient aussi bien de Marie de Gonzague que de la mère Angélique, des *amies* de La Rochefoucault que de la sœur Sainte-Euphémie de la Miséricorde. L'essentiel, pour les meneurs de la secte, était de se glisser dans les rangs les plus élevés de la société, et d'arriver par la domination des consciences et des intelligences au partage du pouvoir politique, but secret de toutes leurs aspirations et de tous leurs efforts.

Mme Cornuel les appelait des *importants spirituels*, et Mme de Sévigné, quoique entraînée vers eux par un irrésistible penchant, les traitait, à ses heures d'orthodoxie, de *ménageurs politiques* (1). Outrée de certaines conclusions de Nicole, dans ses *Essais de morale*, la spirituelle marquise s'écriait dans son indignation :

« Je veux mourir si je n'aime mille fois mieux les Jésuites ; ils sont au moins tout d'une pièce, uniformes dans la doctrine et la morale. Nos frères disent bien et concluent mal ; ils ne sont pas sincères, *me voilà dans Escobar*. »

Nous avons fourni plusieurs témoignages de jansénistes contre les casuistes de Port-Royal ; ajoutons-y celui d'un saint dont la mémoire est aussi respectée par les incrédules que vénérée parmi les Chrétiens.

« J'ai ouï dire à M. de Saint-Cyran, écrivait saint Vincent de Paul à d'Origny, 10 septembre 1648, que s'il avait dit des vérités dans une chambre à des personnes qui en seraient capables, que, passant dans une autre, où il en trouverait d'autres qui ne le seraient pas, il leur dirait le contraire. »

Ainsi donc, se montrer rigide avec ceux qui inclinaient vers la sévérité et indulgent pour ceux qui se laissaient maîtriser par leurs faiblesses et leurs passions, telle fut la règle de conduite de plusieurs directeurs spirituels de Port-Royal.

Vaincus dans leur lutte avec le Saint-Siége, l'unique étude des jansénistes fut de reconquérir le terrain qu'ils avaient perdu. Pour y parvenir, il leur importait d'abord de convaincre les ca-

(1) Lettre du 10 septembre 1668.

Digitized by Google

tholiques de la *parfaite orthodoxie du jansénisme*, en second lieu de s'emparer de l'éducation des enfants de la haute noblesse et de la haute bourgeoisie. Aussi, voyez avec quelle ardeur, à partir de la paix de Clément IX, ils se livrent à la poursuite de leurs projets. Port-Royal devient un inépuisable laboratoire de livres de morale, de livres de controverse, de livres d'éducation. Pour donner le change aux catholiques, Arnauld et Nicole attaquent les protestants dans leur célèbre *Traité de la perpétuité de la foi*. C'était d'ailleurs un livre plein de science, d'une irréprochable orthodoxie, d'une dialectique serrée et lumineuse qui pouvait être utile dans les circonstances. Ce Traité, il est vrai, ne se distinguait ni par l'éloquence, ni par le style, mais son extrême clarté d'exposition et la réputation d'Arnauld et de Nicole lui conquirent bientôt les suffrages unanimes du monde catholique.

Jusqu'alors les protestants avaient acclamé le jansénisme comme une doctrine amie ; en France, en Angleterre, en Allemagne, leurs gazettes et leurs ministres avaient uni leurs louanges pour exalter la gloire et les réformes de MM. de Port-Royal. Il s'agissait d'écarter de tels éloges, de renier la parenté de la doctrine de l'évêque d'Ypres avec celle de Calvin et de Luther. Arnauld et Nicole y réussirent en partie. Ce ne fut pas sans protestation de la part des réformés. Lorsque après avoir considéré les jansénistes comme des alliés, ils ne virent plus en eux que d'implacables adversaires, ils dévoilèrent à l'envi toutes leurs manœuvres et s'attachèrent à établir clairement les points de ressemblance de leur doctrine avec celle du protestantisme.

« *Les Jansénistes*, disait Jurieu, *se sont entièrement rapprochés de nous sur la matière de la grâce ; mais en se rapprochant de nous, ils ont travaillé à nous éloigner d'eux ; et, pour se justifier d'être calvinistes*, ils nous attribuent des pensées non seulement que nous n'avons pas, mais qu'avec une mauvaise foi insigne ils savaient très-bien que nous n'avions pas. » « Bayle, après leur avoir reproché de soutenir avec chaleur qu'ils n'étaient pas calvinistes, ajoute que pour s'en défendre *ils n'usent que d'artifices et de distinctions mal fondées*. (1). » Après avoir cité plusieurs passages de livres jansénistes et clairement établi tous les points de similitude de leur doctrine avec le calvinisme, Jurieu ajoute : « De tous ces extraits, il paraît deux choses : la première que l'abbé de Saint-Cyran *avait*

(1) *Dictionnaire historique* de Bayle, au mot *Jansénius*.

Digitized by Google

dessein de réformer l'Eglise et de faire une nouvelle religion ; la seconde, que cette religion réformée sur les idées de cet abbé n'était point éloignée de celle de Calvin, et qu'elle convenait avec elle dans les principes (1). »

Lorsque Antoine Arnauld, fidèle à la doctrine de son maître Saint-Cyran, eut écrit son livre contre la *fréquente communion*, le même ministre essaya de démontrer que l'auteur et plusieurs de ses amis « *ne croyaient ni à la présence réelle, ni à la transsubstantiation* (2).

Au reste, il est hors de doute que les Jansénistes, en restreignant outre mesure l'usage des sacrements, n'arrivaient à rien moins qu'à les abolir. Le livre *De la fréquente communion* d'Arnauld et le *Petrus Aurelius* de Saint-Cyran exercèrent sur ce point une si déplorable influence, qu'il arrivait souvent aux Solitaires les plus rigides de se tenir à l'écart de la sainte table, même le jour de Pâques.

Pour compléter leur œuvre de propagande, les Jansénistes s'appliquèrent à écrire des traités de pédagogie. Jusqu'alors la plupart des ouvrages de ce genre avaient été écrits en latin : les Solitaires imaginèrent de les écrire tous en français. Cette innovation, qui semblait rendre plus facile dès le début l'étude des langues anciennes, fut accueillie avec faveur par tous ceux qui subissaient l'empire de la mode. En réalité, cette méthode renfermait un vice essentiel que l'expérience et le temps ont rendu sensible. N'est-il pas manifeste, en effet, que le meilleur moyen de comprendre et d'approfondir une langue étrangère, de se rendre compte de sa syntaxe, de son esprit, de ses idiotismes, c'est de la parler? Jamais on n'arrivera au même résultat si on ne l'étudie qu'à l'aide d'une autre langue. M. de Maistre a soulevé cette critique contre la méthode de Port-Royal; elle nous semble d'autant mieux fondée que l'exemple de ce qui se passe en Angleterre et surtout en Allemagne lui donne de plus en plus raison. Dans ces deux pays où l'on a conservé l'ancienne méthode, la connaissance du latin et du grec est aussi approfondie que possible, et nous sommes forcés par l'évidence d'avouer sur ce point notre infériorité.

(1) *Esprit d'Arnauld*, par Jurieu, t. I, p. 255.

(2) *Esprit de M. Arnauld*, t. II, pp. 165-167.

Digitized by Google

Là ne se borna pas le travail des Solitaires. Arnauld s'applique à tracer les règles de la *Logique*, ouvrage d'une grande clarté, encore suivi dans l'enseignement, mais fort inférieur à plusieurs traités de ce genre écrits par les Allemands.

Nicole qui venait de publier les premiers volumes de ses *Essais de morale*, développe avec Arnauld et Lancelot les principes de la grammaire générale, et ce dernier, avec Sacy, met au jour son *Jardin des racines grecques*, excellent ouvrage élémentaire que n'ont pas rendu inutile les progrès de la science ; enfin Antoine Le Maître, qui s'était fait un nom célèbre dans le barreau par des plaidoyers dont l'éloquence nous paraît aujourd'hui bien terne et fort au dessous de sa réputation, écrit son *Traité des règles de la traduction française*.

De la théorie, les Solitaires passèrent à l'application; plusieurs d'entre eux se vouèrent avec zèle à l'éducation de jeunes gens qu'ils avaient choisis avec soin. Le nombre de leurs élèves fut toujours très-limité. La faveur de faire élever ses enfants à Port-Royal fut d'autant plus enviée et sollicitée qu'elle était plus difficile à obtenir. Calcul habile et qui montre la profonde connaissance que les Solitaires avaient du cœur humain si naturellement porté à rechercher les distinctions de quelque nature qu'elles soient.

On a fait valoir, en faveur de l'éducation de Port-Royal, un argument qui, de prime abord, semble très concluant. Les Racine, les Pomponne et les La Bruyère, dit-on, sans compter plusieurs autres noms d'hommes célèbres, ne sont-ils pas sortis de cette école? Pascal, qui n'était point élève de Port-Royal, mais qui en connaissait la méthode, va nous éclairer sur sa portée et sa valeur. Voici comment il en dévoile le vice radical :

« L'admiration gâte tout dès l'enfance. Oh! que cela est bien dit! Qu'il a bien fait! Qu'il est sage! etc. *Les enfants de Port-Royal, auxquels on ne donne point cet aiguillon d'envie et de gloire, tombent dans la nonchalance* (1). »

Fontaine, dans ses Mémoires, nous fait des révélations à ce

(1) *Pensées* de Pascal, édition Havet, p. 381, n° 66.

Digitized by Google

sujet qui ne sont pas moins curieuses, et M. Sainte-Beuve, malgré sa prédilection pour les hôtes de Port-Royal est tout aussi explicite.

Le comte de Maistre qui ne s'était point laissé éblouir par les deux ou trois grands noms qui ont illustré cette école, a porté ce jugement sur les travaux des Solitaires.

« On ne trouve parmi eux, écrit-il, que des grammairiens, des biographes, des traducteurs, des *polémiques* (sic) éternels, etc; du reste, pas un hébraïsant, pas un helléniste, pas un latiniste, pas un antiquaire, pas un lexicographe, pas un critique, pas un éditeur célèbre, et à plus forte raison, pas un mathématicien, pas un astronome, pas un physicien, pas un poète, pas un orateur; ils n'ont pu léguer (*Pascal toujours excepté*) un seul ouvrage à la postérité. »

Racine rendu à cette école, M. de Maistre pourrait bien ne pas avoir tort. Il ajoutait, à propos des livres ascétiques de Port-Royal :

« Il n'y a rien de si froid, de si vulgaire, de si sec, que tout ce qui est sorti de là. Deux choses leur manquent éminemment, l'éloquence et l'onction... Lisez leurs livres ascétiques, vous les trouverez tous morts et glacés.. c'est le poli, la dureté et le froid de la glace (1). »

« Dessinez dans un cartouche, à la tête du livre, une grande femme voilée, appuyée sur une ancre, (*c'est l'aveuglement et l'obstination*), signez votre livre d'un nom faux, ajoutez la devise magnifique : *ardet amans spe nixa fides*: vous aurez un livre de Port-Royal (2). »

Que reste-t-il, aujourd'hui, de tant d'ouvrages si vantés, au moment de leur apparition, par les correspondances et les Mémoires du temps? Le succès qu'obtinrent tant de livres médiocres, ne nous prouve-t-il pas suffisamment qu'il fut l'œuvre d'une coterie, d'une habileté extrême à se produire et à se faire valoir? Tout ce qui ne sortait pas de Port-Royal était comme non avenu; les Jansénistes semblent avoir mis sans cesse en pratique cette maxime qui fut depuis celle des doctrinaires : *Nul n'aura d'esprit que nous et nos amis*. Écoutez Racine et vous n'aurez aucun doute sur ce point :

Ce n'était point assez, dit-il, pour être savant d'avoir étudié toute sa vie; d'avoir lu tous les auteurs. Il fallait avoir lu Jansénius, et n'y avoir point lu les propositions (3). »

(1) *De l'Eglise gallicane*, par le comte J. de Maistre. p. 38.

(2) Ibid. p. 39.

(3) Première lettre de Racine à Nicole.

Digitized by Google

Pascal a-t-il plus de finesse et de malice ?

Port-Royal n'était pas seulement « *une espèce de club théologique* ; » c'était aussi un centre permanent d'opposition où venaient s'agiter, en secret, les restes mutilés de la Fronde et tous les mécontents du règne de Louis XIV; son influence devint bientôt considérable.

« Des ministres, des magistrats, des savants, des femmelettes du premier rang, des religieuses fanatiques, tous les ennemis du Saint-Siége, tous ceux de l'unité, tous ceux d'un Ordre célèbre, leur antagoniste naturel, tous les parents, tous les amis, tous les clients des premiers personnages de l'association, s'allient au foyer commun de la révolte. Ils crient, ils s'insinuent, ils calomnient, ils intriguent, ils ont des imprimeurs, des correspondances, des facteurs, *une caisse publique invisible*. Bientôt Port-Royal pourra désoler l'Église gallicane, braver le Souverain Pontife, impatienter Louis XIV, influer dans ses conseils, interdire les imprimeries à ses adversaires, en imposer enfin à la suprématie (1). »

Un des plus illustres philosophes de notre siècle, un des premiers écrivains de notre langue, a parfaitement compris, et merveilleusement exprimé en quelques lignes, tout ce qu'il y avait, au point de vue moral, de faux, d'excessif et de dangereux dans la doctrine du jansénisme. Malgré ses sympathies pour les hôtes de Port-Royal, M. Victor Cousin n'hésite pas à se prononcer hautement, au nom de la raison et de la conscience, contre un système qui niait aussi bien la raison que le libre arbitre. Dans ses remarquables *Études sur les femmes illustres du XVII^e^ siècle*, l'éminent penseur nous apprend que l'auteur des *Maximes* ne fut pas seulement inspiré, en écrivant ce livre si faux, par la bassesse de son propre cœur, mais qu'il le fut encore plus par l'influence des Jansénistes; il nous dévoile que c'est dans le salon même de madame de Sablé, que fut conçu, préparé et corrigé ce code affreux de l'égoïsme, que, dans ce même salon, fut dicté le livre *De la fausseté des vertus humaines*, par l'abbé Esprit, et que les pensées les plus sombres et les plus subversives de Domat et de Pascal furent inspirées au même foyer.

Esprit, dit M. Cousin, prenait parti pour La Rochefoucauld. Son ouvrage est un développement de leurs communs principes, encore exagérés par

(1) *De l'Église gallicane*, par Joseph de Maistre, pp. 34 et 35.

Digitized by Google

le *jansénisme*. Nous pouvons recommander cet ouvrage à ceux qui, sans doute, pour s'absoudre eux-mêmes, s'instruisent à mépriser la nature humaine, à considérer la liberté des actions comme une chimère, tout ce que les hommes ont honoré et admiré comme n'étant au fond que mensonge et hypocrisie, ou légèreté et sottise, et l'amour-propre et l'égoïsme comme les seuls sentiments vrais et permanents. *Par-dessus cette belle doctrine vient celle de la grâce, à la fois gratuite et irrésistible, qu'on ne peut pas même invoquer efficacement s'il ne lui plait de nous prévenir, qui nous emporte invinciblement lorsqu'elle nous visite, et hors laquelle toutes les lumières de la raison, toutes les inspirations du cœur, tous les enseignements de l'expérience, tous les efforts de l'éducation, en un mot, tout le travail de la volonté humaine n'aboutit qu'à de fausses vertus* (1). »

L'abbé Esprit disait de Socrate : « ses vices étaient très-réels, et toutes ses vertus feintes et contrefaites (2). » Il prétendait aussi que « *le désintéressement est la plus effrontée de toutes les impostures humaines.* »

Quel mépris pour l'homme, pour sa raison, pour sa dignité, pour ses sentiments les plus nobles, pour ses aspirations les plus hautes ! Courage, abnégation, sacrifice, dévoûment à ses semblables et à sa patrie, sagesse, équité, amour de la justice, toutes ces vertus, sans la grâce de Port-Royal, ne sont que *vices déguisés*; elles ne méritent pas plus nos hommages et nos respects sur la terre, que leur récompense dans une autre vie. L'abaissement de l'homme, son impuissance absolue à vouloir, à faire le bien, sa dégradation incurable, sans la grâce irrésistible, voilà le fond du système. Fatale conclusion qui ne détruit pas moins les principes fondamentaux de toute morale que les dogmes essentiels du christianisme.

Allons plus loin, et voyons quelles furent, en matière politique et sociale, les secrètes opinions des deux hommes les plus éminents du jansénisme : examinons ce qu'ont pensé Domat et Pascal de la souveraineté des rois ; étudions les jugements de Pascal sur la propriété, le mariage, la famille, le droit de succession, la justice, sur tous les principes vitaux de la société civilisée, et nous laisserons au lecteur le soin de juger si cette doctrine, poussée à ses dernières limites, et mise entièrement à nu par ces deux puissants esprits, n'était pas au fond la plus dangereuse des hérésies, comme la plus révolutionnaire des négations.

Qui croirait que la pensée suivante est du grave Domat, de ce

(1) *Madame de Sablé*, par M. Victor Cousin. pp. 88 et 89.

(2) *De la fausseté des vertus*, par M. Esprit. T. II, p. 387.

Digitized by Google

jurisconsulte si sage en apparence et si modéré dans ses écrits !

« *Cinq ou six pendards partagent la meilleure partie du monde et la plus riche ! C'en est assez pour nous faire juger quel bien c'est devant Dieu que les richesses.* »

« *N'est-ce pas l'âme même de Port-Royal*, dit M. Cousin, *qui a dicté cette pensée* (1)? »

Dès qu'une fausse opinion s'empare d'une tête puissante, vous pouvez être certain qu'elle sera poussée jusqu'à ses plus extrêmes conséquences. « *Pascal*, a dit encore M. Cousin, *est l'exagération de Port-Royal, comme Port-Royal est l'exagération de l'esprit religieux du XVII^e^ siècle* (2). » Pascal, esprit supérieur, aveuglé par le jansénisme, fut donc logiquement et fatalement conduit de la négation du libre arbitre à la négation de la raison même. Que serait l'homme, en effet, sans l'action libre de la conscience? Un automate en qui la raison ne serait qu'un non sens. Cette lumière que Dieu a mise en nous pour nous guider vers le bien et nous faire éviter le mal, ne nous servirait, hélas ! qu'à découvrir, sans pouvoir la conjurer jamais, l'inéluctable fatalité de notre destinée. Sans nier la personnalité humaine, bien qu'il l'amoindrisse à l'excès, le système de Pascal n'est donc guère plus consolant que celui de Spinoza, et nous allons voir sur le champ quelles conséquences en découlent au point de vue politique et social.

La raison de l'homme étant impuissante à discerner la vérité et le bien, de même que sa volonté est incapable de les désirer et de les choisir librement, il s'en suit que toutes les conceptions de l'homme en philosophie, en morale, en politique, en science sociale, sont absolument fausses et qu'elles ne reposent sur aucun fondement certain. L'homme du jansénisme privé de raison, de conscience, des notions même les plus confuses de la justice,

(1) *Madame de Sablé*, p. 92. Cette pensée se trouve dans le recueil manuscrit de Marguerite Périer, p. 273. Bibl. nat. C'est à M. Cousin qu'en est due la découverte. M. Proudhon triomphe mal à propos de cette pensée janséniste, qu'il présente avec une imperturbable assurance comme une doctrine catholique.

(2) *Jacqueline Pascal*, par M. Victor Cousin, Édition in-8°, p. 338.

Digitized by Google

est dans une incapacité absolue de découvrir et de consacrer les principes les plus essentiels à sa conservation dans l'état social.

Aux yeux de Pascal « *la puissance des Rois est fondée sur la raison et sur la folie du peuple, et bien plus sur la folie.* (1) » « *On ne choisit pas pour gouverner un vaisseau*, ajoute-t-il, *celui des voyageurs qui est de meilleure maison* (2). » « *Les choses du monde les plus déraisonnables deviennent les plus raisonnables, à cause du dérèglement des hommes. Qu'y a-t-il donc de moins raisonnable que de choisir pour gouverner un Etat le premier fils d'une Reine?* (3) »

Ici, il ébranle la propriété :

« *Ce chien est à moi, disaient ces pauvres enfants (les hommes) ; c'est là ma place au soleil. Voilà le commencement de l'usurpation de toute la terre* (4). »

Là, il proclame *la justice de la loi agraire :*

« *Sans doute, l'égalité des biens est juste ; mais ne pouvant fortifier la justice, on a justifié la force, afin que le juste et le fort fussent ensemble, et que la paix fût, qui est le souverain bien* (5). »

Plus loin, il attaque le droit d'hérédité :

« *Vous imaginez-vous que ce soit par quelque voie naturelle que ces biens ont passé de vos ancêtres à vous? Cela n'est pas véritable. Cet ordre n'est fondé que sur la seule volonté des législateurs qui ont pu avoir de bonnes raisons, mais dont aucune n'est prise d'un droit naturel que vous ayez sur ces choses* (6). »

Ailleurs il réduit au néant les bases de la jurisprudence, du droit des gens et de justice.

« Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence. Un méridien décide de la vérité ; en peu d'années de possession, les lois fondamentales changent ; le droit a ses époques. » « Comme la mode fait l'agrément, aussi fait-elle la justice (7). »

« Se peut-il rien de plus plaisant qu'une homme ait le droit de me tuer parce qu'il demeure au-delà de l'eau, et que son prince a querelle avec le mien, quoique je n'en aie aucune avec lui. »

« Plaisante justice qu'une rivière borne ! vérité en-deçà (8) des Pyrénées, erreur au-delà. »

(1) *Pensées de Pascal.* Édition Havet, p. 65.
(2) Ibid. Ibid.
(3) Ibid. Ibid.
(4) Ibid. Ibid. p. 94.
(5) Ibid. Ibid. p. 74.
(6) Ibid. Ibid. p. LII.
(7) Ibid. Ibid. p, 73.
(8) Ibid. Ibid. p. 41.

Digitized by Google

Ainsi, en niant que la raison puisse découvrir aucun principe immuable et fonder quoi que ce soit sur une base certaine, Pascal anéantit du même coup : — La souveraineté des Princes, qu'elle résulte d'un droit héréditaire consacré par les siècles, ou de la délégation populaire ; — la propriété, bien qu'elle ait sa cause manifestement légitime dans le travail, dans l'hérédité et sa raison d'être essentielle dans toute société civilisée ; — le droit de succession, bien qu'il soit la base fondamentale de la conservation des familles, qu'il ait ses racines les plus profondes dans le cœur humain, et qu'il soit une condition essentielle de la civilisation. — Pascal égaré par l'hérésie, sape tour à tour le droit civil et le droit international, le mariage qu'il déclare « *homicide* (1), » et les lois mêmes de la famille (2) ; enfin entraîné par la fatale logique du système, il déclare *qu'il est impossible de prouver Dieu ; que nous sommes incapables de connaître ni ce qu'il est, ni s'il est* (3),» « *et que la religion*, (sans une manifestation de la grâce) *n'est pas certaine* (4). »

« Pascal rejette le pouvoir de la raison comme celui de la volonté, il ne connaît qu'une seule source de vérité, de vertu, de mérite pour le genre humain et pour l'individu, la grâce *à la fois gratuite et irrésistible* (5). » « Il nie la propriété et toutes les lois fondamentales de la société, il en détourne la vue, comme pour se persuader à lui-même qu'il n'a d'autre devoir à accomplir que de vivre dans la solitude etc. »

Pour se donner tout à la religion, il brise les liens les plus solides qui le rattachent à ses semblables ; il s'affranchit, pour s'abandonner sans partage à ses élans vers Dieu, à ses aspirations vers le ciel, de toutes les conventions sociales, il en conteste, il en nie la justice, il les méprise comme des hochets de notre orgueil qui détournent notre vue de la contemplation des vérités éternelles. Le système de Pascal ne saurait s'accommoder de l'état social, — il le réduit en poussière : pour lui « le monde doit être une *Thébaïde* (6). »

(1) *Jacqueline Pascal*, par M. Cousin, p. 338.
(2) Pensées, édition Havet, VI. 7. 50. III. 13.
(3) Ibid. X. p. 145.
(4) Ibid. XXIV. 88.
(5) *Jacqueline Pascal*, par M. Victor Cousin, p. 338.
(6) Expression de M. Cousin.

Digitized by Google

C'est ainsi qu'en foulant aux pieds cette sublime raison dont fut douée son âme, Pascal fut entraîné à proclamer le néant absolu de tout ce qui émane de l'intelligence humaine. En affirmant l'impuissance de la raison, il est arrivé aux mêmes conclusions, sur plus d'un point, que ce terrible disciple de Kant et de Feuerbach qui, pour avoir *déifié* la raison, a décrété dans son omnipotence que « *la propriété est le vol* » et que « *Dieu est le mal.* »

Effrayante similitude, qui nous montre jusqu'à quel excès d'aberration peut descendre l'esprit de l'homme, qu'il parte de la négation de la raison ou de son infaillibilité. La sagesse ne saurait être que dans la mesure, dans la règle, dans le bon sens, dans le sens intime, dans la pratique de la loi morale, de la loi évangélique. En voulant se frayer une voie hors des traditions fondamentales du christianisme et des sociétés civilisées, en proie au vertige, on marche droit à l'abîme.

Le scepticisme de Pascal a un caractère tout particulier et dont la critique ne s'est point assez rendu compte. Ce scepticisme ne ressemble en rien au doute méthodique de Descartes, car si Pascal fait table rase de toutes nos connaissances et de toutes nos institutions, ce n'est pas évidemment pour arriver à la vérité philosophique ; le scepticisme de Pascal, comme on l'a si faussement prétendu, n'est pas non plus involontaire ; jamais le doute n'a subjugué son âme ; ce n'est pas aveuglément, ne pouvant rien prouver, qu'il s'attache en désespoir de cause à la religion. Non, le doute de Pascal est prémédité, il est « *dogmatique.* » Pascal est janséniste, et c'est pour cela qu'il exagère et fausse le christianisme ; c'est pour cela qu'il nie la raison individuelle comme la raison générale, c'est pour forcer l'homme désormais sans ressource et sans appui à se réfugier sans hésiter dans les bras de la foi, qu'il lui montre son irrémédiable faiblesse et qu'il fait autour de lui la solitude et le néant.

Ce qui doit absoudre Pascal à nos yeux, c'est que ses pensées les plus redoutables ne furent jamais qu'une pure spéculation de son esprit ; il connaissait si bien d'ailleurs le danger d'une telle discussion, qu'il s'est efforcé, quoique vainement, de raffermir

Digitized by Google

ce que son intelligence trop puissante et troublée par le jansénisme avait si fortement ébranlé. Pascal fut toujours royaliste sincère, et nul plus que lui n'eut horreur des séditions ; c'est un fait hors de doute.

L'effrayante hardiesse de son langage sur la propriété n'a point échappé à Chateaubriand : « Voilà dit-il, une de ces pensées qui font trembler pour Pascal. Quel ne fut point devenu ce grand homme s'il n'avait été chrétien ? (*Génie du Christianisme*).

Ces considérations nous montrent assez clairement tout ce qu'il y avait au fond de la doctrine du jansénisme de dangereux et de révolutionnaire. Pascal, le plus puissant organe de la secte, en déduisait les plus extrêmes conséquences avec toute la sûreté et la portée de sa logique. Mais ce grand et mélancolique esprit, si constamment détaché des choses de la terre au moment où il écrivait ses *Pensées*, n'eût-il pas été le premier à les anéantir s'il eût pu prévoir le mal profond que plusieurs d'entre elles feraient germer après lui ?

Aucun critique, si ce n'est M. Cousin, n'a aussi bien compris Pascal dans son ensemble que M. Havet. Or, voici le jugement qu'il porte sur l'influence exercée dans les temps modernes par ce génie extraordinaire.

« L'esprit de Pascal a commencé les ruines que l'esprit du XVIII^e^ siècle et du nôtre a poursuivies, ruines par l'éloquence au dehors, *ruines par la philosophie au-dedans*. L'action destructive de ses idées se continue après lui et va bien au-delà de ses idées mêmes. Discours de tribuns, pamphlets, éclats de la presse quotidienne, tout cela relève des *Provinciales* (1). »

Ajoutons que plusieurs de ses *Pensées* sur les institutions sociales n'ont pas été sans influence, depuis le XVIII^e^ siècle, et que M. Louis Blanc a fait à Pascal le triste honneur de l'inscrire dans le calendrier révolutionnaire (2).

Non seulement le jansénisme avait étendu ses ravages dans les parlements et dans toutes les classes de la société, mais il

(1) *Pensées de Pascal*, édition Havet, p. XLIII de l'Introduction.

(2) « Par quelques-unes de ses pages immortelles, Pascal mérite d'être placé dans la tradition révolutionnaire. » *Hist. de la Révolution française*, par M. Louis Blanc, p. 374, t. I.

Digitized by Google

s'était encore insinué dans plusieurs ordres religieux. Il avait des partisans et des défenseurs à la cour et jusque dans le conseil des ministres. Bientôt des pays étrangers, tels que la Belgique, la Bavière, la Hollande, l'Electorat de Cologne, en furent infectés, et, au siècle suivant, il finit par se glisser jusqu'en Italie, et même en Espagne.

Qu'une secte vienne à se produire, qu'elle rompe les liens qui la rattachent à l'unité de l'Eglise, et vous ne tarderez pas à voir la doctrine nouvelle, travaillée par tous les ferments de l'erreur, se diviser en autant d'autres sectes qu'elle comptera d'esprits impatients du joug et épris d'un fol amour de l'indépendance. Comme la réforme, le jansénisme eut ses dissidents, et ce n'est pas sans doute un des spectacles les moins intéressants à contempler que cette dissolution profonde d'une secte qui se prétendait seule en possession de la morale évangélique.

D'abord c'est François Le Courrayer, chanoine de Sainte-Geneviève, qui, après avoir embrassé avec chaleur le jansénisme, finit par rejeter tous les mystères de la foi chrétienne, la trinité, l'incarnation, le péché originel, la transubstantiation, l'infaillibilité de l'Église etc. (1).

Puis c'est Jean de Launay, docteur de Sorbonne, surnommé le *dénicheur de saints*, qui s'efforce d'établir « *un système démocratique et anarchique qui renversait l'autorité de l'Église catholique.* » Bossuet fit dissoudre les conférences où il prêchait son système. De Launay, contrairement à la doctrine du concile de Trente (2), voulait abolir le mariage religieux, pour lui substituer le mariage civil qui n'est plus qu'un simple contrat, comme la vente et le louage, lorsqu'il est dépouillé de la sanction ecclésiastique.

Vient ensuite Ellies Dupin, fameux janséniste, combattu par Bossuet. Il prêche d'abord le divorce, s'élève contre la hiérarchie du pape et des évêques ; plus tard, sous la régence, « il soutient que les principes de la foi peuvent s'accorder avec les principes

(1) *Hist. de l'Eglise cath.*, par Rohrbacher, t. XXVI, p. 178.
(2) Ibid.

Digitized by Google

anglicans, que l'on peut abolir la confession auriculaire, anéantir les vœux religieux, retrancher le jeûne, l'abstinence du carême, *permettre le mariage des prêtres et se passer du pape,* » système qui ne tend à rien moins, comme l'a très-bien dit Bossuet, qu'à la subversion même du christianisme. Clément XI remercia Louis XIV d'avoir exilé ce dangereux sectaire, « *cet homme d'une très-mauvaise doctrine et coupable de plusieurs excès envers le Siége apostolique.* »

A côté d'Ellies Dupin, vient prendre place l'oratorien Richard Simon, qui alla jusqu'à nier, dans un de ses ouvrages, que Moïse fût l'auteur du *Pentateuque.* Bossuet dit de son *Histoire critique de l'Ancien Testament,* « *qu'elle est un amas d'impiétés et un rempart de libertinage.* » Richard Simon fut le précurseur du docteur Strauss et de l'exégèse allemande.

Nous ne citons que les Jansénistes les plus saillants.

Lorsque Louis Habert, docteur de Sorbonne et dévoué corps et âme à la secte janséniene, eut fait paraître sa *Théologie dogmatique et morale à l'usage du séminaire de Châlons,* Fénelon, dans une *Instruction pastorale,* déclara que le système d'Habert renversait toutes les vertus morales et chrétiennes, et qu'il leur substituait une doctrine plus dangereuse que celle d'Épicure (1).

« Epicure, dit Fénelon, aurait rougi des égarements sans remords et sans pudeur où cette doctrine jetterait presque tous les hommes, s'ils n'avaient point d'horreur de la mettre en pratique. Au moins Epicure voulait que l'homme fût libre pour être sobre et mesuré dans l'usage du plaisir, pour jouir plus tranquillement et plus constamment du plaisir même... Le système dont il s'agit maintenant, (celui d'Habert et des jansénistes) ne nous laisse aucun *ressort pour remuer le cœur,* ni par conséquent nulle autre fin dernière de l'homme que le seul plaisir. De plus il veut que le cœur de l'homme soit plus *fortement lié* au plus grand plaisir que s'il l'était *par des chaines de fer....* Ainsi la volonté de l'homme n'a nullement à délibérer pour modérer ses plus impudentes passions. Voilà les hommes qui, *désespérant* de vaincre un plaisir invincible, *se livrent eux mêmes à l'impudicité pour se plonger, par une avidité insatiable, dans toute espèce d'infamie* (Ephes. IV. 19). Tel est le système qu'un parti *qui ne parle que de morale sévère* n'a point honte de vanter comme la céleste doctrine de saint Augustin..... Plus on emploie de subtils artifices et de couleurs flatteuses pour déguiser ce contagieux système, plus nous devons faire d'efforts pour le démasquer et pour en développer toutes les horreurs à la face de l'Église entière. Si nous étions assez lâches pour nous taire par

(1) Rohrbacher, t. 26, p. 179.

Digitized by Google

respect humain, dans un si pressant besoin de réveiller l'indignation publique, pour mettre en sûreté la vertu et la pudeur, *les pierres même crieraient*... Il s'agit ici, non de la prétendue question de *fait* sur le texte de Jansénius, mais de ce qui est, de l'aveu du parti même, la question de *droit*. Il s'agit de savoir si ce système, *pire que celui d'Epicure*, en ce qu'il ne nous laisse aucune autre règle des mœurs *qu'un plaisir nécessitant*, est la doctrine de saint Augustin adoptée par toute l'Eglise. Ce système si odieux en soi est insinué dans toutes les écoles par des théologiens qui ont tout ensemble pour eux le préjugé des bonnes mœurs avec celui d'une apparente condamnation du jansénisme. Le serpent se glisse sous les fleurs par les plus souples détours et par les insinuations les plus flatteuses.... Plutôt mourir que de cesser jamais de parler jusqu'au dernier soupir; malheur à nous si nous nous taisons ! le silence souillerait nos lèvres (1). »

La *Théologie* d'Habert fut condamnée au feu ; elle avait causé un scandale aussi grand que les ouvrages d'Ellies Dupin et de Richard Simon, mais le mal produit par tous ces livres ne saurait être comparé à la perturbation profonde que jeta, dans le sein de l'Église, la publication *Des Réflexions morales sur le Nouveau Testament*.

Comme nous l'avons dit, la congrégation de l'Oratoire était sourdement minée par l'hérésie. Un homme vivait obscur dans son sein qui, par la merveilleuse souplesse de son esprit fécond en ressources et en subterfuges, par les nuages dont il savait envelopper sa pensée, par l'onction pénétrante et la chaleur de son style comme par la ténacité de son caractère devait être appelé à donner au jansénisme un nouvel apôtre et un nouveau pontife. Qu'on se figure l'ascétique mansuétude de saint François de Sales servant de masque à l'opiniâtreté et à la subtilité du plus violent et du plus retors des hérésiarques, on aura le portrait du P. Quesnel.

L'*Augustinus*, l'arche sainte du Jansénisme, énorme *in-folio* écrit en latin, n'était accessible qu'aux initiés ; Rome d'ailleurs l'avait plusieurs fois condamné, et la doctrine à la longue pouvait courir les plus grands périls.

Quesnel comprit qu'il fallait à la secte une nouvelle exposition du dogme écrite en français. Il eut l'habileté de la glisser peu à peu dans les éditions successives d'un livre de piété intitulé :

(1) Fénelon, t. XVI, p. 545, édition de Versailles.

Digitized by Google

Réflexions morales sur le nouveau Testament. La première édition fut approuvée, ainsi que la seconde, par M. Félix Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, qui les adopta pour son diocèse.

Lorsque le P. de la Chaize et l'archevêque de Paris eurent imposé aux Oratoriens un formulaire particulier, Quesnel, qui avait été déjà censuré à Rome en 1676 pour son édition annotée des œuvres du pape saint Léon, leva le masque, refusa de signer le statut et s'enfuit à Bruxelles auprès d'Arnauld : il y séjourna pendant quelques années et devint après lui patriarche de la secte. Dans sa retraite il acheva de mettre la dernière main à ses *Réflexions morales*. Ce fut cette dernière édition qui pendant plus de cinquante ans suscita tant d'embarras à la monarchie et à l'Église. Elle parut en 1694 et fut approuvée, l'année suivante, par le successeur de M. Vialart au diocèse de Châlons, M. de Noailles, qui de ce siége passa depuis à celui de Paris.

Les doctrines de Quesnel ne tardèrent pas à éveiller l'attention du haut clergé des Pays-Bas. Jamais sectaire ne montra plus d'activité et n'exerça une plus grande influence par l'entraînement de sa parole et par la chaleur de ses écrits. Le P. Quesnel était considéré par tous ses adeptes comme un saint, comme le restaurateur de la primitive Eglise et de l'ancienne discipline. Tantôt sous un déguisement, tantôt sous un autre, il allait semant dans toutes les villes de Flandres l'hérésie et la discorde. L'épiscopat comprit le péril. D'ailleurs la propagande de Quesnel ne se bornait plus à une thèse théologique ; sur la demande de Louis XIV, il fut, par ordre du roi d'Espagne, arrêté à Bruxelles, avec un de ses complices le P. Gerberon, et de là conduit prisonnier à l'archevêché de Malines. Délivré presque aussitôt par ses affidés qui percèrent une muraille de sa prison, il s'enfuit en Hollande, et, du fond de sa retraite, il insulta à toutes les puissances. On ne laissa pas, quoiqu'il fût absent, d'instruire son procès : l'officialité de Malines avait saisi tous ses papiers, parmi lesquels se trouvaient les archives du jansénisme que lui avaient léguées Arnauld. On y découvrit les preuves manifestes de toutes les cabales et des complots politiques de la

Digitized by Google

secte depuis longues années. Voltaire et le protestant Schœll ne laissent aucun doute sur ce point.

« Parmi leurs papiers, dit Schœll, on trouva la preuve que cette secte travaillait à changer la constitution civile et religieuse de la France (1). »

Voltaire, de son côté, s'exprime ainsi :

« On saisit tous les papiers (2) et on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé. »

Puis il ajoute :

On trouva encore dans les manuscrits du P. Quesnel un projet plus coupable s'il n'avait été insensé. Louis XIV avait envoyé en Hollande, en 1684, le comte d'Avaux avec pleins pouvoirs d'admettre à une trêve de vingt années les puissances qui voudraient y entrer ; les Jansénistes, sous le nom de *Disciples de saint Augustin*, avaient imaginé de se faire comprendre dans cette trêve comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des Calvinistes le fut si longtemps. »

Ce fut à partir de ce moment que Louis XIV résolut d'en finir avec une hérésie aussi dangereuse pour l'Église que pour l'État.

L'archevêque de Malines avait envoyé au roi de France les papiers de Quesnel enfermés dans une cassette. Il s'y trouvait un grand nombre de pièces écrites en chiffres et des lettres compromettantes pour plusieurs personnes. Le roi remit la cassette à son confesseur pour qu'il étudiât cette affaire et lui en fît un rapport. Sur les conclusions du P. de la Chaize, deux bénédictins, D. Thiroux et D. Viaixnes furent renfermés, l'un à la Bastille, l'autre à Vincennes, convaincus d'avoir été les agents les plus actifs du patriarche janséniste. D. Viaixnes était l'auteur d'un pamphlet des plus mordants contre l'archevêque de Paris, M. de Noailles. Le faible prélat dont la vertu égalait l'inconsistance, après avoir approuvé, à Châlons, les *Réflexions morales* de Quesnel avait condamné, à Paris, un autre ouvrage janséniste intitulé l'*Exposition de la Foi*. Dans son pamphlet intitulé le *Problème ecclésiastique*, l'auteur demandait malicieusement lequel des deux il fallait croire, ou M. de Noailles, évêque de Châlons, ou M. de Noailles, archevêque de Paris ?

Le portefeuille du P. Quesnel contenait une correspondance

(1) Schœll. *Hist des Etats européens*, t. XXIX, p. 94.

(2) *Siècle de Louis XIV*, chap. XXXVII.

Digitized by Google

intime et confidentielle que lui avait adressée Rollin. Le cas était grave. Rollin, qui professait le jansénisme, était recteur de l'Université de Paris. D'un caractère plein de bienveillance et de douceur, d'ingénuité et de droiture, ses qualités mêmes pouvaient devenir un danger de plus pour la jeunesse, en lui déguisant mieux les périls d'une fausse doctrine. C'est ce que pensait Louis XIV, et il donna l'ordre d'arrêter le recteur.

Le Père de la Chaize aimait et protégeait les savants, sans se préoccuper de leurs opinions religieuses. Il estimait Rollin, quoique plus d'une fois dans ses discours il eût parlé trop amèrement de son Ordre. Le malheur qui le menaçait le toucha, et pour le conjurer, il osa faire appel à la clémence de Louis au moment même où l'âme du monarque inclinait le plus à la sévérité. Le Jésuite pallia les fautes du Janséniste; le savant fit valoir les mérites du savant; il se porta même caution pour lui, et il fut assez heureux pour calmer les justes ressentiments du Roi. La liberté de Rollin fut respectée (1).

Pendant ce temps-là, le P. Quesnel, réfugié en Hollande, écrivait au P. de la Chaize une lettre d'une aigreur extrême. Il la fit imprimer ainsi qu'une autre lettre contre M. Van Susteren, grand-vicaire de Malines, et un pamphlet intitulé: *Motif de droit*. Ces trois pièces furent condamnées au feu, et brûlées à Bruxelles par la main du bourreau.

Dans sa lettre au confesseur de Louis XIV, il lui reproche, entre autres griefs, d'avoir été trop indulgent pour le protestant Spon et le ministre Claude. « Ce dernier, dit-il, s'est loué et en France et en Hollande des bons offices que vous lui avez rendus aussi bien que d'autres Jésuites. »

Suivant Quesnel, le P. de la Chaize montrant un jour à ses amis la fameuse cassette qui renfermait les papiers saisis à Malines, leur aurait adressé ces paroles : « Voilà tous les mystères d'iniquité du P. Quesnel. Nous avons tous les papiers, tous les mémoires, toutes les lettres, tous les brouillons (des Jan-

(1) Crétineau Joly. *Histoire de la Compagnie de Jésus*. T. IV, pp. 438 et 439.

Digitized by Google

sénistes) depuis plus de quarante ans et il est étonnant combien on y trouve de choses contre le Roi et contre l'État. »

Le P. Quesnel, dans cette lettre, essaye en vain de se disculper; il ne s'appuye que sur des arguties de procureur, niant tout, ou cherchant à donner le change sur le véritable sens des pièces écrites en chiffres. Toute cette plaidoierie, il va sans dire, est semée d'invectives contre les Jésuites et contre le P. de la Chaize en particulier. L'agneau plein de mansuétude avait fait place au lion rugissant.

Quoi qu'il en soit, l'officialité de Malines avait instruit le procès de Quesnel. Après un mûr examen, il fut reconnu coupable d'avoir publiquement défendu les opinions de Baïus et de Jansénius; d'avoir propagé leur hérésie dans les Universités de Douai, de Louvain, parmi le clergé de Hollande et celui de Bruxelles, et dans l'oratoire de Mons; de s'être montré constamment hostile à la primauté du Saint-Siége, et d'avoir enfin déchiré dans des libelles de la plus grande violence les souverains pontifes et les rois de France et d'Espagne.

En conséquence, l'archevêque de Malines et son conseil le condamnèrent à l'excommunication et à une prison perpétuelle au fond d'un monastère, à moins qu'il n'obint son pardon du Saint-Siége.

Ce fut surtout à partir de cette époque que Louis XIV conçut de sérieuses inquiétudes sur la portée politique du jansénisme. Résolu d'en finir avec une secte si remuante et si dangereuse, il poursuivit avec une ardeur extrême, auprès de la cour de Rome, la condamnation des *Réflexions morales*.

Déjà le P. de la Chaize, à l'apparition de la 3e édition de ce livre, avait pu se rendre compte du succès qu'il avait obtenu parmi les Jansénistes. Aussi, pour couper le mal dans sa racine, s'était-il empressé de faire connaître au général de sa Compagnie, le P. Tyrse Gonzalez, la nouvelle levée de boucliers de la secte.

« Mon très-révérend Père, lui écrivait-il, de Paris, en date du 19 mars 1696, c'est au cardinal de Janson (1) que, par ordre du roi,

(1) Toussaint de Forbin-Janson, tour à tour évêque de Digne, de Mar-

Digitized by Google

j'ai recommandé avec chaleur les deux affaires auxquelles s'intéresse votre Paternité si zélée pour les intérêts du catholicisme. Le cardinal qui déjà par lui-même et guidé par l'intégrité de sa foi, a favorisé de toutes manières notre Société en la comblant d'honneurs, en veillant à sa sûreté, en lui facilitant les voies par sa prévoyance, aujourd'hui, fort de l'autorité du roi, et des fonctions dont il est revêtu, s'interposera de grand cœur pour comprimer les nouveaux efforts de la secte janséniennne (1). Entraînée par la plus grande démence, cette secte semble aujourd'hui nourrir l'espoir que le siége de Saint-Pierre perdra son immobilité, ainsi que l'Eglise même qu'elle s'efforce de détruire jusqu'en ses fondements. Elle espère de plus que notre Société sera châtiée par le Souverain Pontife à cause de sa constance à protéger les dogmes et les lois de l'Eglise.

Si je suis appelé dorénavant à contribuer au bien public, guidé par la pensée de votre Paternité, et brûlant de zèle, je la seconderai de tous mes efforts et de tous mes vœux toutes les fois qu'il lui plaira de se servir de moi.

Je la supplie de me juger digne de ses prières pendant le saint sacrifice.

De votre Paternité, etc.

Fr. de la Chaize. »

Le P. de la Chaize, quoique déjà avancé en âge, s'appliqua de tout son pouvoir à réaliser la pensée de Louis XIV et il mit tout en œuvre pour arrêter les progrès de l'hérésie.

S'il usa des plus grands ménagements envers les Jansénistes, et en particulier envers M. de Noailles, il n'en fut pas de même de leur système dont il hâta de tous ses efforts la condamnation.

La doctrine développée par Quesnel dans ses *Réflexions morales* était absolument au fond celle de Jansénius. Comme lui, il n'admet qu'*une grâce nécessitante* : l'homme ne peut rien par sa volonté. Toutes les bonnes œuvres sont opérées par la grâce. Les réprouvés sont dans la nécessité absolue de faire le mal. Il s'ensuit que les élus sont sauvés sans mérite, et que les réprouvés sont damnés sans démérite. Les uns ont obéi forcément aux préceptes, les autres les ont transgressé malgré eux. « *Pour les élus la grâce est irrésistible, et, sans la grâce, la volonté n'a de lumières que pour s'égarer, d'ardeur que pour se précipiter, de force que pour se blesser ; elle est impuissante de tout bien.* » Enfin, le Christ n'est pas le rédempteur du monde mais de quelques

seille, de Beauvais, ambassadeur de Louis XIV en Pologne et à la cour de Rome. Il fut nommé plus tard, en 1706, grand aumônier du roi.

(1) L'affaire de Quesnel, à propos de la troisième édition de son *Nouveau Testament* annote.

Digitized by Google

élus ; « *tous ceux que Dieu veut sauver par Jésus-Christ le sont infailliblement.* »

L'hérésiarque ne se bornait pas à ébranler en théorie la doctrine chrétienne ; pour arriver plus facilement à la détruire, il s'efforçait d'anéantir la hiérarchie sacerdotale et toute subordination. En 1705, dans son *Anatomie de la sentence de M. de Malines*, il s'était déchaîné avec emportement et hauteur contre les papes, les évêques et les souverains. Ainsi avait-il fait déjà, lorsqu'un décret du saint Office du 28 juin 1676 avait condamné ses notes de l'édition nouvelle des œuvres de saint Léon. Plus tard, il soutint « *que le pape n'avait pas le droit d'exiger le formulaire ; que chaque individu juge si la sentence ecclésiastique qui le frappe d'excommunication est juste ou non ; — que l'Église, devenue vieille et décrépite, ne connaît plus la vérité, que même elle la persécute.* »

On comprendra sans peine que Louis XIV, éclairé par les dangers du trône, et fidèle à la politique traditionnelle de ses ancêtres, ait consacré les dernières années de sa vie à l'extinction du jansénisme. Il ne faisait d'ailleurs que céder aux désirs de l'immense majorité des catholiques et du clergé de France. La condamnation du livre pernicieux de Quesnel devint la préoccupation la plus constante de ses dernières années. Il fut puissamment secondé dans la poursuite de ce projet par le prélat le plus vertueux et le plus tolérant de son siècle, par Fénelon. Nul mieux que l'archevêque de Cambray n'avait percé à jour la doctrine du jansénisme ; il avait consacré sept volumes de ses ouvrages à la réfuter de la manière la plus lumineuse ; il en savait tout le péril ; aussi travailla-t-il sans relâche à l'anéantir. Il adressa même au pape un mémoire secret dans lequel il appelait sur la secte toute sa sévérité. « *Si l'on n'y emploie*, disait-il en concluant, *des remèdes vigoureux, il n'y a point de danger que l'Eglise n'ait à craindre.* » Ne dirait-on pas que Fénelon, esprit pénétrant s'il en fut et théologien consommé, a comme entrevu dans l'avenir menaçant, la Constitution civile du clergé et les plaies sans nombre dont elle devait frapper l'Église ?

Clément XI occupait alors le trône pontifical. Profondément

Digitized by Google

convaincu de la fausseté des doctrines contenues dans les *Réflexions morales*, il les avait déjà condamnées par un décret du 13 juillet 1708, « comme conformes à la version proscrite par Clément IX, *et comme contenant des notes et réflexions qui, à la vérité, ont l'apparence de la piété, mais qui conduisent artificieusement à l'éteindre*, et qui offrent fréquemment une doctrine et des propositions séditieuses, téméraires, pernicieuses, erronnées, déjà condamnées et sentant manifestement l'hérésie janssénienne. »

Ce décret ne produisit aucun effet sur une secte habituée à braver aussi bien les bulles que les excommunications. Le pape comprit qu'il fallait frapper un coup plus décisif, mais avant de s'y résoudre, il soumit pendant dix-huit mois le livre de Quesnel à une société de savants théologiens. Il fut constaté, dans ce nouvel examen, que l'ouvrage contenait cent et une propositions contraires à la foi et à la hiérarchie. Enfin, par la célèbre bulle *Unigenitus*, donnée à Rome le 8 septembre 1713, le pape condamnait solennellement les *Réflexions morales* et en proscrivait la lecture sous les peines les plus sévères.

Louis XIV vivait encore. L'ombre seule de son passé imposait silence à l'opposition frémissante des parlements et des Jansénistes. La haute magistrature et la Sorbonne acceptèrent la bulle sans hésitation. Cent dix diocèses la reçurent avec les plus vifs témoignages de respect. Le jansénisme semblait près de rendre le dernier soupir.

Déjà, peu avant la publication de la bulle, Clément XI avait ordonné par un bref la suppression de Port-Royal-des-Champs, qu'il qualifiait de « *Nid d'hérésies.* » Les religieuses ayant obstinément refusé de se soumettre à la bulle *In vineam Domini* publiée contre *le silence respectueux*, avaient été dispersées, et Port-Royal, démoli de fond en comble, n'était plus qu'une solitude.

Cet événement eut lieu quelques mois après la mort du P. de la Chaize, quatre ans avant la publication de la bulle *Unigenitus*. Peut-être n'eût-il pas donné son consentement à cette mesure rigoureuse mais nécessaire. C'est l'opinion de Saint-Simon qui, après avoir loué son caractère conciliant et modéré, s'exprime

Digitized by Google

ainsi : « Il ne voulut jamais pousser Port-Royal-des-Champs jusqu'à la destruction, ni entrer en rien contre le cardinal de Noailles quoique parvenu à tout sans sa participation. »

Fénelon, malgré sa modération habituelle, n'avait pas usé de la même indulgence à l'égard des Jansénistes. On sait, qu'étendu sur son lit de mort, une de ses dernières et de ses plus vives prières au P. Le Tellier, fut de hâter la destruction de Port-Royal qu'il considérait avec raison comme un foyer de révolte plein de périls pour l'Eglise et pour l'Etat.

Un an avant la publication de la bulle *Unigenitus*, le P. Quesnel avait solennellement déclaré qu'il était prêt à se soumettre à toutes les décisions du Saint-Siége ; à peine eut-elle paru qu'il s'éleva contre elle avec emportement soutenant que « cette bulle renversait la foi de fond en comble et qu'elle frappait d'un coup cent et une vérités. » En même temps, il prêcha en tout lieu la désobéissance au Saint-Siége, fidèle à ce triste rôle jusqu'à son dernier soupir.

Saint-Simon, à propos du livre des *Réflexions morales*, avance un fait trop bizarre et trop inexplicable pour qu'il ne porte pas en lui-même sa réfutation.

« Le P. de la Chaize, dit-il, eut toujours sur sa table le *Nouveau Testament* du P. Quesnel, qui a fait tant de bruit depuis et de si terribles fracas, et quand on s'étonnait de lui voir ce livre si familier à cause de l'auteur, il répondait qu'il aimait le bon et le bien partout où il le rencontrait, qu'il ne connaissait point de plus excellent livre, ni d'une instruction plus abondante ; qu'il y trouvait tout ; et que, comme il avait peu de temps à donner par jour à des lectures de piété, il préférait celle-là à toute autre. »

Ce récit plus que suspect n'a pu être dicté à Saint-Simon qu'en haine du P. Le Tellier, successeur du P. de la Chaize. Est-il supposable que le Père de la Chaize qui, par ses idées personnelles, par sa qualité de Jésuite, par sa position de confesseur et de secrétaire d'Etat des affaires ecclésiastiques, était et devait être l'adversaire des Jansénistes, ait fait du livre de Quesnel sa lecture habituelle et favorite ? Comment le confident qui devait être chargé par Louis XIV de hâter, par l'entremise du Général de son Ordre, la condamnation des *Réflexions morales* eût-il précisément choisi ce livre pour guide spirituel ? Ce récit blesse trop la

Digitized by Google

vraisemblance pour qu'on ne le mette pas au nombre de tant de faits controuvés dont Saint-Simon, aveuglé par l'esprit de parti, a si complaisamment grossi ses Mémoires.

Si le P. de la Chaize usa d'une extrême modération à l'égard des Jansénistes comme envers les protestants, son indulgence ne fut jamais poussée jusqu'à la faiblesse. La preuve en est dans les nombreux libelles dus à la plume des disciples de Jansénius. Généralement ils considéraient si bien le P. de la Chaize comme un des adversaires les plus redoutables de leur doctrine, que nous savons déjà par La Beaumelle « qu'*ils ne cessaient de faire des chansons, en même-temps que des prières et des jeûnes pour que le gouvernail de l'Eglise fût ôté à son ennemi.* » Mais l'amitié et l'estime que professaient Racine et Boileau pour le P. de la Chaize, sans compter l'opinion favorable de Saint-Simon, ce qui n'est pas peu dire, nous montrent assez le cas que l'on doit faire de ces pamphlets contemporains.

M. de Carné a fait, des disciples de l'évêque d'Ypres, un portrait frappant de vérité :

« Les Jansénistes, dit-il, n'étaient pas seulement des hommes d'école, c'étaient avant tout des hommes de faction ; ils avaient de ceux-ci toutes les habiletés, toutes les ruses et toutes les audaces. On n'eut jamais plus de savoir-faire pour grandir ses amis, pour abaisser ses adversaires, pour maintenir l'intégrité de sa secrète pensée sous les réserves et à travers les concessions imposées par les circonstances ; on ne posséda point, au même degré, la naïveté dans l'orgueil, et la sincérité dans le mensonge. Sous Louis XIV, les Jansénistes formaient un parti dans l'Église, en aspirant à en former un dans l'État... Tous les mécontents inclinaient d'instinct vers ce parti si fort par son union, si redoutable par la puissance de ses haines et qui devait se venger cruellement un jour en donnant sa pensée sur le grand règne par la plume de Saint-Simon..... » « Le jansénisme, ajoute ce publiciste, fut la forme la plus sérieuse que revêtit en France l'opposition, jusqu'à la révolution de 1789, avec laquelle il ne tarda pas à s'associer pour le malheur de celle-ci (1). »

C'est à ce dernier point de vue qu'il nous reste à examiner le jansénisme.

Un de ses foyers les plus dangereux, après Port-Royal, c'était le Parlement de Paris. Depuis la Réforme surtout, que plusieurs de ses membres avaient embrassée avec chaleur, ce corps judiciaire n'avait cessé d'entretenir un redoutable levain d'indépen-

(1) *Correspondant* du 25 octobre 1856.

Digitized by Google

dance et d'hostilité contre le pouvoir royal et la suprématie spirituelle des Papes. Sous les minorités de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV, on sait quel fut son rôle et quelles ses usurpations. En 1615, le Concile de Trente, accepté par tous les évêques du royaume, est rejeté par le Parlement, sous prétexte que ce Concile avait condamné l'hérésie protestante. Contraints, sous Louis XIV, de se renfermer dans leurs fonctions, de se borner à l'administration de la justice, les Parlementaires accueillirent le jansénisme avec d'autant plus de faveur que la secte au fond était toute politique et qu'elle avait fait son *palladium* des libertés de l'Église gallicane. Forcés de plier, ils acceptèrent, sans résistance ouverte, de même que les autres corps de l'État, les décisions de la cour de Rome, et même la bulle *Unigenitus*. Mais à peine le cercueil du grand roi est-il déposé dans les caveaux de Saint-Denis, tout change de face. La Faculté de théologie se rétracte, seize prélats, parmi lesquels l'archevêque de Paris, imitent son exemple, quatre évêques osent même interjeter appel de la bulle. Le Parlement ne reste point en arrière. Par l'organe de son procureur général, il appelle comme d'abus de cette bulle, qu'il a si docilement acceptée. Et bientôt, comme pour se faire absoudre de son servilisme, il exagère outre mesure l'esprit de la Déclaration de 1682 ; il viole les lois les plus saintes de l'Église ; il usurpe le droit de régler, suivant son caprice, les questions de discipline ecclésiastique ; de régenter les évêques et les prêtres, et de les traduire à sa barre ; il pousse la déraison et l'audace jusqu'à se constituer en concile national ; il décide : « *qu'il n'y a point d'hérésie dans l'Eglise* qui a si souvent anathématisé cette hérésie ; » dans un arrêt où le burlesque le dispute à l'odieux, il supprime la bulle de canonisation de saint Vincent de Paul, parce que Clément XII a osé louer le zèle du saint contre le jansénisme. De leur côté, les parlements provinciaux, entraînés par ce funeste exemple, condamnent au feu les mandements des évêques qui se sont prononcés contre l'appel. Pour arrêter les progrès de cette coupable résistance, le Souverain Pontife, dans sa lettre *Pastoralis officii*, « presse les catholiques de France de se séparer de la commu-

Digitized by Google

nion de leurs pasteurs hérétiques. » Enfin, le régent qui, par insouciance, avait jusqu'alors laissé toute liberté à la secte, s'apercevant qu'il ne s'agissait plus seulement d'une thèse de théologie, et que l'autorité royale était en péril, songea sérieusement à réparer le mal ; le 4 décembre 1720, il força le Parlement, dans un lit de justice, d'enregistrer la bulle *Unigenitus*. Cinq ans après, Benoit XIII, réunissait dans un concile tous les évêques de sa métropole et y prescrivait, *comme règle de foi*, l'observation de la bulle. M. de Noailles et la Faculté de théologie, qui avaient été l'âme de la résistance, finirent par l'accepter.

Privés de tels appuis et menacés de toutes parts, les Jansénistes ne gardèrent plus de mesure. Pamphlets, libelles, journaux clandestins, propagande, souscriptions, faux-fuyants, mensonges, calomnies, ils mirent tout en œuvre pour déconsidérer l'autorité du pape et du roi, et pour éluder les prescriptions de la bulle. Ils furent encouragés jusqu'au bout dans cette sacrilége révolte par la magistrature, au sein de laquelle ils comptaient tant de complices. Cette double lutte du Parlement contre l'Église et le pouvoir royal fut, sans contredit, un des faits les plus considérables et les plus caractéristiques de l'histoire du XVIII^e^ siècle ; elle fut, à n'en pas douter, une des causes les plus actives de la révolution française.

Afin d'assurer d'une manière définitive l'exécution de la bulle *Unigenitus*, le clergé de France avait décidé, de concert avec le Pape, que les sacrements de l'Église seraient refusés aux malades jansénistes qui ne seraient pas munis d'un billet de confession délivré par un prêtre orthodoxe. Exigence aussi juste que nécessaire pour le maintien de la foi. Quelle Église, en effet, n'est en droit de vous rejeter de sa communion, si vous refusez d'admettre ses préceptes les plus essentiels ? Sans l'inviolabilité du dogme et le respect de la discipline d'un culte quel qu'il soit, il n'y aurait nulle part ni discipline, ni dogme, ni culte possible. Tel est pourtant le principe fondamental, le droit incontestable, la maxime évidente que les Parlements méconnurent sans cesse et qui suscita, pendant plus de quarante ans, à l'Église

Digitized by Google

de France une des persécutions les plus cruelles qu'elle ait jamais subies.

Les évêques et le clergé catholique avaient, à l'unanimité, consacré l'usage des billets de confession. Les parlementaires se crurent fondés à contraindre les évêques et les prêtres à administrer « *sans condition* » l'Eucharistie à tout Janséniste qui la réclamerait et ce, sous peine d'amende, d'exil ou de prison.

« Ils finirent, dit le comte de Maistre, par violer les tabernacles et en arracher l'Eucharistie, pour l'envoyer au milieu de quatre baïonnettes, chez le malade obstiné qui, ne pouvant la *recevoir*, avait la coupable audace de se la faire *adjuger*. »

Sacrilége si manifeste que Quesnel lui-même avait déclaré : « que faire violence pour extorquer les sacrements, c'est assez faire pour s'en rendre indigne. »

En vain, le roi rappelait aux parlementaires qu'ils n'avaient point à s'immiscer dans les questions religieuses, qu'elles étaient hors de leur compétence ; en vain, il cassait leurs arrêts. Non seulement ils ne tenaient aucun compte des décisions royales, mais ils poussaient l'obstination et le fanatisme jusqu'à livrer aux flammes les mandements des évêques qui leur étaient défavorables et à supprimer les brefs du Pape. Le roi ordonnait-il des poursuites contre la Gazette Janséniste, infâme libelle, où sa personne et celle du Souverain Pontife, étaient traînées sur la claie, le Parlement prenait hautement sa défense. Paraissait-il un mandement de l'archevêque de Paris contre les turpitudes des convulsionnaires, le Parlement mettait ces frénétiques sous sa protection et faisait même en leur faveur *des remontrances*. Le roi voulait-il contraindre les magistrats à respecter les lois du royaume, ils refusaient d'administrer la justice, et tous les procès restaient en suspens.

Par un arrêt aussi audacieux que schismatique, le Parlement de Paris « *défendait à tous ecclésiastiques de faire aucun acte tendant au schisme, notamment de faire aucun refus public de sacrements, ou de déclaration du nom du confesseur, ou d'acceptation de la bulle Unigenitus.* » Ce fut cet arrêt qui servit, désormais, de règle de conduite à tous les Parlements et présidiaux de province.

Digitized by Google

De 1731, jusqu'à la fin du règne de Louis XV, ces scandales ne cessèrent d'affliger l'Église de France. Pendant plus de quarante ans furent rendus des arrêts qui, pour refus de sacrements, condamnaient des prêtres catholiques à l'amende, à la saisie du temporel, à la prison, au bannissement perpétuel. Plusieurs prélats aussi recommandables par leur piété que par leur vertu, furent exilés, leurs mandements brûlés par la main de l'exécuteur des hautes-œuvres, leurs meubles vendus sur la place publique. L'héroïque archevêque de Marseille, lui-même, M. de Belsunce, ne put trouver grâce devant ces légistes en délire. Il avait oser protester contre une calomnie de la Gazette Janséniste. Sa lettre fut supprimée.

Le Parlement était devenu pour la secte un concile œcuménique en permanence. Dans une gravure, les sectaires représentaient les magistrats « surmontés de langues de feu, (comme les apôtres dans le Cénacle) tandis que l'archevêque de Paris était entouré de diables. »

Louis XV, malgré son extrême indolence, avait compris qu'il fallait défendre les prérogatives de la couronne et celles du Saint-Siége. Le 19 avril 1752, il déclarait dans un arrêt sous forme de règlement, *que la constitution Unigenitus était, à la fois, loi de l'Église et de l'État, et qu'elle était un jugement de l'Église en matière de foi.* » La même année, les prélats ayant adressé au roi « des représentations sur les empiétements de la magistrature en matière spirituelle, » Louis XV, par Lettres patentes, enjoignit au Parlement de surseoir à toute procédure relative aux sacrements. La cour judiciaire refuse d'enregistrer ces Lettres et adresse des remontrances au Roi. Louis XV la contraint à l'enregistrement et, comme malgré ses ordres réitérés, elle s'occupe opiniâtrement de ces questions, le 9 mai 1753, les conseillers de la chambre des enquêtes et de la chambre des requêtes sont exilés sur divers points du royaume. Seule, la Grand'chambre avait été épargnée, mais comme elle s'obstinait à persécuter les prêtres, Louis XV finit par l'exiler à Pontoise.

L'administration de la justice était depuis longtemps en souffrance. Il fallait y pourvoir. Le roi créa des chambres particu-

Digitized by Google

lières. Remède impuissant. Les libelles, les chansons, les calomnies eurent bientôt jeté la défaveur sur les nouveaux magistrats, tandis que les membres du Parlement exilés, étaient portés aux nues comme des héros antiques (1).

Las de tout ce bruit et n'aspirant qu'au repos d'une vie oisive et voluptueuse, Louis XV finit par rappeler de leur exil les magistrats rebelles, (1754). Cet acte de faiblesse rendit aux Parlements et aux Jansénistes toute leur audace. La persécution contre le clergé recommença avec une nouvelle recrudescence, et le monarque indolent qui, tour à tour, subissait l'influence des partis contraires, fut sourd aux plaintes du clergé et ferma les yeux sur ces violences. Deux prélats furent exilés, M. de Beaumont, archevêque de Paris, et M. de Brancas, archevêque d'Aix. D'autres évêques furent condamnés à la saisie de leur temporel et à la vente de leurs meubles ; quelques-uns virent leurs mandements brûlés par la main du bourreau.

Presque sûr de l'impunité, le Parlement, en 1754, ose appeler comme d'abus de la bulle *Unigenitus*. Le roi sort de son assoupissement et casse l'arrêt. Cet acte de vigueur provoque une nouvelle résistance. Mais, deux ans après, M. de Beaumont, ayant publié un mandement « où il traitait de l'autorité de l'Église, de l'enseignement de la foi, de l'administration des sacrements, » le Parlement ordonne que ce mandement sera brûlé par le bourreau « au lieu du supplice des malfaiteurs ; » et l'arrêt reçoit son exécution.

Enfin, le 16 octobre 1756, paraît un bref de Benoit XIV adressé à l'Assemblée du clergé de France. Le Pontife y loue la fermeté des évêques.

« *Il déclare que la constitution est d'une si grande autorité dans l'Église et qu'elle exige tant de respect et d'obéissance, qu'aucun fidèle ne peut se soustraire à la soumission qui lui est due, ni lui être opposé en aucune manière, qu'au péril de son salut éternel.* (2) » « *D'où il suit, ajoute-t-il, qu'on doit refuser le viatique aux réfractaires par la*

(1) Nous empruntons la plupart de ces curieux détails à l'*Hist. Univ. de l'Église catholique* par l'abbé Rohrbacher t. 27.

(2) *Hist. Univ. de l'église cathol.* par l'abbé Rohrbacher. t. 27. p. 177

Digitized by Google

règle générale qui défend d'admettre un pécheur public et notoire à la sainte Eucharistie. (1). »

Le Roi espérant mettre un terme à cette lutte scandaleuse,

« donne une Déclaration par laquelle il enjoint le respect de la bulle *Unigenitus*, défend à tous juges de forcer les prêtres à l'administration des sacrements ; ordonne qu'aucun ecclésiastique ne puisse être poursuivi pour refus de sacrements fait à ceux contre qui il y aurait des jugements ou censures, ordonne enfin que tous jugements et sentences sur ce point soient sans effet. »

Le Parlement, comme de coutume, ayant refusé l'enregistrement, le roi l'ordonna dans un lit de justice, tenu le 13 décembre 1756. Mais, plutôt que de céder les magistrats donnèrent tous leur démission.

Pendant que les Chambres délibéraient jour et nuit sur les mesures à prendre pour résister à l'autorité souveraine, un fanatique qu'avaient échauffé leurs délibérations, frappa le roi d'un coup de couteau, (5 janvier 1757). Il se nommait Damiens. Il avait servi tour à tour quatre conseillers au Parlement et, au moment du crime, il était encore domestique de l'un d'eux. Dans tous ses interrogatoires (2) Damiens ne varie pas un seul instant. C'est, dit-il, l'attitude hostile du Parlement qui a fait germer en lui cette pensée parricide.

« *S'il n'avait jamais servi des conseillers au Parlement, cela ne lui serait pas venu en tête.* » « *Il a entendu dire au Palais que tuer le roi ferait finir tout cela, que c'était une œuvre méritoire de tuer le roi.* »

Les magistrats, pour écarter tout soupçon de complicité morale, condamnèrent Damiens au supplice le plus atroce.

Telle fut la conclusion de la première phase de cette lutte. Elle avait abouti au régicide.

Ce tragique événement, loin de mettre un terme à la politique agressive du Parlement, sembla, au contraire, lui donner plus de force. Il sut même profiter astucieusement des circonstances pour faire peser sur les Jésuites la pensée du crime que sa folle ré-

(1) *Hist. Univ. de l'Église cathol.* par l'abbé Rohrbacher, t. 27, p. 177.

(2) *Pièces originales et procédures du procès fait à Damiens.* Paris, Simon *imprimeur* du Parlement (*passim*).

Digitized by Google

sistance avait seule suggéré. Le moment lui semblait propice pour exterminer ces fermes soutiens du catholicisme.

« La magistrature de France, dit le protestant Sismondi, regardait l'Ordre des Jésuites comme un ancien ennemi qu'elle voulait écraser : accoutumée à chercher des crimes et à les établir sur des preuves légales qui ne satisfaisaient point la conscience, elle semblait renoncer à toute bonne foi, lorsqu'elle prenait à tâche de charger un prévenu. Les parlementaires, d'accord avec les Jansénistes, employaient toute la subtilité de leur esprit à démêler, dans toute les conspirations découvertes contre les rois, l'influence des Jésuites... » « Ils les accusaient d'avoir été les instigateurs de Damiens, *lorsque Damiens les avait si terriblement chargés eux-mêmes.* » « Les philosophes faisaient ressortir la fatale influence du fanatisme et de la superstition ; plus impartiaux que les Parlements, ils poussaient à l'abolition de l'Ordre des Jésuites, assurés qu'après lui les autres ne tarderaient pas à tomber (1). »

« Sans respect pour la décision d'un concile œcuménique qui avait déclaré cet Ordre *pieux*, » sans respect pour les Papes et pour l'Église de France, qui n'avaient cessé de le prendre sous leur sauvegarde, les parlementaires « le déclarèrent *anti-français, anti-social et même impie.* » Ils renouvelèrent contre lui les accusations de Pascal, ils bâtirent un monstrueux échaffaudage de mensonges et de calomnies, et « *transformant en arrêt une Lettre Provinciale*, » ils le condamnèrent à la confiscation et à l'exil perpétuel.

Les Jésuites avaient conspiré, rien n'est plus certain; ils avaient conspiré avec la reine et ses filles, conspiré avec le dauphin et la dauphine, conspiré avec les plus vertueux amis du roi, conspiré avec tous les honnêtes gens du royaume, pour arracher le faible monarque au joug dégradant de Mme de Pompadour. Les conspirateurs avaient choisi le moment qui suivit l'attentat de Damiens pour ramener Louis XV ébranlé, au sentiment de sa dignité et de son devoir. Loin de sacrifier à l'idole, ils avaient tenté de la briser. Mme de Pompadour avait été sur le point d'être expulsée de Versailles. Les apôtres de *la morale relâchée* ne méritaient aucun pardon. L'indigne favorite s'était emparée de l'esprit de Choiseul comme du cœur du roi ; ivre de vengeance, elle demanda l'exécution de l'arrêt, qui condamnait les Jésuites au bannissement. « D'ailleurs, Choiseul et Mme de Pompadour

(1) Sismondi. *Hist. des Français*, t. 29.

Digitized by Google

voulaient détourner l'attention publique des événements de la guerre. Ils espéraient acquérir de la popularité en flattant à la fois les philosophes et les Jansénistes *et couvrir les dépenses de la guerre par la confiscation des biens d'un Ordre fort riche, au lieu d'être réduits à des réformes qui attristeraient le roi et aliéneraient la cour* (1). »

Ainsi fut accomplie « *la plus grande iniquité des temps modernes* (2). »

Ces illustres instituteurs de la jeunesse, que Grotius et Bacon avaient proclamés les restaurateurs des Lettres, qui avaient excité l'admiration de Richelieu et de Descartes, ces courageux athlètes de la foi qui avaient réduit à l'impuissance le calvinisme et porté au jansénisme tant de blessures mortelles, ces prédicateurs éloquents, ces héroïques missionnaires furent brutalement spoliés et exilés sur le geste d'une courtisane.

L'innocence des Jésuites était si manifeste, leur malheur si peu mérité, que leurs plus grands adversaires, tels que Jean-Jacques Rousseau, d'Alembert, l'astronome Lalande, Sismondi et la plupart des grands historiens protestants de l'Allemagne, parmi lesquels le célèbre Ranke, n'ont eu qu'une voix pour flétrir l'arrêt de 1762.

Frappés et menacés par la hache du féroce Pombal, chassés d'Espagne, de Naples et de Parme, errants sur les mers, repoussés de tous les rivages catholiques, si violente était la persécution, si profonde la terreur au sein des cours, supprimés par Clément XIV qui, en cédant à l'intimidation et à la force, rendit hautement justice à leur mérite et à leur vertu, ces malheureux proscrits ne trouvèrent d'asile que dans les Etats de deux princes schismatiques.

Il y a plus, n'est-ce pas sur la demande de Catherine II que Pie VI rétablit en Russie, en 1783, la Compagnie de Jésus?

L'hospitalité si généreuse que donnèrent aux Jésuites persécutés le grand Frédéric et l'impératrice de Russie sera leur

(1) *Hist. des Français*, par Sismondi, t. 29, p. 234.

(2) Paroles de M. de Montalembert.

Digitized by Google

éternelle gloire, comme elle sera l'éternel opprobre du jansénisme.

L'expulsion des Jésuites eut une incalculable portée. Elle livra le champ de bataille aux Jansénistes, aux Parlements, aux philosophes, « *à tous les libertins qui ne voulaient plus de frein pour les mœurs* (1). » Débarrassés des Jésuites et de leur *morale corrompue*, les philosophes vont démontrer le *fanatisme et la sombre horreur du dogme janséniste*, et ce que Rome n'aura pu vaincre avec ses foudres, ils en viendront facilement à bout par des épigrammes. Dans cette mêlée confuse, la religion livrée au mépris et à la dérision s'écroulera, et la philosophie triomphera sur ses ruines. Le *Code de la nature* remplacera l'Évangile. Plus d'obstacles sérieux en face des Parlements ; le trône est souillé et vermoulu ; ils lui imprimeront de violentes secousses, et, par leurs aveugles révoltes, ils ouvriront la porte à la Révolution française.

Au moment où les philosophes déifient la raison, où le scepticisme étend ses ravages dans tous les rangs de la société, dans ce Paris qui est devenu la capitale du doute, de l'ironie et de l'impiété, tout à coup, étrange contraste ! on entend circuler la nouvelle que de nombreux miracles s'opèrent chaque jour sur le tombeau d'un diacre janséniste. C'était une nouvelle invention de la secte agonisante pour conquérir de nouveaux prosélytes. Plus ces prétendus miracles étaient absurdes et invraisemblables, mieux ils servirent de pâture à la crédulité populaire. Qui n'a entendu parler du cimetière de Saint-Médard et des scènes immondes et ridicules dont il fut le théâtre ? Qui ne sait que, pendant plusieurs années, Paris et la France n'eurent d'autre sujet d'entretien que les gambades des convulsionnaires ? ces fanatiques s'étaient divisés en une foule de sectes bizarres : *convulsionistes*, *anti-convulsionistes*, *figuristes*, *anti-figuristes*, *mélangistes*, *augustinistes*, *éliziens*, *vaillantins*, *discernants*, *secouristes* se donnèrent tour à tour en spectacle. Les femmes jouaient dans ces folies les rôles les plus

(1) Sismondi. *Histoire des Français*, p. 232.

Digitized by Google

indécents et quelquefois les plus tragiques. Les Mémoires du temps racontent que plusieurs d'entre elles, afin de figurer la passion de Jésus-Christ se faisaient mettre en croix pendant plusieurs heures, et que des prêtres non moins fanatiques, remplissant l'office de bourreaux, clouaient les pieds et les mains de ces martyres volontaires de l'hérésie.

Les convulsions achevèrent de déconsidérer la secte et de la faire tomber dans le dernier mépris. Elle n'était pas éteinte cependant, et elle prolongeait par tous les moyens sa vie languissante.

Depuis longtemps, pour subvenir aux dépenses de leurs adeptes, les Jansénistes avaient formé une caisse. On l'appelait *la boite à Perrette*, du nom de la gouvernante de Nicole, qui par son testament avait laissé pour les besoins de la cause un legs de 40,000 livres. *La boite à Perrette* s'enrichit successivement de nouveaux dons qui s'élevèrent à plus de 1,100,000 livres. Cette caisse servait à soutenir les *Nouvelles ecclésiastiques*, organe effréné du parti, à l'impression et à la distribution gratuite de pamphlets contre le pape, les évêques, le roi de France ; elle servait aussi à faire des prosélytes, à envoyer des agents en Europe, à entretenir des moines et des religieuses échappés de leurs cloîtres, et même à fabriquer des miracles (1).

« Partout on imprimait les *Nouvelles ecclésiastiques*, arme terrible, empoisonnée, que les Jansénistes maniaient dans l'ombre avec une incomparable adresse... Or ces feuilles rédigées par des théologiens contre des théologiens, par des prêtres contre des prêtres, elles avaient, colportées par la haine, une publicité dont rien ne put jamais arrêter l'essor ; elles circulaient, grâce à des artifices ingénieux et sans nombre, elles étaient collées le long des murs par des enfants cachés dans des hottes que des femmes portaient sur leur dos (2). »

Tels étaient les sectaires en faveur de qui les Parlements adressaient au roi des remontrances, et qu'ils prenaient si hautement sous leur protection.

A partir de la chute des Jésuites se dessinent avec une extrême netteté les véritables tendances des parlementaires. Sim-

(1) Voir l'*Hist. de l'Église cath.* de l'abbé Rohrbacher, t. 27, p. 159.

(2) *Hist. de la Révolution française* par M. Louis Blanc, t. Ier p. 369.

Digitized by Google

ples délégués de l'autorité judiciaire, sans autre mandat que celui qu'ils tiennent de la royauté, d'administrer la justice en son nom,

« Ils prétendent qu'ils ne forment qu'un seul et même corps, distribué en plusieurs classes, que ce corps nécessairement indivisible est de l'essence de la monarchie et qu'il lui sert de base, qu'il est le siége, le tribunal, l'organe de la nation ; qu'il est le protecteur et le dépositaire essentiel de sa liberté, de ses intérêts, de ses droits ; qu'il est juge entre le roi et le peuple ; que gardien du lien respectif, il maintient l'équilibre du gouvernement en réprimant également l'excès de la liberté et l'abus du pouvoir ; que les Parlements coopèrent avec la puissance souveraine à l'établissement des lois (1). »

Les parlementaires ne voulaient pas comprendre que les fonctions de juge et de législateur sont incompatibles, et que réunies dans les mêmes mains elles seraient la consécration d'une monstrueuse tyrannie ; d'ailleurs où étaient leurs titres, quel mandat avaient-ils reçu des rois, de la nation, des États-Généraux ?

Louis XV justement alarmé leur avait reproché avec force, dans un lit de justice tenu en 1766, ces divers empiétements sur l'autorité royale. « Comme ils persévéraient à se dire *les classes diverses d'un Parlement unique*, le roi leur enjoignit par un édit de cesser de prendre cette qualité. » Mais les Chambres refusent et d'enregistrer l'édit et d'administrer la justice. La patience royale était à bout. « Louis XIV n'hésite plus, il dissout ces Parlements révolutionnaires ; il renvoie ces juges qui ne veulent plus juger et les remplace par d'autres » (19 janvier 1771). Ce coup d'état fut préparé et consommé par le chancelier Maupeou, ancien président du Parlement. Le peuple vit exiler sans peine et sans murmure les juges de Calas et de Lally-Tollendal. D'ailleurs le chancelier avait promis que la justice serait désormais rendue gratuitement, et que l'hérédité des charges serait abolie. Cependant, malgré ces changements nécessaires et ces améliorations que réclamaient les circonstances, le parlement Maupeou fut toujours en défaveur dans la bourgeoisie. Mal conseillé, Louis XVI rappela les anciens parlementaires. Mesure impolitique : l'esprit de corps et l'esprit de secte

(1) *Hist. univ. de l'Eglise cath.*, par l'abbé Rohbacher t. 27.

Digitized by Google

sont indestructibles, et Louis XVI devait bientôt en faire la triste expérience.

Quelques historiens modernes ont prétendu, et on les a trop crus sur parole, que les Parlements et les Jansénistes ont été en France les initiateurs et les précurseurs de l'esprit de liberté. C'est là un de ces sophismes qu'une critique scrupuleuse ne saurait admettre. Jusqu'à preuve contraire, nous sommes fondé à dire que, bien loin d'avoir été libérales, les tendances politiques des Jansénistes et des Parlements furent aussi étroites qu'égoïstes, aussi intempestives que stériles. Qu'eussent fait de leur victoire les Parlements et les Jansénistes de la Fronde? Qu'aurait eu la France à la place du grand règne? un gouvernement composé de grands seigneurs incapables et de légistes brouillons, la féodalité sous une forme nouvelle. Quelles réformes voulait le duc de Saint-Simon, ce grand seigneur janséniste? le partage de l'autorité royale avec les ducs et pairs, à l'exclusion du reste de la noblesse et de « *la vile bourgeoisie* (1). » Quelles améliorations demandait le Parlement janséniste du XVIII^e^ siècle? Aucune. Il voulait cumuler le droit de faire des lois et celui de les appliquer, ce qui eût été la destruction même de la justice. Loin de vouloir des réformes, l'histoire nous apprend qu'il s'opposa de tous ses efforts à celles de Louis XVI. D'abord « il refuse d'enregistrer six édits dressés par Turgot qui supprimaient les corvées pour les grandes routes, les jurandes ou maîtrises, et proclamaient la liberté du commerce et de l'industrie. » Le roi fut contraint de briser cette aveugle résistance dans un lit de justice. Composé de privilégiés, le Parlement rejette le principe de l'égalité de l'impôt que voulait établir Louis XVI. Ce refus mit le comble à sa popularité, tant l'esprit de révolte domine en France l'amour du vrai progrès (2). Enfin qui ne connaît sa jalouse opposition à la convocation des États-Généraux, puissance rivale et légitime qui devait finir par l'absorber. La

(1) Expression de Saint-Simon. Il caractérise le siècle de Louis XIV : « *Le règne de la vile bourgeoisie.* »

(2) Voir *La France avant la Révolution* par M. Raudot, in-8.

Digitized by Google

cause de ces légistes est désormais jugée. Agitateurs égoïstes et impuissants, ils entravèrent ou frappèrent de stérilité les réformes qu'ils étaient incapables de vouloir et d'opérer eux-mêmes.

« Sans l'instinct royal de la maison de Bourbon, a dit M. de Maistre, le Parlement eût conduit la France au schisme. » La royauté, quoique affaiblie était sortie victorieuse de la lutte. A la fin du règne de Louis XV, la secte ne comptait plus un seul évêque janséniste pour ordonner ses prêtres. Elle semblait toucher à sa fin. Malheureusement, il existait en Hollande une église janssénienne, fondée par le vicaire apostolique Jean de Neercassel. En 1723, sept prêtres hollandais, jansénistes, rétablissent l'archevêché d'Utrecht, détruit depuis un siècle par les protestants, et, se modelant sur le presbytérianisme de John Knox, de même que sur les traditions constantes de la secte depuis Jansénius et Saint-Cyran, il procèdent *à l'élection* de l'un d'eux, le prêtre Steenhoven. Guidés par les docteurs jansénistes de la Sorbonne, *ils annoncent cette élection au Pape, en le priant de la confirmer*. Non seulement le souverain pontife laissa sans réponse cette étrange missive, mais il enjoignit à tous les évêques des diocèses limitrophes de refuser la consécration, « *attendu que l'élection de ce faux évêque était faite sans aucun droit* (1). » Le nouvel élu était trop opiniâtre pour ne pas passer outre. Un évêque interdit et excommunié se rencontra pour le sacrer. Il se nommait Dominique Varlet et appartenait à la secte. Malgré les censures de Benoît XIII, qui déclara cette *ordination illicite, exécrable et nulle l'élection*, l'Église de Hollande ne cessa de procéder de la même manière à la nomination et à l'ordination de ses faux pasteurs, jusqu'en 1807, où se termina le schisme. A chaque élection, les évêques intrus écrivaient au Pape, pour la forme, une lettre de respect dérisoire, et chaque fois le Pape leur répondait invariablement par une sentence d'excommunication.

(1) Nous empruntons presque textuellement tous ces intéressants détails à l'*Histoire univ. de l'Eglise cath.* de l'abbé Rohrbacher.

Digitized by Google

Ces détails ont une importance capitale, surtout si l'on vient à comparer le mode de procéder de l'Eglise schismatique de Hollande avec la Constitution civile du clergé de France, œuvre non moins schismatique des Jansénistes. Nous ne savons si l'on a jamais fait un tel rapprochement, mais il est à coup sûr des plus curieux et des plus importants pour notre histoire religieuse. Au reste, depuis l'évêque d'Ypres jusqu'à l'avocat janséniste Camus, principal rédacteur de la Constitution civile de 1790; depuis Saint-Cyran jusqu'au régicide Grégoire, suivez cette chaîne non interrompue de protestations et de révoltes contre Rome. Toujours ce même esprit d'insubordination et d'indépendance; toujours cette tendance à briser les liens de la discipline, à s'affranchir de la hiérarchie romaine. C'est là le caractère essentiel et indestructible de la secte, depuis le commencement jusqu'à la fin.

Lorsque la Révolution française apparaît sur la scène, ce qui frappe d'abord, c'est son caractère anti-chrétien, on peut même dire anti-religieux. « *Il faut décatholiser la France,* » avait dit Mirabeau, résumant d'un mot l'esprit révolutionnaire. Mais si violente que soit une révolution, elle ne procède que par gradations. Comment supprimer d'un coup le catholicisme en France? Cette réforme ne pouvait être l'œuvre d'un simple décret. La spoliation des biens du clergé, l'abolition des vœux religieux avaient mutilé l'Eglise, mais ces deux mesures ne l'avaient pas frappée au cœur. Pour atteindre ce but, il fallait la séculariser; il fallait arriver à l'unité absolue, l'idéal de Rousseau, c'est-à-dire, à l'absorption de la religion par l'État. En conséquence, on forma un *Comité ecclésiastique*, uniquement composé de Jansénistes et d'avocats voltairiens : excellent choix, admirable politique, pour régler le sort de vingt-cinq millions de catholiques! En deux jours fut préparée, commentée, discutée et rédigée cette fameuse *Constitution civile*. L'avocat janséniste Camus en fut l'âme et l'instrument, comme il avait été l'âme du serment du *Jeu de paume*.

La Constitution bouleversait la circonscription des anciens diocèses et en créait de nouveaux; empiètement manifeste sur la juridiction sacerdotale qui, même au temps des empereurs

Digitized by Google

païens, assignait à ses pasteurs le territoire où devait s'exercer leur mission. En revanche, il n'était rien changé aux divisions territoriales du culte protestant.

La Constitution, non contente de supprimer les abbayes, chapelles, prieurés, bénéfices, détruisait une institution indispensable à la bonne administration des diocèses : les Chapitres des Églises cathédrales.

Les évêques appelés à occuper les nouveaux siéges, étaient dispensés, *en vertu de la Constitution*, de la confirmation du Pape. Ils devaient seulement, comme les évêques jansénistes d'Utrecht, lui adresser une lettre pour lui faire part de leur avénement à l'épiscopat, c'est-à-dire, pour l'avertir qu'ils se passaient de lui. Quant à l'institution canonique, elle était dévolue *de par la Constitution* au métropolitain ou au plus ancien évêque. Ainsi était supprimée la discipline des siècles, ainsi le Pape était spolié de sa juridiction, ainsi étaient brisés les liens qui rattachent toute Eglise orthodoxe au centre de l'unité.

Le choix des évêques n'était plus laissé au roi, ainsi que le prescrivait le concordat de Léon X, ni au Chapitre de la cathédrale, comme cela avait lieu en plusieurs Églises (1) ; ni au clergé assisté des fidèles, « *comme autrefois en bien des pays, auxquels cas les élus étaient toujours confirmés par le Pape* (2) ; » la Constitution *civile* statuait, que les évêques seraient élus par les électeurs *civils* chargés de nommer les administrations départementales. Les Protestants et les Juifs qui faisaient partie de ces corps électoraux, pouvaient choisir qui bon leur semblait pour évêque ; dans certains lieux ils avaient la majorité. Le clergé seul était exclu de ce vote. C'est ce mode d'élection que certains historiens de la révolution française ont osé comparer à celui dont usa la primitive Église. Ils ont ignoré, sans doute, que lorsque les premiers chrétiens choisissaient leurs évêques, ils s'aidaient des lumières du clergé, que leur choix n'était pas une élection mais une simple désignation de leur candidat, que sans la confirma-

(1) *Hist. univ.* de l'abbé Rohrbacher, t. 27.
(2) Ibid. Ibid.

Digitized by Google

tion des évêques, le choix était nul, et que l'Église ne procédait à l'ordination qu'après cette confirmation indispensable (1).

Les curés étaient nommés par les mêmes corps électoraux que les évêques, mesure contraire à toutes les règles des pays catholiques où les évêques ont le droit de choisir leurs subdélégués ; grave atteinte, d'ailleurs, à la hiérarchie et à la discipline. Comme pour mettre le comble à l'anarchie, les curés pouvaient choisir leurs vicaires sans l'approbation de leur évêque.

Enfin, les évêques constitutionnels étaient condamnés au partage de la juridiction avec leurs grands vicaires. La discipline de l'Église, sa hiérarchie, son indépendance, sa juridiction qui font partie essentielle de ses dogmes et de sa morale, se trouvaient donc entièrement détruites.

Le clergé nouveau devait prêter serment à la Constitution et était salarié par l'État. Les prêtres étaient assimilés en tout et pour tout aux fonctionnaires civils.

« On veut absolument nous séparer de l'Église, avait dit M. Goulard, curé de Roanne, dans un discours très-remarquable, on veut donc entraîner l'Église gallicane dans le schisme ? Je reconnais dans l'Église un chef, comme il y en a dans toute espèce de gouvernement. Après avoir détruit l'autorité du Pape, on anéantit celle des évêques. L'évêque ne pourra refuser d'instituer un curé qu'avec le consentement de son conseil ; si, avec ce consentement il le refuse, le Synode sera assemblé! Le métropolitain ne pourra refuser, sans assembler le Synode, ainsi le Synode, composé de prêtres, jugera le jugement de l'évêque. *C'est le presbytérianisme qu'on veut établir.* Est-il un chrétien qui ne frémisse de voir l'Église gallicane détachée de son chef, pour en faire une Eglise schismatique, qui bientôt deviendrait hérétique. »

Sinistre prédiction qui devait bientôt se réaliser. Les Jansénistes s'étaient enfin vengés de toutes les bulles qui avaient frappé Jansénius et Quesnel. Ils avaient rompu ouvertement avec Rome, l'Eglise de France n'était plus catholique, elle était *civile, constitutionnelle, presbytérienne*; elle cessait d'être une institution divine pour devenir un rouage subalterne de l'État.

On n'ignore pas les maux innombrables que la Constitution civile du clergé a traînés à sa suite. On sait de quelles plaies profondes elle a frappé l'Eglise de France : ces plaies ne sont point encore cicatrisées.

(1) L'abbé Jager. *Hist. de l'Eglise de France* pendant la Révolution.

Digitized by Google

L'œuvre du Jansénisme a provoqué les scènes les plus hideuses et les plus sanglantes de la Révolution. N'est-ce pas l'impolitique serment, imposé aux prêtres fidèles qui a soulevé cette lamentable guerre de Vendée, qu'un auguste Prince, songeant à la noble cause de tant de martyrs, a proclamée « *la plus héroïque et la plus sainte qui fut jamais !* » N'est-ce pas la Constitution civile qui arma les assassins de la prison des Carmes, et qui décréta la déportation de tant de milliers de prêtres sur les plages pestilentielles de Cayenne ? N'est-ce pas elle enfin qui, le 20 juin, ouvrit à l'émeute les portes des Tuileries et qui précipita la chute du trône ?

Tel fut l'*ouvrage* de ces hommes que M. Thiers a nommés « *les députés les plus pieux de l'assemblée.* »

Le plus pieux de ces députés entraîna une partie du clergé à voter à sa suite la Constitution civile ; plus tard il demanda avec instance, et l'obtint, l'abolition de la royauté ; il cita Louis XVI à la barre de la Convention et provoqua contre lui le décret de mise en accusation ; envoyé en mission en Savoie, il vota par lettre « *la condamnation de Louis Capet, sans appel au peuple.* » Évêque civil et janséniste, il fut, sous la Terreur, chef de l'Église constitutionnelle. Cet homme si *pieux* se nommait Grégoire.

R. DE CHANTELAUZE.

La fin prochainement.

Digitized by Google

LE COR DE ROLAND.

Je ne viens pas ici raconter l'histoire mille fois répétée d'après *Le Laboureur*, de ce *viel* olifant qui passait pour avoir été celui du neveu de Charlemagne. Le jour de l'Ascension, le chef de la maison de Montdor, issue de Roland selon une tradition que je n'ai pas à discuter ici, avait le droit de l'exposer au peuple avec les reliques, dans l'église de l'Isle-Barbe et de prendre sur le plat *deux emboutées* de l'argent des offrandes pour les distribuer aux pauvres. Cette cérémonie se fit jusqu'en 1562, année où l'abbaye fut pillée par les huguenots.

Dans l'ouvrage que j'ai publié en 1854, avec la collaboration de M. de Charpin, sous le titre de *Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'ancien Gouvernement de Lyon*, j'ai donné quelques détails sur ce Cor, et j'exprimais la pensée qu'il pouvait bien être resté en la possession de la dernière héritière des Montdor, mariée à *Vitry-le-Français*. Depuis l'impression de ce volume, grâce à l'obligeance de M. de Morlaincourt, officier d'Etat-major, dont la famille habite Vitry, j'ai eu des renseignements précis qui confirment ma supposition et redressent quelques erreurs involontaires. Ces renseignements, ainsi qu'une foule de notes sur d'autres sujets, devaient former un supplément, et ce supplément aurait eu sa place naturelle en tête de la seconde partie du *Recueil de documents* relative aux conseillers de ville, échevins et prévots des marchands. Etant dans l'impossibilité de continuer une publication aussi dispendieuse, je crois néanmoins que la partie des notes qui a trait au Cor de Roland ne sera pas sans intérêt pour les lecteurs de la *Revue* et complètera ce que tous les historiens de Lyon en ont dit avant moi.

Digitized by Google

« Chapitre ordinaire de l'Eglise Royale et Collégiale de Saint-Martin de l'Isle-Barbe a été tenu ce jourd'hui cinq janvier mil sept cent cinquante-cinq, à l'issue de la grandmesse, au son de la grosse cloche, au lieu accoutumé où etoient nobles et vénérables personnes : Messires François-Nicolas Pétrot, prevost ; Jean Duculty, chamarrier ; Pierre-Aimé Flachat, aumônier ; Antoine Clapeyron, chantre, et Joseph de Chavagnac, réfecturier, tous assemblés capitulairement pour délibérer de leurs affaires communes.

« Messieurs ont prié M. le chamarrier, etc....

« Messieurs, attendu que M. le chantre s'est donné bien des soins jusqu'à présent pour la Compagnie et qu'il a paru avoir envie du cornet d'yvoire qui etoit dans leur Chapitre, le lui ont accordé et cédé pour en disposer comme il avisera bon être.

« Messieurs bien informés, etc.....

« *Signé :* PETRO (1), pro capitulo et CHAZOTTE, *secrétaire*.

« L'original contrôlé à Lyon, le 25 janvier 1745.

« *Signé :* CHAZOTTE, *secrétaire*. »

M. Clapeyron n'était probablement qu'un intermédiaire entre le Chapitre et M. de Lafond de Juys, car le même jour il fit la déclaration suivant :

« Je soussigné, Chanoine chantre de l'Eglise Royale et Collégiale de Saint-Martin de l'Isle-Barbe, déclare avoir remis et cédé à M. de Lafond, seigneur de Curys et de Juys, un cornet d'ivoire, pesant six livres et demie, sur le dos duquel sont écrits les mots suivants : « L'AN MIL QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZE. et le onzième jour de juillet, abbé de ladite isle, d'Albon, »peints en rouge en dedans et sans embouchure, lequel est le même dont il est fait mention dans le premier tome des *Mazures de l'Isle-Barbe* du sieur Le Laboureur, page 166, et qui de toute ancienneté étoit enfermé dans les Archives du Chapitre de la-

(1) Ce doit être Pétrot, nom d'une famille bourgeoise de Lyon.

Digitized by Google

dite isle dans les temps même de la régularité de ladite église et nommé par les anciens d'icelle, le Cornet de Roland, duquel cornet le Chapitre m'a fait don et présent par acte capitulaire du 5e du présent mois, attendu les soins et peines que je m'étois donné pour ses affaires et duquel enfin je prie mondit sieur de Lafond de disposer comme de chose à lui appartenant, en foi de quoi j'ai signé cette présente déclaration, à Lyon, ce 5 janvier 1745.

« *Signé :* CLAPEYRON. »

Laurent de Montdor ayant réclamé ce Cor comme une propriété de sa famille, M. de Lafond le lui remit, et voici sa déclaration :

« Je reconnais avoir volontairement remis et cédé le Cor d'yvoire dont il est question cy dessus à Messire Laurent de Montdor, à Lyon le 20e d'aoust 1769.

« *Signé* : DE LAFOND DE CURYS. »

Après avoir été confisqué en 1791 par l'administration du département, et rendu à Charles-Louis, marquis de Montdor, guillotiné avec son fils en 1793, le cornet devint la propriété de sa fille Eléonore-Gabrielle, qui avait épousé M. des Gouttes de La Salle. Après la mort de son mari elle se remaria à M. de *Rauquelaude* (et non *Rococlaude* comme je l'avais écrit d'après un renseignement moins complet) de Vitry-le-Français en Champagne, lequel eut d'un second mariage une fille qui a épousé M. de Maccarthy, et habite actuellement le château de Jeandheures.

En 1828, M. de Rauquelaude donna le cornet de Roland au duc de Bordeaux, et toutes les pièces qui en constataient l'origine furent remises au baron de Damas, alors précepteur du prince, qui en accusa réception en ces termes :

« Ce jourd'hui huit janvier mil huit cent vingt-huit, moi, Ange-Hyacinte-Maxence, baron de Damas, certifie avoir reçu de M. de Rauglaudre (1) (Claude-Frédéric), chevalier de Saint-Louis

(1) Voici une nouvelle variante sur ce nom ; je pense qu'il faut lire

Digitized by Google

et de la Légion-d'Honneur, un cornet d'ivoire, tel qu'il est décrit dans la généalogie de la maison de Montdor, dont extrait imprimé m'a été remis et de plus l'acte original du Chapitre de l'Eglise Royale et paroissiale de Saint-Martin de l'Isle-Barbe, lequel acte est copié sur la feuille où j'écris et daté pour la première partie du 25 de janvier 1745, et pour la seconde, sans doute par erreur, du 15 de janvier même année, duquel il résulte que le cornet d'ivoire, dont il est fait mention cy dessus, a été remis à la même époque à M. de Lafond, seigneur de Curys, etc.

« Je dois de plus consigner ici que M. de Rauglaudre n'a été dirigé que par un sentiment d'amour pour ses princes légitimes, et que je lui ai remis en signe de reconnaissance un petit paquet des cheveux de Monseigneur le duc de Bordeaux.

« Au pavillon Marsan, le 8 janvier 1828.

« Le baron de DAMAS. »

Quelle a été la destinée du cornet depuis lors?. c'est ce que nous ignorons complètement et que d'autres personnes savent peut-être ; ces notes pourront en tous cas exciter la curiosité de quelque archéologue, plus à même que nous d'en suivre les traces.

L. MOREL DE VOLEINE.

Rauquelaude, ainsi que me l'a écrit M. de Morlaincourt, d'après une note de Mme de Maccarthy.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

DE LYON (1).

MESSIEURS,

Dans votre séance du 5 mars 1856, vous avez décidé, sur le rapport d'une Commission (2), qu'à l'avenir la Société ferait paraître dans la *Revue du Lyonnais*, avec l'agrément du directeur de ce recueil, des comptes-rendus de nos séances, reproduisant les lectures d'après des extraits rédigés par les auteurs eux-mêmes. En prenant cette résolution, vous avez voulu suppléer, autant qu'il était possible, à la publication de Mémoires à laquelle l'état de vos finances vous interdisait de songer. C'était, en effet, la meilleure combinaison pour consigner, à peu de frais, la trace de vos travaux, toujours si variés,

(1) Lue en séance, les 15 juillet et 12 août 1857 et 12 mai 1858.

(2) Cette Commission était composée de MM. Martin-Daussigny, Vingtrinier et Pezzani et des membres du bureau.

Digitized by Google

quelquefois si importants, dans un recueil périodique auquel on pourrait en tout temps recourir. Désormais donc il sera facile, lorsque les années auront passé sur nos études, sur nos communications, d'évoquer avec certitude les souvenirs imprimés de notre existence littéraire, plus fidèles que les récits souvent inexacts de la tradition, toujours plus complets que les résumés incolores d'un procès-verbal, laconique témoin de la séance qu'il ne doit pas juger, mais constater seulement.

Toutefois, avant que de songer à perpétuer, par la voie de la presse, la mémoire de nos travaux, n'avons-nous pas à remplir envers nos devanciers quelque devoir de piété filiale? Nous ne saurions inaugurer plus dignement, à mon avis, la publication de nos comptes-rendus, qu'en les mettant sous l'invocation de nos prédécesseurs et en les représentant comme la continuation de leurs œuvres. Appelé par vos suffrages à consigner quelquefois les actes de votre vie littéraire, nos attributions nous ouvraient le dépôt de vos archives et mettaient à notre disposition tout ce qui reste des cinquante années d'existence de notre Société. Permettez-nous donc, Messieurs, de vous offrir, aujourd'hui, le résumé d'un demi-siècle de procès-verbaux promis dans le premier Numéro de nos Archives (1),

(1) Lyon, Louis Perrin, 1847.

Digitized by Google

et de dérouler à vos yeux les pages oubliées de vos fastes domestiques : nos aînés y salueront quelques souvenirs de succès ou d'amitié, nos jeunes confrères y apprendront les titres de leurs anciens, de leurs prédécesseurs à la renommée locale, tous nous serons fiers de quelques grands noms qui, du moins, ont reçu parmi nous ces premiers encouragements, faute desquels trop souvent le talent se méconnaît et avorte dans le silence.

La première séance officielle, car il dut y avoir plusieurs réunions pour arriver à une constitution définitive, eut lieu le 2 juillet 1807 : on s'assembla, rue Pizay, 124, (1) chez M. Molard, professeur de belles-lettres (2).

Le sommaire de cette séance ouvre le premier registre des procès-verbaux. Sur la proposition de M. Segaud, le Cercle adopta un règlement provisoire et organisa son bureau.

Il fut composé de MM. Amard, président, Gay, vice-président, Butignot, secrétaire, Achard-James, secrétaire adjoint, Péricaud aîné, trésorier, Molard, conservateur des archives.

Le 30, eut lieu l'installation du bureau ainsi constitué. M. Amard, en sa qualité de président, paya le premier tribut dans son discours d'ou-

(1) Actuellement n° 6, hôtel de France.

(2) Plus tard on se réunit dans une salle de l'ancien hôtel de l'Intendance, occupé aujourd'hui par l'état major général de la 8e division militaire.

Digitized by Google

verture. L'amour de la science, le tableau des jouissances qu'elle procure, le charme qu'elle répand sur l'amitié forment, dit le procès-verbal, le sujet de ce discours, plein de sentiment et de grâce et remarquable par son style harmonieux.

« Quel beau jour, Messieurs, s'était écrié l'orateur en terminant, quel jour à jamais mémorable que celui où Académus d'Athènes, comme le nouvel Académus d'aujourd'hui, prêta sa maison à des amateurs des lettres et de la philosophie, et fit, du simple logement d'un particulier, la retraite des philosophes de l'ancienne Grèce, et un lieu connu et célèbre dans tous les siècles qui se sont écoulés! Puissions-nous suivre de loin un exemple aussi beau! Que s'il n'est pas permis d'espérer de l'imiter du côté sublime des lumières de l'esprit, ayons au moins, de cette académie fameuse, ce qui émane des sentiments du cœur, l'aménité athénienne et la sincère amitié. »

M. Molard, archiviste, lut une dissertation sur l'éducation de la jeunesse. Le Secrétaire enfin, M. Butignot, offrit en tribut une pièce de poésie fugitive, adressée à Odalie, élégie ou romance mise en musique par Chamourtois et gravée à Paris. Le règlement fut ensuite discuté, une élection eut lieu, celle de M. Donzel, de Rive-de-Gier, en qualité de membre titulaire. Enfin le Cercle fixa au 6 août suivant un ban-

Digitized by Google

quet auquel ses membres assisteraient et s'ajourna au 20 du même mois.

A cette séance furent élus deux nouveaux membres titulaires, MM. Menoux, avocat et avoué près la Cour d'appel, et Ravier du Magny, juge en la Cour de justice criminelle, un membre associé, M. Tézenas, avocat à Montbrison et rédacteur du Journal du département de la Loire, et enfin un membre correspondant, M. Rast-Maupas fils, de Lyon.

Il serait fastidieux de suivre plus loin l'analyse des procès-verbaux : elle trouvera mieux sa place dans des tableaux présentant le résumé de notre personnel, de nos actes et de nos travaux. Qu'il suffise de faire ressortir les principaux événements de notre vie sociale littéraire, dans l'ordre chronologique.

A ce point de vue, nous devons parler d'abord de l'adoption d'un règlement définitif : il fut voté dans les séances des 11 février, 10 mars, 7 avril et 5 mai 1808. Ce règlement contenait treize articles. L'article 3 statuait, et cette disposition décèle l'ardeur juvénile de cette époque de renaissance littéraire, que « chaque membre titulaire présente, à son tour et dans l'ordre de sa réception, un ouvrage par forme de tribut. » L'article 6 prohibait la réélection des officiers de la Société ; vous avez restreint, Messieurs, cette prohibition aux présidents seuls, et encore

Digitized by Google

vous avez eu un Président à vie et vous avez un Secrétaire perpétuel. Mais n'anticipons point sur l'histoire contemporaine et remontons dans les âges héroïques de notre ère.

Aux termes de l'article 9, le Trésorier perçoit les amendes, d'après le tableau arrêté chaque mois ; l'usage des jetons n'avait pas encore été introduit, mais il devait l'être bientôt. Enfin l'article 11 dispose que la Société se réunit régulièrement le premier jeudi de chaque mois. Ce règlement fut imprimé la même année, format petit in-8, par Ballanche père et fils, M. Ballanche fils venait d'être élu membre titulaire, à la séance du 5 mai. Dès lors on s'assembla dans le salon de MM. Ballanche, aux halles de la Grenette, où le Cercle devait recevoir une hospitalité amicale jusqu'à son installation au Palais des Arts, en 1814.

A la suite du règlement venait la liste des membres titulaires, au nombre de 28. Nous en extrairons pour le moment les noms des dix-sept fondateurs, dans l'ordre déterminé entre eux par un tirage au sort. C'étaient MM. Molard, professeur de belles-lettres, Coste aîné, Passet, avocat, Segaud, avocat, Acher fils, avocat, Monier, avocat, J.-M. Butignot, avoué, Péricaud aîné, Achard-James, avocat, Gay, architecte de la ville, Péricaud jeune, Amard, docteur médecin, chirurgien major de l'hospice général de la

Digitized by Google

Charité, Breghot, avocat, Lecourt, Pichois, avocat, Chabanassis de Marnas, avocat, et J. Rieussec fils, juge suppléant au tribunal civil de première instance.

A la séance du 4 août, le bureau provisoire, sur la proposition de M. Menoux, est transformé en bureau définitif, pour l'année 1808-1809, par interprétation de l'article 6 du règlement, qui n'avait pu régir des élections antérieures à son adoption.

Le début d'un grand écrivain, même sur un théâtre secondaire, est toujours un événement digne d'être mentionné. Nous devons donc, à ce titre, consigner ici la première lecture de M. Ballanche fils, devenu membre de l'Académie française : elle eut lieu à la séance du 12 janvier 1809, et eut pour sujet un récit en prose intitulé : Mort d'un philosophe platonicien, morceau extrait d'un ouvrage que l'auteur se propose de publier.

Le 2 mars, la Société entend M. Devilliers, professeur de déclamation, qui débite plusieurs scènes dialoguées, tirées de *Phèdre*, du *Menteur*, du *Festin de Pierre*, de l'*OEdipe* de Voltaire, de *Cinna*, de *Tartuffe*.

Le 6 avril, un membre propose à la Société de faire frapper des jetons d'argent et de nommer une Commission de trois membres à l'effet de présenter les dessins et devises du type. La dis-

Digitized by Google

cussion est ajournée à la séance suivante. A cette séance, la proposition de frapper des jetons est accueillie. M. Revoil est chargé de présenter les dessins et devises du coin, et le Trésorier est autorisé à recevoir provisoirement de chacun des membres titulaires du Cercle, en outre de la rétribution annuelle, une somme de douze francs, pour faire face à la dépense qu'entraînera la fabrication des jetons.

Enfin, le 13 juillet, l'assemblée s'occupa de l'examen des dessins présentés par M. Revoil, pour servir aux jetons d'argent qu'elle se propose de faire frapper. Ces dessins reçurent l'approbation générale et furent adoptés. Il est inutile de s'arrêter sur la description de ces jetons, chacun des membres de la Société en possédant un certain nombre, qu'il garde comme un pécule précieux, récompense de ses travaux et de son assiduité.

Avant d'abandonner cette deuxième année académique, il faut ici mentionner l'élection d'un candidat à qui l'avenir réservait un haut rang dans les régions politiques, je veux parler de M. Girod, substitut du procureur général impérial près la Cour d'appel, élu membre titulaire, le 3 août 1809, et qui devait être tour à tour garde des sceaux de France et l'un des présidents de la Chambre des Pairs.

Le renouvellement du bureau amène la cessa-

Digitized by Google

cessation des fonctions du secrétaire en exercice, M. Butignot, que nous voyons sortir à cette époque du bureau du Cercle. Cette perte fut regrettable : avec lui disparut la coutume d'inscrire les procès-verbaux sur un registre ou plutôt de les y transcrire ; la correction et la netteté qu'on remarque dans les procès-verbaux de cette époque révèlent assez le soin avec lequel ils étaient rédigés. M. Segaud, qui succéda à M. Butignot, dans les fonctions de Secrétaire, dut suivre ces traditions d'élégance et de ponctualité. Malheureusement il ne reste aucune trace de son passage dans ce poste. Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 1809 fut encore rédigé par M. Butignot, ayant rempli les fonctions de secrétaire, et la suite du registre, formant la seconde moitié, a été arrachée par une main sacrilége : on voit encore l'onglet des quatorze pages disparues du registre d'où nous avons extrait les faits précédemment rapportés. Nos anciens, malgré la richesse de leurs souvenirs, n'ont pu nous expliquer la cause de cette lacune dans nos annales, non dans nos séances, qui s'étend jusqu'en 1812, et pour laquelle nous n'avons pas, comme pour les années subséquentes, la ressource de plusieurs journaux contemporains. C'est sans doute pendant le cours de cette période sans témoignage écrit, que fut pris un arrêté portant qu'il y aurait distribution

Digitized by Google

de jetons à chaque séance. Il est fait allusion a cette délibération dans le procès-verbal de la séance du 14 mai, avec laquelle recommence la série des procès-verbaux. C'est encore durant ces années inconnues de 1810 et 1811, que dut être prise la délibération qui dispose qu'il ne serait pourvu aux vacances qu'en présence de trois candidatures et que tout candidat devrait être présenté un mois d'avance, disposition à laquelle il est fait allusion dans la séance du 9 avril et qui a été implicitement abrogée par les articles 9 et 21 des règlements de 1822 et 1831.

La séance du 9 juillet, à laquelle nous arrivons dans l'ordre chronologique, mérite d'être l'objet d'une mention spéciale, à cause d'une grande grâce littéraire que la Société y reçut, je veux parler des prémices d'Antigone. M. Ballanche lut le commencement du premier livre de cette immortelle composition. J'emprunte le compte rendu de cette séance au procès-verbal qui en fut rédigé par M. Breghot du Lut, avec le soin et l'étendue qu'il consacrait à ces résumés. « Il paraît, y est-il dit, que le but de notre confrère a été de rassembler dans un cadre tout ce que les poètes et même les historiens nous apprennent des infortunes de cette femme célèbre et de celles de sa famille et d'en composer, s'il est permis de s'exprimer ainsi, une espèce de poème en prose, qui retraçât avec une scrupuleuse fidélité les

Digitized by Google

événements souvent merveilleux et invraisemblables de l'âge héroïque, dans lequel vivaient Œdipe et ses enfants. — L'auteur amène d'abord sur la scène Tirésias, suivi de Daphné, sa fille, racontant à la cour de Priam les malheurs du roi de Thèbes. La lecture faite en cette séance d'une partie de ce récit, qui forme l'exposition du sujet, est écoutée avec le plus vif intérêt. On admire l'usage heureux que M. Ballanche a su faire de la fable, la couleur antique et locale qu'il a su donner à ses tableaux et enfin le nombre et l'harmonie de son style. »

Gaspard Bellin.

La suite au prochain numéro.

Digitized by Google

RAPPORT

PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE LYON,

AU NOM DE LA COMMISSION

DES MÉDAILLES DU PRINCE LEBRUN

PAR M. A. BINEAU.

Lu dans la séance publique du 29 juin 1858.

MESSIEURS,

L'année dernière j'avais l'honneur de rappeler devant vous et devant l'auditoire convié à nos modestes solennités, les titres particuliers du prince Lebrun à la reconnaissance de notre Compagnie et de notre cité.

Organe d'une Commission dont les décisions étaient devenues les vôtres, je proclamais ensuite en votre nom les lauréats auxquels vous décerniez les médailles de la fondation instituée dans notre sein par l'Architrésorier de l'Empire, qui ne perdait pas de vue sa qualité d'académicien de Lyon.

La Commission, chargée de choisir nos lauréats de cette année, m'a encore confié la tâche d'être son rapporteur, malgré mes efforts pour que cette mission fût remise à des mains plus habiles. Remarquez, en effet, qu'il s'agit de deux questions intimement liées avec les beaux-arts et intéressant la peinture ou le dessin bien plus que les sciences appliquées. Puissent donc mes rapides aperçus être entendus avec indulgence !

D'après l'avis unanime de la Commission, deux des médailles instituées par le prince Lebrun sont à décerner aujourd'hui.

La première s'adressera à une invention dont la nature et la portée ont été exposées à l'Académie, il y a quelques semaines

Digitized by Google

seulement, dans un lumineux rapport de M. Martin-Daussigny. Cette invention, due à M. Dupont, professeur de dessin, a pour objet un des points les plus difficiles dans la réparation d'un tableau. Si l'œuvre endommagée est simplement atteinte dans sa superficie, un travail artistique suffit pour remédier au mal. Après un nettoyage soigné, quelques touches d'un pinceau habile et réservé suppléeront aux portions manquantes.

Mais le tableau aura-t-il été attaqué jusque dans son subjectile? se trouve-t-on dans l'impossibilité de le consolider à l'aide d'applications quelconques ? l'adhérence des couleurs avec leur rapport est-elle compromise ? il devient nécessaire de procéder à l'opération délicate de l'enlevage, ou, autrement dit, de l'ablation de toute la peinture de dessus son panneau vermoulu ou de dessus son ancienne toile pour la rapporter sur une toile neuve.

J'ai d'ailleurs hâte d'entrer dans quelques explications à ce sujet, afin d'ôter à mon énoncé son caractère indéterminé, et, pour atteindre mon but, je dois faire remarquer que d'abord il ne sera question que des tableaux sur toile.

Entre cette base et la pellicule qui constitue la peinture, se trouve ordinairement un double enduit. Ainsi une première couche de nature gélatineuse, étendue sur tout le tissu, doit en boucher les interstices. Puis, cet encollage préalablement desséché est recouvert d'huile siccative, mélangée de blanc de plomb, ou de tout autre matière analogue.

Eh bien ! les variations de la température, les alternatives de sécheresse et d'humidité, qui tantôt dilatent et tantôt contractent, n'exercent pas des tiraillements semblables sur la toile, sur ces enduits préparatoires et sur le dernier dépôt sorti du pinceau de l'artiste. Le va et vient de la toile ébranle, fendille de plus en plus la couleur. D'un autre côté, une colle pénétrée et ramollie par l'humidité se laisse gagner par une décomposition funeste, et les fibres ligneuses finissent elles-mêmes par s'altérer à leur tour.

Ainsi donc, après avoir subi les vicissitudes des saisons durant une longue suite d'années, bien des chefs-d'œuvre seraient irrémédiablement perdus, si l'on ne se hâtait de mettre un terme à

Digitized by Google

ces dégradations. D'ailleurs le travail de la restauration est subordonné aux situations qui se présentent.

Dans beaucoup de cas où l'étoffe offre de larges mailles et où les atteintes ne sont pas trop graves, l'œuvre compromise est susceptible de recevoir une vie nouvelle à l'aide d'un doublage résultant d'une toile neuve réunie à la précédente et au moyen d'une colle spéciale. Celle-ci, passant entre les fils de l'ancienne toile et par les pores des couches, pénètre jusqu'à la peinture et la fixe une seconde fois.

Mais si la peinture ne tient plus que faiblement à son support, s'il n'est plus permis de faire revivre l'adhérence par le collage d'une doublure, il faut un remède plus radical : la base primitive doit disparaître.

Une précaution préalable devient dès lors nécessaire afin d'empêcher la déperdition des moindres écailles ou lamelles, provenant des gerçures du tableau. Elle consiste à appliquer du côté même de la peinture un cartonnage composé de feuilles de papier fixées successivement à l'aide d'un solide encollage.

Puis, dans les procédés les plus habituels, on applique sur le revers du tableau une éponge imbibée d'eau chaude. Celle-ci ramollit les couches de colle, ainsi que les fibres du tissu, et, maniée avec adresse, cette mouillure finit ordinairement par permettre à l'étoffe de se détacher.

D'autres fois, cependant, l'eau chaude s'arrête impuissante en face d'endroits imperméables ; il faut alors s'armer d'une pierre ponce, détruire le tissu par le frottement et l'enlever, pour ainsi dire, fil à fil.

Est-il question maintenant de peintures sur bois ? il faut successivement amincir à la scie, au rabot, puis par d'autres moyens tout ce subjectile, et finalement arriver au point qu'il ne reste plus que les pellicules colorées qui constituent le travail de l'artiste.

Que de dangers pour l'œuvre qu'il s'agit de restaurer ! Quelle patience et quelle délicatesse de mouvements réclament ces opérations, dans l'un comme dans l'autre cas ! Ce n'est donc pas sans raison que M. Dupont a cherché à simplifier ces procédés,

Digitized by Google

à leur en substituer un autre applicable à tous les cas, et notamment pour les peintures sur bois.

Qui ne connaît ce liquide, huileux en apparence et si corrosif par sa nature, que l'on appelle tantôt huile de vitriol et tantôt acide sulfurique? Par son action, le bois se transforme aisément en gomme, puis en sucre. Corrodant les fibres végétales dès qu'il les touche, il en opère peu à peu la dissolution.

Tel est l'agent auquel M. Dupont a recours. L'inventeur a, d'ailleurs, bien soin de le surveiller, de le modérer au besoin, de l'arrêter quand il est temps : car sous son influence dévorante les couleurs s'altèreraient, disparaîtraient même non moins promptement que le ligneux. On ne doit donc pas jouer imprudemment avec un corps doué d'une pareille énergie, et pour en suspendre les effets, M. Dupont prend comme auxiliaire la magnésie, cette terre quasi alcaline, si souvent employée comme antidote dans les empoisonnements par les acides puissants. La chaux pourrait aussi lui rendre de semblables services.

Une Commission de l'Académie a vu travailler M. Dupont. Elle l'a suivi attentivement. Elle a fait varier les épreuves, et toujours elle a constaté une parfaite réussite. Il est donc bien démontré pour nous que ses moyens d'exécution sont facilement praticables, avec des soins et de l'habileté, tels qu'en a mis l'inventeur.

Je ne rappellerai point ici, Messieurs, les expériences qui ont établi notre conviction. Elles sont consignées dans le rapport dont je vous ai parlé tout à l'heure. Cependant, il ne sera pas hors de propos de faire remarquer avec notre confrère, M. Martin-Daussigny, que l'invention dont nous nous plaisons à signaler les succès avec éloge, ne doit point provoquer l'exclusion absolue des autres méthodes, conduisant au même but, et que d'heureuses alliances pourront souvent s'effectuer entre elles.

Ainsi, bien qu'à la rigueur, avec le temps et la patience, on puisse faire ronger une épaisseur quelconque de bois par l'acide sulfurique, il ne serait pas rationnel de livrer directement un épais panneau à son action dissolvante. Il conviendra toujours, en pareil cas, de commencer par dégrossir le subjectile par les

Digitized by Google

procédés habituels. Opérer autrement ressemblerait un peu à l'artifice fantastique que d'ignorants historiens prêtent à Annibal, quand ils nous le représentent se frayant un chemin à travers les Alpes, en attaquant les roches avec du vinaigre.

En résumé, le procédé de M. Dupont étant nouveau, ingénieux et avantageusement applicable, mérite parfaitement à son auteur la médaille du prince Lebrun.

Je viens, Messieurs, de vous entretenir d'une invention toute récente, ayant à peine eu le temps de se faire jour en dehors de notre cercle privé. J'ai maintenant à présenter des titres qui, n'ayant plus une telle fraîcheur d'actualité, brillent au loin depuis longtemps déjà. Cependant, ils sont trop éclatants pour qu'à la voix de l'un de ses vénérés doyens, l'Académie ne les décore pas de ses lauriers.

Notre honorable confrère, le docteur de Laprade, a revendiqué pour M. Louis Perrin une médaille de la fondation du prince Lebrun. C'est une de ces heureuses idées qui appellent d'elles-mêmes une adhésion empressée, et le rapporteur n'a pas eu besoin d'élever la voix pour la justifier.

Que servirait de redire ce que vous savez tous, ce que chacun a pu voir lors de l'exposition universelle, à laquelle l'imprimeur lyonnais obtint la médaille de 1re classe. S'il faut toutefois rappeler ce qui s'est dit à cette époque, je puis, afin d'en donner une idée, citer quelques mots d'un article consacré à l'imprimerie dans les journaux les plus répandus de la capitale.

Après avoir fait ressortir le talent éminent de notre imprimeur-artiste, le *Constitutionnel* ajoutait : « Sous le rapport artistique « la disposition de ses frontispices est poussée à un tel point de « perfection, que nous ne connaissons pas d'imprimeur, même « à Paris, qui puisse être placé à côté de M. Louis Perrin. »

« Si M. Perrin avait exposé ses magnifiques caractères augus- « taux, disait à la même époque la *Revue Britannique*, le prix « de la typographie n'aurait pas été donné à l'Autriche. »

Il est vrai que depuis trente ans l'industrie typographique a considérablement acquis, par suite des machines accélérées et

Digitized by Google

économiques qui s'y sont introduites. N'est-il pas merveilleux, par exemple, de voir, dans les grands ateliers de publicité et sous la puissance de la vapeur, d'immenses surfaces de papier se couvrir d'impression avec une rapidité insaisissable ?

Cependant, on doit également le reconnaître, la typographie, considérée comme art, avait en même temps beaucoup perdu. Dès le début du XVI^e^ siècle, l'imprimerie semble déjà arrivée à son plus haut point de perfection. Les grands maîtres de ce temps, ayant à fixer les formes d'un alphabet plus en rapport que l'écriture gothique avec les besoins nés de la découverte de Guttemberg, s'inspirèrent dès l'abord des rares monuments de la calligraphie romaine, conservés dans les bibliothèques et les inscriptions lapidaires de l'époque des premiers empereurs.

M. Perrin a cru devoir remonter aux mêmes sources. Une longue et patiente étude des grands imprimeurs de la Renaissance, accompagnée d'incessantes visites aux richesses épigraphiques de notre musée, l'ont amené à composer une collection complète de types dans le goût de cette belle époque. C'est également là qu'il a puisé les ornements accessoires des caractères romains et italiques.

Les essais de réforme de M. L. Perrin en typographie sont donc dignes de beaucoup d'intérêt. Artiste distingué, érudit profond, glorieusement dévoué à un art qu'il illustre par un talent supérieur, c'est un des hommes entre les mains desquels se trouvera des mieux placée une des médailles du prince Lebrun. Tel fut l'avis de la Commission. Tel a été aussi celui de l'Académie tout entière.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

Lu à l'Académie impériale de Lyon, par M. Dareste de la Chavanne, dans la séance publique du 29 juin 1858.

L'Académie de Lyon avait mis au concours pour cette année une étude géographique sur le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais, pendant les quatre siècles qui s'étendent depuis la formation du royaume de Bourgogne par Boson jusqu'à la réunion de Lyon au domaine royal sous Philippe-le-Bel. Deux mémoires ont été adressés au secrétariat. La section d'histoire de l'Académie, tout en tenant compte des efforts de leurs auteurs, exprime le regret qu'ils ne se soient pas attachés plus fidèlement au programme qu'elle avait tracé. Le sujet était assez vaste pour que les concurrents pussent s'y renfermer, et assez précis pour qu'ils n'eussent aucun doute sur ses véritables limites. Ainsi, l'un des mémoires présentés au concours, mémoire qui annonce d'ailleurs de la clarté et de la netteté d'esprit, renferme trois chapitres consacrés à la généalogie des comtes de Forez et des autres maisons souveraines du temps ; un quatrième seulement a pour objet la géographie proprement dite. Encore l'auteur s'est-il à peu près borné, dans cette quatrième partie, à donner une nomenclature des principales localités et la synonymie des noms anciens avec les noms modernes. L'autre mémoire, qui montre plus d'étude, prête aussi davantage à la critique, non pas tant par des imperfections de langage qui semblent trahir la main d'un étranger écrivant en français, que par le défaut de méthode. L'auteur remonte aux origines de Lyon, puis arrivé péniblement

Digitized by Google

au moyen âge, il se jette dans l'histoire des maisons régnantes et semble perdre de vue les recherches géographiques auxquelles il devait particulièrement s'attacher.

L'Académie ne pouvait d'ailleurs oublier qu'elle avait demandé un travail de première main et des recherches neuves. En choisissant un sujet dont quelques parties sont obscures, elle faisait appel à des concurrents qui pussent l'éclairer. Elle voulait qu'après ce concours la géographie de nos contrées fût mieux connue; elle avait l'ambition de susciter un ouvrage, sinon complet dans toutes ses parties, du moins assez intéressant pour qu'elle pût le prendre sous son patronage et l'offrir comme modèle pour des travaux du même genre.

Or, depuis deux ans que la question a été proposée, plusieurs circonstances sont venues justifier cette ambition, assurément très-légitime. Partout l'attention se porte d'une manière particulière sur la géographie historique. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné dernièrement une des premières médailles de son concours des antiquités nationales à une étude de faits nouveaux sur les camps romains de la Bourgogne et les stations militaires du moyen âge qu'on y rencontre. Les érudits de la Bourgogne et ceux de la Franche-Comté se sont disputé dans ces derniers temps, un peu bruyamment peut-être, la possession de l'ancienne Alesia, et cette discussion a provoqué plusieurs travaux d'un grand intérêt. Enfin M. le ministre de l'instruction publique, obéissant à une haute pensée, vient d'annoncer le projet d'un vaste travail d'ensemble sur la topographie des Gaules romaines, et de demander aux différentes Sociétés savantes de la France de lui prêter leur concours, chacune pour les recherches de sa circonscription.

L'Académie de Lyon doit se féliciter d'être entrée dans une voie où elle pourrait réclamer une sorte de priorité. Elle traçait, il y a deux ans, pour la géographie du moyen âge, la moins étudiée autour de nous, un plan tout à fait conforme à celui que trace M. le ministre pour la géographie romaine. Elle allait même plus loin. Elle exprimait, dans les termes les plus formels, le vœu d'avoir « un tableau complet de la géographie de la France aux

Digitized by Google

« diverses époques de notre histoire. » Une telle entreprise, « ajoutons-nous, est vaste et dépasse infiniment les forces « d'un homme. Le genre d'explorations qu'elle exige ne « peut s'accomplir qu'en détail et par le concours réglé des « forces individuelles, soumises à une direction supérieure. Qu'il « nous soit permis de comparer un pareil travail à celui qu'ont « exigé la carte de Cassini et la carte de l'État-Major, deux « œuvres collectives, et pourtant si remarquables par leur unité. »

« Ce que nous demandons aux concurrents est une petite « partie du travail, et une partie limitée dans l'espace et dans « le temps. Nous nous bornons aux départements actuels du « Rhône et de la Loire, qui formaient au siècle dernier un seul « gouvernement, qui appartiennent encore aujourd'hui à la « même circonscription pour le gouvernement religieux. Et « comme il serait long d'embrasser le temps parcouru depuis « nos origines, nous nous sommes restreints à une seule époque, « la plus ignorée de nos annales, quoiqu'elle ait assurément les « mêmes titres qu'aucune autre à être bien connue. »

L'Académie, trouvant de nouveaux encouragements à persister dans les vues qu'elle exprimait il y a deux ans, maintient le sujet proposé et proroge le concours d'une année. La commission n'a pas besoin de reproduire le programme déjà publié, de rappeler aux concurrents le genre de recherches qui leur a été particulièrement demandé, le soin qu'ils doivent mettre à étudier les textes originaux et à vérifier eux-mêmes sur les lieux la justesse de leurs indications, à marquer les châteaux, les villages, les églises, les abbayes, les établissements de chaque espèce, les circonscriptions administratives de tout ordre, les routes et voies de communication, mais elle ne saurait trop insister sur la nature et la portée d'un pareil travail.

Nous avons pensé qu'il nous appartenait de donner comme le signal d'un genre d'études qui semble le domaine naturel des Sociétés savantes résidant hors de Paris. Les recherches locales de géographie, d'archéologie ou de science appartiennent à ces Sociétés ou doivent être placées sous leur patronage. Il faut en même temps qu'elles les entreprennent sur un plan conçu à

Digitized by Google

l'avance et plus ou moins uniforme, afin qu'un jour leurs travaux puissent, réunis et coordonnés, acquérir une valeur générale et d'ensemble. Les questions locales ne peuvent être bien étudiées que sur les lieux et par des hommes connaissant à fond le pays et ce qui l'intéresse. D'un autre côté, les monographies bien faites ne s'adressent pas seulement à la curiosité des savants d'un département ou d'un canton, elles peuvent offrir partout le plus grand intérêt au public instruit et lettré. Il serait facile d'en citer de récents et surtout de frappants exemples. Ainsi, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres disposait naguère du dernier vacant de ses fauteuils en faveur de l'auteur d'études pleines de mérite, il est vrai, sur les chartes de la Normandie au moyen âge.

Nous devons ajouter qu'il se fait aujourd'hui dans la science un remarquable travail d'association et de concentration. Naguère encore les individualités y étaient souveraines ; il n'était pas rare de voir des savants, dédaignant la popularité et au besoin la lumière, garder les trésors de leur science avec un soin jaloux, et en surveiller les abords avec une sollicitude ombrageuse, comme s'ils eussent pris pour devise le *odi profanum vulgus et arceo*. C'est là, grâce à Dieu et à l'intérêt croissant que montre le public pour certaines études, une tradition disparue. On comprend aujourd'hui que le travail d'un homme n'a de valeur qu'autant qu'il tient sa place dans le travail d'une génération ; que les forces intellectuelles, comme les forces matérielles, sont faibles quand elles sont isolées, tandis qu'unies elles forment un plus solide faisceau ; qu'il n'y a guère d'études purement abstraites, et que toutes ou presque toutes s'adressent, bien qu'à des degrés divers, au véritable public ; que l'archéologie en particulier, c'est-à-dire la science fort étendue qui comprend toutes les branches des connaissances historiques et artistiques, intéresse tout le monde par quelque côté. En effet, il n'y a rien dans les recherches qui lui appartiennent qui ne soit de nature à exciter la curiosité, à étendre les connaissances, à mûrir le jugement, à perfectionner le goût.

L'Académie de Lyon, préoccupée à juste titre de ces consi-

Digitized by Google

dérations, a voulu constituer dans son sein un comité spécial pour les recherches d'histoire et d'archéologie ; elle lui a donné le pouvoir de s'adjoindre à Lyon et dans le rayon environnant les hommes que leurs travaux lui désignaient pour collaborateurs. Le comité, institué il y a un an à peine, a déjà reçu nombre de communications intéressantes. Mais son principal résultat est d'avoir établi des liens nouveaux entre des travailleurs souvent isolés, de les avoir rattachés à un centre et de leur avoir assuré une action commune ; d'avoir ainsi augmenté la puissance de leurs efforts individuels. L'Académie ne craint pas de faire sous toutes les formes appel aux hommes de bonne volonté. Elle leur promet son concours et se félicitera d'avoir aidé au succès de leurs travaux.

Élevons maintenant nos regards. Ne voyons-nous pas autour de nous l'association scientifique se multiplier de tous côtés ? les naturalistes fonder à Paris une Société d'acclimatation, qui en quatre ans a étendu son réseau, non seulement sur la France, mais on pourrait dire sur le globe entier? Ne voyons-nous pas les différentes Sociétés savantes de France discuter des projets de réunion soit entre elles, soit avec l'Institut, projets formés naguère au milieu de nous, et le comité des publications historiques reconstitué tout récemment par M. le ministre de l'instruction publique, dans le but de rallier toutes ces Sociétés à un centre commun ?

Il fallait rappeler ces considérations, parce que ce sont celles qui ont dicté à l'Académie le choix du sujet de prix proposé, et ce sont elles qui la décident à le maintenir une année encore. Et puisqu'elle a été la première à choisir pour ses concours un sujet de géographie historique locale, puisse-t-elle aussi être la première à susciter un ouvrage de ce genre digne de servir de modèle à d'autres ouvrages semblables, sans lesquels nous n'aurions jamais une connaissance vraiment complète et précise de l'ancienne France. Tel est notre vœu, et tel est, Messieurs, le motif pour lequel nous tiendrons élevé le drapeau de nos concours.

Digitized by Google

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE.

Le comité d'archéologie a reçu dans ses séances des mois de mai, de juin et de juillet différentes communications ou lectures de MM. de Soultrait, Martin-Daussigny, Dareste, de la Saussaye et Almer.

M. de Soultrait a lu une notice sur le prieuré de Champdieu en Forez, dont les bâtiments claustraux fortifiés et l'église romane lui ont paru assez remarquables pour mériter d'être signalés.

Le prieuré de Champdieu, situé à une petite lieue au sud de Montbrison, était membre de l'abbaye Bénédictine de Manlieu, au diocèse de Clermont. On ignore la date de sa fondation. L'ensemble des constructions de cet ancien monastère circonscrit un parallélogramme dont les côtés sont à peu près égaux. Suivant un usage assez général, l'église occupe le côté sud. Les autres côtés, dont l'un, celui de l'est, est malheureusement détruit, sont formés par les anciens bâtiments claustraux auxquels des ouvertures de diverses époques ont ôté beaucoup de leur caractère.

Les trois faces qui restent sont garnies de mâchicoulis composés d'une suite d'arcs cintrés, laissant entre eux et le parement extérieur une espace vide propre à livrer passage aux pierres et aux autres projectiles que l'on pouvait lancer sur les assaillants. Les arcs sont portés par des contreforts peu saillants munis d'impostes à la naissance des cintres.

Ces sortes de mâchicoulis, qui rappellent ceux des murailles du château des papes d'Avignon, furent en usage, au XIVe siècle, dans les provinces du midi et de l'ouest de la France. Ils étaient préférables aux mâchicoulis des hourds de bois ou des parapets de pierre posant sur des corbeaux, en ce qu'ils étaient continus, non interrompus par les solives ou les consoles, et qu'ils per-

Digitized by Google

mettaient ainsi de jeter sur l'assaillant, le long du mur, de longues et lourdes pièces de bois qui, tombant en travers, détruisaient des abris sous lesquels les pionniers sapaient la base des murailles.

Malgré la forme cintrée des mâchicoulis, la construction des bâtiments fortifiés du prieuré ne paraît pas devoir être rapportée à une époque antérieure au milieu du XV^e^ siècle.

L'ancienne église prioriale, actuellement paroissiale, se compose d'une nef flanquée de collatéraux, précédée d'un petit porche et d'une chapelle, de transepts et de trois absides rondes. Une crypte règne sous les parties absidales.

L'édifice en entier paraît dater de la fin du XI^e^ siècle, ou, au plus tard, des premières années du XII^e^. Il offre des caractères particuliers qui ont engagé M. de Soultrait à en donner une description détaillée trop longue pour qu'il soit possible de la reproduire ici. Disons seulement que le cordon billeté qui orne les parois des bas-côtés, que les modillons garnis de petites volutes, que les arcatures des pignons des transepts, caractères bien marqués des églises bénédictines, et en particulier des églises de style auvergnat, sont rares dans notre province.

M. de Soultrait a donné également connaissance d'un manuscrit de la Bibliothèque à Paris, qui renferme des descriptions et peintures des châteaux du Bourbonnais, du Forez et de l'Auvergne au XV^e^ siècle. Il a attiré l'attention du comité sur le cloître des Jacobins de Charlieu, cloître du XIV^e^ siècle, intéressant à divers titres et à la conservation duquel il importe de veiller. Enfin il a rendu compte d'une visite faite au château de Boisy, dans le Roannais ancien, séjour des Gouffier, et rendu hommage au soin que le propriétaire actuel, M. Poillet, montre pour l'entretenir.

M. Martin-Daussigny a communiqué au comité un pied romain, le seul connu jusqu'à ce jour suivant lui. Ce pied a 294 millimètres et permet de rectifier ou plutôt de confirmer les calculs de MM. Jaubert et de la Malle qui avaient estimé la mesure du pied romain à 295 millimètres. L'exemplaire présenté par M. Martin-Daussigny était au Musée de Lyon, mais on en igno

Digitized by Google

rait l'usage, qui ne peut plus être maintenant l'objet d'un doute, les différentes divisions étant parfaitement marquées et reconnaissables. Cette communication a été faite également à l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui l'a accueillie avec une faveur méritée.

Le zélé conservateur de notre Musée archéologique a donné aussi l'empreinte d'une inscription en latin barbare, qui fait connaître le nom du consul de l'an 520, Rustianus, et rendu compte des recherches qu'il a faites pour recueillir des inscriptions connues déjà, mais dont la trace avait été plus ou moins perdue, et qu'il importait de sauver d'une perte à peu près certaine en les faisant entrer au Palais St-Pierre.

M. Dareste a lu quelques pages sur les travaux archéologiques de la circonscription de Lyon pendant l'année 1857

M. de la Saussaye a soumis au comité une notice sur la monnaie de Déols, qui était au moyen âge une des plus importantes seigneuries du Berry. Ce sont les seigneurs de Déols qui ont bâti Châteauroux. M. de la Saussaye a présenté à cette occasion l'histoire monétaire de Châteauroux depuis l'an 1002 jusqu'au XIII^e^ siècle, époque où le roi s'attribuant seul le droit de battre la monnaie et même celui de l'altérer, fit disparaître partout les monnaies seigneuriales pour leur substituer la sienne.

M. Almer a présenté quelques observations sur la lecture des inscriptions découvertes nouvellement à Lyon. A propos de celle qui a été trouvée dans la Saône, il a fait des recherches sur les gouverneurs des *Tres provinciæ Galliarum*, Philippianus, Pollio et Septime-Sévère. M. Almer s'attache à démontrer la grande vraisemblance de la conjecture de M. Renier, de l'Académie des inscriptions, qui pense que l'inscription gigantesque découverte dans la Saône était en l'honneur de Septime-Sévère et avait sa place au portique de l'autel de Lyon.

M. D.

Digitized by Google

REVUE LITTÉRAIRE.

SONNETS HUMOURISTIQUES DE M. JOSÉPHIN SOULARY.

M. Joséphin Soulary s'est déjà fait connaître par plusieurs morceaux de poésie qui témoignent d'un talent distingué. Le volume qu'il vient de publier sous le nom de *Sonnets humouristiques* marque une phase toute nouvelle de son talent, qui s'y montre en pleine maturité et avec un caractère tout à fait original. L'auteur a désormais acquis ce qu'il y a de plus rare et de plus enviable dans tous les arts : une forme, une physionomie, un cachet personnels. On ne rencontre pas dans son livre la moindre trace de bannalité et d'imitation, et c'est là un premier éloge que l'on trouve rarement à décerner, de notre temps, à d'autres vers qu'à ceux d'un petit nombre de maîtres.

Avant d'indiquer avec plus de détails les divers genres de mérite qui constituent la supériorité de M. Soulary, je lui adresserai de suite les quelques critiques que sa poésie me paraît soulever. Le titre donné à ses sonnets explique, du reste, s'il ne les justifie pas, quelques-uns des caractères de cette poésie. C'est l'imagination, surtout, c'est la fantaisie dans ce qu'elle a de plus libre et de plus personnel, qui lui fournit ses principaux éléments. C'est ce qui est exprimé par ce mot d'*humouristique*, qui n'est devenu français que depuis fort peu de temps, ainsi que la faculté qu'il représente. Malgré la parfaite correction du langage de M. Soulary, cette prédominance de la fantaisie, si favorable à la nouveauté des couleurs, à l'originalité des tableaux, engendre parfois l'obscurité. La logique de l'esprit français, trop sévère souvent pour l'imagination poétique, est quelquefois étonnée et déroutée par les allures capricieuses d'une verve indépendante. Le mérite de la nouveauté, de l'imprévu, si diffi-

Digitized by Google

cile à obtenir après tant d'œuvres poétiques éminentes, amène quelquefois comme condition presque impossible à éviter, la recherche, la subtilité, une certaine préciosité dans les images, que l'on ne saurait voir sans inquiétude se produire dans la poésie et même dans la prose de notre temps. Sans doute il est difficile d'être neuf et simple en même temps. Nous concevons cette horreur des choses banales et ce désir de la nouveauté qu'attestent un certain nombre de récentes productions poétiques, mais ce serait un symptôme bien funeste pour l'avenir de notre littérature, si nous étions devenus incapables de goûter la beauté simple. C'est l'amour du beau et non pas la curiosité et l'amour de l'imprévu qui est la vraie source de l'émotion poétique. M. Soulary a prouvé qu'il est assez poète pour nous émouvoir avec des choses simples et des expressions exemptes de toute recherche. Il sait donner à son style une admirable concision; sa langue et sa pensée sont pures de toutes langueurs ; cet art de dégager sa peinture de tous les accessoires inutiles, lui imprime à la fois la vigueur et l'originalité. Il s'est approprié en maître ce moule du sonnet si difficile à remplir d'un métal parfaitement homogène et pur. Dans ce court espace de quatorze vers, il sait condenser un tableau aussi complet qu'en plusieurs pages. Plusieurs de ses sonnets contiennent de petits drames tout à fait achevés, et comme il est bien vrai que ce n'est pas la dimension mais la perfection d'une peinture qui en fait la valeur, nous pouvons dire qu'il y a dans ce volume plus d'une page qui renferme à elle seule plus d'art et plus d'émotion qu'un long poème. Je vais en mettre sous vos yeux quelques-unes prises presque au hasard.

LES DEUX CORTÉGES.

Deux cortéges se sont rencontrés à l'église.
L'un est morne,— il conduit la bière d'un enfant.
Une femme le suit, presque folle, étouffant
Dans sa poitrine en feu le sanglot qui la brise.

Digitized by Google

L'autre, c'est un baptême. — Au bras qui le défend
Un nourrisson bégaie une note indécise ;
Sa mère, lui tendant le doux sein qu'il épuise,
L'embrasse tout entier d'un regard triomphant !

On baptise, on absout, et le temple se vide.
Les deux femmes, alors, se croisant sous l'abside,
Echangent un coup d'œil aussitôt détourné,

Et, — merveilleux retour qu'inspire la prière,
La jeune mère pleure en regardant la bière,
La femme qui pleurait sourit au nouveau-né !

IDYLLE.

Là-bas, sur l'églantier, aux premiers feux du jour,
Un bouton souriait dans sa métamorphose ;
Une enfant, comme lui fleurette à peine éclose,
Dès l'aube l'admirait et lui faisait la cour.

De sa bouche à son sein le portant tour à tour,
L'enfant, le front penché sur le bouton de rose,
Prenait pour le charmer sa plus coquette pose,
Et lui disait tout bas des mots brûlants d'amour.

Puis sa lèvre mignonne, autre odorant calice,
Lutinant pour l'ouvrir la fleur qu'elle déplisse,
Au cœur du frais bouton cherchait à pénétrer.

Jeux cruels et charmants ! Cette lèvre mutine
Qui, pour aller au fond, déchirait l'églantine,
Me fait je ne sais quoi rêver et désirer.

Digitized by Google

UN AMI.

Je n'ai d'ami qu'un chien. Pour je ne sais quels torts,
De ma main, certain jour, il reçut l'étrivière.
Ce chien me repêcha, le soir, dans la rivière.
Il n'en fut pas plus vain, — moi, j'eus bien des remords.

Nous ne faisons, depuis, qu'une âme dans deux corps.
Lorsqu'on m'emportera sur la triste civière,
Je veux que mon ami me suive au cimetière,
Le front bas, comme il sied au cortége des morts.

On comblera ma fosse. Alors, ô pauvre bête !
Las de flairer le sol, en secouant la tête,
Seul au monde, et tout fou de n'y comprendre rien,

Tu japperas trois fois ; — je répondrai peut-être.
Mais si rien ne répond, hélas ! c'est que ton maître
Est bien mort ! Couche-toi pour mourir, mon bon chien !

De tels vers savent assez bien retenir l'attention pour que je puisse sans leur nuire attirer un instant la vôtre sur le charmant volume qui les renferme. C'est un de ces bijoux typographiques comme il en sort si souvent des presses de notre compatriote M. Louis Perrin. Félicitons-nous qu'il ait appliqué son art à une œuvre aussi remarquable que celle de M. Soulary.

En résumant l'impression que sa lecture nous a fait éprouver, nous pouvons dire que depuis longtemps notre ville n'a rien produit d'aussi distingué en fait d'imagination et de poésie. C'est l'œuvre d'un vrai poète et d'un talent tout à fait personnel.

Victor de LAPRADE.

Digitized by Google

L'EXPOSITION DE DIJON AU POINT DE VUE LYONNAIS.

Dijon n'est plus, en ce moment, le simple chef-lieu du département de la Côte-d'Or, c'est une image de la capitale des États-Souverains de Bourgogne, aux jours de leurs magnificences et de leur gloire, rayonnant sur une immense contrée, voyant affluer, de tous ses horizons et par toutes ses portes, dans ses murs pavoisés, des flots de populations chaleureuses, sympathiques, avides d'émotions et des plaisirs de l'intelligence, cherchant tous les motifs d'émulation et de progrès, fières du centre monumental qui les convoque, les attire et les unit.

Noble initiative et mémorable exemple! — Dijon a voulu redevenir, par les fêtes artistiques, une importante cité, ressaisir une vie propre et un sceptre, être, pendant deux mois, le point de mire de tous les regards et de toutes les préoccupations étrangères à la politique; et Dijon a réussi au-delà de ses espérances, parce que Dijon a un beau ciel, de remarquables édifices publics, de grands souvenirs, un panthéon presque unique par la valeur et le nombre des illustrations qui concourent à le former; parce que Dijon, la reine de la Bourgogne, a le sentiment, l'instinct, la passion du beau.

Sa voix a été entendue au loin, et ses solennités retentissent à Paris, à Bruxelles, comme à Lyon et à Marseille.

L'exposition bourguignonne prouve que la décentralisation intellectuelle est possible, partout où il y a réminiscences d'un passé, enthousiasme et verve, patriotisme provincial, sérieux efforts soutenus de la part des administrés, fermeté, bon vouloir et dévoûment dans les administrateurs.

Dijon offre, sur une échelle restreinte, mais toutefois très-vaste, l'appareil de l'exhibition universelle. Tous les produits y sont largement représentés, et chaque chose y est mise à sa véritable place, avec une convenance parfaite.

D'un avis unanime, c'est ce que le génie provincial a réalisé jusqu'ici, de plus majestueux et de plus complet.

La peinture lyonnaise ne fait pas défaut à Dijon. — MM. Alessio, Appian, Bellet-Dupoisat, James Bertrand, Carrand, M^lle^ Alexina Cherpin, MM. Chevalier, Domino, E. Grobon, Jules Joufroy, A.-G. Magaud, A. Perrachon, Ponthus-Cinier, Joanny Rave, A. Sicard, Thierriat, Saint-Jean ont exposé. Il est à regretter que la sculpture lyonnaise n'ait fourni que trois œuvres de M. A Courtet, né à Lyon, que MM. Champagne et Rougier, Moras et C^e^, Rivoiron, Perraud, Grignand et C^e^, y représentent seuls les tissus de soie, que M. Cadot, opticien, uniquement, ait envoyé de Lyon ses instruments d'optique, que l'on ne trouve dans la carrosserie, que les ouvrages de MM. Décombes et Grivel,

Digitized by Google

dans les appareils de chauffage, que M. Bontier, et dans la section de quincaillerie, serrurerie et outils, que M. Magé, tous ces négociants lyonnais.

Mais la grande métropole lyonnaise aura, l'an prochain, son exposition universelle et son festival : elle n'attend pour ces solennités que l'achèvement de son palais de l'industrie et elle réalisera des prodiges, car elle est puissante, laborieuse, inspirée, pleine de souvenirs et de génie.

Joseph BARD.

BEAUX ARTS.

Saint Polycarpe donnant sa bénédiction à saint Irénée et à saint Pothin, au moment de leur départ pour Lyon.
Dessin de M. Roybet, d'après le tableau de M. Chatigny.

Le mouvement littéraire qui se fait si vivement sentir à Lyon, n'est point un fait isolé ; les esprits se livrent avec non moins d'ardeur au culte des beaux arts. Le niveau des intelligences s'élève, une rénovation générale s'accomplit, et partout l'on reconnaît ces signes certains qui indiquent chez un peuple comme chez un individu la vie et la puissance. L'architecture a fait de nos maisons de véritables monuments ; la régénération de l'Hôtel-de-Ville, la création du palais de la Bourse et du massif des Terreaux, l'ouverture de la rue Impériale, la restauration de nos édifices religieux, l'embellissement de nos promenades ont transformé la ville. On sait avec quel empressement nos expositions de peinture sont suivies, quels noms nous avons donné à la France, et combien, chaque année, nous voyons surgir de nouveaux et brillants talents ; enfin les sociétés d'harmonie qui se créent sur tous les points de la cité, leur nombre, les succès qu'elles obtiennent dans les concours, indiquent avec quelle énergie les idées s'améliorent, avec quelle unanimité la population poursuit la jouissance des plaisirs purs et élevés. La *Revue du Lyonnais*, qui, sous la direction de M. Boitel, s'est trouvée à la tête du mouvement, ne veut pas entre nos mains être dépassée. Aidée dans l'exécution de ses projets, par le bienveillant concours d'artistes habiles et dévoués, elle entreprend de donner, à chaque numéro, un dessin, gravure, eau-forte ou lithographie, dont le sujet sera le plus souvent lyonnais, et qui représentera ordinairement, ou un trait de notre histoire ou un site de nos environs si justement célèbres. Aujourd'hui nous offrons à nos lecteurs, un dessin dû au crayon de M. Roybet, d'après le tableau de

Digitized by Google

M. Chatigny, tableau qui a obtenu le premier prix au concours de la Société des Amis-des-Arts de 1857-1858, et qui appartient depuis quelques mois à M. Pupier.

Le sujet est éminemment lyonnais. Il a été sérieusement étudié, bien compris, rendu avec vérité et sentiment. Il représente saint Irénée et saint Pothin recevant la bénédiction de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, au moment de leur départ pour de lointaines contrées. Les saints apôtres, munis seulement du livre sacré, et armés du bâton des voyageurs, se prosternent aux pieds du prélat et se disposent à porter la foi dans cette ville naissante qui sera bientôt la métropole des Gaules.

Usant de la liberté accordée aux peintres et aux poètes, M. Chatigny a donné à son évêque une crosse et des vêtements épiscopaux qui ne furent en réalité adoptés que dans les siècles suivants, puis, liberté plus grande encore, ou plutôt pour se conformer au programme du concours, il a fait partir ensemble les deux futurs martyrs, en leur donnant le même âge; tandis que l'un fut le successeur de l'autre et que saint Irénée était de près d'un demi-siècle plus jeune que saint Pothin, dont il dut venir aider la vieillesse. Ces réserves faites, nous ne saurions trop louer l'arrangement simple et dramatique de la composition, le sentiment profond des principaux personnages, et l'effet produit sans l'éclat théatral qu'on retrouve si souvent chez les peintres néo-chrétiens; par exemple, dans le tableau du *Départ des Apôtres*, de Gleyre, dont les personnages se quittent, les bras en l'air, comme à l'Opéra.

M. Chatigny, nous rapporte d'Italie de pures et saines traditions, et la *Revue du Lyonnais* est heureuse de signaler ce jeune talent dont M. Roybet a si bien su rendre la pensée. Le tirage fait honneur aux presses de M. Charrasse si apprécié parmi nous comme lithographe et comme graveur.

A. V.

CHRONIQUE LOCALE.

Notre vieil Hôtel-de-Ville trop longtemps mutilé par les événements politiques, le temps et les architectes vient d'entrer dans une nouvelle phase de son existence. Réparé magnifiquement, grâce à la munificence de nos édiles et au goût de l'architecte de la ville, le chef-d'œuvre de Simon Maupin, plus beau que ne l'avait rêvé son auteur, est devenu palais princier, si nous n'osons dire impérial, résidence du Sénateur chargé de l'administration du Rhône et centre de l'administration de la ville et du département. Les nombreux employés qui peuplaient notre ancien cloître des Jacobins, ces bureaux si nombreux, disséminés dans toutes les parties de ce bâtiment peu agréable qu'on appelait *la Préfecture*, ont déménagé le samedi 7 août et sont venus s'installer dans cet élégant édifice, notre gloire et notre orgueil, dont notre population a suivi les transformations depuis un an avec une si visible satisfaction. Le même jour M. le Sénateur avait pris possession de ces riches appartements que nos négociants les plus habiles et nos artistes les plus célèbres

Digitized by Google

avaient été appelés à décorer. Depuis plusieurs semaines le public était admis à visiter ce palais si rapidement transformé. L'admiration avait été générale ; aussi, quand le *Moniteur* est venu apprendre que M. Desjardins avait reçu la croix de la Légion-d'Honneur, la ville entière s'est-elle associée à la joie de la famille et des amis de l'habile architecte.

— Les réparations de Saint-Georges, de Saint-François, de Saint-Nizier et de Saint-Bonaventure se continuent, le Palais de la Bourse s'achève et la rue de l'Impératrice fait, dit-on, approuver ses plans.

— A propos de la statue du maréchal Suchet, qui doit être inaugurée le 15 août et dont le *Salut Public* louait, l'autre jour, le piédestal, nous rappellerons que d'après les registres de la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, le duc d'Albuféra est né à Lyon, le 2 mars 1770 et non en 1769 ou 1772 comme le prétendent par erreur ses biographes, qu'il a été baptisé le même jour par l'abbé Coret, vicaire, enfin qu'il est mort au château de Saint-Joseph, près Marseille, le 3 janvier 1826 et non le 6, le 9 ou le 19 janvier comme l'annoncent la *Gazette universelle de Lyon*, les *Archives du Rhône* et la plupart de ceux qui on écrit sur lui.

— M. Pezzani, avocat à la cour impériale de Lyon, vient d'obtenir une médaille de 1000 fr. de l'Académie des sciences morales et politiques, pour un ouvrage de philosophie dont la pensée se résume dans cette épigraphe : *Tous les hommes, quelles que soient leurs croyances religieuses, doivent se trouver sur le chemin de la morale.*

— Le chemin de fer de Bourgoin inauguré le 27 juin et livré au public le 1er juillet, nous ouvre des relations rapides avec le Dauphiné, bientôt nous communiquerons aussi rapidement avec la Savoie, lorsque le pont de Culoz sera achevé. On fixe au 25 août l'ouverture de la ligne de Lyon à Saint-Jean de Maurienne. Le chemin de fer de Lyon à la Croix-Rousse ne sera pas terminé aussitôt.

— Le drame *des Fugitifs*, qui alterne au Grand-Théâtre avec M. Levassor, a le précieux mérite d'offrir un vif intérêt en dehors du luxe de la mise en scène et des décors. La guerre des Indes a fourni aux auteurs un de ses épisodes les plus émouvants et on n'a eu qu'à dialoguer le récit des journaux pour obtenir les effets les plus saisissants, le drame le plus terrible. La pièce montée avec soin, nous transporte au milieu de ce monde primitif dont les mœurs, l'histoire et la littérature offrent de si grands trésors à notre investigation ; elle nous initie aux mystères de cette civilisation hybride qui a toujours eu le privilége d'émouvoir et de frapper nos imaginations européennes, et aux magnificences de cette brûlante nature si différente de notre pâle et brumeux occident. Voir *les Fugitifs* c'est faire un voyage aux Indes ; on a l'intérêt du drame par-dessus le marché.

— Nous ne pouvons oublier que la Fanfare lyonnaise a triomphé à Dijon et que M. Luigini en a rapporté la médaille d'or. Après la Fanfare lyonnaise on cite encore la Cœcilia, la Lyre lyonnaise, le Cercle choral du deuxième arrondissement, le Cercle choral lyonnais, le Choral du Rhône ; on voit si le goût de la musique pénètre profondément dans nos mœurs.

— Ajoutons que M. Aimé Gros, notre jeune violoniste lyonnais, a remporté le premier prix du Conservatoire, à Paris, et que ses compatriotes se sont empressés de le fêter à son retour.

— Bellecour a terminé ses jardins et ses bassins ont de l'eau ; le parc de la Tête-d'Or, peuplé depuis le 1 juin, a vu ces jours-ci de nouveaux hôtes animer ses belles prairies et ses frais ombrages.

La *Minerve du Rhône* est née ; nous attendons le second numéro. A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

Digitized by Google

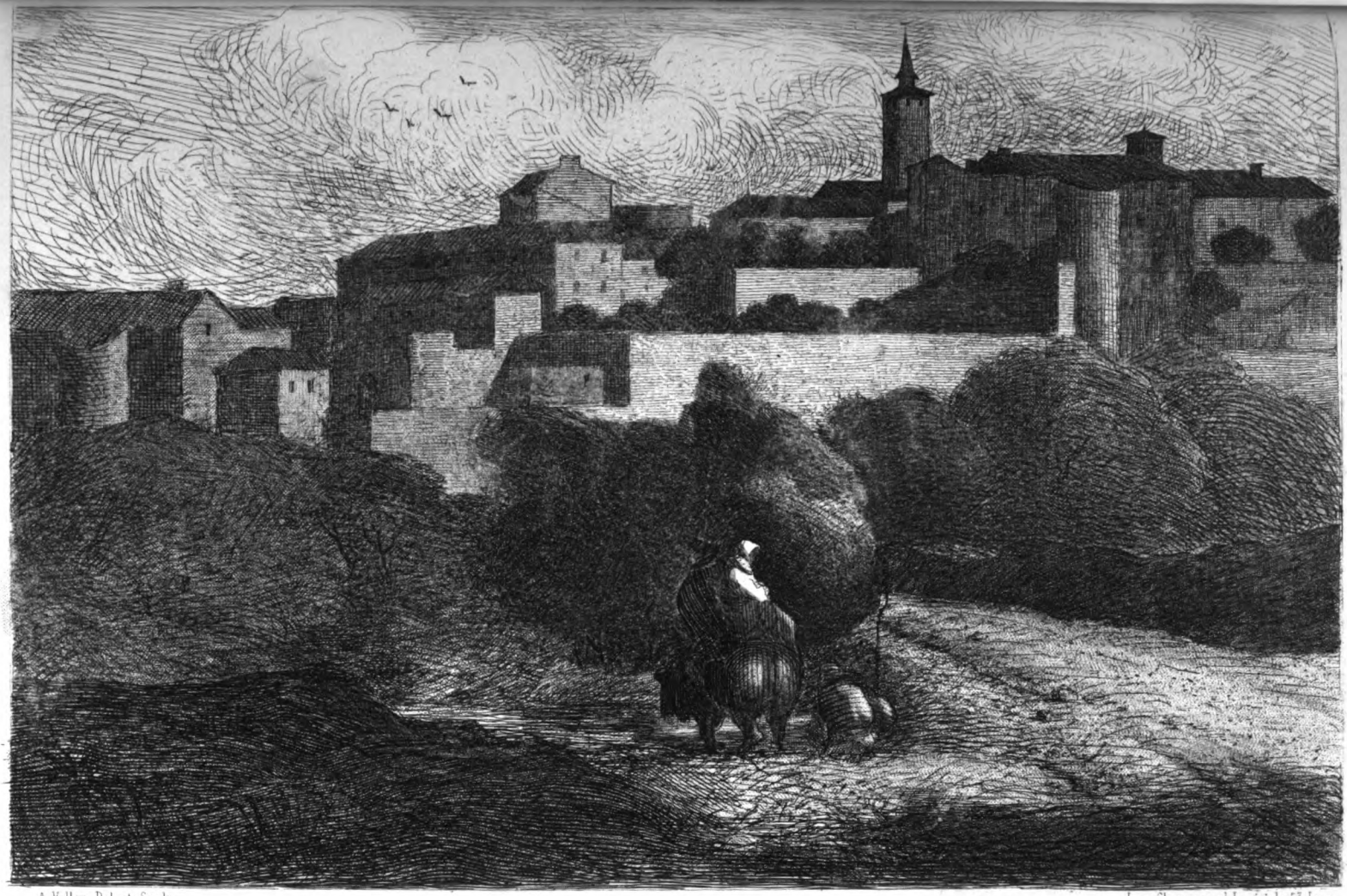

A. Vollon Del. et Sculp.

Imp. Charrasse pl. Impériale 53. Lyon.

VUE DE CHAZAY D'AZERGUES.

Digitized by Google

LOIN DES FOULES.

Laisse la foule aller au devant d'une fête,
Regarde-la de loin, sans la suivre, ô poète ;
Prends les sentiers perdus, et fuis le mouvement;
Va chercher dans les bois le saint recueillement,
Le murmure des eaux, le murmure des branches,
Le parfum de la haie où s'ouvrent les pervenches,
Et le nid d'herbe sèche où chantent les oiseaux !
Va, tu pourras savoir, écoutant les roseaux,
S'ils se plaignent tout bas quand la brise les plie,
Et si le lierre parle au tronc quand il s'y lie ?...
Oh ! ce n'est pas ici qu'on trouve le bonheur !
Poète, dans les champs tu deviendras meilleur,
Et, pendant que la foule égare sa croyance,
Toi, plus grand et plus fort, plus riche d'espérance,
En présence des eaux, des monts et du ciel bleu,
Tu courberas ton front, et tu croiras en Dieu !...

Marie Flandin.

Digitized by Google

L'ABBAYE

ET LA VILLE DE NANTUA

Lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts,
de Lyon,
dans la séance du 20 juillet 1858.

Si les villes riches et superbes, les grands centres de population sont dignes d'intérêt au point de vue de la prospérité et de la splendeur des nations, on ne doit pas dédaigner non plus ces modestes localités qui, cachées dans quelque coin du pays, entourées de hautes montagnes, peu habitées, n'en recèlent pas moins de véritables trésors aux yeux de l'homme de goût et de l'artiste. Là, souvent se rencontrent d'antiques monuments presque ignorés de la génération vivante, des vestiges remarquables du passé, des sites bien supérieurs en beauté à ceux qui frappent tous les jours les regards des hommes rassemblés. Et cependant, peu d'auteurs se sentent le courage de prendre la plume pour devenir les historiens de ces petites localités; il leur semble que l'obscurité dans laquelle elles sont plongées, pourrait rejaillir sur leur œuvre et empêcher les rayons de la gloire de pénétrer jusqu'à eux. C'est là une grande erreur,

Digitized by Google

sans doute, mais il n'en est pas moins vrai que les choses se passent ordinairement ainsi.

Il faut donc savoir gré aux écrivains qui s'appliquent à nous faire connaître en détail telle petite ville, tel bourg, tel village même qui, bien qu'offrant des particularités intéressantes, resteraient sans eux inconnus de la masse du public. Nantua a eu ce bonheur : M. Debombourg en a fait l'objet d'une monographie.

Situé au milieu des montagnes du Haut-Bugey, qui l'isolent pour ainsi dire du reste de la France et en font le premier marchepied de la Suisse, au bord d'un lac gracieux et abondant en poissons, Nantua est une véritable solitude qui, dans les siècles reculés, a dû tenter plus d'un anachorète jaloux de trouver à la fois, dans ce séjour, l'éloignement des hommes et la présence de Dieu. Aussi la tradition locale rapporte-t-elle que saint Amand quitta l'évêché d'Utrecht pour venir s'ensevelir dans la gorge profonde où s'éleva plus tard Nantua, dont il serait ainsi le véritable fondateur, puisque des cabanes et des chaumières auraient successivement surgi autour de la chapelle du saint ermite. Mais cette croyance populaire a été plus d'une fois battue en brèche par des écrivains moins épris du merveilleux que partisans de la vérité historique. M. Debombourg s'est rangé sous leur bannière, et il démontre assez victorieusement, suivant moi, que saint Amand n'a jamais mis les pieds dans les montagnes du Bugey et qu'on a confondu le nom de Nantua avec celui de *Nant* ou *Nanto*, situé dans le département actuel de l'Aveyron et où saint Amand a réellement fondé un monastère. Tout semble indiquer, au contraire, que la ville de Nantua doit son existence à des pêcheurs qui s'étaient fixés au bord de son lac, et allaient vendre le poisson qu'ils y prenaient dans la ville voisine d'Isernore qui, dès une haute antiquité, était importante et prospère, mais dont il ne

Digitized by Google

reste plus aujourd'hui que quelques ruines çà et là dispersées.

Quoi qu'il en soit de son origine, Nantua ne tarda pas de devenir un centre de population qui grossit peu à peu par l'adjonction de familles descendues des âpres montagnes qui l'environnaient. En 666 de l'ère chrétienne, il s'y fonda un monastère de l'Ordre de saint Benoit, et c'est de cette époque que date le relief de cette petite ville.

En effet, le monastère dont il s'agit se transforma bientôt en une importante abbaye, dont le pouvoir et les richesses s'accrurent rapidement, et qui exerça les droits seigneuriaux sur le pays haut-bugésien, presque tout entier. Cet accroissement fut tel que, sous son troisième abbé, du nom de Siagrius, elle obtint du roi Pépin une charte d'affranchissement *de tous les droits de justice et redevances quelconques auxquels le souverain de la France pouvoit prétendre sur tous les biens et hommes de l'abbaye.* L'abbé Siagrius devint par là aussi indépendant que les plus grands vassaux de la couronne.

Aussi l'abbaye de Nantua, qui compte parmi ses abbés ou prieurs des personnages très-éminents et jusqu'à des ducs de Savoie, notamment Amédée VIII, anti-pape, lutta-t-elle avec succès contre les puissances de l'époque, entre autres, contre la maison de Thoire et de Villars. Le résultat de ces contestations fut presque toujours, pour cette institution religieuse, un surcroît de biens temporels. Mais la discipline ecclésiastique s'y relâcha successivement par suite de la mollesse qu'entraîne la possession des richesses.

On conçoit que l'autorité civile était bien peu de chose en présence d'un pouvoir religieux aussi exhorbitant : cependant, en 1119, Nantua reçut de Louis le Gros ses premières franchises, ses syndics et son administration urbaine. Il put dès lors résister avec moins de désavantage aux velléités envahissantes de l'abbaye. Toutefois ce n'est guère qu'à

Digitized by Google

dater du seizième siècle que Nantua naquit véritablement à la vie communale.

La Révolution française mit fin à l'abbaye de Nantua; ce monastère fut sécularisé et ses biens acquis à l'État. Son église, construite dans le pur style roman, devint l'église paroissiale de la ville. Le corps de Charles le Chauve, fils et successeur de Charlemagne, mort en se rendant en Italie, avait reposé quelque temps sous ses voûtes, avant d'être transporté à Saint-Denis. C'est à M. Debelay, curé de Nantua de 1828 à 1843, et aujourd'hui archevêque d'Avignon, qu'est due la conservation de ce monument religieux, remarquable à plus d'un titre, car il tombait en ruine sous la double action du temps et d'un terrible incendie qu'il subit au commencement de ce siècle. Honneur lui en soit rendu.

Tel est le pays sur lequel la plume de M. Debombourg s'est exercée. Il ne pouvait, certes, choisir un sujet plus intéressant et, si la ville dont il a entrepris de nous raconter les destinées, n'a pas rang parmi les grandes cités de la France, en revanche, elle en est une des plus pittoresques et des plus curieuses à connaître. Celui qui trace ces lignes y a exercé pendant près de dix ans des fonctions judiciaires, et il aime à dire que nulle part il n'a rencontré plus d'aliment à son désir de s'instruire des choses du passé, comme aussi nulle part il n'a eu le bonheur d'être entouré d'autant de bienveillance et de sympathie. Nantua occupe donc une grande place dans son cœur, de même qu'il en a occupé une grande dans sa vie. Par une conséquence naturelle, il voit avec plaisir qu'un homme de talent se soit imposé la tâche d'écrire son histoire, tâche dont il s'est honorablement acquitté. Son style est clair, précis et exempt de cette emphase prétentieuse qu'on reproche avec raison à la plupart de nos écrivains modernes. M. Debombourg est de l'école des deux Thierry, qui veut le vrai dans l'histoire et

Digitized by Google

rejette les récits frappants mais controuvés, les narrations légendaires ; on lui en a fait un reproche dans une feuille publique, mais c'est à mes yeux un sujet d'éloge, car on ne doit pas écrire l'histoire comme le roman. Une critique que je croirais plus juste, c'est que M. Debombourg n'a pas assez groupé les événements et qu'il nous a donné une analyse plutôt qu'une synthèse du passé de Nantua et de l'abbaye. Il a apporté les matériaux de l'édifice à pied d'œuvre, comme disent les architectes, et, ces matériaux étant bien choisis, il pourra plus tard en faire un édifice complet, s'il donne suite au projet qu'il annonce, de continuer son histoire jusqu'aux temps modernes.

Ed. Servan de Sugny.

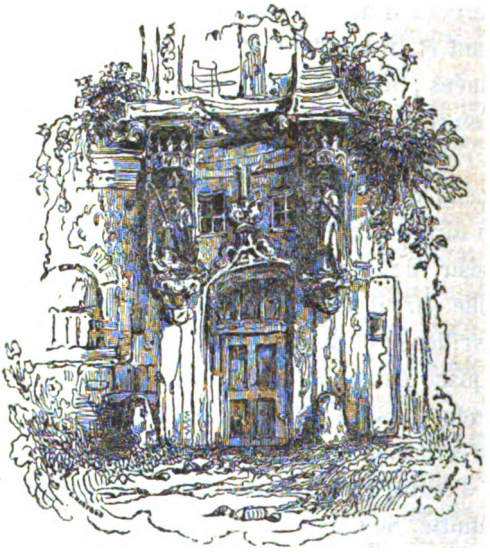

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LES

MOEURS DES MOINES DE CLUNY

Au XII^e^ siècle,

Lue à la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône,
à la séance publique du 17 juin 1858.

Je crois, comme Voltaire, que « le vrai but de l'histoire n'est « pas de savoir en quelle année un prince, indigne d'être connu, « succéda à un prince barbare, chez une nation grossière, » mais de chercher à saisir, au milieu de la confusion des faits et des événements, le caractère, les mœurs et l'esprit des nations. C'est donc une étude de mœurs que je me propose de vous soumettre aujourd'hui, ou plutôt une simple scène détachée du grand tableau des mœurs françaises, au moyen-âge. On a beaucoup parlé des ténèbres et de la barbarie du moyen-âge; il n'est pas difficile, cependant, de voir percer à travers ces ténèbres de brillants rayons de lumière, et cette barbarie n'exclut ni la politesse, ni le goût, ni le sentiment des choses de l'esprit. C'est ce que je voudrais montrer aujourd'hui en me transportant, non au milieu d'une cour brillante, mais au fond d'un cloître ou plutôt au fond des bois et en prenant pour personnage principal de mon récit, non un empereur ou un chef d'armée, mais un chef de communauté, un abbé. Pourquoi choisir un monastère et un abbé? Parce qu'à cette époque, l'esprit monastique a envahi le monde est qu'il est difficile d'étudier le moyen-âge, sans être

Digitized by Google

ramené au fond d'un cloître, sans se trouver en face d'un abbé! Si j'ajoute, que le monastère dont je veux vous entretenir, n'est pas un couvent obscur, mais ce fameux monastère de Cluny qui, suivant la parole d'un pape, brillait dans le monde comme un autre soleil, et que l'abbé que je vais mettre en scène n'est pas un personnage vulgaire, mais l'illustre Pierre-le-Vénérable, une des plus nobles figures de notre Bourgogne, l'émule et l'ami de saint Bernard, le consolateur d'Héloïse et d'Abélard, peut-être me pardonnerez-vous d'avoir osé prendre la parole, à cette séance publique et au milieu de ce concours de savants auditeurs?

Pierre-le-Vénérable, fut non seulement un grand saint, un administrateur habile, un homme qui exerça sur les affaires de son temps une influence considérable, ce fut aussi un grand écrivain, un ami, je dirai plus, un protecteur des lettres. « Son principal attrait, dit l'auteur de l'Histoire gallicane, était « l'étude, de même que le principal attrait de saint Bernard était « la prière. » « Les livres, vous le savez, écrit-il à Pierre de « Poitiers, et surtout les ouvrages de saint Augustin, sont pour « moi plus précieux que l'or. » « L'Église de Liége, écrit-il encore « à l'évêque de cette ville, a fait à Cluny un don plus précieux « que l'or et les diamants, quand elle lui a donné ces hommes « éminents,... les chanoines Hézelon, Tézelin et Alger, maîtres « illustres dans le siècle, disciples de l'humilité, et moines, je « puis le dire pour l'avoir vu de mes propres yeux, moines irré- « prochables. » « Son ardeur d'investigation allait si loin, dit « Raoul, son disciple, et son premier biographe, qu'absorbé par « ses lectures pieuses, il oubliait tout, et les siens et lui-même; « il avait autour de lui des docteurs qu'il ne cessait de con- « sulter pour s'instruire, quoique tout le monde admirât son « merveilleux savoir. » Mais, ce savant n'était pas un docteur qui pût, comme Hugues de Saint-Victor, cultiver en paix l'étude dans la solitude du cloître, ou qu'une nature ardente entraînât, comme Abélard et Guillaume de Champeaux, vers les luttes de l'école ou les brûlantes controverses. C'était le chef d'un grand peuple monastique, un prince de l'Église qui avait des intérêts

Digitized by Google

spirituels et temporels à surveiller en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, à Constantinople et jusqu'en Palestine. Les soins d'une administration si vaste, si compliquée, absorbaient tous ses instants. Comment trouver le temps de lire, de méditer, et surtout d'écrire, quand aux affaires monastiques se joignaient les affaires politiques, quand il fallait étouffer le schisme d'Anaclet, et faire triompher la cause d'Innocent II; intercéder auprès du Pape en faveur de Louis VII, après le massacre de Vitry; réconcilier Pise avec Lucques, le roi d'Espagne avec le Pape, le comte Amédée de Savoie avec le roi de France, Roger de Sicile avec l'empereur d'Allemagne; soutenir enfin les intérêts de la chrétienté, c'est-à-dire ceux de la civilisation, partout où ils pouvaient être menacés. Épuisé, accablé par un pareil labeur, le vénérable abbé n'avait-il pas raison de s'écrier : « *Circumeo, satago, sollicitor, angor hùc illùcque distractus* ! » Aussi qui pourrait dire les douleurs, les défaillances qui parfois venaient briser le cœur du pieux abbé, quand partagé entre les pénibles devoirs de sa charge, et son amour pour l'étude, il sacrifiait noblement ses goûts à ses devoirs, sa personne à sa communauté. « Plût au ciel, écrit-il au moine Grégoire, plût « au ciel que je pusse trouver, au milieu de mes affaires, le « repos, le calme nécessaire pour méditer, traiter souvent de « pareilles matières avec vous, et vous communiquer par la « parole ou par écrit le fruit de mes méditations et de mes « études (1)! » Il est certain, cependant, que malgré ses nombreuses occupations, Pierre-le-Vénérable trouvait du temps pour étudier, lire et écrire. L'histoire rapporte qu'à certains jours, quand ses forces épuisées ne lui permettaient plus de supporter le lourd fardeau des affaires, il disparaissait, s'enfonçait dans une solitude profonde, au fond d'un bois, et allait, comme saint Bernard, méditer au milieu des chênes et des hêtres. Que devenait-il, à quoi occupait-il ses loisirs? Ses biographes gardent le silence sur ce point. Il serait piquant, cependant, de suivre ce grand personnage dans la solitude, et de surprendre

(1) Liv. III. lettre 7.

Digitized by Google

dans la vie intime, celui qui ne se montre le plus souvent à nous qu'en public et au milieu des devoirs de sa charge. C'est cette curieuse étude que je voudrais essayer aujourd'hui.

Reportons-nous à l'année 1146, à cette époque où, à la voix éloquente de saint Bernard, l'Europe tout entière s'ébranle pour fondre sur l'Asie. Pierre-le-Vénérable est fatigué, malade, une fièvre lente le consume. Invité par saint Bernard et Suger à assister au concile de Chartres, où doit se décider la croisade, il a été obligé d'excuser son absence, par le mauvais état habituel de sa santé (1). « *Continuo corporis incommodo.* » Mais, où ira-t-il pour trouver cette salutaire quiétude d'esprit qui peut seule lui rendre la santé? Rester à Cluny, n'est pas possible, les affaires y affluent et de plus une maladie épidémique y fait de nombreuses victimes. Que faire donc? Ce que conseille la raison, ce que la nécessité exige; se retirer au fond des bois; aller chercher dans la solitude un repos réparateur. Le pieux abbé s'y décide, il laisse au prieur, à son fidèle Pierre de Poitiers, le soin de la communauté et part, emmenant avec lui nombre de moines heureux d'accompagner l'abbé dans sa retraite. Chacun emporte avec soi son auteur favori, et je soupçonne que, sous plus d'une robe de bure, se cache un Virgile ou un Horace qu'on lira, sinon en secret, du moins en petit comité et loin du profane vulgaire. Un vieux taureau ferme la marche, faisant retentir les échos des bruyants éclats de sa joie. Arrivé sur un monticule composé de trois mamelons couverts de bois épais, le cortége s'arrête et se sépare; à droite et à gauche s'établissent divers groupes de religieux, et au milieu, l'abbé Pierre avec les moines qui composent sa suite habituelle. Mais que font ces pieux cénobites, au milieu de cette profonde solitude? Peut-être les croyez-vous plongés comme les pères du désert, dans de célestes contemplations, de mystiques extases, et penseriez-vous leur faire honneur en comparant leur genre de vie à celui des ermites et des solitaires? C'est ce que fit Pierre de Poitiers, dans une lettre qu'il écrivit à l'abbé; mais Pierre de Poitiers, il faut le reconnaître, fut ce jour-là

(1) Livre VI, lettres 18 et 20.

Digitized by Google

bien mal inspiré. A peine sa lettre est-elle devenue publique, que des rumeurs, des protestations s'élèvent; et peu s'en faut que le terme *coeremita* (compagnon de solitude), dont il s'est servi, ne fasse éclater sur sa tête une véritable tempête. C'est que ce nom dont un Cistercien, je crois, se serait fait honneur, sonne mal aux oreilles d'un Cluniste qui le regarde comme synonyme d'oisif, d'ami du repos et du loisir. Aussi voyez comme chacun aiguise sa plume, comme chacun prépare son mot le plus piquant, sa plaisanterie la plus fine, pour faire justice de la malencontreuse épithète. Pierre de Poitiers, par suite de je ne sais quel accident, souffrait d'un mal au pied; le mal n'était pas grave, il était même en bonne voie de guérison, cependant le révérend prieur boitait encore. C'est sur ce point que se portent toutes les attaques, tous les malins sarcasmes des compagnons de Pierre-le-Vénérable. « J'avais essayé, lui écrit Arnoul, de vous mander quelle fâcheuse « impression a produit parmi nous votre *désert*, ou plutôt votre « *solitude*; mais la lettre que vous adresse notre vénérable abbé, « cette lettre qui doit vous rendre si heureux, est venue me « surprendre la plume à la main. Quand j'ai entendu les sons « éclatants qu'a coutume de faire entendre cette voix philoso- « phique si sublime, je suis resté stupéfait, muet, sans voix, et « plus lent que si j'eusse été boiteux comme vous. »

« Vous insinuez, lui écrit Robert, que notre vénérable abbé « est un solitaire et vous avez désigné ceux qui sont avec lui par « le terme de compagnons de solitude (coeremitæ). Je vous le « demande, comment avez-vous pu concevoir une pareille pen- « sée, ô ministre du Christ, vous que j'appellerais volontiers un « ange, si un ange pouvait vieillir, blanchir et boiter ! »

Le plus mordant et peut-être aussi le plus spirituel est Gilbert, sa lettre est un modèle de bonne plaisanterie, de malice à la fois délicate et incisive, qui a toute la grâce et la finesse du vieil esprit gaulois. Pierre de Poitiers, paraît-il, avait la manie des combats, non des combats guerriers, mais des combats spirituels, il avait juré guerre à mort au démon, et faisait de ses luttes contre l'ennemi du genre humain, de merveilleux récits; aussi excitait-il par sa fougue et son ardeur guerrière, la malicieuse gaîté des

Digitized by Google

jeunes moines. Voyez comme Gilbert raille finement le travers du vieux prieur : « Eh bien soit, dit-il, nous sommes de vrais « solitaires ; c'est avec raison que vous nous donnez ce titre. « Pourquoi donc, courageux guerrier, fougueux soldat, athlète « victorieux, depuis longtemps exercé dans les rangs de nos « frères à lutter contre la cruelle fureur de l'ennemi rugissant, « pourquoi donc, vous qui comptez autant de victoires que de « combats, pourquoi ne quittez-vous pas votre camp ? Pourquoi « ne ceignez-vous pas votre glaive spirituel ? Pourquoi enfin ne « venez-vous pas nous rejoindre dans ce que vous appelez notre « *solitude*? » Et la jambe boiteuse du pauvre prieur le malin, Gilbert n'a garde de lui faire grâce :

« Quand vous m'appelez *solitaire*, dit-il, je ne puis me recon- « naître..... Quoi donc ! quand votre pied commence à marcher « droit, votre langue irait-elle de travers, et s'égarerait-elle jus- « qu'à dire ce qu'elle aurait dû taire ? Oui, en vérité, celui dont « la langue s'égare est bien plus boiteux que celui qui foule la « terre d'un pied malade. »

Ces mots plaisants, ces malins sarcasmes que je n'ai pu traduire sans en altérer la finesse, seraient peu généreux, s'ils jetaient du ridicule sur une infirmité naturelle, mais ils perdent ce caractère si l'on se rappelle que le mal de Pierre de Poitiers était passager et presque guéri ; envisagées à ce point de vue, ces attaques ne sont plus que d'innocentes plaisanteries.

Je viens de montrer, le côté badin de la correspondance des compagnons de Pierre-le-Vénérable, il me tarde de l'envisager sous son aspect sérieux, et de beaucoup aussi le plus intéressant, comme expression des goûts et des habitudes littéraires des Clunistes ; c'est là que la noble figure de Pierre-le-Vénérable nous apparaîtra dans toute sa douce et pure sérénité.

Ces moines à l'esprit si fin, si délicat, si ingénieux, ne consacraient pas tout leur temps à la prière et à la méditation ; ils en passaient une grande partie à savourer, dans ce site délicieux, cette agréable solitude, les charmes de la lecture et de l'étude. Aussi remarque-t-on, dans ces lettres écrites au fond des bois, un vif sentiment des beautés de la nature, un grand amour

Digitized by Google

de l'étude et une expression naïve des douces rêveries, des poétiques inspirations qu'éveillent en nous le silence et les mystérieuses profondeurs des forêts. Écoutez la description que nous fait Gilbert du séjour qu'habitent les solitaires : « Oui, comme « vous le dites, écrit-il à Pierre de Poitiers, nous habitons les « forêts, et les toits de feuillage nous sont plus familiers que les « toits de pierres ou de briques : mais notre solitude ne ressemble « pas à celle du passereau solitaire sur son toit. » Écoutez, maintenant Arnoul ; son rêve, c'est d'établir une académie au milieu de ces bois si favorables à l'étude : « Si vous voulez quitter « votre Académie, écrit Arnoul à Pierre de Poitiers, et venir « nous rejoindre avec votre saint Augustin, nous travaillerons « sans relâche et nous établirons une nouvelle académie..... A « dire vrai, nous souhaitons bien plus de vous voir venir à nous, « que nous ne désirons d'aller à vous ; ce sentiment est si géné- » ral, que notre vieux taureau lui-même le partage ; épris des « charmes de cette agréable solitude, à jeun ou bien repu, il « ne cesse de ruminer : *indefesse ruminat.* » Je retrouve les mêmes idées, les mêmes sentiments exprimés d'une manière originale et pittoresque dans la lettre de Robert : « Quand vous « viendrez nous rejoindre, écrit Robert, vous ne trouverez chez « nous ni *solitude*, ni *solitaires*. Nous avons un Parnasse au tri- « ple et non au double sommet, comme disaient les anciens « poètes. Ici des faunes cornus, là de joyeux satyres, partout le « bruit des animaux sauvages et le doux chant des oiseaux, rien « qui annonce la solitude. Ne cherchez ici que des poètes à ca- « puchons, que des moines noirs, des frères qui aiment la religion, « la prière et la lecture..... Si vous aimez les lettres et la lec- « ture, dit Robert en terminant, félicitez-nous d'être réunis en « de si heureuses conditions. »

Il me tarde, enfin, de faire entendre la voix de l'abbé lui-même. J'avoue que je ne suis pas de l'avis d'Arnoul qui, nous venons de le voir, trouvait dans les paroles de l'illustre abbé quelque chose d'éclatant, une grave et sublime philosophie. Au contraire, ce qui plaît, ce qui charme dans cette lettre, c'est une grâce exquise, un ton enjoué et spirituel et un sentiment des

Digitized by Google

beautés et des charmes de la nature qu'on trouve rarement chez les auteurs de cette époque : « Oui, écrit-il à Pierre de Poitiers, « nous habitons les forêts. Dégoûtés des villes, nous aimons la « campagne et je dirai avec un poète : Non je n'aime plus la « reine des cités, la tumultueuse Rome, c'est la solitaire Tibur « ou la molle Tarente qui me plaisent :

Jam non mihi turbida regia Roma,
Sed vacuum Tibur placet ac imbelle Tarentum.

(Horat. lib. I, épit. 7).

« Pour moi, je suis un vieux gladiateur émérite : je laisse aux « jeunes gens, à vous (Pierre de Poitiers avait au moins cinquante « ans) et à ceux qui vous ressemblent l'ardeur des combats. « Armez-vous donc ; et puisque, grâce à Dieu, votre pied va « mieux, engagez la lutte, combattez courageusement, accablez « l'ennemi sous vos coups ; et puisque, le monde entier prend les « armes, joignez-vous, vous aussi, au nombre des combattants. « Car c'est pour cette raison que vous n'avez pas voulu partager « notre solitude. Cependant ce loisir que vous me reprochez, « j'ai voulu l'utiliser et pour citer encore le poète que j'ai cité « plus haut : Le lierre qui orne le front des poètes me fait par- « ticiper au bonheur des Dieux. Frais bocage, (passons le vers « suivant) c'est vous qui me séparez du vulgaire.

Me doctarum hederæ, præmia frontium,
Diis miscent superis ; me gelidum nemus

(Tace reliqua)

Secernunt populo. (Horat. lib. I, ode 1e).

Dans le reste de sa lettre en effet, Pierre-le-Vénérable annonce à Pierre de Poitiers que, blessé des fautes qu'il trouve dans les hymnes de saint Benoit, il a composé en l'honneur du saint deux nouvelles hymnes qu'il lui envoie. Voilà donc le chef d'un grand peuple monastique, un homme revêtu d'un caractère imposant qui vient, au fond des bois, cueillir la palme des poètes, s'inspirer des souvenirs d'Horace et ceindre son front des lauriers d'Apollon.

Digitized by Google

Accablé, confondu par tant de témoignages, que pouvait faire le pauvre Pierre de Poitiers, lui qui s'était permis d'appeler *ermites, solitaires* ces savants, ces poètes, j'allais dire ces hommes de lettres? Reconnaître son erreur et faire amende honorable. C'est ce qu'il s'empressa de faire dans une nouvelle lettre à l'abbé : « Vos forêts, dit-il, je le vois bien, ne renferment pas seulement « des solitaires, comme je le disais : il s'en exhale de toutes parts « comme un doux parfum de poésie et de philosophie..... Bonne « santé, ajoute-t-il, bonne santé pour toujours à vos chers com- « pagnons, à *vos confrères en philosophie*, (comphilosophi) si « toutefois ils se croient suffisamment honorés de ce titre, eux « qui ont repoussé avec dédain le nom de *solitaires* que je leur « avait donné par respect, et m'ont fait payer cher de ne pas « les avoir appelés *Faunes* ou *Satyres* . »

Je m'étais proposé, de lever un coin du voile derrière lequel l'abbé de Cluny essayait de se dérober à nos regards ; ma tâche est terminée. Nous avons pénétré au sein même de la solitude, séjour de calme et de paix, où le pieux abbé venait s'ensevelir, oublier le tumulte des affaires et puiser de nouvelles forces. Qu'y avons-nous vu ? Une réunion d'hommes de goût, d'esprits aimables et fins, fidèles au culte de l'antiquité, et charmant leur loisir par la lecture et la poésie ; et au milieu de cette réunion d'élite, un illustre personnage, un homme qui, par son grand caractère, marche de pair avec saint Bernard et Suger, se livrant, au milieu des bois et des montagnes, au travail pur et serein de la pensée, et goûtant, dans une agréable solitude, les douces et suaves jouissances que donne le culte des Muses. J'aime, je l'avoue, à saluer cette renaissance, sinon de la forme, du moins du sentiment poétique ; j'aime à me reporter au milieu de ces hommes qui viennent au fond des bois s'inspirer des souvenirs de l'antiquité. Ces Religieux qui repoussent le nom d'ermites et de solitaires pour prendre ceux de poètes et de philosophes ; ces moines qui, dans leur solitude, se comparent à des Faunes et à des Satyres, me font déjà pressentir le temps où le secrétaire d'un pape illustre placera, dans son enthousiasme pour l'antiquité, tous les brefs pontificaux sous l'invocation des dieux

Digitized by Google

immortels : *Per deos immortales* ; ils me rappellent que c'est au milieu de ces mêmes montagnes, de cette nature alpestre, que notre grand poète bourguignon, l'illustre chantre d'Elvire, a puisé ses premières et ses plus pures inspirations.

Le fait que je viens d'essayer de mettre en lumière, n'est point un fait isolé, un accident fortuit, il se rattache à l'esprit même, au caractère éminemment littéraire de la célèbre abbaye. Cette étude a donc son enseignement : elle témoigne, je l'ai déjà dit, des goûts et des habitudes littéraires de l'Ordre de Cluny, et nous montre la célèbre communauté sous un de ses aspects les plus intéressants et les moins étudiés jusqu'à présent. L'amour des belles-lettres, en effet, les études intellectuelles étaient une tradition dans l'Ordre de Cluny ; l'abbé même devait se distinguer comme écrivain, sous peine de paraître indigne du haut rang qu'il occupait. Voilà pourquoi Pierre de Poitiers écrivait un jour à Pierre-le-Vénérable ces remarquables paroles : « Ecrire est pour les abbés de Cluny une « tradition héréditaire ; c'est comme une prérogative spéciale « attachée depuis les temps les plus anciens à leur titre. Ce « n'est pas seulement le caractère dont ils sont « revêtus qui les force à écrire : s'ils ne le faisaient pas, comme « des fils dégénérés et bien différents de leurs pères, ils de- « vraient rougir dehonte. »

Il est donc vrai que, tout près de nous, dans cette vieille cité qui n'est plus maintenant qu'un souvenir, il y a eu non seulement un grand centre religieux et politique, mais encore un grand centre intellectuel, une grande école littéraire. Cette école, qu'une jalouse rivalité accusait de donner trop de place, dans l'enseignement, aux lettres païennes, de former des avocats et des médecins, qui s'honore d'avoir balancé le Bec dans l'esprit de saint Anselme, abrité les derniers jours d'Abélard persécuté, et formé l'historien Raoul Glaber, le théologien Alger et l'illustre controversiste Pierre-le-Vénérable, fait maintenant la vraie gloire et la vraie grandeur de Cluny. Otez à Cluny ses écrivains et les œuvres qu'ils nous ont laissées, que reste-t-il ? Des bâtiments à demi ruinés, des marbres brisés, des pans de mur qui s'écroulent : vieux débris, antiques souvenirs, que le zèle pieux de

Digitized by Google

l'archéologue essaie vainement de ravir aux outrages du temps. Ainsi vont les choses humaines, les hommes meurent, les institutions disparaissent, les souvenirs s'effacent, les œuvres seules de la pensée subsistent. Expression de ce qu'il y a d'impérissable dans l'homme, elles restent seules debout au milieu des ruines comme pour témoigner, par leur durée, de l'origine céleste et des immortelles destinées du principe qui les produit.

B. Duparay.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

DE LYON (1).

—

20 Août 1808, première élection de membre honoraire. Ce titre fut créé pour M. Acher père, auquel il fut conféré par acclamations, en remercîment de l'Abrégé des vies de Plutarque, offert de sa part au Cercle par son fils. A cette même séance, qui était la dernière de l'année académique et qui ramenait, aux termes du réglement, le renouvellement du bureau, plusieurs membres demandèrent qu'avant de passer aux nominations, il fût délibéré sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de déroger au réglement, en ce qu'il bornait à un an les fonctions de Secrétaire et de Trésorier, et de donner à l'exercice de ces fonctions une plus longue durée. Ils exposèrent les avantages qui en résulteraient. « Ils font voir, dit le procès-verbal, l'extrême embarras où se trouvent nécessairement les trésoriers

(1) Voir la précédente livraison, pages 160-70.

Digitized by Google

et les secrétaires et le désordre qu'ils sont forcés de laisser, soit dans les finances, soit dans les autres parties de leur administration, lorsqu'après un espace de temps tellement limité, qu'il ne leur permet ni de faire rentrer les fonds annuels de la Société, ni de recueillir tous les tributs et les ouvrages offerts, ils sont obligés de transmettre à leurs successeurs un emploi dont ils n'ont pu s'acquitter qu'en partie. Ces raisons développées et plusieurs autres semblables, la majorité des suffrages fixe à trois ans la durée des fonctions de Secrétaire et de Trésorier et leur accorde le droit de rééligibilité. En conséquence M. le Président prononce que l'article suivant sera ajouté au réglement et que toutes dispositions contraires sont abrogées :

« Les élections du Secrétaire et du Trésorier se renouvellent au bout de trois ans. Le Trésorier et le Secrétaire peuvent être réélus. »

Vous savez, Messieurs, que nous vivons encore sur ces errements.

8 juillet 1813. Encore une séance digne de mémoire, à cause du grand nom qui y est prononcé. M. Monperlier lit une épître en vers à M^me^ Récamier, avant son départ pour l'Italie. « Cette épître, dit le procès-verbal de M. Breghot, contient des regrets touchants sur l'exil de cette dame, que notre confrère se plaint de ne pouvoir partager. Il vante sa grâce et son amabilité,

Digitized by Google

il lui voue un culte d'estime et d'admiration. Le Cercle témoigne à M. Monperlier le plaisir que la lecture de ces vers lui a fait éprouver. » Il y a, dans cette marque de sympathie, comme un avant-goût des grands événements qui se préparent et qui vont ramener en triomphe les proscrits du régime impérial. A cette même séance fut constatée la première perte qu'éprouva la Société, par suite de décès, je veux parler de la mort du sculpteur Chinard : l'architecte Gay fut désigné pour faire son éloge.

L'année 1814, de néfaste mémoire, vint imposer à la Société une de ces épreuves de réaction si difficiles à traverser avec dignité, par les corps constitués, et dont les corps savants eux-mêmes subissent parfois les nécessités. Le Cercle eut aussi sa manifestation politique, œuvre d'un membre correspondant, M. Tézenas. Cette pièce, *Ode sur la chute du Tyran,* fut lue et vivement applaudie, à la séance du 16 juin. On y décida ensuite, sur la demande d'un grand nombre de membres, que le jour des séances du Cercle était fixé, pour l'avenir, au deuxième mercredi de chaque mois, sans doute pour faciliter la fréquentation des séances aux membres de la Société admis dans le sein de l'Académie, qui toujours a tenu ses réunions le mardi.

Le malheur des temps voulut encore que le Cercle ne pût avoir que trois séances dans cette

Digitized by Google

même année 1814. Aussi, dans la séance du 17 août, plusieurs membres ayant fait l'observation de cette circonstance, il fut décidé que le bureau lors actuel continuerait ses fonctions pendant l'année 1815. Il fut arrêté à la même séance qu'une députation, composée des membres du bureau et de MM. Ravier du Magny, Trolliet, Segaud et d'Ambérieux, se rendrait auprès du Maire de Lyon, à l'effet d'obtenir de la ville un local pour les séances du Cercle, que le réglement serait réimprimé au nombre de deux cents exemplaires et qu'il serait suivi de la liste des membres du Cercle. Cette nouvelle édition, due aux presses de M. Ballanche, reproduit toutes les dérogations faites depuis 1808, que nous avons rapportées à leur place, et constate qu'à cette époque le Cercle était au grand complet de ses trente-cinq titulaires. La séance fut terminée par deux communications politiques, c'est à dire une pièce de vers adressée, par M. Tézenas, à Mme la duchesse d'Angoulême, puis des vers prononcés par une jeune demoiselle, devant la même princesse, lors de son passage à Tassin.

A la séance de rentrée, qui eut lieu le 30 novembre, la commission nommée, afin d'obtenir des autorités un local pour les séances du Cercle, fit son rapport sur les démarches qu'elle avait faites et mit sous les yeux de la Société la lettre suivante adressée au Président :

Digitized by Google

Lyon, 18 novembre 1814.

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous transmettre mon autorisation, pour que le Cercle littéraire puisse, à l'avenir, tenir ses séances dans la salle de la Société de médecine, au bâtiment de Saint-Pierre.

« J'ai éprouvé, Monsieur, une bien vive satisfaction d'avoir été à même d'accueillir favorablement votre demande. Veuillez, à cet égard, être mon interprète auprès du Cercle littéraire et l'assurer que je mettrai au nombre de mes plus douces affections, celle de pouvoir faire ce qui lui sera utile et agréable.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

« Le Maire de la ville de Lyon,

« d'ALBON. »

Sur ce rapport, le Cercle décida que des remercîments par écrit seraient adressés au Maire par le bureau. La Société dès lors quitta les salons de M. Ballanche et s'installa dans le local que nous occupons encore aujourd'hui, et dans lequel la prochaine affectation exclusive de ce Palais aux sciences et aux arts doit nous maintenir pour toujours.

15 décembre. Encore une manifestation politique. M. Bonnevie, nommé récemment membre honoraire, assistant pour la première fois aux séances du Cercle, est complimenté par M. le président, qui lui témoigne hautement combien la Société se félicite de voir associé à ses travaux un collègue aussi recommandable. Le récipiendaire offre pour tribut un exemplaire de son *Discours pour la bénédiction du guidon donné par*

Digitized by Google

le Roi au 13e *régiment de dragons*, et, à la demande générale, il en fait lui-même la lecture, qui est accompagnée des plus vifs applaudissements.

Sur le rapport du président, le Cercle arrête enfin qu'une députation, composée de MM. les membres du bureau et de MM. Ravier du Magny, Coste, de Chazournes, Segaud et Trolliet, se rendra auprès de MM. Chabrol et de Fargues, récemment nommés, l'un Préfet et l'autre Maire de Lyon, pour leur offrir les félicitations et les hommages de la Société.

26 Janvier 1815, autre manifestation politique. M. Monier communique à la Société un entretien qu'il a eu à Paris, avec un membre de la chambre des députés, sur les embellissements qui ont été faits à la capitale sous Napoléon. Le but de cet opuscule est de montrer que ces monuments somptueux, qui décorent de toutes parts la première de nos villes, n'attestent autre chose que la misère des peuples, et que la manie de construire a été une des passions favorites de la plupart des tyrans. « De nombreux applaudissements se font entendre, dit le procès-verbal, et accompagnent la lecture de notre confrère. » Le temps a bien marché depuis cette appréciation passionnée.

La séance du 23 février fut la dernière de 1815. Les graves événements politiques de cette année et ceux de l'année 1816, les changements de

Digitized by Google

régime, les malheurs de l'invasion, toutes ces préoccupations poignantes ne permirent pas à la Société de continuer le cours de ses pacifiques travaux. Elle ne put pas reprendre la suite de ses séances avant le 1er mai 1817. Ce jour-là, le Cercle reçut en hommage des publications de genre divers et de nature à donner satisfaction à tous les partis : le *Retour de l'Ile d'Elbe*, dithyrambe, le *Retour des Bourbons*, poëme par Monperlier, et *Réponse à la lettre d'un Français au Roi*, par M. Passeron.

A la séance du 10 juillet, la Société s'enrichit d'un nom qui devait devenir historique : M. Chantelauze, avocat général, y est élu membre titulaire, en remplacement de M. Butignot, avoué, qui s'éloignait de Lyon, et en concurrence avec MM. Journel et Chambet fils. Une grande destinée était réservée à ce candidat : il devait parcourir les plus hauts degrés de la magistrature, devenir le chef de l'ordre judiciaire, s'asseoir dans les conseils de la royauté et voir une révolution éclater sous les mains qui voulaient l'enchaîner, erreur de temps que devaient expier sept années de captivité. La France, que le socialisme n'avait pas encore effrayée, devait opter pour la liberté, dont elle commençait à peine à savourer le délicieux condiment, destiné à se changer plus tard en une liqueur enivrante.

L'année 1818, à laquelle nous arrivons dans l'ordre chronologique, devait se ressentir encore

Digitized by Google

de la surexcitation de ses devancières. Un peuple ne change pas trois fois de régime en deux ans, sans qu'il ne reste dans les esprits de nombreux germes de discorde, qui éclosent ensuite à distance et troublent la paix publique, sans rien changer à la situation. Ce sont comme les dernières escarmouches de la guerre civile : la résistance vient se briser contre le mur d'airain des faits accomplis, mais elle a encore assez de force pour inquiéter et entretenir l'antagonisme dans la cité. Tel était l'état des esprits en 1818.

« Des divisions cruelles, dit un recueil périodique du temps, répandaient en tous lieux leur maligne influence et portaient leur fatal poison jusque dans les réunions où elles auraient dû être le plus étrangères, si la discorde ne se faisait un jeu de ne rien respecter (Spectateur lyonnais, p. 435-7). » Le Cercle, en présence de cette incandescence des esprits, dut suspendre le cours de ses travaux, afin de laisser à l'exaltation politique chez ses membres le temps de se calmer. Il reprit au bout de quelques mois ses réunions. A la séance de rentrée, qui eut lieu le 17 décembre, Monier lut un éloge de Pascal, écouté avec le plus vif intérêt, dit le procès-verbal, et Pitt donna communication, de la part de Monperlier, d'un conte en vers de dix syllabes, dans la manière de Gresset. « Retenu chez lui depuis trop longtemps par une maladie cruelle, dans ses douleurs,

Digitized by Google

dit le Spectateur, il trouve encore des instants à consacrer au culte des Muses, qui le regardent comme un courtisan trop digne d'elles pour dédaigner jamais ses hommages (ibid.) » Ce conte, reproduit par le Spectateur, commençait ainsi :

Mes bons amis, moi qui depuis longtemps
(En vérité je le dis à ma honte)
Tiens le régime à la fleur de mes ans,
A ce sujet il faut que je vous conte
A quel régime un célèbre docteur,
Vieil Esculape et favori d'Hygie,
Pour son salut, mit toute une abbaye
De gentes sœurs, dont certaine langueur
Avait jauni la peau fraîche et polie.

Ce régime consistait à scier du bois, moyen infaillible pour procurer aux nonnes trop replètes un exercice suffisant, destiné à faire diversion aux habitudes sédentaires du cloître. La guérison ne tarda pas à justifier les prévisions du médecin.

On dit aussi que, par reconnaissance,
Après avoir obtenu la dispense
Que le Saint-Père accorda de bon cœur,
Dans ce couvent, jadis avec ferveur,
Chaque nonnain, faisant la révérence,
Au lieu d'Amen disait: Sciez, ma sœur. (Ibid. p. 442-8).

Ce badinage, dans le goût de l'époque, devait clore la liste des communications de Monperlier: quelques mois plus tard, le poëte marotique mourait jeune encore. C'était la seconde perte notable, par décès, que faisait le Cercle parmi ses titulaires agrégés. Pitt, que nous avons vu se

Digitized by Google

faire l'interprète de son ami, à la séance de rentrée, prononça quelques paroles touchantes sur sa tombe (Journal de Lyon du 30 mars 1819) et M. Boullée, quelques mois plus tard, inaugurait, en son honneur, parmi nous, l'éloge funèbre (1), en venant siéger à la place de Monperlier. La facilité et l'activité ne devaient pas manquer non plus à ce nouveau membre, que vous avez vu s'exercer avec distinction dans tous les genres.

Nouvelle lacune, d'août 1819 à 1823, non dans les séances, et encore moins dans les actes, mais dans les procès-verbaux. Quelques rares documents imprimés, quelques ébauches de compte-rendu éparses dans les journaux du temps, ont conservé les traces de la vie du Cercle à cette époque ; mais l'insuffisance de ces notes est d'autant plus regrettable que le mouvement litté-

(1) Gay, désigné en 1813, pour faire l'éloge funèbre de Chinard, s'étant retiré du Cercle, la même année, ne s'acquitta jamais de cette pieuse mission.

L'exemple donné par M. Boullée a été imité plusieurs fois. Ainsi, la Société a reçu communication, depuis 1819 jusqu'à ce jour, des éloges suivants :

De J.-D. Segaud, par Bernard (1822), — de Jules Servan de Sugny, par M. A. de Boissieu (15 décembre 1831), — de Pierre Revoil, par M. Martin-Daussigny (27 avril 1842), — d'A. Couchaud, par le même (14 novembre 1849), — de C. Breghot du Lut, par M. d'Aigueperse (6 février 1850),— d'E. Mazelle, par M. de Pettolaz (14 février 1852), — de L.-P.-A. Gauthier, par M. Fraisse (5 mai),—de J.-B. Idt, par M. Servan de Sugny (30 mai 1855), — et enfin de L.-F.-M. Menoux et L. Boitel, par M. Martin-Daussigny (8 août).—La Société a voté l'impression des éloges funèbres d'A. Couchaud, C. Breghot et L.-P.-A. Gauthier.

Digitized by Google

raire, à ce moment de trêve, entre la consolidation de la dynastie et la résistance libérale, qui devait plus tard entraîner les esprits cultivés vers la polémique, en province aussi bien qu'à Paris, était encore désintéressé, et que, de part et d'autre encore, on faisait des vers par délassement plutôt que par hostilité. C'est à cette influence de verve débonnaire qu'il faut attribuer l'inspiration d'une charmante imitation de Catulle (1), par Jules Servan de Sugny, enlevé bien jeune aux plus brillantes destinées littéraires, et qui fut lue à la séance du 9 août 1821 (Voir *Gazette universelle* du 10) :

Pleurez, pleurez, habitants d'Idalie,
Pleurez, pleurez, favoris des amours,
Il ne vit plus l'oiseau de ma Lesbie
Et le destin, qui termine le cours
De ses concerts, de sa brillante vie,
De mon amante a flétri les beaux jours.
De ses attraits esclave volontaire,
Par mille jeux et par mille détours,
Il promenait, sur leurs charmants contours,
Son goût volage et son aile légère.
Pour mon amie il gardait ses doux sons,
Et quand ses yeux revoyaient ma bergère,
Comme un enfant qui reconnaît sa mère,
Il commençait ses joyeuses chansons.
Et maintenant son ombre solitaire
Va tristement dans ces sombres prisons
Où n'a jamais pénétré la lumière!

(1) Carmen III, Luctus in mortem passeris.

Digitized by Google

Soyez maudits, noirs tyrans des enfers :
Votre Achéron dont le gouffre dévore
Les doux attraits qui parent l'univers,
Du jeune oiseau vient d'éteindre l'aurore.
Il ne vit plus, et celle que j'adore
Vit dans le deuil, la plainte et les douleurs.
Chargé d'ennui, son front se décolore,
Et ses beaux yeux sont tout baignés de pleurs.

Un tirage à part, heureusement échappé du naufrage de nos archives, nous apprend qu'à la séance du 11 juillet 1822, le Cercle, après avoir entendu, par l'organe de M. Breghot du Lut, le rapport d'une commission dont il faisait partie avec MM. Cochard, le docteur Janson, Coste et Guillard, avait voté le principe d'une biographie lyonnaise.

Nous trouvons dans ce rapport, que cette proposition était due à l'initiative de M. Cochard, reprenant les idées précédemment émises à ce sujet par MM. Coste et Breghot. Le Cercle faisait connaître ainsi, par l'organe de son rapporteur, le caractère et le but de la publication dont la création allait être décrétée :

« Ce ne serait pas un ouvrage destiné seulement à satisfaire une curiosité oiseuse; les lecteurs y trouveraient une source abondante d'instruction ; il constaterait, en faveur de nombreuses familles, l'honneur qu'elles ont d'avoir produit des hommes remarquables par leurs

Digitized by Google

vertus ou par leurs talents ; en même temps qu'il sanctionnerait des titres incontestables et des droits reconnus, il rachèterait d'un injuste oubli et vengerait du caprice de la renommée quelques noms qui méritent aussi d'être transmis à la postérité ; il fournirait une foule d'exemples capables d'exciter parmi nous une généreuse émulation ; il serait enfin un des plus beaux monuments qu'on pût élever à la gloire de notre ville. »

Après avoir voté quinze articles consécutifs à cet exposé, la Société, dans la séance suivante (24 juillet), élut les membres de la commission d'indication et de distribution : le scrutin désigna MM. Cochard, Coste et Breghot, qui furent remplacés, le 28 novembre, par MM. Péricaud aîné, Grandperret et Larnac (Tablettes histor. p. 105). La Biographie devait être précédée d'un tableau chronologique de l'histoire de Lyon, depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours. La préface du Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire, publié aux frais de la Societé, en 1839, nous apprend que « le Cercle avait reçu déjà communication d'un certain nombre de notices, dont plusieurs étaient dues à M. Cochard, enlevé depuis à l'amitié de ses collègues et si vivement regretté de tous ceux qui s'intéressent aux recherches sur l'histoire de notre ville, qui l'ont occupé toute sa vie ; enfin, que les événements politiques et quelques autres circonstances ra-

Digitized by Google

lentirent, pendant quelque temps, le zèle dont on était d'abord animé. » Nous voyons plus loin que ce fut en 1838 que la Société arrêta de faire enfin paraître, non pas les premières lettres de la Biographie, mais seulement le catalogue rédigé par MM. Breghot du Lut et Péricaud, et contenant les noms et l'indication des sources auxquelles les rédacteurs de la future biographie devraient puiser. On peut donc dire, avec exactitude, que le projet, voté en 1822, n'a encore reçu, au moment où nous écrivons, qu'un commencement d'exécution préliminaire. Peut-être ce projet a-t-il eu le tort de vouloir imposer un travail obligatoire à des esprits essentiellement indépendants, qui n'apportent guère que des tributs volontaires, d'autant plus riches qu'ils sont plus spontanés. Mais un travail de commande glace tout d'abord la veine des hommes de talent, et une minorité d'érudits peut seule se plier aux exigences de ces résumés où la patience a, en général, plus de part que toute autre aptitude. Il ne faut donc pas s'étonner que l'exécution se fasse encore attendre aujourd'hui et que bien peu aient entrepris de broder sur le canevas du Catalogue (1).

(1) Les articles traités ont paru dans les *Archives du Rhône*, dans la *Revue du Lyonnais* ou dans d'autres recueils, mais non sous le patronage du Cercle et en corps d'ouvrage spécial.

Voici du reste la part de chacun dans les soixante notices lues en séance :

Digitized by Google

A cette même séance, du 24 juillet 1822, qui vit élire le premier comité de publication et dont le souvenir nous est transmis par la troisième édition du réglement, le Cercle révisa ses statuts. Plusieurs changements notables furent introduits : ainsi le nombre des membres titulaires fut porté de 35 à 45, innovation déterminée sans doute par l'état florissant alors de la Société et par

MM. Mollard a donné les articles Jean Morel et Jean Brunel.
Péricaud ainé, Saint Yves, — Agobard, — Leydrade, — M. A. Bloud, — Borde, — De Virieu, — Dugas, — Thomas et Guillaume de Gadagne, — Garon, — le P. Joseph Janin, — l'abbé Archimbaud et Benoit Archimbaud, — René Gros de St-Joyre, — Henri François d'Urbigny, — Guillaume Guéron, — Charles Miron, — Sanctès Pagnino, — Licinius, — Pilate, — Poncet, — Claude de Bellièvre, — Fleury Epinat, — André d'Espinay, — Charles de Bourbon, — François de Rohan, — Louis Villars, — Philippe de Savoye, — Pierre de Savoye, — Aimeric de Ripes, — Raymond Sacchetti, — Amédée de Talaru, — Henri de Villars, — Guy de Boulogne, — Guillaume de Sure, — Françoise Pascal.
Grognier. Bernard et Joseph de Jussieu, — Alléon-Dulac.
Trolliet. Abascantus, — Pierre Barra.
Cochard. Louise Charly dite Labbé, — Barthélemy Aneau, — Adamoli, — Pompone de Bellièvre, — Bezian Arroy, — Pierre Girard.
Idt. Jean de Bussières.
Guillard. Saint Achillée, — saint Alcibiade, — Laurent-Pierre Bérenger.
Legeay. Jean-Denis Rousseau.
Morin. Sidoine Apollinaire, — Matthieu de Lafont.
Gauthier. Girard.
Mulsant. Charles de Villers.
Pointe. Desgranges, — Charles-Bernard-Gabriel Maléchard.

Digitized by Google

l'insuffisance du cadre, qui avait été débordé (la liste publiée à la suite du réglement offre, en effet, trente-six titulaires), mais innovation qui devait être funeste en définitive, comme il arrive de nos jours pour l'industrie, où l'on voit une entreprise, qui a donné de beaux bénéfices, tomber en décadence, du moment où elle cherche à doubler le chiffre de ses affaires, en doublant celui de son capital nominal :

Qui trop embrasse mal étreint.

La candidature était briguée, quand il y avait insuffisance de places : il dut arriver un jour où elle fut déclinée, quand il fallut tout prendre, pour se compléter, au lieu de choisir.

Deuxième dérogation, qui est encore un indice de prospérité : le nombre des séances fut porté d'une à deux par mois, c'est à dire le premier et le troisième jeudi. Enfin, il fut décidé que les candidats futurs seraient dispensés de la présentation par trois membres, et que les assistances, ainsi que les tributs, ne donneraient droit qu'à un demi-jeton. On devait revenir plus tard sur cette dérogation.

L'ordre de nos procès-verbaux nous amène ensuite à la séance du 19 juin 1823, à laquelle M. Grandperret tient la plume. Cette séance fut marquée par la communication qu'y fit

Digitized by Google

M. Toromberl (1) de deux chapitres de son *Commentaire sur le contrat social*, dans lesquels il s'efforçait d'établir, vérité désormais hors de tout conteste, la supériorité des peuples civilisés sur ceux qui ne le sont pas.

29 Avril 1824, élection de M. de Thorigny, avocat du barreau de Lyon, auteur d'une traduction inédite du Traité de Lessing sur l'épigramme. Ce candidat, que les travaux du ministère public devaient bientôt éloigner de vos séances, préludait, par la culture des lettres, aux luttes sévères du prétoire, et s'acheminait, par les hautes régions judiciaires et administratives, aux suprêmes honneurs du Sénat.

Quelques jours après, le Cercle s'associait un littérateur désigné à ses suffrages par une œuvre capitale pour notre cité : c'était Ch. Massas, auteur d'un poëme sur le siége de Lyon et d'odes sur la Grèce chrétienne, disputant sa nationalité au cimeterre ottoman. Ce littérateur distingué, que vous ne deviez pas posséder longtemps parmi vous, payait son premier tribut, à la séance du 20 juillet, dans une pièce de vers reproduite, à bon droit, par les Tablettes historiques de Lyon. Après avoir demandé aux Muses quelle était

(1) Une distinction très-flatteuse attendait ce jurisconsulte, sur la fin de sa carrière trop tôt terminée : le duc d'Orléans lui offrit la place de professeur de ses fils aînés.

Digitized by Google

cette assemblée où elles allaient l'introduire, le récipiendaire transmettait la réponse des neuf sœurs, sous une allusion transparente, et terminait sa revue par cette allégorie spirituelle :

Là, quelquefois aussi Thémis
Viendra; mais plus d'arrêts sévères,
Plus de cyprès, plus de soucis,
Plus de phrases sur nos misères.
Auprès d'elles seront les Ris
Et les Grâces, aux mains légères,
Feront tomber ses noirs habits,
Pour des parures moins austères.
Esculape encor paraîtra :
Non cette idole mercenaire,
Que l'erreur jadis adora,
Et que peignait si bien Molière,
Environnant sa tête altière
De la perruque à grands rabats
Et chassant, au bruit de ses pas,
Une victime sous la terre.
Non, son aspect te sourira ;
Des roses pareront sa tête
Et son scapel ne tombera
Que sur quelque rime imparfaite,
Qui trop souvent t'échappera.

L'année 1825, devait voir disparaître l'un des principaux fondateurs du Cercle, je veux parler du professeur Molard, dont l'humble demeure avait retenti des premiers accents de l'institution naissante. Le poëte Massas, dont nous venons de rappeler les remarquables débuts, paya un tribut touchant à la mémoire de notre Académus, dans

Digitized by Google

des stances qui peuvent encore se lire, trente années après l'événement :

L'opulence, à prix d'or décorant son cercueil,
N'a pas payé les pleurs que l'on vient y répandre.
On ne voit pas briller de vains rayons d'orgueil
Sur la pierre rustique où dormira sa cendre;
Mais l'amitié, pour lui, rassemblant quelques fleurs
En tresse une guirlande et couronne son ombre,
De ses enfants chéris partage les douleurs
Et le suit, à pas lents, vers sa demeure sombre.

(*Tablettes hist.* p. 497).

Gaspard BELLIN.

La suite au prochain numéro.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE D'HUMBERT II,

DERNIER SOUVERAIN DU DAUPHINÉ.

Humbert II, né en 1312, était le second fils de Jean II, dauphin du Viennois, et de Marie de Hongrie. Il perdit son père à l'âge de six ans, et sa mère restée veuve remit à ses deux fils, Guigue et Humbert, tous les biens qu'elle possédait, ne se réservant qu'une pension de deux mille florins d'or.

Le frère aîné d'Humbert, devenu Dauphin par la mort de son père, prit en mains les rênes du Dauphiné, tandis qu'Humbert, devenu seigneur du Faucigny, se rendit auprès du roi de Naples Robert, afin de resserrer l'alliance existant déjà entre les deux maisons. Il fut reçu magnifiquement, et y devint amoureux de Marie de Baux, fille du comte d'Andria et nièce de Robert.

Marie possédait tous les avantages de la beauté et les qualités qui sont l'ornement de son sexe. Elle devint la femme d'Humbert, et lui apporta en dot le comté d'Andria, avec une rente annuelle de mille onces d'or, que le roi de Naples leur donna pour eux et pour leurs descendants (Juillet 1332).

Humbert se plaisait en Italie, il fit plusieurs voyages à Rome, à Capoue, et il venait d'être père d'un fils, nommé André, lorsqu'il apprit la mort du Dauphin, son frère, prince guerrier, qui fut tué en poussant ses reconnaissances autour du château de Perrières qu'il assiégeait. La mort de Guigue VIII fit passer la couronne ducale du Dauphiné sur la tête d'Humbert. Celui-ci fit aussitôt tous ses préparatifs pour revenir dans ses Etats (1333).

Le nouveau Dauphin avait alors vingt-et-un ans. C'était un personnage de petite taille, faible de corps et d'esprit. Ses traits

Digitized by Google

étaient beaux, mais toute sa figure avait quelque chose de la femme. Il avait une peau blanche et point de barbe, aimait les belles parures et les étoffes de prix. Il n'avait aucune force dans le caractère, faisait beaucoup de projets, en changeait encore plus souvent; tour à tour intéressé et prodigue, avec les plus beaux revenus il fut toujours chargé de dettes.

Plusieurs fois il se jeta dans des accès d'une dévotion mal entendue, et se ruina en prodigalités pour l'Eglise. Il vendit de magnifiques domaines à vil prix, donnait en largesses des châteaux et des seigneuries, tandis que dans le même temps il réduisait les dépenses de sa maison et celles de sa femme.

Il dissipa ainsi plus d'argent en quelques années de paix que n'en avaient dépensé ses prédécesseurs avec de longues guerres à soutenir contre le duché de Savoie.

Sa dévotion était un peu à la manière de celle de Louis XI; dans le temps où il faisait bâtir un couvent pour les Augustins à Crémieux, il dépossédait injustement le sire de Beauvoir de son patrimoine.

D'autres fois il se jeta dans le despotisme. En 1335, il prohiba la chasse pour toute la noblesse de ses États, sous peine d'amende. Deux ans plus tard, il défendit également les passes-d'armes et les tournois, privant ainsi les seigneurs de leurs plaisirs les plus innocents.

Le premier soin d'Humbert en arrivant dans son duché fut de terminer la guerre que son frère avait commencée avec la Savoie. La paix fut bientôt conclue au gré des deux partis, le 7 mai 1334, sous le patronage du roi de France et du pape. Cette paix fut approuvée du peuple et blâmée par la noblesse. On reprocha au nouveau duc de ne savoir pas tirer avantage de la gloire que son frère avait acquise; aussi se montra-t-il fort courroucé contre plusieurs seigneurs. Il parcourut ensuite ses domaines pour s'y faire reconnaître, mais son voyage ne fut pas populaire; il imposa partout une nouvelle taille de six gros par feu, sous prétexte de fournir à ses frais de route.

Bientôt quelques démêlés eurent lieu entre le Dauphin et le Roi de France; tous les deux prétendaient avoir des droits sur

Digitized by Google

Sainte-Colombe et sur plusieurs territoires des alentours de Vienne.

Le bourg de Sainte-Colombe resta à Philippe de Valois, malgré la ligue du Dauphin avec l'empereur d'Allemagne.

L'archevêque de Vienne favorisa les prétentions du roi de France dans cette affaire ; Humbert lui en garda rancune, et créa dans Vienne une justice d'appel pour tout le Viennois ; c'était porter atteinte à la justice de l'archevêque, pour la part qui lui était réservée. Comme l'affaire de Sainte-Colombe avait jeté de la froideur entre Philippe de Valois et le Dauphin, ce dernier se décida à partir pour Paris.

La réconciliation fut entière entre les deux souverains. On voulut la cimenter par le mariage du jeune André, fils d'Humbert, avec Blanche d'Evreux, fille du roi de Navarre. Les fiançailles eurent lieu pour ces deux enfants encore au berceau, mais André mourut peu de temps après, au château de Beauvoir. Les uns disent qu'il tomba des bras de sa nourrice dans l'Isère, d'autres qu'il mourut de maladie, ce qui serait très-probable d'après l'inscription de son tombeau qui était aux Jacobins de Grenoble. Dans ce voyage le Dauphin confirma au roi, par une charte, la possession de Sainte-Colombe et de quelques terres, et reprit en fief lige du roi tout ce qu'il possédait dans le royaume de France de l'autre côté du Rhône. Enfin il renonça à toutes ses prétentions sur la succession de la reine Clémence de Hongrie, femme de Louis le Hutin, sa tante. Le roi Philippe de Valois lui donna à son tour à perpétuité, pour lui et pour ses descendants, une somme de deux mille livres de rente, et la maison des piliers sur la place de Grève. Le duc, au retour de ce voyage, fit présent à Marie de Baux, sa femme, comme marque de sa tendresse, des terres de Beauvoir en Royan, de Chevrières, de Pisançon avec le péage de Saint-Nizaire ; des domaines de Montbonnot, Montfleury, Montfort, Vizille, Quirieu, Crémieu, Saint-Sorlin, Morestel, du Colombier et de Sablon.

En 1337, il institua le Conseil delphinal de Saint-Marcellin.

Ce conseil se composait de sept conseillers, outre deux conseillers d'honneur. Trois ans plus tard, il le transporta à Grenoble,

Digitized by Google

ce qui lui suscita des querelles avec l'évêque qui avait une partie de la juridiction sur la ville.

En 1337, il convoqua tous les Juifs et les obligea de payer annuellement chacun un subside de trente-deux florins, outre leur imposition de vingt florins pour l'exercice de leur commerce et la continuation de leurs priviléges. A peu près dans le même temps, le Chapitre de Vienne eut de graves démêlés avec l'archevêque, messire de la Chapelle, au sujet de leur juridiction réciproque. Les chanoines et les Viennois profitèrent de ce que le Dauphin avait à se plaindre de l'archevêque pour faire cause commune avec le duc. D'ailleurs tous voyaient de mauvais œil les terres du roi Philippe toucher à celles de Vienne. Humbert, connaissant la disposition des esprits, conçut le dessein d'établir entièrement son autorité dans Vienne, sous prétexte de se rendre médiateur entre les deux partis. Il avait déjà acheté, depuis quelque temps, les prétentions de Guillaume sur la ville de Vienne. Ce comte prétendait à la seigneurie de ce comté, du chef de son aïeul, Charles Constantin, fils de Louis l'Aveugle. Humbert députa à Vienne Agout des Baux, le commandeur de Saint-Paul, et Nicolas Constant pour offrir sa médiation. Néanmoins il convoqua ses milices du Dauphiné et, prenant les devants avec une petite troupe, il entra dans la ville. Mais le parti de Bertran de la Chapelle était hardi et nombreux, les gens du Dauphin furent insultés, quelques-uns furent emprisonnés, on lança même des pierres contre son escorte ; aussi se hâta-t-il de se renfermer dans la forteresse du Pipet qui appartenait aux chanoines. La sédition fut si violente, que l'ancien palais des rois de Vienne et le cloître des chanoines furent forcés, et les portes jetées dans le Rhône. Mais lorsque les milices d'Humbert furent arrivées, il leur ordonna de lancer de grosses pierres sur la ville. Elle fut contrainte à se rendre, et l'armée du duc y entra comme dans une place prise d'assaut, en saccageant tout. Isambert conduisit ses troupes devant la maison de l'archevêque, que quelques hommes défendaient. Elle fut prise, livrée au pillage et abandonnée aux flammes. Bertran de la Chapelle s'enfuit déguisé, et courut jusqu'à Avignon demander au pape justice de cet attentat.

Digitized by Google

Alors Humbert obligea tous les habitants au-dessus de seize ans à venir se présenter devant lui, pour lui jurer fidélité comme à leur souverain. Il se fit ensuite apporter les clés de la ville, en ôta la garde aux bourgeois, et les remit à Aymar de Bellecombe qu'il établit son prévôt dans Vienne. Il fit aussi construire une tour à l'entrée du pont pour surveiller Sainte-Colombe, et taxa les habitants d'une forte amende pour subvenir aux dépenses de ces travaux et aux frais de l'expédition. Humbert profita habilement des bonnes dispositions du Chapitre de Vienne ; il se fit céder une part de la juridiction sur la ville, pour une somme de sept cents livres viennoises. Le Chapitre consentit à ses désirs, dans l'espoir de s'assurer d'un puissant protecteur dans ses querelles subséquentes avec l'archevêque. Le duc, à son tour, demanda à être reçu parmi les membres du Chapitre de Vienne. Il fut solennellement investi de ce titre, revêtu des ornements sacerdotaux et installé dans le chœur, après avoir fait serment, entre les mains du doyen, de maintenir les droits des chanoines, de Vienne.

L'archevêque avait employé tout son crédit pour gagner à sa cause le souverain pontife. Ce fut à son tribunal que devait se juger l'affaire de Vienne. Bertran de la Chapelle avait excommunié Humbert, le pape n'avait osé ni révoquer ni confirmer sa sentence ; il nomma des commissaires pour examiner la chose. Le Dauphin jugeant sa présence utile à Avignon, s'y rendit pour suivre son procès, à la fin de septembre ; mais l'affaire traîna en longueur, et comme il reçut en même temps des lettres de Philippe de Valois qui réclamait des secours pour sa guerre contre les Anglais, il donna ordre à ses milices de se préparer à partir. Pour lui, n'ayant plus rien à faire dans Avignon, il résolut de retourner une seconde fois en France. Sans retard il exécuta son projet, passa par le Puy où il se fit recevoir chanoine, et vint loger à Paris dans sa maison de la place de Grève. Après avoir fait sa cour au roi Philippe, il revint dans ses États, en février 1341. Deux mois après il transféra à Grenoble le Conseil delphinal de Saint-Marcellin et fonda dans la première de ces deux villes une université où l'on enseignait le droit civil et

Digitized by Google

le droit canon, les lettres, les sciences et la médecine. Il donna de grands priviléges aux étudiants pour les engager à venir, les plaça tous sous sa sauvegarde, et ordonna que toutes les fois qu'il irait lui-même à Grenoble, les gens de sa suite ne pourraient être hébergés chez ceux qui logeaient des étudiants. Afin que le bois ne leur manqua pas, il fit détruire tous les fourneaux à acier qui se trouvaient dans un rayon de trois lieues, parce que, dit sa charte, *ils sont un abîme pour le bois.*

Le procès d'Humbert l'avait une seconde fois rappelé dans Avignon; mais ses démarches étaient loin d'être aussi actives que celles de l'archevêque. Le duc voyant que sa cause avait peu de succès, revint dans ses États, afin de s'épargner l'humiliation d'assister à sa condamnation. Jean XXII cassa toutes les conventions faites entre les chanoines et le Dauphin, rétablit le Chapitre et l'Archevêque dans leurs anciens droits, et condamna Humbert à réparer tout le dommage causé. L'estimation en fut faite à 4,700 florins d'or, et à 422 livres 3 sols (février 1342). L'abbé d'Ainay, le sacristain de l'Eglise de Lyon, et Bertran Mausang, furent commis pour l'exécution de ce jugement. Jean XXII néanmoins, ne voulut pas relever le Dauphin de son excommunication, s'il ne payait une somme de 16,000 florins, qu'il devait depuis longtemps à la Chambre apostolique. Celui-ci fut obligé d'engager au pape ses plus beaux domaines, parce qu'il n'avait pas d'argent. Le souverain pontife mourut sur ces entrefaites; son successeur, Benoît XII releva le duc des censures de l'Eglise, mais en lui enjoignant des œuvres pies pour effacer ses péchés. C'est pour accomplir un vœu qu'il avait fait et pour prouver son obéissance au pape, qu'Humbert fonda le monastère de Montfleury, à une lieue de Grenoble. Il y établit quatre-vingt religieuses, avec 1122 livres de revenu. Chaque religieuse devait faire preuve de noblesse et apporter en entrant une somme de 120 florins d'or. Ce couvent fut consacré pendant la croisade du Dauphin, le 22 avril 1347, par l'archevêque de Lyon, Henry de Villars, gouverneur du Dauphiné. Le duc accorda au monastère de Montfleury tous les droits seigneuriaux, haute, moyenne et basse justice. Ce n'était encore qu'une

Digitized by Google

partie de l'accomplissement de son vœu, car Humbert avait promis à Dieu de fonder des couvents jusqu'à ce qu'il eût pourvu à l'entretien de trois cents religieux.

L'archevêque de Vienne railla le procès du Dauphin dans un placard injurieux, peut-être même excita-t-il secrètement les gens de Romans à faire des courses sur les terres du Dauphin, et à venir arracher les piliers de la justice ducale. Le duc, au printemps, marcha pour venger cet affront, et rendit aux bourgeois de Romans les ravages et les incendies qu'ils avaient fait endurer à ses vassaux. Il vint mettre le siége devant la ville, laquelle n'ayant pas assez de forces pour résister, fut contrainte à se rendre, et fut cruellement rançonnée, en 1342.

Depuis quelque temps le Dauphin devenait d'un esprit sombre et mélancolique; ses pensées se tournaient vers l'état religieux; il souhaitait d'entrer en religion. La mort de son fils unique, le mauvais succès de ses affaires, ses dettes qui s'accroissaient toujours le portaient à la tristesse et le rendaient quelquefois d'un caractère fantasque. Ainsi il s'abandonna pendant quelque temps à l'étude de l'astrologie et de la médecine. Il conçut le projet d'entretenir soixante chanoines dans l'église de Saint-André de Grenoble, et promit pour ce sujet 2,000 florins d'or. Bientôt après il se dédit de sa parole, et fut obligé de payer à cette église 120 florins, en dédommagement de sa promesse inconsidérée. Enfin il se fit suivre partout par douze aumôniers à cheval, et trouvant que la monture lui occasionnait trop de dépenses, il fit vendre les chevaux de ses aumôniers pour leur donner des ânes.

Au milieu de tous ces projets inutiles, souvent même inconsidérés, le Dauphin avait la prétention de mettre de l'ordre dans ses dépenses. Il avait par un édit réglé la tenue de sa maison, de sa table, des gages et de la livrée de ses officiers. Nous voyons par ce règlement que le duc entretenait chez lui quatre tables par jour. Il mangeait à la première avec les comtes, les barons et les bannerets. Les chevaliers et les principaux officiers mangeaient à la seconde; les aumôniers et les écuyers des seigneurs à la troisième; et enfin les bas-officiers à la quatrième.

Digitized by Google

Chaque année, le Dauphin fournissait deux habits à tous ses gens, un pour l'hiver, l'autre pour l'été. La dépense pour leurs gages et cette fourniture s'élevaient à 5,163 florins 4 gros, chaque année. Le florin valait 6 livres 8 sols. La cérémonie du couronnement de Benoît XII décida le Dauphin à faire un troisième voyage à Avignon. Avant son départ, il fit deux ordonnances importantes. La première réglait le poids et la valeur des monnaies fabriquées dans ses États ; l'autre était une renonciation pour lui et ses successeurs au droit de main-morte ou d'héritage de ses vassaux qui mouraient sans enfants.

Les fêtes d'Avignon furent brillantes : il s'y était rendu un grand nombre de seigneurs de toutes les parties de la chrétienté. Le Dauphin y rencontra le duc de Normandie, fils de Philippe de Valois.

Ces deux seigneurs s'étaient vus à Paris, à la cour de France. Il régnait une sorte d'amitié entre eux, et, dans une causerie intime, le Dauphin avoua ses embarras financiers et le désir qu'il avait de quitter le monde et d'entrer en religion.

Aussitôt que le dessein du souverain du Dauphiné fut connu, il donna l'éveil à l'ambition du pape et de plusieurs puissants personnages de la chrétienté, qui pensèrent à se faire adjuger ce beau domaine.

Mais la négociation du duc de Normandie, secondée par son père Philippe de Valois, avait toutes les chances de succès, car elle s'appuyait sur des sommes d'argent très-considérables, qu'on promettait au Dauphin, soit pour payer ses dettes, soit pour lui assurer un train digne de sa naissance pendant toute sa vie.

La cession du Dauphiné à la France fut faite à Avignon et sous la médiation du pape, dans un acte passé le 22 avril 1343.

Il fut arrêté que le Dauphin céderait à Jean, duc de Normandie et héritier du trône de France, le duché de Champsaur, la principauté du Briançonnais, le marquisat de Césane, les comtés de Vienne, d'Albon, de Graisivaudan, d'Embrun, de Gap ; les baronies de La Tour, de Valbonne, de Faucigny, de Meullan, de Montauban et autres fiefs.

Mais on ne comprit pas dans cette cession les villes de Valence,

Digitized by Google

de Vienne, de Gap, de Die et d'Embrun, parce que le Dauphin n'y avait qu'une part de juridiction.

Il fut expressément stipulé que le donataire porterait le titre de Dauphin, qu'il prendrait les armes du Dauphiné écartelées avec celles de France, et qu'il maintiendrait intacts tous les priviléges de la province.

Philippe de Valois promettait de payer à Humbert 120,000 florins d'or, et 10,000 livres de rente annuelle pris sur le trésor royal.

Ces écrits n'étaient que des promesses, et Philippe de Valois, pour engager d'une manière irrévocable le Dauphin Humbert vint à Sainte-Colombe, près Vienne, pour terminer cette affaire d'une manière définitive.

Il eut soin préalablement de faire jurer fidélité à la couronne de France à tous les gouverneurs des pays cédés.

Mais toutes ces dispositions échouèrent, quoique le traité eût été confirmé de nouveau entre les deux souverains, et que le roi eût déjà avancé des sommes d'argent.

Dans ce temps-là, le pape s'était mis en tête de faire prêcher une croisade contre les Infidèles.

A sa voix, Lusignan, roi de Chypre, le doge de Venise, le grand-maître de Rhodes et beaucoup de chevaliers italiens prirent la croix. Le dauphin Humbert se jeta avec ardeur dans ce projet, et malgré les conseils de ses officiers et même de son confesseur, une fois il demeura ferme dans ses résolutions, (1345) et la cession du Dauphiné fut ajournée.

Alors il envoya au pape des ambassadeurs pour se proposer comme chef de la croisade, s'obligeant, si on lui accordait ce titre, à mener avec lui en guerre trois cents hommes d'armes, mille arbalétriers, douze bannerets et cent chevaliers. De plus, il promettait de fournir cinq vaisseaux tout équippés, qu'il entretiendrait pendant la durée de l'expédition, au prix de 650 florins chacun par mois.

Les cardinaux connaissant l'incapacité d'Humbert, s'opposèrent à ce qu'on le choisit pour général de l'armée chrétienne, mais le pape fit valoir l'avantage de ses offres, et sa voix prévalut.

Digitized by Google

Quand le duc Humbert apprit cette bonne nouvelle, il ressentit une joie extrême. Dès lors, il ne pensa plus qu'à sa croisade, à la Grèce, à la gloire qu'il allait acquérir.

Humbert partit pour Avignon. Il reçut solennellement l'étendard de l'Église, et le fit porter en procession, le jour de la Fête-Dieu, à côté du sien.

Sa vanité était satisfaite, mais sa folie apparut lorsqu'il fallut se procurer de l'argent.

Il vendit des terres; cela produisit peu : alors il fit publier un édit dans toute l'étendue de son duché, pour engager les villes et les paroisses à acheter à prix d'argent les priviléges qui faisaient l'objet de leurs désirs, promettant de tout accorder moyennant des subsides modérés. Il fit plus encore, il imposa des taxes à tous ses chevaliers, à tous ses vassaux, et engagea les maisons religieuses à contribuer pour leur part. Les Juifs furent chassés du Dauphiné, puis rappelés moyennant rançon. Ce fut Henry de Villars, archevêque de Lyon, confident du duc, qui fut chargé du gouvernement de ses États pendant son absence, et du soin de lui faire parvenir tout l'argent qu'il pourrait.

Enfin Humbert partit de Marseille, où il avait armé douze galères à ses frais. Son vaisseau était magnifiquement équipé, la poupe était chargée de croix et d'ornements d'orfèvrerie. Il fit embarquer avec lui douze Chartreux et deux frères convers, dans le but de se prémunir par leurs prières contre les flèches des Infidèles. Marie de Baux, sa femme, ne voulut pas se séparer de son mari; elle le suivit dans ce voyage. Mais cette excellente princesse périt victime des fatigues de la mer. Elle mourut à Rhodes. Son corps fut transporté à Marseille, et inhumé dans le couvent des Cordeliers de cette ville.

La Croisade d'Humbert fut sans résultat : après un faible combat à Smyrne, où les Chrétiens furent vainqueurs, et quelques légères expéditions sans importance, le clergé refusa de payer de nouveaux subsides. Le roi de France et ceux de la chrétienté à qui le pape s'adressa avaient d'autres affaires sur les bras ; de sorte que le Saint-Père fut forcé d'abandonner son projet. Il ordonna à Humbert de faire une trêve avec les Infidèles, et le déchargea

Digitized by Google

de ses vœux de guerroyer pendant trois ans. Son titre de chef de la Croisade avait grandi le Dauphin dans sa propre estime ; quand il revint à Avignon, il afficha un grand luxe, se ruina en achats et en profusions de toute espèce, prit partout à crédit et se créa une nouvelle garde de seize sergents d'armes, qui devaient faire le service de ses appartements, et auxquels il donna une livrée magnifique. Il était parti pour la Croisade chargé de dettes, il en revint complètement ruiné. Il rentra à Grenoble au mois de septembre 1347, et fut obligé d'imposer encore une taxe sur chaque feu pour fournir à ses dépenses.

Quand Humbert fut de retour dans ses États, il conçut le dessein de se marier. On lui proposa Blanche de Savoie, âgée de quinze ans. Elle fut agréée. Mais une circonstance frivole cassa ce mariage. Le Dauphin avait été obligé de faire la guerre au sire de Beaujeu. Ce dernier, forcé de plier, vit son château de Miribel passer dans la possession du Dauphin. Or, un jour, on rapporta à Humbert que le duc de Savoie avait dit qu'il ne consentirait jamais à cette union, à moins que le Dauphin ne rendît Miribel. Humbert prit cela pour une injure et déclara qu'il ne voulait plus de Blanche. Peu de temps après, une peste affreuse désola toute l'Europe. Le Dauphiné ressentit comme les autres provinces les effets de la mortalité. La famine arriva à sa suite. Le setier de froment valait deux florins et le florin 45 sols. Le peuple était contraint de brouter l'herbe et les racines des champs. On accusa les Juifs d'avoir empoisonné les eaux. La fureur des Dauphinois et des Gapennois fut grande ; on se jeta sur les Juifs, et on les tuait comme des bêtes sauvages. On en massacra quatre-vingt-treize dans le seul bourg de Veynes. L'ignorance et la superstition louèrent ces crimes comme des actions vertueuses ; cependant, Humbert ordonna de rechercher les meurtriers, les fit emprisonner et confisqua leurs biens, (1348).

Quand la peste eut cessé, on proposa de nouveau au Dauphin de se marier pour avoir des héritiers de son sang. Proposer et persuader était la même chose pour Humbert. On lui fit jeter les yeux sur Jeanne de Bourbon (1348). — Le duc de Bourbon accepta la proposition du Dauphin, et promit 100,000 florins d'or

Digitized by Google

pour la dot. Mais le roi de France, craignant justement l'accomplissement de ce projet, détourna le duc de Bourbon de ce mariage, en lui promettant de faire épouser sa fille à celui des princes qui deviendrait Dauphin. Dès lors le duc témoigna quelque froideur à Humbert ; celui-ci se piqua, et la rupture s'en suivit. Le Dauphin reprit aussitôt ses idées de quitter le monde ; il fit vœu de continence pour le reste de ses jours. Dès que l'archevêque de Lyon en fut instruit, il en avertit le roi de France, afin de presser Humbert d'accomplir sa donation.

Le Dauphin ne mit pas d'obstacles ; mais il souhaita, au lieu du duc de Normandie, que ce fût son fils Charles qui fût le donataire. Le roi ne s'y refusa pas, puisque le duché devait toujours revenir à la couronne. On alla plus loin encore : on fit agréer au Dauphin que celui qui lui succéderait dans ses États épouserait Jeanne de Bourbon, qui lui avait été destinée naguère.

Le roi envoya à Tournon comme députés Pierre de la Forest, l'évêque de Noyon et Guillaume Flotte. Ils arrivèrent le 14 février 1348, et le Dauphin arriva à Tain, de l'autre côté du Rhône.

Les principaux plénipotentiaires du duc avaient été gagnés à la France, soit par des pensions soit par des offres ; aussi le traité fut bientôt conclu, malgré le mécontentement de quelques seigneurs, qui enlevèrent un jour de force le chancelier Pierre de la Forest. Un nouvel acte fut passé à Romans, le 30 mars ; il était conforme en tout à celui de Sainte-Colombe de l'an 1343. Seulement le fils fut préféré au père, et le Dauphin se réserva le château de Beauvoir-en-Royans, avec ses dépendances, pour en jouir sa vie durant. Il ajouta aux 10,000 livres de revenus annuels 14,000 livres, et aux 100,000 florins d'or une autre somme pareille, assignée sur la dot que le nouveau Dauphin toucherait de Jeanne de Bourbon. De sorte que la donation du Dauphiné fut une vente bien réelle, qui coûta à la France 200,000 florins d'or et 24,000 livres de rente, dont 4,000 seraient reversibles aux Dauphins, ses successeurs.

Humbert néanmoins tenait à cœur de ne pas mécontenter ses sujets ; dans ce but, il leur donna de nouveaux priviléges de la part du roi de France. Il déclara que les gentilshommes et les

Digitized by Google

vassaux des Dauphins ne serviraient plus en guerre à leurs dépens, mais à ceux du Dauphin qui paierait aussi leurs chevaux tués et leur rançon. Les nouveaux péages et les gabelles furent abolis, et chaque seigneur put bâtir des forts sur ses terres, excepté toutefois sur les frontières. Enfin il rendit aux nobles la liberté de chasse et tous les droits de main-morte qu'il avait sur eux, à la condition qu'ils en exempteraient aussi tous leurs sujets. Chacun fut maintenu dans son poste, et l'archevêque de Lyon retint toute sa vie le titre de gouverneur-général du Dauphiné.

La cérémonie de la donation se fit à Lyon, le 16 juillet 1349. Le duc Jean de Normandie, avec Charles, son fils, Pierre de Bourbon et le comte d'Armagnac se rendirent dans cette ville pour y attendre le Dauphin Humbert. Le couvent des Dominicains avait été choisi pour la solennité. Le chancelier du Dauphiné lut devant la foule des spectateurs l'acte qui transmettait les États du Dauphin à Charles, fils du duc de Normandie et petit-fils de Philippe de Valois, à la condition que le donataire prendrait dès lors le titre de Dauphin. On lut aussi un second acte que le duc adressait à tous ses bailliages pour informer ses peuples de ce changement. Ensuite, Humbert détacha son baudrier qu'il passa au cou de Charles, le nouveau Dauphin ; il l'investit de son autorité en lui mettant entre les mains l'épée du Dauphiné, la bannière de saint Georges et l'anneau ducal qu'il portait au doigt. Après cette cérémonie, tous les seigneurs jurèrent fidélité au nouveau Dauphin. Le lendemain de son abdication, Humbert prit l'habit de saint Dominique, dans le couvent de la place Confort, à Lyon. Quant au nouveau Dauphin, il alla prendre possession de ses Etats, et se maria peu après avec la princesse Jeanne de Bourbon.

Le duc Humbert II, devenu le frère Humbert, s'ennuya bientôt dans son cloître; il demanda d'achever l'année de son noviciat dans son château de Beauvoir, ce qui lui fut accordé. Bientôt il se dégoûta de sa robe noire, la jeta de côté, reprit ses habits de seigneur et voulut rentrer dans le monde. Il n'était pas encore lié par une profession solennelle, et le conseil du roi s'alarma fort de cette

Digitized by Google

résolution. Birel, son confesseur, soutint son âme chancelante et parvint à l'enflammer d'un zèle religieux plus ardent qu'auparavant. Il reprit l'habit qu'il avait quitté, et voulut faire une profession publique dans l'Ordre des Dominicains.

Le pape, qui était tout dévoué à la France, prépara Humbert à prononcer ses vœux. Pour les rendre plus éclatants, le nouvau roi de France Jean et son fils voulurent être présents et vinrent à Avignon.

La veille de Noël, frère Humbert fit ses vœux en religion, entre les mains du pape et reçut en même temps les ordres sacrés. Il fut fait sous-diacre à la première messe, diacre à la seconde et prêtre à la troisième. Il dit sa messe le lendemain de Noël. Huit jours après, Humbert fut créé par le pape patriarche d'Alexandrie et prieur du couvent des Frères Prêcheurs de Paris. Lorsque l'archevêché de Reims vint à vaquer, il fut nommé administrateur perpétuel de cet archevêché. Il mourut évêque de Clermont, en Auvergne, après une courte maladie, le 22 mai 1354. Il était âgé de quarante-deux ans. Son corps, transporté à Paris, fut inhumé, suivant son désir, dans le couvent des Frères Prêcheurs. Ce prince fut peu regretté de ses sujets; mais il mourut dans une grande réputation de sainteté. Il laissa deux enfants naturels : le premier, Amédée de Viennois, chevalier, reçut de son père, après son abdication, une rente annuelle de 150 livres, et une autre par testament de 200 florins d'or. Cet Amédée est devenu la tige de la maison de Viennois. Le second enfant d'Humbert fut une fille qui se fit religieuse au monastère de Salette, et à laquelle il légua une pension viagère de 30 florins d'or (1).

Alphonse GACOGNE.

(1) Voir pour les preuves Fabri et Barillot, de Valbonnais, Chorier, *Hist. du Dauphiné*, Lequien de la Neufville, etc.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES DE F. OZANAM [1].

Lettre de M. Ernest FALCONNET au Directeur de la *Revue*.

Pau, le 2 juin 1858.

Monsieur,

Voici quelques-uns des fragments que vous m'avez demandés. Voyez ce qu'il vous conviendra d'en extraire ou d'en publier. Les parties trop intimes des lettres ont été supprimées ; je ne vous communique que ce qui a trait aux idées générales d'Ozanam, à son ardente charité ,à son dévouement filial à l'Église catholique, à ses études religieuses. Par sa conviction active et scientifique, il domine notre génération dont il fut le modèle et l'enseignement. Il touche par deux points à notre vieille et sainte patrie lyonnaise : la fondation de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, et le projet de consacrer tous ses travaux à l'histoire de la révélation catholique.

Vous trouverez quelques mots sur ce grand projet dans la préface mise par M. Ampère en tête du premier volume des œuvres complètes, p. 29, et dans la remarquable étude que le P. Lacordaire a publiée chez Lecoffre, sous ce titre « ***Frédéric Ozanam.*** » L'illustre Dominicain a crayonné un portrait, dont tous les traits sont de la plus exacte vérité.

(1) M. Ernest Falconnet, avocat-général à Pau, nous avait fait espérer cette précieuse communication. Des lettres inédites de Frédéric Ozanam étaient une bonne fortune que nous ne pouvions trop solliciter. M. Falconnet a cédé à nos instances, qu'il en reçoive ici nos vifs remercîments. A.V.

Digitized by Google

Si j'avais du temps à moi et si je pouvais toucher aux souvenirs qui me rattachent à cet ami de toute ma vie sans une tristesse de cœur que les années n'ont pas adoucie, je vous aurais envoyé une notice dont j'ai depuis longtemps réuni tous les éléments.

Pour l'intelligence de la plus importante de ces lettres, il faut connaître la pensée intime, le rêve le plus chéri d'Ozanam. Il avait espéré pouvoir écrire une démonstration de la vérité catholique, par l'étude des traditions répandues chez tous les peuples. Il trouvait dans toutes les religions les preuves d'une révélation primitive dont la venue du Christ n'avait été que le complément. De là ses premières études sur Mone, Creutzer et Bergmann. Le temps, la vie et les forces lui ont manqué. Les idées littéraires ont absorbé toutes les heures de son professorat; mais du moins il les a élevées et vivifiées par le souffle de la plus pure philosophie chrétienne. On trouve dans sa correspondance et dans quelques-uns de ses travaux sur les lois de Manou, sur l'Inde, publiés par la *Revue Européenne*, la trace de cette pensée qui lui fut chère.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

E. Falconnet.

A ERNEST FALCONNET.

Dimanche, 4 septembre 1831.

FRAGMENTS.

Depuis que j'ai dirigé mes réflexions sur le sort de l'humanité, une idée principale m'a toujours frappé : de même

Digitized by Google

qu'une fleur contient dans son sein les germes innombrables des fleurs qui doivent lui succéder, de même le présent, fils du passé, est gros de l'avenir. Si donc il est vrai que l'humanité va subir une recomposition nouvelle à la suite des révolutions qu'elle éprouve, il faut reconnaître que les éléments de cette synthèse définitive doivent se retrouver dans le passé ; car on ne saurait admettre que la Providence ait laissé le genre humain assis durant six mille ans, à l'ombre de l'erreur et de la mort, sans lumière et sans appui. En appliquant cette formule à la religion, nous dirons que l'homme étant un être essentiellement religieux, et la religion étant absolument nécessaire à son développement intellectuel et moral, il est impossible qu'il soit resté un siècle seulement dans l'ignorance ou dans l'erreur sur un sujet aussi grave.

D'un autre côté, pouvait-il par ses propres forces arriver bientôt à la vérité religieuse ? — Non, puisque au bout de quatre mille ans Aristote et Platon, les deux plus grands génies qui aient jamais existé, étaient encore loin de posséder des idées pures (et ce qu'il y a de mieux dans Platon, ce sont les traditions qu'il a copiées) ; d'ailleurs, les besoins physiques absorbant l'attention, ne laissaient point de part aux réflexions philosophiques. Enfin, il est prouvé que sans éducation l'homme reste confiné dans le monde matériel, qu'à l'éducation seule il appartient de l'élever aux idées morales. Cette éducation transmise de père en fils, de qui le premier père la tenait-il ? — De là la preuve d'une révélation primitive.

Donc cette question de droit : *Quel est l'avenir religieux de l'humanité ?* se développe, s'éclaircit, et fait place à cette question de fait : *Quelle fut la religion primitive ?*

Nunc animis opus, Ænea, nunc pectore firmo. — Ici il faut s'armer de courage et de résolution pour d'immenses recherches ; car voici que nous allons faire le tour du monde. Il s'agit de décrire toutes les religions des peuples de l'anti-

Digitized by Google

quité et des peuples sauvages (lesquels sont aussi, à notre égard, *antiques*, *primitifs*) ; il s'agit de réunir dans un vaste tableau toutes les croyances et leurs phases ; j'appelle ce premier travail *Hiérographie*.

Nous avons acquis la connaissance des *faits*, il faut en déterminer les *rapports*. Il faut reconnaître la généalogie, la parenté de ces religions diverses, comment les croyances-mères se sont divisées en sectes, en branches multipliées ; cette œuvre, je la nomme *Symbolique*.

Enfin, il reste à rechercher les causes de cette innombrable variété ; il faut exprimer chaque mythe pour en découvrir l'esprit et le sens, trouver sous le voile de l'allégorie le fait ou le mystère qui s'y cache, et, mettant de côté tous les éléments secondaires, variables, relatifs aux temps, aux lieux, aux circonstances, recueillir, comme l'or au fond du creuset, l'élément primitif, universel, le Christianisme : ceci est l'*Herméneutique*.

Et ces trois sciences, l'une de faits, la seconde de rapports, la troisième de causes, se confondent en une seule, que je nomme *Mythologie*. Élaborée ainsi dans un ordre *analytique* et rationnel, cette science, arrivée à son terme, peut se présenter sous la forme de synthèse ou d'histoire.

Alors s'offriraient aux regards, sur le premier plan, la création de l'homme et la révélation primitive ;—puis le péché et la corruption de la croyance ;—enfin les développements et les subdivisions de chacune de ces sources altérées, et la permanence de la tradition dans la loi mosaïque jusqu'au jour du Christ.

Et là, si la mort ou la vieillesse ne nous ont point encore arrêtés, là s'élèvent la grande figure du Christianisme dans toute sa splendeur, le *Christ*, la philosophie de sa doctrine présentée comme la loi définitive de l'humanité, puis sa glorieuse application durant dix-huit siècles, et enfin la détermination de l'avenir.

Digitized by Google

Magnifique Trilogie, où viendraient se retracer l'origine du Christianisme, sa doctrine, son établissement, ou, si tu veux, le laborieux enfantement de l'humanité, l'exposition de la loi qui doit la régir et ses premiers pas sous cette loi divine.

Mais c'en est trop, peut-être ; la première part est déjà assez belle, puisque, comme les deux autres, elle prouve à elle seule la divinité du Christianisme.

En la résumant dans un tableau synoptique, elle se réduit à ceci :

Détermination de la nécessité d'une révélation primitive.

MYTHOLOGIE.

HIÉROGRAPHIE. (Science des faits). **SYMBOLIQUE.** (Science des rapports).

Herméneutique.
(Science des causes).

Tu comprends que ce travail exige une connaissance assez approfondie : 1° de la géographie ; 2° de l'histoire naturelle de chaque pays ; 3° de l'astronomie ; 4° de la psychologie ; 5° de la philologie ; 6° de l'etnographie. Car la connaissance des révolutions des langues et des peuples servira de donnée et de contre-épreuve à l'histoire des révolutions religieuses, et d'ailleurs comme les phénomènes du monde physique et du monde social, ainsi que les passions du cœur, viennent tour à tour se réfléchir dans les croyances, il faut savoir les démêler, il faut les connaître.

Ne te décourage pas, cependant ; il y a derrière nous bien du travail terminé : le Mithridate d'Adelung, la Symbolique de Creutzer, les travaux de Champollion, d'Abel Rémusat, de d'Eckstein, de Schlegel et de Gorres, nous offrent des mines riches à exploiter.

F. Ozanam.

Digitized by Google

A ERNEST FALCONNET.

Paris, le 10 novembre 1831.

FRAGMENTS.

Puisque tu me demandes mon avis sur tes idées, je t'avoue que je crois qu'il y a confusion de ta part sur un point. Je vois une grande différence entre l'époque patriarcale et l'époque théosophique.

L'époque patriarcale, la première après le déluge, me semble beaucoup plus naïve, beaucoup plus simple que l'époque théosophique. Chez le patriarche, il y a *foi ;* héritier de la croyance pure et sans mélange, il adore le Dieu esprit ; il est *monothéiste ;* son culte est aussi peu compliqué que sa religion ; les sacrifices humains lui sont inconnus. Le patriarche représente la société tout entière à laquelle il préside. Mais vient un âge où les hommes, plus nombreux, ont aussi plus de besoins ; où les peuples se forment ; où les conditions se dessinent, se limitent ; où chacun *prend un* ÉTAT. Alors, préoccupés par l'exercice de leurs fonctions spéciales, renfermés dans les bornes de leurs travaux, les hommes laissent le soin de prier et d'enseigner à ceux que leur génie appelle plus spécialement à cette fonction ; le *sacerdoce* s'élève ; de domestique, il devient public ; il devient à son tour un *état,* une *profession,* et quelquefois une *caste.* A cet instant, la religion cesse de pénétrer les familles et de s'asseoir au foyer, elle s'enferme dans les temples ; elle ne s'exprime plus comme une instruction familière par la bouche du père, elle est enseignée par *initiation ;* elle parle par la voix des pontifes. Le patriarche occupé du soin de sa maison et de la nourriture de ses fils, priait dans la simplicité du cœur, sans avoir le loisir de méditer la doctrine. Mais le

Digitized by Google

prêtre, seul avec ses pensées, attaché par devoir à l'enseignement *théologique*, sans autre soin, sans autre inquiétude, pourra-t-il s'abstenir de méditer, de contempler ce qui est devenu l'objet de sa vie tout entière? Puis, l'imagination et la raison s'emparant tour à tour du dogme pour le commenter et l'embellir, pour l'approfondir, ou même pour le déguiser aux yeux vulgaires, ne finiront-elles pas par élever, à frais communs, l'immense édifice de la mythologie?

Ceci s'applique à toutes les castes, à tous les colléges de prêtres, Druides, Shamanéens, Brahmes, Scaldes, Sybilles, initiateurs de toutes les contrées, de Samothrace, de l'Égypte et de la Grèce. En Israël, c'est la tribu de Lévi, dépositaire de traditions à partir de Moïse, Moïse et Aaron, prêtres et législateurs, succédant à l'époque patriarcale d'Abraham et de Jacob, à l'instant où les Hébreux devenaient *peuple*.

Ainsi, le patriarche, c'est l'homme primitif; c'est l'homme qui *croit*; — il y a synthèse dans sa pensée. Le théosophe (Θεοσοφος, σοφια, *sagesse*, *science*), c'est l'homme de la seconde époque, celui qui *réfléchit*; c'est l'homme de l'analyse qui isole les faces diverses de la vérité, les *assimile*, à son imagination le plus souvent, à sa raison quelquefois.

Voilà une dissertation bien longue; tu en feras ce qu'il te plaira et tu me diras ce que tu en penses. J'attends avec impatience ton manuscrit, et je l'annoterai avec sévérité. MM. de Chateaubriant et Ballanche m'ont bien accueilli. M. Ballanche m'a dit dans la conversation: « Toute religion « renferme nécessairement une *Théologie*, une *Psychologie* « et une *Cosmologie*. » N'est-ce point là ce que nous disions un jour ensemble? — N'est-ce point là cette tryade mystérieuse, dans laquelle toute science vient se résoudre? — N'est-ce pas là la métaphysique transcendantale dans laquelle viennent se résumer toutes connaissances humaines; et n'est-ce pas une manière d'entendre l'apôtre saint Paul, quand il

Digitized by Google

annonce que toute science est renfermée dans la science de Jésus crucifié ?

Je t'engage à soumettre toutes ces idées, pêle-mêle avec les tiennes, à M. Noirot, et à me rapporter son avis. Vois-le souvent, présente-lui mes respects, et assure-le que je vais prochainement l'importuner d'une de mes lettres.

Je verrai M. de Montalembert, et peut-être M. La Mennais, demain ou après-demain, avant leur départ pour Rome. Jusqu'ici Paris ne m'a point enchanté; j'ai pourtant beaucoup vu. Je n'ai point encore de grandes facilités pour travailler, vu mon inexpérience, mon ignorance des ressources et l'état provisoire où je me trouve J'espère parvenir à fonder la réunion dont je t'avais parlé (1) ; j'ai déjà des données pour cela ; P... (2) partage nos projets, et me tient volontiers compagnie...

F. Ozanam.

A ERNEST FALCONNET.

Paris, le 28 décembre 1831.

FRAGMENTS.

Tu me demandes des nouvelles, de nombreuses nouvelles sur moi, sur la science, sur la politique, sur la religion.

Moi ! — Puis-je être mieux ? Une jolie chambre, une agréable société, des conversations presque toujours instructives et souvent amusantes avec mon respectable hôte (3), une leçon de droit et un ou deux cours de littérature par jour, enfin la compagnie presque habituelle d'Henri, en voilà certes plus qu'il n'en faut pour faire une vie d'étudiant assez douce, assez heureuse ; — eh bien ! me crois-tu heureux ? Oh ! non, je ne le suis pas ! car il s'est fait chez moi une

(1) Fondation de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

(2) Nom lyonnais.

(3) M. Ampère, grand philosophe et grand physicien.

Digitized by Google

solitude immense, un grand malaise. Séparé de ceux que j'aimais, je ne puis prendre racine dans ce sol étranger ; je sens chez moi je ne sais quoi d'*enfantin*, qui a besoin de vivre au foyer domestique, à l'ombre du père et de la mère ; quelque chose d'une indicible délicatesse qui se flétrit à l'air de la capitale. — Et Paris me déplaît parce qu'il n'y a point de vie, point de foi, point d'amour ; c'est comme un vaste cadavre auquel je me sens attaché tout jeune et tout vivant, et dont la froideur me glace et dont la corruption me tue. C'est vraiment au milieu de ce désert moral que l'on comprend bien, et que l'on répète avec amour ces cris du Prophète :

Habitavi cum habitantibus Cedar,
Multum incola fuit anima mea !
Si oblitus fuero tui, Jerusalem,
Adhæreat lingua mea faucibus meis !

Ces accents de poésie éternelle retentissent souvent dans mon âme et pour moi, cette ville sans bornes où je me trouve perdu, c'est Cédar, c'est Babylone, c'est le lieu d'exil et de pèlerinage ; et Sion, c'est ma ville natale avec ceux que j'y ai laissés, avec la provinciale bonhomie, avec la charité de ses habitants, avec ses autels debout et ses croyances respectées.

La science et le catholicisme, voilà mes seules consolations, et certes, cette part est belle. Mais là encore, espérances déçues, obstacles à surmonter, difficultés à vaincre ! Tu n'ignores pas combien je désirais m'entourer de jeunes hommes sentant, pensant comme moi ; or je sais qu'il y en a, qu'il y en a beaucoup ; mais ils sont dispersés comme l'or sur le fumier, et difficile est la tâche de celui qui veut réunir des défenseurs autour d'un drapeau.

Et puis, quand on veut porter les mains à l'arbre de la science, que d'épines en défendent l'accès ! Les bibliothèques sont éloignées, et l'on n'y obtient point aisément les livres,

Digitized by Google

grâce à la paresse des domestiques, qui répondent toujours que le *livre est prêté*. D'un autre côté, la plupart des cours dont on lit avec ardeur les emphatiques annonces, sont une source de nouveaux désappointements. MM. Cousin, Royer-Collard, Guizot, Villemain, ne professent plus depuis qu'ils sont hommes d'État. Leurs remplaçants n'ont garde de les remplacer, et trouvent souvent d'admirables prétextes pour *s'abstenir ;* et pourtant les appointements courent, et la France paie ; — elle est vraiment d'un bon caractère, la France.

Tout ceci n'est que matériel ; montons plus haut. — Quelle semble être aujourd'hui la situation des idées scientifiques ? quelles sont les écoles, les puissances belligérantes dans le champ de la philosophie ?

Il faut considérer d'abord qu'après toutes les discussions et toutes les luttes, après tous les problèmes partiels, un moment doit venir où la raison résume tous les doutes en un seul, et pose le problème général. Aujourd'hui, ce problème est conçu en ces termes : « Pourquoi l'homme est-il fait ? — « Quel est le but, la loi de l'humanité ? »

Relativement au siècle passé, il y a progrès, puisque les termes même du problème supposent une *Providence*, un but, une pensée créatrice, conservatrice, — or, la question, en cet état, relève de la philosophie de l'histoire ; à la philosophie de l'histoire il appartient de la résoudre. Tu comprends dès lors l'importance donnée de nos jours aux études historiques. Jusqu'ici tout le monde est d'accord. — Mais la scission commence au point de départ : elle a pour objet les données même de la question. Les uns (et dans leurs rangs on compte Benjamin Constant, Jouffroy, Quinet et les sectateurs de Saint-Simon) prennent la psychologie pour base de leurs recherches ; ils se font une sorte d'homme abstrait à la manière de la statue de Condillac ; dans cet homme-là, ils voient tout ce qu'ils veulent voir, et ils en déduisent une

Digitized by Google

formule philosophique, sur laquelle ils étendent l'histoire, comme sur le lit de Procuste, coupant et meurtrissant tout ce qui a peine à entrer dans leur cadre inflexible. Ces gens-là qui ne font que renouveler Rousseau, Dupuys et Volney, ces gens-là, dis-je, ont fait cette admirable découverte : « que « les religions ont commencé par le fétichisme, » et ils vont le répétant à qui veut les entendre, discourant sur la loi du progrès, sur l'extinction du Christianisme et sur l'avénement prochain d'une religion nouvelle. Voilà ce que nous a prêché naguère M. Jouffroy, professeur de philosophie à la Sorbonne, cette antique Sorbonne que le Christianisme a fondée et dont le dôme est encore couronné du signe de la Croix.

Mais en face de cette école, qui se décore du nom de *rationaliste*, une autre s'élève qui prend le nom de *traditionnelle*, non pas qu'elle ait brisé avec la raison, mais parce que l'histoire est la base et la tradition, le point de départ de son système. Dans ses rangs apparaissent MM. de Chateaubriant, de La Mennais, d'Ekstein, Ballanche, de Bonald, et pour l'Allemagne, Schlegel, Baoder, Stolberg, Gorres. Ils distinguent, ceux-là, deux objets des connaissances humaines : le fini et l'infini ; la vérité philosophique et la vérité religieuse ; — deux manières de connaître : la raison et la croyance ; l'analyse et la synthèse ; ou, peut-être, comme parle l'Église, l'ordre de la nature et l'ordre de la grâce.

Or, le fini est pressé par l'infini de toutes parts. L'infini, c'est Dieu, c'est l'*alpha* et l'*omega*, le principe et la fin. D'où il suit que la synthèse est à la fois la base et le commencement du développement de l'humanité, et que la vérité religieuse est la source et la fin de la vérité philosophique. Sur ces données s'élève une vaste théorie des rapports de la science et de la foi, une large explication de l'histoire. — Et comme la synthèse est le fait primitif qui précède toute connaissance,

Digitized by Google

comme son temps est le temps de l'enfance où la raison dort, il suit de là que la psychologie est incapable d'en approfondir la nature, d'en saisir l'étendue. Donc c'est dans l'histoire qu'il en faut faire la recherche, l'étude; c'est à l'histoire à nous redire l'enfance du genre humain. — Ils assurent encore, ceux-là, que le fétichisme, loin d'être le premier pas de l'humanité, est le dernier degré de la corruption; que les souvenirs de l'âge d'or, et de la faute primitive, et de l'expiation par le sang, sont semés parmi les peuples. Voilà ce qu'ils disent, et cependant notre œuvre à nous mûrit dans nos jeunes pensées; elle viendra dans son temps; jamais une histoire des religions ne fut plus appelée par les besoins sociaux.

J'ai achevé de traduire de Mone ce qui concerne la mythologie des Lapons; rien ne confirme mieux nos idées. C'est plaisir de voir le bon Allemand se tordre pour expliquer par la physique les mythes les plus moraux, et chercher le culte des astres dans l'adoration du Dieu en trois personnes.

F. Ozanam.

A ERNEST FALCONNET.

Paris, ce 25 mars 1832.

FRAGMENTS.

J'ai vu avec plaisir, je dirai presque avec reconnaissance, l'intérêt que tu portes à nos efforts pour soutenir la cause de l'Évangile; je continuerai de t'entretenir sur ce sujet, et je te ferai savoir tout ce qui s'accomplira autour de nous pour le triomphe de cette divine bannière. Je t'avais raconté nos premières escarmouches, je me réjouis de t'apprendre que nous avons livré, il y a quelques semaines, un plus sérieux

Digitized by Google

combat. C'est la chaire de philosophie, c'est le cours de Jouffroy, qui a été notre champ de bataille,

Jouffroy, l'un des plus illustres rationalistes de nos jours, s'était permis d'attaquer la révélation, la possibilité de la révélation. Un catholique, un jeune homme, lui adressa quelques observations par écrit ; le philosophe promit d'y répondre ; il attendit durant quinze jours pour préparer ses armes, sans doute, et au bout de ce temps, sans lire la lettre, il l'analysa à sa manière, et essaya de la réfuter. Le catholique, voyant qu'il était mal compris, présenta une seconde lettre au philosophe ; celui-ci n'en tint compte, il n'en fit point mention et continua ses attaques diffamatoires, jurant que le catholicisme répudiait la science et la liberté. Alors nous nous réunîmes, nous dressâmes une protestation où étaient énoncés nos vrais sentiments : elle fut revêtue à la hâte de quinze signatures et adressée à M. Jouffroy. Cette fois, il ne put se dispenser de nous lire. Le nombreux auditoire, composé de plus de deux cents personnes, écouta avec respect notre profession. Le philosophe s'agita en vain pour y répondre, il se confondit en excuses, assurant qu'il n'avait pas voulu attaquer le Christianisme en particulier, qu'il avait pour lui une haute vénération, qu'il s'efforcerait à l'avenir de ne plus blesser les croyances. Mais surtout il a constaté un fait bien remarquable, bien encourageant pour l'époque actuelle : « Messieurs, nous a-t-il dit, il y a cinq ans, je ne « recevais que des objections dictées par le matérialisme ; les « doctrines spiritualistes éprouvaient la plus vive résistance ; « aujourd'hui les esprits ont bien changé : l'opposition est « toute catholique. »

C'est pitié de le voir, ce pauvre homme, s'escrimant à résoudre, par les seules forces de la raison, le problème des destinées humaines ; chaque jour, des contradictions, des absurdités, des aveux involontaires lui échappent. Dernière-

Digitized by Google

ment, il osait soutenir qu'il était faux qu'il y eût des justes malheureux, et des méchants épargnés dans ce monde. Hier il confessait que les besoins intellectuels sont immenses, que la science, loin de les combler, ne sert qu'à en faire voir toute l'étendue et conduit l'homme au désespoir en lui montrant l'impossibilité d'arriver à la perfection. Il confessait que les connaissances naturelles ne suffisent pas à notre esprit, et qu'après les avoir épuisées, il éprouvait un grand vide et se trouvait invinciblement poussé à chercher des lumières surnaturelles. Il reconnaissait, enfin, qu'il faudrait à la raison un haut degré de développement pour qu'elle pût devenir la base de notre conduite morale.

Tu vois que de ces trois faits résulte évidemment la nécessité d'une révélation. O mon cher, ils font peine, ces philosophes du rationalisme! Si tu savais combien grand est leur orgueil, quelle haute idée ils ont d'eux-mêmes, quel mépris pour les autres, quel amour-propre anime leurs paroles et leurs écrits! Si tu les voyais briguer les applaudissements de la jeunesse qui les écoute, et au milieu de leurs forfanteries reconnaître à chaque instant leur faiblesse et proclamer le désespoir qui les ronge. Le désespoir!... Si tu entendais leurs attaques contre le Christianisme, servilement renouvelées des vieilles déclamations voltairiennes, et leurs propositions extravagantes ; si, par exemple, tu leur entendais dire, pour combattre les miracles, que les lois de la nature sont hors de notre portée, et que, par conséquent, nous n'en pouvons apprécier les dérogations, et que la résurrection d'un mort n'offrirait rien de miraculeux aux savants d'aujourd'hui ; ami, si tu entendais, si tu voyais tout cela, ne féliciterais-tu pas le Christianisme d'avoir de pareils adversaires ?

F. Ozanam.

Digitized by Google

DE L'AME

AU TRIPLE POINT DE VUE PHYSIOLOGIQUE, PHILOSOPHIQUE ET RELIGIEUX,

ou

Réponse au Mémoire de M. le professeur Bouillier,

sur

L'UNITÉ DE L'AME PENSANTE ET DU PRINCIPE VITAL.

Heureux les pauvres d'esprit.

Avant de traiter un sujet, il faut, avant tout, être bien fixé sur la valeur des mots ou sur celle qu'on entend leur donner et, en fait d'acception, âme est un des mots, dans notre langue, dont le sens est le moins bien déterminé. En effet, ouvrez le premier vocabulaire et vous trouvez : *âme, principe de la vie dans tous les êtres vivants : âme végétative, âme sensitive, âme raisonnable, — conscience, cœur, sentiment.*

Comme on le voit, âme est synonyme de vie. Toutefois, au point de vue théologique, l'âme est cette émanation divine qui donne à l'homme la conscience de son existence ainsi que celle de son Créateur; qui lui donne aussi le sentiment du bien et du mal, le libre arbitre, le désir et l'espoir d'une autre vie et conséquemment qui survit au corps. C'est à cette seule acception que je veux me tenir.

Le sentiment de l'immortalité de l'âme, est son plus bel attribut. Tous les hommes en sont plus ou moins pénétrés, quelles que soient les religions auxquelles ils appartiennent et qui en sont toutes plus ou moins l'expression. Ce sentiment nous suffit pour remplir notre destinée, c'est-à-dire pour vivre aussi convenablement et aussi heureusement que possible en ce monde, et mériter les récompenses célestes. C'est là la base de la morale et dela

Digitized by Google

dignité de l'homme. Le raisonnement, la science, loin d'ajouter à ce sentiment, tendent à en altérer la pureté, car notre esprit se fourvoie bien vite, dès qu'il essaye de franchir les bornes posées à sa curiosité par la sagesse divine. La pauvreté d'esprit est donc favorable aux jouissances de l'âme. La dissertation de M. Bouillier sur *l'unité de l'âme pensante et du principe vital*, riche aperçu littéraire de ce qui a été écrit sur ce sujet, depuis Aristote jusqu'à nos jours, démontre le partage éternel des opinions sur toutes les matières qu'il n'est pas donné à l'homme de pénétrer à fond. Et notre ignorance, en toutes choses, est si grande, aussi bien devant la germination de la graine que devant la plupart des phénomènes de la nature, qu'il n'est pas étonnant que nous errions dans la recherche des principes de notre vie. Ces remarques sont la condamnation des études métaphysiques, et devraient m'interdire tout travail de ce genre. Mais, sans prétendre éclairer et fixer les esprits plus qu'un autre, je vais, de bonne foi, aidé de mes observations physiologiques, philosophiques alliées à mes sentiments religieux, émettre, sur notre existence, ce qui me paraît le plus conforme à la raison, à la science et à nos inspirations.

Ce qu'on ne peut contester, c'est notre vie aussi bien que celle des animaux et des végétaux, qui se traduit dans les uns et les autres, par des phénomènes de nutrition, de croissance et de reproduction. Cette vie, essentiellement végétative, intimement liée à une substance matérielle plus ou moins remarquable par sa composition, surtout par un système de vaisseaux dont elle est traversée de toutes parts, pour la circulation des sucs nutritifs, et qui constitue le corps de la plante et de l'animal, ne se soutient que par l'action de l'air et de la chaleur, qui en sont les deux principaux agents.

Là n'est pas l'âme.

A côté de cette vie végétative, qui appartient exclusivement aux plantes, se trouve la vie sensitive, affectée aux animaux, et qui donne lieu aux mouvements de la matière. Ces phénomènes vitaux sont liés à une organisation plus élevée que celle des plantes, notamment à un ou plusieurs centres d'où le principe

Digitized by Google

de vie se répand dans tout l'organisme de l'animal, par des cordons appelés nerfs, et qui font l'office de fils électriques.

L'âme n'est pas là non plus.

A côté encore de cette vie sensitive, toute matérielle, se montrent des phénomènes plus élevés, liés aux impressions des sens de la vue, de l'ouïe et du toucher sur le cerveau, centre de la vie sensitive. C'est là la vie de relation, qui constitue l'instinct chez les animaux, et l'intelligence chez l'homme.

C'est à l'aide de ces facultés que l'animal se nourrit, fuit le danger, se défend et se reproduit. L'animal suit ses instincts sans efforts, sans résistance et ne va jamais au-delà. Sa vie de relation est toute au service de ses besoins de nutrition, de conservation et de reproduction.

L'homme partage, avec les animaux, ces facultés sensitives, mais comme il est le roi de la terre, le créateur lui a donné, de plus qu'à ceux-ci, l'entendement, c'est-à-dire, le don de s'approprier tous les corps de la nature, pour la satisfaction de ses besoins de nutrition, de défense, de conservation et de reproduction. Cette perception de l'homme qui constitue son intelligence, son esprit, s'exerce au moyen de ses sens et de la mémoire, souvenir des impressions.

L'homme commence donc à se distinguer et à s'élever au-dessus des brutes, non-seulement par la forme de son corps, mais surtout par son intelligence. Toutefois, une partie de cette intelligence se retrouve dans les animaux. La mémoire d'où découle l'imitation, base de l'éducabilité, est remarquable chez les oiseaux et chez beaucoup de quadrupèdes, notamment le chien, le cheval, l'éléphant, etc.

Ces facultés supérieures dont l'homme s'enorgueillit et tire un si grand parti en bien comme en mal, sont inhérentes à la vie animale et ont leur siége dans le cerveau dont elles ressentent tous les troubles, toutes les altérations et où, d'après des remarques qui paraissent fondées, elles ont chacune une place distincte.

Nos facultés mentales s'affaiblissent avec le corps, vieillissent avec lui et sont tellement inhérentes à la matière, que quelques-

Digitized by Google

unes d'elles disparaissent entièrement, si les portions du cerveau où elles ont leur siége perdent leur vie, comme cela se voit dans les apoplexies partielles, ou les épanchements locaux occasionnés par des chutes sur la tête.

Là est le principe vital, mais non encore l'âme. — Quelque chose de plus grand rehausse l'homme à ses propres yeux et le dédommage de l'humiliation de partager sa vie corporelle, ses penchants avec les animaux les plus immondes, comme avec les plus élevés et de se montrer souvent inférieur à eux, dans la satisfaction de ses instincts. C'est le sentiment que Dieu nous a donné de sa puissance en même temps que de notre destinée, et que nous plaçons dans notre cœur, comme la partie la plus vivante, la plus sensible de notre être; c'est notre for intérieur qu'on appelle conscience, qui nous donne le discernement du bien et du mal, conséquemment l'idée de justice, et qui ne se montre qu'au sortir de l'enfance. Telle est notre âme.

Nullement attachée à la matière, entièrement distincte de la vie du corps et de la vie du cerveau qui lui est subordonnée, elle ne vit que de sa propre vie. C'est une sentinelle contre nos instincts, nos passions et pour nous défendre du péché. C'est un miroir intérieur sur lequel se reflètent toutes nos actions sous la vue de Dieu. C'est, en un mot, notre être moral supérieur à tout ce qui vient de la terre, parce qu'il est immortel.

Ainsi, nul doute, l'âme n'est pas la vie animale du corps ; elle n'est pas non plus la vie intellectuelle du cerveau, bien qu'elle sente les influences de l'une et de l'autre, depuis le moment où elle couronne le front de l'adolescent, jusqu'à celui où elle se sépare d'elles, pour aller au tribunal suprême. C'est donc une profanation du mot, que de dire âme humaine, car c'est en supposer une dans les animaux, même dans les plantes.

Le créateur a semé de l'inégalité, en quelque sorte, du désordre dans la vie terrestre de l'homme, qui est pour lui son champ de bataille et d'épreuves, et n'a mis de l'unité que dans la vie de son âme.

Les hommes diffèrent à l'infini, les uns des autres, autant par les caractères physiques, l'organisation que par les facultés in-

Digitized by Google

tellectuelles, ce qui fait la diversité des impressions, des sentiments, les luttes d'esprit et les controverses qui placent très-souvent les savants au niveau des ignorants.

Il n'en est pas de même de ce qui a rapport à l'âme. Ses impressions et ses inspirations sont égales pour tous les hommes, pour tous, le bien est le bien, le mal est le mal; pour tous, la justice est la justice, parce que ces sentiments sont écrits par la main de Dieu, dans le cœur de tous les hommes, et c'est ce qui fait leur dignité. Le plus humble comme le plus puissant de la terre, partage ces sentiments et si quelque chose est capable de les altérer, ce sont les aberrations de l'esprit. La vie de l'âme est donc identiquement universelle comme la morale, parce qu'il n'y a qu'un Dieu et qu'un soleil.

Ainsi, gardons-nous bien de confondre ce qui appartient aux impressions du corps, à la vie du cerveau, avec ce qui appartient exclusivement à l'âme.

Dans le discours, sans étude préalable et le plus souvent sans nous en douter, nous exprimons très-bien ces différences. Ainsi, on dit journellement : le démon de la chair nous tourmente, les passions nous aveuglent, l'esprit nous égare, ce qui veut dire : le démon de la chair tourmente notre âme, les passions aveuglent notre âme, l'esprit égare notre âme. Ne dit-on pas souvent aussi : cette personne est abrutie, elle ne sent rien, elle vit comme les bêtes? Ce qui veut dire, son âme ne sent rien, elle est engourdie, paresseuse, et c'est comme s'il elle n'en avait pas. Enfin, ne dit-on pas encore : cette personne a beaucoup d'esprit mais point d'âme, c'est-à-dire, point de cœur, de sentiment, de conscience?

Puis, une autre preuve que l'âme vit en nous à part de la vie sensitive de notre corps et de la vie intellectuelle de notre cerveau, c'est cette manière universelle de s'exprimer: cette personne est bien au physique mais mal au moral; elle a beaucoup de science, beaucoup de facilité pour apprendre, mais elle manque de sagesse et n'a point de vertus, ce qui équivaut à dire : elle a une âme qui ne répond pas à la beauté de son corps, aux agréments de son visage ; elle a beaucoup étudié, beaucoup appris, son intelligence est très-fournie, sa tête est bien meublée, mais

Digitized by Google

son cœur est vide, sa conscience nulle et son âme indifférente au bien comme au mal. Puis, soit qu'on consulte l'histoire de la vie des hommes ou qu'on jette ses regards autour de soi, ne trouve-t-on pas l'application de toutes ces remarques?

Mézerai trace ainsi le caractère de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre : « Il avait, dit-il, toutes les bonnes qualités qu'une mé-« chante âme rend pernicieuses, l'esprit, l'éloquence, l'adresse, « la hardiesse et la libéralité ; mais il était fourbe, perfide, cruel, « vindicatif, ce qui lui a mérité le surnom de Mauvais, sous lequel « il est connu dans l'histoire. » C'est dire que l'âme de Charles-le-Mauvais, bien qu'ayant à son service les qualités de l'esprit, était impuissante contre ses mauvais instincts, conséquemment lâche et condamnable.

On ne parlerait pas de la sorte, si la vie du corps et les penchants, si la vie du cerveau et les passions étaient intimement liés avec l'âme de manière à ne faire qu'un seul principe qui ne serait ni le vice, ni la vertu, et qui enchaînerait si étroitement notre existence, qu'il n'y aurait rien de mieux à faire que de vivre selon la nature, comme les bêtes, et de ne s'élever au-dessus d'elles que pour la satisfaction plus raffinée des appétits de notre corps, et en mettant moins de retenue qu'elles dans nos penchants et nos passions. Penser ainsi, c'est tomber dans le matérialisme et donner raison à Épicure, qui veut qu'on ne vive que dans les jouissances matérielles, et qu'on mette à contribution les facultés de l'esprit, pour y ajouter encore, ne voyant rien au-delà du tombeau.

Non, non, cette vie matérielle à laquelle on tend de plus en plus, de nos jours, n'est pas celle de l'homme, selon la dignité et la justice dont le souffle divin l'a pénétré. Je le dis, parce que je le sens et que je serais malheureux de ne pas le sentir.

Laissons donc de côté les subtilités de l'esprit pour écouter le sentiment général, celui du cœur, de la conscience, c'est-à-dire, de l'âme qui est le sens commun, et nous arriverons à supporter plus courageusement la vie terrestre, et à nous montrer plus dignes de nos semblables et de Dieu.

L'âme avant, l'esprit après. La puissance de celui-ci est bien

Digitized by Google

inférieure à la puissance de celle-là ; qu'est-ce qui entraîne les multitudes, qu'est-ce qui touche le cœur, élève la pensée, est-ce l'esprit ou l'âme? L'esprit avec ses sophismes ou ses accents passionnés, nous fixe, nous étonne, nous trouble et nous jette souvent dans l'inquiétude, le vague, le doute et le découragement. L'âme, au contraire, avec son influence en quelque sorte divine, nous électrise, nous détache de la terre, nous donne la dignité, la justice, en nous donnant le sentiment et la connaissance de Dieu ; puis, elle nous pare de vertus qui nous relèvent à nos propres yeux et font naître en nous un sentiment de noble orgueil qui se traduit par une profonde humilité devant le créateur et notre faiblesse.

Jésus-Christ, l'envoyé de Dieu sur la terre, tout âme bien qu'ayant un corps,..... d'où est sortie sa puissance, qui a changé la face du monde et qui se soutient depuis dix-huit siècles? De son âme seulement, qui parlait aux âmes et non aux esprits, et c'est toujours par les âmes que l'onction et l'autorité de ses maximes se sont perpétuées. Si quelque chose a pu ternir l'éclat du Christianisme à travers les siècles, ce sont les orgueilleuses spéculations de l'esprit, ce sont les controverses de ceux-mêmes qui étaient chargés de la conservation de l'Arche-Sainte. Puis, les intérêts terrestres, autant que l'esprit d'autorité et de domination, dont nous nous défendons si difficilement, ont mis de plus en plus le Christianisme sous le gouvernement des hommes et, sans altérer sa morale qui est inaltérable, en ont rendu l'onction moins douce sur les âmes.

Sans m'étendre plus loin sur ce sujet, je me bornerai, pour mieux faire sentir la portée de ma pensée, à fixer l'attention sur ce qui se passe en fait de religion et d'éducation.

Ce ne sont pas les dissertations théologiques, quelque savantes et spécieuses quelles soient, qui font les prêtres qui ont le plus de puissance sur les âmes, et qui accomplissent le mieux leur mission évangélique. Le pasteur n'agit bien que par l'onction de son cœur, c'est-à-dire, de son âme. Saint Vincent-de-Paul n'électrise-t-il pas plus les cœurs avec sa bonté d'âme excessive et son inépuisable charité, que Bossuet avec les richesses de son

Digitized by Google

esprit et toutes les foudres de son éloquence? Et, par un rapprochement qui tombe sous ma plume, ce bon et simple curé d'Ars, paroisse de l'ancienne Bresse, peu éloignée de celle que posséda saint Vincent-de-Paul, par quels moyens attire-t-il à lui journellement la multitude, depuis nombres d'années, et fixe-t-il l'attention? Est-ce par son instruction, sa science, son éloquence? Pas du tout, c'est seulement par l'onction de sa foi profonde, de son amour excessif de Dieu et du prochain. Tout à son âme, il sent à peine la vie de son corps et encore moins celle de son esprit. Son bonheur est de consoler et d'encourager les ames en les élevant à Dieu. Il prie pour tous ceux qui vont à lui, et le nombre en est si grand, qu'on est étonné qu'il puisse suffire à une aussi grande tâche malgré son âge avancé.

Le curé d'Ars touche infiniment moins par ses paroles que par son expression, sa foi, son ardent amour de Dieu et du prochain, qui sortent en quelque sorte par tous ses pores; et ce qui fait le plus son éloge et le place haut dans l'estime des moins religieux, c'est que son esprit est sans exaltation et que sa profonde humilité a détruit en lui tout sentiment d'orgueil dont nous savons si peu nous défendre dans nos succès.

D'un autre côté, la moralité, c'est-à-dire, l'élévation de l'âme, les bons sentiments, en un mot, les bonnes mœurs, proviennent infiniment moins des études de collége, de la connaissance des langues et de l'histoire, que des bons préceptes et surtout des bons exemples, et ce qui nous rend estimables au yeux de nos semblables, comme aux yeux de Dieu, c'est moins notre esprit, nos facultés intellectuelles, quel qu'en soit le développement, que nos vertus, c'est-à-dire, la justice, la charité, le désintéressement, le dévoûment, en un mot, les sentiments chrétiens qui appartiennent exclusivement à l'âme.

De tout ce qui précède, découle la distinction importante de la vie de l'âme, de celle du corps et de l'esprit.

Le bonheur tient donc moins à la richesse de notre esprit qu'aux trésors de notre cœur, ce qui revient à dire, qu'une bonne éducation est infiniment préférable à une grande instruction. Toutefois, comme l'une n'exclut pas l'autre et qu'elles peuvent

Digitized by Google

se prêter un réciproque appui, il est vrai de dire, que si on est heureux et digne avec peu d'esprit et beaucoup de sagesse, on ne l'est pas moins avec une riche intelligence alliée à une grande âme.

Charger l'âme, comme l'admettent M. Bouillier et les partisans de l'unité de la vie de l'âme et du corps, conséquemment de tous les phénomènes physiologiques, c'est forcément en supposer une chez les brutes, dont la vie animale diffère peu de la nôtre et établir la pluralité des âmes qui nous répugne autant que la pluralité des dieux.

Lier l'âme aux fonctions de nos organes, c'est faire dépendre d'elles les instincts, les penchants. Comme, d'un autre côté, attacher l'âme aux facultés intellectuelles, servies *incontestablement* par la pulpe cérébrale, puisqu'elles s'affaiblissent et meurent avec elle, c'est par une conséquence forcée, lier l'âme à la matière et faire douter de son immortalité.

Si l'âme est le principe de la vie et préside à la locomotion, aux fonctions de nos organes et, par conséquent, aux instincts, aux penchants et passions qui dérivent de celles-ci, elle est la cause et l'esclave de tout, de sorte que le *moi* n'est que la conscience du sentiment intérieur de la vie et des fonctions de nos organes.

S'il est incontestable que la raison, l'entendement, la conscience des devoirs et de la haute destinée de l'homme, ne commencent à se montrer qu'au sortir de l'enfance, comment expliquer que dans cette première période de la vie, où toutes les fonctions vitales sont si actives et où l'intelligence prend tant de développement, comment expliquer, dis-je, que l'âme qui préside à la vie du corps et du cerveau, ne se manifeste pas encore, et que dans la vieillesse où la vie du corps et les facultés intellectuelles sont notablement affaiblies, elle conserve toute sa force, toute sa grandeur ?

Enfin, si l'âme est le principe de la vie du corps, et préside aux fonctions des organes et à tous les phénomènes qui en découlent, elle ne peut combattre ce qu'elle produit et condamner ce dont elle est cause. Penser ainsi, c'est tomber inévitablement dans le matérialisme.

Digitized by Google

De ce qui précède, on sera porté à conclure que le pauvre d'esprit, qui lève les yeux au ciel et qui écoute ses inspirations en sait, au sujet de l'âme, autant et plus que nous avec nos raisonnements, nos analyses et nos contradictions.

C.-B. CHARDON.

Digitized by Google

PETITES ERREURS DE LA *REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES*

A PROPOS DE LA VILLE DE LYON.

La *Revue des Sociétés Savantes* vient de publier deux articles intitulés : *Les arts, les sciences et les lettres dans la ville de Lyon.*

L'Académie de Lyon, sans avoir à se prononcer sur la valeur de ce travail ni sur les considérations que présente l'auteur, a regretté d'y trouver un grand nombre d'erreurs matérielles qu'il était facile d'éviter, et qui ne peuvent que décréditer une publication paraissant sous les auspices du ministre de l'instruction publique.

Beaucoup de personnages sont placés, saint Irénée y compris, dans un autre siècle que celui où ils ont vécu. Citons Spon, que l'auteur nomme parmi les célébrités du XVI^e^ siècle, Artaud qu'il fait vivre au XVIII^e^ siècle, et Lemot dont il fait un contemporain des frères Coustou. Il est vrai qu'il a pris soin de les remettre ailleurs à leur place chronologique, Spon parmi les auteurs du temps de Louis XIV, et Artaud et Lemot sous la Restauration.

L'auteur parle du *Quincarnon*, par l'abbé Jacques. Or, *Quincarnon* n'est pas un titre de livre, mais bien un nom d'auteur. Le sieur de Quincarnon a publié, en 1673, un volume intitulé : *Les Antiquités et la fondation de la Métropole des Gaules ou de l'Eglise de Lyon et de ses chapelles.* L'abbé Jacques a écrit, en 1837, un livre sur l'église de St-Jean et son Chapitre. Il n'en résulte pas que l'abbé Jacques soit l'auteur du Quincarnon.

L'Académie de Lyon n'a pas eu, au XVIII^e^ siècle, d'associé célèbre du nom de Denis. L'auteur a peut-être voulu désigner Ducis. On pourrait mettre cette erreur sur le compte de l'imprimeur, si Mathon de la Cour n'était devenu Mathon de la Tour, et si M. Seringe, dont les ouvrages de botanique sont connus, n'était devenu M. Seringer.

C'est surtout pour le XIX^e^ siècle que les erreurs abondent. M. Lacuria, un de nos peintres, a dû être étonné de se voir cité parmi les auteurs d'ouvrages philosophiques, tandis que M. Francisque Bouillier, auteur de savants ouvrages de philosophie, est classé parmi les érudits. On n'est pas moins surpris de rencontrer encore parmi les érudits : M. Mulsant, un de nos entomologistes les plus actifs, M. Fléchet, qui est un architecte, et feu le docteur Polinière, qui était une de nos célébrités médicales. M. Monfalcon a écrit des livres d'histoire, de bibliographie et de médecine, et non de géologie.

Les auteurs morts et les auteurs vivants sont cités pêle-mêle ; MM, Artaud, Ozanam, Polinière, Breghot du Lut, sont confondus avec MM. Bouillier, Monfalcon, Pétrequin et autres parfaitement vivants.

Dans la récapitulation des gloires de Lyon, il y aurait bien des oublis à

Digitized by Google

noter. Ampère, de Gérando, Camille Jordan et bien d'autres ne sont pas nommés. En revanche, l'auteur cite des noms que nous connaissons à peine ou même que nous ne connaissons pas du tout. Ajoutons quelques erreurs matérielles, dont nous signalerons les plus sensibles : La bibliothèque du Collége n'a pas 75,000 volumes, mais 120,000, et celle du Palais Saint-Pierre n'en a pas 10,000, mais plus de 50,000, ce qui est différent.

Il serait donc à désirer que la *Revue des Sociétés savantes*, lorsqu'elle publie des articles sur des villes aussi importantes que Lyon, eût soin d'y prendre directement les renseignements nécessaires, et ne s'exposât pas à commettre de pareilles inexactitudes.

Qu'on permette au directeur de la *Revue du Lyonnais* d'ajouter encore, pour compléter la note que lui envoie l'Académie, que, dans la *Revue des Sociétés Savantes* le savant médecin Tolet devient *le cardinal Tolet ;* Gabriel Chapuis, Tourangeau, *Chapuis de Tourangeau ;* André Briau, *André Briou ;* Pierre Bullioud, *Pierre Bulliaud*, Mercier de Saint-Léger, *Munier de Saint-Léger ;* le graveur Blaise Barthélemy, *Barth-Blaise ;* le peintre Pillement, *Pillemont* et un des frères Flandrin (nous connaissons Auguste, Hippolyte et Paul) est appelé *René* Flandrin. S'agit-il des ouvrages ? la Farce des Théologastres devient *la Force des Théologastres*. Et quant aux dates, erreurs aussi nombreuses ; nous rappellerons que *le Journal de Lyon et du département du Rhône* est de 1810 et non de 1811 ; que le 1er numéro du *Précurseur* est de 1821, non de 1826, que *le Journal du Commerce* a commencé en 1823, non en 1814, *le Courrier de Lyon* date de 1832, non de 1831, *le Censeur* est de 1834, non de 1833, *le Rhône* de 1841, non de 1842, *le Salut public* est de 1848, non de 1845. Depuis 1852 il y a plus de trois journaux à Lyon, nous en connaissons au moins cinq qui s'occupent de politique et quinze de science et de littérature.

La *Revue des Sociétés Savantes* n'est pas seule, du reste, à s'égarer. Le *Nouveau Dictionnaire complet géographique, statistique et topographique de la France et de ses colonies*, par M. Briand de Verzé, cinquième édition ! place Fourvière *au nord* de Lyon, et vante la belle position de la place Bellecour, qui permet au promeneur de jouir d'un horizon immense : « L'œil plane sur les belles campagnes du Dauphiné, dit M. Briand de Verzé, aperçoit au-delà les monts de la Chartreuse, et plus loin encore la cime neigeuse du Mont-Blanc. » (de Fourvière ou de la Croix-Rousse, oui ; mais de Bellecour, non). — Lyon, ajoute mon Dictionnaire, a 177,194 habitants (lisez 300,000). On y compte cinq cures et six succursales (nous connaissons vingt-huit paroisses). La cathédrale de Saint-Jean est flanquée de quatre tours *richement sculptées. Deux galeries à balustrade*

Digitized by Google

en pierre et taillées à jour règnent dans toute la largeur de la façade... On y voit une horloge, chef-d'œuvre de mécanique, qui offre un système complet d'astronomie *en mouvement*, mais dont le *mécanisme est dérangé* (comme la jument de Roland qui n'avait qu'un défaut, celui d'être morte). L'église de Saint-Nizier est *remarquable par son étendue!* L'église de Saint-Paul est *éclairée par un dôme octogone* (sans autres fenêtres?). L'église de Saint-Polycarpe est *fort petite, mais décorée de colonnes d'ordre corinthien* (cela fait compensation). Le chœur de l'église des Chartreux est *admirable par sa grandeur!* Tous les ornements intérieurs de l'église du Collége sont *riches et d'assez bon goût!* L'église de l'Hôtel-Dieu *est isolée!* sur une place. L'église de Saint-François, *construite en* 1688 (elle a été rebâtie trois fois depuis), est petite et n'offre rien de remarquable *ni de régulier!* (on la croirait bâtie par un géomètre). L'Hôtel des monnaies se trouve *rue de la Cité* (nous ne savons où). La porte de la prison de Roanne passe à juste titre pour un chef-d'œuvre (il y aura bientôt trente ans qu'elle n'existe plus). Lyon possède la plus grosse cloche de France (nous ne le pensons pas); il y a dix-sept ponts (lisez vingt-un); quarante-cinq avoués (dites le double); une Société de jurisprudence (depuis quelle époque?); enfin parmi les hommes illustres que Lyon a produits, on cite Chinaud (Chinard), Audeau (Audran), Paradis (Paradin), Servon (Servan); mais on ne parle ni de Clerjon, ni d'Ampère, ni de Ballanche, ni d'Ozanam. Ajoutons qu'à l'article *Bourg*, M. Briand de Verzé vante le curieux cadran elliptique de l'église de Brou, « *construit au XVI^e^ siècle aux frais du célèbre Lalande*, » Lalande que nous avions cru né en 1732 et mort en 1807!

Enfin l'*Histoire des villes de France*, par Guillebert, publiée avec un certain luxe par MM. Furne, Perrotin et Fournier, cite parmi les hommes illustres de Lyon : le voyageur Sonnet (Sonnerat), l'*écrivain* Jean Groslier, *les graveurs* Salomon et Bernard (Salomon Bernard), *le peintre* Blanchet de Boissieu (J.-J. de Boissieu et Blanchet), l'*historien* Ménestrier de Colonia (les PP. de Colonia et Ménestrier), Fortin (Fortis), et parmi les contemporains, sans indication de spécialité, M. Rubichon dont nous n'avions jamais entendu parler, sans doute un ami de l'auteur.

L'espace nous manque pour continuer la nomenclature des erreurs échappées aux savants qui s'occupent de nous. C'est triste à dire, mais il arrive souvent qu'après avoir beaucoup étudié on n'est pas sûr d'avoir bien appris. A. V.

M. Jacques Orsel, auteur d'un recueil de fables et de quelques autres travaux littéraires, est mort à Lyon le dimanche 29 août, à l'âge de 67 ans. M. Orsel, d'une ancienne famille lyonnaise, frère du peintre Victor Orsel, dont les arts avaient regretté depuis si peu de temps la perte, et jouissant lui-même de la juste considération qui s'attache au mérite, vivait modeste et peu répandu. Le 31, une nombreuse suite de parents et d'amis l'a accompagné au cimetière d'Oullins, où il a été inhumé à côté de sa famille, non loin de l'endroit où reposent Thomas et Jacquart.

Digitized by Google

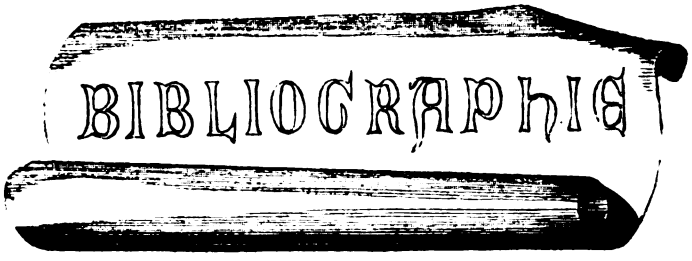

DES DESCRIPTIONS D'HOMÈRE et de la vie et des poésies de saint GRÉGOIRE de Nazianze, thèses de doctorat, par M. GRENIER. Faculté des Lettres de Lyon, août 1858.

M. Grenier, professeur de rhétorique au lycée de Clermont-Ferrand, a soutenu le 12 et le 13 août, devant la Faculté des Lettres de Lyon, deux thèses, pour obtenir le grade de docteur.

Ancien élève de l'école française d'Athènes, le candidat était naturellement amené à choisir dans la littérature grecque les sujets de ses études. La thèse latine était une appréciation des descriptions d'Homère, (*de descriptionibus apud Homerum*). La thèse française avait pour objet les poésies de saint Grégoire de Nazianze.

Qui ne croirait que tout est dit sur Homère? Tout semble avoir été discuté. Sa valeur poétique, contestée au XVII^e^ siècle, fait naître la grande querelle des anciens et des modernes ; son existence même a été niée de nos jours. Homère est sorti triomphant de toutes ces épreuves, et malgré quelques écarts de la critique contemporaine, il est toujours, pour nous, comme pour l'antiquité, le père de la poésie.

M. Grenier a cependant découvert un nouveau point vulnérable. Jusqu'à présent, presque tous les commentateurs d'Homère avaient loué les épithètes descriptives de l'Iliade et de l'Odyssée, les voyageurs qui parcouraient la Grèce en relisant Homère, admiraient leur justesse et leur merveilleuse précision. Les anciens géographes, Strabon et Pausanias, faisaient le plus grand cas du témoignage d'Homère, et le citaient sans cesse ; à leur exemple, quelques modernes, malgré la différence des temps, le changement de la civilisation ont souvent cru retrouver encore fidèlement décrit cet âge primitif de la Grèce dont Homère nous a dépeint les mœurs et les usages.

Il y a là, sans doute, quelques exagérations ; séduits par leur admiration pour le grand poète, partis pour l'Orient avec l'idée préconçue de retrouver encore, toutes vivantes, les descriptions homériques, quelques voyageurs ont pu, égarés par l'imagina-

Digitized by Google

tion, leur attribuer une réalité actuelle qu'elles ne sauraient plus avoir. Mais, est-ce une raison pour nier la valeur de toute description dans Homère? pour ne faire de toutes ses épithètes qu'une sorte de matière poétique destinée à remplir le vers inachevé ou à terminer harmonieusement la période?

M. Grenier a mis au service de ce paradoxe beaucoup d'esprit et de savoir. Sérieusement attaqué à la soutenance, il a vivement défendu son système, mais il n'a pu le faire prévaloir devant la Faculté. Plusieurs contradictions lui ont été signalées, et M. le Doyen, dans un résumé lucide de la discussion, a obligé le candidat de convenir, d'après ses propres aveux, qu'on trouve, du moins, dans les épithètes homériques, une impression exacte de l'aspect général de la Grèce.

S'il y avait eu quelques combats à propos d'Homère, M. Grenier n'a recueilli que des éloges pour son travail sur saint Grégoire de Nazianze. Tous les juges se sont accordés à louer son style et l'excellente analyse qu'il a faite des poésies du grand théologien de l'Orient; la critique s'est bornée à signaler quelques additions nécessaires ou quelques erreurs de détails; aussi M. Grenier a-t-il été proclamé docteur à l'unanimité.

Un public nombreux et attentif a assisté à ces épreuves, avec un empressement qui témoigne de son attrait pour les questions littéraires. C'est d'ailleurs un intéressant spectacle que celui de ces joutes ingénieuses où juges et candidats déploient toutes les ressources de leur érudition, et qui attestent une fois de plus que le zèle, le travail et le talent ne font jamais défaut dans notre Université de France. B. X.

LETTRE DE M. LE BARON DE BELLOGUET AU SUJET DE SON *Glossaire gaulois*.

Monsieur le Directeur,

J'ai été très-reconnaissant des éloges que M. l'abbé Roux a bien voulu donner à mon *Glossaire gaulois* dans votre numéro de juillet dernier, mais permettez-moi une observation sur la manière dont le titre de mon ouvrage a été abrégé. Le volume que j'ai eu le plaisir de vous adresser a bien pour titre : *Ethnogénie gauloise, ou Mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes;* mais on n'a pas conservé un sous-titre essentiel : *Introduction. Première partie, Glossaire gaulois, avec deux tableaux généraux de la langue gauloise.* Je le regrette parce que ce sous-titre indique l'objet particulier que traite ce volume, celui qui le rend complet en soi, indépendamment de ce qui suivra, et en second lieu parce qu'il prévient toute méprise et tout mécompte pour l'acquéreur qui, voulant avoir un livre d'histoire, se verrait tombé sur un dictionnaire celtique.

Si donc vous annonciez que ce livre n'est que le commencement d'un grand ouvrage, qu'on peut se le procurer et le lire isolément, et qu'il forme un tout particulier dans l'ensemble futur de l'*Ethnogénie gauloise*, le public prévenu se tiendrait sur ses gardes, et je vous serais fort obligé.

Recevez, etc. R. de BELLOGUET.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE.

Parmi les différents travaux d'améliorations qui s'exécutent aujourd'hui dans nos musées archéologiques, sous la direction du conservateur actuel M. Martin-Daussigny, nous citerons la création d'un musée lapidaire chrétien.

Le musée lapidaire chrétien, placé au centre de l'aile orientale du Palais-des-Arts, se composera de tous les monuments épigraphiques du christianisme qui, à mesure que leur déplacement pourra s'effectuer, viendront se grouper autour du sarcophage de Saint-Maurice de l'Ardèche, placé actuellement au centre de cette partie de nos portiques réservés par M. le Conservateur à nos monuments religieux du moyen âge.

—Deux statues remarquables ont été inaugurées le 15 août, l'une, la statue de la sainte Vierge, au dessus du portail de Saint-Nizier, l'autre, la statue du maréchal Suchet, à l'entrée du quai Saint-Clair.

— M. Lehmann vient de terminer une gravure en taille douce qui fait honneur à son jeune et sérieux talent; elle représente Michel Grobon, peintre et professeur à l'École des Beaux-Arts de notre ville, décédé en 1855.

—Par les soins de M. le Sénateur, chargé de l'administration du Rhône, et sous la direction de M. Martin-Daussigny, l'extraction du monument, découvert à Saint-Irénée, a été heureusement terminée mercredi 25 août. Transporté au Palais-des-Arts, il sera rétabli tel qu'il a été découvert.

Un article de M. le Conservateur fera prochainement connaître quel a été dans l'antiquité la destination de ce morceau précieux.

— La Société littéraire de Lyon a, dans sa séance du mercredi 18, procédé au renouvellement intégral de son bureau, pour l'année académique. Ont été élus : président, M. Servan de Sugny; vice-président, M. M.-A. Péricaud; secrétaire, M. Bellin; secrétaire-adjoint, M. Martin-Daussigny; trésorier, M. Rousset.

—L'année théâtrale a recommencé; émotion et curiosité voilà pour les premiers jours, espérons succès et plaisir pour le reste de l'année. La salle des Célestins agrandie et embellie sera enfin digne de notre ville; la suppression du parterre debout va probablement modifier profondément son public.

Planche de la *Revue*. Chazay d'Azergue, eau forte par M. A. Vollon.

Une des plus jolies excursions qu'on puisse proposer aux peintres et aux romanciers qui visitent les sites charmants des environs de Lyon, c'est certainement la course à Chazay d'Azergue, ancienne petite ville, toute pleine encore de souvenirs du moyen-âge, et assise dans une ravissante position, aux flancs d'une fertile colline et sur les bords d'une tortueuse et gracieuse rivière. Des remparts et des tours comme si les Grandes-Compagnies campaient encore dans le voisinage, une vue étendue sur la riche vallée de l'Azergue, et une des plus jolies légendes de nos contrées, voilà ce que Chazay peut offrir aux amateurs. On connaît l'histoire de ce jeune et pauvre baladin qui sauva d'un incendie la nièce du seigneur de Châtillon, devint écuyer du noble vicomte, fut fait chevalier sur le champ de bataille par Duguesclin, et devint à son tour puissant et, ce qu'il y a de beau, resta bon et miséricordieux seigneur, en épousant celle à qui il avait sauvé la vie. Sa statue se voit encore debout, la lance à la main, sur la principale porte de la ville de Chazay. M. Alphonse Gacogne a écrit cette histoire touchante dans l'*Album du Lyonnais*, publié par Boitel, en 1843; M. A. Vollon nous donne aujourd'hui une vue de la charmante petite ville qui n'attend qu'un Walter-Scott pour sortir de l'oubli. A. V.

Aimé Vingtrinier, directeur-gérant.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MOURANT.

J'aimais le pur gazouillement
De l'eau qui fuit dans la prairie,
Celui du nid qu'avril suspend
A la branche verte ou fleurie.
O brises, m'apporterez-vous
Dans ma tombe des bruits si doux ?

J'aimais la plainte qui soupire
Dans le mystère des grands bois,
L'Angelus qui semble redire
Un accord des célestes voix.
M'apporterez-vous, douces brises,
L'écho de ces voix indécises ?

J'aimais, sur le coteau vermeil,
Les pleurs versés par les aurores ;
J'aimais, au coucher du soleil,
Le murmure des blés sonores.
O brises, m'apporterez-vous
Dans ma tombe des bruits si doux ?

Digitized by Google

J'aimais les rudes harmonies
Qui, la nuit, s'élèvent toujours,
Quand le vent dit ses litanies
Dans les créneaux des vieilles tours.
M'apporterez-vous, douces brises,
L'écho de ces voix indécises ?

J'aimais vous entendre mourir,
Baisers des tourterelles blanches,
Longs frissons que mai fait courir
Au ciel bleu comme les pervenches.
O brises, m'apporterez-vous
Dans ma tombe des bruits si doux ?

J'aimais la mer calme qui baise,
Nouvelle Madeleine en pleurs,
Les pieds de la haute falaise
Après une nuit de fureurs.
M'apporterez-vous, douces brises,
L'écho de ces voix indécises ?

J'aimais l'orchestre universel
Des sons de toute la nature,
Symphonie au rhythme éternel,
Dont Dieu seul marque la mesure.
O brises, m'apporterez-vous
Dans ma tombe des bruits si doux ?

Hugues Berthin.

Digitized by Google

Philosophie.

DE LA PSYCHOLOGIE A LA THÉOSOPHIE IL N'Y A QU'UN PAS

OU

ÉTUDE ET FRAGMENTS TIRÉS DES PENSÉES DE MAINE DE BIRAN (1).

Il y eut jadis un sage qui, étant parvenu à la solution d'un problème de géométrie, sautait de joie comme un enfant, en s'écriant : *Eurêka !* J'ai trouvé ! Si la découverte d'une vérité mathématique cause une telle joie à l'homme, joie si pure et si légitime que personne ne songe à en sourire, que sera-ce de la découverte de la vérité religieuse ? — en supposant que la vérité religieuse ne fût point encore connue des hommes. — Il y a une noble et paisible satisfaction à dérouler la chaîne successive des raisonnements qui conduisent les géomètres à la résolution d'un important problème. Outre cette satisfaction désintéressée de l'intelligence, on s'applaudit des conséquences pratiques qu'on entrevoit d'avance, des applications qui vont enrichir, peut-être, les arts, les sciences et le monde. Cependant la muse des mathématiques est austère et elle laisse les cœurs froids. Combien plus liée aux intérêts de l'âme, et par là même plus importante est la moindre notion des vérités religieuses ; car au-dessus de tous les intérêts, de toutes les passions de ce monde,

(1) Maine de Biran ; sa vie et ses pensées, publiées par Ernest Naville. *Genève*, Cherbuliez, 1857.

Digitized by Google

il reste un point dans l'âme que le mot seul de Dieu, de l'immortalité, peut toucher. Ici, le résultat n'est plus la conquête d'une amélioration purement matérielle, de quelque instrument d'agriculture ou d'optique ; il s'agit de quelque chose de plus relevé que la terre, de plus haut que les étoiles elles-mêmes, il s'agit, pour l'homme, de trouver la règle de sa vie dans le temps, afin de s'y frayer un chemin vers son but, à savoir sa destinée future dans l'éternité. « Cette règle, nous l'avons, » diront nos prêtres, en nous indiquant un livre où sont retracées les paroles de Dieu ; « le chemin est le même que suit, depuis bientôt dix-neuf siècles, la portion la plus éclairée de l'humanité, sur les traces d'un Dieu fait homme pour enseigner au monde et cette règle et cette vie. » Les simples disent de leur côté : « Nous croyons, nous prions, nous aimons, nous souffrons, et cela nous suffit. Nous attendrons pour savoir le reste jusqu'au jour où toutes les ombres doivent s'évanouir à la clarté de la face de Dieu. » Mais ces réponses ne parviennent pas à satisfaire la raison sévère, exigeante, inquiète et orgueilleuse de ce siècle. La foi, vive et légère comme l'oiseau, veut s'envoler au ciel ; la tradition, assise au pied du sanctuaire, déploie ses titres vénérables ; la raison reste pensive à la porte du temple, et ni l'élan de la foi ni l'autorité de la tradition ne peuvent la satisfaire. Que veux-tu, raison sévère et rebelle, que nous devons aimer et respecter pourtant comme une des étincelles divines qui éclairent le foyer de notre âme ? Ce que tu veux, je le devine ; car je suis, moi aussi, l'enfant de mon siècle. Tu aspires à t'élever vers les régions du bonheur, *beata arva* ; mais tu cherches une base ferme et sûre ; tu envies le sort des conquérants pacifiques du royaume de Dieu, dont tu soupçonnes, dans ton faible raisonnement, les sublimes lumières ; mais tu es prudente à l'excès, tu refuses d'une main étrangère le mystérieux rameau d'or de l'initiation ; tu ne veux t'acheminer à la grande conquête qu'armée de tes propres armes, de tes armes accoutumées : ton expérience, ta logique, ton analyse, ta rare synthèse. Ta marche sera lente, j'en conviens, ton procédé laborieux, mais tu arriveras, toi aussi, si la bonne volonté te donne persévérance et courage, tu

Digitized by Google

iras bien loin et bien haut ; plus loin et plus haut encore que ne s'élevèrent jamais et Platon et Descartes.

C'est ce qu'a démontré au monde savant une intelligence ferme et exercée, habituée aux méthodes rigoureuses de la philosophie moderne. Un penseur, portant d'abord en lui toutes les tendances sceptiques de notre âge, a découvert et prouvé, *par raison démonstrative*, ces trois vérités importantes : — Dieu seul but fixe et consolant à l'activité et aux aspirations de l'homme ; — Puissance de sa grâce, ou inspiration obtenue par la prière ; — Nécessité d'un médiateur — Cela aurait paru bien naturel aux grands esprits du XVII^e^ siècle, qui ont su concilier la raison avec la foi ; c'est quelque chose d'original à une époque qui n'est pas précisément celle des Leibnitz', des Bossuet et des Fénelon. L'intelligence dont nous voulons parler n'est pas venue du premier coup à cette démonstration : elle a éprouvé bien des fluctuations, des temps d'arrêt et même de recul. Le journal qui contient l'aveu de ses pensées intimes ressemble à celui de ces aventuriers audacieux dont le navire est en marche vers les contrées inconnues, ainsi que l'a dit un judicieux critique (1), « depuis le jour où il se détache des rivages ténébreux et glacés du matérialisme, et où, tendant ses voiles au souffle de la pensée, et y recevant bientôt le souffle supérieur de l'esprit de Dieu, il va de région en région... attiré de plus en plus par les divines émanations de l'Inconnu, et salue enfin le continent de la vérité, de la paix et de la lumière, où il surgit en expirant. » Et cependant celui dont on parle était Maine de Biran, ce penseur que Royer-Collard appelait : « notre maître à tous, » et que M. Cousin jugeait : « le plus grand des métaphysiciens qui ont honoré la France depuis Mallebranche. » Laissons-le, d'ailleurs s'apprécier lui-même, avec ce désintéressement pour tout ce qui ne porte pas le caractère du vrai, qui donne un rare cachet de noblesse à sa physionomie. Tout modeste qu'il fût, et souvent désespéré

(1) M. A. Nicolas, dans son étude tout à fait complète, et à laquelle nous renvoyons nos lecteurs, sur Maine de Biran. Libr. Vaton. — *Paris*, 1858.

Digitized by Google

de l'infirmité des facultés intellectuelles, il avoue qu'il est doué d'une grande force de concentration, de réflexion intérieure : « Je creuse, tandis que les autres avancent, » dit-il quelque part. Quoique méditatif et de raison grave, il se trouvait excessivement sensible à toutes les impressions de l'extérieur et de l'intérieur. Il comparait son organisation « à la toile d'araignée subtile et légère qui frissonne sur elle-même au vol d'un moucheron, si bien que l'âme, tapie au milieu, est instantanément avertie. » Privilégié du côté de la naissance et de la fortune, ayant traversé les événements politiques et les affaires du pays « comme un somnambule, » sa grande affaire, la seule occupation sérieuse et passionnée de sa vie, fut la recherche de la vérité. Nouveau Socrate, il se dit d'abord : Connais-toi toi-même ; puis avec saint Augustin : *in interiore homine habitat veritas.* « Qui sait ce que peut la réflexion concentrée, et s'il n'y a pas un nouveau monde intérieur qui pourra être découvert un jour par quelque Colomb métaphysicien. » Cet esprit pénétrant vit bientôt que le problème capital pour l'homme était celui-ci : « Où se trouve le bonheur? » Jamais penseur ne partit si loin du but auquel il devait atteindre : on le voit aux débuts de sa carrière, sous l'influence de Condillac et de la philosophie de la sensation qui régnait alors sans partage, rêver au milieu de la nature dont il reçoit les impressions : « Le soleil était couché, ses rayons de pourpre ne répandaient plus leur éclat brillant sur la verdure, tout prenait une teinte plus sombre ; l'approche de la nuit, le silence des bois, invitaient à la réflexion. Mes pensées ont commencé à se porter sur moi-même » (c'était leur pente), « j'ai pu me dire : Je suis heureux ; car un instant auparavant je le sentais sans me le dire. A quoi tient cet état de contentement ! Au calme des sens » Cette réponse n'allait pas plus haut qu'Epicure ; il ne fallut pas longtemps à un esprit perspicace pour s'apercevoir que ce bien-être, provenant d'un parfait équilibre des fonctions de la vie, n'était point en notre pouvoir, et qu'un tel bonheur restait à la merci d'un nuage passant sur le soleil, ou d'une digestion laborieuse.

Maine de Biran en étudiant avec patience le jeu des ressorts de l'âme, avait reconnu toute l'importance de son activité native,

Digitized by Google

de l'effort. Cet effort, pensait-il avec raison, est le fait primitif du sens intime, le soleil qui éclaire nos ténèbres. De même qu'on ne voit pas sans regarder, qu'on n'entend pas sans écouter, l'acte volontaire de l'effort parviendra à nous constituer un état de félicité digne du sage : « Il faut voir ce qu'il y a en nous de libre ou de volontaire, et s'y attacher uniquement : les biens, la vie, l'estime ou l'opinion des hommes ne sont en notre pouvoir que jusqu'à un certain point ; ce n'est pas de là qu'il faut attendre le bonheur ; mais les bonnes actions, la paix de la conscience, la recherche du vrai, du bon, dépendent de nous, et c'est par là seulement que nous pouvons être heureux autant que les hommes peuvent l'être. » Marc-Aurèle n'eût pas dit autrement ; c'est du stoïcisme . Mais hélas ! nouvelle déception : il vint un jour où la maladie du corps, la tristesse de l'âme désabusèrent l'orgueil du nouveau stoïcien. Il reconnut que l'enthousiasme seul avait pu s'écrier sans mentir, au milieu des tourments : Non, douleur, tu n'es pas un mal ! Or l'enthousiasme étant le contraire de la raison froide, comment la raison ou la volonté, faculté qui est *compos sui*, pourrait-elle produire le même effet que cette exaltation, espèce de délire qui nous rend insensible à nos douleurs ? Maine de Biran était descendu dans « les souterrains de son âme » aussi profondément, que jamais mineur à la poursuite des métaux précieux dans celui de la terre ; guidé par la lampe de son désir ardent et sincère, il avait obtenu les faveurs, non du génie qui, selon la tradition, est préposé à la garde des trésors souterrains, mais de l'Esprit qui vient d'en haut « éclairer tout homme de bonne volonté. » Il reconnut qu'il n'y a dans l'âme de l'homme qu'imperfection et misère, que toute créature gémit, comme le dit l'apôtre saint Paul. Dès lors il convient et pleure avec Job des souffrances de son corps, et il déclare que la plus grande de toutes les croix est cette mauvaise disposition morale de l'humeur et des facultés qui constitue le découragement intérieur. Que faire là contre ? Chercher un appui à l'âme, à la raison, des motifs à la volonté, en dehors et au-dessus de ce *moi* tourmenté et instable. D'où viendront-ils ? Où apparaissent les premières

Digitized by Google

idées religieuses, et c'est par la force de la logique, non de parti pris. Ecoutez-le vous prévenir d'un ton qui rappelle Descartes : « Si je trouve Dieu, et les vraies lois de l'ordre moral, ce sera par bonheur, et je serai plus croyable que ceux qui, partant de préjugés, ne tendent qu'à les établir par leur théories. » A partir de ce moment nous n'avons plus qu'à laisser parler les pages du Journal, ce testament d'un cœur sincère, scellé du sceau véridique de la mort. Rien de plus positif, rien de plus éloquent que ces belles et naïves confidences. « Il faut s'attacher, aujourd'hui, au seul être qui reste immuable, qui est la source de nos consolations dans le présent et de nos espérances dans l'avenir... *Stat ad judicandum Dominus, ad judicandos populos ;* celui qui n'a pas cette idée sans cesse présente au milieu du bouleversement de toutes choses, celui qui, avec un sens moral est témoin de toutes ces choses, et ne pense pas à Dieu, à la règle invariable du juste et de l'injuste, et aux conséquences inévitables qui suivent cette règle, celui-là, dis-je, doit tomber dans le désespoir. Pour me garantir du désespoir, je penserai à Dieu, je me réfugierai dans son sein. » Et ailleurs, « comment ne pas éprouver le besoin d'éloigner tant de tristes pensées, de pénibles sentiments, lorsqu'on n'a pas cherché d'assez bonne heure un appui hors de ce monde de phénomènes, et que l'idée de Dieu, de l'immortalité ne vient pas à notre secours. Heureux celui qui peut dire avec saint Paul : *Omnia possum in eo qui me confortat.* » De là à la prière, à cet acte qui réunit toutes les puissances de l'âme pour les élever plus haut que soi, fait taire toutes les voix du monde extérieur, et soumettre l'énergie elle-même de notre moi, à la volonté du Père céleste et à l'inspiration de l'Esprit-Saint, il n'y avait qu'un pas : « Je prie Dieu, » s'écrie Maine de Biran, « qu'il me donne cette paix que le monde ne peut donner, et que l'homme trouve si difficilement en lui par ses propres forces. » On dit que les hommes deviennent religieux ou dévots en avançant en âge, parce qu'ils ont peur de la mort et de ce qui doit suivre dans une autre vie. Cette objection est réfutée : « J'ai, quant à moi, la conscience, que, sans aucune terreur semblable, sans aucun

Digitized by Google

effet d'imagination, le sentiment religieux peut se développer à mesure que nous avançons en âge ; parce que les passions étant calmées, l'imagination et la sensibilité moins excitables, la raison est moins troublée dans son exercice ; alors Dieu, le souverain bien, sort comme des nuage, notre âme le sent, le voit en se tournant vers lui, source de lumière..... La crainte de la mort n'a rien de commun avec ce sentiment, et se trouve au contraire en opposition directe avec lui. » Il avait éprouvé, ainsi que l'auteur de l'Imitation et tous les mystiques, l'amertume de ces états de langueur et d'angoisse de l'âme où tout se tourne en dégoût, où le cœur qui ne saurait plus rien aimer, devient comme un arbre desséché jusqu'à la racine ; mais il vit, lui aussi, avec surprise et admiration, que si l'on sait attendre que l'hiver soit passé et que Dieu ait fait mourir tout ce qui doit mourir, alors le printemps ranime tout (1). »

En voyant que ces changements étaient si subits, si complets, si imprévus pour l'être intérieur qu'ils bouleversaient en une minute de fond en comble, il ne put s'empêcher de les attribuer à une force cachée, surnaturelle, qu'on ne se donne pas, mais qui agit sur nous d'autant plus efficacement que nous faisons abnégation plus complète de nous-mêmes. Il explique avec lucidité cette métamorphose intérieure qui substitue à cet état de vide et d'aridité l'intuition de tout ce qu'il y a de parfait, de grand, de beau, d'éternel : « dans le point de vue psychologique, ou sous le rapport de la connaissance, l'âme tire tout d'elle-même ou du moi ; par la réflexion : mais dans le point de vue moral, ou sous le rapport de la perfection à atteindre, du bonheur à obtenir ou du but de la vie à espérer, l'âme tire tout ou reçoit tout du dehors, non de ce dehors du monde des sensations, mais du dehors d'un monde purement intellectuel, dont Dieu est le centre..... L'âme peut trouver dans la pensée de Dieu, de l'infini, des moyens de force, d'élévation et de paix qui restent les mêmes quand la machine s'affaisse et que tout l'organisme tend au découragement, à la tristesse, à l'ennui.....

(1) Fénelon.

Digitized by Google

La présence de Dieu opère toujour la sortie de nous-mêmes, et c'est ce qu'il faut. » Avec quelle netteté il accuse les tiraillements intérieurs de ce nous-mêmes et la nécessité d'un recours à un consolateur extérieur et divin. Au milieu même de la solitude et de la paix de la campagne, il écrit : « Ici je puis être moi, moi seul, sans diversion, et je me trouve pourtant comme en compagnie, où une personne vous approuve, l'autre vous condamne.....; l'une vous conseille de suivre telle direction, l'autre vous en détourne, on ne sait à laquelle entendre, obéir. Ainsi se passe la vie. Ce ne sont pas seulement les hommes et les choses du dehors qui nous contrarient; mais l'homme extérieur contrarie l'homme intérieur, et du fond de l'homme intérieur lui-même, ressortent deux forces opposées qui agitent la pensée, l'entraînent en divers sens et l'empêchent de s'arrêter à quelque point fixe. Quel sera le terme de ces contradictions ? Où est le repos ? Je vois maintenant qu'il est inutile de chercher à l'atteindre par les efforts de la volonté. C'est une vraie misère de vivre sur la terre. » Ce terme, ce repos, c'est Maine de Biran, le maître de la philosophie moderne, qui va vous dire où il se trouve, dans le christianisme. « Cette abnégation de soi-même et de tout ce qu'il y a de terrestre, de sensible ou d'humain en nous et hors de nous, est le caractère propre et éminent de la philosophie chrétienne, à laquelle, sous ce rapport, nulle autre ne peut être comparée, et qui surpasse tout ce que la philosophie des anciens a de plus élevé. Le christianisme pénètre bien plus avant dans le cœur de l'homme; il lui révèle bien mieux tout le secret de sa faiblesse que la philosophie tend à lui cacher; et seul, lui apprend où il trouve une force qui n'est pas en lui, puisque ce qui le constitue lui, à titre de force, *sui juris*, peut disparaître et s'évanouir à chaque moment, sans qu'il puisse l'empêcher comme il arrive dans le sommeil, la défaillance, les maladies, la caducité. » A l'esprit parvenu à ce point de maturité et d'observation, se présentait la plus grande et la plus difficile question de la philosophie : qu'est-ce que l'homme peut par lui-même, par la seule force propre de son âme, et qu'est-ce qu'il ne peut qu'en le demandant à Celui qui peut tout, et en s'y

Digitized by Google

préparant par une certaine discipline morale ? Maine de Biran croyait que tous les philosophes, même les chrétiens, étaient ici en défaut, qu'ils donnaient trop ou trop peu à la volonté et à l'activité de l'homme. C'est une question délicate, épineuse même pour les théologiens ; les débats de Fénelon et de Bossuet en font foi. Sans essayer de la trancher, nous rapporterons le tour que lui donne ce maître en psycologie moderne, devenu théologien par la pente naturelle d'un esprit qui veut aller aussi loin que possible dans la voie de la vérité : « Si nous obtenons certaines grâces pour des choses que nous ne pouvons nous donner, c'est que nous les avons méritées par un bon emploi de l'activité qui est en nous. Au surplus, il vaut bien mieux pour l'homme qui se place sous la main de Dieu, qu'il s'exagère sa faiblesse, que s'il avait une idée trop élevée de sa force propre, à la manière des Stoïciens. Combien se montrent supérieurs à l'humanité ces orateurs sacrés, ces hommes si bien et si profondément savants qui, s'ils conçoivent une grande vérité, ou parviennent à l'exprimer de cette manière qui pénètre et entraîne les âmes de ceux qui les entendent ou les lisent, n'attribuent ces succès qu'à l'Esprit-Saint qui les inspire et en rapportent toute la gloire à Dieu seul, au lieu de se glorifier eux-mêmes..... » N'est-il pas étonnant d'entendre cette réhabilitation de la puissance de l'Esprit de Dieu, opérant dans l'esprit de l'homme par renonciation de la volonté humaine, sortir de la bouche du métaphysicien qui, parmi tous, connut le mieux la valeur de cette volonté et en revendiqua les droits dans le domaine des faits de pure psychologie. Il eut besoin de bien des années sans doute pour trouver le nœud qui relie sa théorie du moi avec le dogme de la grâce. Mais il le trouva et dès ce moment, on peut le dire, pour tout esprit de bonne foi, il ne reste plus de difficulté ; et c'est dans tout l'éclat de la lumière que nous pouvons répéter avec lui : « La lumière n'est offusquée en nous que par les ténèbres du corps ; l'activité est donnée à l'âme, au moi pour chasser les ténèbres, et dès lors elle voit, elle s'unit, elle s'identifie à la vérité, à Dieu même. » En d'autres termes : l'homme, usant de sa liberté propre, commence à opérer de lui-même le

Digitized by Google

bien que sa raison lui montre, en luttant contre les passions ; mais il ne peut s'élever au souverain bien, sans le secours d'une grâce spéciale que Dieu lui accorde comme récompense de ses efforts propres ; et avec plus de détail : « La vie de l'esprit commence à luire avec le premier effort voulu : le moi se manifeste intérieurement, l'homme se connaît, il aperçoit ce qui est de lui et le distingue de ce qui est du corps ; mais l'homme extérieur prévaut.... L'homme mu sans cesse par des passions et des désirs relatifs aux biens sensibles, ignore presque qu'il a une volonté, qu'il n'est lui-même qu'une volonté, ayant en elle la force nécessaire pour surmonter toutes ces impulsions du dehors qui la troublent, la rendent esclave et malheureuse, et prendre son vol vers une région plus haute où est son repos, sa paix, son unique bien.... Ce renouvellement ne peut jamais être spontané, mais s'obtient par une action entièrement libre..... surtout par une méditation soutenue, laquelle n'est elle-même que l'exercice de l'activité intellectuelle dans toute son énergie. »

Pour atteindre ce renouvellement il faut une certaine préparation. Que sera-t-elle ! Ce sera d'abord la spéculation, exercice moral. Ce n'est pas tout : « Il faut agir, pratiquer la loi morale dans toute sa pureté pour avoir en soi quelque chose de supérieur à la science ; » c'est donc à devenir juste, à mettre son âme dans cet état que le chrétien nomme : état de grâce, que tend notre philosophe : « Heureux qui a des yeux pour voir le royaume intérieur de la raison ou de la foi, la chair et le sang n'en ont point : la sagesse de l'homme animal est aveugle là-dessus et veut l'être, ce que Dieu fait intérieurement lui est un songe. Pour voir les merveilles de ce monde intérieur, il faut renaître, mais pour renaître il faut mourir, dit-il, comme un nouveau Gerson. Enfin il faut prier : « En pensant volontairement et souvent à la cause suprême de qui nous dépendons, en la priant et implorant son secours, cette action même de prier excite dans l'âme divers sentiments de désir, d'admiration, d'attendrissement, qui peuvent tantôt exalter les facultés de l'intelligence, tantôt produire des états extatiques où des facultés d'un autre ordre semblent se développer, en élevant l'âme jus-

Digitized by Google

qu'à cet état que Platon et son école ont signalé, sans doute d'après l'expérience du sens intime.... » A ceux qui nieraient la réalité de ces sensations sublimes et n'en accordent qu'aux sensations grossières venant du monde des corps, il répond que les causes des premières ne sont ni plus ni moins inconnues et mystérieuses que celles des secondes. Il établit par des observations positives ce fait psychologique si peu remarqué par les philosophes depuis Proclus et l'école platonique. Il trouve en lui un sens supérieur et comme une face de l'âme qui se tourne par moment vers certaines vérités se rapportant à un monde invisible, à un mode d'existence meilleur et tout autre que celui où nous sommes. Il lui est évident que cette intuition vive et élevée ne vient pas de son *moi* (1) : « Un sourd qui aurait par moments la perception des sons, un aveugle qui aurait le sentiment subit de la lumière ne pourraient croire qu'ils se donnent à eux-mêmes de telles perceptions ; ils attribueraient ces effets singuliers à quelque cause mystérieuse ; et celui qui lirait dans leur organisation, trouverait cette cause dans quelque sens obtus, altéré, que le mouvement vital dégage ou éclaircit par moment. Ainsi est notre intelligence par rapport à cet ordre de vérités, dont les esprits supérieurs, plus parfaitement organisés, peuvent avoir l'intuition habituelle, comme nous avons celle de la lumière et des sons que les sourds et les aveugles n'ont pas ; mais il faut bien toujours que la cause ou l'objet de ces intuitions soit quelque chose de réel comme la lumière, car le sens ne crée pas l'objet de l'intuition..... »

C'est à de telles hauteurs que, poussé par ses intentions droite, et sa persévérante recherche, l'esprit de notre philosophe entrevoit l'existence de trois mondes, dont l'un, objet propre de la théologie, est encore méconnu par la spéculation philosophique du XIX^e^ siècle : au-dessus du monde de la sensation, et au-dessus du monde que découvrent les opérations de l'esprit,

(1) Il compare, remarque fine et curieuse, l'influence surnaturelle de l'esprit de Dieu en nous, aux effets bien constatés du magnétisme, communication des pensées d'un esprit à un autre esprit.

Digitized by Google

s'élève ce troisième monde éclairé des lumières de l'absolu ; c'est là que le moi doit tendre par le plus haut degré d'activité intellectuelle qui lui soit donnée de mettre en œuvre. Mais que deviendra, dira-t-on, notre personnalité en présence de cet Idéal suprême de vérité, de beauté et de bonté morale ? Ne vous en inquiétez pas, et croyez cette bouche sincère qui vous dit n'avoir jamais mieux senti toute la valeur et la personnalité de son être que dans ces états qu'il nous montre comme la source de perfection, et dans lesquels, cependant, un souffle extérieur, venant de ce monde invisible, remplit l'âme, et où la personne paraît s'absorber en Dieu..... Bien convaincu, pour notre part, de la réalité des conclusions auxquelles est parvenu ce penseur éminent, nous répondrons d'avance à ceux qui nieraient la solidité de ce monde transcendental : « Vous ne le connaissez pas, si vous ne portez pas en vous le sentiment religieux qui en est la clé, qui seul peut y introduire l'homme. Vous vous moquez des théosophes, des mystiques, des illuminés ; mais tous ceux que vous appelez ainsi, lorsqu'ils ont été des esprits élevés et sincères, ont dit que la condition indispensable de la connaissance était un certain régime moral, cette préparation dont parle Maine de Biran, et surtout le recours à Dieu et aux puissances de Dieu, par la prière. Aussi longtemps que vous ne prendrez pas ce chemin, vous n'arriverez pas aux portes de la cité divine. L'exemple de Maine de Biran est quelque chose de grave ; il donnera à réfléchir à plus d'un philosophe. Trop tôt est venue pour nous l'heure qui a ouvert à cet ascète de la pensée les portes du monde qu'il appelait déjà de ses vœux. Qui peut dire jusqu'où serait allé, dans la démonstration philosophique des vérités de la foi chrétienne, cette robuste intelligence ! Il faut nous contenter de redire et de peser en notre cœur ses dernières paroles ; elles sont éloquentes et comme le testament de sa vie entière : « Le monde nous crucifie à mesure que nous avançons en âge ; il faut en finir et nous regarder d'avance comme crucifiés ou morts pour le monde.... Mon Dieu, délivrez-moi du mal, c'est-à-dire, de cet état du corps qui offusque et absorbe toutes les facultés de mon âme ; donnez à mon âme cette force qu'elle

Digitized by Google

n'a pas en elle-même pour s'élever vers vous, et trouver son repos de quelque côté que souffle le vent de l'instabilité. Donnez, Seigneur et je vous rendrai... Si l'homme, même le plus fort de raison, de sagesse humaine, ne se sent pas soutenu par une force, par une raison plus haute que lui, il est malheureux, et quoiqu'il en impose au dehors, il ne s'en imposera pas à lui-même, La sagesse, la vraie force consiste à marcher en présence de Dieu, à se sentir soutenu par lui ; autrement : *væ soli !*

« Le stoïcien est seul ou avec sa conscience de force propre, qui le trompe ; le chrétien ne marche qu'en présence de Dieu, et avec Dieu, par le médiateur qu'il a pris pour guide et compagnon de sa vie présente et future. »

Maine de Biran a prouvé par la psychologie, la vérité de cette belle pensée de Tertullien : *anima naturaliter christiana*. Il a prouvé que l'âme aspire au christianisme, en constate la nécessité, en retrouve en elle-même quelques éléments, proclame la nécessité d'un Médiateur. Mais sans l'action de ce médiateur lui-même, peut-elle quelque chose dans l'ordre du salut ? Nous ne craignons pas d'affirmer qu'elle ne peut rien. Cette grande vérité ressort autant de ce qu'a dit Maine de Biran, que de ce qu'il n'a pu dire. Et s'il lui restait à dire, c'est qu'il lui restait à faire. Celui-là, seul, arrive à la plus complète lumière dont l'homme peut être éclairé qui, selon les paroles profondes (1) de l'Évangile, pratique la vérité, *qui autem facit veritatem* (2).

Edouard DEGEORGES.

(1) Ce point délicat et important est parfaitement démontré dans le remarquable travail de M. A. Nicolas, que nous avons déjà cité.

(2) *Saint Jean*, III, 21.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

DE LYON (1).

—

Avec l'année 1827-1828 commence une nouvelle et regrettable lacune de cinq ans, d'autant plus regrettable qu'elle embrasse de mémorables événements, dont la commotion a dû troubler quelquefois, par son contre-coup, le pacifique sanctuaire de vos réunions. D'un autre côté, la presse périodique, suffisant à peine aux discussions passionnées et personnelles du jour, n'a plus guère le loisir de s'occuper du Cercle et, pour attirer ses regards sur notre modeste Compagnie, il ne faut rien moins qu'une sorte de démonstration politique de la part de nos devanciers. A ce point de vue, nos séances sont dignes d'intérêt et de mémoire, du moment où le *Précurseur* (N° du 10 février 1827) peut y trouver quelque projectile à l'adresse du minis-

(1) Voir la précédente livraison, pages 210-28.

Digitized by Google

tère de Peyronnet. Mais laissons parler la feuille libérale :

« Avant-hier le Cercle littéraire a tenu sa séance chez Duthel, restaurateur. Les convives étaient au nombre de vingt-quatre, tous animés de la plus franche gaieté. Les couplets au dessert sont partis avec le champagne : M. Castellan, notre Béranger lyonnais, a payé son tribut accoutumé, par une chanson de circonstance : *Harangue de M. le Président du Conseil.* » La strophe suivante peignait l'esprit du temps :

Jadis, par plus d'un faux miracle,
On récréait nos bons aïeux;
La raison, enfin, met obstacle
A ces amusements pieux.
A saint Jubin nous rendrons sa puissance,
A son tombeau, le boîteux..... clochera.
Allons, Messieurs, un peu de patience,
Pour vous bientôt le bon temps reviendra.

L'état de l'opinion publique s'est profondément modifié depuis, il faut le reconnaître, car dans ce même Cercle où l'on applaudissait, en 1827, ce badinage irréligieux, vingt ans plus tard, l'éloge de l'inquisition et la profession des doctrines ultramontaines pouvaient se produire sans soulever la moindre réclamation.

La seconde partie de cette séance d'opposition était remplie par M. Claudius B.., « dont la jeune muse s'exerce, ajoute le *Précurseur*, aux nobles

Digitized by Google

accords, et qui s'est aussi fait entendre. Nous avons pu retenir ces deux couplets :

Fille du ciel, aimable liberté,
A nos chansons viens présider encore :
Nous célébrons la gloire, la beauté,
Et tous ces biens que la jeunesse adore.
Moi, dans ces vers, des fourbes, des tyrans,
Je veux flétrir la mémoire funeste.
Muses, chantez, la liberté nous reste,
Demain, peut-être, il ne sera plus temps.

Quand tous les arts, enfantés par la paix,
Semblaient choisir la France pour patrie,
Nous consolant par de plus doux succès,
La liberté se montra leur amie.
Filles du Pinde, un glorieux encens,
A parmi nous fixé votre présence,
Béranger chante, on chante encore en France,
Demain, peut-être, il ne sera plus temps. »

De part et d'autre, les promoteurs comme les adversaires du projet de loi se méprenaient grandement sur sa portée, erreur d'honnêtes gens de chaque côté. Nous savons aujourd'hui, par expérience, que la liberté de la presse est indisciplinable et qu'il est moins difficile de la supprimer que de la réglementer. Les tyrans et les fourbes dont parlait notre confrère étaient de bonne composition, et leur campagne liberticide ne devait pas empêcher leurs victimes de se plaindre. Or, en matière d'opinion, si la plainte

Digitized by Google

peut se faire publiquement, elle se change bien vite en ovation triomphante. Les événements de 1830 l'ont bien prouvé plus tard.

Pour le surplus de la lacune, l'annaliste de vos fastes en est réduit aux conjectures, les comptes-rendus ne reparaissant qu'avec la séance du 3 août 1831. Ce jour-là, M. Boullée prend la plume par intérim, pour nous laisser un volume bien complet de procès-verbaux, qui forment, avec ceux de ses successeurs, une série non interrompue jusqu'à ce jour, si l'on en excepte un trimestre perdu, d'avril à juillet 1837.

Cette année académique 1831-1832 fut fertile en résolutions chez nous, comme elle le fut en lois dans l'ordre politique. Ainsi, à la séance du 17 novembre, après avoir entendu l'exposé de M. Boullée, chargé de soutenir la discussion, le Cercle vota diverses modifications à son règlement. L'article 14 rendit aux assistances et aux tributs le droit à un jeton, mais ce ne fut pas pour longtemps. L'article 21 abrogea la disposition qui ne permettait d'élire qu'en présence de trois candidatures, l'agrandissement du cadre faisait déjà sentir sa fâcheuse influence. Enfin l'article 19 consacra un usage qui avait prévalu contre les prescriptions des précédents réglements. « Le Secrétaire rédige et signe les procès-verbaux des séances, » est-il dit dans le nouvel article, tandis que les statuts antérieurs dispo-

Digitized by Google

saient que le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances et les transcrit sur le registre. Mais les gens de lettres ne brillent pas, en général, par les habitudes d'ordre matériel. Au bout de trois ans, c'est à dire avec la cessation des fonctions de M. Segaud, en qualité de secrétaire, l'usage du registre avait cessé, et la rédaction des procès-verbaux s'était faite sur des feuilles volantes qui, avec le temps, se dispersèrent et amenèrent les lacunes que nous déplorons tous aujourd'hui, et que nous sommes réduits à remplir, comme une page d'histoire arrachée dans un manuscrit antique, à l'aide de documents d'origine et de destination très-diverses. Nous portons ainsi la peine de la négligence de nos devanciers ; du moins il ne tiendra pas à nous que la réunion en registre de tout ce qui reste ne préserve notre mémoire d'un semblable reproche de la part de nos successeurs.

A la séance suivante (15 décembre), un membre propose de changer le titre du Cercle, parce que ce titre réveille des idées équivoques et sans précision. « Un autre membre, dit le procès-verbal, propose de lui donner le titre de Société philotechnique ; un autre membre est d'avis de lui conférer celui de Société philologique. Le Secrétaire, chargé de soumettre à l'agrément de l'Académie royale de Lyon le projet de lui attribuer (à notre compagnie) le nom d'Athénée lyon-

Digitized by Google

nais, que l'Académie portait autrefois, rend compte que cette proposition a éprouvé au sein de ce corps littéraire une opposition vive et inattendue. Le Cercle décide, en conséquence, qu'il ne sera donné aucune suite à ce projet. Les dénominations ci-dessus exprimées et celle de Société académique sont débattues et rejetées par le Cercle.

« Un membre propose de donner au Cercle la dénomination définitive de Société littéraire de Lyon. Cette proposition, ayant réuni la majorité des suffrages, est convertie en résolution. » Ce nouveau titre avait, d'ailleurs, l'avantage de renouer une vieille tradition et de représenter notre Compagnie comme l'héritière de la Société littéraire de Lyon, fondée en 1778, par Thomas Riboud, et dont la devise, *Amicitiæ et litteris*, pourrait encore être la nôtre (1).

A la séance du 2 février 1832, sur un exposé du Trésorier, la Société décide d'abord qu'il sera distribué un demi-jeton pour assistance à chaque séance, et un jeton entier pour chaque tribut exigé, ou pour le tribut offert en remplacement de l'un de ceux des orateurs inscrits. Ensuite, le Secrétaire appelle l'attention de la Société sur une antinomie au moins apparente, entre les articles 4 § 1 et 12 § 3 de son réglement,

(1) Notice sur Thomas Riboud, par Philibert Le Duc, Lyon, 1852.

Digitized by Google

relatifs tous deux aux démissions de membre titulaire. Il propose, pour la faire disparaître, de supprimer le dernier paragraphe et de consacrer ainsi le principe de démission tacite des membres titulaires de la Société, par défaut d'assistance à ses réunions pendant un an. Cette suppression est ordonnée. Nous verrons bientôt quelle application désastreuse dut être faite de cette disposition rectificative.

A la séance du 21 juin, sur la proposition de M. Boullée, secrétaire, la Société décide que toute personne étrangère à la compagnie, mais déjà membre d'une Académie ou d'un corps savant quelconque, puisse assister à une séance de la Société, sur la présentation de deux de ses membres, et y faire une lecture. Cette dérogation avait lieu en l'honneur d'un Lyonnais fixé depuis longtemps à Paris, Jean-Louis Boucharlat, mathématicien et versificateur, ancien professeur au collége militaire de la Flèche, continuateur du cours de littérature de la Harpe, à l'Athénée français, plus tard membre correspondant de la Société. Il était venu chercher dans sa ville natale un asile contre l'épidémie cruelle qui faisait à Paris sa première et sa plus meurtrière invasion. Privé de la société de sa famille et de ses amis, il voulait s'asseoir à vos séances comme à un foyer de vie intellectuelle, qui lui rappelait en province les habitudes de son existence de

Digitized by Google

littérateur parisien. Du reste, M. Bourcharlat s'efforça de mériter l'hospitalité de vos réunions : il se fit entendre trois fois dans trois pièces de vers, dont l'une sur la peste de Florence, au XVII^e^ siècle, et l'autre sur le système astronomique de Tycho-Brahé.

L'année académique se termina par une mesure de rigueur, irréprochable sans doute au point de vue de la légalité, mais en réalité plus funeste qu'avantageuse à la Société, qu'elle priva de cinq membres, dont quatre devaient s'illustrer plus tard et fournir une brillante carrière, malgré l'anathème confraternel. A la séance donc du 29 août et en exécution de l'ordre du jour arrêté précédemment, le Secrétaire mit sous les yeux de la Société, au vœu de l'article 4 § 2 du réglement, la liste des membres qui n'ont assisté à aucune de ses séances, durant le cours de l'année. La Société, après en avoir délibéré, et sur les observations de quelques membres :

« Considérant que les termes de l'article 4 de son réglement sont formels et précis, et ne laissent place à aucune équivoque ; que les cinq membres dénommés plus haut ne figurent comme présents sur aucun des procès-verbaux des séances de l'an 1831-1832,

« Que, par une lettre en date du 11 courant, le Secrétaire a pris soin de les avertir de la position dans laquelle ils se trouvaient placés, par

Digitized by Google

ce défaut d'assistance ; que, néanmoins, ils ne se sont rendus ni à la séance du 16 août, ni à celle de ce jour ; que la Société ne peut voir dans cette inaction qu'une manifestation implicite mais réelle du désir de ne plus continuer à lui appartenir, ou du moins une insouciance équivalente à cette manifestation,

« Déclare que les cinq membres dénommés sont, dès à présent, réputés démissionnaires et que, désormais, ils cesseront de faire partie des membres titulaires de la Société. »

Après avoir enregistré cet arrêt draconien, M. Boullée donna sa démission de Secrétaire et, sur les instances de ses confrères, il consentit à rester en fonctions jusqu'à la séance de rentrée qui eut lieu le 22 novembre suivant. A cette séance, M. Boullée, secrétaire, met sous les yeux de la Société deux lettres par lesquelles M. Terme, l'un des cinq membres réputés démissionnaires de la Société, pour avoir négligé d'assister à ses séances, pendant l'année qui vient de s'écouler, se plaint de la rigueur de cette détermination et allègue divers motifs pour justifier son absence. Un membre propose à la Société de considérer cette communication comme l'expression du désir que M. Terme éprouve de rentrer dans son sein et de prononcer sa réintégration immédiate, sans recourir aux formalités prescrites par le réglement, en matière d'élection de membres

Digitized by Google

titulaires. Mais la Société « considérant que rien n'annonce que M. Terme ait explicitement manifesté l'intention de lui appartenir de nouveau, comme membre titulaire, que, dès lors, une réintégration spontanée serait nécessairement prématurée et compromettrait la dignité qu'en sa qualité de corps libre elle doit conserver avec soin; que les mêmes considérations ne lui permettent pas de s'exposer à un refus de la part de M. Terme, arrête qu'elle ne statuera sur la demande formée au nom de ce candidat, que dans sa prochaine séance. »

Après ce vote, la Société, reprenant son ordre du jour, entendit le compte-rendu de ses travaux, pour l'année 1831-1832, présenté par le Secrétaire, en exécution de l'article 29 du réglement(1). Ce fut la seconde et dernière fois que cette obligation fut remplie, sans doute à cause de la difficulté d'avoir communication des manuscrits. Avez-vous dérogé virtuellement, Messieurs, à cette disposition, le jour où vous avez décidé qu'à l'avenir il serait publié, chaque mois, un extrait fait par l'auteur de chacune des communications qui auraient lieu à vos séances? C'est une question que nous ne nous permettrons pas de résoudre.

A la séance suivante, sur la production d'une

(1) Ce compte-rendu se trouve annexé, ainsi que tous les manuscrits et la correspondance de 1831-2, à la fin du volume dans lequel M. Boullée a réuni tous les procès-verbaux de son exercice.

Digitized by Google

lettre de M. Terme, qui demandait le titre de membre honoraire, une commission était nommée, laquelle faisait, à la séance du 22 décembre, son rapport, à la suite duquel le titre de membre honoraire était conféré à M. Terme et à M. Valois. On réparait ainsi la faute du 22 novembre ; mais on ouvrait la porte aux demandes d'honorariat, qui devaient priver successivement la Société de sa fleur et la mettre, sept ans plus tard, à deux doigts de sa perte. L'extrême sévérité n'est de mise qu'en matière de probité : elle est déplacée dans une réunion où l'on cherche un délassement. Le zèle seul doit suffire chez des esprits distingués, pour assurer l'accomplissement du devoir.

Quelque modeste que soit, en général, le budget d'un corps savant, il doit subir les exigences de la loi d'équilibre entre les recettes et les dépenses, et avec d'autant plus de soin qu'il n'a pas, comme les Sociétés de finance, la ressource de l'emprunt. Il faut donc que cet être de spéculation esthétique descende, au moins une fois par lustre, des hauteurs sublimes et incorporelles de l'empirée, dans les lignes positives d'un état de situation, préoccupations prosaïques, indignes de grands esprits et pourtant nécessaires. Nous avons trouvé déjà, plusieurs fois, la trace de ces quarts d'heure de Rabelais dans les procès-verbaux, sous forme d'invitation au tré-

Digitized by Google

sorier de presser la rentrée de la cotisation annuelle, même d'élection de commissaires chargés de se transporter, comme des garnisaires, chez les collègues en retard. A la séance du 3 janvier 1833, sur le rapport de M. Pic, trésorier, il fut pris une mesure analogue ; mais, au lieu de chercher à assurer le recouvrement des recettes, on voulut simplifier la situation sociale, en réduisant la dépense. Il fut donc décidé que le tribut affecté à chaque lecture ne serait plus désormais que d'un demi-jeton.

A cette même séance, eut lieu la première communication d'un littérateur recommandable, élu à la précédente réunion, M. Mézières, professeur de rhétorique au collége royal, qui devait plus tard s'élever aux plus hautes fonctions de l'administration universitaire locale, le rectorat. Ce membre distingué de notre Société lut un examen critique des ouvrages d'Olivier Goldsmith, considéré comme écrivain et comme moraliste.

7 février, élection de M. Sylvain Blot, administrateur-poëte, que, sur la fin de sa carrière, la politique devait disputer au culte des Muses.

A la séance du 27 février 1834, la question financière reparaît sous la forme d'un exposé de situation présenté par M. Pic, trésorier. Il résulte de ce document, que l'actif de la Société s'élevait alors à la somme de 658 fr. C'est,

Digitized by Google

sans doute ce chiffre de prospérité qui détermina la Société, dans sa séance du 29 mai, à prendre une action, on voit que depuis longtemps la Société siégeait dans le même palais que la Bourse, à prendre une action dans la publication d'une édition polyglotte des œuvres d'Anacréon.

La séance du 7 août constate une douloureuse nouvelle, la mort d'une des plus grandes ou, pour mieux dire, de la plus grande illustration industrielle de Lyon, dont le nom est devenu universel et impérissable, je veux parler de la mort de Jacquard, annoncée à la Société par M. Grognier.

8 janvier 1835, la Société accepte la publicité que la presse périodique met au service de ses travaux. Après avoir entendu la lecture, par M. Grandperret, du prospectus d'un nouveau journal scientifique et littéraire, devant paraître sous le nom de l'*Athénée*, la Société déclare consentir à ce que ce journal rende compte, sans blâme ni éloge, de ses travaux et de ses séances, se réservant le droit de révoquer, quand il lui plaira, par une délibération postérieure, la présente autorisation. En même temps, la Société décida qu'elle prendrait un abonnement à l'*Athénée* et autorisa, en conséquence, le trésorier à en payer le prix. C'était quelque chose d'analogue à la délibération du 5 mars 1856.

A la séance du 19 mars 1835, la Société adopte

Digitized by Google

des dispositions réglementaires en cinq articles, pour assurer le dépôt aux archives et la conservation en recueil de toutes les lectures faites en séance, à peine de perte du droit au tribut. Cette résolution était comme un corollaire de la délibération du 8 janvier et avait pour but d'assurer à la feuille l'*Athénée* les documents indispensables pour rendre compte des séances de la Société. Elle a dû tomber en désuétude, par suite de la disparition du journal qu'elle avait pour but d'alimenter.

7 mai, la Société fixe à 6 heures du soir l'ouverture de ses séances : jusqu'à ce moment on s'était réuni à 7, heure à laquelle on devait revenir, dans la séance du 2 juillet.

La Société, dans sa séance du 11 juillet 1836, décide qu'elle prend un abonnement à la *Revue de Lyon*, qui venait de recueillir la succession littéraire de l'*Athénée*, pour ne pas fournir une plus longue carrière.

24 mars, la Mairie demande des renseignements sur la fondation, le but et l'organisation de la Société littéraire. C'est la première fois que l'autorité se préoccupe spontanément de notre existence. C'est que les passions politiques ayant abusé du droit d'association, depuis 1830, le pouvoir avait dû restreindre l'exercice de ce droit et le subordonner à son bon plaisir, par mesure préventive. Il fallait donc prendre des informa-

Digitized by Google

tions sur les Sociétés savantes, afin que l'Administration pût les distinguer des associations proscrites désormais.

Avec la séance du 29 novembre 1837 commence l'entrée en fonctions, comme secrétaire, de votre Secrétaire perpétuel. Pendant le cours de cet exercice, qui ne doit jamais finir, nous n'aurons plus à regretter de lacune dans la série de nos procès-verbaux. Désormais aussi les noms seront écrits avec soin, et vos membres, qui tous doivent être des notabilités dans le monde des lettres locales, y seront correctement désignés.

A la séance du 13 décembre, il est procédé à l'élection d'un comité biographique, composé de cinq membres, dont les noms sont ainsi désignés par le scrutin : MM. Péricaud aîné, Monin, Chelle, Breghot du Lut et Boitel. Le 7 février 1838, ce comité fit son rapport, par l'organe de M. Monin, et toutes ses propositions furent votées. Il fut décidé, en outre, que la Biographie publiée par Michaud, servirait de règle comparative pour la longueur des notices destinées à la Biographie lyonnaise ; que l'ouvrage serait tiré à 500 exemplaires et que chaque membre n'aurait droit qu'à un seul de ces exemplaires. C'est à la suite de cette délibération que fut passé un traité avec feu Léon Boitel, imprimeur, membre de la Société, pour l'impression du catalogue des *Lyonnais dignes de mémoire*, auquel travaillaient, depuis long-

Digitized by Google

temps, MM. Péricaud aîné et Breghot du Lut, et qui devait servir de cadre à la Biographie lyonnaise. Ce volume a, en effet, paru, nous en avons tous reçu un exemplaire : c'est comme un mémento qui doit engager chacun à remplir au moins une case dans cette longue nomenclature, à laquelle il sera ajouté à son tour.

L'année 1839 fut une des plus néfastes dans les annales de la Société. Peu s'en fallut que cette année ne prêtât son millésime à la réduction du Cercle que 1807 avait vu naître. Tel qu'un arc dont les voussoirs se prêtent un mutuel appui et se tiennent suspendus de la clé aux pieds-droits, par la force de cohésion que la pesanteur leur imprime, telle est la solidarité qui unit les membres d'un corps savant : il faut que les vides se comblent à mesure que les vacances arrivent, et que le cadre ne soit jamais dégarni, au point de se dissoudre, par l'absence de la majorité. Malheur donc aux Sociétés que les démissions volontaires viennent décimer, leur ruine est imminente ; tous ces suicides partiels aboutissent inévitablement à la disparition de l'être collectif, et ces retraites individuelles devraient être sévèrement jugées par l'opinion, à cause des conséquences désastreuses qu'elles entraînent. La démission est une maladie contagieuse ; mais ceux qui en sont atteints les premiers méritent plus de blâme que de sympathie,

Digitized by Google

parce qu'il ne tient qu'à eux de ne pas y succomber. Qu'on cesse donc de briguer parmi nous le titre d'honoraire : songeons que cette distinction est toujours payée bien cher par la Société. Craignons, en la conférant, même à des exigences légitimes, d'encourager des défections funestes. Au lieu d'honorer ceux qui nous quittent, honorons plutôt la fidélité de ceux qui nous demeurent volontairement unis par les liens d'une solidarité étroite, dans l'une et dans l'autre fortune, parce que chez eux l'amour des lettres a toujours dominé et les a fait passer sur tout le reste. A ce sentiment d'attachement à toute épreuve, vous avez tous reconnu nos deux vénérables doyens qui, après cinquante ans d'exercice, donnent encore à tous leurs confrères l'exemple de l'exactitude et de l'activité. Quelle distinction plus flatteuse pourraient-ils d'ailleurs ambitionner, que de rester à tout jamais parmi nous, pour nous servir à tous de modèle? D'un autre côté, pour empêcher que ces pensées dissolvantes de retraite prématurée viennent à germer dans les esprits, il faut que chacun s'applique à rendre la vie douce à ses confrères, à leur témoigner de la bienveillance, des égards, de la tolérance même, sur certains points où l'opinion ne peut être unanime, sans que la liberté soit étouffée sous l'autorité du symbole, à mériter, en un mot, les sympathies de chacun.

Digitized by Google

Les procès-verbaux ne nous disent pas si cette crise dangereuse, à laquelle nous arrivons dans l'ordre des temps, fut amenée par des froissements intérieurs, par des torts, par des défauts de caractère. Loin de moi la pensée de faire appel aux souvenirs, pour mettre en lumière des dissensions ou des personnalités, et de répandre le jour sur les causes secrètes de cette désertion en masse, qui faillit coûter la vie à notre Société. Bornons-nous à constater que le premier pas fut fait dans cette voie par MM. Boullée et Guerre, le 26 novembre 1835, lesquels eurent malheureusement tant d'imitateurs, dix en trois ans, qu'à la séance du 8 mai il ne se trouva que deux membres, M. Gauthier, président, et le docteur Chapeau, qui dut dresser, en sa qualité de médecin au rapport, une sorte de procès-verbal de carence. Il fut donné lecture aussi d'une lettre de M. Fraisse, secrétaire, annonçant, pour la prochaine séance, un rapport sur les moyens les plus propres à réparer les pertes que fait chaque jour la Société. A la séance suivante, où quatre membres seulement furent présents, on craignait de venir pour assister aux derniers moments du malade, le rapport annoncé eut lieu et, à la séance qui suivit celle du 5 juin, où l'on se trouva heureusement en nombre suffisant pour voter, six nouveaux membres, destinés à remplir les vides si menaçants des années précé-

Digitized by Google

dentes, furent élus à l'unanimité. Même à l'époque déjà loin de nous, où la candidature était briguée, et où il fallait attendre une vacance pour entrer, s'appelât-on Journel, même à cette époque la Société eût pu s'enorgueillir des nouveaux membres qui venaient la relever. En tête de la liste étaient les grands noms de MM. de Laprade et Ozanam, qui devaient, l'un et l'autre, prendre bientôt une haute place dans le monde intellectuel, et dont l'admission doit être consignée comme un événement majeur dans les annales de notre Société. A la séance du 19, M. Ozanam, en prenant possession de son siége, lut une dissertation dont l'objet était d'éclairer cette question : Dante était-il Guelfe ou Gibelin ?

Gaspard BELLIN.

La suite au prochain numéro.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES

DE M. DE BELLIÈVRE AU ROI HENRI IV

AU SUJET

DE L'EMPRISONNEMENT DU DUC DE NEMOURS

ET DE SON ÉVASION DE PIERRE-SCISE

en 1594 (1).

SIRE, considérant l'estat auquel se trouve ceste votre ville de Lyon et aussi les provinces voysines, j'ay estimé qu'il estoit necessaire que Votre Majesté en fust advertye par personage qui vous fust fort fidelle et bien informé de ce qui se présente du cousté de deçà ; pour ceste occasion Monsieur de Vic entreprend ce voyage qui n'a rien obmis ès afferes que nous avons icy traicté de ce que peult un votre très loyal et très fidelle subject et serviteur. Sire, Votre Majesté scaura de luy ce que Monsr de Nemours nous a respondu sur ce que luy a esté proposé de votre part; lequel

(1) Nous avons inséré, dans notre livraison de janvier 1858, page 81, la première de ces lettres si curieuses que nous devons à l'obligeante communication de M. Guigue, élève de l'école des Chartes. Nous donnons aujourd'hui les suivantes qui racontent, avec une si naïve vérité, un épisode intéressant de notre histoire. Nous renouvelons ici nos remerciements à notre collaborateur pour ce précieux document.

(Note du Directeur de la *Revue*.)

Digitized by Google

après plusieurs remises nous a dict que se trouvant prisonnier il ne peult avec son honneur s'obliger de serement à Votre Majesté. Sur quoy luy a esté remonstré qu'il ne le peult refuser estant nay votre subject, et aultres raisons qui l'ont deu mouvoir à prendre un meilleur conseil, à quoy après un fort long propos ne l'ayant peu induyre, il nous a dict enfin qu'il traicteroit avec nous touchant sa deslivrance, et pour y parvenir contenteroit Votre Majesté de tout ce qu'est en son pouvoir, et ce faisant remectroit entre les mains de Votre Majesté toutes les places detenues en Lyonnois, Forest, Beaujolois, Dombes et Auvergne, et la place de Miribel en Dauphiné, sur quoy il a faict dresser l'escrit qui vous sera présenté, qu'il a signé et approuvé, et nous a requis de fere le tout entendre à Votre Majesté, disant qu'il estime qu'elle jugera qu'il s'est mis à la raison. Nostre response a esté que nous ne pouvons accepter dedit escrit premierement pour ce qu'il ne satisfaict à ce dont l'avons requis touchant le serement et aussy touchant la remise de la ville de Vienne, n'estimant pas que s'il ne satisfaict à ces deux poincts Votre Majesté se puisse contenter de aultres offres qu'il nous faict. Il est demeuré ferme en son opinion et nous a dict que pour regard de Vienne elle est entre les mains de son frère, monsr le marquis de Sainct-Sorlin, qui luy a mandé resolument que pour chose que ce soit il ne s'en veult departir, et n'estant la place en sa puissance, il remect à nous de negocier avec le dit sr marquis. Quant au serement dict que se trouvant en liberté et estant plus tost son inclination de vous servir, Votre Majesté aura plus d'occasion de prendre asseurance de luy, s'il s'obligera à ce serement de sa voulonté estant en liberté que s'il le fera contrainct de la prison. C'est, Sire, tout ce que nous avons peu tirer de luy, et ne voyant pas que pour chose que nous luy puyssions remonstrer il soit pour changer d'avis, nous n'avons peu prendre aultre resolution que de représenter le tout à Votre Majesté, ainsy que particulierement elle sera informé par le-

Digitized by Google

dit sr de Vic. On n'a pas estimé que l'on peult avec seureté emmener de ce lieu ledit sr duc de Nemours, qui ne se pourroit fere qu'avec les forces de monsr d'Ornano, lesquelles s'esloignans de ces provinces, se trouvans voz ennemys armés et en plus grand nombre ceste ville pourroit courir un grand danger ou les serviteurs dudit sr de Nemours favorisés de quelques ecclesiastiques, sèment de maulvaix langaiges et y font des menées qui mectent en peine voz serviteurs qui se plaignent de la longueur dont use ledit sr de Nemours à satisfere à voz commandemenz. Ce qu'ils estiment que il faict pour une espérance dont on le repaist que l'armée estrangère s'approchant de ceste ville, contraindra ce peuple par menaces de mectre le feu en leurs maisons des champs de le deslivrer ou que durant ces longueurs il aura moyen par ces menées de troubler ceste ville et la surprendre que nous avons veu ces jours passés fort emeüe pour la craincte que on leur donne qu'ils ne peulvent éviter ce danger. Sire, nous avons esté en doubte que ce peuple n'entreprenne sur la vie dudit sr de Nemours, et si nous ne le contenions cela pourroit estre desjà faict. Nous remonstrons que telle chose ne se peult ny doibt entreprendre sans le consentement du souverain, que si telle chose avenoit à ce prince, monsr le marquis de Sainct-Sorlin, son frère, se pourroit resouldre à remectre Vienne, Toyssai et tant d'aultres places qu'ils tiennent entre les mains du Roy d'Espaigne et du duc de Savoye, que Votre Majesté seroit frustrée de l'espérance qu'elle a de les recouvrer en reprenant à sa bonne grâce ledit sr de Nemours, si tant est que le peuple exerce une telle vengence sur luy que pour le présent le marquis de Treffort joinct au marquis de Sainct-Sorlin et aux trouppes de Bourgoigne qui sont de la ligue menera plus de forces que vos serviteurs n'en peulvent mectre ensemble, les approchant de ceste ville et mectant le feu aux maisons des champs ; ce peuple s'esmouvra et pourra prendre de maulvaises resolutions. Ce que je suis contrainct d'escrire à Votre

Majesté pour ce que j'ay esté contrainct d'en parler en une notable assemblée des plus notables de ceste ville, ou chascun juge la venue de Votre Majesté y estre si requise et si necessaire que si elle sera longuement differée touts vos bons serviteurs qui sont icy disent qu'il est fort à craindre que ceste ville ne se perde et attire avec soy la perte et la ruyne des provinces voysines. Votre présence, Sire, asseurera du tout ceulx qui ont le cœur françois, dissipera et confondra la malice de vos ennemys; le danger est plus grand pour ce que il n'y a du tout rien en voz finances pour nous preparer de forces. Voz ennemys ravagent le païs et ceulx qui sont à votre service en prennent tout ce qu'ils peuvent. Votre receveur ne faict aulcune recepte et jusques à présent il n'a sceu fournir cent escuz pour estre employés à ce qui est de votre service; il ne reçoit rien à la douane pour ce que le commerce est rompu du cousté de la Savoye, et trouvons que au moys passé on n'y a pas receu quatre ou cinq cent escuts, et l'on estime que la recepte de ce moys sera encores moindre. Les eschevins de la ville se trouvent obligés en leurs propres et privés noms de plus de soixante mil escutz depuis qu'ils se sont remis soubs votre obéissance, et ne faisant aulcune recepte, il m'est impossible de les fere obliger à plus grands sommes. Chacun juge qu'il est bien dangereux de vouloir contraindre ce peuple qui est si armé et accoustumé à la licence de payer par capitation. Je travaigle au mieulx que je puis a fere un fonds pour ne nous laisser perir sans fere resistance, et mectrons peine de persuader ce peuple de se vouloir ayder pour empescher sa ruyne estant question maintenant que la ville et les particuliers se perdent, ou que l'on trouve moyen de souldoyer des compagnies de cavallerie pour resister aux ennemys de Votre Majesté, qui sçaura par mons^r de Vic ce qu'a esté icy resolu entre mess^rs de Nemours, marquis de Sainct-Sorlin et nous pour la remise de la tour de Saincte-Columbe et les avis que nous avons eu du cousté de Provence, à quoi me re-

Digitized by Google

mectant je finirai ceste lettre par prieres à Dieu de vous donner,

Sire, très longue et très contente vie. C'est de Lyon, le XXIIe jour de juillet 1594.

Votre très humble et très obeissant subject
et serviteur,

BELLIÈVRE.

Sire, ayant escrit la présente, le chevalier d'Urfé est icy venu qui m'a baillé des lettres de monsr le comte d'Auvergne et faict veoir une instruction dudit sr comte, signée : Charretier, contenant que ayant entendu que Votre Majesté reprenant monsr de Nemours en sa bonne grace luy laisse le tiltre de ce gouvernement de Lyonnois, que Votre Majesté luy a cy devant accordé, et aussi remect iceluy sr duc de Nemours en l'estat de sa cavalerie legière dont le feu roy l'honnora et qu'il a exercé en deux bataigles rangées, à ces causes il a donné charge au comte de Chasteauneuf d'Urfé de scavoir de moy la vérité de ce faict et ce que je luy conseille en affere de si grande importance. Ma response a esté que il ne pouvoit prendre meilleur avis, si en ce que dessus il se sentoit intéressé que d'envoyer par devers Votre Majeste pour scavoir son bon vouloir et recevoir son commandement ; et néantmoings pour satisfere à ce qu'il desire, que je luy en escrive mon opinion. Je luy représentois d'avoir toujours veu et sceu que en touts les traictés de paix qui ont esté cy devant faicts, que nos roys reprenant leurs subjects en leurs bonnes grâces, les ont par mesme moyen remis aux charges et dignités qu'ils exerçoient auparavant la guerre, sans que l'on aye demandé ny attendu l'avis de ceulx qui en avaient esté provens en leurs places.

Sire, je viens presentement de recevoir la depesche de Votre Majesté du VIIe de ce moys, quant à ce qui concerne le mescontentement dont monsr d'Ornano vous a escrit,

Digitized by Google

Votre Majesté scaura par monsr de Vic que pour ce regard les choses sont comme elle peult desirer et qu'il ne se peult rien adjoucter à la bonne intelligence qui est entre luy et moy. Quant à Monsr le cardinal de Plaisance, votre commandement sera suyvi, ne pouvant estre approuvé comme légat ou luy portera l'honneur qui est deu à un cardinal que Votre Majesté veult estre respecté.

Sire, j'escrivy à Votre Majesté par courrier qui vous fust envoyé exprès le malheur qui nous est icy avenu de l'evasion de monsr de Nemours, avenue par la bestise de six persones ordonnées pour estre continuellement en sa chambre, avoir l'œil jour et nuict sur luy à ce que il ne peult évader, qui n'ont sceu dire aultre excuse de leur faulte, car de corruption nous ne l'appercevons pas, si ce n'est que ledit sr de Nemours prenant une faulse perruque et ayant pris les habits de son vallet, s'est tellement desguisé qu'ils ne le peurent recongnoistre. Nous sommes icy pleins de confusion, craignant le mal que ceste evasion peult apporter à votre service à ceste ville et à toutes ces provinces, et ne scavons dire si ce n'est que c'est une grande pugnition de Dieu sur nous. Ce neantmoings, sire, la grace à Dieu, ceste *ville ne s'est poinct mutinée*, ny faict chose insolente comme on craignoit que elle feist ; elle se montre ferme à vous servir et resister à vos ennemys. Monsieur le colonel fust le mesme jour en trois endroictz de la ville où il parla aux capitaines penons et plus notables en grande assemblée, leur remonstra dignement ce qui est de leur bien et de votre service ; toutz généralement se declarèrent fermes et constants à vous rendre toute fidelité et obéissance. Ledit sr Colonel et moy avons escrit à touts les gouverneurs des provinces voysines, à ce que un chascun se prépare de vous servir où le besoing se présentera. Monsieur du Beloy dira à Votre Majesté comme monsr le connestable a faict avancer ses trouppes et donne asseurance qu'il sera bien tost en ces quartiers. Nous luy

Digitized by Google

avons escrit diligemment touchant ce faict, et ne sera obmise chose qui se puisse a ce que ceste ville vous soit conservée comme nous espérons, moyennant la grâce de Dieu qu'elle sera. Mais, Sire, quelque ordre et soing que vos serviteurs puissent avoir pour la conservation de vos afferes, ils jugent touts que sans la présence de Votre Majesté, non seulement ceste ville, mais aussi toute vos *provinces depuis Bourges jusques à la mair de Marseille* se trouveront exposées en un très grand danger, approchant d'icy les forces estrangères qui sont desjà preparées en Italie et aultre que vos ennemys *attendent du cousté de l'Espaigne et d'Allemaigne*, d'où l'on dict que il viendra de nouveau en Italie un bien grand nombre d'Espagnols et de lansquenez ; votre présence seule peut consoler vos bons serviteurs, asseurer ceulx qui sont en doupte et chastier vos rebelles. Sire, le s^r^ du Beloy, qui a veu *mons^r^ de Nemours* en passant par Vienne, vous dira ce qu'il a congnu de son intention. Il se vante d'avoir en peu de jours jusques à *huict mil hommes*. Le Roy d'Espaigne, par ses ministres qui sont à Milan, faict traicter avecques luy et avec mons^r^ le marquis de Sainct-Sorlin pour avoir les villes *de Vienne en Daulphiné et Toissai en Dombes*, et comme nous avons eu avis, font difficulté sans avoir l'asseurance desdites places de l'accommoder des forces et moyens que il leur demande. Il y a quelques jours que ce traicté dure et ne scai ce qu'en reuscira. J'estimois que mons^r^ de Vic porteroit ces avis à Votre Majesté, ayant sceu de mons^r^ de Nemours après plusieurs communications ce à quoy il se vouloit resouldre pour obtenir sa liberté. Il y a aujourd'huy seze jours que il estoit prest à partir d'icy pour aller trouver Votre Majesté et luy fere entendre tout ce qui estoit passé du cousté de deça, mais sur ce, monsieur le colonel et ceulx de ceste ville ont resolu de ne vouloir aulcune tresve si ledit s^r^ de Nemours ne remectoit entre leurs mains la tour de Sainte-Columbe-les-Vienne. Sur les delays intervenus à ce traicté, ledit s^r^ de Vic a esté retardé à mon grand

Digitized by Google

regret jusque au jour que ce malheur de ladite evasion est avenu et differe de partir maintenant pour n'avoir encores peu obtenir passeport dudit sr de Nemours, auquel j'ay escrit deux lettres depuis que il est à Vienne, affin de scavoir quelle est son intention sur ce qu'a esté icy traicté avecques luy. Il a faict response à la *dernière* dont j'envoye le double à Votre Majesté et du procès-verbal qui a esté faict sur ladite evasion.

Sire, je supplye le Créateur de vous donner très longue et très heureuse vie. C'est de Lyon, le xxixe jour de juillet 1594.

Votre très humble et très obéissant subject et serviteur,

BELLIÈVRE.

(original).

(A la suite de la précédente lettre et de la main de Bellièvre).

Les notables qui ont gardé monsieur de Nemours le jour d'hyer nous ont rapporté que sur les huict à neuf heures du soir ils veirent ledit sr qui se meict au lit, estant au lict on porta une terrine pour ses afferes, après cela ils presumèrent que il prist les habillements de son valet de chambre, prist une faulse perruque, ayant sur soy le manteau de sondit vallet de chambre; il porta soubs son manteau ladite terrine, se bouchant le nez, faisant semblant que c'estoit pour la puhanteur, sortist en la sorte au devant des deux notables, de deux de leurs serviteurs, de deux suysses qui estoient en la chambre et d'un corps de garde de vingt suysses, porta la terrine vers un privé, auprès duquel on avoit faict un troux par lequel il est sorty, et se tient qu'à présent il est à Vienne. Je luy ay escrit pour scavoir de luy s'il veult se tenir à ce que il nous avoit promis ou nous fere la guerre. J'actends sa response. Le capitaine Valier estoit lors en ceste ville, traictant avecques moy pour envoyer xviii suisses à la tour Sainte-

Digitized by Google

Columbe, suyvant l'accord que nous avions fait ce jour mesme avec ledit s[r] de Nemours.

Lettre de M. de Bellièvre au duc de Nemours.

De Lyon, ce xxvii[e] jour de juillet 1594.

Monseigneur, avant eu ce matin l'advis de votre évasion du chasteau de Pierre-Scize, je n'ay voulu faillir de vous escrire ce peu de lettre pour vous supplier, comme je fay bien humblement de me vouloir faire c'est honneur que de m'escrire par ce trompette sy vostre volonté est d'observer, vous estant maintenant en liberté, ce qu'estant detenu audict chasteau, vous avez promis a monsieur de Vic et à moy touchant la reddition des places contenues en l'escrit que vous avec signé, et que ledit s[r] de Vic s'est chargé de votre part de porter aù roy. Il vous plaira, Monseigneur, de monstrer en cella votre générosité et que je recoipve de vous ceste faveur, que je soys esclarez de votre vollonté affin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté. Aussy, Monseigneur, j'ay à vous supplier d'une autre chose, c'est que voyant le soupçon où l'on est entré en ceste ville à cause de votre evasion, votre bon plaisir soit de me faire entendre votre volonté, si attendant la responce du Roy, vous ferez de votre part observer la trêve comme a esté traicté entre vous et nous. Ce faisant le Roy aura occasion de prendre asseurance de votre affection. Sy avez autre volonté, votre générosité se monstrera, nous asseurant franchement quelle est en cella votre intention. Excusés moy, s'il vous plaist, de la hardiesse que j'ai prins de vous escrire et supplier de ce que dessus, me commandant le service que je doibs au Roy, d'envier en la sorte etc. ainsy signé : Bellièvre.

Autre lettre.

De Lyon, ce xxvii juillet 1594.

Monseigneur, je fois hier responce à la votre qu'il vous

Digitized by Google

pleust de m'escrire par l'ung de vos trompettes et attendois la votre à celle que je vous escrivys par le trompette de monsieur le Collonel, lequel est icy revenu et a dict que l'avez renvoyé sans lettres, vous remettant à ce que m'aviez escript par votre trompette. Monseigneur, je vous suppliois que votre bon plaisir feust de m'escrire si votre intention est d'avoir agréable, estant maintenant en liberté, la promesse que vous nous feistes et avez signée lors qu'estiés detenu au chasteau de Pierre-Size. Il y va de mon honneur que je ne retarde à en advertir le roy ; pour ceste cause, je vous supplie de rechef et très-humblement de me vouloir sur ce mander votre intention, et me sortir de la peine extreme ou je suis pour ne le scavoir. (Et a costé est escript) : Monseigneur, n'estant le subject de ceste lettre que sur le contenu cy dessus, je ne repeteray ce que je vous escrivys hier touchant la continuation de la trève, à quoi je vous supplie de nous vouloir faire response et esclarer de votre intention. Mons^r le Collonel trouve bon que la trève se continuë.

Ainsy signé : BELLIÈVRE.

Lettre du duc de Nemours à M. de Bellièvre.

De Vienne, ce xxviii^e jour de juillet 1594.

Monsieur, pour respondre à votre lettre je vous diray que ce que j'avoys consenty à rendre les places n'estoit que pour avoir ma liberté, laquelle, Dieu m'aiant faict la grace de me donner, je ne voy pas que j'aye beaucoup de subject de m'en deffaire. Monsieur de Vic me mande qu'il desire avoir ung passeport de moy pour aller vers le Roy, son maistre, je le luy bailleray s'il luy plaist de le venir prandre icy, etc.

et plus bas signé : CHARLES DE SAVOYE.

(copies),

Digitized by Google

LA

COLONNE MILLIAIRE D'USSON EN FOREZ

Le désir si naturel d'attribuer à sa province une grande part dans les illustrations et les gloires du passé, a souvent fait commettre des erreurs graves aux historiens les plus consciencieux ; c'est ce qui est arrivé à de La Mure et à Dulac de la Tour d'Aurec, historiens du Forez, pour l'inscription de la colonne milliaire d'Usson. De La Mure est le premier qui ait rapporté cette inscription, comme suit :

IMP. CAESAR.....
VS MAXIMINVS
FELIX AVG. P. M.
PROCOS. PRIM.
ET F. E. IVL. VERV...
NOBILISSIMVS
PRINCEPS IVVENTV
VS VETVSTAT.. CON.
RESTITVERVNT
M. XIIII.

Digitized by Google

La Mure voit dans cette inscription le rétablissement du temple d'Usson : comment cet historien fait-il mention d'un temple que rien n'indique dans l'inscription, plutôt que d'un autre monument? Il était sans doute préoccupé du souvenir d'un événement que l'histoire nous a transmis. En l'an 260 de J.-C., les Germains, conduits par un chef nommé Chrocus, ravagèrent les Gaules, le Forez, l'Auvergne, et détruisirent, dans cette dernière province, un temple d'une architecture remarquable, appelé temple de *Vasso*. Ce temple était, sans doute, situé à Usson, dont le nom dérive évidemment de *Vasso*. On croit que ce temple était dédié à Mercure, d'après un passage de Pline l'ancien qui rapporte que, sous le règne de Néron, le célèbre sculpteur grec Zénodore fut chargé de faire une statue de ce dieu pour les Arvernes (Auvergnats). D'après d'autres documents, ce temple avait été primitivement dédié, par les Gaulois, à la déesse *Vasso*, d'où lui était venu le nom du temple de *Vasso*.

Si la disposition d'esprit de La Mure était telle que je le suppose, il faut convenir qu'il a fait une étrange confusion de temps et de lieu. De lieu, parce que le temple était situé à Usson en Auvergne, et non dans la ville d'Usson en Forez ; de temps, parce que ce temple fut détruit en l'an 260 de l'ère chrétienne, comme nous l'avons dit, sous le règne de Gallien, tandis que l'inscription ci-dessus a dû être gravée au plus tard en l'an 237, époque de la mort de Maximin. Il est même probable qu'elle l'a été en 236, car la mention du proconsulat de Maximin étant indiquée sur cette colonne milliaire, celle de son consulat, qui correspond à l'an 236 de J.-C., devait l'être également. De La Mure a, d'ailleurs, pour donner quelque probabilité à son opinion, rempli arbitrairement par le mot VS, une lacune qui existait après le mot IVVENTV.

Dulac de la Tour d'Aurec qui rapporte cette inscription dans son *Précis historique et statistique du département de la Loire*, lit : TIS au lieu de VS, ce qui est plus ration-

Digitized by Google

nel, et autorisé, en outre, par d'autres inscriptions. Mais Dulac de la Tour d'Aurec tombe dans une erreur analogue à celle commise par La Mure. Il traduit les mots : VETVSTAT.. CON.. par *vetustate consumptam*, et sous-entend le mot *urbem*, de sorte que, selon lui, il s'agissait du rétablissement de la ville d'Usson *tombant de vétusté*.

Les inscriptions, destinées à consacrer le souvenir de la restauration d'un ou de plusieurs édifices publics, ne se gravaient jamais sur des colonnes milliaires, mais sur des plaques ou sur des cippes d'une forme différente qui ne marquaient point les distances, soit en milles romains, soit en lieues gauloises. Je citerai, entre autres exemples, l'inscription qui constate le rétablissement des Thermes de Narbonne par l'empereur Antonin (1), et celle qui rappelle que les empereurs Dioclétien et Maximin firent réparer les édifices publics de *Cularo* (Grenoble) (2). L'inscription, rapportée par La Mure et Dulac de la Tour d'Aurec, constatait tout simplement le rétablissement de la colonne milliaire ; on connaît beaucoup d'inscriptions analogues à celle-ci, entre autres celles des colonnes milliaires de Nîmes et de Solaize, rétablies par l'empereur Claude, ou en son nom.

L'inscription de la colonne d'Usson doit être restituée ainsi :

IMPerator CAESAR caius julius
verVS MAXIMINVS pius
FELIX AUGustus Pontifex Maximus
cos. PROCOS. PRIMùm
ET Filius Ejus IVLius VERVS
PRINCEPS IVVENTVTIS
VETVSTATe CONsumptum
RESTITVERVNT
M. XIIII (milliare decimum quartum)

(1) Voyez Muratori et Maffei.

(2) Muratori.

Digitized by Google

« L'empereur César-Caius-Julius-Verus Maximin, pieux, heureux, Auguste, très-grand pontife, consul, proconsul pour la première fois, et son fils Julius Verus, très-noble prince de la jeunesse, ont rétabli ce quatorzième milliaire (1), détruit par vétusté. »

Alain MARET.

(1) Quatorze mille pas romains ou quatre lieues deux tiers de vingt-cinq au degré. Cette colonne milliaire étant déplacée lorsqu'on la trouva sur le territoire de la commune d'Usson, on ne peut fixer le point de départ auquel correspondaient les quatorze mille pas romains, sur la voie romaine qui conduisait à Usson.

Digitized by Google

LE PETIT-MONSIEUR

ou

LES CHAUFFEURS DANS LE LYONNAIS,

ÉPISODE DE LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE.

On sait que les Chauffeurs de pieds, ou simplement par abréviation les *Chauffeurs*, à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e, jetèrent l'épouvante dans plusieurs provinces de la France, de la Belgique et sur les bords du Rhin. Le Lyonnais n'en fut pas exempt, et les cruautés de ces bandits sont encore populaires dans nos montagnes. C'est la dernière aventure d'une de ces bandes que je vais essayer de retracer ; l'héroïne de mon récit m'a souvent raconté ce fait dans mon enfance, je n'ai dissimulé que son nom.

C'était par une soirée de la fin de l'été ; le soleil jetait des rayons brûlants sur les environs de Lyon ; les eaux de la Saône étaient basses et coulaient à peine, les arbres étaient jaunis, les prés n'avaient plus de verdure, et les chemins couverts de poussière semblaient défier la patience des voyageurs ; tout annonçait que cette saison avait été pénible à traverser, et que cette journée avait été une des plus pénibles de la saison, et cependant à travers les dernières maisons du faubourg Saint-Irénée, on aurait pu voir dans ce moment une dame s'éloigner seule de la ville et s'avancer avec courage sur le chemin pierreux qui s'étendait devant elle.

Son costume simple et commode annonçait qu'elle appar-

Digitized by Google

tenait à cette classe de la bourgeoisie qui tient à la ville par sa fortune, sa famille et ses relations ; à la campagne, par ses goûts, ses habitudes et son séjour. Son pas ferme et décidé indiquait une personne pleine d'activité et de vie, mais ses regards incertains et inquiets laissaient deviner combien c'était chose étrange pour elle de se trouver seule, à pied, sur une route peu fréquentée, elle qui aurait pu avoir, sans doute, un domestique, une voiture ou simplement un cheval ; cette dernière manière de voyager était fort à la mode à cette époque, dans les montagnes du Lyonnais, où les chemins étroits et mal entretenus la rendaient préférable à toute autre. Il fallait quelque raison bien extraordinaire pour l'avoir poussée à faire pédestrement une course qui pouvait être longue et qui paraissait si visiblement l'inquiéter.

A la manière dont elle hâtait le pas, toutes les fois qu'à travers les arbres et les maisons de campagne elle voyait le soleil s'approcher de plus en plus de l'horizon, on jugeait qu'elle avait longtemps à marcher encore, et que des craintes puissantes lui défendaient de rester tard en route. C'est qu'une femme seule éprouve toujours quelque vague inquiétude, et à l'époque dont nous parlons, c'étaient des dangers bien réels qui menaçaient tout voyageur attardé, comme toute maison isolée. Les Chauffeurs battaient le pays. Dans les fermes dont ils étaient quelquefois obligés de faire le siége, ils prenaient les malheureux paysans, les liaient, les couchaient à terre ou les suspendaient à la crémaillère, allumaient un feu de brindilles sèches, et là, leur brûlaient les pieds jusqu'à ce que, vaincus par la douleur, ils eussent indiqué où se trouvait leur argent, leur trésor, le fruit de leurs longues économies. Souvent les Chauffeurs avaient versé du sang, et on citait nombre de familles où ils s'étaient porté à cette funeste extrémité. La terreur qu'ils répandaient se trouvait donc à son comble, et nul, cependant, n'eût été assez hardi pour porter

Digitized by Google

une accusation personnelle. Le dénonciateur aurait bientôt été puni d'une mort terrible, et, d'ailleurs, pouvait-on avoir autre chose que de vagues soupçons? Au milieu de la nuit, une maison était envahie par quinze ou vingt hommes armés et masqués. Avant d'avoir sauté à bas du lit, les habitants étaient garrottés ; on mettait un bâillon dans la bouche de la victime, quelquefois on lui jetait un linge autour de la tête, et alors on procédait à un interrogatoire auquel il ne fallait répondre que par un signe de tête. Tout se passait dans le plus grand silence ; puis, le matin, lorsque le soleil se levait brillant et radieux, un voisin ou un passant entr'ouvrait la maison, elle était silencieuse et déserte, on y pénétrait, et on trouvait avec effroi des cendres tièdes, des placards ouverts, des tiroirs brisés, du linge à terre, et çà et là, des gens liés aux pieds du lit, à la pâtière, à la crêche, au ratelier, les yeux bandés, le corps brisé, les vêtements noircis, tous en proie à la plus violente terreur... Qui était venu? les Chauffeurs. Quels étaient ces Chauffeurs? on ne pouvait le dire.

La plus terrible de ces bandes était cependant commandée par un homme que tous les montagnards connaissaient d'une manière certaine. Le nom du Petit-Monsieur jetait l'effroi dans toutes les veillées. Lorsque le soir on se réunissait au coin du feu pour apprendre ou pour donner des nouvelles, il n'était question que des atrocités du Petit-Monsieur : c'était son nom de guerre. Lorsqu'une ferme isolée avait été le théâtre de quelque nouvel exploit, on avait toujours reconnu parmi les assassins ce chef audacieux et cruel, mais alors on apprenait que cette nuit-là même, le Petit-Monsieur avait eu quelque rixe dans le cabaret d'un village éloigné, et comment l'accuser? Le fait est que, doué d'une force prodigieuse, il se jouait des distances. On croyait l'avoir rencontré à telle foire, mais il avait acheté, lui-même, presque à la même heure, une paire de bœufs dans une grange à plusieurs lieues de là ; car, à

Digitized by Google

son affreux métier nocturne, il en joignait un autre, celui de marchand de bœufs. Ce dernier commerce expliquait comment il se trouvait avoir parfois des sommes considérables qu'il étalait complaisamment dans les auberges.

Ce n'était donc pas sans raison que la dame dont nous avons parlé ressentait de l'inquiétude et de l'impatience, en voyant devant elle une plaine à traverser, des montagnes dans l'éloignement, sous ses pieds une poussière épaisse, et à l'horizon le soleil qui fuyait rapidement. Ses forces commençaient à faiblir, et il paraissait douteux qu'elle pût longtemps soutenir la vitesse de sa marche.

Elle avait dépassé depuis longtemps le pittoresque village de Francheville, déjà dans le lointain elle apercevait un vallon au fond duquel plusieurs crimes avaient été depuis peu commis, lorsqu'elle entendit derrière elle un bruit de pas qui se rapprochait de plus en plus. Craintive, elle tourna légèrement la tête, et vit un homme qui s'avançait avec vitesse. La veste jetée sur le bras gauche, le chapeau à la main, une ceinture autour du corps, l'air libre et dégagé, taille moyenne, larges épaules, cet homme avait la démarche et la désinvolture de ces paysans du Lyonnais qui habitent la haute montagne, mais que leurs affaires appellent fréquemment à la ville. Ils ont de l'aisance dans les manières, sont fins, spirituels, et parlent purement le français ; on reconnaît en eux le paysan policé, le paysan aristocrate et fier, qui évite les mésalliances et ne prend femme que dans les familles de son rang. La race d'hommes que je peins ici se trouve dans les montagnes qui avoisinent Duerne, Messimy, Rontalon, Saint-Martin-d'en-Haut, Izeron, Thurins, et même aujourd'hui elle a peu dégénéré.

Le montagnard jeta un coup-d'œil sur notre voyageuse, et s'arrêta subitement.

— Eh quoi ! c'est vous, madame Maurice, s'écria-t-il avec

Digitized by Google

étonnement, vous, à pied, seule sur cette route? Mon Dieu! par quel hasard?... Permettez-moi, Madame, de marcher à côté de vous, ajouta-t-il en remettant sa veste; je ne vous quitterai pas que vous ne soyez chez vous, et vous avez l'air si fatiguée, si harrassée, qu'on pourrait vous croire souffrante ou malade.

— Je vous remercie de votre offre, Monsieur, dit la dame en le regardant avec attention, vous allez plus vite que moi, et je ne veux pas vous être à charge.

— Mais, Madame, je ne suis nullement pressé, et pour vous tenir compagnie, je mettrai bien mes affaires de côté; je serai si heureux si je puis vous être agréable, à vous qui êtes si bonne pour tout le monde.

— Vous me connaissez, Monsieur? et cependant je ne me rappelle pas vous avoir vu jamais... je connais pourtant toute la montagne.

— Oh! c'est bien vrai, reprit le voyageur sans répondre à sa question, et tout le monde aussi vous connaît; il n'est pas un fermier du pays à qui vous n'ayez rendu quelque service; aussi, Madame, vous pouvez compter sur bien des cœurs et bien des bras!

Un léger sourire passa sur les lèvres de la dame.

— Je l'espère, Monsieur, et dans ces temps-ci on est heureux de pouvoir se fier à l'attachement de quelqu'un. Je suis bien sûre que si nous courrions quelque danger, ma famille et moi, tout le village accourrait pour nous défendre, et cela me rassure un peu.

— Ah! sans doute, vous voulez parler des Chauffeurs, Madame. Comment? vous les craignez?

— Mais je crois avoir mille raisons pour cela. Ma maison est isolée, à cent pas du village, je suis veuve, et mes fils ne sont encore que des enfants; si je ne comptais sur la protection

Digitized by Google

du ciel et sur l'amitié de mes voisins, la position serait dangereuse.

— Oh! vous avez bien tort, Madame, on fait plus de contes qu'il n'y a de vérités.

— Des contes! Appelez-vous des contes l'assassinat de la fille de Sabran, tuée l'autre jour à sa fenêtre, en plein midi?

— Mais, Madame, on amplifie toujours. Tenez, moi, je n'en crois pas la moitié. Je vais la nuit, je vais le jour, je vais partout, on ne m'a jamais rien dit, je n'ai jamais rien vu; ce qui me fait penser que les routes sont sûres et le pays tranquille. Mais vous, Madame, ajouta-t-il en voyant le regard de surprise que lui jetait sa compagne, comment se fait-il que vous soyez sur la route, seule et à pied, car c'est un voyage de chez vous à Lyon?

— Mon avoué a besoin de papiers importants pour demain, et moi seule sais où les trouver. J'ai renvoyé ce matin mon domestique et ma voiture, il a fallu absolument revenir chez moi et je n'ai rencontré personne de connaissance pour m'accompagner, que vous, Monsieur, à qui je fais mes remercîments bien sincères; car je vous l'avoue à présent, j'étais dans une inquiétude fort grande, mais je ne crains plus rien, grâce à vous.

Le montagnard s'inclina. Tous deux suivaient un chemin sauvage à travers des sables, des landes arides; ils gravirent plusieurs petites montées, ils s'avancèrent sans accident à travers un pays dangereux, et c'était chose touchante de voir le respect et les soins de ce paysan auprès d'une femme sans défense. Tout en marchant il égayait la route par ses observations, ses plaisanteries, et quelquefois par des saillies que n'aurait pas désavouées un homme d'esprit. Madame Maurice, qui avait retrouvé toute sa sécurité, se plaisait à l'exciter et souriait à ses bons mots.

Cependant nos deux voyageurs commençaient à découvrir

Digitized by Google

devant eux les toits d'une auberge à réputation équivoque, ancien château érigé, avec le temps, en cabaret.

— Voici le Boulot, dit le paysan, vous allez prendre quelque chose et vous reposer un instant.

— Je me reposerai, mais je ne prendrai rien, Monsieur.

— Acceptez une tasse de lait ; il est délicieux dans cette ferme ; vous en jugerez, dit-il, en jetant avant d'entrer un coup-d'œil autour de lui.

Sur le seuil de la porte, une jeune fille accorte et jolie se tenait debout en filant. Son fuseau montait et descendait en cadence ; elle chantait et sa voix pleine et sonore appuyait, en traînant, sur la finale de chaque phrase musicale. Au bruit des pas elle se tut, leva la tête et pâlit. Ses bras tombèrent machinalement de chaque côté de son tablier, et son fuseau n'étant plus retenu alla rouler au pied des étrangers.

— Un pot de lait et des écuelles, dit le paysan. La dame n'avait pas remarqué le trouble de la jeune fille, et son compagnon n'avait pas voulu le voir. La jeune paysanne se précipita vers la laiterie et revint avec une belle jatte de lait. Un instant après, deux écuelles brillantes de propreté et deux cuillères de fer poli se trouvaient sur la pâtière à côté du pain de seigle nouvellement entamé. Les voyageurs s'assirent, et la jeune fille, fascinée par un regard, se tint debout devant la cheminée en s'appuyant de tout son poids contre un chenet de fer autour duquel sa main s'était crispée avec violence.

— J'ai toujours remarqué, dit en s'asséyant le voyageur, qu'une tasse de lait chaud est ce qu'il y a de mieux à prendre quand on a fait une longue course. Moi, qui voyage beaucoup, je trouve que c'est le rafraîchissement qui me réussit le mieux. Le vin trouble les idées ; le lait conserve la vigueur et le jugement... Deux choses, ajouta-t-il, dont nous avons grand besoin dans notre état.

Ce repas fut gai, assaisonné qu'il était par la bonne hu-

Digitized by Google

meur et l'appétit. Les convives devisaient en riant, parlaient des récoltes de la saison, des améliorations à faire dans le pays, et même des événements politiques dont tout le monde s'occupait alors. Tout à coup la dame tira sa bourse et se mit à chercher de la monnaie.

— Vous n'en ferez rien, je vous en prie, dit le montagnard en étendant la main ; où il y a des hommes les dames ne paient jamais... Mon enfant... voici !...

— La dame voulut insister, le paysan parut blessé.

— Je ne veux rien, s'écria la jeune fille avec émotion. Je vous ai offert de bon cœur tout ce que nous avions. Ma mère est dehors, mon père n'est pas loin, mais...

Elle ne sut comment achever sa phrase et pendant qu'elle était là toute troublée les deux voyageurs s'éloignèrent de sa maison.

La conversation reprit tout son intérêt, la dame se mettant à la portée de son compagnon de voyage, et celui-ci s'élevant à un ordre d'idées où on n'aurait pas cru qu'il pût atteindre. Au bout de quelques minutes, cependant, ce dernier devint rêveur et distrait. On approchait d'un ravin profond, au fond duquel on aurait pu voir comme les traces d'une lutte désespérée. Il semblait que la terre s'était éboulée violemment, que des souliers ferrés avaient laissé des empreintes en glissant du haut en bas de la balme, et que plusieurs morceaux de papier noircis qui se voyaient çà et là avaient servi récemment de bourres de fusil ; c'est qu'en effet, dans cet endroit, Chevalier, un chef de Chauffeurs avait été fusillé trois jours auparavant par des paysans qui s'étaient fait eux-mêmes sévère et prompte justice. La dame avait appris cet événement, mais elle n'en connaissait pas précisément le théâtre ; le montagnard connaissait l'un et l'autre, et en jetant sur les lieux un regard à la dérobée, il frémit.

Par le plus grand des hasards, quand ils traversèrent

Digitized by Google

Malataverne, peu de personnes étaient sur les portes. Les deux voyageurs engagés dans une conversation intéressante, ne remarquèrent pas des signes de curiosité et d'effroi qu'échangèrent entre elles les vieilles femmes qui filaient, assises vers la croix. Les habitants étaient encore à leurs travaux.

— C'est une course que j'ai toujours voulu faire, disait la dame. Des fenêtres de ma maison j'aperçois les vieilles tours du château de Rochefort, et je serais curieuse de le visiter, ne fût-ce qu'à cause de l'épaisseur de ses murailles.

— On dit que ce château a résisté au déluge, et je ne suis pas éloigné de le croire, Madame; deux chars à bœufs pourraient encore aujourd'hui se croiser dans l'épaisseur des murs, et vous devez penser qu'une pareille masse ne se renverse pas facilement. Du reste, la montagne est assez élevée pour que les eaux du déluge n'aient pu atteindre jusque là.

— Vous pensez que le déluge qui couvrit la terre aurait fait une exception pour la montagne de Rochefort ?

— C'est un dire et une croyance de nos pères, et je n'ai point de raison pour en douter.

— Oui, je sais que c'est une prétention des gens de Rochefort; mais ils ne sont pas les seuls qui remontent à une haute antiquité. La chapelle de Saint-Vincent, à Saint-Laurent-d'Agny, est dit-on encore plus ancienne.

— Oh ! Madame, j'ai de la peine à me rendre à cet avis.

— Vous tenez aux titres de noblesse de ce hameau, Monsieur ?

— Certainement, et autant qu'un noble à ses parchemins.

— Allons, je ne veux pas vous contrarier, et je vous donne raison. Il y a souvent des rixes entre les deux villages?

— Trop souvent ! dans les vogues, chacun veut soutenir l'antiquité de son pays, et on en vient aux coups pour maintenir son droit. Dans les grandes choses comme dans les petites, cela s'est toujours fait ainsi.

Digitized by Google

Sur les montagnes environnantes, de riants villages se déployaient en amphithéâtre, un vallon fertile s'étendait sur la gauche, et au milieu serpentait le Garon, joli ruisseau dont nos voyageurs traversèrent un affluent sur un tronc d'arbre. Une vieille croix de bois s'inclinait devant le pont vermoulu; de chaque côté de la croix s'allongeait un chemin; là nos deux voyageurs s'arrêtèrent.

— Vous ne me quitterez pas ainsi, dit la dame à son compagnon de voyage, vous accepterez un lit à la maison; je vous ai trop d'obligation pour que je vous laisse aller. Et le tirant doucement par son habit : Vous ne voudriez pas me faire de la peine, ajouta-t-elle.

— Je suis confus de vos bontés, Madame, interrompit le montagnard; mais il faut que je sois demain matin à Saint-Martin-d'en-Haut. J'ai un rendez-vous auquel je ne puis manquer, et, malgré toute ma bonne envie, il faut que je m'y rende.

— Eh bien ! alors, vous me direz votre nom; que je sache du moins qui m'a rendu un service que je ne veux pas oublier.

— Grataloup, Madame; si vous aviez besoin d'une paire de bœufs, je vous prie de m'écrire à Saint-Martin, je m'empresserai de vous en amener moi-même.

— Monsieur Grataloup, venez vous reposer chez moi; je serais désolée si vous me refusiez.

— Pour vous montrer, Madame, que j'y mets de la bonne volonté, je vais vous accompagner chez vous.

— Et vous prendrez quelque rafraîchissement.

— Je suis trop pressé, Madame.

On se remit en marche, et après avoir gravi une montée assez courte, mais rapide, les voyageurs découvrirent à quelque distance un groupe de bâtiments environnés d'un mur qui reliait les unes aux autres des granges, des écuries et des remises; à gauche, à côté d'un portail cintré, s'élevait la

Digitized by Google

maison de maître; devant la porte dix à douze valets ou journaliers se reposaient des fatigues de la journée ; tout à coup, par un mouvement subit et instantané, ils se précipitèrent du côté des voyageurs.

Le montagnard s'arrêta. — Madame, il est plus tard que je ne croyais, neuf heures viennent de sonner au village, vous êtes chez vous, permettez-moi de vous quitter et de prendre ce sentier qui doit abréger ma route ; je m'arrêterai chez vous une autre fois. Veuillez m'excuser pour aujourd'hui.

Et laissant sa compagne stupéfaite, il s'éloigna avec vitesse.

— Avec qui étiez-vous, Madame, s'écrièrent à la fois tous les valets ?

—Avec un très-brave homme qui m'a donné le bras en route et qui m'a quitté là, je ne sais pourquoi.

— Et vous ne le connaissez pas ? c'est le Petit-Monsieur !

—Lui ? mais non, c'est impossible, vous vous trompez ; il s'appelle Grataloup.

— Oui, Grataloup, de Saint-Martin, dit le Petit-Monsieur.

— Le chef des Chauffeurs ?

— L'homme sans miséricorde et sans pitié.

— O mon Dieu ! et il m'accompagnait, où est-il à présent?

— Voyez, Madame, il court du côté du village.

Le Petit-Monsieur disparaissait en effet dans le vallon.

La dame rentra chez elle avec une fièvre brûlante, et le lendemain un domestique porta les papiers chez l'avoué.

Cependant, le Petit-Monsieur avait laissé derrière lui le village de Thurins, et il s'avançait à grands pas sur la route de Rontalon, il voulait réparer le temps perdu; les arbres passaient rapidement derrière lui, les buissons semblaient disparaître, et les sentiers de la montagne n'avaient ni aspérités ni ravins. La nuit était venue, nuit sombre comme après un jour de chaleur étouffante, nuit d'orage comme

Digitized by Google

celles que l'on choisit pour les crimes. Le Petit-Monsieur n'était plus le paysan courtois et civilisé ; ses yeux s'étaient allumés, sa respiration était haletante. Le Petit-Monsieur jetait des regards d'inquiétude autour de lui, l'irritation et la colère se peignaient sur son visage, il semblait avoir peur de ne pouvoir assouvir cette nuit même sa soif de sang. Tout à coup une lumière brilla au loin dans l'obscurité.

— Enfin ! s'écria-t-il, je croyais qu'ils n'allumeraient jamais leur damné signal. Le sang me bout dans les veines quand je vois tant de lâcheté et de négligence ! il n'y en a pas un qui ne tremble quand il faut mettre le feu au bois.

Il traversa Rontalon, et, se dirigeant vers le point le plus élevé de la montagne, il parvint à un endroit sauvage où brillait le feu d'une fournache allumée sans doute par des bergers.

C'était du moins la pensée des fermiers qui voyaient de loin cette flamme. Ceux qui partaient avec leurs chevaux pour Lyon ne s'en inquiétaient pas autrement.

Le Petit-Monsieur s'avança avec précaution ; il fit un signal et vit dans la nuit des ombres s'approcher ; en un instant il fut entouré.

— Y êtes-vous tous ?

— Il manque Fallotin.

— Le Diable l'emporte ! il est toujours le dernier au rendez-vous, qu'il prenne garde.

Tous, barbouillés de suie et bien armés, se dirigèrent du côté de la montagne ; ils marchaient en silence et en grande hâte.

Cependant, près du village de Riverie, dans une grange considérable, une famille dormait. Le père, la mère et cinq enfants, après une journée pénible, goûtaient les douceurs du repos ; le père seul était agité et rêvait. De sinistres présages l'avaient troublé dans la journée, et son sommeil n'a-

Digitized by Google

vait pas le calme habituel ; plusieurs fois même, il s'était levé, avait pris son fusil et avait jeté un regard inquiet sur la campagne ; mais la nuit n'était troublée que par quelques éclairs lointains, et il s'était recouché. La veille il avait touché une somme assez considérable ; par prudence il l'avait remise à un notaire, et de ce côté-là, du moins, il était tranquille.

Le chien de la ferme aboya.... Un gémissement sourd annonça qu'il avait cessé de vivre.

Dans une salle basse un volet s'ouvrit. Une main mystérieuse cassa un carreau de vitre.

Il se fit un long silence.

Des hommes armés et masqués entrèrent avec précaution dans la ferme. Le père, la mère et les enfants se réveillèrent en sursaut. Ils étaient déjà liés, garrottés et bâillonnés. La lampe était allumée et accrochée à sa place, sur la cheminée. Le fermier fut arraché de son lit.

— Où est ton argent, compère?

— Où est ton argent ?

— Est-il dans le coffre? dans ton placard ? dans ta paillasse ?

— Desserrez-lui les dents.

— Où est ton argent ?

— Je jure sur Dieu, la sainte Vierge et les Saints que je n'ai point d'argent chez moi, dit le pauvre homme tremblant. J'en ai reçu hier. Je l'ai remis de suite au notaire.

— Visitez le coffre et les placards.

— Il n'y a rien.

— Voilà quelques écus de six francs et des gros sous.

— Il n'y a rien autre?

— Je jure...

— Mettez du bois à la cheminée.

Un gémissement suivit cet ordre. Le malheureux fermier

Digitized by Google

fut accroché à la crémaillère ; le feu brilla dans le foyer.

— Amenez la femme et les enfants... Où est l'argent de votre mari ?.... Soufflez le feu.

La femme s'évanouit, et, sans le secours d'un brigand, elle serait tombée lourdement à terre.

— Ça n'avance pas la besogne. Décrochez le mari, mettez un enfant à la place...Tu ne veux pas dire où est ton argent ?

Les traits du fermier se contractèrent avec désespoir. Couché à terre, les pieds brûlés, il voulut détourner la tête ; un des brigands l'en empêcha. Il ferma les yeux ; son enfant se débattait et la flamme augmentait de chaleur.

— Combien as-tu d'enfants ?

— Cinq.

— Il n'y en a que quatre ici, où est l'autre ?

— Je ne sais.

— Pourquoi n'est-il pas là ?

— Je l'ignore.

— Depuis quand est-il absent ?

— Il a soupé avec nous, et il est allé se coucher avec ses frères.

— Qu'on le cherche.

Celui qui commandait était un homme de taille moyenne, aux larges épaules, à la voix rude. A travers les linges noircis qui couvraient sa figure, ses yeux flamboyaient.

On ne trouva pas le fils aîné. Sa disparition parut agiter violemment les brigands.

Le père leva les yeux au ciel. Son aîné s'était-il donc échappé ?

— Chauffez celui qui est dans la cheminée, dit le chef.

— Grâce ! cria le fermier.

— Ton argent ? tu en as reçu.

— Je n'en ai pas.

— Soufflez le feu.

Digitized by Google

L'enfant se débattait avec violence. Ses petits membres se tordaient.

Ce fut le dernier des crimes de la bande; tout à coup, au moment où il n'y avait plus d'espoir, les fenêtres furent envahies par une troupe armée de fourches, de faux emmanchées à l'envers et de fusils de chasse ; des hommes furieux parurent à toutes les issues ; des coups de fusil retentirent dans la maison ; des cris, des jurements se firent entendre ; une autre troupe enfonça la porte et fit feu résolûment, plusieurs Chauffeurs tombèrent, vingt paysans se précipitèrent dans la ferme et une mêlée affreuse eut lieu.

Au milieu des assaillant était le fils du fermier. Au premier bruit il s'était élancé par une fenêtre et il avait réveillé les gens du village; ceux-ci, exaspérés, étaient accourus avec tout ce qui leur était tombé sous la main.

Les Chauffeurs avaient été pris à l'improviste et n'avaient pu faire qu'un faible usage de leurs armes ; ils rugissaient de colère et luttaient en désespérés. Un d'eux déployait un courage inouï, dix montaguards pouvaient à peine le contenir.

— Le Petit-Monsieur ! Le Petit-Monsieur ! crièrent les paysans.

On le fit tomber à terre, dix genoux s'appuyèrent sur sa poitrine, on lui attacha les pieds et les mains.

— C'est le chef. Que faut-il faire? dit un habitant blessé.

— Il faut le fusiller et promptement, répondirent plusieurs voix.

— Comme Chevalier ?

— Oui, oui, et de suite.

— Non, dit un vieux paysan, ils sont maintenant en notre pouvoir, il faut les livrer à la justice. On nous a menacé de la cour d'assises si nous refaisions comme pour Chevalier ; croyez-moi, il faut aller chercher les gendarmes.

On se rendit à cet avis. Pendant que la population entière

Digitized by Google

gardait les prisonniers, deux jeunes gens coururent à Mornant. Au point du jour, les Chauffeurs partaient pour Lyon, bien escortés; ce fut un événement immense dans les montagnes. On craignait toujours que ces scélérats ne s'échappassent ou ne fussent acquittés. On instruisit immédiatement leur procès qui fut suivi avec une fiévreuse curiosité.

Quinze jours après l'arrestation des bandits, madame Maurice, pâle encore d'une récente maladie, arrivait à Lyon.

Elle montait une jument noire qui dévorait le chemin; mais elle fut obligée de s'arrêter vers le Pont-du-Change, une foule immense couvrait le quai.

— Les voilà ! s'écria la foule.

La foule ondoya comme les flots de l'Océan.

— Les voilà ! les voilà ! Gare !

Les toits et les fenêtres étaient garnis de curieux et la ville paraissait amoncelée sur ce point.

Une charrette chargée de neuf hommes les mains liées derrière le dos, escortée par des gendarmes, passa rapidement sur le quai de la Baleine. Sur le devant, un brigand de taille moyenne promenait un regard haineux et féroce sur le peuple. Il aperçut madame Maurice, ses traits s'adoucirent, et, inclinant la tête, il lui fit un salut.

Madame Maurice épouvantée, descendit de cheval; elle avait reconnu le Petit-Monsieur.

L'autorité avait voulu en finir avec les Chauffeurs. Tout le Lyonnais était dans une exaspération impossible à décrire; on avait voulu calmer l'irritation des esprits. Le procès avait été instruit et jugé rapidement, et pendant que madame Maurice avait été portée à moitié évanouie dans un magasin, on punissait de mort sur la place des Terreaux neuf des principaux Chauffeurs, au milieu desquels se trouvait le plus redoutable de tous, Grataloup, surnommé le Petit-Monsieur. Depuis lors il n'y eut plus de Chauffeurs dans le Lyonnais et le pays put respirer.

A. VINGTRINIER.

Digitized by Google

SUR

UNE INSCRIPTION CHRÉTIENNE DE LYON

REGARDÉE COMME PERDUE,

ET SUR DEUX AUTRES INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

RÉCEMMENT DÉCOUVERTES

A ANSE, DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

A Monsieur Péricaud aîné, de l'Académie de Lyon.

Spon a rapporté dans ses *Miscellanées*, page 314, une inscription chrétienne trouvée à Saint-Irénée, en 1678. Depuis lors cette inscription, une des plus intéressantes de l'épigraphie lyonnaise, a échappé à toutes les recherches.

C'est l'épitaphe d'un *Stefanus*, mort vers le milieu du VI^e^ siècle (1), et qualifié *primicirius scolæ lectorum*, mots à la suite desquels Spon a lu ceux-ci : SERVIET IN SECL *Lugduninsi*, qu'il explique ; *Serviit in sæculo seu inter sæculares.*

Cette interprétation était des moins heureuses. Mais ceux qui, après Spon, ont traduit avec plus de vraisemblance les sigles SECL par *sancta ecclesia,* sans supposer fautive la leçon des *Miscellanées,* ont eux-mêmes péché contre la règle. C'est en effet une des premières règles

(1) Duodecies *Post consulatum Justini, indictione quinta decima.* D'après M. de Boissieu, en 536, douze ans après le Consulat de Justin l'ancien, consul pour la seconde fois en 524, (*Insc. ant. de Lyon*, p. 583) ; d'après Marini et M. Edmond Leblant, en 551, douze ans comptés, selon le *modus Victorianus*, c'est-à-dire à partir de l'entrée en charge, après le consulat de Justin le jeune, en 540, (*Insc. chrét. de la Gaule*, p. 144).

Digitized by Google

d'épigraphie et en même temps de sens et de logique, qu'il n'est pas permis de distraire à volonté une lettre d'une syllabe pour en faire l'initiale d'un mot arbitraire. Un tel système à l'aide duquel on pourrait trouver dans une inscription tout ce qu'il plairait à l'imagination d'inventer, aboutirait à faire de l'étude des textes épigraphiques, alors privés de toute certitude, une occupation des plus vaines et des plus puériles (1). Il fallait donc avertir que, pour la justification de la lecture *sancta ecclesia*, il devenait nécessaire d'admettre que la lettre S avait été, par la faute de la gravure ou de la transcription, jointe à tort aux lettres ECL, et qu'elle devait en être séparée.

C'est là ce que Spon a fait lui-même. Il avait sans doute reconnu le peu de valeur de sa première interprétation, et dans les notes manuscrites déposées par lui sur un exemplaire de son livre, intitulé : ***Recherche sur les antiquités et curiosités de la ville de Lyon***, aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, ainsi que dans une lettre de sa correspondance avec l'abbé Nicaise, il a reproduit l'inscription de Saint-Irénée en ayant soin d'isoler la lettre S (2).

Heureusement l'inscription n'est pas perdue ainsi qu'on le croyait. Il y a quelques jours, le hasard ayant fait déplacer un des sarcophages *agraphes* rassemblés dans la cour du Calvaire, contigu à l'église de Saint-Irénée, on s'aperçut qu'une longue pierre qu'il masquait était ornée d'un cartouche contenant une inscription : c'est l'épitaphe de *Stefanus*. Et comme elle est aussi bien conservée que remarquablement bien gravée pour l'époque, la lecture est sans difficulté ni incertitude.

(1) C'est ainsi, je l'ai déjà signalé, qu'on a admis jusqu'à présent, la traduction du mot TRES et des deux lettres PR. début de la formule commune à Lyon : *tres provinciæ Galliæ*, par *Titulus Restitutus Ex Sententia Provinciarum Romanarum*. C'est ainsi encore que M. Seguier a lu : *De Vim Monitus* dans le premier des deux mots DEVM INVICTVM, qualification ordinaire de Mithra.

(2) Edmond Leblant. *Insc. chrét. de la Gaule*, p. 142.

Digitized by Google

Il n'y a pas SERVIET IN SECL *(Serviit in sæculo)*, ni SERVIET IN S ECL, *(Serviit in sancta Ecclesia)*; il y a SERVIENS ECCL. c'est-à-dire *Serviens ecclesiæ*. Seulement le lapicide (1), gêné par un défaut de la pierre, a été obligé de rejeter de l'autre côté de l'accident qui se

(1) Il se peut qu'aux bons temps de l'art, il y ait eu une profession spéciale de graveur d'inscriptions sur pierre. C'est du moins dans ce sens qu'a été interprétée par Spon, (*Miscellanées* p. 220), une inscription romaine, de Lyon, la seule qui fasse mention de cet art :..... AVRELIi LEONTIS.....ARTIS CARACTE *raria* E.....; Mais au VIe siècle, il y a lieu de croire que les ouvriers qui taillaient et sculptaient la pierre, ou le marbre étaient aussi chargés d'y graver les inscriptions. Ainsi, c'est un tailleur de pierre (*lapidicida*) qui grave l'épitaphe en vers que Sidoine Apollinaire vient de composer pendant la nuit pour son aïeul, et dont il recommande de surveiller attentivement l'exécution : *Sed vide, ut vitium non faciat in marmore lapidicida*, dit-il ; puis il ajoute : *Quod factum sive ab industria, seu per incuriam, mihi magis quam quadratario lividus lector adscribat*, (Sid. Ep. 3). S'ensuit-il de cette citation, que les quadratarii fussent spécialement des graveurs de lettres, et Sidoine n'emploie-t-il pas, évidemment, dans la seconde partie de la phrase, l'expression de *quadrataire*, comme synonyme de *lapidicida* et pour ne pas répéter le même mot deux fois de suite ? Le code (loi première, de *Excusationibus*) confond également dans la même classe les lapidicides et les quadrataires. Une légende très-ancienne appelle quatre martyrs du temps de Dioclétien, *Mirificos in arte quadratariâ* ; ce n'étaient donc pas des graveurs de lettres. Un texte antique, rapporté par Spon (p. 40), associe les quadratarii aux *musarii* ; ceux-ci devaient orner d'une décoration en mosaïque l'abside, le porche et le vestibule d'une église, et les quadrataires avaient à la paver en pierres de diverses couleurs. C'est donc à tort, si je ne me trompe moi-même, que Forcellini (au mot quadratarius), infère du passage ci-dessus cité de Sidoine, que les quadratarii étaient ceux *qui litteras quadratas in marmore insculpendas curabant*. N'est-ce pas tout le contraire qu'il fallait conclure, à savoir : que les inscriptions, au temps de Sidoine, étaient gravées, non pas par des ouvriers *spécialement graveurs de lettres équarries*, mais par les ouvriers qui taillaient, polissaient, façonnaient la pierre, ou le marbre en un mot par les tailleurs de pierre ?

Digitized by Google

rencontrait sous son ciseau, les deux dernières lettres du mot *Serviens*, écrit ainsi : SERVIE NS. Spon n'a pas compris que cette lacune avait été laissée à dessein ; il a cru que le temps avait fait disparaître deux lettres, et par une conjecture tacite, il a suppléé à cette perte supposée en ajoutant les lettres T et I qui n'ont jamais existé dans le texte.

Il y a erreur également pour l'orthographe du nom qui n'est pas STEPANVS, ainsi qu'il est écrit dans les *Miscellanées*, pour l'indication de l'âge qui n'est pas LXIV, pour le nombre de lignes qui n'est pas de sept. La transcription de Spon n'étant pas un fac-simile, il était au moins inutile d'y représenter sous la figure d'un *gamma* majuscule, la lettre numérale L, puisque la forme qui tend à cette ressemblance est presque aussi ordinaire à cette lettre, dans les inscriptions chrétiennes, que la forme normale.

Mais voici le texte en entier. Il débute par une espèce de croix ansée à droite, à l'intention probable de représenter le monogramme du Christ :

+ INHOC LOCO REQVIESCIT
FAMOLVS $\overline{DI}$ STEFANVS PRIMICIRIVS
SCOLAE LECTORVM SERVIE NS$\overline{ECL}$
LVGDVNINSI VIXIT ANNOS LXVI
OBIIT VIIII $\overline{KL}$ DECEBRIS DVODECIES $\overline{PC}$
IVSTINI INDICTIONE XV

Les savants commentaires de Spon d'abord, puis de MM. Greppo, de Boissieu et Edmond Leblant n'ont rien laissé à dire ni sur le titre de *Primicerius*, ni sur la *Scola lectorum*, ni sur la signification, alors presque exclusivement religieuse, du verbe *servire* (1).

(1) *Inscript. chrét de la Gaule*, p. 143. Marini (*Pap. diplom.*) a réuni

Digitized by Google

La pierre, de l'espèce dite Choin de Fay, sur laquelle se voit, encadrée dans une moulure, l'épitaphe de Stefanus a 1 mètre 40 centimètres de longueur sur 50 centimètres de hauteur.

A Anse, la démolition de la vieille église vient de fournir à l'épigraphie chrétienne nouvelles deux inscriptions. L'une gravée sur une forte tablette de marbre blanc de 33 centimètres de haut sur 48 de large, a été trouvée dans l'épaisseur de la voûte de l'abside. C'est sans doute au maçon qui, du XII^e^ au XIII^e^ siècle, a bâti le chœur de l'Eglise, qu'il faut s'en prendre d'avoir coupé l'inscription au tiers de sa longueur, et détruit ainsi la fin de toutes les lignes.

. . . . N HOCTVMV. . . . . .
. . CIT BONEMEM. . . . . .
VIIGISCLVS QV. . . . . .
PACE ANNOS L. . . . . .
NAVESARONCI. . . . . .
ESTXIKLIVLIAS. . . . . .
VC CON . . . . . .

A part l'indication de l'âge, peut-être incomplète, et le nom altéré par une cassure, la première partie de cette épitaphe peut être restituée sans incertitude :

In hoc tumulo requiescit bonæ memoriæ Viligisclus (ou Vitigisclus), qui vixit in pace, annos quinquagenta....

Mais il n'en est pas de même du reste.

Le contenu de la cinquième ligne NAVESARONCI..... offre une énigme peu facile à débrouiller. NA peut bien être la fin d'un mot ; et VESARONCI.... rappelle le nom d'une localité située à quelques lieues à l'orient de Vienne,

de nombreuses citations établissant que *servire* employé seul, indique toujours le service de Dieu.

Digitized by Google

devenue célèbre pour avoir été, en 524, le champ de bataille où un des fils de Clovis, Clodomir, roi d'Orléans, périt en combattant contre Gondemar. Mais par quel rapport avec l'humble histoire de Viligisclus, le nom de cette localité qu'on trouve écrit en latin de la basse époque, *Visorontia*, *Visoroncia*, *Veseroncia*, aujourd'hui Veseronce, intervient-il dans son épitaphe ? C'est ce que je ne saurais expliquer autrement que par des écarts d'imagination qui, privés encore du précieux indice qu'aurait fourni le nom du consul, malheureusement disparu en entier, n'ont d'autre valeur que celle d'une vague conjecture, peu digne d'être présentée au lecteur.

La lettre S, répétée plusieurs fois dans cette inscription, affecte une forme très-singulière qui la fait ressembler à un G runique (Y).

L'autre inscription provenant de la vieille église d'Anse, est l'épitaphe d'une femme dont le nom, comme celui de Viligisclus, dénonce une origine germanique : Vistrigilde.

Les dernières lettres de chaque ligne et la dernière ligne en entier manquent avec le côté droit et le bas de la pierre qui a, dans cet état, 60 centimètres de haut sur 44 centimètres de large :

.....IHUC CONDITOR IN T
.....MOLO BONE MEMORIA
.....VISTRIGILDEQVE SEMPER
..... OTEMENS PVRVQVECOI
..... REBATINQVA QVIDQVID
..... IORVMEST CONTVLER
....CVNCTADS TOLIT IN SECO.

Digitized by Google

.....QVEVIXIT ANNVS X L V
. .....BIIT IN PA CESVBDIXIK
.....PRILES POST CONSYMM
. . . . . .

Hoc conditur in tumulo bonæ memoriæ Vistrigilde quæ semper abstuta (?) (ou *devota*) *mente puroque corde clarebat. In quâ quidquid bonorum est contulerat cuncta Deus. Tulit in seculum. Quæ vixit annos quadraginta quinque..... Obiit in pace sub die undecimo (?) Kalendas apriles post consulatum Symmachi..... ...*

Ce qui apparaît clairement dans cette épitaphe, c'est le désir de dire beaucoup de bien de la défunte ; mais il s'en faut que tous les termes de la louange soient aussi clairs que l'intention qui les a dictés. L'expression *tulit in seculum*, si elle ne signifie pas que Vistrigilde a brillé dans la vie séculière de tous les mérites et dons de Dieu qui viennent de lui être attribués dans une phrase précédente, nous apprend au moins qu'elle n'était pas une religieuse. Le mot *abstutus* inconnu aux meilleurs lexiques de haute et de basse latinité, se rencontre plusieurs fois sur les inscriptions de Briort (1), et paraît signifier le contraire de *astutus*, c'est-à-dire *droit, candide, sans ruse ni malice.*

L'épitaphe est datée : *L'année qui suivit le Consulat de Symmaque (Post consulatum Symmachi)*. On ne connaissait sans doute pas son successeur. Quatre consulats, depuis les dernières années du IVe siècle, présentent le nom de Symmaque, en 391, en 446, en 485 et en 522. Duquel s'agit-il ? La remarque suivante nous fournira peut-être un utile indice. Nous venons de lire parmi les éloges donnés à la mémoire de Vistrigilde, ceci : *In quâ quidquid*

(1) *.....Abstuta, patiens, dulcissima, apta.....*
.....Ac mente benignus, abstutus, patiens, dulcissimus, aptus.....
.....Semper amici omnibus, abstuti, patientes, dulcissimi, apti, liberales, honesti.....
.....Clemens ac mente benignus, abstutus, argus, dulcissimus aptus...

Digitized by Google

bonorum est contulerat cuncta Deus. Et sur une autre inscription chrétienne à Anse, l'épitaphe métrique de *Proba,* connue depuis longtemps, on lit également en un distique :

In quâ quidquid habent cunctorum vota parentum
Contulerat tribuens omnia pulchra Deus.

Evidemment, à cela près de la prose substituée à la versification, et de la suppression du *vota parentum* qui ne convenait aucunement aux quarante-cinq ans passés de Vistrigilde, il y a entre les deux citations, identité non seulement de la pensée, du reste assez commune, mais encore du choix et de l'ordre des expressions. Il n'est guère à supposer que le bel esprit qui a composé le panégyrique de Proba se soit trouvé à court d'idées au point de recourir à l'emprunt. Bien plus probable est-il que le prosateur chargé de faire connaître à la postérité les vertus de Vistrigilde, aura, lui, quelque peu glané sur un morceau littéraire qui, sans doute, excitait son admiration.

Si l'on admet que l'épitaphe de Vistrigilde contient un emprunt à celle de Proba, celle-ci étant datée du consulat de Paulinus, c'est-à-dire 498 de J.-C., le consulat que nous cherchons est nécessairement celui de Symmaque et Boèce, en 522.

Ce Boèce serait alors le célèbre et courageux philosophe, Anicius Manlius Severinus Boethius, consul pour la troisième fois, qui, pour avoir osé exhorter Théodoric, roi des Visigoths, à la tolérance envers les catholiques, fut disgracié, condamné sans jugement et mis à mort, en 525, après une captivité illustrée par de remarquables écrits de philosophie.

Le consul de l'an 523, celui dont le nom aurait dû figurer au bas de l'épitaphe de Vistrigilde, est Flavius Anicius Maximus seul. Une inscription chrétienne de la même année, à Aoste, est datée de la même manière : l'année après le consulat de Symmaque et Boèce.

Digitized by Google

Deux fragments très-incomplets de deux autres épitaphes chrétiennes sont sortis aussi des ruines de l'église d'Anse.

L'un sur une pierre calcaire ; on aperçoit dans la marge libre, à gauche de l'inscription, l'extrémité du bec d'une colombe.

. . . . . .
. . . . . .
NEM . . . . . .
NAMTRIBVIT . . . . . .
DATAADSVVM . . . . . .
VIXIT ANNVS . . . . . .
. . . XXV$\overline{\text{P}}$IV . . . . . .

L'autre sur une plaque mince de marbre blanc :

. . . OSDEDITAPROLI . . . . .
. . . MENSTAMENI. . . . .
. . . OPERAVLITAET . . .
. . . . . COLV. . . . . .
. . . . . .

Je consigne ces fragments dans la *Revue du Lyonnais*, mais sans essayer de les expliquer.

15 septembre 1858.

ALLMER,
Membre du Comité d'archéologie.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

LETTRE A PROPOS D'UN LYONNAIS CITÉ PAR LA *Revue des Sociétés Savantes*.

Nous nous empressons d'accueillir et de publier la lettre suivante qui rectifie ce que nous avions dit de M. Rubichon, écrivain économiste, dont nous avions vainement cherché le nom dans la *Biographie Lyonnaise*. Tout en regrettant de n'avoir pas de plus nombreux documents à offrir à nos lecteurs, nous saisissons cette occasion de donner quelques éclaircissements sur la vie de ce savant modeste et laborieux.

A Monsieur le Directeur de la *Revue du Lyonnais*.

MONSIEUR,

En relevant les petites erreurs de la *Revue des Sociétés Savantes*, vous accusez cette *Revue* de citer « *parmi les contemporains, sans indication de spécialité, M. Rubichon, dont nous n'avions jamais entendu parler ; sans doute, un ami de l'auteur.* » Je ne crois pas que l'auteur ait pu ressentir, pour M. Rubichon, la partialité de l'amitié, ce dernier étant mort, il y a une dixaine d'années, très-retiré et à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Permettez-moi, Monsieur, de vous rappeler que M. Rubichon n'est point un inconnu dans le monde savant, et je viens vous prier d'être assez bon pour rectifier une erreur involontairement commise à son sujet.

M. Rubichon a écrit de nombreux ouvrages d'économie poli-

Digitized by Google

tique, dans lesquels il combat, avec tous les avantages d'une érudition profonde et d'un jugement sain, les systèmes étranges ou dangereux, les paradoxes, les utopies enfantés par l'étude de la science économique. Ces ouvrages sont : *De l'Angleterre*, 2 v.— *De l'action du clergé dans les sociétés modernes*, 1 vol.— *Statistique de l'Angleterre, Écosse et Irlande*, 6 vol.— *De l'Agriculture en France*, 2 vol. — *De l'action de la noblesse en France et en Angleterre*, 2 vol. et d'autres d'une moindre importance. Ces ouvrages sont lus et médités de tous ceux qui s'occupent d'économie politique ; ils sont cités à chaque page dans la plupart des livres qui traitent de cette matière. M. Rubichon s'est acquis une réputation justement méritée, tant par l'étendue et l'exactitude de ses recherches statistiques que par la haute sagesse de ses doctrines, auxquelles se sont rangés la plupart des économistes sérieux de nos jours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

E. Yemeniz.

Ajoutons que M. Rubichon est né à Lyon, vers 1760, qu'il émigra au commencement de la Révolution, créa une importante maison de commerce en Angleterre, et ne revint qu'en 1814 dans sa patrie. A Londres, il s'était lié avec le poète Delille, appelé alors l'abbé Delille, fut assez heureux pour lui être utile, et, de moitié avec quelques amis, lui acheta la traduction du *Paradis perdu*, qui obtint plus tard un immense succès. Acheter un manuscrit de poésie à cette époque, était une hardiesse, mais ces Messieurs ne voyaient alors qu'un compatriote à secourir, et ce qui fut plus tard une bonne affaire, était alors simplement une bonne action.

A. V.

Digitized by Google

LES STATIONS POÉTIQUES, *Heures d'amour et de douleur*, par Sébastien RHÉAL (de Césena), Paris 1858.

Il y a quelques années à peine, un groupe nombreux de jeunes littérateurs s'était formé à Lyon. Arborant bien haut le drapeau de la décentralisation, il proclamait son intention d'aller arracher à ce Paris envahisseur, son sceptre artistique et littéraire ; que de *Revues* furent créées ! que de recueils furent publiés ! que de drames, de vaudevilles et d'opéras furent joués, et surtout que de travaux sérieux furent entrepris alors, avec l'intention patente et avouée de lutter contre le géant ! Hélas ! de tout ce bruit qu'est-il résulté ? Paris a gardé son brillant prestige. La province a continué à produire des œuvres imprimées à petit nombre, et qui sont restées peu connues, Paris a couvert le monde de romans à *quatre sous*, de chansonnettes grivoises et de publications frivoles tirées à cent mille, grâce auxquelles les plus petits auteurs sont devenus des personnages, et aujourd'hui de ces vaillants champions de la province, vaincus malgré leur dévouement, les uns sont morts, les autres ont quitté le chemin ardu de la littérature pour se jeter dans les affaires ; les autres, et c'est le plus grand nombre, ont changé de camp, et sont allés demander à leur ennemi d'autrefois la gloire et la fortune qu'ils ne pouvaient trouver sous leur premier drapeau.

Parmi ces combattants transfuges, et nous ne leur faisons pas un crime de leur abandon, un de ceux qui ont le mieux fait leur chemin est M. Sébastien Rhéal, que son *Monde Dantesque* a placé à un rang élevé dans la république des lettres. Le temps est loin où notre auteur essayait ses forces dans le *Censeur*, le *Courrier de Lyon*, le *Journal du Commerce*, la *Glaneuse* même (qui n'a été jeune?) et figurait avec honneur dans la *Mosaïque poétique*, à côté de MM. Benoît, Berthaud, Léon Boitel, Castellan, Coignet, Aimé de Loy, Desportes, Dufieux, Kauffmann, Lamerlière, Antony Rénal, Veyrat et cette bonne et brillante madame Desbordes Valmore, qui, même à Paris, a toujours conservé de Lyon un doux et affectueux souvenir. M. Sébastien Rhéal, sous le nom de Césena, s'est jeté dans la vie ardente du journalisme ;

Digitized by Google

il a, dans ses moments perdus, publié divers recueils de prose ou de vers, et, plus heureux que la plupart de ses anciens frères d'armes que nous venons de citer, trouvé promptement au milieu du tourbillon parisien, la réputation littéraire que la plus longue vie en province n'aurait pu lui donner.

Le dernier volume de poésies que M. Sébastien Rhéal vient de publier est composé de sonnets, genre difficile que M. Joséphin Soulary vient de remettre à la mode, grâce au succès qui a salué l'apparition de son recueil, mais qui restera inaccessible à la plupart de ses imitateurs. M. Rhéal, tout en déployant une grande habileté, et parfois une sensibilité véritable, ne nous paraît pas avoir usé de toutes les ressources que ce petit poème comportait. Le vers est bien frappé, l'auteur est maître de sa rime ; mais la pensée n'a peut-être pas assez de verve et de puissance. Les *Heures d'amour et de douleur*, quoique écrites à différentes époques, ont une teinte d'uniformité trop générale, et si on lit avec plaisir et intérêt quelques pages ouvertes au hasard, il nous semblerait difficile de lire le volume entier d'une haleine, et de le recommencer comme on le fait pour quelques-uns de ces rares privilégiés qui nous émeuvent et nous troublent jusque dans les profondeurs de notre âme.

Le recueil de M. Sébastien Rhéal se subdivise en six parties. Dans la première, il chante les HEURES D'AMOUR, l'*apparition*, le *rêve*, les *angoisses*, les *mirages* ; dans la seconde, il traduit les principales pensées de nos grands poètes : le Dante, Pétrarque, Michel-Ange, sainte Thérèse ; dans la quatrième il peint les douleurs de l'âme : *Les Victimes*, *Chatterton*, *Camoens*, *la Phalène blessée*, *Vœu monastique*, *Prière pour la dernière heure* ; dans la cinquième, GLAS ET CLAIRONS, il attaque les travers du siècle : *le Théâtre nouveau*, *la décadence*, *la jeunesse dorée*, *les châtiments* ; dans la sixième, enfin, il exprime quelques pensées de tristesse et de désenchantement. Voici un des sonnets de cette dernière partie, les HEURES DOULOUREUSES ; il fera connaître le genre et le génie de l'auteur.

LA COUPE BRISÉE.

O mon printemps agreste ! ô ma chère jeunesse !
O mes jours écoulés en lugubres accords !
J'ai mis un joug de fer sur mon cœur qu'il oppresse,
Pour traduire aux vivants la parole des morts.

Quand les heureux dansaient, je pleurais en détresse ;
Dans l'urne des douleurs j'ai bu le vin des forts.
La beauté, l'infini, la Muse enchanteresse,
Eveillaient vainement mes plus ardents transports.

Que me veux-tu, soleil, et toi, folâtre brise ?
Oh ! laissez-moi pleurer, car la coupe se brise,
La coupe où je puisai l'amour et l'idéal.

Digitized by Google

Je m'en irai, masqué, dans la fosse commune.
O robe de Nessus dont m'a ceint l'infortune!
Où trouver le Léthé pour éteindre mon mal?

L'auteur avait déjà publié en 1839 un volume, les *Chants du Psalmiste*, dont les journaux s'étaient beaucoup occupé; l'on avait dit même que M. Rhéal avait retrouvé la harpe que M. de Lamartine, poursuivi par ses préoccupations politiques, avait si malheureusement perdue. La harpe de Lamartine, comme les armes d'Achille, était un précieux héritage, et c'était un brillant éloge que de prétendre qu'on avait reconnu le magnifique instrument. Cependant les armes du fils de Pélée avaient besoin d'être endossées par leur maître pour avoir toute leur vertu et leur puissance, et nous pensons que la harpe du chantre d'Elvire doit être dans les mains du grand poète pour rendre les sons divins auxquels nous avons été accoutumés.

M. Sébastien Rhéal, quoique étranger à Lyon, a vécu assez longtemps dans notre ville pour que la *Revue du Lyonnais* rende compte de ses œuvres, et il a une notoriété assez grande pour que la province lui montre qu'elle s'occupe de lui.

Histoire abrégée de la Russie depuis son origine jusqu'à nos jours, par C. Châtelet. Lyon, 1858, in-8. — Ce petit volume de cent pages a été écrit à propos de la guerre de Crimée. Pour mieux faire comprendre les événements, l'auteur a tracé rapidement l'histoire du colosse russe. A côté d'une effroyable liste de malheurs et de crimes, on voit de grands actes d'énergie, de courage et de vertu. On assiste aux efforts puissants, aux progrès immenses de ce vaste empire que la France connaît si peu, et pour qui notre compatriote ne cache pas ses sympathies. On comprend qu'un résumé ne soit pas exempt de sécheresse; l'auteur a employé un véritable talent à dissimuler ce défaut, et il a souvent réussi.

A. V.

Les Chants de l'Aurore, poésies, par B. Turbil. Lyon, 1858. in-12. — Souhaitons la bienvenue à ce volume de poésies, qui vient de prendre sa course à travers le monde littéraire. M. Turbil est du petit nombre de ceux qui sentent profondément ce qu'ils écrivent; c'est un de ces poètes qui traduisent franchement, et avec les notes propres au vrai talent, les orages du cœur, les voluptés pures, les émotions de l'âme humaine. Le véritable poète, celui qu'inspirent la passion et la vertu, se trahit plus particulièrement dans les pièces intitulées: *A ma mère*, *La Fille de sept ans*, *Le Vieillard*, *Souvenir de collége*, *Aux Chartreux*.

N'allons pas oublier les strophes dédiées à M. Lays, gracieux bouquet de poésie et d'amitié, offert à un jeune peintre de fleurs que l'Europe connaît déjà, et dont notre ville de Lyon s'honore.

VIGNAT.

Digitized by Google

CHRONIQUE LOCALE.

La chasse, les vendanges, la comète, le chemin de fer de la Croix-Rousse, le siége du fort de Montessuy, voilà de quoi défrayer la chronique des journaux quotidiens ; la *Revue*, plus modeste, ne s'attaquera pas à ces événements importants ; elle restera sur son terrain : les petites nouvelles historiques, artistiques et littéraires, et que de choses elle aurait à dire si elle avait le temps et la place pour tout conter !

—L'ouverture de l'année théâtrale s'est signalée par de bonnes recettes et des succès dans la jolie bonbonnière des Célestins ; des orages au Grand-Théâtre, c'est l'apanage des grandeurs. La Direction fait face avec activité aux exigences de la situation : l'opéra-comique marche avec entrain ; bientôt viendra le tour de l'opéra sérieux. Achard nous est resté à la satisfaction du public.

— Voici les noms des exposants lyonnais qui ont obtenu des médailles à la suite de l'exposition de Dijon :

(Beaux-Arts). Médaille de 1re classe à MM. Bellet-Dupoizat et Augustin Thierriat ; médailles de 2e classe à MM. Hector Allemand, Appian, Eugène Grobon, Jean-Pierre Lays, Adolphe-Gabriel Magaud, André Perrachon et A. Sicard ; médaille de 3e classe à M. Ponthus-Cinier ; mention honorable à M. Peyronnet. — (Beaux-Arts industriels). Médaille de 1re classe à M. Villard ; médaille de 2e classe aux compagnons charpentiers de Lyon. — (Instruments de musique). Mention honorable à M. Bideller. — (Ameublement et décoration). Médaille de 3e classe à MM. Médard Armé, sculpteur. — (Tissus et articles de vêtements). Médailles d'honneur à MM. Cadet, ouvrier en soie, Moras et Ce, Rivoiron, Perraud, Guinard et Ce. — (Horlogerie, bijouterie et instruments de précision). Mention honorable à M. Hyvert. — (Industrie des métaux). Médailles de 3e classe à MM. Boutier et Ce et Rogeat frères. — (Médecine et Histoire naturelle). Mention honorable à M. Meynet, pharmacien. — (Arts chimiques et industries qui en dépendent). — Médaille d'honneur à MM. Coignet frères et Ce ; médaille de 2e classe à MM. de Beausobre et Cadot ; médailles de 3e classe à MM. Bourreau cadet, tanneur, et Louis Roubein, tanneur ; médaille de 4e classe à MM. Coste et Vacheron. — (Agriculture). Médaille de 3e classe à M. Jean Baudet, apiculteur. — (Mécaniques). MM. Catenot, Béranger et Ce ; mention honorable à MM. Mure.

— L'exposition de la Société des Amis des Arts de Saint-Etienne s'est ouverte le 1er octobre. D'après un avis de la Commission, notre exposition lyonnaise doit s'ouvrir le 17 décembre prochain : les ouvrages exécutés pour le concours de figure, de fleurs, d'ornement et de lithographie, devront être rendus le 10 janvier.

— La maison Siefert, de Lyon, vient d'envoyer à Lisbonne un portrait en soie de S. M. le roi de Portugal ; on regarde ce travail comme un chef-d'œuvre de fabrication.

— C'est un peintre de Lyon, M. Lamothe, élève de M. Flandrin,

Digitized by Google

qui est chargé de peindre les sujets de la coupole de St-François, dont la décoration est confiée à M. Denuelle. On se rappelle les cartons que M. Lamothe avait envoyés, il y a deux ans, à notre exposition, et qui firent sensation dans le monde des arts.

— On lit dans la *Gazette médicale de Lyon* :

« Nous annonçons avec un vif sentiment d'orgueil pour notre ville la publication du travail de M. Pétrequin, intitulée : *Etudes médicales, historiques et critiques sur les médecins de l'antiquité, et en particulier sur Hippocrate, Galien et Paul d'Egine.* Cette œuvre, où l'on voit revivre, dignement appréciées, les trois grandes figures des oracles de la médecine grecque, honore non moins l'auteur capable de tirer de ses rares loisirs un si noble parti, que la science dont l'histoire fournit encore, après tant de siècles, des modèles et des préceptes si bien adaptés à nos usages et à nos besoins actuels. »

— M. Lacroix, ancien président de la Société d'Education, a réuni ces jours derniers en une brochure ses articles d'appréciation de l'ouvrage de Mgr. Dupanloup sur la haute éducation intellectuelle. Ce travail, fait avec talent, est destiné à éclairer les pères de famille qui flottent incertains s'ils doivent diriger leurs enfants vers les sciences ou vers les lettres. C'est un livre de mérite et d'à-propos.

— M. l'abbé J. Roux, auteur de plusieurs ouvrages d'archéologie et notre collaborateur, vient d'être nommé chapelain surnuméraire de la primatiale, archiviste de l'archevêché et conservateur des collections d'objets religieux du moyen âge déposés dans la sacristie de Saint-Jean.

— Le jeudi 30, ont eu lieu les obsèques de M. Charles-Nicolas Seringe, membre de la Légion-d'honneur, directeur du jardin botanique, professeur à la Faculté des Sciences et auteur d'ouvrages estimés. Pendant les trente années qu'il a passées à Lyon, M. Seringe s'était fait autant remarquer par son zèle pour la science et la bonté de son caractère que par son savoir.

— Planche de la *Revue*. *Cheval au marais*. Eau forte par M. Louis Guy. — Représenter fidèlement la nature, l'étudier même dans ce qu'elle a de défectueux, de misérable et de laid n'est pas toujours faire du réalisme. Si M. Guy a vu ici la race chevaline sous un triste côté, si cette pauvre bête a été représentée non superbe et fringante, mais épuisée de travail ou sortant de maladie, et au moment où elle est livrée dans un marais aux bienfaisantes piqûres des sangsues qui doivent hâter son rétablissement, l'art avec lequel tous ces détails de souffrance et de maigreur ont été rendus, l'expression de figure du convalescent, le charme du paysage, l'arrangement des eaux, des arbres et des champs révèlent un véritable artiste qu'on peut louer pleinement avec Horace, et qui n'a rien de commun avec M. Courbet.

A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pagnon-Deschelettes pinx. Chatigny lith.

LE PREMIER PAS DANS LA VIE.

Digitized by Google

DANS LA NUIT.

Le cèdre auguste a son ombrage ;
Le ruisseau ses flots transparents ;
Le paon orgueilleux son plumage ;
La fleur ses parfums odorants.

Le navire a ses blanches voiles ;
L'ouragan la mer et les bois ;
Le ciel ses brillantes étoiles ;
Le rossignol n'a que sa voix.

Il livre ses chants au silence :
Ils vont, égarés dans la nuit,
Suivre la brise qui balance
Les verts rameaux de son réduit.

Mais parfois une âme isolée
Parcourant les vallons déserts,
Prête l'oreille à ses concerts,
Et s'en retourne consolée.

ADÈLE GENTON.

Digitized by Google

PREMIER CHAPITRE

D'UNE

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE LA

VILLE DE LYON,

Discours de réception prononcé le 29 juin 1858
à l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts
de Lyon.

MESSIEURS,

Au moment de prendre la parole, en présence de l'auditoire distingué qui se presse dans cette enceinte, devant l'illustre Académie qui m'écoute, l'un si bien fait pour apprécier les choses de l'esprit, l'autre juge si compétent pour en décider, je ne puis me défendre d'un vif sentiment de crainte. Involontairement, ma pensée se porte vers les fameuses joutes oratoires de l'autel de Rome et d'Auguste, au confluent de la Saône et du Rhône, et si, comme le prétend le savant traducteur de Juvénal, Dussaulx, le concours d'un public éclairé était si considérable, à ces jeux de l'éloquence antique, qu'il suffirait à lui seul pour expliquer la pâleur classique des concurrents, je ne dois pas m'étonner de la frayeur dont je me sens le cœur pénétré.

J'ignore, Messieurs, quels étaient les éminents auditeurs, juges-nés du mérite des compositions dues aux combats littéraires de cet Athenæum (1); l'histoire ne mentionne ni

(1) C'est du nom d'*Athenæum*, qu'est venu celui d'*Ainay*, portion de la ville de Lyon située sur l'emplacement de l'*Ara lugdunensis*, et où se voient encore les colonnes colossales de cet autel qui, après avoir été

Digitized by Google

leurs noms, ni leurs œuvres. Ici, le doute ne peut exister : mes yeux, de quelque côté qu'ils se tournent, aperçoivent des hommes signalés à l'estime contemporaine par des luttes glorieuses, ou des travaux couronnés, par des pages avouées du goût, ou marquées du sceau de la science.

Parmi ses illustrations, l'antique Lugdunum compta-t-il jamais des maîtres plus instruits des préceptes de la morale et de la philosophie, de la connaissance des lois, des phénomènes de la nature, des secrets de l'art de guérir, des découvertes de la science, des progrès de l'industrie, des beautés de la littérature, des merveilles de l'art, des arcanes de l'archéologie, des événements de l'histoire?...

Dans cette séance, ainsi qu'aux jours des solennités augustales, des arbitres d'une autorité tellement reconnue, à l'égard des sujets divers sur lesquels s'exerce l'intelligence, doivent rendre modeste et défiant de soi-même quiconque se hasarde à prendre la parole devant eux.

Je me rassure toutefois, en comptant sur l'indulgence des nouveaux confrères que m'a donnés une élection, honneur récent de ma vie littéraire; espérant aussi dans la bienveillance de cette assemblée, non pour mon discours lui-même, mais en faveur du sujet que je vais aborder.

J'ai le dessein, Messieurs, de vous entretenir de l'histoire littéraire de Lyon, sujet vaste assurément, puisqu'il embrasse une période de siècles égale, pour le moins, à la durée des âges déjà parcourus par le christianisme. Je soumettrai aujourd'hui, à votre jugement, les premières pages de mon travail et si, dès ce moment, vos suffrages accueillaient cet

sciées, pour en former quatre, soutiennent la coupole de l'église d'Ainay. (Voir les médailles impériales, depuis Auguste jusqu'à Claude, au revers de l'autel de Lyon, et la dissertation d'Artaud, sur cet autel. Lyon, in-4, 1808).

Digitized by Google

essai, je reprendrais ma tâche et je la conduirais jusque aux temps modernes. Si, au contraire, je ne paraissais pas avoir approché du but que je me proposais, vous voudriez bien, du moins je l'espère, voir, dans mes efforts, un remercîment pour l'honorable accueil que l'Académie a bien voulu me faire, un témoignage de mes sympathies pour votre ville, pour tout ce qui touche à son illustration et à son honneur.

Avant d'entamer le premier chapitre de cette histoire, quelques considérations me semblent nécessaires sur les origines de la ville de Lyon et sur le langage de ses habitants, à l'époque où s'ouvrent mes recherches.

Un peuple celtique, du nom de *Segusiavi*, occupait primitivement la contrée dont la ville de Lyon est à présent la cité principale. Attestée par de nombreux témoignages historiques, par l'épigraphie locale dont le Musée de cette ville renferme tant de précieux monuments, l'existence de ce peuple ressort encore d'une foule de noms de divinités, d'hommes, de villes, de fleuves, de montagnes de la Ségusiavie, appartenant à la langue celtique (1).

(1) Nom de divinité : *Mars Segomon;* noms d'hommes : *Dovioc-us, Ibliomar-us, Illiomar-us, Olill-us, Vrogen-es;* noms de peuples et de villes : *Segusiav-i, Losann-a, Talves, Iseron, Lugdun* ou *Lugdun-um*; nom de fleuve : *Bebrenn-a.* (Cf. Monfalcon, *Hist. de Lyon, Table des noms des person. désign. dans le rec. des Inscript.*, t. II, p. 1304, et *Carte du Lyonnais*, du II^e^ au VI^e^ siècle, jointe au t. I^er^). — *Mon*, de *Segomon*, ou *moni*, est une finale hiératique, comme dans *Heliogmouni*, autre divinité gauloise. *Oc*, de *Dovioc*, termine *Caradoc, Waroc, S. Budoc.* On peut rapprocher *Ibliomar* et *Illiomar* de *Viridumar, Indutiomar; Olill*, de *Celtill, Pixtill, Ambilil; Vrogenes* de *Camulogène. Vro* est le même que *bro*, pays. Rapprochez encore : *Bebrenn* des nombreux *Beber, Biber, Bibera, Bivera, Bevero*, en français, Bièvre, Beuvron; *Lugdun-um* de *Augustodun-um, Cæsaro-dunum, Mag-dunum*, etc.; *Segusiavi* de *Segobrigii, Segobriga, Segusini, Segusio.*

Digitized by Google

Ce peuple, à une époque qui correspond à l'âge florissant de Sidon et de Tyr, dut avoir, par ses voisins, les peuples du littoral méditerranéen, et par de fréquents voyages, des relations de commerce avec les Phéniciens, apparus les premiers de tous les anciens peuples navigateurs sur les côtes méridionales de la Gaule. Quelle influence eut, sur la civilisation des Ségusiaves, ce contact plus ou moins direct avec un peuple policé de l'Orient? Répondre à cette question, dans l'état actuel de nos connaissances, serait une témérité. Mais quelque lumière pourrait éclairer cette époque reculée si, comme le savant Zénon Pons a tenté de le faire pour la Provence, de doctes linguistes recherchaient parmi les patois ou dialectes topiques, parlés dans l'étendue du territoire ségusiave, les termes, les expressions, les archaïsmes d'une origine phénico-punique incontestée (1).

Dans le cours du VII^e^ siècle avant J.-C., les Grecs vinrent, en suivant les traces des Phéniciens, se montrer, à leur tour, sur le rivage méridional de la Gaule. L'histoire leur attribue la fondation de quelques échelles de commerce dans les îles de l'embouchure du Rhône. Les premiers établissements helléniques, dûs à des commerçants de Rhodes, semblent n'avoir eu qu'une durée éphémère, soit qu'ils n'aient pu se maintenir contre les agressions des indigènes, soit, comme le pensait Walckenaër, qu'ils aient été absorbés par l'émigration phocéenne qui fonda Massalie, la puissante Marseille d'aujourd'hui (2).

(1) Bien que plusieurs noms, cités par Zénon Pons, puissent être susceptibles de controverse, les rapprochements qu'il a faits ont une véritable importance. (V. son mém., t. 1^er^ de la 2^e^ série des Antiq. de France, et l'introd. au *Glossaire franç. polygl.*, t. I. p. vij).

(2) Walckenaer, *Géog. des Gaules*, t. I; Am. Thierry. *Hist. des Gaulois*, t. I, p. 26.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, 600 ans avant l'ère chrétienne, cette émigration de Grecs asiatiques, conduite par Euxène, débarqua sur la partie du littoral celtique occupé par la petite nation des Ségobriges. Sortie victorieuse de sa lutte avec les peuplades celtes et ligures de la contrée, la colonie phocéenne étendit autour d'elle sa domination et sa langue, en établissant des postes militaires, des comptoirs, ou *emporia*, en fondant des villes. Le rayonnement d'une civilisation splendide, dont la première étincelle partait de Rhodes, comme nous l'avons vu, illumina tout le midi du continent gaulois (1). Sur ce vaste territoire, les sciences, les lettres et les arts allumèrent un flambeau qui ne devait plus s'éteindre. A sa lumière, se répandit, de proche en proche, le poétique idiôme des Hellènes. Les progrès furent rapides (2). On peut suivre aisément leurs traces jusqu'à la chaîne des hautes montagnes qui constitue l'arête centrale de la France. Au delà même, à quelque distance, l'oreille exercée du philologue en constate la présence. Pour ne m'occuper que de la Ségusiavie, l'influence des Grecs fut tellement considérable dans cette contrée, que deux siècles après le grand établissement colonial de Plancus, *Lugdunum* possédait encore une littérature et une population helléniques, celle-là florissante, celle-ci nombreuse. Des preuves multipliées existent

(1) Le récit légendaire des princes Atepomarus et Momorus, fondateurs de Lugdunum, suivant un livre attribué à Plutarque, est au moins un souvenir affaibli des premières relations de la Ségusiavie et de la Grèce. L'établissement d'un comptoir rhodien, dans le voisinage du delta ségusiave, a donné lieu, peut-être, à cette tradition confuse, recueillie d'abord par Clitophore, puis copiée par l'auteur, quel qu'il soit, du livre des Fleuves. (*De fluviis, cap. ult.*).

(2) Voy. sur ces progrès, Am. Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. I, p. 26 à 32; Walckenaer, *Géog. anc. des Gaules*, t. I, p. 27 à 29; ma *Numism. de la Gaule Narbon.*, *passim*.

Digitized by Google

de ce grand fait historique ; nous en citerons quelques-unes.

Quarante ans environ avant l'ère chrétienne, Lucius Munatius Plancus, personnage consulaire, bâtit, par ordre du Sénat, vers le confluent de la Saône et du Rhône, une ville destinée à recevoir des émigrés viennois, chassés de leur cité natale par les Allobroges, et des Romains, amenés par le fondateur. Dès ce moment, apparaît dans l'histoire le nom de *Lugdunum* ou *Lugudunum*, que la cité nouvelle devait rendre, en peu de temps, si célèbre. Jusque là nul écrivain, nul monument n'avait fait connaître le nom que portait la localité choisie pour son emplacement. Cependant, l'origine celtique du mot *Lugdunum* fait supposer que, antérieurement à la fondation du consulaire romain, un groupe d'habitations placé dans les environs et sur la hauteur, *dunum*, portait cette appellation commune à plusieurs cités gauloises (1).

Il n'est guère possible, en effet, de supposer que ce confluent de deux grands fleuves si favorables aux communications des peuples, dans un temps où les routes n'existaient pas, soit resté dépourvu d'habitants. D'abord, il offrait aux Celtes ce qu'ils recherchaient avant tout, pour leurs demeures, la proximité des fleuves (2). On peut même remarquer qu'ils affectionnaient particulièrement les promontoires et les îles formés par la jonction des cours d'eau(3). Angers, Poitiers, Bourges et nombre d'autres villes des Gaulois, nos ancêtres, sont bâties dans des conditions d'emplacement pareilles. Puis, la convenance du lieu pour le

(1) *Lugdunum Convenarum*, dans la Narbonnaise, *Lugdunum Batavorum*, Leyde, chez les Bataves, *Lugdunum clavatum*, Laon, chez les *Veromandui*.

(2) *Fluminum petunt propinquitates* (Cæs., *De bell. Gall.*, l. VI, c. 30).

(3) En celte, *Condate*. (Cf. Am. Thierry, *Op. laud. sup.*, t. II, p. 53).

Digitized by Google

transport des marchandises pouvait-elle échapper à la sagacité commerciale des Phéniciens et des Grecs établis sur la côte? Non, sans doute. Ils dûrent avoir là un *emporium*, un comptoir. Peut-être, et c'est très-probable, y trouvèrent-ils établi, de temps immémorial, un de ces marchés sanctifiés par la religion, où, à certaines époques de l'année, venaient trafiquer toutes les peuplades indigènes du voisinage.

Tout porte donc à conclure que, non loin de la ville de Plancus, se trouvait une réunion d'habitations, du nom celtique de *Lugdun* (grec, Λούγδουνος, latin, *Lugdunum*); que sur ce *dunum* (1), vivait une population, gauloise de race, mais chez laquelle, depuis six à sept siècles, les Grecs du littoral avaient fait prédominer leurs arts, leurs habitudes sociales, en partie leur langue. Cette population celto-grecque, réunie aux habitants de la ville romaine, apporta parmi eux les arts, les habitudes et les idiomes dont elle se servait (2).

Ces idiomes persistèrent longtemps; c'est le propre des

(1) Cf. l'anglo-saxon *ton* ou *toun*; Northamp-ton, Southamp-ton, Donington; le gothique, *tuna*; Sig-tuna; l'anglais *town*, forme empruntée aux Kymris par les Germains et les Scandinaves, ou par les Kymris à ces derniers, lors du séjour des deux races dans une région commune, ou puisées par l'une et par l'autre à la source de tous les idiomes indo-européens, le sanskrit.

(2) Il parait, au surplus, qu'à l'extrémité de la presqu'île du delta lyonnais existait un *condate*, ou *vicus* de confluent. (De Boissieu, *Inscrip. ant. de Lyon*, p. 19). Ce devait être assurément le siége de l'*emporium* ou marché. Mais, dans mon opinion, s'élevaient un grand nombre d'autres hameaux du même genre à quelque distance de l'oppidum gaulois, ou *dunum*, leur commun refuge en cas d'alarme. Cette disposition d'habitations dont j'ai cru reconnaître des traces dans d'autres anciennes villes, telles que Blois et Poitiers, par exemple, se perpétua jusqu'à la fin du moyen-âge. Durant cette période, non moins troublée que l'ère gauloise, le château féodal, ou *castellum*, remplaça constamment le *dunum* de nos ancêtres.

Digitized by Google

langues une fois établies, de se maintenir parmi les peuples. Les exemples de cette durée des langues parlées sont nombreux de nos jours. Ainsi, depuis près de trois siècles notre langue nationale, arrivée à sa perfection, a produit une foule de chefs-d'œuvre qui l'ont popularisée dans le monde. Devenue la langue universelle du goût, du progrès et de la diplomatie, elle se parle partout où s'assemblent les hommes civilisés de notre temps; cependant, telle est, depuis la chute de l'empire romain, la persistance des idiomes particuliers, ou patois, parlés en France, que son noble idiome national, malgré sa force d'expansion, ne règne pas seul encore sur notre territoire. A l'heure où j'écris, la plupart des dialectes provinciaux existent, sans paraître atteints de désuétude. Plusieurs même ont une littérature florissante qui peut donner à ceux qui la cultivent l'illustration et la gloire. Le même phénomène se remarque dans les langues des principales nations européennes possédant une littérature ; toutes voient prospérer, à côté d'elles, dans leur région propre, ou les dialectes dont elles se sont formées, ou les idiomes qui les ont précédées.

Et maintenant, si l'on considère que tous les grands idiomes littéraires de l'Europe moderne n'ont pu, malgré la puissante ressource de l'imprimerie, triompher des dialectes qui leur sont juxtà-posés, on sera moins surpris de voir les langues de l'antiquité, privées de ce mode de diffusion si merveilleux de la typographie, acquérir une certaine durée. Il fallait nécessairement de grands bouleversements politiques, ou de longues séries d'âges, pour introduire de nouvelles formes de langage. Encore, les anciennes persistaient-elles dans les populations, longtemps après la chute de ce que nous appelons des nationalités. Que de provinces de l'Empire, par exemple, ont parlé grec, latin, quand Constantinople et Rome avaient cessé d'être les métropoles

Digitized by Google

de la civilisation grecque et de la nationalité latine (1) ?

Or, dans la partie de la Ségusiavie qui avoisine le delta du Rhône, trois idiomes étaient usités au moment de la colonisation romano-viennoise de Lugdunum. Introduits, comme nous l'avons dit, dans la ville de Plancus par ceux des habitants de la contrée qui vinrent se joindre aux colons du consulaire, apportés par les émigrés de Vienne, eux-mêmes, ces idiomes acquirent promptement droit de cité et ils devinrent, jusqu'à la prédominance de l'élément latin, le seul moyen de communication possible entre les Celto-Hellènes de Lugdunum et leurs nombreux compatriotes restés dans les villes environnantes.

Ces idiomes ségusiaves étaient au nombre de trois : le celtique (l'idiome indigène), le grec importé du littoral, et le grec rustique, issu de la réunion des deux autres, comme, plus tard, du mélange des langues celtique, latine et germanique sortira le roman, ou latin rustique de la Gaule.

Jusqu'à ce jour, la science ne connaît aucun monument épigraphique, ou paléographique, du grec vulgaire ayant cours en Ségusiavie (2).

(1) A la rigueur, on peut dire qu'un idiome ne se perd jamais. Il se métamorphose, puis apporte un irrésistible contingent à ceux que l'usage introduit, ou que la conquête impose à sa place. En Algérie, depuis un quart de siècle à peine, les mots, les idiotismes de la langue arabe n'ont-ils pas accru, d'une manière surprenante, le fond déjà si riche de la langue française? Les bulletins de nos armées, les récits de nos voyageurs, les colonnes de nos journaux, les pages de nos livres sont remplis de ces expressions, de ces phrases, que personne aujourd'hui n'ignore ou n'évite dans la conversation : Faire une *razzia*, prendre son *burnous*, demander l'*aman*, etc.

(2) Toutefois, il existe, d'un dialecte hybride similaire, un spécimen authentique qui peut donner une juste idée de ce qu'il pouvait être, aussi bien dans le pays des Ségusiaves que dans tous ceux où pénétrait la civilisation hellénique. C'est une inscription, trouvée en 1840 à Vaison, l'ancienne *Vasio* des Voconces, et déposée, depuis, au musée d'Avignon. Elle était encore inédite lorsque je la publiai dans ma *Numismatique de la*

Digitized by Google

Pour le grec pur, il a laissé dans *Lugdunum*, aux premier et deuxième siècles, de trop nombreuses traces épigraphiques, historiques et littéraires, pour qu'on puisse lui refuser une prédominance, au moins intellectuelle, chez les Ségusiaves, lors de la fondation de leur capitale.

Les noms grecs, révélés par les monuments épigraphiques, sont en nombre si considérable que, pour expliquer cette

Gaule-Narbonnaise (p. 163). Elle est relative à la construction d'un sanctuaire, νεμητον (1), par le Gaulois *Segomar*, natif de Nîmes, Ναμαυσατις, à la déesse topique *Belisama*, et doit d'autant mieux intéresser la contrée lyonnaise, que le nom du consécrateur némausate, *Segomar*, rappelle par sa racine initiale le *Segu* (*Segou*) de l'appellation ethnique *Segusiavus*, et le *Sego* du vocable hiératique *Segomon*, divinité topique des populations aborigènes lugduno-forésiennes. A tous ces titres, il me semble important de la reproduire dans ce travail consacré à l'histoire littéraire de leurs descendants :

CEГOMAPOC
OYIAAONEOC
TOOYTIOYC
NAMAYCATIC
EIϕPOYBHAH
CAMICOCIN
NEMHTON

Je propose cette traduction latine : *Segomarus Villoneus, Tuti filius* (2), *Nemausensis, consecravit Belisamæ.... templum.* On remarquera dans cette inscription les mots ειωρου et σοσιν qu'il faut rapprocher de *ieuru* et de *sosin*, des inscriptions où ces deux mots ont toujours été considérés comme purement gaulois, sans qu'on les ait encore expliqués d'une façon tout à fait satisfaisante. (V. dans le *Bulletin de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, an. 1853-55, p. 321, la dissertation de M. l'abbé Auber sur le mot IEVRV). Cf., pour la déesse Belisama, *Orell. inscript.*, nos 1431 et 1969. M. Lenormant a donné une autre interprétation, dans la *Revue numismatique* de 1858, p. 154, de l'inscription de Vaison.

(1) De sacris sylvarum quæ NIMIDAS vocant (Labbe, Coll. Concil., t. VI, col. 1541).

(2) On trouve un Villonius dans les Inscriptions de la Gaule, un Segomarus et un Toutus, avec le mot IEVRV, dans celles qui sont citées par M. l'abbé Auber.

Digitized by Google

circonstance ethnologique, M. Monfalcon, dans son excellente Histoire de Lyon (1), admet une colonie de Grecs de l'Asie-Mineure parmi les éléments de la population de Lugdunum. Au IIe siècle, beaucoup de ces noms, d'origine gréco-ionienne, se font voir encore; on les remarque surtout parmi ceux des martyrs de l'église lyonnaise. «Lyon, dit à ce sujet M. Amédée « Thierry, ville industrielle et opulente, principal entrepôt « du commerce entre l'Italie et les pays au nord des Alpes, « renfermait beaucoup d'Asiatiques (2). » Il faut que la langue des Hellènes ait jeté de bien profondes racines sur tout le sol de la Gaule, au sud de ses montagnes intérieures, puisque, l'an 340, l'oraison de Constantin-le-jeune se prononce en grec devant le peuple d'Arles assemblé, et que, dans le VIe siècle, sous l'épiscopat de saint Césaire, la même langue est encore celle de l'office divin, dans les églises de cette ville célèbre (3).

Il est probable que cet ionien de Phocée disparut plus rapidement de Lyon, moins rapproché de Marseille que la capitale de l'ancien royaume de Bourgogne. En effet, on le voit céder la place au latin, ou se fondre dans les dialectes vulgaires, d'autant plus vite qu'il s'éloigne davantage du littoral, berceau de l'influence héllénique dans la Gaule méridionale. Tandis que, du IVe au Ve siècle, il est obligé de partager avec le latin la célébration de l'office dans la primatiale de la Gaule celtique (4), il est toujours, au VIe, la langue du peuple et de la liturgie du diocèse d'Arles, et, plus près du rivage méditerranéen, il ne paraît rien perdre de son éclat. Cent ans environ après J.-C., Tacite disait de Marseille,

(1) T. II, p. 1303, aux tables.

(2) *Hist. de la Gaule sous l'Admin. romaine*, t. II, p. 176.

(3) *Hist. litt. de la France*, t. I, 1re partie, p. 230.

(4) Cf. Bulliot, *Essai histor. sur l'abbaye de Saint-Martin*, t I, p. 47.

Digitized by Google

que chez elle l'*élégance grecque* se mariait avec bonheur aux habitudes réservées de la vie provinciale (1).

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que ce qui précède jette quelque lumière sur l'origine et la permanence du grec au Lugdunum romain, dans les temps qui suivirent la fondation de cette ville. Je vais maintenant examiner les monuments littéraires, laissés dans le grec d'Homère et d'Hérodote, aux deux premiers siècles de l'ère chrétienne, dans la cité de Lugdunum même.

I.

MONUMENTS DE LA LITTÉRATURE GRECQUE.

Il est acquis à l'histoire que des jeux, ou combats d'éloquence, en grec et en latin, avaient été institués à Lyon, dans le 1er siècle avant J.-C. Je ne crois pas de mon sujet d'examiner si, célébrés d'abord en l'honneur d'Auguste, puis accrus par Caligula, ces concours littéraires tenaient de ce féroce et insensé prédécesseur de Claude le programme

(1) *Massiliam locum græca comitate et provinciali parcimonia mistum ac bene compositum* (Agric., IV). Vers la fin du règne de Louis XIV, on retrouvait encore des traces de cet hellénisme, aux environs de la ville, dans les chants des vignerons. Écoutons, là dessus, le spirituel translateur des romans de chevalerie, le comte de Tressan : « Feu mon père, dit-il, « homme très-savant, a vérifié que les vignerons des environs de Marseille « chantent encore, en travaillant, quelques fragments des odes de Pindare « sur les vendanges : il les reconnut, après avoir mis par écrit les mots « de tout ce qu'il entendit chanter à vingt vignerons différents. Aucun « d'eux n'entendait ce qu'il chantait, et ces fragments, dont les mots « corrompus ne pouvaient être retenus qu'avec peine, s'étaient conservés « de génération en génération par une tradition orale. » (*Discours prélim. sur les Romans français*, t. VII, p. 3 de l'éd. d'Evreux, 1796).

Digitized by Google

plus que sévère auquel Juvénal fait allusion dans ces vers si connus de la première satire :

Pallcat ut. . . . . . .
Lugdunensem rhetor dicturus ad aram (1).

Pâle comme un rhéteur, tremblant d'émotion,
Qui monte sur l'autel des concours de Lyon.

Je m'arrête à cette circonstance, admise par tous les historiens, qu'une sorte d'assaut d'éloquence grecque et latine avait lieu à Lyon, à l'autel de Rome et d'Auguste, *ad aram*.

Ainsi, une part était réservée à la langue grecque. Pour que, au détriment de la langue officielle, de la langue des conquérants, une pareille disposition ait été prise, il faut nécessairement supposer un auditoire capable de comprendre, un public assez instruit pour décider. Or, cet auditoire, ce public, comme je crois l'avoir démontré, existait, non seulement à Lyon, mais dans les contrées voisines. La solennité des jeux l'attirait en foule, car disent, les savants auteurs de l'Histoire littéraire de la France : « Lyon, avant « ce temps, était un lieu de très-grand abord. L'assemblée

(1) *Satyr.* I, 42 à 44. — Voici la manière naïve dont un vieux traducteur de Juvénal, rend compte du programme en question : « Caligula « institua, ainsi que Suétone nous apprend, des conceurs d'éloquence « à Lion, ville des plus fameuses du royaume de France, et dans « l'Athénée, qu'on nomme aujourd'hui Esnay, près du confluent du Rhosne « et de la Saône, avec cette loy que les vaincus estoient obligez de composer « quelque pièce d'éloqence à la louange du victorieux, ou de leur donner « quelque prix, et qu'en cas que leurs discours ne fussent pas approuvez « ils seroient obligez de les effacer avec la langue, si ce n'est qu'ils « n'aimassent mieux estre fustigez et plongez dans le fleuve ; ce qui donnoit « un juste effroi à tous ceux qui se présentoient dans cette Académie, « ausquels Juvénal fait allusion par une application qui paroist fort outrée.» (*Trad. de Juvénal*, par M. de Silvecane, président en la Cour des monnoyes. Paris, 1690).

Digitized by Google

« qui se trouvait à cette sorte de spectacle nouveau ne pou-
« vait donc qu'être fort nombreuse (1). »

Les siècles n'ont laissé subsister aucune des pièces d'éloquence qui sortirent victorieuses de ce concours en deux langues. Il est donc impossible d'émettre un jugement sur leur valeur littéraire. Tout ce qu'il est permis de conjecturer, d'après quelques passages des écrivains de Rome, rapportés plus loin, c'est que le mérite des lauréats ne laissait pas d'être remarquable, et que plusieurs d'entre eux purent appartenir à la population lettrée de Lugdunum (2).

A cette époque même, mourait à Smyrne le disciple bien-aimé de Jésus, laissant aux Églises d'Asie, qu'il avait fondées, son Évangile écrit en grec et le précieux enseignement de sa parole, puisés dans les entretiens du Sauveur lui-même. Déjà un grand nombre des adeptes de la foi nouvelle, disciples immédiats du grand apôtre, ou de Polycarpe, son successeur, arrivaient journellement à Lugdunum où les attirait le mouvement des affaires. En contact perpétuel avec la population grecque de la capitale ségusiave, ils ne cessaient de l'entretenir de la vie, de la mort et de la doctrine de Jésus. De ces Asiatiques et de Lyonnais gagnés secrètement à leur croyance, il s'était formé une sorte de société christiano-grecque à laquelle il ne manquait, pour devenir une Eglise prospère, que la présence d'un évêque et de quelques prêtres. On pouvait les demander à Rome, où grandissait déjà, sous les premiers successeurs du prince des apôtres, l'église fondée pour devenir le siége et la lumière de l'unité catholique. Mais Rome était latine (3), et les chré-

(1) *Hist. litt. de la France*, 1re part., tom. I, p. 137 et 138.

(2) *Hist. litt. de la France, loc. cit. sup.*

(3) Rome, il est vrai, était la métropole de la langue latine ; mais le grec qui, selon l'abbé de Fleury, était la langue du commerce, pour tout l'Orient,

Digitized by Google

tiens de Lyon, tous ou presque tous Hellènes, préférèrent s'adresser, c'est du moins le sentiment de la plupart des historiens, à l'Eglise de Smyrne, Hellène comme eux. Les chrétiens d'Asie répondirent avec joie à l'appel de leurs frères d'Europe, et Polycarpe fit partir pour l'Occident une mission, qu'illustraient par leur piété et leur savoir Pothin, qui devint le premier évêque de Lugdunum, et Irénée qui fut son premier docteur.

J'entre dans ces détails, sur les origines de l'Eglise de Lyon, parce que devant examiner, au point de vue de la composition, les ouvrages produits au IIe siècle par cette Église, il m'a semblé indispensable d'établir d'abord, de quel milieu littéraire étaient sortis ces auteurs. Ce milieu, comme on voit, est celui de l'école grecque d'Alexandrie et des grandes capitales intellectuelles de l'Asie Mineure.

Quoi qu'il en soit, la petite communauté chrétienne de Lugdunum devint, en peu de temps, sous la direction de son évêque, une Église régulièrement organisée. En examinant les noms de ses premiers néophytes, conservés par les écrivains sacrés, on acquiert la certitude, qu'après avoir été, dans l'origine, entièrement grecque, la primitive Église lyonnaise se recruta dans les rangs de la population latine, ou gallo-romaine.

Ses progrès, d'abord rapides, furent momentanément arrêtés par la persécution qui eut lieu au commencement de l'épiscopat du pape saint Éleuthère, vers l'an 177 (1). A cette occasion, les fidèles de Lyon et de Vienne qui avaient été, les uns témoins, les autres compagnons des martyrs de cette redoutable persécution, se hâtèrent d'en apprendre l'histoire

y était très-répandu. C'est même, ajoute cet historien, pour la population de cette capitale du monde alors connu que saint Marc écrivait en grec son évangile. (*Hist. eccléa.*, t. I, c. 1).

(1) *Hist. litt. de la France*, t. I, part. 1, p. 290.

Digitized by Google

leurs frères de la Phrygie et de la Grèce asiatique. En même temps, par d'autres lettres, ils leur firent part, ainsi qu'à Éleuthère, des troubles dont l'hérésie de Montanus affligeait, en ce temps, les Églises naissantes de la Gaule (1).

On attribue généralement à saint Irénée la lettre qui fut écrite à l'occasion des martyrs lyonnais. Pour les autres, spécialement relatives aux erreurs des montanistes, on les regarde comme une œuvre collective du sacerdoce des Eglises de Lyon et de Vienne. On doit d'autant moins les croire du pieux évêque, simple prêtre alors et chargé de les remettre lui-même, qu'elles débutent par son éloge. Naturellement, les deux communautés chrétiennes, en rédigeant leurs missives, avaient eu le soin d'y insérer les louanges de l'envoyé dont elles faisaient choix. « Nous avons, disent-« elles, chargé de vous remettre ces suppliques, notre frère « Irénée, *éprouvé déjà par le saint Ministère*, et nous vous « prions de l'accueillir avec faveur et bienveillance, en con-« sidération du *zèle extrême dont il est animé pour la foi « du Christ* (2). » Tous ces écrits sont en langue grecque.

Des lettres sur Montanus, le temps n'a laissé subsister qu'un fragment de très-peu d'étendue; mais la lettre sur les martyrs nous a été conservée, en majeure partie, par Eusèbe, dans son Histoire ecclésiastique. Ce premier monument de la première Eglise des Gaules est un modèle d'éloquence à la fois simple, grave et touchante. Scaliger ne se lassait pas de l'admirer. « Peut-on, s'écriait-il, rien lire dans les monu-« ments de l'antiquité qui soit et plus auguste et plus digne « de respect (3) ! »

Le style de cettre lettre, en effet, est partout à la hauteur

(1) *Hist. litt. de la France*, t. I, part. 1, p. 290.

(2) *Hist. ecclés.* d'Eusèbe, liv. V, chap. 4.

(3) *Not. in Euseb. chron.*

Digitized by Google

des pensées, les pensées à la hauteur des choses. Encore sous l'impression d'un événement terrible, saint Irénée en raconte, avec un accent de vérité inouie, toutes les péripéties attendrissantes. Le sublime de la scène donne à son récit, sans qu'il le cherche, le sublime des mots et des idées. Citons ce passage dans lequel nos auditeurs ne pourront malheureusement pas saisir, à travers les faiblesses de la traduction, toute la beauté de l'original. Saint Irénée peint la situation d'esprit où se trouvaient les saints confesseurs de J.-C., en présence des supplices et de la défection de plusieurs frères. « Tous, dit-il, dans l'attente des suites de la grande « épreuve, nous demeurions en proie à de vives frayeurs ; « non que nous craignissions pour nous-mêmes ; mais, en « considérant la violence apportée dans les préparatifs, nous « redoutions que quelqu'un des nôtres ne vînt encore à « manquer de courage (1). »

Au milieu des épreuves de la persécution, les intrépides soldats de la foi naissante ne perdaient pas de vue les dangers que faisaient courir à l'Église les hérésies déjà si multipliées. Nous les avons montrés envoyant à Rome et en Asie, avec le récit de leurs souffrances, un exposé des erreurs que Montanus accréditait parmi les chrétiens des Gaules. Une autre hérésie, celle des gnostiques, va les appeler dans la lice. Cette lutte nouvelle, où doit triompher Irénée, nous vaudra son œuvre capitale : ***Exposé et réfutation de la fausse doctrine*** (2).

Avant d'examiner cet ouvrage, jetons un coup d'œil rapide sur le gnosticisme qu'il a pour but de combattre.

La gnose n'a pas d'origine bien connue ; c'est un échaf-

(1) *Hist. eccles.*, lib. V, cap. 1.

(2) Ἔλεγχος καὶ ἀνατροπὴ τῆς ψευδωνύμου γνώσεως, désigné plus ordinairement sous le titre latin, *Adversus hæreses*.

Digitized by Google

faudage religieux qui, modifié d'âge en âge, semble avoir pour point de départ les théogonies de l'Inde, de la Perse et de l'Égypte. Il a dû exister avant le christianisme, sous la forme de mystères. Peut-être, comme tant d'autres sectes des premiers temps chrétiens, n'est-il qu'une partie du fond dogmatique des vieilles initiations débarrassé des arcanes qui le voilaient aux regards de la foule. Les sanctuaires païens l'auraient lancé comme une machine de guerre contre l'Évangile triomphant. La plupart des hérésies qui pullulent autour du berceau de la foi, n'ont probablement pas d'autre origine. Pour les faire accepter de quelques unes des écoles dominantes, leurs promoteurs mêlaient à la donnée primitive les idées des maîtres en honneur ou, dans l'espoir d'abuser les chrétiens, lui donnaient pour cadre des dogmes de l'Ancien et du Nouveau-Testament. C'est ainsi que la gnose empruntait : de Platon, l'idée des archétypes ; de Pythagore, la métempsychose et l'explication de l'univers par les nombres ; des livres saints, le mystère de la chute et de la rédemption.

En somme, le gnosticisme, tel que l'avait formulé l'hérésiarque Valentinus, se proposait d'expliquer la formation des choses, la chute primordiale de l'intelligence créée, la rédemption et la vie future.

A toutes ces erreurs, plusieurs de ses chefs mêlaient des pratiques théurgiques, des divinations par les nombres, des cérémonies obscènes. Il est difficile de se faire une idée des désordres qui affligeaient la société, partout où pénétraient ces pernicieux sectaires. Saint Irénée se plaint amèrement, en plusieurs endroits, des ravages qu'ils exerçaient dans l'Église confiée à sa sollicitude (1).

C'est alors qu'il fit paraître sa réfutation. En donner une

(1) Am. Thierry, *Hist. de la Gaule sous l'administration romaine*, t. II, p. 244-46.

Digitized by Google

analyse complète, serait un travail au-dessus de mes forces, les matières qu'il traite étant trop étrangères à mes études. Mon plan, d'ailleurs, purement littéraire, exclut toute appréciation dogmatique ; je dois me borner à faire ressortir les qualités de la composition et du style.

L'ouvrage de l'illustre docteur, écrit primitivement en grec, ne subsiste plus dans cette langue, à la réserve de la majeure partie du premier livre. Les autres livres nous sont parvenus dans une version latine faite, assure-t-on, sur le manuscrit original.

Saint Irénée procède dans un ordre éminemment logique: il expose d'abord la doctrine gnostique, telle que la formulent et la pratiquent ses sectes diverses ; cet exposé fait, il la combat avec les armes de la raison et de la science humaine ; s'appuyant ensuite sur l'Église, il invoque tour à tour l'autorité des Apôtres et de J.-C. leur divin maître ; puis il termine par un exposé clair et méthodique de la doctrine catholique, ayant soin de ne laisser sans interprétation aucun des passages de saint Paul, que détournaient de leur vrai sens quelques-uns des chefs de la gnose.

Faite de toutes pièces, empruntée à toutes les cosmogonies, cette hérésie était impuissante à montrer ses titres à la croyance des peuples. Rejetant la révélation (1), elle croulait surtout par la base ; c'est donc par là qu'elle était vulnérable. C'est par là aussi que le pieux auteur a soin de commencer son attaque. Il y revient à plusieurs reprises, et toujours avec bonheur (2).

Lorsque l'occasion s'en présente, il ne dédaigne pas l'emploi

(1) Quelques sectes gnostiques se créaient une révélation plus ou moins bizarre. Le patriarche Seth, par exemple, semble avoir joué le rôle d'un révélateur dans celle des Sethiens. (Renan, *Fragm. du liv. gnost. intitulé L'Apocalypse d'Adam*, p. 113).

(2) B. Iren. *adv. Her.*, l. II, c. 2 et 3.

Digitized by Google

de l'ironie, son ouvrage en offre de nombreux exemples, mais il n'y réussit pas toujours. Son esprit austère, abreuvé aux sources mêmes de la tradition apostolique, rencontrait plus heureusement une argumentation sérieuse. Cependant, il est tel passage du Traité contre les hérétiques où l'arme de l'ironie se trouve maniée avec une assez grande habileté; témoin celui-ci, dans lequel l'auteur enserre dans ses propres filets le célèbre hérésiarque Marcus.

Ce chef de gnostiques prétendait que la vérité avait été substantiellement formée, de toute éternité, par la combinaison de certains chiffres ou caractères numéraux de l'alphabet grec (1). Mais, s'écrie le saint évêque, « si véritablement « les Grecs tiennent leur alphabet de Cadmus; s'ils l'ont, par « la suite, augmenté de doubles et d'aspirées, et leur Pala- « mède de longues, que devient ta vérité, ô Marcus! Elle « n'existait donc pas avant l'alphabet; car, selon ta formule, « sa substance serait plus jeune que l'inventeur, Cadmus, « plus jeune que ses prédécesseurs, plus jeune que ses « continuateurs, plus jeune que toi-même qui viens après « eux (2)? »

En général, le style de saint Irénée est plutôt simple qu'orné, plutôt ferme qu'élégant. On lui a reproché de manquer d'élévation; « mais l'élévation du style, disent les au- « teurs de l'Histoire littéraire de la France, n'était pas le génie

(1) La science mystique des nombres était alors universellement adoptée. Les premiers chrétiens, forcés de se cacher, paraissent avoir dissimulé sous certaines formules numériques plusieurs des mystères de leur religion. Il y avait des nombres sacrés, comme le *tetragrammaton* יהוה, le nom ineffable de la divinité. L'Apocalyse, en plusieurs passages, contient des nombres évidemment mystiques. C'est donc moins contre la science des nombres que s'élève saint Irénée, que contre l'abus qu'en faisaient les hérétiques. (Cf. Mgr. Devoucoux, dans l'*Hist. de l'antique cité d'Autun*, par E. Thomas, *passim*).

(2) *Adversus hæreses*, lib. I, cap. 12.

Digitized by Google

« des écrivains sacrés dans ces temps de simplicité (1). »
A ces qualités, comme à ces défauts de composition, se joignent la gravité mêlée à l'onction chrétienne, un vif et profond sentiment de la vérité de sa cause et le mérite d'une pensée revêtant déjà la forme théologique. C'est principalement dans l'expression que l'élévation lui manque. Ce précurseur des Pères crée un nouveau langage pour une doctrine nouvelle. Il ne lutte pas seulement contre l'hérésie, mais contre son propre idiome, formé dans un ordre d'idées tout profane. Celui dont il se sert, n'est plus l'idiome abondant et sonore des beaux siècles littéraires de la Grèce. Ses grands écrivains ne lui sont pourtant pas inconnus. Il cite Hésiode, Homère, Pindare, la fable de Pandore (2). Mais il n'avait aucune teinture de la rhétorique, cette partie des Belles-Lettres qui enseigne à parer le langage ; puis il écrivait loin de sa patrie, lui-même en fait l'aveu : « N'attendez « pas de nous, dit-il, qui demeurons chez les Celtes, et qui « nous servons presque toujours d'une langue barbare, ni « cet art de bien dire qui ne nous a pas été enseigné, « ni la force du style, ni l'élégance des paroles ornées (3). »

Oui, comme vous l'avez dit, saint Évêque, avec une simplicité si touchante, vous étiez étranger à l'art des rhéteurs de la Grèce, mais vous aviez pour maîtres le Christ et les Apôtres, et vous trouviez, dans votre foi, la source d'une éloquence divine, inconnue de l'antiquité payenne !

On attribue à saint Irénée beaucoup d'autres ouvrages ; mais il n'en existe que des fragments, ou des titres, conservés par Eusèbe et par les Pères.

Le livre, dit de *l'Ogdoade* ou de *la Huitaine*, parce qu'il

(1) *Hist. litt.*, t. I., 1re part., p. 337.
(2) *Adv. Hœres.*, lib. II, cap. 19 et 37.
(3) Iren., I, *præf.*

Digitized by Google

traite des huit premiers Éons de la gnose de Valentin, est écrit contre le prêtre Florinus, ancien condisciple de l'auteur. Le titre et le sujet de cet écrit le font regarder comme un précis du grand ouvrage contre les hérétiques. Sa fin, conservée par Eusèbe, est une prière d'Irénée à ses copistes. L'illustre confesseur les y conjure, au nom de la Sainte-Trinité, de ne rien épargner pour translater, dans toute sa pureté, son texte destiné à la réfutation de l'hérésie.

Deux ouvrages sont relatifs à la célébration de la Pâque.

Le premier est le traité du schisme, adressé à Blastus, Grec asiatique et prêtre de Rome, déposé, qui voulant ramener le judaïsme, s'attachait à célébrer la Pâque le 14e jour de la première lune.

Le second consiste dans la correspondance de saint Irénée avec le pape saint Victor. La plus authentique des lettres qui le composent, la première, exhorte, avec une certaine véhémence, le souverain pontife à user de tolérance envers les fidèles de l'Église de Rome qui s'obstinaient à célébrer la Pâque suivant la méthode de Blastus.

A ces divers écrits j'ajouterai deux opuscules: l'un qui subsistait encore au temps d'Eusèbe, et dont le titre, d'après cet écrivain, était : *De la Science*, et d'après saint Jérôme : *De la Discipline*, ou *Contre les Gentils*. L'autre, dont le titre est inconnu, mais qu'Eusèbe et saint Jérôme disent avoir été dédié à Marcien que ce saint évêque traitait de frère.

Les historiens ecclésiastiques s'accordent encore à mettre au nombre des œuvres de saint Irénée, le *Recueil de diverses disputes*, Διαλέξεων διαφόρων, nommé par saint Jérôme : *Recueil de divers traités*, par Rufin, plus correctement, *des dialogues* (1).

(1) Cf. *Hist. litt. de la France*, t. I, p. 337 à 346 ; le P. Colonia, *His. litt.*

Digitized by Google

Mais le plus important de ses écrits est un *Traité de la Monarchie*, c'est-à-dire d'un seul principe. Le titre de cet opuscule, dirigé contre le même Florinus, dont nous parlions tout-à-l'heure, a fait croire que ce personnage donnait dans l'erreur de Manès qui, comme on sait, admettait un bon et un mauvais principe. Eusèbe en rapporte un passage, d'autant plus précieux qu'il fournit sur la jeunesse de saint Irénée et sur saint Polycarpe des détails pleins d'intérêt (1) :

« Ces dogmes, à te parler sans amertume, ô Florin, ne « sont pas d'une bonne doctrine ; rejetés par l'Église, ils « mènent à de graves erreurs ceux qui les professent. Ces « dogmes que les hérétiques, exclus de notre communion, « n'osent même enseigner, ce ne sont pas nos prédécesseurs, « disciples des apôtres, qui te les ont appris. Hélas ! comme « j'étais enfant, je t'ai vu, dans l'Asie inférieure, auprès de « Polycarpe. Tu recherchais, tu sollicitais son approbation, « toi, l'heureux et brillant commensal du palais de l'Empe- « reur. Oh ! je me rappelle toutes ces circonstances ; elles « sont gravées dans ma mémoire, avec plus de force que « les événements dont je suis témoin chaque jour, car les « souvenirs que nous puisons dans l'enfance s'accroissent « et grandissent avec l'âge, comme attachés par un lien « intime à nos pensées. Oui, j'aperçois la place où, pour « nous entretenir, s'asseyait le bienheureux Polycarpe. Je « le vois entrer et sortir. Je reconnais son maintien, son « air, sa figure, sa taille. Il me semble entendre les discours « qu'il faisait au peuple sur la manière dont il avait vécu « avec saint Jean, et les autres qui avaient connu le Seigneur ;

de la ville de Lyon, t. I, p. 54 et suiv. ; Collombet, *Hist. des Saints de Lyon*, p. 55 à 57 ; Ampère, *Hist. litt. de la France, avant le XIII^e siècle*, p. 186 et 187.

(1) Euseb. *Hist. eccles.*

Digitized by Google

« entendre ce qu'il avait ouï raconter des miracles de J.-C.,
« de ses vertus, de sa doctrine, par ceux qui avaient eu le
« bonheur de voir, de leurs yeux, le Verbe de vie. Et, ces
« choses merveilleuses, Dieu alors me fit la grâce de les
« écouter avec attention, et de les retenir, non en les consi-
« gnant sur le papier, mais en les imprimant dans les pro-
« fonds replis de mon cœur, et toujours, avec l'aide du
« Seigneur, j'en conserverai la mémoire ; et je puis témoi-
« gner devant Dieu, que si ce vieillard apostolique, ce bien-
« heureux Polycarpe eût entendu les impiétés que tu prêches,
« il se fût bouché les oreilles, et se fût écrié, selon sa
« coutume : *Oh ! bon Dieu, en quel temps m'as-tu fait*
« *vivre !* »

Le nombre des ouvrages de saint Irénée, l'importance de quelques-uns montrent combien fut laborieux l'apostolat du grand évêque de Lugdunum. Il eût été possible, en considérant leur ensemble, d'asseoir un jugement plus complet sur le mérite littéraire de ses œuvres, si le naufrage des siècles n'eût pas englouti la majeure partie des monuments de votre primitive Église. Je dirai, toutefois, que dans ce qu'il reste des écrits du saint prélat, il me semble apercevoir un reflet de la littérature grecque-alexandrine, reflet profondément modifié par l'éclat de la révélation chrétienne. Avec le second évêque de Lyon, commence pour la Gaule une littérature, se révèle une poésie, nouvelles et parfois sublimes comme la foi qu'elles défendent, puissantes et vigoureuses, comme la civilisation qu'elles annoncent. En lisant ce vieil apôtre, on sent que le Parnasse et l'Olympe s'en vont, et que bientôt les Muses iront chercher leurs accords sur la montagne de Sion.

L. DE LA SAUSSAYE.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

DE LYON (1).

La séance du 3 juillet 1839 vit luire l'espoir d'une subvention départementale qui, en permettant des publications, eût imprimé une puissante impulsion aux travaux de la Société. M. Mulsant, archiviste, y annonça que le préfet, c'était alors M. Rivet, lequel avait reçu en hommage un exemplaire du catalogue, s'était engagé à obtenir du conseil d'arrondissement un vœu de subvention pour aider à la publication de la *Biographie lyonnaise*. A la suite de cette communication, il fut décidé qu'une lettre serait adressée au conseil municipal, dans le but d'obtenir un encouragement à la même publication. A cette même séance, M. Victor de Laprade paya son premier tribut: c'était une pièce de vers écrite au pied des Alpes et intitulée *Alma parens*, dont nous gardons précieusement le manuscrit dans nos archives.

(1) Voir la précédente livraison, pages 210-28.

Digitized by Google

A la séance suivante, 17 juillet, la question de la subvention revint à l'ordre du jour. Le Secrétaire y donna lecture d'une lettre par laquelle le Préfet du Rhône annonçait qu'il se proposait de demander, à titre d'encouragement, pour la suite des publications de la Société, une subvention de 500 francs, à la prochaine réunion du conseil général. M. Mulsant donnait une assurance analogue de la part de M. Chinard, maire par intérim. On poursuivit ensuite l'œuvre de restauration de la Société et une élection quadruple vint donner quatre nouveaux membres, dont les deux premiers, MM. Grégorj et Audin, devaient jeter un vif éclat parmi nous et emporter ensuite nos regrets par une mort prématurée. Le troisième, M. Potton, devait nous quitter volontairement, avec le titre d'honoraire, et le quatrième, Messieurs, bien jeune alors et bien obscur, dont le principal mérite était de compter pour un de plus, devait voir grandir la faveur de vos suffrages et devait dérouler un jour devant vous les fastes de votre existence littéraire.

La séance du 14 août fut honorée de la présence d'un littérateur en réputation, alors professeur à la Faculté des lettres de notre ville, M. Edgard Quinet, que le collége de France devait bientôt nous enlever et qu'une révolution devait voir ensuite s'expatrier dans un autre hémisphère.

Digitized by Google

Nous avons été amené précédemment, en faisant passer devant vos yeux les divers incidents de votre vie littéraire, à vous citer quelques fragments de poésie lus aux beaux jours de nos devanciers. Si, dans les temps modernes, nous avons été plus sobre en spécimens, si nous nous sommes abstenu de reproduire quelques fragments dignes de mémoire, ce n'est pas que votre portefeuille fût moins riche en tributs d'élite, mais c'est que la mise en scène était moins brillante et la disposition des esprits moins empressée à recueillir les vers éclos sur notre lyre. Le malheur des temps a plus d'une fois doublé le mérite des communications. Mais les productions qui, dénuées de cet élément de succès, recueillirent des applaudissements et des suffrages, ont également droit à une place distinguée dans nos souvenirs. Il faudrait de longues pages pour reproduire ce qui a plus particulièrement excité votre admiration ou provoqué un sourire approbateur. Entre un grand nombre de pièces et entre plusieurs genres divers, l'embarras du choix est grand. En faveur du caractère familier de cet entretien sur nos travaux, permettez-nous de donner la préférence à la poésie légère et d'emprunter une de ses charmantes boutades à l'auteur de *la Poétique de la Farce*, qui en a mis en pratique les préceptes parmi nous avec tant de succès. Nous avons eu le bonheur de retrouver,

Digitized by Google

dans les archives de la Société, et nous nous empressons de consigner ici une pièce pétillante d'esprit, intitulée : *Un Cauchemar*; l'auteur était M. de Montherot, qu'il vous a été donné de posséder quatorze ans et qui a si souvent répandu, pendant qu'il présidait à nos travaux, la plus aimable et la plus franche gaieté sur nos séances. Un jour qu'il se trouvait à Saint-Point, chez son beau-frère Alphonse de Lamartine, M. de Montherot avait voulu placer une pochade de sa façon, dans la galerie de notre poëte lyrique, et il nous l'offrit ensuite en tribut, à la séance du 4 mars 1840 :

UN CAUCHEMAR.

Saint-Point, vendredi 11 *décembre* 1837.

Quand le jeudi finit, le vendredi commence,
Axiome prouvé jusques à l'évidence ;
L'expérience encor nous apprend qu'ici-bas
Les jours en se suivant ne se ressemblent pas.
Je hais le vendredi !... non que son influence
Offre un fatal présage à ma crédulité :
Par les faibles esprits c'est un jour redouté,
Pour ceux qu'on voit pâlir de l'effroi qui les frappe
A l'accident du sel renversé sur la nappe,
De deux couteaux en croix ou de treize à dîner...
Pourquoi le vendredi me fait-il frissonner ?
C'est qu'il s'annonce à moi comme un spectre tout blême,
Tout maigre, un véritable échappé de carême.
Le jeudi, je m'écrie, allongeant mon repas :
Dînons bien, car demain je ne dînerai pas.
Des légumes, des œufs et la carpe épineuse,

Digitized by Google

Des noirs étangs de Bresse esclave limoneuse.
Je ne dînerai pas !... Ces mots sont dits du ton
Dont je dirais : Demain, je dîne chez Pluton.

Je m'endormis hier, pesant sur cette idée :
Voilà, dans mon sommeil, qu'à mon âme obsédée
S'offrit un cauchemar dont l'ombre m'atterra,
Un grand fantôme, un spectre, un suppôt de Smarra,
Hideux dans ses détails, plus hideux par l'ensemble :
Rien qu'à ce souvenir mon cœur bat, ma main tremble.
Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
Qui, selon Despréaux, *ne puisse plaire aux yeux.*
D'un pinceau délicat l'artifice agréable.....
Pourra-t-il transformer mon spectre en spectre *aimable*?
C'est douteux !... Sur son front, sous un seul sourcil noir,
Il ouvre en guise d'œil un gros œuf au miroir ;
Le vermicelle au lait forme sa chevelure,
De sa bouche, exhalant une huile de friture,
Il darde, au lieu de langue, une carpe ou barbeau.....
Maudit soit le pêcheur qui les tira de l'eau.
Oh ! qu'il est long, long, long et maigre, maigre, maigre!
« Tu ne dîneras pas !... me criait sa voix aigre :
« Je suis le vendredi ! » — Pour dernier trait, je vois
De ses osseuses mains pointer, au lieu de doigts,
Dix menus salsifis, qu'une griffe termine,
Et ces dix dards aigus picotent ma poitrine.

Après de longs efforts, haletant, harrassé,
Je soulevai le monstre et je le terrassai.
Le spectre à mon réveil renaît avec l'aurore,
Il croit me fasciner et m'écraser encore ;
Mais tel qu'un pèlerin contemple avec plaisir
Un abîme franchi qui devait l'engloutir,
Oubliant mon danger, riant de mes alarmes ,
A mon spectre vaincu je trouve quelques charmes :
A tracer son portrait je me suis diverti.

Digitized by Google

Je vais te retrouver à table, ô vendredi :
Cessant d'être un fantôme, une impalpable image,
Tu prends un corps, une âme, un esprit, un visage :
En face de la carpe et des œufs au miroir,
Au maigre déjeûner, dolent, je vais m'asseoir.

Voilà pour aujourd'hui la tâche de ma lyre.
A mes grotesques vers, ami, vous allez dire :
Le vendredi, vraiment, vous est un jour fatal ;
Vous ne dînez pas bien, et vous rimez plus mal.

La séance du 13 janvier 1841 a donné le jour à la dernière édition du réglement de notre Société. Les principaux changements consignés par cette révision se réduisent à la suppression des pénalités prononcées pour absence des séances, pendant toute une année, et pour défaut de tribut, après inscription sur la liste des orateurs. Il en coûtait trop d'appliquer des mesures aussi rigoureuses. Enfin l'article 13, en réduisant le droit d'assistance et de lecture à un demi-jeton, mettait le texte du réglement en harmonie avec la délibération du 3 janvier 1833.

A la séance du 22 février 1843, une nouvelle délibération réglementaire fut prise, sur la proposition de M. Mulsant. Elle portait que l'heure des séances serait désormais fixée à six heures du soir et que chaque membre inscrirait son nom, à l'ouverture de la séance, sur un registre spécial.

A la séance du 24 mai, il est donné commu-

Digitized by Google

nication d'une lettre par laquelle le maire de Lyon invite la Société à former une demande en autorisation, la compagnie n'étant pas en règle sous ce rapport. Ce magistrat promet d'ailleurs d'appuyer la demande de son avis le plus favorable et réclame à l'appui trois exemplaires du réglement et la liste des membres de la Société. L'autorisation fut accordée par décision du ministre de l'intérieur du 8 septembre suivant, sous la condition que la Société soumettrait à l'Administration tous les changements ultérieurs dont les réglements actuels paraîtraient encore susceptibles.

La séance du 19 juin 1844 mérite encore une mention spéciale, à cause d'une communication majeure qui s'y produisit. M. d'Aigueperse, guidé par d'ingénieuses conjectures et par la vue des lieux, était amené à reconnaître que l'antique bourg de Lunna, mentionné dans la table de Peutinger, comme station entre Matisco et Lugdunum, avait occupé jadis l'emplacement sur lequel s'élève aujourd'hui Belleville en Beaujolais. Neuf ans plus tard, les travaux de terrassement du chemin de fer de Paris à Lyon mettaient à découvert les ruines de constructions romaines, à l'endroit même indiqué par notre savant confrère, dont les inductions recevaient ainsi des faits une confirmation éclatante. Ainsi encore se trouvait justifié l'encouragement don-

Digitized by Google

né, dès 1847, à ces recherches, par l'Institut, sous forme de mention honorable, distinction qui devait inaugurer une série de succès analogues, pour plusieurs membres de notre Société. Ainsi une mention semblable était décernée à M. Martin-Daussigny, en 1854, pour son mémoire sur l'emplacement du temple d'Auguste, à Lyon. Plus tard, un bref pontifical accusait à M. Dufieux, avec éloges, la réception de son œuvre : NATURE ET VIRGINITÉ; les Traités de M. Socquet sur les Eaux minérales naturelles, alcalines et salines, en collaboration avec M. Pétrequin, remportaient successivement deux premiers prix à l'Académie impériale de Médecine, M. Servan de Sugny recevait l'ordre du Medjidié, à la suite de la publication de sa Muse ottomane, M. Mulsant, dont le nom est répandu dans tout le monde savant, voyait l'ordre du Mérite civil de Suède et l'ordre de la Légion d'Honneur confondre leurs étoiles sur sa poitrine, en récompense de ses vastes travaux entomologiques, et, en dernier lieu, le résultat d'un concours ouvert à l'Institut, sur la question de l'universalité de la loi morale, sous les divers accidents de civilisation, valait une médaille d'honneur à M. Pezzani. Ces distinctions, Messieurs, témoignent bien haut de l'importance et du mérite des travaux de vos membres, et vous nous pardonnerez d'avoir interrompu un instant l'ordre chronologi-

Digitized by Google

que de ces annales, pour y consigner dès maintenant le flatteur et sympathique souvenir de ces triomphes.

La publicité est l'un des éléments essentiels de la prospérité, dans tout corps savant. Plusieurs fois la Société littéraire a cherché à se procurer cette condition indispensable de succès, et toujours l'insuffisance de sa dotation a opposé un obstacle insurmontable aux tentatives essayées dans ce but. C'est ce qui arriva d'abord en 1844. A la séance du 7 août, sur la proposition de M. Péricaud aîné, président, on agita cette question et, à la séance suivante, une commission fut élue pour diriger la publication des mémoires. Elle se composait de MM. Rostain, Breghot du Lut et d'Aigueperse. Le 23 avril 1845, M. Martin-Daussigny développa une autre proposition, dans le but d'imprimer une impulsion nouvelle à la publication des travaux.

Il fut décidé que le président se chargerait d'écrire au Ministre de l'instruction publique, pour solliciter une subvention annuelle, qui viendrait en aide aux frais de publication; que deux des membres de la Société, MM. Potton et Chastel, en relations avec les journaux *le Censeur* et *le Courrier*, feraient les démarches nécessaires pour obtenir l'insertion, au moins sommaire, du compte rendu des séances, enfin, qu'une séance publique aurait lieu désormais chaque année.

Digitized by Google

De toutes ces résolutions il devait sortir un premier cahier de mémoires, sous le nom d'Archives, deux ans plus tard. Le concours de la presse locale, d'ailleurs, n'avait pas attendu l'initiative d'une proposition en règle pour entretenir le public des travaux de la Société. Du 26 mars 1841 au 7 mars 1849, des comptes-rendus de vos séances parurent, sauf quelques lacunes, successivement dans *le Rhône*, *le Moniteur Judiciaire* et *la Tribune Lyonnaise*.

La séance du 20 août mérite encore une mention spéciale, parce que la Société y décida qu'un diplôme, conforme au modèle présenté par M. Martin-Daussigny, auteur de la proposition, serait distribué à l'avenir à tous les membres, tant titulaires que correspondants. Il faut en dire autant de celle du 26 novembre, dans laquelle, sur la présentation de M. Grégorj, la Société conféra le titre de membre correspondant à dix-neuf notabilités littéraires de la péninsule italique, résidant à Rome, à Naples, à Pise, à Florence, à Milan, au nombre desquelles se trouvaient plusieurs ministres, qui ne dédaignèrent pas d'admettre, dans leurs archives héraldiques, le modeste diplôme de notre Société (1).

(1) La Société montre au premier rang, parmi ses associés étrangers, MM. Cibrario, à Turin, Troya, à Naples, Tommaseo, à Venise, qui tous ont occupé le ministère dans leur pays. Il faut ajouter à cette liste d'élite le célèbre historien César Cantu, qui vient d'être chargé par l'archiduc

Digitized by Google

A une autre séance, la Société fit des modifications à son réglement, relativement au titre de membre honoraire, qui ne doit plus être conféré qu'après vingt ans d'exercice, et à la formation, par ordre chronologique, de la liste des membres de la Société.

A la séance suivante, celle du 20 mai, il fut procédé au renouvellement des membres du comité de publication, qui fut composé de MM. Grégorj, Hignard, M'Roë, Péricaud aîné et Chelle, auxquels furent adjoints, par ordre d'ancienneté dans la Société, MM. Coste et Breghot du Lut. De ces sept noms, quatre ont disparu de notre liste; mais ils vivront longtemps encore dans nos souvenirs, jusqu'à ce que nous allions prendre tous successivement notre rang dans les pertes récentes de la Société. Dieu veuille que nos successeurs songent à donner quelquefois, à notre exemple, une place à nos modestes noms, dans leur mémoire!

A la séance du 8 décembre 1846, sur la proposition de M. Grégorj, président, qui venait de la représenter avec beaucoup d'éclat au Congrès de Marseille, la Société décerna le titre de membre correspondant à vingt-six hommes de lettres, tant étrangers que français. Alors aussi, pour

gouverneur général de faire un rapport sur la situation des études en Lombardie.

Digitized by Google

la première fois, depuis sa réorganisation, après les jours néfastes de 1839, la Société arrivait au but qu'elle poursuivait depuis longtemps, je veux parler de la clôture de la liste de ses titulaires arrêtée au nombre de 45, et c'était seulement par suite de vacance, qu'à la séance du 24 mars 1847, elle admettait au nombre de ses membres titulaires M. l'abbé Chambeyron, auteur de plusieurs monographies sur l'histoire du Lyonnais.

La séance du 10 novembre devait voir paraître la première et, jusqu'à présent, l'unique livraison des Archives de la Société. En même temps, la compagnie recevait une nouvelle circulaire du ministre de l'instruction publique, par laquelle M. de Salvandy demandait que la note complète de toutes les ressources de la Société lui fût adressée immédiatement et sans aucun retard. Peut-être un secours aux corps savants de la province était-il dans le fond de la pensée du ministre, qui aurait ainsi donné à la Société les moyens de continuer ses publications. Mais le temps allait manquer au ministre, pour réaliser ses intentions bienveillantes, à l'égard de la république des lettres, dont il était lui-même un des membres les plus distingués. Une révolution inattendue allait bientôt ébranler la France, jeter sur le libre exercice de la pensée un discrédit qui dure encore et placer cette liberté comme en une sorte de suspicion légitime.

Digitized by Google

L'année 1847 devait finir par une lacune dans nos séances, à l'occasion de la mort de M. Terme, maire de Lyon et membre honoraire de la Société, comme il était arrivé en 1842, pour la mort du duc d'Orléans ; après quelques paroles bien senties, dans lesquelles M. Menoux fit ressortir toute la grandeur de la perte que l'administration et les lettres venaient de faire en la personne du maire de Lyon, la Société se sépara.

Bien que la révolution éphémère du 24 février 1848 ne réunît pas davantage les sympathies de la majorité dans les Sociétés savantes que dans la nation, les corps savants, de même que les corps judiciaires, n'en continuèrent pas moins paisiblement le cours de leurs travaux. Notre Société tint séance le 1^er^ mars, comme elle l'aurait fait si ce jour-là eût appartenu au règne de juillet, que ses ennemis même trouvèrent alors trop court, du moment où il était le vestibule obligé de la république démocratique et peut-être sociale. Le monde officiel chercha donc à se faire illusion sur l'absence de la clé de voûte, en vaquant, après comme avant la catastrophe, à ses travaux ordinaires, et ce ne fut pas sans délices que nous vînmes chercher dans cette enceinte, en ces tristes jours de surveillance de toute heure, quelques instants de diversion contre les terribles préoccupations du moment. Mais que de fois les

Digitized by Google

clameurs de la rue, pénétrant jusque dans ce paisible sanctuaire des lettres, sont venues nous faire descendre des sommités du Parnasse dans les bas-fonds de la démagogie embarrassée de sa victoire et passer, de l'atmosphère toujours limpide de nos réunions, à l'atmosphère moins pure et moins classique du corps-de-garde ou du club!

Tu me, inter strepitus nocturnos atque diurnos,
Vis canere et contracta sequi vestigia vatum!
HOR., Lib. II, Epist. II, v. 79 et 80.

Nos lectures même durent se ressentir des misères du temps; nous devions, d'ailleurs, avoir notre part, comme citoyens, dans les souffrances de la vie positive. C'est sous l'influence de cet état de malaise général que nous présentâmes, à la séance du 15 mars, une combinaison financière propre à rétablir le crédit public, informe ébauche du crédit foncier, qui devait entrer plus tard dans nos institutions, comme devaient éclore bien d'autres germes précieux, fécondés par le limon de la tourmente révolutionnaire. Mais ce n'était pas seulement par des paroles que le contre-coup de l'agitation politique devait se faire sentir dans nos rangs. Nous devions fournir une victime dans le grand sacrifice destiné à éteindre l'incandescence des esprits enflammés par l'amour du changement et de la réforme. Un de nos plus érudits confrères, M. Chelle, dont

Digitized by Google

l'esprit était mal préparé pour les émotions du forum en furie, ne put résister au choc des premiers jours : fonctionnaire public, il crut qu'une révolution allait lui enlever une position fort peu politique cependant et que personne ne lui disputait, la suite l'a bien montré (1). Père de famille, il ne put envisager avec sang-froid une éventualité encore plus terrible pour un homme valétudinaire : en quelques jours il perdit la raison et la vie.

Dans la séance du 8 mars 1850, la Société, sur le rapport de M. M'Roë, vote la réorganisation de son comité de publication et décide qu'elle revient à son ancien usage d'un banquet annuel. A la séance suivante, on procéda à l'élection des membres du comité, qui ne devait pas entrer en fonctions, faute de fonds pour couvrir les frais d'impression. Mais, le 3 juillet, lendemain du jour anniversaire de la fondation de la Société, en 1807, le banquet projeté depuis si longtemps eut lieu enfin, sous la présidence de M. Menoux, après une interruption de vingt-trois ans, dans cet usage. MM. Péricaud frères et Coste y représentaient les fondateurs; M. Menoux était entré quelques mois plus tard, par voie d'élection, et, bien que le doyen d'âge, il

(1) Il ne fut pourvu à son remplacement, en qualité d'archiviste du département du Rhône, que le 25 août 1848.

Digitized by Google

n'était pas le doyen d'ancienneté. Des dix-huit convives réunis autour de cette table, quatre seulement avaient vu les précédents banquets, et il ne devait plus être donné à MM. Coste et Grégorj de s'asseoir à ces repas de famille. On entendit dans cette séance gastronomique des couplets de MM. Vingtrinier et Billiet, dans lesquels on fêta le rétablissement de M. Menoux, qu'une indisposition grave avait empêché d'exercer la présidence, pendant quelque temps, et qui était rendu aux vœux affectueux de ses confrères.

Deux ans plus tard, M. Menoux devait recevoir une nouvelle marque de sympathie, plus éclatante encore, et être investi d'une dignité jusqu'alors inconnue dans les fastes de la Société. Mais laissons parler le procès-verbal de la séance du 2 juin 1852.

« M. le président rappelle, y est-il dit, qu'une proposition formelle de déroger à l'article 15 du réglement, en nommant le président actuel, M. Menoux, président à vie, a été signée par tous les membres présents à Lyon. Cette volonté, ainsi exprimée librement et unanimement, a sans doute force de loi, la Société, aux termes mêmes de sa constitution, s'étant réservé le droit de réformer ses Statuts. Toutefois, pour donner une sanction nouvelle à cet acte de souveraineté, il propose de confirmer, par un vote, la délibération prise le 19 mai et ainsi conçue :

Digitized by Google

« La Société littéraire de Lyon, désirant témoigner sa respectueuse affection à son très-honorable président et voulant donner à la Compagnie tout le lustre possible, annule pour M. Menoux les dispositions relatives au président, inscrites dans l'article 15 du réglement, et le prie de vouloir bien accepter les fonctions de président à vie. L'article 15 continuera d'avoir son entier effet, à l'égard du vice-président. »

« En ce moment M. Menoux entre dans la salle : il est salué de son nouveau titre. M. le président monte au fauteuil, que s'empresse de lui céder M. Péricaud : il venait combattre la résolution de la Société qu'il remercie avec effusion, mais dont il ne peut, dit-il, accepter un témoignage de sympathie, qui serait une violation du réglement. Pour la première fois, la Société, en contradiction avec son honorable président, maintient sa décision qu'elle proclame de nouveau par de sympathiques et unanimes applaudissements. »

La séance suivante devait offrir un douloureux contraste avec celle du 2 juin. Il ne s'agissait plus d'y conférer à un président une distinction jusqu'alors inconnue, mais de payer un juste tribut de regrets à un président décédé. On venait d'apprendre la nouvelle de la mort de M. Grégorj, qui avait exercé avec tant d'éclat, pendant plusieurs années, la présidence au mi-

Digitized by Google

lieu de nous, et qui, subitement atteint d'une affection à la moelle épinière, était allé demander à l'air natal un suprême soulagement : il espérait retrouver en Corse la santé ou du moins le prolongement d'une vie altérée dans ses principes essentiels. Illusion décevante, que nous nous plaisions tous à partager, et que vint bientôt dissiper la funeste nouvelle. Nous devions pleurer, dans l'espace de trois années, deux présidents, tous les deux également chers, également dévoués à la compagnie. Mais nul ne poussa plus loin que M. Grégorj le zèle pour notre prospérité littéraire : on peut dire que ce fut là le délassement et la consolation de sa vie; le magistrat n'étouffa point en lui l'homme de lettres, et le magistrat sera oublié depuis longtemps que la Corse gardera encore souvenance du nom de son savant historien. Heureuse destinée cependant que de recevoir de son vivant sa part des honneurs du siècle et de laisser un nom célèbre, quand on n'est plus! Il n'est pas donné à tous d'atteindre ainsi aux deux sphères de l'existence, le plus grand nombre devant choisir entre l'un ou l'autre de ces buts et les manquer souvent l'un et l'autre.

La séance du 10 août devait voir se renouveler, pour M. Fraisse, secrétaire de la Société depuis quinze ans, une distinction analogue à la présidence à vie déférée à M. Menoux. Le titre

Digitized by Google

de secrétaire triennal de la Société devait être changé pour M. Fraisse en celui de secrétaire perpétuel, à l'imitation de ce qui se pratique pour les cinq classes de l'Institut de France. Les deux propositions émanaient de l'initiative de M. Martin-Daussigny : elles étaient comme une figure de ce qui devait se passer bientôt dans les hautes régions des pouvoirs politiques : les votes des 2 juin et 10 août symbolisaient le sénatus consulte du 2 décembre suivant. De tout temps le don de pénétrer les secrets de l'avenir a été le privilége de la poésie, et, à bien plus forte raison, d'une réunion qui compte dans son sein plusieurs poëtes. Mais l'acte du 2 décembre vit encore, il doit présider à jamais aux destinées de la France, tandis que le vote du 2 juin a cessé d'exercer son empire, par la mort de celui dont il avait réglé la destinée exceptionnelle. Dans les deux hypothèses, le sentiment d'affection et de confiance était également complet ; la Société comme la France n'ont donné à leur munificence que les bornes de la possibilité. Dans notre modeste rapport, ces bornes étaient peu étendues, renfermées dans les limites d'une vieillesse avancée. Le titre de président à vie ne devait être porté par M. Menoux que pendant trois ans, et, le 8 août 1855, le procès-verbal devait constater une double perte, celle du président à vie et celle de M. Boitel, enlevé par un

Digitized by Google

accident imprévu. Nous étions préparés de longue main à la mort de M. Menoux, arrivant à la suite d'un état d'épuisement qui, depuis plusieurs mois, menaçait incessamment cette existence dont vous cherchiez à dissimuler la fragilité sénile, sous la perpétuité des honneurs : la poésie et la loi vivent de fictions. La perte de M. Boitel, dans toute la force de la virilité, devait vous surprendre davantage et ajouter, s'il était possible, à votre douleur. Mais, rare privilége des hommes qui fournissent une longue carrière et conservent la plénitude de leurs facultés par delà les glaces de l'âge, il n'a rien moins fallu que la solennité des funérailles et de l'éloge historique, pour nous habituer à la perte de ce vieillard vénéré que respectaient la maladie et les années, et qui nous revenait toujours plus attaché, toujours plus cher, après chaque absence. Le souvenir est d'autant plus vivace que l'image s'est imprimée plus avant, par une plus longue habitude. Oui, longtemps encore nos yeux chercheront dans cette enceinte M. Menoux, qu'ils y avaient toujours vu, et longtemps encore aussi les horticulteurs chercheront, sous les frais bocages de *la Grange*, l'ombre de ce vieillard distingué, jurisconsulte, administrateur, agronome, littérateur, qui s'assit aux premiers rangs dans tous les corps constitués de la cité lyonnaise. Le soin de cette retraite délicieuse qu'il s'était choi-

Digitized by Google

sie, sur les rives de la Saône, et que cinquante années d'embellissements avaient identifiée avec son maître, le soin de cette résidence préoccupa encore les derniers moments de M. Menoux, qui attendait, de semaine en semaine, de jour en jour, le beau temps d'abord et ensuite la santé, pour venir y reprendre son installation estivale. Hélas! il ne devait plus lui être donné de fouler ce sol chéri, de voir couler ces ondes argentées, de contempler cette végétation si riche, ces fleurs rares qu'un amateur sait seul admirer avec cette passion qu'elles inspirent, pour prix de l'étude et des sacrifices dont elles sont l'objet. Le temps allait achever son œuvre de destruction et mettre un terme à cette longue carrière si bien remplie, dont tous les instants avaient été occupés par la défense des intérêts de tous. Excellent vieillard, vous avez reçu le jour sous de bien heureux auspices : il vous a été donné de prendre part à tous les périls, à toutes les gloires, à tous les actes et à toutes les joies de votre ville, sans rencontrer une seule inimitié sur votre route, et, pour résumer tant de faveurs de la destinée, la voix du plus grand orateur de notre cité devait consacrer l'expression du deuil public sur votre tombe.

Gaspard Bellin.

Digitized by Google

LE

PÈRE DE LA CHAIZE,

Confesseur de Louis XIV (1).

—

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS.

(FIN).

Il nous reste à examiner, pour mettre fin à ces études, une question aujourd'hui oubliée, mais qui, à l'époque où elle se produisit, eut un immense retentissement. Nous voulons parler de l'affaire du Quiétisme, qui donna lieu à la mémorable controverse des deux plus illustres prélats du grand siècle : Fénelon et Bossuet.

Jamais question religieuse ne fut débattue de part et d'autre avec plus d'ardeur, de persévérance et de talent ; jamais orateurs plus illustres ne se trouvèrent en présence.

L'un, d'un esprit vaste et puissant, mais toujours renfermé dans les limites de la tradition, des textes sacrés, des écrits des Pères, ne hasardant rien sans l'avoir pesé et mûri avec sagesse, et cependant ne perdant rien non plus, dans cette discussion si ardue, de sa vivacité, de son éloquence et de son feu ; toujours fermement appuyé sur la doctrine, et, par une dialectique aussi serrée que lumineuse, y ramenant sans cesse son habile adversaire prêt à lui échapper ; « investi par l'opinion publique d'une espèce de suprématie dans tout ce qui appartenait à la discipline de l'Eglise (2) ; » dictant ses oracles avec l'autorité souveraine de Moïse, et faisant éclater ses paroles comme les foudres du Sinaï.

(1) Voir les numéros de janvier, février, mars, avril, juin, août, septembre, octobre 1857 ; janvier, juin et août 1858.

(2) *Hist. de Bossuet*, par le cardinal de Bausset.

Digitized by Google

L'autre, d'un esprit plus pénétrant, mais moins ferme ; plus souple, mais moins solide ; plus fécond, mais moins pratique ; plus métaphysicien que logique, ne sachant pas s'arrêter toujours dans les limites du possible et du vrai, et s'abandonnant parfois sans contrainte aux spéculations les plus audacieuses et les plus subtiles ; nature aimante et sympathique, ouverte à la rêverie et au mysticisme, pleine d'onction, d'éloquence et de grâce ; athénienne par la forme et chrétienne par l'idée et le sentiment ; nature douée d'un charme suprême et qui ne cessa d'exercer autour d'elle un irrésistible empire.

Ce fut surtout dans les débats du Quiétisme que les profonds contrastes qui existaient entre ces deux rares esprits, l'un tout biblique, l'autre tout évangélique, devinrent plus apparents et plus sensibles.

Comme l'a si bien dit M. de Carné, « il était difficile qu'une scission n'éclatât pas entre l'auteur du *Télémaque* et celui de la *Politique sacrée, malgré leur première intimité et quelque respect que se portassent ces deux grands hommes.* »

Nous n'entrerons que très-subsidiairement, et seulement lorsque le nom du Père de La Chaize s'y trouvera mêlé, dans l'historique de cette célèbre controverse. Après les savants travaux du cardinal de Bausset, de l'abbé Gosselin (1), et la publication des Mémoires de l'abbé Le Dieu, que resterait-il à dire ? Mais il nous a paru nécessaire de donner un bref aperçu de l'hérésie quiétiste, à partir de Molinos jusqu'à la condamnation du livre des *Maximes des Saints*. Un tel examen est indispensable si l'on veut se rendre compte des nuances profondes qui séparent le système de l'archevêque de Cambrai de ceux de Molinos et de madame Guyon.

Dans l'affaire du Quiétisme, de même que dans toutes les autres questions religieuses de la fin du XVII^e^ siècle, l'influence du Père de La Chaize, pour avoir été le plus souvent secrète, n'en fut pas moins incontestable. S'il est parfois très-difficile de la

(1) *Histoire littéraire de Fénelon*, par l'abbé Gosselin.

Digitized by Google

déterminer d'une manière précise, on en comprend facilement les motifs. Renfermé dans des fonctions dont le devoir essentiel est la discrétion et le silence, ennemi d'ailleurs du bruit et de l'éclat, le confesseur de Louis XIV s'est rendu souvent insaisissable aux plus patientes recherches de l'historien. Mais lorsque l'homme échappe et se dérobe à toutes les investigations, faudrait-il pour cela mettre en doute son crédit et son autorité? Faudrait-il supposer gratuitement qu'il ne fut qu'un personnage sans importance? S'il en était ainsi, comment expliquer les luttes non interrompues qu'il eut à soutenir avec les plus hautes influences de son époque? Comment interpréter les constants efforts de madame de Maintenon pour triompher de cette puissance rivale? Peut-être nous eût-il été possible, en suivant la vulgaire méthode des conjectures et des hypothèses, si commode pour certains compilateurs, de mettre en pleine lumière cette figure à moitié perdue dans un demi-jour mystérieux. Peut-être, avec un peu de hardiesse, aurions-nous pu suppléer aux lacunes de l'histoire, et offrir au lecteur un portrait en saillie, placé sur le premier plan, et aussi complet que possible. Le Père de La Chaize, au lieu de se trouver dans l'éloignement comme il l'est dans ces études, eût dominé tout le tableau et seul attiré l'attention. Cette méthode hypothétique s'est présentée sans doute à notre esprit, mais il nous a suffi du plus simple examen pour la rejeter. Avant tout, et quelque inconvénient qui dût en résulter pour l'unité de composition, il nous a paru plus sage de nous renfermer scrupuleusement dans la vérité historique. Nous avons donc écarté avec soin toutes les hypothèses, nous nous sommes attaché, aussi rigoureusement que possible, à la discussion des faits connus, et nous avons laissé le Père de La Chaize dans l'ombre où il est volontairement resté, et où doit le laisser une critique consciencieuse.

D'ailleurs notre but, dans ces études, n'a pas été seulement de mieux faire connaître le confesseur de Louis XIV, nous nous sommes proposé aussi, disons-le encore, de donner un aperçu des principales questions religieuses qui se sont produites sous son administration. Or, aucune figure du XVII^e^ siècle, nous n'en exceptons pas même celle de Bossuet, dont l'action fut générale-

Digitized by Google

ment plus circonscrite, aucune figure ne nous a paru aussi importante que celle du Père de La Chaize, pour servir de centre à notre récit, pour grouper autour d'elle les événements religieux de cette époque.

Placé à la tête de l'Eglise gallicane, nommant seul et sans contrôle à tous les emplois ecclésiastiques, depuis les plus infimes jusqu'aux plus élevés ; au-dessus de tous les évêques du royaume et même au-dessus de l'archevêque de Paris; appelé seul à choisir les confesseurs du Dauphin, de la Dauphine et de Monsieur frère du Roi ; directeur de conscience de Louis XIV, qui n'agissait jamais sans le consulter sur toutes les questions relevant de son ministère, comment douter un seul instant que les conseils et les opinions du P. de La Chaize n'aient été d'un poids considérable dans les questions religieuses de son temps? (1).

Tels sont pourtant les doutes et les objections que nous a soumis récemment une critique bienveillante à laquelle il est de notre devoir de répondre.

Non seulement l'influence du Père de La Chaize se faisait sentir dans tous les diocèses du royaume, elle s'étendait même parfois hors de nos frontières.

Lorsque le prêtre espagnol Molinos eut répandu ses erreurs dans la ville de Rome et dans l'Italie, ce fut le Père de La Chaize qui le premier en signala, dès le début, tout le danger à l'attention de Louis XIV (2); ce fut lui qui, malgré les hautes protections sur lesquelles s'appuyait l'hérésiarque, poursuivit et obtint sa condamnation. « Le Roi prévenu par son confesseur, dit le Père

(1) L'Église gallicane n'avait point alors d'autre chef que ce Jésuite. Il avait succédé seul à tout le pouvoir qu'avait, depuis plusieurs règnes, le Conseil de conscience. Il nommait à tous les bénéfices, à tous les emplois ecclésiastiques ; il gouvernait les affaires de la religion, avec l'autorité souveraine et absolue que Louis XIV, en se flattant de l'exercer par lui-même, laissait à chacun de ses ministres *dans le département qu'il leur confiait. Eclaircissements historiques sur la Révocation de l'Edit de Nantes*, par Rulhière, t. I.

(2) Ce fait est mentionné dans les lettres imprimées en tête de *La Guide spirituelle*, par Molinos, édition de Hollande.

Digitized by Google

d'Avrigny, donna ordre au cardinal d'Estrées de déférer le prêtre espagnol au Pape et à l'Inquisition. » (1) Molinos fut traduit devant ce tribunal ecclésiastique. *La guide spirituelle*, dont il était l'auteur, fut examinée avec soin, et l'on y trouva soixante-huit propositions des plus condamnables, dont voici la substance :

L'homme, ici bas, peut arriver à la perfection par un *acte continuel de contemplation et d'amour qui*, suivant ce faux mystique, *renfermant toutes les vertus chrétiennes* (2), doit suppléer à leur pratique. — L'âme dans cet état se livre complètement à Dieu ; elle s'anéantit devant lui, elle n'agit plus librement; placée qu'elle est sous l'influence divine qui seule agit en elle, elle laisse opérer la grâce, sans même qu'il lui soit utile de penser à Dieu ; c'est cet état de passivité, d'inaction absolue, d'anéantissement que Molinos appelle *quiétude* ou *voie intérieure* et qui pour lui, comme pour les gymnosophistes de l'Inde, est le dernier mot de la sublimité, de la perfection.

Dans l'*oraison parfaite* ou *de contemplation*, l'âme faisant à Dieu le sacrifice de sa personnalité et tenant pour certain que Dieu l'a pour agréable, l'âme ne doit plus penser ni au paradis, ni à l'enfer, ni à la peine, ni à la récompense. Elle doit s'anéantir au point de renoncer à son salut et même en perdre l'espérance.

Les pratiques de la vie chrétienne n'étant propres qu'à détourner *l'âme parfaite* de la contemplation, elle doit les rejeter comme nuisibles, ou tout au moins comme inutiles.

Aussi la confession, la communion, la prière même sont-elles pour le parfait quiétiste autant de pratiques aussi puériles que vaines. Le pur quiétiste ne doit avoir souci de rien ; perdu dans la contemplation de l'essence divine, il ne serait pas parfait s'il

(1) Mémoires chronologiques et dogmatiques, t. II, pp. 154 et suiv.

(2) Ouvrages consultés : 1° *Histoire de Fénelon*, par le cardinal de Bausset, t. Ier, p. 264 et suiv. — 2° *Histoire universelle de l'Eglise*, par l'abbé Rohrbacher, t. XXVII. — 3° *Mémoires chronologiques* du Père d'Avrigny, t. II, p, 154. — 4° Bossuet : *Les Etats d'Oraison*, passim. — 5° *Relation du Quiétisme*, par Bossuet. — 6° *Dialogues posthumes sur le Quiétisme*, par La Bruyère, etc., etc.

Digitized by Google

n'écartait de sa pensée non seulement tous les mystères de la foi chrétienne, mais encore s'il ne mettait en oubli la personne de Jésus-Christ et même les attributs de Dieu. Agir autrement, suivant lui, ce ne serait plus *servir Dieu en esprit et en vérité.*

La perfection suprême, pour Molinos, c'est d'anéantir son libre arbitre, c'est de soumettre absolument à Dieu *la partie supérieure.* Ainsi placée sous la conduite divine, l'âme n'a plus à s'occuper des égarements et des tentations de la chair ; elle a divorcé en quelque sorte avec elle ; elle n'est plus complice de ses fautes ; elle n'a plus besoin, par conséquent, de la mater et de la dompter. L'âme n'est plus responsable des faits et gestes du corps qu'elle habite ; si le démon s'en empare elle n'est pas criminelle ; pour elle, tout entière à Dieu, perdue dans son immensité, confiante dans son amour infini, elle est parvenue à la suprême perfection ; elle n'est plus souillée par le contact des choses de la terre ; elle est incapable de commettre même un péché véniel.

Tel est à peu près le système de Molinos, dans lequel il est facile de découvrir les traces des erreurs monstrueuses des Béguards et des Béguines qui furent condamnés par le concile de Vienne au commencement du XIV^e^ siècle.

En exagérant jusqu'aux dernières limites la *charité*, les doctrines de Molinos anéantissaient l'*espérance*, vertu non moins essentielle du christianisme ; elles détruisaient l'action du libre arbitre et conduisaient fatalement à l'oubli et au mépris de tous les devoirs.

Par une bulle du 20 novembre 1687, le pape Innocent XI déclara *hérétiques, scandaleuses, blasphématoires,* les principales propositions de Molinos et il fut condamné à l'amende honorable et à une prison perpétuelle.

Le quiétisme de M^me^ Guyon se rattachait à celui de Molinos sur un point fondamental. Elle admettait comme lui que l'homme pouvait arriver à la perfection en cette vie par *un acte continuel de contemplation et d'amour, qui dispense l'âme de tous les actes des vertus distinctes et la réduit à un état d'inaction absolue* (1). »

(1) Histoire universelle de l'Eglise, par l'abbé Rohrbacher.

Digitized by Google

Mais elle repoussait avec indignation les horribles conclusions du prêtre espagnol sur la prétendue impeccabilité de l'âme au moment des faiblesses de la chair. Sa logique, moins rigoureuse que la sienne, n'admettait que les principes du système; elle en rejetait les conséquences.

Mme Guyon avait développé son système dans deux livres intitulés, l'un *Le moyen court et très-facile de faire l'Oraison*; l'autre *Cantique des Cantiques de Salomon, interprété selon le sens mystique.*

C'était, sous d'autres formes, la même doctrine que celle de Molinos. Comme lui elle détruisait la personnalité dans la contemplation; elle prêchait l'abandon des devoirs essentiels de la vie chrétienne, des austérités, des mortifications, des prières; elle s'affranchissait *de toute règle, de tout moyen, de tout exercice de piété; elle insinuait que l'on possède Dieu, dès cette vie, en lui-même et sans aucun milieu, qu'on l'y connaît sans espèces même intellectuelles, etc.* (1). »

« Dans le *Moyen court* on ne voit *qu'abandon total, indifférence à tout, même au salut.* » Elle s'expliquait d'une manière plus forte dans ses manuscrits, et qui ferait juger qu'elle avait adopté toute la spiritualité du docteur arragonais. Un des plus pernicieux est intitulé les *Torrents*. Elle y enseigne que *l'abandon parfait qui est la clé de tout l'intérieur, ne réserve rien, ni mort, ni vie, ni perfection, ni salut, ni paradis, ni enfer; qu'on vaut si peu que ce n'est pas la peine de s'inquiéter fort si l'on ne se perdra point; que Dieu ôte quelquefois à l'âme parfaite tout don, toute grâce, toute vertu et pour toujours, en sorte que le monde qui l'estimait tant autrefois, commence à en avoir horreur; que la fidélité de l'âme dans cet état consiste à se laisser ensevelir, enterrer, écraser, à souffrir sa puanteur, et se laisser pourrir dans toute l'étendue de la volonté de Dieu, sans aller chercher de quoi éviter la corruption*; qu'enfin cette âme commence à ne plus sentir la puanteur, à s'y faire, à y demeurer en repos, sans espérance d'en sortir jamais, sans pouvoir rien faire pour cela, et que c'est alors que commence l'anéantissement, qu'elle n'a plus d'horreur de son extrême misère; qu'au lieu qu'autrefois elle craignait la communion, de peur d'infecter Dieu, à présent elle y va comme à table, tout naturellement; qu'elle n'a point de peine que les autres le voient avec horreur, qu'elle est même ravie que Dieu ne la regarde plus, qu'il la laisse dans la pourri-

(1) Mémoires chron. et dogm.

Digitized by Google

ture, et qu'il donne aux autres toutes les grâces ; qu'elle s'accuse par obéissance, se confessant sans douleur ni repentir, n'ayant plus de conscience, et tout étant tellement perdu en Dieu qu'il n'y a plus chez elle d'accusateur. »

« Ne voilà qu'une partie de la doctrine contenue dans *Les Torrents*, où la peinture qu'on fait d'une âme livrée au désordre, abandonnée de Dieu, et absolument endurcie dans le crime, est donnée pour le caractère du plus sublime état où la grâce puisse élever (1).

Dans un autre de ses manuscrits où elle cherchait à expliquer l'*Apocalypse*, Mme Guyon se posait en prophétesse, en thaumaturge, elle prononçait des oracles, elle prédisait l'avenir.

Bossuet, dans sa *Relation du Quiétisme*, donne sur elle les plus curieux détails.

« Je trouvai, dit-il, dans la vie (manuscrite) de cette dame, que Dieu lui donnait une abondance de grâces dont elle crevait, au pied de la lettre ; il la fallait délacer ; elle n'oublie pas qu'une duchesse avait une fois fait cet office : en cet état, on la mettait souvent sur son lit : souvent on se contentait de demeurer assis auprès d'elle : on venait recevoir la grâce dont elle était pleine, et c'était là le seul moyen de la soulager. Au reste, elle disait très-expressément que ces grâces n'étaient point pour elle ; qu'elle n'en avait aucun besoin, étant pleine par ailleurs, et que cette surabondance était pour les autres. Tout cela me parut d'abord superbe, nouveau, inouï, et dès là, du moins fort suspect... (2), et mon cœur qui se soulevait à chaque moment contre la doctrine des livres que je lisais, ne put résister à cette manière de donner les grâces. Car distinctement, ce n'était ni par ses prières, ni par ses avertissements qu'elle les donnait ; il ne fallait qu'être assis auprès d'elle pour aussitôt recevoir une effusion de cette plénitude de grâces. »

Quelques autres fragments empruntés par Bossuet à la même Vie manuscrite de Mme Guyon, pourront donner encore la mesure de ses mystiques égarements.

« Ceux, dit-elle, que Notre Seigneur m'a donnés, mes véritables enfants, ont une tendance à demeurer en silence auprès de moi. Je découvre leurs besoins, et leur communique en Dieu ce qui leur manque. Ils sentent fort bien ce qu'ils reçoivent et ce qui leur est communiqué avec plénitude. » Un peu après : « Il ne faut, dit-elle, que se mettre auprès de moi en silence, aussi

(1) Mémoires chronologiques et dogmatiques.

(2) *Relation du quiétisme*, par Bossuet. Édition originale, page 12.

Digitized by Google

cette communication s'appelle *la communication en silence*, sans parler et sans écrire ; c'est le langage des anges, celui du Verbe qui n'est qu'un silence éternel. Ceux qui sont auprès d'elle sont nourris, dit-elle, intimement de la grâce communiquée par moi en plénitude. » A mesure qu'on recevait la grâce autour d'elle, « je me sentais, dit-elle, *peu à peu vider et soulager.* Chacun recevait sa grâce *selon son degré d'oraison, et éprouvait auprès de moi cette plénitude de grâces apportées par Jésus-Christ ; c'était comme une écluse qui se décharge avec profusion : on se sentait empli et moi je me sentais vider et soulager de ma plénitude : mon âme m'était montrée comme un de ces torrents qui tombent des montagnes avec une rapidité inconcevable.*

. . . . Elle répète partout « *que tout était plein : il n'y avait rien de vide en elle ; c'était comme une nourrice qui crève de lait, mais qui n'en prend rien pour elle-même.* . . . . .

C'est dans un de ces excès de plénitude, qu'environnée une fois de quelques personnes, *comme une femme lui eût dit qu'elle était plus pleine qu'à l'ordinaire ; je leur dis*, raconte-t-elle, *que je mourais de plénitude, et que cela surpassait mes sens au point de me faire crever :* ce fut à *cette occasion que la Duchesse* (1) *qu'elle* indique, et que personne n'apprendra jamais par ma bouche, *me délaça*, dit-elle, *charitablement pour me soulager ; ce qui n'empêcha pas que par la violence de la plénitude, mon corps ne crevât de deux côtés.* » « Elle se soulagea, continue l'évêque de Meaux, en communiquant de sa plénitude à un confesseur qu'elle désigne, et à deux autres personnes que je ne découvrirai pas (2). »

Au récit de telles folies on aurait peine à croire, si tous les Mémoires du temps n'en faisaient foi, combien fut grande la fascination qu'exerça Madame Guyon sur ses disciples. Des hommes, des femmes du plus grand monde, entre autres les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers, Mme de Maintenon, l'abbé de Fénelon, depuis archevêque de Cambrai, ne pouvaient se lasser de la voir et de la consulter sur les *voies intérieures.* Rien n'égalait sa verve, son esprit, l'éloquente abondance de sa parole ; elle parlait d'un ton si convaincu, si inspiré, avec tant de grâce, de facilité et de charme qu'on ne pouvait, dit-on, l'entendre impunément. Au reste sa conduite fut toujours exemplaire, sa vie toujours pure, et les calomnies répandues alors

(1) La duchesse de Chevreuse ou la duchesse de Beauvilliers.

(2) *Relation du Quiétisme*, édition originale, par Bossuet, p. 15.

Digitized by Google

sur le prétendu dérèglement de ses mœurs ne purent résister à un sérieux examen.

On sait le prodigieux succès qu'elle obtint à Saint-Cyr : elle y avait si bien tourné toutes les têtes que les élèves se relâchant peu à peu de toutes les pratiques religieuses, se réfugiaient secrètement dans les greniers pour s'y mettre en extase et s'y abandonner sans contrainte à l'*Oraison mystique et continue*.

Fénelon, sans approuver aucunement les rêveries et les écarts de Mme Guyon, était cependant bien convaincu qu'elle avait reçu d'en haut une grâce spéciale et surnaturelle. « M. de Cambrai, disait Bossuet dans sa *Relation du Quiétisme*, nous a souvent épouvantés, en nous disant à deux et à trois ensemble, qu'il en avait plus appris d'elle que de tous les docteurs. » Fénelon la croyait en effet beaucoup plus savante dans la question des *Voies intérieures* que tous les scolastiques réunis.

Bossuet alarmé des dangers qui menaçaient la religion, proposa des conférences. Elles eurent lieu à Issy. Fénelon y fut appelé. Après un long examen, des articles furent rédigés, dans lesquels on rappelait la doctrine de l'Eglise sur la nécessité de la prière, des bonnes œuvres, du désir du salut, en un mot de tous les actes et pratiques essentielles de la vie chrétienne. Le Quiétisme y était en outre implicitement condamné, et Fénelon, après avoir demandé une addition à la rédaction des articles, finit par les signer.

Mme Guyon, de son côté, avait abjuré ses erreurs entre les mains de Bossuet. On pouvait espérer dès lors que tout était fini, lorsque Fénelon qui craignait que, dans la rédaction des articles d'Issy, ont eût porté atteinte à la doctrine des vrais mystiques, entreprit d'établir la différence qu'il y avait entre eux et les faux mystiques.

Il écrivit donc, comme pour tracer un règle invariable sur cette grave et délicate question, le livre des *Maximes des Saints*. Ce recueil, il faut bien le dire, est si différent de tous les autres ouvrages de Fénelon, il est d'un style si nébuleux, d'un transcendantalisme si inaccessible, d'un mysticisme si obscur et si quintescencié, qu'il ne fallut rien moins que l'œil attentif et per-

Digitized by Google

sévérant de Bossuet et des examinateurs de la cour de Rome (encore furent-ils divisés), pour y découvrir des propositions suspectes. Le livre par lui-même ne pouvait donc offrir un bien grand danger ; mais Fénelon avait connu Mme Guyon, il avait trop ajouté foi à quelques-uns des ses oracles ; proscrite et emprisonnée, il l'avait défendue avec un noble courage ; on lui faisait surtout un procès de tendance, on le poursuivait pour complicité morale.

A dire vrai, et Rome du reste l'a bien jugé ainsi, il y avait d'assez graves erreurs dans le livre du pieux archevêque, erreurs tout involontaires, erreurs qui n'étaient pas intentionnelles, mais qui, malheureusement, étaient en toutes lettres dans le texte.

« Mme Guyon avait supposé un état de perfection dans lequel *un acte continuel de contemplation et d'amour pur* peut tenir lieu de tous les autres actes de religion, et de toutes les pratiques les plus essentielles ordonnées par l'Eglise catholique. Elle avait même entrepris, dit le cardinal de Bausset, de tracer une méthode, pour conduire les âmes les plus communes à cet état de perfection. »

« Mais Fénelon, ajoute ce prélat, dans les égarements même de son imagination, n'alla pas à beaucoup près si loin.... Les propositions de son livre des *Maximes des Saints* prises à la rigueur, expriment seulement la *possibilité d'un état habituel de pur amour*, d'où étaient exclus comme autant d'imperfections tous les actes explicites des autres vertus, même le désir du salut et la crainte de l'enfer.

« Aussi on a observé que toute la doctrine de Fénelon, condamnée par le bref d'Innocent XII, pouvait se réduire à ces deux points :

« 1° Il est dans cette vie un état de perfection dans lequel le désir de la récompense, et la crainte des peines n'ont plus lieu.

« 2° Il est des âmes tellement embrasées de l'amour de Dieu, et tellement résignées à la volonté de Dieu, que si dans un état de tentation, elles venaient à croire que Dieu les a condamnées à la peine éternelle, elles feraient à Dieu le sacrifice absolu de leur salut. »

Ainsi par une étrange inconséquence, Fénelon qui avait *condamné expressément*, comme une erreur, *l'acte continu des faux mystiques*, « *faisait consister la perfection dans un état*

Digitized by Google

habituel de pur amour, où le désir des récompenses et la crainte des châtiments n'ont plus de part ! (1) »

Or, ce système, quelque éloigné qu'il fût de ceux de Molinos et de Mme Guyon, n'en conduisait pas moins indirectement à l'inaction et de l'inaction au relâchement.

L'Eglise n'a cessé d'ordonner au chrétien de mettre en pratique toutes les vertus théologales. Elle ne veut pas que l'amour de Dieu, la *charité*, nous fasse oublier l'*espérance* du salut, le désir de la récompense dans la vue de Dieu. Ces vertus ne sont point exclusives, et le chrétien ne doit jamais sacrifier l'une à l'autre. S'il doit aimer Dieu pour lui-même, il doit vouloir aussi son salut éternel, et le demander explicitement, *comme chose que Dieu veut, et qu'il veut que le chrétien veuille pour sa gloire* (2). L'état habituel de *pur amour* que Fénelon pose comme une règle, ne saurait être le privilége des hommes ici-bas ; il n'est réservé qu'aux élus dans l'autre vie. L'homme, sur la terre, est condamné au travail de la volonté, à l'action, au combat. Ce que l'Eglise défend expressément, c'est l'abdication du libre arbitre et de la vie militante.

Fénelon, en admettant qu'une âme pouvait *habituellement* faire le bien et éviter le mal uniquement *par amour pur ou désintéressé*, indépendamment de toute crainte de châtiment et de tout espoir de récompense, Fénelon avait erré par excès d'amour. Il avait trop sacrifié l'*espérance*.

Bossuet, au contraire, tout en restant dans les bornes de l'orthodoxie, avait, dans tout le cours de cette discussion, penché peut-être un peu trop à favoriser l'*espérance* au détriment de la *charité*.

Nourri de fortes études scolastiques, son esprit, d'une trempe plus mâle et plus vigoureuse, avait peine à comprendre la dé-

(1) « Le plus haut de tous les degrés dans le pèlerinage de cette vie est *l'état habituel* de cet amour (pur). Il est le fondement et le comble de tout l'édifice. » Avertissement de l'*Explication des Maximes des Saints sur la vie intérieure*.

(2) Articles d'Issy.

Digitized by Google

licate et sublime abnégation des mystiques. Son impérieuse raison taxait même de *saintes folies* certaines paroles d'abandon de sainte Thérèse et de saint François de Sales.

Et pourtant comment mettre en doute qu'il y ait à l'égard de Dieu *un amour pur et désintéressé*, qui détermine certains de nos actes, lorsque ce même sentiment existe parmi les hommes à l'égard de leurs semblables ? Mais, un tel état de renoncement ne saurait être *habituel* pour le chrétien sous peine de détruire en quelque sorte *l'espérance*, vertu fondamentale de la religion.

Quoi qu'en dise un illustre philosophe, le mysticisme est inhérent au cœur de l'homme, de même que l'intelligence est un des attributs essentiels de son esprit. Notre superbe raison est-elle donc si puissante, si infaillible qu'elle ne doive jamais écouter la voix instinctive et mystérieuse du cœur ? Dans tous les temps et dans tous les lieux, les hommes ont eu plus ou moins de tendance au mysticisme. Peut-on nier que cette aspiration universelle ne réponde à une faculté secrète et inconnue de notre nature ? Et puisque l'on avoue que « le cœur, comme la raison, poursuit l'infini, » pourquoi nier dès lors qu'il ait le droit et la puissance de suppléer par le sentiment à ce qu'il peut y avoir d'imparfait dans les spéculations de cette même raison ? Pourquoi d'ailleurs confondre le faux mysticisme avec le vrai mysticisme ? S'en suit-il que parce que un mysticisme exagéré, celui des quiétistes, aura écarté la raison et nié la liberté, que la sentence doive s'étendre au mysticisme le plus élevé et le plus pur ? Sainte Thérèse et saint François de Sales, ces mystiques par excellence, ont-ils jamais « *fait l'entier et aveugle abandon d'eux-mêmes, de leur volonté, de tout leur être dans une contemplation vide de pensées, dans une prière sans paroles et presque sans conscience ?* »

Non évidemment, aussi cette définition ne peut-elle s'appliquer qu'au faux *mysticisme*. Pourquoi confondre cette expression prise en bonne part, lorsqu'elle est sans qualificatif, avec le *quiétisme*, dont le sens caractérise si bien ce que l'on veut atteindre sous le nom de mysticisme ? Il y a la même différence entre les idées que représentent ces deux mots, qu'entre la

Digitized by Google

vérité et l'erreur, et nous ne pouvons concevoir qu'un esprit aussi judicieux et aussi élevé que celui auquel nous faisons allusion ait pu commettre cette méprise.

Si le mysticisme le plus pur est une dangereuse chimère, il faut sans hésiter déchirer la plupart des feuillets de la Vie des saints, et de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Trois éléments, comme l'a dit avec beaucoup de justesse et de profondeur un penseur que nous croyons très-bon juge sur ce point, concourent à former la société vitale : *L'esprit*, *l'âme* et *le corps*. Mais l'une de ces forces ne doit pas prédominer exclusivement sur l'autre sous peine de rompre la loi d'harmonie établie dans l'homme par Dieu même.

« En dehors de cette loi, tout est excès, et tout excès amène son expiation. »

« Excès de *spiritualisme*, quand c'est l'esprit qui opprime le corps et l'âme pour vivre dans la sphère.... de la pure abstraction. Alors l'orgueil de l'intellect engendre en l'homme le *despotisme* de la tête et de ces deux vices procède la tyrannie de l'esprit sur le corps et sur l'âme elle-même.

Excès de *matérialisme*, quand c'est le corps qui se révolte et nie l'esprit et l'âme, pour vivre ou plutôt pour se vautrer (dans la fange) du réalisme. . . . . Alors la licence de *l'imagination* engendre en l'homme la *corruption du corps* ; et de ces deux vices réunis procède *l'anarchie* ou dissolution universelle de l'être humain.

Excès enfin de *mysticisme*, quand c'est l'âme qui violente et tente d'annuler l'esprit dans son droit de penser, et le corps dans ses légitimes exigences, pour vivre ou plutôt pour se cloîtrer dans la sphère vague et indéterminée d'un ascétisme aussi peu raisonné en ses croyances que peu raisonnable en ses austérités (1). »

Bossuet, au moment où il examinait les *Maximes des Saints* de Fénelon et ses défenses, écrivait à M^me^ de Grignan : « M. de « Cambrai a de l'esprit à faire peur. » Il avouait aussi que telle des propositions suspectes de ce livre lui avait coûté plus de quinze jours de travail pour qu'il en pût saisir le sens.

Il n'est donc point extraordinaire que le P. de la Chaize et quelques-uns de ses confrères, qui portaient d'ailleurs la plus

(1) *Des lois intimes de la Société*, par Antoine Mollière, in-8, 1856.

Digitized by Google

vive affection à l'archevêque de Cambrai, se soient trompés sur la portée de son livre et en aient pris la défense.

Le P. de la Chaize avait poursuivi Molinos ; sur la demande de l'évêque de Genève, il avait aussi facilité l'expulsion de Mme Guyon de son diocèse. Lorsque Mme de Maintenon avait voulu faire goûter au roi les « *sublimités* » de la thaumaturge, « elle l'avait trouvé fort prévenu par le P. de la Chaize (1) ; et cependant, lorsque Louis XIV, averti par Bossuet du danger des *Maximes des Saints*, consulta son confesseur, il le trouva tout à fait favorable à ce livre, tant les obscurités qui l'enveloppaient et le nom de l'auteur lui servaient de sauvegarde.

« Le P. de la Chaize a voulu me voir, écrivait Mme de Maintenon au cardinal de Noailles, le prétexte était une affaire pour Saint-Cyr, et la vraie raison, l'apologie du livre de M. de Cambrai. Il n'est pourtant pas sans défaut ; mais tout cela n'est que des bagatelles : *je dois employer mon crédit pour obliger le roi à faire taire tout le monde*. Ensuite, il m'assura que si M. de Cambrai soutenait tant soit peu Mme Guyon et ses livres, il serait contre lui, et que cette femme est très-dangereuse. Il me conta que c'était à lui que feu M. de Genève s'était adressé pour se défaire d'elle et du P. de La Combe, qui prêchaient l'un et l'autre des maximes qui renversaient l'Evangile. »

« Les Jésuites, dit un mémorialiste fort suspect, louèrent publiquement le livre des *Maximes* comme un excellent ouvrage et en avaient conseillé la lecture à leurs amis. Ils publièrent d'abord que c'était la cabale des Jansénistes qui avait excité un si grand bruit, espérant que cela seul suffirait pour l'apaiser. Le P. de la Chaize étant allé à Versailles, le roi qui voulait s'éclaircir de toutes parts, lui dit : Que pensez-vous et que pensent vos Pères du livre de M. de Cambrai ? Il répondit que tous leurs Pères l'approuvaient et l'estimaient fort, qu'il n'y avait que les Jansénistes qui le condamnaient. Le roi le redit à Mme de Maintenon, qui ayant peine à le croire, écrivit au P. Bourdaloue pour savoir de lui même son sentiment. »

Bourdaloue répondit à Mme de Maintenon « qu'il y avait dans les *Maximes des Saints* des propositions peu exactes, qu'il ne goûtait point ce raffinement de spiritualité et que ce livre étant écrit en langue vulgaire, il pouvait être dangereux pour le public. » Mme de Maintenon lut la lettre au roi qui le redit au P. de la Chaize. Cet incident brouilla les deux Pères, et jeta la division dans la maison professe, car le P. de la Rue, aussi excellent prédicateur, et plusieurs autres Pères soutinrent le

(1) *Mémoires* de La Beaumelle et Lettre de Mme de Maintenon.

Digitized by Google

sentiment du P. Bourdaloue, mais les régents et théologiens du collége de Clermont, qui se vantaient d'être plus versés dans ces sortes de matières que les prédicateurs, persistèrent à justifier la doctrine du livre. Le P. de la Chaize qui avait tout promis à l'auteur, appuya les théologiens, et par là, ils engagèrent la Société à prendre un mauvais parti (1). »

Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, répète la version de l'abbé Phelippeaux en ce qui concerne les paroles qu'auraient prononcées le P. de la Chaize au moment où on lui demanda son opinion sur le livre des *Maximes*. « Mais telle fut l'autorité de Bossuet, ajoute-t-il, que dans la suite de cette affligeante dispute du quiétisme, le P. de la Chaize n'osa soutenir l'archevêque de Cambrai auprès du roi, son pénitent, et que Mme de Maintenon abandonna absolument son ami. »

Ce jugement de Voltaire a prévalu aux yeux de quelques écrivains ; mais nous allons essayer de démontrer combien il est éloigné de la vérité, au moins en ce qui touche le confesseur de Louis XIV.

Le 19 juillet 1697, Mme de Maintenon écrivait au cardinal de Noailles :

« Le P. de la Chaize m'est venu voir ce matin. Il avait dans la main une lettre de M. de Cambrai qu'il m'a dit n'avoir pas encore lue ; et *comme il n'a rien de secret pour moi*, il m'en a fait la lecture. M. de Cambrai lui mande qu'il a eu une conférence de trois heures avec vous, en présence de MM. Tronson, Pirod, Boileau et de Beaufort ; que vous êtes tous convenus des points de doctrine qui y ont été traités, et que, si vous continuez ces sortes de conférences, l'affaire se terminera et bien vite et heureusement. *Le bon Père a ajouté qu'il montrerait cette lettre au roi, et qu'il fallait poursuivre un examen sans rien faire à Rome.* J'ai répondu, *et peut-être avec trop d'ouverture*, que la chose n'était plus en ces termes ; que vous aviez fait toutes les consultations que Mr de Cambrai avait désirées ; que toutes condamnaient le livre, et que vous ne pouviez plus différer à rendre cette réponse au roi. Ensuite le bon Père est entré dans le fond de la doctrine, et je n'ai plus eu qu'à l'écouter et à me taire. M. de Meaux travaille à dresser la *Déclaration*, et me paraît bien content du parti que vous prenez de faire une ordonnance (2). »

(1) Relation du Quiétisme par l'abbé Phelippeaux, p. 249.

(2) La *Déclaration* des trois prélats contre le livre des *Maximes* fut signée le 6 août.

Digitized by Google

Les conseils du P. de La Chaize ne purent prévaloir sur ceux de Mme de Maintenon. Lorsqu'il fut décidé que la question serait soumise au Pape, « le P. de la Chaize, dit Mme de Maintenon, envoya le livre de M. de Cambrai au cardinal de Janson avec prière de lui être favorable. Le roi, ajoute-t-elle, l'a trouvé très-mauvais... Il va désavouer la lettre de son confesseur. »

Ce récit d'un témoin oculaire dément complètement ceux de La Beaumelle et de l'abbé Phelippeaux, lorsqu'ils prétendent que le P. de la Chaize écrivit au cardinal de Janson pour lui recommander le livre de Fénelon *comme de la part du roi.*

« L'abbé Vivant, dit Phelippeaux, me dit confidemment que le P. de la Chaize, *par ordre du roi*, avait recommandé au cardinal les intérêts de M. de Cambrai. Il partit un courrier extraordinaire, et le cardinal manda dans sa dépêche, que, *suivant l'ordre du roi*, qu'il avait reçu par le P. de la Chaize, il aurait un soin particulier de protéger le livre de M. de Cambrai. Le roi ayant lu la dépêche fut étonné d'un tel procédé : il manda le Père de La Chaize et lui fit de violents reproches de ce qu'il avait écrit de sa part sans aucun ordre : le bon Père s'excusa comme il put, et M. de Torci, secrétaire d'État, dans la dépêche suivante, désavoua l'ordre donné par ce Père, et manda que l'intention du roi n'était point qu'il protégeât un livre qui avait excité un si grand scandale dans le royaume. Le cardinal reprit ses premiers sentiments. Comme il était un fidèle ministre, je vis bien qu'il n'avait d'autres règles que la volonté de son prince. »

On peut juger, d'après ce simple exposé, de la véracité de la *Relation sur le quiétisme*, par le Janséniste Phelippeaux.

Si le Père de la Chaize écrivit au cardinal de Janson pour recommander le livre, ce fut sans doute contre le gré de Louis XIV, mais ce Père était trop prudent et trop avisé, pour se servir, dans une affaire si grave, du nom du roi. C'est donc Mme de Maintenon qui dit vrai, et c'est elle seule qu'il faut croire.

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que le Père de la Chaize, en cette circonstance, ne craignit pas d'encourir, pour protéger Fénelon, les ressentiments de Louis XIV. Le P. Valois, confesseur des princes, s'était prononcé aussi ouvertement que lui en faveur du livre.

« On mit le roi en colère, dit Saint-Simon, et il s'en expliqua durement avec les deux Jésuites. Les supérieurs, inquiets des suites que cela pouvait avoir pour le confessionnal du roi

Digitized by Google

et des princes, et par conséquent pour toute la Société, consultèrent les gros bonnets à quatre vœux ; et le résultat fut qu'il fallait céder ici à l'orage, sans changer de projets pour Rome. »

Le Père de la Chaize ne se découragea pas. Convaincu de l'innocence de Fénelon, et comment n'eût-il pas cru à la pureté de ses intentions, après avoir lu ses défenses, le Père de la Chaize lui donna la preuve la plus éclatante de la paternelle affection qu'il lui avait vouée.

Le cardinal de Janson, chargé à Rome des affaires du roi, était devenu hostile à l'archevêque de Cambrai. Accablé d'années, il avait demandé plusieurs fois de quitter Rome. Le Père de La Chaize profita habilement de ses dispositions, il l'engagea à solliciter de nouveau son retour et à désigner pour son successeur le cardinal de Bouillon que son âge devait appeler à être doyen du Sacré-Collége. Or, Bouillon était tendrement dévoué à Fénelon et l'ami intime du Père de la Chaize, à qui il devait d'avoir été rappelé de son exil et d'être rentré dans les bonnes grâces du roi (1).

De son côté, le P. de la Chaize aidé de MM. de Ponchartrain et de Torcy, fit comprendre facilement au roi de quelle importance serait pour le succès de ses affaires la nomination d'un cardinal appelé à devenir doyen du Sacré-Collége. Le roi se rendit à ces considérations, et le cardinal de Bouillon fut nommé pour remplacer le cardinal de Janson. Il partit pour Rome, bien résolu, comme il le prouva dans la suite, de défendre l'archevêque de Cambrai jusqu'à la dernière extrémité.

Lorsque Fénelon fit imprimer, en 1697, son *Instruction pastorale* pour expliquer le livre des *Maximes*, il l'envoya au Père de La Chaize en le priant de faire valoir auprès du roi les raisons qui l'avaient obligé à la publier. Sa lettre d'envoi offre une nouvelle preuve des sentiments de respect et d'obéissance dont il ne cessa d'être animé envers le Saint-Siége.

« J'aurais bien souhaité, écrivait-il au Révérend Père, que mes confrères m'eussent permis de persévérer dans le silence jusqu'au bout, et de ne chercher ma justification que dans une humble et sincère soumission à la décision du pape. Ces prélats

(1) Ce fait est mentionné par l'abbé Oroux et confirmé par Phelippeaux.

Digitized by Google

auraient évité un grand scandale... Ils devaient se contenter d'écrire à Rome toutes leurs difficultés contre mon livre. J'aurais écrit mes réponses; nous aurions consulté le pape de concert; j'aurais suivi sa décision avec une soumission sans réserve. Loin de faire un éclat scandaleux, nous aurions édifié l'Eglise par notre union fraternelle dans des opinions différentes... L'Eglise n'était en aucun péril, puisque je ne respirais qu'obéissance pour le Saint-Siége. Si j'eusse refusé de lui obéir, il eût été temps alors d'agir contre moi. On l'aurait fait avec d'autant plus de force et de poids, que j'aurais été manifestement inexcusable...

« J'espère que Dieu qui voit mon innocence en prendra soin et qu'il me donnera la patience nécessaire pour porter humblement ma croix pendant qu'on m'accuse d'avoir l'orgueil de Lucifer.

« Je vous serai sensiblement obligé, mon Révérend Père, si vous avez la bonté de représenter au roi les raisons pressantes qui m'ont contraint de publier ma *Lettre pastorale*...

« Je voudrais pouvoir mieux faire, ajoute le prélat, pour finir le scandale de toute l'Eglise, et le déplaisir de Sa Majesté sur cette affaire. J'apprends qu'il n'y a aucun ressort qu'on ne remue à Rome pour m'y faire passer pour un hérésiarque abominable, qui cache son venin, et qui manque autant de probité que de doctrine saine. On y fait encore plus valoir la haute faveur de mes parties et l'indignation du roi contre moi, que les raisons de théologie. Puisque Dieu permet des choses qui devaient être si éloignées d'arriver jamais, c'est à moi à souffrir avec une patience qui montre la sincérité de mes intentions, et la pureté de mes sentiments. Pardon, mon Révérend Père, d'une si longue lettre. Je suis avec une très sincère vénération etc. »

Cambrai, 18 octobre 1697.

Aux jours mêmes où parler en faveur de Fénelon pouvait être un danger, le Père de la Chaize ne cessa de donner à l'archevêque de Cambrai de nouvelles preuves de ses plus affectueuses sympathies. « Les ennemis mêmes des Jésuites, dit l'éditeur de la Correspondance de Fénelon, ont loué le P. de La Chaize de sa douceur et de sa modération. Il est également digne d'éloges pour son attachement constant à Fénelon, dans un temps où cette disposition ne pouvait que lui faire des ennemis à la cour (1). » Saint-Simon et Mme de Maintenon dans ses lettres, portent le même témoignage sur la noble conduite de ce Père en ces circonstances.

(1) Correspondance complète de Fénelon, in-8. Paris, 1827, t. XI, au mot La Chaize.

Digitized by Google

« Pour ce qui est de votre grande affaire, écrit-il au prélat, le 19 décembre 1697, Sa Majesté m'a paru ne désirer autre chose, si ce n'est qu'on vous rende justice, et qu'on ait bientôt une décision finale, à laquelle j'ai assuré que vous acquiesceriez avec une soumission édifiante. »

« Je ne vous fais point d'excuses de ce que je ne suis pas fort régulier à répondre à vos chères et très-obligeantes lettres : *votre bonté et votre pénétration vont au-delà de tout ce que je vous saurais dire sur ce sujet.* Seulement faites-moi la justice de croire que c'est avec un attachement très-sincère et très-respectueux que je suis, Monseigneur, etc. »

La position du Père de La Chaize était en effet des plus délicates ; le roi était profondément irrité de la publication des *Maximes* ; tous les prélats qui l'environnaient, et à leur tête l'évêque de Meaux, conjuraient Louis XIV de presser auprès du Saint-Siége la condamnation du livre ; Mme de Maintenon elle-même, qui jusque-là avait eu pour Fénelon le plus grand attachement, avait abandonné sa cause sans hésiter, les ducs de Beauvilliers et de Chevreusé, ses meilleurs amis, osaient à peine élever la voix. Il ne restait plus à Fénelon, au sein de la cour, qu'un seul homme sur qui il pût compter, le Père de La Chaize. Il usait toutefois de son crédit avec une discrétion pleine de délicatesse et de prudence, se rendant parfaitement compte de la situation si difficile où se trouvait son ami et son défenseur.

Toutefois, il ne négligeait aucune occasion de lui faire part des phases les plus importantes que traversait son affaire. Lorsqu'on l'accusa d'apporter des retards à la conclusion du débat, il lui écrivit, pour se disculper, une longue lettre.

« Je n'ai garde, mon Révérend Père, lui disait-il, de vous demander des choses indiscrètes, et de souhaiter que vous fassiez aucun pas pour mon affaire ; mais je crois devoir vous expliquer certaines choses principales, afin que vous soyez au fait *si on vous parle de moi.* » Après ce début, Fénelon entre dans la discussion des faits (1), et après s'être justifié très-clairement, il dit en terminant : « Quand il n'y aurait que la juste peine que cette affaire fait au roi, *je donnerais mon sang et ma vie pour l'abréger.* — Vous voilà, mon Révérend Père, informé de la vérité. Je ne vous demande d'en faire usage *qu'au cas qu'on vous en parle.* Je suis avec reconnaissance et vénération, etc. »

(1) Correspondance complète de Fénelon, t. IX, p. 66 et suiv.

Digitized by Google

Pendant ce temps-là, les ennemis cachés de Fénelon semaient contre lui, dans Rome, les plus fausses nouvelles ; ils s'efforçaient surtout de faire croire que le prélat était abandonné de l'univers entier.

On considérait comme si importante l'opinion du Père de La Chaize, on la jugeait d'un si grand poids aux yeux de la cour de Rome, que l'on y fit courir le bruit que ce Père avait entièrement déserté la cause de l'auteur des *Maximes*.

Cette nouvelle causa une sensation profonde dans la ville éternelle.

L'abbé de Chantérac, le confident et l'ami de Fénelon, qui se trouvait à Rome pour y défendre ses intérêts, écrivait à ce prélat, le 12 juillet 1698 : « J'ai vu des lettres de quelques particuliers qui parlent toutes fort ouvertement d'une personne que vous honorez, et qui est plus déclarée contre votre livre et contre votre doctrine qu'aucune autre ne saurait être. »

L'éditeur de la *Correspondance* de Fénelon croit que le personnage désigné par l'abbé de Chantérac était probablement le confesseur de Louis XIV. Ce qui pourrait le faire supposer, suivant lui, c'est que Bossuet écrivait à son neveu, le 30 juin : « Le Père de La Chaize, depuis la *Relation* se déclare si hautement contre le livre qu'il ne s'y peut rien ajouter (1). »

Chaque parti se faisait comme un rempart de l'opinion de ce puissant secrétaire d'Etat des affaires ecclésiastiques. Fénelon et ses amis étaient consternés.

Le 26 juillet 1698, l'abbé de Chantérac, qui avait fini par ajouter foi à ce faux bruit, écrivait à M. de Cambrai :

« ... Je n'ai point reçu de lettres d'aucun de nos amis qui avaient accoutumé de m'écrire de Paris ; mais toutes celles que plusieurs particuliers ont reçues ces deux derniers ordinaires, marquent que le déchaînement contre vous est si universel et si terrible, qu'on ne peut rien imaginer de semblable. Le Père de La Chaize condamne autant votre livre à présent comme il avait soutenu autrefois qu'il était bon. M. le duc de Beauvilliers, mande-t-on, et M. et Mme de Chevreuse ont fait aussi leur déclaration fort publique là-dessus à M. l'archevêque de Paris. On

(1) Tome XLI des Œuvres complètes de Bossuet, p. 283.

Digitized by Google

n'ose pas seulement proférer votre nom. Le Père Maguan, ce me semble, qui est auprès du Père de La Chaize, marque que l'on craint fort ici (à Paris) qu'on ne condamne le livre de M. de Cambrai : ceux qui voient ce qui se passe ici (à Rome), ont tout sujet de l'appréhender... » « Je vois qu'ici ajoute l'abbé de Chantérac, l'épouvante n'est guère moindre, et bien des gens craignent de paraître avoir quelque liaison avec moi. »

La nouvelle de la prétendue défection du Père de la Chaize était parvenue jusqu'aux oreilles du pape, et Sa Sainteté, malgré son attachement et son estime pour Fénelon, en avait été fortement ébranlée.

L'abbé de Chantérac écrivait à l'archevêque de Cambrai, le 2 août 1698 :

« Un religieux que j'ai connu à Sarlat, me dit, l'autre jour, que dans une audience qu'il avait eue du pape, Sa Sainteté lui avait dit : « Vous savez bien que le Père de La Chaize a fait abjuration du livre de M. de Cambrai, etc... »

« Cette nouvelle de l'abjuration du Père de La Chaize est ici très-publique, et nos parties en triomphent beaucoup. Une personne qui le sait, dit-elle, d'original, m'a assuré que M. de Beauvillers et plus encore M. de Chevreuse, *avaient déclaré que vous les aviez trompés*. Et tout cela n'est que pour faire voir quel scandale cause votre livre, et combien la *Relation* de M. de Meaux est reconnue sincère en France et combien de gens elle a désabusés des erreurs de votre livre. »

On voit jusqu'où s'étendait la calomnie, jusqu'à ceux-mêmes qui ne cessèrent d'aimer Fénelon avec le plus de tendresse et de dévoûment, et qui furent toute leur vie les confidents de toutes ses peines, de tous ses sentiments et de ses plus secrètes pensées. Fénelon, lui aussi, avait conçu des craintes sur l'abandon du seul homme qui osât persister encore à le défendre. Il écrivait, plein de tristesse, à l'abbé de Chantérac :

Cambrai, 21 août 1698 (1).

« Pour le P. de La Chaize, je ne saurais dire ce qu'il pense ; mais, supposé qu'il ait cru autrefois que mon livre fût bon, pourquoi aurait-il changé de sentiment ? Le texte du livre n'est point changé par la *Relation* de M. de Meaux : ce qui était catholique avant cette *Relation* ne l'est pas moins aujourd'hui. On pourrait dire tout au plus qu'il a connu, par cette *Relation*, mes mauvaises intentions qu'il ne connaissait pas auparavant ; mais mes inten-

(1) Correspondance, t. IX, p. 358.

Digitized by Google

tions, quelque mauvaises qu'elles fussent, ne rendraient pas mon livre hérétique. De plus, pour mes intentions, il n'a lu que la *Relation* de mon accusateur, et je le crois trop équitable pour me condamner sans avoir vu mes défenses. S'il est vrai que mon livre soit l'apologie déguisée de madame Guyon, je consens qu'il le prenne dans un sens désavantageux, mais si mon livre n'est pas tel, j'espère que le P. de La Chaize, et tout autre lecteur sans prévention, me fera justice sur le texte de mon livre. »

En réalité, la nouvelle de la défection du confesseur du Roi n'avait aucun fondement. C'est ce qu'apprend la lettre suivante de l'abbé de Chantérac à Fénelon :

Rome, 9 janvier 1699.

. . . . . .

La nouvelle qu'on a mandée de Paris à M. l'abbé de Beaumont, sur le changement d'un de vos principaux amis (1), fait encore beaucoup de bruit ici.

. . . . . .

L'auteur du Mémoire me dit expressément que ce bruit était faux, que je ne devais point le croire, et que votre ami n'avait changé en rien : ce sont ses propres termes. On peut juger par là combien on répand de fausses nouvelles. *Que n'a-t-on point dit de même du P. de La Chaize et des Jésuites ?* Quelquefois on s'en loue, parce qu'ils vous ont abjuré, et d'autres fois on s'en plaint parce qu'ils vous servent. *L'abjuration du P. de La Chaize et de quelques-uns de vos amis en particulier, a été portée au Pape, comme un témoignage public de vos erreurs. On ne ménage rien, etc.* (2).

Cependant le pape Innocent XII, qui aimait Fénelon, mais qui aimait avant tout la vérité, avait condamné par un simple bref vingt-trois propositions contenues dans les *Maximes*. Autant que possible le vénérable Pontife s'était attaché à ménager la personne de l'auteur ; il avait adouci avec une paternelle sollicitude les termes de la sentence.

Les défenses de Fénelon, ses explications n'étaient point incriminées. Le pape rendait ainsi justice à la loyauté de ses intentions ; mais il condamnait, au nom de la religion, ce qu'une main trop prompte avait confié au papier.

Jusqu'à cette extrémité, le P. de La Chaize avait soutenu Fénelon de toute son influence, et pour le sauver, il avait com-

(1) Probablement le duc de Chevreuse ou le duc de Beauvilliers.

(2) Correspondance, t. IX, p. 226.

Digitized by Google

promis gravement son crédit. « *L'habitude*, dit Saint-Simon, *l'amitié et l'ancienne confiance du Roi le tirèrent plus d'affaire que son adresse et l'estime et l'affection que sa douceur, ses bons choix et toute sa conduite lui avaient acquise et qui avaient fait qu'il n'avait presque point d'ennemis.* »

Lorsque Rome parla, le Père dut s'incliner comme Fénelon. « Il n'eut pas, ainsi que le dit Fontenelle, toute la coquetterie d'humilité de l'auteur du *Télémaque*, mais, en prêtre soumis à l'autorité, il accepta la sentence. Les admirateurs de Fénelon l'accusèrent de l'avoir sacrifié aux défiances et à l'aversion instinctive de Louis XIV. Madame de Maintenon fut plus juste (1). »

On sait avec quelle admirable résignation Fénelon s'humilia devant la décision pontificale ; mais ce qu'on ignore peut-être, c'est qu'il ne fut pas seul à comprendre, en cette circonstance, ce qu'il pouvait y avoir de sublime dans le sacrifice public de ses erreurs. Un ami inconnu écrivait à Fénelon, avant sa rétractation, les lignes suivantes, qui sont pour l'histoire du plus grand intérêt :

3 avril 1699.

. . . . . .

Sa Majesté a demandé au Révérend Père (de La Chaize) ce qu'il pensait du bref. Il lui a répondu qu'il le croyait très-juste, et qu'il était persuadé que Votre Grandeur s'y soumettrait d'autant plus volontiers *qu'elle n'était point dans des sentiments contraires au sens catholique que l'on peut donner à toutes les vingt-trois propositions* (2). Le Révérend Père a ajouté que, s'il était à votre place, il écrirait au Pape et aux trois évêques, et qu'il demanderait à ces derniers leur amitié. Le Roi répondit que ce serait la meilleure chose qu'on pût faire pour apaiser tout ce différend dont on ne parlerait plus..... (3). »

Parmi les importants services que le P. de La Chaize rendit à Fénelon, il en est un entre autres qu'il ne faut pas oublier et qui montre jusqu'à quel point ce Père poussait le dévoûment pour ses amis. Nous empruntons textuellement ces curieux détails à la *Correspondance* de Fénelon :

(1) *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par M. Crétineau Joly, t. IV.

(2) C'est ce qui résulte en effet de la lecture des défenses de Fénelon, qui n'ont jamais été condamnées par la Cour de Rome.

(3) Correspondance de Fénelon, t. X, p. 473.

Digitized by Google

« Le Révérend Père (de La Chaize) (1), écrit à Fénelon un de ses correspondants secrets, a reçu de Rome plus de trente copies des lettres que l'abbé Phelippeaux, grand-vicaire de Meaux, et le P. Roslet, procureur général des Minimes, écrivaient ici à Monseigneur l'archevêque. Ces lettres sont pleines de mensonges et de faussetés. On y écrit jour par jour les intrigues et les brigues des Jésuites à Rome, à la tête desquelles on suppose leur général. L'on y décrit aussi celles du cardinal de Bouillon et du P. Charonnier, qu'on suppose avoir tout le secret de l'ambassade. En un mot, l'on dépeint dans toutes ces lettres, les Jésuites et le cardinal de Bouillon avec des couleurs si vives, qu'on ne peut douter de la passion de ces deux bons esprits. Le Révérend Père (de La Chaize), qui n'a rien dit au Roi de toutes ces lettres, *pendant que l'affaire se jugeait*, a cru être obligé d'en informer Sa Majesté après ce jugement et lui faire voir la passion et la calomnie. Après avoir dit au Roi tout ce qu'il avait à lui dire là-dessus, il rencontra M. de Meaux et lui dit franchement l'entretien qu'il venait d'avoir avec le Roi là-dessus. Cela surprit ce prélat ; mais on lui parla d'un ton si affirmatif, qu'il sentit bien qu'on avait de quoi justifier tout ce qu'on lui disait. Il était à propos de parler au Roi en détail là-dessus, parce que l'on sait de bonne part que toutes ces lettres, dont le Révérend Père n'a que des copies, avaient été lues exactement au Roi comme des vérités qu'il ne croyait que trop. Les Jésuites et monseigneur le cardinal de Bouillon sont déchirés dans ces lettres d'une manière à faire peur : l'on y assure que le cardinal trahit les intérêts de son maître, et est de concert avec les Jésuites pour s'opposer à tout ce qui pourrait plaire au Roi. Je ne crois pas qu'on puisse inventer des calomnies plus atroces. J'ai lu toutes les copies de ces lettres. Je sais, à n'en pouvoir douter, qu'elles ne contiennent mot de vérité. Cependant on y a ajouté foi, et l'on aura de la peine à détromper le Roi là dessus. »

On lit, dans une lettre de 1731, adressée par le marquis de Fénelon, neveu de l'archevêque de Cambrai, à M. Bossuet, évêque de Troyes, neveu du grand Bossuet :

« Le cardinal Rodolovic renvoya ces lettres au P. de La Chaize pour les faire voir à M. de Fénelon. Loin de récriminer, M. de Cambrai s'attendrit en voyant la passion de M. votre oncle ; il voulut la cacher à jamais aux autres, il en détourna les yeux lui-même, et dit au Jésuite : M. de Meaux serait affligé de revoir ces lettres ; il ne croirait jamais les avoir écrites ; son zèle l'a porté trop loin. Brûlez ces tristes monuments de sa faiblesse, et je tâcherai de le détromper des préjugés qu'il a pris contre moi, par le silence, la soumission et la douceur. »

(1) *Ibid.* t. x, p. 473 et suiv.

Digitized by Google

« Les originaux de ces lettres, ajoute le marquis de Fénelon, existent encore. »

De son côté, l'abbé de Beaumont écrivait au marquis de Fénelon (1) :

« Il paraît que les lettres des agents (de MM. de Paris et de Meaux) avaient été communiquées au P. de La Chaize par quelque secrétaire du cardinal de Noailles, lequel secrétaire avait voulu faire sa cour à ce Père, pour en obtenir des grâces. Je crois au moins qu'elles lui vinrent par ce canal, quoiqu'une lettre dont vous trouverez ici la copie dise que ce Père les avait eues de Rome. Ce qu'apparemment il voulait persuader pour ne pas commettre celui qui lui en avait donné la communication ; car il n'est point vraisemblable qu'on eût pu avoir à Rome des copies de tant de diverses personnes. Quoi qu'il en soit, les copies de ces lettres vinrent à M. de Cambrai par un ami du P. de La Chaize. Ainsi notre oncle n'avait ni corrompu ni sollicité personne pour les avoir. »

Si l'affaire du quiétisme amena la disgrâce de Fénelon, on peut dire que la publication du *Télémaque* la rendit en quelque sorte incurable.

On sait comment le manuscrit de ce roman célèbre, dérobé à l'auteur par un copiste infidèle, fut livré à l'imprimerie de la veuve Barbin et aux presses de Hollande, qui en multiplièrent aussitôt, dès 1699, des éditions tronquées et falsifiées. La malignité publique avait cru reconnaître, dans les principaux personnages du *Télémaque*, plusieurs figures de la Cour : on prétendit que Sésostris c'était Louis XIV ; Calypso, madame de Montespan ; Eucharis, mademoiselle de Fontanges ; Télémaque, le duc de Bourgogne ; Antiope, la duchesse, sa femme ; Mentor, le duc de Beauvilliers ; Protésilas, Louvois ; Idoménée, le roi Jacques, etc. (2).

Le succès de l'ouvrage fut d'autant plus grand qu'on le supposait rempli d'allusions et qu'il était rigoureusement prohibé.

Aux yeux de Bossuet (3), de madame de Maintenon et de

(1) *Correspondance de Fénelon*, t. XI, p. 60.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire de madame de Maintenon*, par La Beaumelle.

(3) *Mémoires* de l'abbé Le Dieu, t. 1er, p. 12, expressions de Bossuet.

Digitized by Google

plusieurs hommes considérables de l'époque, aucun doute n'était possible sur ce point. Il leur parut indubitable que le livre était une « *censure couverte du gouvernement du Roi et des ministres.* » « On accusait Fénelon de s'être vengé de sa disgrâce en employant les fautes du grand-père à l'instruction du petit-fils. Fénelon voyait le succès de son livre avec la plus amère douleur..... Le Roi s'y vit à chaque page (1). »

Malgré les plus vives protestations du prélat, Louis XIV fut toujours convaincu qu'il avait voulu faire la satire de sa personne et de son règne. Or, qu'on juge du ressentiment d'un prince à qui Fénelon devait une si haute et si rapide fortune ! lui qui, de simple abbé, était devenu en un jour archevêque de Cambrai et prince de l'Empire !

Un soir, le roi dit avec amertume en présence de Fagon et de Félix :

« Je savais bien, par le livre des *Maximes*, que M. l'archevêque de Cambrai était un mauvais esprit ; mais je ne savais pas qu'il fût un mauvais cœur : je viens de l'apprendre en lisant *Télémaque*. On ne peut pousser l'ingratitude plus loin ; il a entrepris de décrier éternellement mon règne (2). »

Bien qu'il soit impossible de ne pas ajouter foi aux paroles de Fénelon, qui, jusqu'à la fin de sa vie, ne cessa de protester de son innocence, il n'en est pas moins évident que Louis XIV et ses ministres purent se croire suffisamment fondés à se voir désignés dans le *Télémaque*. Fénelon, au reste, avoue lui-même, dans une lettre au P. Tellier (3) : « *qu'il a voulu mettre dans ces aventures toutes les vérités nécessaires pour le Gouvernement et tous les défauts qu'on peut avoir dans la puissance souveraine.* »

On concevra aisément combien Louis XIV, qui avait des idées si arrêtées sur la propriété et l'hérédité royale, dut trouver peu

(1) *Mémoires*, etc., par La Beaumelle.

(2) Mémoires manuscrits de l'évêque d'Agen, passage cité par La Beaumelle.

(3) Lettre au P. Tellier, 1710. — *Œuvres complètes de Fénelon*, t. III, p. 631, édition Didot.

Digitized by Google

de son goût toutes les utopies du *Télémaque* sur le partage égal des terres (dans la République de Salente), sur le gouvernement et sur la royauté élective. On connaît, au surplus, le mot de ce prince « après une conversation qu'il voulut avoir avec Fénelon sur ses principes de gouvernement : « *J'ai entretenu le plus bel esprit et le plus chimérique de mon royaume* (1). »

Un préjugé qui s'est enraciné depuis cent cinquante ans et qui ne semble pas près de disparaître, attribue à l'archevêque de Cambrai les idées les plus libérales, et les plans de réforme les mieux conçus et les plus sages. Combien de fois n'a-t-on pas exprimé le profond regret que Fénelon n'ait pu gouverner la France, si elle eût été placée sous le sceptre de son élève le duc de Bourgogne. A Dieu ne plaise que nous cherchions à amoindrir l'admiration et le respect que l'on doit à cette grande et noble mémoire, mais il importe de rétablir sur ce point la vérité historique.

Quel était le système politique que Fénelon voulait appliquer à la France unitaire de Louis XIV ? Écoutons ce qu'il dit dans ses *Plans de gouvernement concertés avec le duc de Chevreuse, pour être proposés au duc de Bourgogne* (2).

Fénelon commence par supprimer les intendants ou administrateurs provinciaux, il les remplace par des *Missi dominici*, comme au temps de Charlemagne. Son but principal est de reconstituer la noblesse au détriment du Tiers-État : *Toute maison noble aura un bien substitué*, un majorat ; *les mésalliances seront défendues entre les deux sexes*, absolument comme pour les castes de l'Inde ou de l'Égypte dont le régime est si vanté dans le *Télémaque* ; *les anoblissements seront défendus*, excepté les cas de services signalés rendus à l'Etat ; *nul ne sera duc sans être pair*. Dans l'ordre judiciaire, changement complet : Fénelon rétrograde jusqu'aux premiers temps de la monarchie : *le chancelier, chef du Tiers-État, devra avoir un moindre rang, comme autrefois ; les nobles seront préférés aux roturiers, à mérite*

(1) *Siècle de Louis XIV*, par Voltaire, édition Beuchot, t. II, chap. 38.
(2) Fénelon, *Œuvres complètes*, t. XXII, p. 579 et suiv.

Digitized by Google

égal, pour les places de président et de conseillers; autant que possible on devra remplacer *les hommes de robe par les magistrats d'épée, et rétablir le droit de bailli d'épée*; enfin *le lieutenant général et le lieutenant criminel doivent être nobles, autant qu'il se pourra* (1).

Un tel système n'était-il pas aussi impraticable qu'intempestif?

Il avait, comme l'a si bien dit M. Augustin Thierry, « l'énorme défaut d'appliquer aux abus des remèdes pires que le mal lui-même. Il détruisait la centralisation administrative et jusqu'à l'administration proprement dite, supprimait les intendants des provinces et remplaçait les ministres par des conseils. Enlevant à la royauté son caractère moderne, il en faisait, non plus l'image vivante, la personnification active de l'État, mais un privilége inerte servant de couronnement à une hiérarchie de priviléges, et s'appuyant sur elle en la protégeant. C'était, pour fuir les vices de la monarchie absolue, rétrograder vers la monarchie féodale, et défaire l'ouvrage des siècles au lieu de le perfectionner (2). »

Rien ne serait plus propre, selon nous, à justifier pleinement Louis XIV d'avoir fortifié, comme il l'a fait, le pouvoir royal, qu'une étude approfondie des utopies rétrogrades de Fénelon, de Boulainvilliers et de Saint-Simon en matière politique. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que ces trois théoriciens ne faisaient que traduire, chacun à son point de vue, certaines tendances aristocratiques de l'époque.

Que si l'on jette les yeux sur le côté social du *Télémaque*, on sera moins surpris encore de la répulsion de Louis XIV pour les plans et les idées de l'archevêque de Cambrai.

Fénelon, osons le dire, a été un des précurseurs les plus innocents mais les plus redoutables de certaines utopies de nos jours; s'il a développé dans son livre les idées les plus nobles, il est vrai de dire aussi qu'il y a fait entrer les plus dangereuses chimères.

M. de Lamartine a saisi avec profondeur et a su rendre avec

(1) Ibid., pp. 590, 591, 592.

(2) *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers État*, par M. A. Thierry, t. II, p. 6 et suiv.

Digitized by Google

une admirable netteté les caractères si divers de cet ouvrage, qui, à ses yeux, a exercé une influence considérable sur les sociétés modernes.

« Toutes ces maximes générales, dit-il, saines en spéculation, ont été converties en institutions depuis et bien souvent ruinées dans la pratique par la défectuosité des choses humaines. Les peuples régis par leur propre sagesse, les républiques patriciennes et plébéiennes, les royautés tempérées par le pouvoir sacerdotal ou par le pouvoir populaire, le gouvernement représentatif, les Etats généraux de la nation rassemblés périodiquement tous les trois ans, les administrations et les assemblées provinciales, *l'élection et la déposition des princes, la souveraineté du peuple en action, la suppression de l'hérédité du trône et des magistratures, la liberté de conscience, la paix perpétuelle entre les peuples, la fraternité et l'égalité entre les citoyens, la suppression de la richesse de quelques-uns au profit prétendu de l'aisance de tous, l'arbitraire de l'État dans la fortune des sujets, la répartition des terres et des professions par le gouvernement, l'éducation publique égale et forcée pour tous les enfants de la patrie, la communauté des biens, la condamnaton du luxe, les lois somptuaires sur les maisons, les logements, les aliments*; les métiers élémentaires, tels que l'agriculture ou le soin des troupeaux, *favorisés violemment* par l'interdiction du luxe et des arts; le *maximum de prix ou de consommation sur les denrées*; l'économie politique tour à tour la plus juste et la plus fausse; vérité, erreur, utopies, inconséquences, contradictions, illusions, possible, impossible, grandes vues, courtes vues, rêve vague, aspirations sans point de départ, sans but et sans moyen d'exécution, tout fait de la politique du *Télémaque* une sorte de *pastorale* des gouvernements. Tout s'y mêle; on croit nager dans l'océan des imaginations humaines, sans boussole pour se diriger, sans pôle pour y tendre, sans rivage pour aborder. C'est, après le *Contrat social* de J.-J. Rousseau et l'Utopie de Platon ou celle de Thomas Morus, le *pandémonium* des spéculations vaines. Tout y est ombre, rien n'y a un corps; c'est en présence de ces quatre livres, la *République* de Platon, l'*Utopie* de Morus, le *Télémaque* de Fénelon et le *Contrat social* de J.-J. Rousseau, qu'on a pu dire avec vérité le mot du grand Frédéric : Si j'avais un empire à punir, je le donnerais à gouverner à des philosophes. »

« Fénelon, dans le *Télémaque*, est un des philosophes qui ont créé, pour le siècle qu'ils formaient, les plus belles et les plus trompeuses perspectives, qui ont mêlé le plus d'idées fausses à plus d'idées justes, et qui ont le plus confondu la passion d'amélioration du sort des hommes en société avec la passion de l'impossible. C'est contre ces impossibilités d'application que la révolution inexpérimentée dont il est le père est venue se heurter, s'irriter et échouer toujours; et c'est de la colère contre

Digitized by Google

la résistance des réalités aux chimères que sont nés les déceptions, les fureurs, les tyrannies et les crimes de cette révolution. Les utopistes de l'anéantissement du pouvoir et du gouvernement purement métaphysique ont produit les anarchies et les crimes de la Révolution, en 1793 ; les utopies du nivellement des propriétés et du communisme social ont amené la panique et le désaveu de la Révolution de 1848. Ces deux utopies sont les rêves de Fénelon pris au sérieux par des esprits mal éveillés. Le saint poète a été à son insu, le premier radical et le premier communiste de son siècle.

« Quant à l'influence de ce livre en matière d'économie politique, elle n'a été ni moins grande ni moins funeste. »

« On peut dire sans fiction et sans exagération, dit en concluant M. de Lamartine, que tout le bien et le mal, tout le vrai et tout le faux, tout le réel et tout le chimérique dans la grande révolution européenne d'idées et d'institutions dont nous sommes les instruments, les spectateurs et les victimes depuis un siècle, a coulé de ce livre comme de l'urne des biens et des maux. Le *Télémaque* est à la fois la grande *révélation* et la grande *utopie* des sociétés. »

Ajoutons à ces réflexions si judicieuses, et si bien formulées, que la plupart des doctrines sociales de Fénelon procédaient de la même source d'erreurs que certaines de ses opinions mystiques.

Je ne sais si l'on a jamais comparé les opinions religieuses des sectes avec leurs opinions politiques ; mais entre les unes et les autres il y a, suivant nous, des rapports si intimes, qu'il semble vraiment impossible de ne pas en être frappé.

Ainsi, n'est-ce pas la théorie de *l'amour pur et désintéressé* envers Dieu qui a conduit Fénelon à songer à l'application du même système à l'égard des hommes ? N'est-ce pas l'état chimérique qu'il imagina pour le chrétien qui le conduisit à rêver la perfection non moins chimérique du citoyen ! Fénelon supposait, et ce furent là ses deux erreurs capitales, dont l'une était la conséquence de l'autre, qu'il peut exister ici-bas *habituellement* un état sublime dans la vie sociale comme dans la vie religieuse.

La même relation n'existait-elle pas entre les idées religieuses du jansénisme et du protestantisme, et leurs idées politiques ? La doctrine de *la grâce irrésistible*, de la *prédestination* pour un petit nombre d'élus, ne conduit-elle pas en politique à l'égoïsme le plus dur à l'égard des classes populaires ?

Ce que le janséniste Saint-Simon, et ce que Fénelon lui-même,

Digitized by Google

aveuglé par les préjugés de sa caste, voulaient, en politique, c'était l'abaissement, c'était le servage de la bourgeoisie, c'était le règne à peu près exclusif de la noblesse.

Loin donc de blâmer Louis XIV d'avoir usé de son autorité, comme c'était son droit et son devoir, pour triompher des hérésies et de certaines tendances politiques de son époque, louons-le hautement d'avoir lutté avec tant de persévérance pour assurer les progrès et le triomphe de la civilisation.

Notre siècle trop oublieux ne devrait-il pas lui rendre de continuelles actions de grâces pour avoir consacré définitivement, sinon en droit, au moins en fait, le principe si équitable de l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois? Depuis le dernier des intendants jusqu'au premier ministre, jusqu'à Colbert, la plupart des fonctionnaires n'appartenaient-ils pas au Tiers-État? N'est-ce pas dans le Tiers-État principalement que se recrutaient les corps spéciaux de l'armée, le génie et l'artillerie, et n'arrivait-on pas par ces deux portes au bâton de maréchal? L'industrie et le commerce ne conduisaient-ils pas à la plus haute noblesse? Riquet, entre autres, le célèbre constructeur du canal du Midi, ne fut-il pas créé duc de Caraman? Que manquait-il donc à cet état de chose, organisé par Louis XIV sur une large échelle, sinon qu'il fût transformé en un principe stable de gouvernement, en une loi sociale?

Louis XIV voulait que tous les mérites et que tous les services fussent récompensés. Loin d'emprisonner les hommes de talent et de génie dans les limites étroites, infranchissables, de leur caste, il leur ouvrait les perspectives de la plus vaste carrière. Combien différente était la manière de voir des Boulainvilliers, des Saint-Simon et de l'archevêque de Cambrai, et quelle destinée aurait eu la France s'il leur eût été donné d'appliquer librement leurs systèmes? Au lieu de ce siècle si plein d'ensemble et de grandeur, la restauration, sous différentes formes, du régime féodal; au lieu de l'unité, l'anarchie; au lieu du talent, la faveur; au lieu de la justice, la naissance; au lieu de Colbert, Saint-Simon.

Si donc il est permis de s'apitoyer sur les infortunes de

Digitized by Google

Fénelon, s'il faut plaindre ce grand et noble cœur, qui pourrait cependant, en pleine connaissance de cause, blâmer Louis XIV de l'avoir écarté de ses conseils ?

Tout d'ailleurs dans la conduite de l'archevêque de Cambrai lui avait aliéné profondément l'esprit du roi. Ses opinions mystiques qui avaient touché de si près les confins de l'hérésie ; ses utopies politiques et sociales qui, sous le gouvernement du duc de Bourgogne devant passer dans les lois et dans les faits, eussent renversé le travail des siècles et l'œuvre de Louis XIV ; enfin ses doctrines ultramontaines qui semblaient alors au Roi, comme à l'immense majorité d'un clergé exclusivement dévoué aux libertés de l'Eglise gallicane, la plus audacieuse et la plus menaçante des nouveautés.

Fénelon, cependant exilé dans son diocèse, cherchait à se consoler de sa disgrâce en se vouant tout entier à ses devoirs de pasteur et à l'exercice des bonnes œuvres. Il visitait les malades dans les hôpitaux, leur prodiguant sans cesse des secours et des consolations ; il répandait autour de lui d'abondantes aumônes ; pendant la guerre il recueillait dans son palais épiscopal transformé en ambulance, nos officiers blessés. Aussi, dit Saint-Simon, « il est incroyable, jusqu'à quel point il devint l'idole des gens de guerre. »

« Ses aumônes, ajoute-t-il, ses visites épiscopales,... la sagesse et la douceur de son gouvernement, ses prédications fréquentes dans la ville et dans les villages, la facilité de son accès, son humanité avec les petits, sa politesse avec les autres, ses grâces naturelles qui rehaussaient le prix de tout ce qu'il disait et faisait, le firent adorer de son peuple ; et les prêtres dont il se déclarait le père et le frère, et qu'il traitait tous ainsi, le portaient tous dans leur cœur. »

Ses meilleurs amis cependant tout pénétrés qu'ils fussent d'admiration pour tant de grandeur d'âme et de vertus, loin d'oser le louer de ses nobles actions en présence du roi, n'osaient même prononcer son nom, tant cette disgrâce était profonde, tant il leur semblait dangereux de rappeler ce souvenir à Louis XIV.

Digitized by Google

Un seul homme, le P. de la Chaize, qui avait toujours conservé pour Fénelon le plus inaltérable attachement, ne craignit pas, à plusieurs reprises, même après la publication du *Télémaque*, d'élever la voix en sa faveur.

« Il profitait, dit La Beaumelle, de tout ce qui pouvait adoucir le Roi. Les vertus de M. de Cambrai lui en fournissaient de fréquentes occasions. Ce prélat abandonna quinze mille livres de son revenu pour soulager les curés de son diocèse du fardeau du don gratuit, si léger pour la haute Eglise, si pesant pour le bas clergé. Le confesseur fit valoir hautement ce sacrifice : Le roi écouta et se tut (1). »

Ce récit est confirmé par Mme de Maintenon.

Le 15 octobre 1708, elle écrivait au cardinal de Noailles :

« Le Père de la Chaize dit hier au Roi que M. l'archevêque de Cambrai ayant taxé son clergé et devant être taxé lui-même à trois mille écus par proportion de son revenu, il avait déclaré qu'il donnerait quinze mille livres pour soulager les curés de son diocèse. Le Père de la Chaize accompagna ce récit de toutes les louanges que la chose mérite. Je crois devoir vous instruire de tout. »

Nous ne savons ce qu'il faut le plus admirer ou du désintéressement de Fénelon ou de la noble indépendance du confesseur.

« Rendons justice au P. de la Chaize, dit à cette occasion un écrivain qui ne sera pas suspect de partialité, nous devons rappeler qu'au milieu des absurdes querelles qui troublaient la cour et la ville, il joua le rôle d'un conciliateur éclairé ; et que s'il n'eut pas assez de crédit pour sauver à Bossuet le malheur de sa victoire, il eut le courage de soutenir Fénelon et de le louer devant le roi qui venait de le proscrire (2). »

Cependant la longue disgrâce du prélat était sur le point d'avoir un terme. En temps de disette Fénelon avait ouvert ses

(1) Mémoires, etc., par La Beaumelle, tome III, p. 113.

(2) *Promenades philosophiques au cimetière du Père la Chaize*, par M. Viennet, de l'Académie française. Paris, Didot, 1855, un vol. in-12.

Digitized by Google

greniers à l'armée française sans vouloir être indemnisé par les fournisseurs. Le cœur du roi ne put résister à ce noble trait de générosité, à tant de grandeur d'âme ; il loua Fénelon et permit, à partir de ce jour, qu'on lui parlât de l'auteur du *Télémaque*.

Déjà les courtisans commençaient à reprendre le chemin de Cambrai, lorsque les morts précipitées du duc de Bourgogne et des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse vinrent couper court à ce nouvel éclair de faveur. A partir de ce moment, Fénelon s'ensevelit dans la retraite et ne songea plus qu'à faire une sainte mort.

En 1694, un pamphlétaire anonyme publia à Cologne un libelle des plus scandaleux intitulé : *Histoire du P. de la Chaize, confesseur de Louis XIV*. Entre autres assertions aussi invraisemblables qu'odieuses, l'auteur y avance que ce Père servit de modèle à Molière pour sa création du *Tartuffe*.

« M. le Prince (1), dit-il, donnait souvent de petites mortifications au Père la Chaize, qui l'animaient toujours ; mais ce qui le rendit absolument irréconciliable, ce fut la sanglante pièce de l'*Imposteur* (2), que Molière mit sur le théâtre. M. le Prince lui ordonna d'en faire une qui représentât si naïvement le Confesseur, qu'on ne pût faillir à le reconnaître, et lui promit une récompense de deux mille pistoles. Néanmoins cet illustre comédien, qui voyait parfaitement la conséquence de la chose, se contenta d'y dépeindre son génie et sa morale fort au naturel, et déguisa un peu sa figure. Le prince ne fut pas fort satisfait de la pièce ; il aurait voulu qu'elle eût été plus parlante, et s'en plaignit à Molière, qui se justifia auprès de lui en lui faisant comprendre qu'outre qu'il s'exposerait par là à un péril manifeste, il ne trouverait pas des acteurs qui la voulussent représenter, et qu'ainsi il se perdrait sans avoir pu donner à Son Altesse la satifaction

(1) Le grand Condé.

(2) On sait que primitivement le *Tartuffe* fut joué sous ce titre.

Digitized by Google

qu'elle exigeait de lui. Elle fut donc jouée devant le Roi, et l'*Imposteur* parut pour la première fois, sinon en habit de Jésuite, au moins en soutane et en chapeau à grands bords. Elle eut toute la réussite possible, l'applaudissement fut général, et comme personne ne méconnut le personnage, cela réveilla l'attention des spectateurs à un point qu'on n'a peut-être jamais vu un si grand silence. Dès le lendemain toute la cour sut qu'on avait joué le P. La Chaize en plein théâtre. M. le Prince ne se cacha même pas trop de la part qu'il y avait prise : ce bruit s'étant répandu dans la ville, il vint à la représentation une si grande foule de monde, qu'on fut obligé de fermer la porte et de renvoyer plus de mille personnes. Je laisse à juger quelle fut la rage du Père : il jeta feu et flammes contre ceux qui jouaient si horriblement Dieu et la religion ; car il ne tombait pas d'accord que la comédie eût été faite pour lui. Le seul zèle pour la gloire de Dieu était ce qui le faisait parler. Il engagea, sous ce prétexte, le premier Président dans sa querelle, qui défendit la représentation publique de cette pièce à sa prière. Le curé de Saint-Eustache aussi, et quantité d'autres, gagnés par lui ou poussés par l'envie de lui plaire, prêchèrent contre avec emportement, et, pendant un an, les chaires ne retentirent d'autres choses que des anathèmes qu'on lançait sur l'auteur et ses adhérents. Cela n'empêcha pas pourtant que le Roi ne donnât à Molière une permission qui annulait la défense du Président, et la pièce continua d'être jouée avec un plus grand concours qu'auparavant. Il lui accorda aussi, peu après, un bénéfice dans la chapelle royale de Vincennes pour un de ses amis ; tout cela fit croire que le Confesseur n'était pas loin de sa disgrâce (1). »

Autant de lignes, autant d'erreurs.

Le *Tartuffe* fut joué pour la première fois, en 1664, chez Monsieur, devant le Roi, la Reine et la Reine-Mère. La première représentation publique n'eut lieu que trois ans après, le 5 août 1667. Or, à ces deux époques, le P. de la Chaize se trouvait dans la province du Lyonnais, occupé d'abord à enseigner la philosophie, puis la théologie, et fort éloigné sans doute de soupçonner que le choix du roi viendrait un jour le tirer de sa vie obscure. Ce ne fut, en effet, qu'en 1675, c'est-à-dire deux ans après la mort de Molière, qu'il fut nommé confesseur du Roi. On peut juger, par

(1) *Histoire du P. La Chaize*, jésuite et confesseur du roi Louis XIV. Cologne, Pierre Marteau, 1694, pp. 122, 123, 124.

Digitized by Google

ce simple rapprochement de dates, de la bonne foi du pamphlétaire.

Non seulement il est manifeste que le Père de la Chaize ne put servir de type à l'auteur du *Tartuffe*, mais il n'est pas moins facile de démontrer aussi, par d'irrécusables preuves, que l'immortel comique ne put avoir l'intention de mettre en scène un Jésuite. Quel orage n'eût-il pas attiré sur sa tête, s'il eût voulu peindre un religieux de la Compagnie de Jésus, alors si puissante, si ouvertement protégée par Louis XIV, et qui, seule, avait eu le privilége de fournir des confesseurs à ce prince? Ne serait-il pas tout à fait invraisemblable qu'il eût osé s'attaquer aux Révérends Pères, en face du Roi? Qu'il eût osé les jouer au Raincy et à Chantilly, en présence du grand Condé, leur ancien élève et leur ami?

D'ailleurs, que l'on compare le personnage de Tartuffe avec le type que prêtaient aux Jésuites du XVII^e^ siècle les préjugés de l'époque, et l'on aura bientôt acquis la conviction que ces religieux ne servirent en rien de modèle à Molière.

Quel était le principal reproche que les Jansénistes adressaient à leurs adversaires? n'était-ce pas d'avoir une *dévotion aisée* (1), une morale trop accommodante, trop mondaine? Ne les accusaient-ils pas de conseiller à leurs pénitents de fuir les austérités et les pratiques rigides de la vie chrétienne? d'être trop indulgents pour le pécheur, de lui montrer la religion sous un aspect moins sombre et moins désolant que le Jansénisme, de lui rendre enfin trop douce et trop accessible la voie du ciel? Suivant eux, le Jésuite fait sans cesse plier sa morale aux exigences du monde; il est tolérant à l'excès pour toutes les petites faiblesses humaines; prodigue dispensateur des grâces divines, il veut que tous les pécheurs soient sauvés, et il ne damne personne. Son abord est facile, son visage souriant; il ne s'effarouche de rien, il est coulant sur les péchés véniels; sa casuistique même en diminue le nombre. Il s'accommode avec souplesse de toutes les situations de la vie, sa morale n'a rien de chagrin, ses mains sont pleines d'indulgences. Tel est, si je ne me trompe, le type attribué au

(1) *Provinciales*, lettre IX^e^.

Digitized by Google

Jésuite du XVII^e^ siècle par Port-Royal ; tel il est sorti de la plume de Louis de Montalte.

Combien Tartuffe est différent !

Loin de s'appliquer à séduire le prochain par une extrême indulgence, à le captiver doucement, à l'attirer à soi par la persuasion, Tartuffe ne cesse d'afficher en public une sévérité outrée, une morale méticuleuse et intraitable. Tout, dans son extérieur, annonce un censeur morose. Sa parole est sententieuse et sévère, son visage pâle et contrit, ses gestes et son maintien sont confits en dévotion ; *il sermonne avec des yeux farouches* ; *il enseigne constamment à n'avoir affection pour rien* ;

Il s'impute à péché la moindre bagatelle,
Un rien presque suffit pour le scandaliser.

Il se pique de rigorisme dans les choses les plus simples de la vie, il se pose sans cesse en *fanfaron de vertu* ; il s'écrie bien haut, afin que ses paroles ne soient pas perdues :

Laurent, serrez ma haire avec ma discipline,
Et priez que toujours le ciel vous illumine.
Si l'on vient pour me voir, je vais, aux prisonniers,
Des aumônes que j'ai partager les deniers.

ACTE III. scène II.

Tartuffe ne laisse échapper aucune occasion de faire montre de sa fausse dévotion ; il s'exprime avec toute la rigidité des disciples de Port-Royal ; il sera comme eux, en apparence du moins, grave et austère ; il sera l'anti thèse extérieure de la *dévotion aisée*, *de la morale facile* ; en un mot, dans tout le personnage qu'il joue, il étalera, afin de mieux tromper ses victimes, tous les dehors ascétiques et mortifiés d'un Janséniste.

Quel contraste avec les vrais dévots comme les entendait Molière !

Mais les dévots de cœur sont aisés à connaître,
Ce titre par aucun ne leur est débattu,
Ce ne sont point du tout fanfarons de vertu ;
On ne voit point en eux ce faste insupportable,
Et leur dévotion est humaine et traitable.

Digitized by Google

A de pareils traits, n'est-il pas facile de saisir que ce n'est nullement contre les Jésuites que Molière armait sa verve satirique?

Il n'a fallu rien moins que la grossière crédulité et l'aveugle passion de certains lecteurs de nos jours pour accepter bénévolement, sous le masque de Tartuffe, le Jésuite d'un roman trop fameux. Qu'eussent dit les contemporains de Pascal et de Voltaire s'ils eussent été conviés à un tel spectacle? Quelle que fût leur opinion sur les Jésuites, il est peu présumable qu'ils eussent mêlé leurs applaudissements à ceux des Béotiens de la moderne Athènes.

Même en voulant créer un type général, vrai dans tous les temps et dans tous les lieux, Molière, qu'on n'en doute pas, a dû copier un type de son époque. Ecoutez-le. Ne nous dit-il pas lui-même qu'il a voulu peindre « *les grimaces des gens de bien* « *à outrance*? Toutes les friponneries couvertes des *faux mon-* « *noyeurs de dévotion?* (1) »

Ces gens, dit-il, qu'on voit d'une ardeur non commune,
Par le chemin du ciel courir à la fortune;
Qui brûlants et priants, demandent chaque jour,
Et prêchent la retraite au milieu de la cour.

Or, aucun doute n'est possible sur l'application que l'on faisait, au XVII^e^ siècle, de ces expressions : *les gens de bien.*

« Les vrais jansénistes, dit Rulhière, trouvaient à la cour accès et appui... *c'était eux seuls* qu'on affectait de nommer *les gens de bien* (2). »

« Quand Madame de Maintenon, dit de son côté La Beaumelle, réfléchissait..... sur la prévention où était le Père de la Chaize *que tous les dévots étaient hérétiques*, elle se trouvait fort heureuse qu'on ne lui présentât pas le *Formulaire* à signer (3). »

Le Père de la Chaize, dit plus loin le même auteur, inspirait (4)

(1) Voir le *Premier placet présenté au Roi par Molière sur la comédie du Tartuffe*, — *Histoire de Molière* par M. Taschereau.

(2) Rulhière. Eclaircissements historiques sur les causes de la *Révocation de l'Édit de Nantes*, t. II.

(3) La Beaumelle. Mémoires pour servir à l'*Hist. de M^me^ de Maintenon.*

(4) Ibid.

Digitized by Google

au Roi toute son aversion pour les *dévots*, déjà si souvent reconnus par le Roi *hypocrites*, *hérétiques*, etc. »

A qui s'appliquent ces deux phrases sinon aux Jansénistes?

Il est hors de doute, il est certain que les contemporains de Molière supposèrent généralement, les uns, qu'il avait voulu mettre en scène les Jansénistes, les autres, les Jésuites. L'opinion ne s'écartait pas de ces deux types. Racine, dans sa fameuse lettre en réponse aux défenseurs de Nicole, est très-explicite à cet égard :

« C'était, dit-il en décochant un trait aux casuites de Port-Royal qui toléraient si facilement la comédie, pourvu qu'on y tournât les Jésuites en dérision, c'était chez une personne qui en ce temps là, était fort de vos amis ; elle avait eu beaucoup d'envie d'entendre lire le *Tartuffe* ; *et l'on ne s'opposa point à sa curiosité* : *on vous avait dit que les Jésuites étaient joués dans cette comédie* ; *les Jésuites*, *au contraire*, *se flattaient qu'on en voulait aux Jansénistes*. Mais il n'importe, la Compagnie était assemblée ; Molière allait commencer, lorsqu'on vit arriver un homme fort échauffé, qui dit tout bas à cette personne : Quoi ! Madame, vous entendrez une comédie le jour que le mystère d'iniquité s'accomplit, ce jour qu'on nous ôte nos Mères ! Cette raison parut convaincante ; la compagnie fut congédiée ; Molière s'en retourna bien étonné de l'empressement qu'on avait eu pour le faire venir, et de celui qu'on avait pour le renvoyer (1). »

Si, comme l'ont prétendu certains critiques, Molière avait eu pour but de confondre sciemment la vraie dévotion avec la fausse, on aurait peine à comprendre comment, dès le début, cette comédie obtint les suffrages du Roi, de deux Reines pieuses, et de la plupart des hommes le plus franchement religieux de la cour de Louis XIV ; comment surtout le Légat du Pape et un grand nombre de prélats, à qui Molière avait lu le *Tartuffe*, lui donnèrent leur approbation.

Ce jour-là, le Roi n'hésita plus ; au moment de partir pour

(1) Lettre de Racine, au sujet des *Hérésies imaginaires* de Nicole. OEuvres de Racine, édition Lefèvre, 1822, t. V, p. 73.

Digitized by Google

l'armée de Flandre, il donna de vive voix, à Molière, l'autorisation de jouer sa pièce après lui avoir ordonné quelques coupures et changements. La première représentation publique du *Tartuffe* eut un succès prodigieux. Mais Molière avait affaire à une cabale redoutable. Il avait blessé au vif certaines susceptibilités. « Le lendemain de cette première représentation, dit M. Taschereau, le premier Président de Lamoignon, *au nom du Parlement* (dont on connaît les idées religieuses), fit signifier à la troupe de Molière la défense de jouer l'*Imposteur*. La première autorisation ayant été donnée verbalement, on se trouva dans l'impossibilité de la produire, et force fut d'attendre un nouvel ordre de Sa Majesté. »

Etrange susceptibilité ! Le Parlement se montrait moins indulgent que le Légat du Pape et que plusieurs prélats ! Il condamnait sommairement ce qu'ils avaient si facilement toléré ! Il enfreignait sans hésiter les ordres du Roi ! Comment expliquer un zèle si prompt à s'alarmer ? Ce vif empressement à défendre en cette circonstance les intérêts de la religion ne pourrait-il pas avoir eu une autre cause qu'un motif religieux ? Qui sait si le Parlement, qui renfermait dans son sein un si grand nombre de *gens de bien à outrance*, ne fut pas quelque peu blessé au vif de certains traits de Molière ? Le bruit se répandit même alors que le premier Président n'était autre que l'original de Tartuffe. On connaît le mot piquant qui courut tout Paris : *M. le Président ne veut pas qu'on le joue.*

Quoi qu'il en soit, la défense que fit le Parlement de jouer la pièce ne prouve-t-elle pas suffisamment qu'elle n'était pas dirigée contre les Jésuites ? Il avait accueilli les *Provinciales* avec trop de faveur, il en avait favorisé la publication avec trop d'éclat, pour qu'il soit permis de supposer que si les *casuistes* eussent été mis en scène, on eût fait si prompte justice du *Tartuffe*.

Il est vrai que l'archevêque de Paris, M. Hardouin de Péréfixe, qui n'était pas Janséniste, lança quelques jours après, le 11 août 1667, un mandement contre l'*Imposteur*. Mais cette mesure pastorale, loin de renverser notre hypothèse, ne pourrait-elle pas lui donner une nouvelle vraisemblance ? Dès cette époque, en

Digitized by Google

effet, on travaillait avec zèle à éteindre, par les voies de la douceur, la querelle du Jansénisme, et à préparer la paix qui, l'année suivante, en 1668, fut proclamée par le pape Clément IX. M. de Péréfixe, qui depuis longtemps mettait tout en œuvre pour calmer les discordes, n'avait-il pas tout intérêt à ne pas irriter des adversaires aussi ombrageux que susceptibles? De là, selon quelque apparence, un des principaux motifs de son mandement contre le *Tartuffe*.

Au reste, sans parler du scandale que souleva cette comédie, parmi les Jansénistes, même les plus éminents par leurs vertus et leur piété, il y eut et il devait se trouver un certain nombre d'esprits sincèrement religieux qui s'alarmaient de la portée et des fausses interprétations que la foule donnait au *Tartuffe*. Il y eut de nombreuses récriminations contre l'auteur; sa comédie fut attaquée avec plus ou moins de véhémence du haut des chaires.

Le Père Bourdaloue, sans incriminer la pièce au fond, et sans nommer Molière, se contenta, en faisant allusion au *Tartuffe*, de glisser ces paroles dans son sermon du septième dimanche après Pâques :

« Comme la vraie et la fausse dévotion ont un grand nombre d'actions qui leur sont communes, et, comme les dehors de l'une et de l'autre sont presque tous semblables, les traits dont on peint celle-ci défigurent celle-là. »

N'est-ce pas là, en effet, le danger le plus réel de ce chef-d'œuvre de Molière? Joué devant des esprits sérieux et sans passion anti-religieuse, le *Tartuffe* ne saurait évidemment être pris en mauvaise part. Mais il a dû être et ne peut être encore qu'une arme des plus dangereuses pour certains esprits hostiles et aveugles, inhabiles à saisir nettement les nuances de la pensée de l'auteur, et pour qui toute lecture de ce genre se change nécessairement en poison.

Bossuet, tout pénétré sans doute de ce résultat inévitable, s'éleva avec énergie contre le *Tartuffe* et son auteur, dans ses *Maximes et Réflexions sur la Comédie*. N'oublions pas d'ailleurs que bien qu'il fût très-opposé aux doctrines des Jansénistes, il était l'ami de plusieurs vertueux solitaires de Port-Royal,

Digitized by Google

ce qui expliquerait encore l'extrême vivacité de sa polémique.

« J.-B. Rousseau, dans une de ses lettres à Brossette, dit que l'*aventure du Tartuffe se passa chez la duchesse de Longueville*. L'abbé de Choisy nous apprend dans ses Mémoires que Molière, en traçant son principal rôle, eut en vue l'abbé de Roquette, depuis évêque d'Autun, un des plus empressés courtisans de cette dame. Madame de Sévigné, sans nous faire connaître davantage l'aventure en question, confirme pleinement l'assertion de l'abbé de Choisy, quand elle écrit : « Il a fallu dîner chez M. d'Autun : *le pauvre homme !* » Et une autre fois, à propos de l'oraison funèbre, prononcée pour cette même duchesse par le même prélat : « Ce n'était point Tartuffe, ce n'était point un Pantalon, c'était un prélat de conséquence (1). »

On connaît les opinions religieuses de Mme de Longueville, et nous ne pensons pas que son ami, l'abbé de Roquette, ait jamais fait partie de la Compagnie de Jésus.

Quoi qu'il en soit de ces singuliers rapprochements, on n'a aucune certitude sur le but caché de la pièce. Les Mémoires du temps sont muets à cet égard. Mais que de probabilités pour supposer qu'elle fut dirigée contre un certain parti, dont l'existence, sous le manteau de la dévotion, ne fut qu'une longue intrigue et une sourde conspiration contre Rome et le trône! Qui sait si Louis XIV n'était pas dans le secret de Molière, ou plutôt si Molière, en traçant ce caractère, ne fut pas inspiré par la pensée royale? Qui pourrait nous dire si le grand roi, un soir au fond de son alcôve, n'aurait pas conseillé à son valet de chambre Molière, de peindre, sinon au fond, du moins d'après leur type extérieur, ces pâles dévots de la grâce irrésistible, ces *Casuistes de la distinction du fait et du droit*, qui ne signaient le Formulaire qu'avec *des restrictions mentales*, ces puritains toujours mécontents et cabalants, *ces gens de bien à outrance*, ces vivants censeurs du grand règne? qui sait si le *Tartuffe* ne fut pas la contre-partie des *Provinciales* ?

Mais que cette comédie ait eu ou non pour but d'atteindre au cœur le parti janséniste, il n'en est pas moins sensible que

(1) Vie de Molière, par M. Taschereau.

Digitized by Google

le masque de Tartuffe ne put être modelé que sur la figure des hôtes de Port-Royal. Molière, qu'on ne l'oublie pas, ne s'est pas seulement proposé de rendre odieuse la fausse dévotion, il a voulu faire aussi la critique de la vraie dévotion dans ce qu'elle peut avoir d'excessif. Or, au XVII^e^ siècle, n'est-ce pas le jansénisme seul qui a fait montre d'un rigorisme poussé jusqu'aux dernières limites? Si Louis XIV, à partir de 1669, finit par autoriser d'une manière définitive la représentation du *Tartuffe*, c'est que nul plus que ce prince ne fut ennemi des exagérations; il avait un si grand amour de la modération, de la mesure et de l'harmonie en toutes choses, qu'il ne pouvait souffrir tout ce qui, de près ou de loin, y devait porter atteinte. Ne l'avait-on pas vu montrer un égal éloignement pour l'oraison mystique de M^me^ Guyon et pour le sombre dogmatisme de Port-Royal? Mais avant tout, ce qui lui inspirait le plus d'horreur, c'était l'hypocrisie. En prince qui sentait de quelle influence devaient être les moindres actions de sa vie, il s'étudiait surtout avec soin à ne pas outrer sa dévotion, et à se tenir autant que possible dans une sage et prudente limite. C'est évidemment à cette conduite si pleine de tact et si judicieuse que La Bruyère faisait allusion, lorsqu'il écrivait les lignes suivantes :

« C'est une chose délicate à un prince religieux de réformer la cour et de la rendre pieuse : instruit jusques où le courtisan veut lui plaire, et aux dépens de quoi il ferait sa fortune, il le ménage avec prudence, il tolère, il dissimule, de peur de le jeter dans l'hypocrisie ou le sacrilége : il attend plus de Dieu et du temps, que de son zèle et de son industrie. »

Cependant, malgré le soin extrême que prenait le roi de ne rien exagérer dans la pratique de ses devoirs de chrétien, il ne cessa d'y avoir au sein de cette cour si religieuse et si sévère vers la fin du règne, nombre de courtisans qui, en se livrant aux exercices de la dévotion, n'avaient d'autre but que d'attirer sur eux l'œil du maître et la faveur de M^me^ de Maintenon. Combien ne vit-on pas aussi de grands seigneurs se faire dévots parce que la dévotion était devenue une mode? Qui ne sait qu'il fut de mode pour beaucoup de gens, au XVII^e^ siècle, d'être janséniste, ou quiétiste, de pratiquer la dévotion de telle ou telle manière,

Digitized by Google

comme il fut de mode d'être roué sous la Régence? Il suffit d'ouvrir les *Caractères* de La Bruyère pour savoir à quoi s'en tenir sur ce point. La fausse dévotion fut une des grandes maladies morales du siècle de Louis XIV, et c'est pour la guérir que ce prince favorisa si ouvertement le *Tartuffe*.

Qu'entendait-on alors par l'expression de *dévot?* Ce mot avait deux acceptions, dont l'une était beaucoup plus marquée qu'aujourd'hui. Quelquefois il était pris en bonne part; mais le plus ordinairement il ne l'était qu'en mauvaise part. « Ce mot, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, se prend pour hypocrite et pour faux dévot. » C'est un grand scandale, dit le Père Lamy, de voir que les plus dévots sont d'ordinaire les moins raisonnables. » Saint-Évremond, Molière, La Bruyère et plusieurs autres écrivains du siècle de Louis XIV lui donnent la même acception. Afin qu'on ne puisse se méprendre sur le sens qu'il attribue à ce mot, La Bruyère a bien soin, en marge des dernières éditions originales de ses *Caractères*, d'indiquer qu'il entend par *dévots* les faux dévots, et par *dévotion*, la fausse dévotion.

« En 1692, dit M. Saint-Marc Girardin, Mme Des Houlières adressa au Père de La Chaize une épître fort piquante (1) contre l'hypocrisie et la fausse dévotion de la vieille cour. Et n'allons pas croire, avec les préjugés de nos jours, que cette épître adressée au Père de La Chaize soit une satire contre lui : il n'en est rien. Le Père de La Chaize était gentilhomme et tolérait beaucoup de choses du monde. Il déplaisait même parfois de ce côté à Mme de Maintenon. Le Père de la Chaize n'aimait pas l'apparat de la dévotion, encore moins la grimace, et c'était lui faire sa cour que de railler la dévotion fausse ou empressée. Madame Des Houlières le fait d'une façon piquante, et les vers que je vais citer sont un petit tableau d'intérieur qu'on peut mettre à côté du grand portrait de Tartuffe. Elle suppose qu'un des docteurs de la dévotion à la mode vient la prêcher : Apprenez, me disait-il, que lorsqu'on n'a plus le mérite d'être belle,

Il faut, pour acquérir une nouvelle estime,
Se faire un mérite nouveau ;

(1) *Cours de littérature dramatique*, par M. Saint-Marc Girardin, t. III, page 394.

Digitized by Google

Que c'est ne vivre plus que de vivre inutile ;
Qu'il faut, dans quelque rang qu'on soit,
Que, jusqu'au dernier jour, une personne habile
Tienne au monde par quelque endroit.
Vous ne répondez point, d'où vient votre silence ?
— Il vient, lui dis-je alors, exprès pour découvrir
Où tendait cette belle et sage remontrance,
De ce qu'en moi-même je pense
Quel mérite nouveau je pourrais acquérir.
Je n'en vois point, tant je suis sotte !
— Abus ! s'écria-t-il. Hé ! devenez dévote ;
Ne le devient-on pas à la ville, à la cour ?
—Moi dévote ! qui moi ? m'écriai-je à mon tour,
L'esprit blessé d'un terme employé d'ordinaire
Lorsque d'un hypocrite on parle avec détour.

Une fois sur ce chapitre et rassurée sans doute par le caractère sacré de celui à qui elle adresse son épître, Mme Des Houlières attaque librement les faux dévots :

Fâche-t-on un dévot, c'est Dieu qu'on fâche en lui.
. . . . . .
On peut impunément, pour l'intérêt du ciel,
Etre dur, se venger, faire des injustices.
Tout n'est, pour les dévots, que péché véniel.

Voici comment se termine son épître au confesseur du roi :

O vous qui de Louis heureux et sage guide,
Lui dispensez du ciel les célestes trésors,
Vous, dont la piété solide,
Loin d'étaler aux yeux de fastueux dehors,
Et d'avoir d'indiscrets transports,
Est pour juger autrui toujours lente et timide,
Vous enfin dont la probité
Du sang dont vous sortez égale la noblesse,
Daignez auprès du prince aider la vérité,
Si quelque hypocrite irrité,
En lui parlant de moi la blesse (1).

Selon toute probabilité, le P. de la Chaize ne prêtait pas à

(1) Poésies de Mme Des Houlières. Lyon, sans date, t. II, p. 69 et suiv.

Digitized by Google

l'expression de dévot un autre sens que Mme Des Houlières ; et maintenant que nous avons la clé de ce mot, il sera plus facile de comprendre certains passages de la correspondance de Mme de Maintenon, où elle s'explique assez amèrement sur le compte du Révérend Père.

Non seulement elle ne le trouvait pas assez dévot, — pour elle ce mot ne pouvait être pris évidemment en mauvaise part — mais elle l'accusait encore, qui pis est ! de s'exprimer toujours avec irrévérence sur le compte des dévots.

« Ne tâcherez-vous point, Monseigneur, écrit-elle au cardinal de Noailles, de guérir le Père de la Chaize, ou du moins de le faire rougir de cette maxime : que *les dévots ne sont bons à rien.* »

« S'il plaît à Dieu, dit-elle encore à M. de Noailles dans une autre lettre, je dirai la vérité au roi tant que je vivrai, quoique persuadée que tant que nous aurons le Père de la Chaize nous ne ferons rien. Je vis dimanche le P. Bourdaloue, qui me témoigna combien sa Compagnie était fâchée de ce que je paraissais ne la pas aimer. Il m'en donna pour preuve l'éloignement qui est entre le P. de la Chaize et moi. Je répondis que ce n'était pas ma faute, et que j'étais prête à faire toutes les avances avec lui ; que je n'étais d'aucun parti ; que je ne tenais qu'à l'Église ; qu'il savait l'estime que j'avais pour sa Société et pour lui en particulier, et pour tous ceux qui lui ressemblaient ; qu'il ne m'appartenait pas de protéger ni de cabaler ; que je devais penser seulement au salut du roi, et que *mon unique peine contre le Père de la Chaize était son aversion pour les dévots ;* je dois être dans ces sentiments, et j'y suis sans espérance. »

Les historiens sont unanimes à représenter Mme de Maintenon comme une femme d'un esprit judicieux et froid, d'une conduite pleine de suite et de tact, et qui ne fut jamais la dupe d'un mouvement d'enthousiasme. Cela peut être vrai pour la plupart des actions de sa vie, mais, à coup sûr, ce jugement manquerait de justesse si l'on considère ses nombreuses métamorphoses en matière religieuse. Bien qu'elle se piquât de n'appartenir à aucun parti, n'avait-elle pas passé d'abord du protestantisme au catholicisme ? puis, dominée par le cardinal de Noailles, ne s'était-elle pas rapprochée de Port-Royal ? Ne l'avait-on pas vue ensuite, dans les salons de la duchesse de Chevreuse et de la duchesse de Beauvilliers, faire l'oraison à la manière quiétiste de Mme Guyon,

Digitized by Google

et enfin, subissant tour à tour les influences les plus contraires, chercher dans les plus minutieuses pratiques de la dévotion le calme d'un esprit toujours timoré en matière de foi?

Dans cette disposition d'esprit, elle souffrait avec peine que le Père de La Chaize n'eût pas amené le roi au point de perfection où elle se trouvait elle-même. De là ses récriminations continuelles contre lui. Elle avait fait de vains efforts pour plier l'esprit de Louis XIV à tous les exercices de piété qu'elle mettait en pratique. Déçue dans cet espoir, elle essaya d'entraîner le P. de la Chaize dans cette direction, pensant que si elle venait à réussir auprès de lui, le roi finirait par céder lui-même à leur mutuelle influence.

La marquise ne laissait donc échapper aucune occasion de tenter, qui le croirait ? la conversion du confesseur !

« Je crains bien, écrivait-elle à M. de Noailles, de ne pouvoir entretenir le Père de la Chaize avant le jubilé. Nous devons retourner à Marli la semaine prochaine. Je ne perdrai pas un moment à le voir. *Si ce saint temps pouvait le toucher ! Tant que le confesseur est endurci, qu'espérer du pénitent ?* »

En conséquence, Mme de Maintenon ne négligeait rien pour gagner à sa cause le cœur rebelle du Révérend-Père. Mais en homme de sens et de tact, le confesseur sut résister prudemment à toutes ses instances. Parfois, la marquise ne se bornait pas à lui parler de la direction que, suivant elle, il convenait de donner à la conscience du roi, elle soulevait aussi des discussions sur la manière dont il faut aimer Dieu. Excellent théologien, très-fixé sur la doctrine, le Père n'avait pas de peine à détruire les arguments de Mme de Maintenon, et elle de s'écrier dans un mouvement de dépit : « Le bon Père m'a poussée à bout, et bientôt je serai aussi janséniste, moi (1). »

Il faut bien l'avouer, si vraie et sincère que fût la dévotion de Mme de Maintenon, elle n'en était pas moins quelque peu exagérée. Après avoir donné sa main au roi, sa pensée constante fut de l'assujétir peu à peu aux plus minutieux exercices de piété. Elle ne comprenait pas assez que vouloir obliger le monarque à

(1) Lettre au cardinal de Noailles.

Digitized by Google

dépasser certaines limites, ne pouvait être que nuisible au libre exercice de son autorité et au bonheur même de son peuple.

Le Père de La Chaize, que madame de Maintenon accusait d'indifférence et même de laisser-aller sur ce point, était bien loin pourtant de mériter un tel reproche. Plus tard elle fut assez juste pour le reconnaître.

« Le bon Père, écrit-elle au cardinal, ne perd plus d'occasion de me voir, et vint m'annoncer que le Roi prenait l'abbé de Caylus pour aumônier; nous eûmes ensuite une longue conversation. *Je vis que le roi n'est pas si docile que je le pensais, et que le Père de La Chaize lui donne de très-bons conseils*; il m'exhorte fort à le prêcher, en m'assurant que personne ne le pouvait mieux que moi. Nous nous excusâmes l'un l'autre, et nous étions de même avis. Mais j'allai parler d'amour divin, et là-dessus, on me voulut persuader qu'il y en avait un très-parfait dans la crainte; ainsi nous nous séparâmes après avoir un peu disputé (1). »

« Le Roi ne ment jamais, écrit-elle encore à son plus cher confident (2), et vous savez que cela n'est guère possible à un roi; *ce n'est donc pas le Père de la Chaize qui l'éloigne du commerce de piété et de prières que je voudrais avoir avec lui, et pour lequel j'ai consenti à me donner à lui.* Mais si le P. de la Chaize est justifié, quelle conséquence en devons-nous tirer? Mes soupçons ne peuvent tomber sur nul autre. C'est donc le roi qui craint que je lui parle de ses devoirs et qui fuit la lumière! Si cela est, quel malheur! »

Louis XIV assurait de son côté la marquise que son confesseur lui avait conseillé de lire les œuvres de Fénelon et de saint François de Sales.

Ainsi donc voilà le Révérend Père justifié aux yeux mêmes de madame de Maintenon, ce qui n'est pas peu dire.

Il nous suffira, au reste, de rappeler en quelques lignes quelle était, dans ses dernières années, la vie si pieuse et si régulière de Louis XIV, pour montrer quelle excellente direction le Père de La Chaize avait su donner à son royal pénitent.

Le Roi, nous l'avons dit, cédant aussi bien aux remontrances de son confesseur qu'aux austères leçons de Bourdaloue et de

(1) Lettre au cardinal de Noailles.

(2) Lettre au même.

Digitized by Google

Bossuet, avait, dans toute la force de l'âge, renoncé à celle de ses maîtresses qui l'avait le plus captivé, madame de Montespan.

« Mme de La Vallière, dit le duc de Noailles, âme tendre et exaltée, avait enseveli sa pénitence dans un cloître. Mme de Montespan, ardente et fière, pratiqua la sienne devant le monde, et au moment de mourir s'humilia publiquement.

« Le Roi lui-même, sans rien abandonner du rôle que lui imposait la royauté, réparait ses fautes passées par une vie grave, régulière et hautement chrétienne, et semblait par là demander pardon à son peuple des exemples qu'il lui avait donnés. C'est ainsi que la foi de ces temps-là expiait les plus grands scandales par le repentir public, et atténuait la funeste influence qu'ils pouvaient avoir eue sur les mœurs de la nation (1). »

Depuis sa rupture avec madame de Montespan, Louis s'appliqua sincèrement à remplir avec une régularité exemplaire tous ses devoirs religieux. Saint-Simon, qui a si méchamment noirci tant de côtés de ce grand et royal caractère, est forcé de rendre un éclatant hommage à la piété de Louis XIV. Il nous apprend que ce prince ne manqua jamais la messe, si ce n'est une seule fois à l'armée, à cause d'une marche forcée ; qu'il était toujours dans une attitude très-respectueuse à l'église, et qu'il trouvait fort mauvais que l'on y fît le moindre bruit et que l'on y eût des distractions. Il nous fait connaître de plus que le roi communiait cinq fois l'année aux grandes fêtes, que chaque fois il touchait des malades, et qu'il choisissait ces jours de communion pour conférer, d'après les indications du Père de La Chaize, les bénéfices ou dignités ecclésiastiques, voulant ainsi que toutes les considérations mondaines fussent écartées le plus possible de semblables choix. Il était rare, en effet, qu'un bénéfice fût accordé en d'autres temps.

Pendant les messes basses, le roi restait constamment à genoux, et il ne passait pas un seul jour sans réciter son chapelet. Il ne manquait jamais d'assister aux sermons de l'Avent et du Carême, de même qu'il pratiquait scrupuleusement les dévotions de la Semaine-Sainte et des grandes fêtes. Il s'assujétissait à faire

(1) *Histoire de Madame de Maintenon*, par le duc de Noailles, t. 3, p. 581.

Digitized by Google

maigre pendant tout le Carême, et il entendait que ce maigre fût rigoureux. Enfin, le Jeudi-Saint, on voyait le plus grand monarque de l'Europe servir de ses mains royales les pauvres à dîner (1).

On comprendra dès lors sans peine combien était exagéré le zèle de madame de Maintenon, qui ne pouvait se contenter de voir pratiquer au Roi une vie aussi exemplaire, et qui en venait même à l'accuser de relâchement, dans sa correspondance intime.

Saint-Simon ajoute que la piété du roi, quelque vraie et sincère qu'elle fût, n'était rien moins qu'éclairée, mais une lecture attentive des Mémoires de Louis XIV ne tarde pas à dissiper cette injuste prévention. On y trouve, en effet, la preuve que la foi de ce prince s'étayait sur des raisons aussi judicieuses que solides, et qu'il prend soin de développer avec une grande justesse et une non moins grande portée.

Jusqu'en 1695, aucune nomination n'avait eu lieu dans la hiérarchie sacerdotale sans la participation du P. de La Chaize. Mais l'archevêque de Paris, M. de Harlay, étant mort cette même année, Mme de Maintenon eut le crédit de faire nommer à sa place, et sans que le confesseur du roi fût consulté, M. Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons. A cette époque on voit diminuer l'autorité du P. de La Chaize, non que le Roi n'eût la plus entière confiance dans sa probité et ses lumières, mais ce prince qui n'avait privé l'archevêque précédent de la participation à la feuille des bénéfices que par suite des dérèglements de sa vie, n'eut pas les mêmes raisons pour exclure M. de Noailles, dont l'existence entière fut un modèle de piété et de vertu. Ce n'avait donc été que par une mesure exceptionnelle, et seulement tant que vécut M. de Harlai que le confesseur du roi avait été seul investi de la fonction de présenter au roi la feuille des bénéfices. A la mort du prélat, Louis XIV rétablit les choses sur leur ancien pied, et l'archevêque de Paris dut, en cette qualité et comme par le passé, proposer au roi, en même temps que le confesseur, des candidats pour les siéges et bénéfices vacants.

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, pp. 197 et 198. Nous n'avons presque rien changé aux expressions de Saint Simon.

Digitized by Google

D'après une version de Saint-Simon, madame de Maintenon, après avoir abandonné l'archevêque de Cambrai, aurait profité habilement du déplaisir qu'aurait causé au roi une lettre adressée à Rome par son confesseur, en faveur de Fénelon, pour participer indirectement à la feuille des bénéfices. Nous croyons que ce ne fut point là le véritable motif de ce changement, mais celui que nous venons de donner.

Jusques là le Père de La Chaize, dit Saint-Simon, avait été « soigneux de bons choix pour l'épiscopat, surtout pour les grandes places, et il y fut heureux tant qu'il y eut l'entier crédit. »

« Il eut, ajoute-t-il, tout le crédit de la distribution des bénéfices, pendant les quinze ou vingt dernières années de l'archevêque de Paris, Harlay. Son indépendance de Madame de Maintenon fut toujours entière et sans commerce avec elle ; aussi le haïssait-elle, tant pour cette raison que pour son opposition à la déclaration de son mariage, mais sans jamais oser lui montrer les dents, par ce qu'elle connaissait de la disposition du roi à son égard. Elle se servit de Godet, évêque de Chartres, qu'elle introduisit peu à peu dans la confiance du Roi, puis du cardinal de Noailles, après le mariage de sa nièce et à l'occasion de l'affaire de M. de Cambrai, pour balancer la distribution des bénéfices, et y entrer elle-même, de derrière ces deux rideaux, ce qui commença à déshonorer le clergé de France, et par les ignorants et les gens de néant que M. de Chartres et Saint-Sulpice introduisirent dans l'épiscopat, à l'exclusion tant qu'ils purent de tous autres. »

Ce que dit Saint-Simon, à propos de l'éloignement de la marquise pour le Père de La Chaize, depuis le conseil qu'il aurait donné au roi de ne pas déclarer son mariage secret, nous semble plus que douteux, et nous en avons donné les motifs au commencement de ces études. La véritable cause de l'antipathie de la marquise pour ce Père, nous le savons, c'est qu'il n'entendait pas la dévotion à sa manière. Quant à l'ambition présumée qu'aurait eue la marquise de prendre part elle-même à la distribution des bénéfices, derrière les deux personnages introduits par elle, pour cette raison, dans les bonnes grâces du roi, c'est une supposition inventée à plaisir. Il suffit de parcourir la correspondance de madame de Maintenon avec le cardinal de Noailles et de connaître un peu l'histoire de sa vie pour être persuadé que, bien loin de prétendre imposer sa volonté à ce prélat, elle était au contraire

Digitized by Google

entièrement soumise à la sienne, de même qu'à ses divers directeurs de conscience, et qu'elle n'agissait jamais sans les consulter. Si elle eut quelque ambition de ce genre, ce ne fut jamais qu'au profit de ses amis. Pour elle, elle se bornait à prendre le simple titre de *femme d'affaires de l'Eglise*.

Quoi qu'il en soit, cette situation nouvelle faite au Père de La Chaize, et les tendances jansénistes de M. de Noailles ne pouvaient que jeter le trouble dans le conseil de conscience et dans la distribution des bénéfices. Or, comme le Père de la Chaize s'attachait avec le plus grand soin à écarter autant que possible les prélats et les prêtres jansénistes, et que M. de Noailles, au contraire, s'appuyant sur le crédit de madame de Maintenon, faisait tous ses efforts pour introduire dans l'épiscopat des créatures dévouées à la secte, on comprendra sans peine les tiraillements que devait amener chaque nomination. A la longue, cependant, le Père de la Chaize finit par triompher de l'influence de M. de Noailles.

« Quelque affligé qu'eût été l'évêque de Chartres, dit le cardinal de Bausset, de voir le cardinal de Noailles se rendre l'instrument trop docile d'un parti qu'il ne savait ni gouverner, ni réprimer, il respectait sa piété, il honorait ses mœurs, et il était incapable de manquer aux égards que méritaient son rang et sa dignité. Le P. de la Chaize était peut-être encore plus doux et plus modéré; et quoiqu'il eût vu sans doute avec peine le cardinal de Noailles arriver à l'archevêché de Paris sans son influence, et malgré son vœu secret, il s'était borné, sans jamais l'attaquer personnellement, à se défendre lui-même contre l'ascendant que le nouvel archevêque de Paris, appuyé de Madame de Maintenon, pouvait prétendre auprès du Roi. La maladresse du cardinal l'avait servi plus utilement à cet égard que tous les ménagements de sa prudence; mais il eut pour successeur, dans la place de Confesseur du Roi, un homme d'un caractère bien différent. »

Rien de plus intéressant que de suivre, dans la correspondance de madame de Maintenon, les phases diverses de cette lutte d'influences. Tantôt, suivant elle, le confesseur n'a plus aucun crédit, tantôt, le *Roi ne fait rien que d'après ses conseils*.

« Jamais, écrit-elle à M. de Noailles le 19 février 1701, jamais les Jésuites n'ont été plus faibles qu'ils le sont : le P. de la Chaize n'ose parler; leurs meilleurs amis en ont pitié; ils n'ont de pouvoir que dans leur

Digitized by Google

collége ; je le vois souvent ; je vois la force que vous auriez *si ce nuage de jansénisme pouvait enfin se dissiper.* »

Plus loin, elle s'écrie découragée : « Il faut se confier à Dieu et ne rien attendre de cet homme. » — « Le P. de La Chaize est venu me voir, ajoute-t-elle, en m'apportant une lettre de cachet pour une fille de Saint-Cyr : il était gai, libre à sa manière : la visite avait plus l'air d'une insulte que d'une honnêteté. »

« Ce serait lui, dit-elle en revenant sur son plus grand grief, qui devrait être le protecteur de la piété, au lieu de faire dire que nous sommes mal ensemble, parce que j'aime les *gens de bien* (les dévots, les Jansénistes) et qu'il ne peut les souffrir. »

Le cardinal de Noailles, qui était très-conciliant, et contre lequel le Père de La Chaize n'eut jamais aucun ressentiment personnel, bien qu'il eût été nommé sans sa participation, se porta médiateur entre lui et sa puissante protectrice. Ils se rapprochèrent, mais la paix ne fut pas de longue durée. La feuille des bénéfices ne tarda pas à ramener de nouveau la désunion.

Tant que le Père de La Chaize avait été l'unique dispensateur des diverses dignités ecclésiastiques, madame de Maintenon, qui s'était rendu compte de sa faveur, lui *avait fait sa cour et de très-belle grâce* (1), mais depuis la nomination de M. de Noailles, tout avait bien changé.

Que le P. de La Chaize ait essayé en cette circonstance de garantir dans sa personne la dignité de sa charge et son influence, rien de plus naturel. La lutte engagée, madame de Maintenon et le cardinal s'efforcèrent, dit-on, de le déplacer, afin de lui donner pour successeur un autre Jésuite, le Père Émerique, qui passait pour être plus sévère ; à son défaut, ils devaient présenter au Roi M. Hébert, curé de Versailles, qui était à tort soupçonné de jansénisme, mais dont le dévoûment au cardinal n'était ignoré de personne. Le confesseur les prévint ; il sut écarter le Père Émerique, et fit nommer M. Hébert, évêque à Agen.

Nous touchons aux dernières années du P. de la Chaize. A l'âge de quatre-vingts ans, et bien que « sa santé et sa tête fussent encore fermes » il songea à la retraite. Le Roi qui ne pouvait se

(1) Expressions d'une lettre de Madame de Maintenon.

Digitized by Google

résoudre à le perdre, ne voulut point y consentir. Saint-Simon a écrit sur cette dernière phase de la vie du confesseur de Louis XIV une page si remarquable qu'il serait dangereux de lutter avec lui. Il faut laisser la parole au maître. Voici comment il s'exprime :

« La décadence de son corps et de son esprit, qu'il sentit bientôt après, « l'engagea à redoubler ses instances. Les Jésuites qui s'en apercevoient « plus que lui, et qui sentoient la diminution de son crédit, l'exhortèrent « à faire place à un autre qui eût la grâce et le zèle de la nouveauté. Il « désirait sincèrement le repos, et il pressa le Roi de le lui accorder « tout aussi inutilement. Il fallut continuer à porter le faix jusqu'au bout. « Les infirmités et la décrépitude qui l'assaillirent bientôt après ne purent le « délivrer. Les jambes ouvertes, la mémoire éteinte, le jugement affaissé, les « connoissances brouillées, inconvénients étranges dans un confesseur (1), « rien ne rebuta le Roi, et jusqu'à la fin il se fit apporter *le cadavre* et dé- « pêcha avec lui les affaires accoutumées...

« Enfin, deux jours après, au retour de Versailles, il s'affaiblit considéra- « blement, reçut les sacrements, et eut pourtant le courage, plus encore que « la force, d'écrire au Roi une longue lettre de sa main, à laquelle il reçut « réponse du Roi de la sienne, tendre et prompte ; après quoi il ne s'appli- « qua plus qu'à Dieu. »

Comme dernier coup de pinceau à cette saisissante peinture, citons un mot de Louis XIV.

Sortant un jour de la chambre de madame de Maintenon, peu de temps avant la mort de son confesseur, le Roi dit à la Marquise :

« Je m'en vais voir quelqu'un que vous croyez bon homme, « mais sans esprit. » Et il nomma le Père de la Chaize.

« Vous le croyez encore plus que moi, répondit madame de « Maintenon ; car vous le voyez plus souvent. »

(1) Saint-Simon qui ne voit là rien que d'étrange, ne se rend pas assez compte de l'affection vraie de Louis XIV pour ceux qui avaient conquis son estime et sa confiance, et de la peine qu'il eût éprouvée à se séparer d'un homme qu'il aimait sincèrement et qui avait vécu dans sa plus grande intimité pendant trente-quatre ans.

Digitized by Google

« Il est vrai, répliqua le Roi; et cela baisse tous les jours; « *mais ne baissons-nous pas aussi* (1)? »

Quelle éloquence dans ces simples paroles, et comme, dans cette bouche auguste, elles découvrent mieux que toute autre réflexion le néant de la puissance et de la gloire!

Le Père de la Chaize mourut dans la maison des Jésuites de la rue Saint-Antoine, pendant le terrible hiver de 1709, le 20 janvier.

Voici en quels termes le célèbre historien Daniel, qui se trouvait alors placé à la tête de la maison professe des PP. Jésuites, à Paris, rend compte de cet événement :

Circulaire du P. Daniel sur la mort du P. de La Chaize, adressée aux diverses maisons que possédaient alors en France les PP. Jésuites. (*Copiée sur l'un des originaux*).

A Paris, ce 21e janvier 1709.

Mon Révérend Père,

Dieu continue de nous affliger. Il vient de le faire d'une manière très-sensible pour nous, en nous enlevant le P. Fr. de La Chaize, qui mourut hier à 5 heures et demie du matin, en la 85e année de son âge et la 69e depuis son entrée en la Compagnie. Son mérite y avoit esté reconnu même avant que le Roy l'appelât auprez de sa personne; car après avoir passé par les emplois ordinaires, c'est-à-dire par la régence des humanitez, de la philosophie, de la théologie, où il se distingua beaucoup, il fut emploié à gouverner divers colléges, et entre autres le grand collége de Lyon; il estoit actuellement provincial de la province de Lyon, lorsque le Roy le choisit pour son confesseur, l'an 1675. Ce fut dans ce poste important qu'il fit connoistre ses grandes qualités, et valoir les talents qu'il avoit reçus du Seigneur; sa prudence, sa droiture, sa franchise, sa modestie luy attirèrent bientôt la confiance du Roy, et il se l'est conservée par les mesmes voyes jusqu'à la fin. Son humeur bienfaisante en faisoit le recours des malheureux. On luy rend cette justice à la cour qu'il faisoit à tout le monde tout le bien qu'il pouvoit dans les bornes de son devoir. Sa douceur, son affabilité et ses manières honnêtes partoient naturellement de la bonté de son cœur, et il n'y paroissoit rien d'affecté. Son zèle pour la religion fut toujours également vif et sage. On sçait les grandes obligations que luy ont les missions,

(1) Cet épisode est raconté *presque textuellement* par madame de Maintenon dans sa lettre LIVe, adressée au cardinal de Noailles.

Digitized by Google

tant celles du dedans que du dehors du royaume. Il avoit une tendresse extrême pour la Compagnie ; cette maison en particulier l'a éprouvé en une infinité de rencontres. Les autres Ordres religieux avoient en lui un père, et il ne leur a jamais refusé ses bons offices dans toutes les occasions où il a pu les servir. Sa compassion et sa tendresse envers les pauvres estoient extraordinaires : rien ne luy coûtoit quand il s'agissoit de les soulager; et il ne se mettoit jamais en chemin qu'avec une somme destinée pour tous ceux qui se présenteroient à luy. Ce caractère de bonté qui le faisoit aimer de toutes les personnes du dehors paroissoit dans toute sa conduite, et luy avoit gagné le cœur de tous ceux de la maison et des autres de la Compagnie qui l'approchoient. Il les recevoit et les écoutoit toujours avec douceur et honnesteté. Il sembloit n'avoir point de plus grand plaisir que de se trouver le soir avec la communauté et de s'y entretenir familièrement avec tout le monde. Il nous édifioit beaucoup par l'exactitude avec laquelle il s'acquittoit des observances religieuses, autant que ses grandes affaires le luy permettoient.

Il se levoit exactement à 4 heures, et il n'a cessé de le faire que trois semaines avant sa mort ; et quand on luy représentoit que ses occupations l'empeschant de se coucher sitôt que les autres, il ne devoit pas s'assujettir si fort à ce point de régularité, il répondoit que s'il ne s'y assujettissoit pas, il ne pourroit pas trouver dans la journée le temps marqué par la règle pour l'oraison, à laquelle il ne vouloit pas manquer. Soit à la cour, soit à l'armée, il faisoit tous les soirs, avec son compagnon et les autres qui se rencontroient avec lui, les prières publiques que l'on fait à ces heures-là dans la Compagnie. Il ménageoit tellement les choses dans les voïages, qu'il trouvoit le temps de dire tous les jours la messe, et nonobstant les douleurs qu'un mal de jambe lui causoit, il n'a cessé de la dire que huit jours avant sa mort, et il me dit que ce qui l'empêcha de continuer à la dire, ce n'estoient point tant les douleurs qu'il ressentoit en célébrant que l'impuissance où il estoit de pouvoir garder les rubriques, et faire cette sainte action avec la bienséance requise.

Depuis ce temps-là jusqu'à ce qu'il fut obligé de garder le lit, il communia tous les jours. Il n'a jamais voulu permettre qu'on luy donnast rien d'extraordinaire à la table, quoyque dans sa vieillesse la fatigue des audiences luy ostast souvent l'appétit. Il avoit un respect et une déférence entière pour ses supérieurs, et il n'a jamais voulu se mesler de ce qui regardoit leur gouvernement.

Cette attention qu'il avoit à tous ces petits détails de régularité, luy venoit non-seulement d'un grand fond de piété et de dévotion, mais encore

Digitized by Google

d'une supériorité de génie qui le mettoit au dessus des affaires dont l'embarras ne luy faisoit rien perdre de sa tranquillité et de son attention aux devoirs particuliers de son état.

La tendresse de sa dévotion a singulièrement paru dans les derniers jours de sa maladie ; quand je luy portai la nouvelle du danger où il estoit, il la reçut avec une résignation parfaite. Il reçut le viatique avec une piété et une humilité qui nous édifia tous. Il nous parla d'une manière si touchante qu'il nous tira les larmes des yeux, et il eut dans cette occasion de quoy se convaincre de la tendre et sincère affection que nous avions pour luy. Il reçut l'extrême onction avec de pareils sentiments, répondant à toutes les prières. Quand ensuite je lui suggérois quelques passages de l'Ecriture proportionnés à l'estat où il se trouvoit, il les continuoit et les paraphrasoit souvent luy même avec des termes qui montroient combien il en avoit le cœur pénétré. Il eut sa présence d'esprit jusqu'au dernier soupir, et répondit même aux prières de la recommandation de l'âme. Il expira dans ces sentiments, et avec une forte confiance dans la miséricorde de Dieu.

La manière dont le Roy reçut la nouvelle de sa mort, que le R. P. Provincial et moy lui portâmes, suffiroit seule pour faire son éloge. Ce grand prince ne put retenir ses larmes, et il nous dit, entre autres choses, qu'il avoit toujours regardé le Père de la Chaize comme un grand homme de bien et comme un saint. Personne n'en peut juger plus sainement que luy, l'ayant connu à fond par le commerce fréquent qu'il avoit eu avec ce Père pendant trente-quatre ans. On peut dire avec vérité que toute la cour le regrette, et on convient qu'il est difficile de le bien remplacer. Je vous demande pour luy les suffrages ordinaires de la Compagnie, en vous assurant que je suis avec tout le respect possible,

Mon Révérend Père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DANIEL S. J. (1).

Saint-Simon dit que le roi reçut la nouvelle de la mort du P. de la Chaize en prince accoutumé aux pertes. Nous préférons la version du P. Daniel, témoin oculaire des regrets de Louis XIV, et à qui du moins on n'a jamais reproché d'avoir faussé l'histoire au point de vue de ses passions.

(1) Au dos de la lettre : *A mon Révérend Père, le P. Duru, supérieur de la résidence de la Compagnie de Jésus de Pontoise.* - A PONTOISE.

Signature d'une main différente de la lettre, et l'adresse d'une troisième main.

Digitized by Google

Lorsqu'on apporta au roi les clés du cabinet de son confesseur, il fit son éloge devant toute la cour.

Le Père de la Chaize fut universellement regretté ; amis et ennemis n'hésitèrent point à rendre hommage à ses qualités et à ses vertus. Saint-Simon qui fut un si ardent adversaire des Jésuites, ne tarit pas de louanges sur son compte :

« Le Père de La Chaize, dit-il, *était d'un esprit médiocre*, mais d'un bon caractère, juste, droit, sensé, sage, doux et modéré, fort ennemi de la délation, de la violence et des éclats. Il avait de l'honneur, de la probité, de l'humanité, de la bonté, affable, poli, modeste, *même respectueux*. Lui et son frère ont toujours publiquement conservé une reconnaissance marquée jusqu'à une sorte de dépendance pour les Villeroy (1); il était désintéressé en tout genre, quoique fort attaché à sa famille; il se piquait de noblesse, et il la favorisa en tout ce qu'il put. Il était soigneux de bons choix pour l'épiscopat, surtout pour les grandes places, et il y fut heureux tant qu'il y eut l'entier crédit. Facile à revenir quand il avait été trompé, et ardent à réparer le mal que la tromperie lui avait fait faire ; d'ailleurs judicieux et précautionné, bon homme et bon religieux, *fort jésuite, mais sans rage et sans servitude, les connaissant mieux qu'il ne le montrait*, mais parmi eux comme l'un d'entre eux. Il ne voulut jamais pousser le Port-Royal-des-Champs jusqu'à la destruction ni entrer en rien contre le cardinal de Noailles, quoique parvenu à tout sans sa participation... Il favorisa tant qu'il put l'archevêque de Cambrai, et fut toujours fidèlement ami du cardinal de Bouillon, pour lequel en toutes sortes de temps, il rompit bien des glaces. »

« .... Il mourut fort paisiblement à cinq heures du matin... »

« Les deux supérieurs (2) vinrent apporter au roi, à l'issue de son lever, les clés du cabinet du Père de La Chaize, qui y avait beaucoup de mémoires et de papiers. Le roi les reçut devant tout le monde, en prince accoutumé aux pertes, loua le Père de la Chaize, surtout de sa bonté ; puis souriant aux Pères : « Il était si bon, ajouta-t-il tout haut devant tous les courtisans, que je le lui reprochais quelquefois, et il me répondait : « Ce n'est pas moi qui suis bon, mais vous qui êtes dur. » Véritablement les Pères et tous les auditeurs furent surpris du récit jusqu'à baisser la

(1) Le Père de la Chaize devait son élévation aux Villeroy.

(2) Le P. Tellier provincial et le P. Daniel, supérieur de la maison professe.

Digitized by Google

vue. Ce propos se répandit promptement, et personne n'en put blâmer le Père de la Chaize.

« Il para bien des coups en sa vie, supprima bien des friponneries et des avis anonymes contre beaucoup de gens, en servit quantité, et ne fit jamais le mal qu'à son corps défendant. Aussi fut-il généralement regretté. On avait toujours compris que ce serait une perte ; mais on n'imagina jamais que sa mort serait une plaie universelle et profonde, comme elle le devint, et comme elle ne tarda pas à se faire sentir par le terrible successeur du Père de la Chaize, à qui les ennemis mêmes des Jésuites furent forcés de rendre justice après, et d'avouer que c'était un homme de bien et honnêtement né, et tout fait pour remplir une telle place (1). »

Ce portrait, à coup sûr, est d'une frappante ressemblance, mais il n'est vrai qu'à un seul point de vue. Si prodigieux que soit le talent de Saint-Simon comme peintre, nous osons dire qu'en étudiant le Père de La Chaize il n'a tracé qu'une ébauche incomplète. Saint-Simon n'a vu le confesseur de Louis XIV que d'un certain côté, celui du caractère. Au reste, c'est là son défaut habituel, défaut manifeste et sur lequel cependant, par un oubli inexplicable, la critique n'a point encore fixé son attention. Saint-Simon saisit avec une pénétration merveilleuse tout ce qui tient au caractère et à la nature morale de ses modèles ; il met à découvert avec une habileté surprenante leurs vices ou leurs vertus, leurs qualités ou leurs travers ; d'un mot, d'un trait, il peint toutes les variétés, toutes les nuances des passions ; il étale au grand jour, avec une puissance d'intuition qui n'a jamais été surpassée les sentiments les plus secrets, les mobiles les plus profondément enfouis au fond de l'âme ; il fouille avec une insatiable ardeur, avec une impitoyable curiosité dans tous les replis du cœur humain ; il prend sur le fait les moindres gestes, les moindres paroles, les moindres mouvements du visage, les moindres regards, et il en tire des conséquences aussi vraies

(1) Saint-Simon termine ce portrait par le récit d'un épisode d'une telle invraisemblance et si empreint de fiel contre les Jésuites que nous en ferons grâce au lecteur.

Digitized by Google

qu'imprévues ; il est toujours aux aguets, il écoute, il épie sans cesse ; rien ne lui échappe.... il est doué d'une seconde vue qui ne se lasse jamais et qui jamais ne perd rien de sa lucidité et de sa profondeur. Mais, étrange contraste ! ce que ne peuvent pénétrer ses yeux de lynx, c'est le côté intellectuel des personnages qu'il étudie. Veut-il se rendre compte de la portée d'esprit d'un homme ordinaire, il devient myope ; veut-il lire dans les conceptions d'un hommme de génie, quelle que soit la nature de son intelligence, qu'il soit homme de guerre, écrivain ou savant, Saint-Simon est comme frappé de cécité. Évidemment, sa pénétration ne peut dépasser certaines limites. Placé en face d'une nature supérieure, ses yeux se troublent, ses idées perdent leur netteté ; passe-t-il outre, il balbutie je ne sais quelles phrases embarrassées et obscures. Mieux que personne il connaît ce qui lui manque ; aussi avec quelle sobriété et quelle réserve il s'exprime sur la nature du talent ou du génie des grands hommes de son siècle. Comme ce qui les élève au-dessus de la foule est hors de sa vue, à moins que la passion ne l'entraîne, il saura prudemment garder le silence. Et pourtant quels précieux chefs-d'œuvre n'eût-il pas laissés à la postérité s'il eût été en son pouvoir de peindre les intelligences avec la même vigueur que les caractères ! Malheureusement, Saint-Simon n'avait pas reçu du ciel ce double don en partage. Lisez ce qu'il dit de Bossuet, de Bourdaloue, de Racine, de Boileau, de La Fontaine, rien ou presque rien qui soit digne de fixer l'attention ; l'admirable portrait qu'il a laissé de l'archevêque de Cambrai ne peint que l'homme ; l'écrivain chrétien est entièrement plongé dans l'ombre. De Colbert qui fut presque son contemporain et qui traça un si profond sillon dans le grand siècle, pas un mot ; de Louvois, l'admirable organisateur des armées modernes, rien, si ce n'est une critique aussi étroite que mesquine et passionnée ; de Vauban comme économiste, une appréciation superficielle et sans portée ; du même Vauban comme ingénieur, de sa merveilleuse habileté dans l'art des siéges, pas le moindre aperçu qui fasse comprendre ce génie inventif et original, et pourtant Saint-Simon se croyait pour le moins l'égal, en théorie, des Turenne, des

Digitized by Google

Condé et des Vendôme ! Loin de pouvoir nous donner une vue d'ensemble du grand siècle, il a été dans l'impuissance absolue d'apprécier le génie de ses contemporains. Si donc il a pu dire de Louis XIV qu'il eut une âme ordinaire, est-il surprenant qu'il ait dit du Père de La Chaize *qu'il était d'un esprit médiocre?*

Ce que, précisément, n'a pas vu Saint-Simon, ce qu'il aurait dû mettre en saillie sur le premier plan, n'est-ce pas la rare habileté avec laquelle le P. de La Chaize a, pendant une si longue carrière, surmonté les obstacles sans nombre accumulés sous ses pas? L'homme qui, sans en être ébranlé, eut à soutenir de si vives attaques et de si noires calomnies; qui sut résister tour à tour à la verve satirique de Mme de Montespan, et à l'antipathie de Mme de Maintenon; l'homme qui se trouva placé tant de fois dans des situations si délicates entre la cour de Rome et la cour de France, entre les Jésuites et les Jansénistes; l'homme qui, pendant le tiers d'un siècle, sut tenir d'une main ferme et avec une équité éclairée, malgré l'envie et les cabales, la feuille des bénéfices; qui sut donner aux missions étrangères et aux maisons d'éducation de son Ordre un développement inouï jusqu'alors; l'homme enfin qui se trouva si activement mêlé à toutes les questions religieuses de son époque, et qui, sans compromettre les intérêts de la foi et ceux de la France, ne cessa de les diriger avec prudence et modération, un tel homme fut-il donc *d'un esprit si médiocre?*

Au milieu de toutes les intrigues où l'on trame sa perte, on le voit toujours calme, toujours maître de lui; au sein des affaires *toujours occupé, sans le paraître jamais, juste et exact dans ses décisions, persuasif, pressant, actif et incapable d'une fausse démarche* (1); n'oubliant jamais le but qu'il veut atteindre, sans cesse attentif et sachant saisir à propos et sans hésiter l'occasion; ne précipitant rien, espérant tout du temps et de la patience; partisan par principe, par tempérament et aussi par habileté, des voies de conciliation, des moyens de douceur, esprit mer-

(1) Eloge du Père de La Chaize, par M. de Boze.

Digitized by Google

veilleusement *souple et délié* (1) et dont on peut dire enfin avec M. de Carné, qui l'a si bien jugé d'un mot, qu'il fut « *un esprit tout politique* (2). »

R. DE CHANTELAUZE.

(1) Biographie universelle de Michaud, art. La Chaize.

(2) De la politique de Louis XIV dans les affaires religieuses de son siècle, par le comte de Carné.

BIBLIOGRAPHIE.

OUVRAGES DU PÈRE DE LA CHAIZE.

1° Peripateticæ quadruplicis philosophiæ placita, rationalis, naturalis, supernaturalis et moralis. Lugduni, 1661, in-fol. de 106 pp.

2° Humanæ sapientiæ propositiones propugnatæ Lugduni in collegio Societatis Jesu. Lugduni, 1662, in-fol. de 71 pp.

3° Réponses à quelques difficultés proposées à un théologien sur la publication d'un jubilé particulier à l'église de Saint-Jean de Lyon, etc., où il est traité de l'établissement de ce jubilé, du pouvoir accordé aux confesseurs, etc. Lyon, 1666, in-4 de 44 pp.

4° Remarques sur l'inscription d'une urne antique, dans le tome II des Mémoires de l'Académie des *Inscriptions et Belles-Lettres*.

Digitized by Google

DATE DE L'ÉTABLISSEMENT DE QUELQUES ORDRES RELIGIEUX A LYON.

Nous avons trouvé la note suivante sur la fausse garde d'un manuscrit intitulé : *Lieve des Anniversaires*, *Vigiles*, *Messes de morts*, *et autres fondations de l'Eglise de Lyon*, faite par les soins de Mre Edmé-François de Talaru Chalmazel, chantre de ladite église, comte de Lyon, député du Chapitre pour cette commission par acte du 1er avril 1670. Le manuscrit appartenait à M. Dondain, prêtre et sous-maître de l'Eglise de Lyon ; nous croyons que c'est à lui qu'il faut attribuer la note que nous transcrivons et nous lui en laissons la responsabilité.

Ordre dans lequel les Religieux ont été établis à Lyon.

Les Grands Augustins, vers l'an 1000.

Les Dominicains, en 1218.—D'après Poullin de Lumina, 1216.

Les Cordeliers de Saint-Bonaventure, en 1220. — D'après Poullin de Lumina, 1218.

Les Grands Carmes, en 1303.

Les Célestins, en 1407.

Les Cordeliers de l'Observance, en 1494. — D'après Poullin de Lumina, 1493.

Les Minimes, en 1550.

Les Capucins dits du Grand Couvent, en 1574.

Les Chartreux, en 1584.

Les Pères du tiers ordre dits Picpus, en 1606.

D'après Poullin de Lumina, les Oratoriens, 1616.

Les Carmes Déchaussés, en 1618.

Les Feuillans, en 1620.

Les Capucins du Petit-Forest, en 1622.

Les Récollets, en 1623.

Les Augustins réformés, en 1624.

Nous regrettons que cette liste soit si incomplète. L'histoire des Ordres religieux à Lyon offrirait de l'intérêt.

BIBLIOGRAPHIE. — DU CHARLATANISME EN MÉDECINE, par le Dr E. EBRARD. — Bourg, imp. de Milliet-Bottier, in-8.

Les personnes qui connaissent le docteur Ebrard, le retrouvent tout entier dans sa brochure sur le *Charlatanisme en médecine et en pharmacie*. Son œil scrutateur, son regard d'inquisition, sa conversation où abondent les interrogations plus que les réponses, son esprit un peu sceptique et frondeur l'ont très-heureusement servi pour composer ce petit livre.

Pareil à ces contrebandiers qui se font douaniers, afin de mieux déjouer les ruses de leurs anciens camarades, le docteur Ebrard a étudié et pratiqué la médecine, il s'est enquis de tout, il a tout recherché, tout compulsé pour dévoiler au public les secrets, les ressources et les ruses du métier ; puis il en est resté là. Si le docteur Ebrard, au lieu de s'adonner à la médecine, avait embrassé la carrière de la magistrature, il aurait fait un juge d'instruction incomparable.

Digitized by Google

La moralité de cet opuscule est excellente et à la portée de tous : se défier de toutes les affiches, annonces et réclames qui occupent la quatrième page des journaux et qui souvent commencent à la troisième. Ce livre démontre une vérité fâcheuse et désolante pour l'esprit humain : c'est que la cupidité spécule avec le plus heureux succès sur la crédulité, l'ignorance et la vanité. J'ai dit vanité ; mais je dois l'explication de ce mot. Tout le monde a la prétention de savoir quelque chose en médecine. Pour un grand nombre, la médecine est une science occulte, raison de plus pour que tous, même les moins instruits, veuillent commenter et discuter les questions les plus ardues de cette science qui est la propriété de quelques élus. Ainsi que le rapporte le docteur Ebrard, tout le monde veut être médecin, et, à ce sujet, il raconte la plaisanterie de Gonelle, le bouffon d'Alphonse d'Este, duc de Ferrare. Il n'est donc pas étonnant de voir tant de gens trompés par les charlatans, puisque tant de gens ont la prétention de connaître la médecine et de juger la valeur des drogues annoncées dans les journaux aussi bien que les médecins.

Nul d'entre nous n'oserait remontrer à un menuisier à faire une table, à un tailleur à faire un habit, à un horloger à réparer une montre, parce qu'il aurait peur que cet honnête artisan ne l'envoyât *promener*, et cependant nul ne se fait scrupule de parler de la médecine et de redresser les médecins ; et ce qui est pire, c'est que ces jugements erronés et souvent absurdes font loi, et que ce sont ceux qui sont le moins à même de juger qui font la réputation de tel ou tel médecin.

Ce petit ouvrage, écrit avec esprit, fait justice d'un jugement porté précédemment sur un livre de M. Ebrard, auquel on avait reproché de s'occuper trop du fonds aux dépens de la forme. Car, à part quelques phrases, le style est correct et coulant. Un grand nombre de faits y sont rapportés, et en général, ils ne sont pas susceptibles d'analyse. Je ne saurai donc faire mieux que d'en recommander la lecture aux médecins, aux pharmaciens, et surtout à ceux qui ne sont ni l'un ni l'autre.

A. LEMOINE.

CHRONIQUE LOCALE.

— Les projets de la rue de l'Impératrice et du chemin de fer de la Croix-Rousse sont approuvés depuis quelques jours.

—Nous avons perdu, ce mois-ci, plusieurs notabilités artistiques et littéraires, non de ces célébrités que la France admire, mais de ces natures d'élite qui font le charme du cercle qui les entoure. C'est d'abord, le 1er octobre, un homme chéri de ceux qui le connaissaient, industriel honnête, chansonnier plein d'entrain, de verve et de gaieté, poète négligé dans ses vers, mais dont les couplets avaient toujours du trait, de la pointe et de l'esprit, M. Paul Richard, enfin, dont nous n'avons pas à louer

Digitized by Google

ici les hautes qualités morales, mais que nous rappelons comme littérateur léger et chanteur satyrique et railleur de la grande école gauloise ; puis, le 16, un journaliste, Louis Coste, fondateur du *Progrès industriel* et de l'*Indicateur des chemins de fer*; deux publications modestes sans doute mais qui réussissent, le 20, un compositeur dont les romances gracieuses ont eu un moment de vogue, M. Feuillet, professeur de chant, enfin ces jours-ci, le 27 octobre, un simple correcteur d'imprimerie, M. Mazoyer, auteur d'une *Histoire de Notre-Dame du Puy*, d'une *Dyssergie lugdunoprototechnique* ou *Décadence du premier des arts à Lyon* et de divers autres ouvrages, esprit original, savant un peu bizarre, bonne nature qui, en 1848, avait traduit la *Marseillaise* en grec et qui la chantait au coin de son feu avec sa femme, pendant que le peuple la chantait en français dans les rues.

— Des morts aux vivants il n'y a qu'un pas. Notre poète, M. Victor de Laprade, va publier un nouveau volume de poésies auquel on annonce un légitime et brillant succès. Les *Idyles Héroïques*, par leur titre seul, nous font espérer de vastes sujets, de hautes et grandes pensées. Le successeur d'Alfred de Musset saura rester dans les pures et saintes régions inconnues à l'auteur de *Rolla*.

— L'espace nous manque pour signaler un *Guide du Voyageur* de Lyon à Seyssel, par un Dauphinois. Fines gravures, vues anciennes et modernes, gracieux fleurons, beau papier, impression de M. Louis Perrin, rien ne manque à ce volume pour charmer les yeux ; style gai, coulant, parfois un peu railleur, connaissance approfondie du pays, documents historiques puisés aux meilleures sources et que la critique la plus éclairée a su choisir avec goût, tout fera de ce livre un ouvrage de bibliothèque après avoir été pris comme simple compagnon de route. Ajoutons comme dernier éloge pour l'auteur, que ce joli volume se vend au profit des pauvres de Seyssel.

— Nous parlerons dans notre prochain numéro de la belle carte hydrographique du bassin du Rhône qui vient de paraître, travail précieux pour la science et qui soutient dignement la haute réputation de M. de Dignoscyo, son auteur.

— M. Saint-Jean s'occupe à peindre un tableau de fleurs qui lui a été demandé pour le salon de l'empereur à l'Hôtel-de-Ville.

— M. Pontet, notre violoniste au talent magistral, a réorganisé ses séances de musique de chambre et de symphonie. La salle du quai St-Antoine, si fréquentée l'année dernière, va reprendre sa brillante animation.

— *Planche de la Revue.* — M. Pagnon, l'habile peintre de vitraux, nous donne une allégorie que tout le monde saisira. Cet enfant qui marche entre des précipices et des tombeaux, qui s'avance au milieu d'une nature aride, soutenu par la grâce d'en haut qui lui laisse son libre arbitre, n'est-ce pas là une peinture frappante de l'humanité ? A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

FLEURETTE.

J'aperçois le moineau venir
Jusqu'à mon seuil piquer la graine ;
La bise noire se déchaîne,
La neige aux branches va tenir.

Un jour d'été, — quel souvenir !
Nous traversions tous deux la plaine,
Arrachant des fleurs à main pleine ;
Tu boudais, et pour te punir,

Je semai sur ta tête aimée
Toute une gerbe parfumée.
Il faisait si chaud, — souviens-toi. —

Que dans cette pluie étoilée,
Une fleurette d'*aimez-moi*
Sur ton front demeura collée.

Digitized by Google

INQUIÉTUDE.

Soleil de mon pays, ton sourire est bien doux !
Tu mènes doucement les saisons tempérées,
Tu fais mûrir le pampre, et tu dores pour nous
Les belles aubes d'or et les fraîches vesprées.

De tes mâles rayons les peuples sont jaloux,
Car tu mets aux seins blancs des artères pourprées ;
Et pour boire l'extase en tes fleurs adorées,
Les papillons de loin se donnent rendez-vous.

D'où vient que pour te fuir mes désirs sont des ailes ?
Vents et mers, portez-moi vers des plages nouvelles ;
L'aigle a soif de voler, l'homme a soif de souffrir !

Oui ! je voudrais goûter cette saveur puissante
Que laisse au cœur le mal de la patrie absente,
Et mourir loin de toi du regret de mourir !

Joséphin Soulary.

Digitized by Google

ALISE ET ALAISE.

La ville d'Alise en Auxois, aujourd'hui Sainte-Reine, département de la Côte-d'Or, avait été en possession incontestée de ce mémorable champ de bataille où la Gaule fut asservie par les légions de César, lorsque, en 1855, M. Delacroix, architecte de la ville de Besançon, prétendit établir que l'*oppidum* des Mandubiens devait être fixé à Alaise en Franche-Comté, au nord de Salins, et non à Alise sur le mont Auxois.

Ce défi jeté à la Bourgogne eut un grand retentissement.

Les deux premiers champions qui entrèrent dans la lice furent : pour la Franche-Comté, M. Quicherat, professeur à l'école des

Digitized by Google

chartes ; pour la Bourgogne, M. Rossignol, conservateur des archives de Dijon. Celui-ci eut pour appui la Commission des *antiquités de la France*, composée de membres de l'Institut ; plusieurs savants parmi lesquels on compte M. Jomard, de l'Institut, Lherminier, Lenormand, de l'Institut, ainsi que M. de Coynart, officier d'état-major, et le général Dufour, chef des armées helvétiques prirent aussi parti pour M. Rossignol.

Autour de M. Quicherat se groupèrent beaucoup d'hommes recommandables par leur savoir, entre autres M. de Saulcy, de l'Institut et M. Ernest Desjardins ; plusieurs recueils littéraires et scientifiques, et le *Journal des Débats* donnèrent aussi leur assentiment au mémoire du professeur de l'école des chartes.

Je ferai encore mention des Revues des sociétés savantes et des journaux de la Bourgogne et de la Franche-Comté qui presque tous s'engagèrent dans cette lutte, et prirent naturellement fait et cause, les Bourguignons pour M. Rossignol ; les Francs-Comtois pour M. Quicherat.

On devait croire que la question serait décidée par cette masse d'écrits ; il n'en est rien pourtant et les hostilités durent encore. Au mois d'octobre dernier, le *Moniteur universel* consacra une grande partie de ses colonnes, dans huit numéros consécutifs, à un travail considérable de M. Ernest Desjardins, qui fit dans ce journal l'historique de la question et résuma le débat d'une manière un peu partiale pour l'opinion qu'il appuie. C'est à ce travail que j'emprunterai les principaux arguments de ceux qui plaident la cause d'Alaise en Franche-Comté ; j'y ferai ensuite des objections correspondantes ; je ne prétends pas résoudre toutes les difficultés de cette querelle littéraire ; pour aborder une pareille tâche, il faudrait avoir fait une inspection très-détaillée des lieux et posséder des connaissances très-étendues en archéologie, histoire, géographie et tactique militaire.

Il importe peu que *Alesia* soit en Bourgogne ou en Franche-Comté ; ce qui est important pour l'histoire de notre pays, c'est de fixer l'emplacement de cette ville (1). Je ne crois

(1) Il est une autre question qu'on aurait dû soulever, celle de savoir

Digitized by Google

pas que la question soit décidée par le savant travail de M. Desjardins ; elle ne le sera que lorsque la discussion aura été épuisée.

ARGUMENTS POUR ALAISE EN FRANCHE-COMTÉ, extraits du Mémoire de M. Ernest Desjardins, inséré dans le *Moniteur universel* (12 à 19, octobre 1858).

1. Pour appliquer le texte de César au pays d'Alaise, il faut se dépouiller de toutes les idées fausses qu'on avait sur les *oppida* celtiques, d'après des analogies tirées de nos villes modernes. Il faut se représenter ces sortes d'*oppida* comme de véritables lieux de refuge fortifiés par l'art et plus encore par la nature, comprenant nécessairement des camps immenses protégés par des rochers, des précipices et des défenses artificielles, une *arx* (citadelle), des parcs pour les équipages de guerre et les troupeaux ; mais il n'est dit nulle part qu'il dût y avoir dans ces *oppida* une ville dans le sens moderne de ce mot, pas même une bourgade, *urbs*, *vicus*.

2. *Alesia* n'était point une ville. L'*oppidum* était un immense lieu de refuge, où des armées nombreuses et des populations entières, chassées des campagnes, pouvaient se retirer avec leurs femmes, leurs enfants et leurs troupeaux (Cæs., l. VII, c. 71, 78) ce qui s'applique plutôt à Alaise en Franche-Comté qu'au mont Auxois, où il n'est pas possible de mettre tout le monde que le texte des *Commentaires* de César oblige à y placer.

3. En contestant même qu'Alaise (Franche-Comté) soit *Alesia*, on ne peut se refuser aujourd'hui à reconnaître en ce lieu un immense *oppidum* celtique, le plus complet et le mieux conservé que nous connaissions ; un champ de bataille où s'est accomplie une lutte gigantesque ; un cimetière militaire d'une incompa-

si *Alesia*, en la plaçant au mont Auxois, était exactement située sur l'emplacement de Sainte-Reine. Et puis il faut tenir compte aussi des modifications que dix-huit siècles apportent nécessairement dans la conformation des plaines, des montagnes, et dans la direction des cours d'eau.

Digitized by Google

rable étendue, où les *tumuli* se comptent, non pas par centaines, mais par milliers ; des fossés nombreux et profonds creusés de mains d'hommes ; des murs, des retraites, des logements militaires celtiques ; des armes, des ustensiles, des ornements gaulois trouvés dans le sol.

4. MM. Delacroix et Quicherat relèvent aux environs d'Alaise des noms qui indiquent qu'une lutte terrible a eu lieu jadis sur ce sol aujourd'hui sauvage et désert : *île de bataille*, *le plan* (*planities* mot employé par César) *le camp de cavalerie*, *le champ de la victoire*, *les mouniots* (*munitiones*, mot employé par César), le camp *Cassar*, le *cimetero des Goudes* (cimetière des Gaulois), etc., etc.

5. Les Celtes appelaient *oppida* des lieux protégés par des forêts, des marécages, des rochers abruptes (Cæs., l. v., c. 9, 21, l. 11, c. 29).

6. Quant aux impossibilités, M. Quicherat les a relevées ; il prouve que César, en parlant d'*Alesia*, entend désigner un lieu très-tourmenté (c. 74), ce qui n'est pas vrai des abords du mont Auxois ; un lieu offrant d'un seul côté une plaine de trois mille pas (c. 70), ce qui ne peut s'accorder avec l'aspect des lieux, car il y a deux plaines, et celle des *Laumes* a plusieurs lieues de long. Il est, en outre, parlé dans les *Commentaires*, de précipices (c. 87) qui n'existent pas à Sainte-Reine. M. Quicherat montre que César n'aurait pu creuser ses fossés sans faire dériver l'eau de quatre rivières, la Brenne, la Loze, l'Ozerain et le Rabutin, tandis qu'il ne parle que de la dérivation d'une seule *ex flumine* (c. 84), que du camp gaulois on pouvait entrer dans la ville par plusieurs portes (c. 71), ce qui n'est pas possible au mont Auxois ; enfin qu'il était inutile de faire des circonvallations de 16, 291 mètres ou 11 milles romains de longueur (c. 69) pour envelopper une montagne qui n'a que sept kilomètres de tour à la base. Il aurait pu ajouter à ces impossibilités l'absence de monuments, de camps, de fossés, de tombeaux, d'armes, etc., et par-dessus tout l'absence de noms significatifs, véritable tradition populaire plus importante à nos yeux que celle des textes ; il aurait pu insister davantage sur l'espace nécessaire à 80,000 hommes pour

Digitized by Google

se développer et combattre (épisode de l'attaque de Vergasillaunus), opération qui réclame deux lieues de terrain.

7. Les partisans de Sainte-Reine placent les Mandubiens avec *Alesia* chez les Eduens ; mais pourquoi, le lendemain du siége, César dit-il qu'il part pour le pays des Eduens : « *in Æduos proficitur* » (c. 90), s'il y était déjà ?

8. M. Delacroix fait mention du titre d'un poème disparu de *Varro Atacinus* : De la guerre de Séquanie « *De bello sequanico* » lequel semble bien, en effet, devoir se rapporter à la septième campagne de César, et en particulier au siége d'*Alesia*, qui en est le couronnement.

9. Cinq chartes du moyen âge mentionnent *Alasia* et même *Alesia* avec l'orthographe des *Commentaires*.

10. Les Mandubiens, selon Pline, étaient compris dans la Celtique et confinaient aux Eduens et aux Lingons. Or Chalon-sur-Saône était aux Eduens. Ils s'avançaient donc au moins jusqu'à la Saône de ce côté, et le peuple qui occupait l'autre rive devait être justement (si Alesia est Alaise) les Mandubiens sur les bords du Doubs. Les Lingons, d'autre part, s'avançaient aussi jusqu'à la Saône dans la partie supérieure de son cours : c'est là que César l'aurait franchie dans notre hypothèse, et il se serait trouvé précisément sur le territoire des Mandubiens. Ce peuple aurait par conséquent confiné aux Eduens et aux Lingons, comme le veut Pline.

11. *Alesia* était la capitale des Mandubiens ; or, si le mot latin *Mandubii* était francisé, il ferait *Mandoubs*, *man-doubs*.

12. Il y a soixante ans environ, on a trouvé une médaille d'or à Alaise ; elle représente, du côté de la face, un Apollon lauré, ou plutôt une tête de chef gaulois ; du côté du revers, un cheval galopant avec la fiole à deux anses et le signe S. Ce type est parfaitement identique à ceux des monnaies d'or arvernes portant en toutes lettres le nom VERCINGETORIX.

13. Pour envelopper *Alesia*, il fallut faire une circonvallation de onze mille pas, qui font seize mille deux cent quatre-vingt-onze mètres, le mille équivalant exactement à quatorze-cent quatre-vingt-un mètres. Le plateau d'Alaise, d'autre part, à

Digitized by Google

seize kilomètres à la base, d'autres disent un peu plus ; mais ces différences de détails n'empêchent pas la conformité d'être frappante entre la circonvallation de César et la ceinture du massif que, selon nous, il a enveloppé. Le mont Auxois a de sept à huit kilomètres à la base ; donc César aurait fait environ neuf kilomètres sur seize de travaux inutiles.

14. Excepté du côté de la *Planities* se trouvaient des collines très-rapprochées de celle d'*Alesia* et s'élevant à la même hauteur ; ce qui est vrai, dit M. Quicherat, du site d'Alaise. Il est vrai, sans doute que le massif d'Alaise est entouré de collines et de plateaux très-rapprochés, « *mediocri interjecto spatio* » ce qui n'a pas lieu pour le mont Auxois, car il faut trois quarts-d'heure pour aller de Sainte-Reine à Flavigny ; mais d'autre part on ne peut pas dire qu'à Alaise la hauteur des sommets environnants soit égale à celle du sommet que César paraîtrait avoir eu surtout en vue dans le massif, c'est-à-dire les *Mouniots*. Mais c'est une indication faite à vue d'œil, peut-être de souvenir et largement approximative.

15. Nous remarquons cette phrase que nous mettons au défi les partisans de Sainte-Reine d'expliquer dans leur système : « les Gaulois qui étaient dans l'*oppidum*, désespérant de forcer les retranchements des lieux découverts à cause de leur grandeur, tentent d'escalader les *hauteurs* « *prærupta loca.* » Il s'agit ici de la circonvallation qui serre le pied de l'*oppidum* et qui se développerait dans l'Auxois sur une surface unie, dans une belle plaine circulaire, où seraient les *prærupta loca* dont il est ici question ?

OBJECTIONS.

1. En consultant les *Commentaires de César*, on trouve trois espèces de lieux habités : les villes, les villages, les châteaux-forts : *oppida*, *vici*, *castella*. L'*oppidum* était souvent fortifié par la nature et par des travaux faits de main d'hommes ; cependant un grand nombre d'*oppida* n'étaient pas fortifiés, puisque César dit que Vercingétorix conseilla d'incendier ceux qui n'étaient

Digitized by Google

fortifiés ni par la nature des lieux, ni par des retranchements, « *oppida incendi oportere quæ non munitione et loci natura ab omni sint periculo tuta* (l. VII.). Lorsque César, en faisant le récit de cette campagne, parle des villes de la Gaule, et il en cite un grand nombre, il emploie constamment le mot *oppidum*; deux fois seulement il se sert du mot *urbs* : 1° en disant que d'après le conseil de Vercingétorix, vingt villes (*viginti urbes*) du Berry furent brûlées; ce sont celles qu'il vient de désigner sous le nom d'*oppida*; 2° en parlant de Bourges il dit : *Cette ville une des plus belles de la Gaule* : « *pulcherrimam prope totius Galliæ urbem.* Mais, dans le même chapitre et dans un chapitre précédent, il lui donne le nom d'*oppidum*. Ainsi l'oppidum était une ville, fortifiée ou non. Lorsque César eut vaincu les Helvètes (Suisses), qui voulaient s'établir dans la Gaule, il leur commanda de retourner dans leur pays et de reconstruire leurs *oppida* et leurs villages qu'ils avaient incendié « *oppida* vicosque quos incenderant restituere jussit. » Cæsar. I. I. Or, on ne peut ni incendier ni reconstruire les *oppida* tels que M. Desjardins les décrit.

2. César ne dit nullement cela; il dit que les Mandubiens avaient fait grande provision de bétail « *Pecus cujus magna erat ab Mandubiis compulsa copia* » (VII, 71), il ajoute que les assiégés firent sortir de l'*oppidum* les femmes, les enfants, les femmes, les enfants, les vieillards, les malades; il s'agit ici de la population d'*Alesia* et non de celle de tout le pays des Mandubiens (l. VII, c. 78). Mettons dans la place les quatre-vingt mille hommes de Vercingétorix et dix mille hommes de cavalerie; ajoutons si l'on veut quinze mille Mandubiens. La cavalerie étant partie avant que la circonvallation fût achevée, il ne restait donc plus dans la place que quatre-vingt quinze mille personnes. César nous apprend que sa ligne de circonvallation avait près de quatre lieues de circuit (onze mille pas romains); cette circonférence était traversée de l'est à l'ouest par une chaîne de collines, ce qui donnait pour les assiégés beaucoup plus de terrain qu'une surface plane. Il y avait donc plus d'emplacement qu'il n'en fallait.

M. Rossignol, qui a visité le plateau d'Alaise, affirme qu'on a

Digitized by Google

pris des ravins pour des fossés creusés de mains d'hommes ; il n'y a pas vu toutes les ruines qu'on a voulu étaler sur ce plateau.

D'un autre côté, M. de Coynart, officier d'état-major, prétend que : « au point de vue stratégique, il n'y a pas la moindre possi- « bilité que Alaise (Franche-Comté) ait jamais pu être un poste « militaire quelconque. » Je n'abuserai pas de ces dénégations. Je dirai seulement que le plateau d'Alaise pouvait bien n'être qu'un cimetière gaulois. On sait que parmi les tombeaux celtiques appelés *tumuli*, il y en avait de toutes les dimensions, et que quelques-uns exigeaient des travaux considérables, renfermaient des loges ou chambres sépulcrales auxquelles on communiquait par des galeries couvertes. Les plus simples étaient formés par des monceaux de terre et de cailloux. Ces *tumuli* renfermaient beaucoup d'objets qui avaient appartenu aux morts : des armes, des bijoux, etc., etc. (1).

Admettons cependant que le plateau d'Alaise ait été un *oppidum* celtique, dans le sens que lui attribue M. Desjardins, et qu'il s'y soit livré une bataille ; est-ce une raison pour que cette bataille ait été livrée par César ? Les Séquanes ont eu certainement plus d'un combat à livrer avant l'arrivée du conquérant des Gaules ; n'ont-ils pas vaincu les Eduens dans deux batailles ? César ne dit-il pas aussi qu'avant son arrivée dans la Gaule, il y avait presque tous les ans quelque guerre, soit pour attaquer, soit pour se défendre ? Ce qui pourrait faire présumer que le plateau d'Alaise n'a jamais été un champ de bataille entre les Gaulois et des Romains, c'est que, de l'aveu même des partisans de l'opinion émise par M. Delacroix, on n'a guère trouvé sur ce plateau que des *objets celtiques*, si on en excepte quelques médailles romaines qu'on trouve partout.

4. Quant aux noms qui rappelleraient le souvenir d'une bataille, on sait combien il est facile de faire servir ce genre de comparaison aux systèmes les plus opposés ; on aurait dû d'abord indiquer exactement leur distance du plateau d'Alaise pour savoir s'ils pouvaient s'appliquer à une bataille livrée sur ce plateau ; en

(1) Voyez *Cours d'antiquité monumentale*, par M. de Caumont.

Digitized by Google

supposant que ces noms puissent sortir intacts d'un contrôle sévère, ils peuvent se diviser en deux genres : ceux qui rappellent simplement le souvenir d'une bataille, et ceux qui ont une étymologie latine. Pour les premiers, je répèterai qu'il peut y avoir eu d'autres combats dans cette localité ; pour les seconds, tels que *munitiones* (les *mouniots*), *planities* (le *plan*), ils ne pourraient être allégués comme une preuve. La langue latine s'étant substituée dans la plus grande partie de la Gaule à celle des Gaulois, ceux-ci ont bien pu donner le nom de *munitiones* à des retranchements gaulois, et ces noms peuvent dériver de la langue latine, sans tirer leur origine des Commentaires de César. D'ailleurs, n'y a-t-il pas eu d'autre bataille livrée sur le territoire de la Franche-Comté entre les Gaulois et les Romains? on connaît au moins celle de Vindex contre les légions romaines commandées par Virginius Rufus. Enfin il peut y avoir eu, dans cette province, d'autres batailles entre les Gaulois et les Romains pendant les trois derniers siècles de l'empire, l'histoire de la Gaule, à cette époque, étant trop obscure pour qu'on puisse l'analyser. Quant au nom de *Camp-Cassar* dont on veut sans doute faire un *camp de César*, on sait qu'il n'y a pas en France une bourgade ayant quelques vieux pans de murs en ruines, qui ne prétende posséder un camp de César.

5. Dans le chapitre 9, l. v, César dit simplement que l'ennemi s'était réfugié dans les montagnes (in superiora loca), et remarquons qu'il s'agit de son expédition en Angleterre contre les Bretons, et non pas des Gaulois. Dans le chapitre 21 du même livre, il dit en effet que les Bretons (peuple de la Grande-Bretagne) nomment *oppidum* une forêt défendue par un rempart et un fossé. Mais les habitants de l'intérieur de l'Angleterre, peuple barbare à cette époque, n'étaient pas des Celtes. Dans le chapitre 29 du livre II, il est question des *Atuatici* (habitants du territoire de Tongres), qui abandonnèrent tous leurs *oppida* et *castella* pour se renfermer dans un *oppidum* extrêmement fortifié par la nature des lieux ; donc les autres *oppida* de ce peuple n'étaient pas fortifiés par leur situation.

6. César ne dit point (c. 74) que les abords de la place fussent

Digitized by Google

très-tourmentés; il dit seulement qu'il fit tracer sa ligne de contrevallation occupant environ cinq lieues de circuit (14 mille pas romains) dans les terrains les plus unis qu'il pût trouver « *regiones secutus quam potuit æquissimas pro loci naturâ.* »

César n'entend point faire une description détaillée des lieux ; il décrit seulement ce qui intéresse ses opérations de siége; il ne dit point qu'il y eût une plaine *d'un seul côté* de la chaîne du mont Auxois ; il dit qu'il y avait une plaine devant la ville « *ante oppidum planities.* » Je crois qu'il désigne celle qui s'étend depuis l'*Oze* jusque près de Bussy, et non celle des *Laumes*.

M. Desjardins nous apprend qu'il y a à Alaise (Franche-Comté) une plaine qui a précisément trois mille pas de long, comme le veut le texte des Commentaires. Mais M. de Coynart affirme que cette prétendue plaine n'est qu'un fond de vallée, un *boyau*. Si l'affirmation de M. de Coynart est exacte, comment la nombreuse cavalerie des Gaulois et des Romains aurait-elle pu se développer dans cet étroit vallon, lors même qu'il aurait eu trois mille pas de longueur?

Le chapitre 87 du livre VII des Commentaires de César, ni aucun autre de ce livre VII ne font mention de *précipices*; le chapitre 86 désigne seulement des lieux en pente, des hauteurs, « *loca prærupta.* »

Pour prouver que César a été obligé de faire dériver les eaux de la Brenne et de ses trois affluents, l'Oze, l'Ozerain et le Rabutin dans le fossé intérieur de la plaine, et non dans les fossés, comme dit M. Quicherat, il faudrait d'abord fixer l'emplacement de ce fossé intérieur.

M. Quicherat aurait bien dû nous démontrer cette impossibilité d'établir plusieurs portes au camp gaulois ; il faut que cette assertion soit prouvée mathématiquement.

Il est très-naturel que César ait développé sa ligne de circonvallation sur une longueur de seize kilomètres ; il avait moins pour but d'assiéger l'armée de Vercingétorix que de la prendre par famine. Il avait donc plus de facilité pour exécuter ses travaux de retranchements en s'éloignant de la base de la colline pour se mettre à l'abri des attaques de l'ennemi. César explique très-

Digitized by Google

bien les motifs qui l'engagèrent à prendre ce parti (l. VII, c. 72).

L'absence de vestiges de travaux romains autour d'Alise en Auxois est démentie par M. de Coynart, qui affirme que ces vestiges sont aussi visibles au mont Auxois « que le Panthéon de « la rue Soufflot. »

D'ailleurs nous pourrions emprunter une réplique à M. Desjardins lui-même. Voulant détruire l'objection d'un écrivain qui remarquait qu'on n'avait pas trouvé de ruines romaines à Alaise en Franche-Comté, tandis qu'elles affluaient au Mont-Auxois, M. Desjardins répond : « Où sont les ruines romaines de *Gergovia* « d'*Uxellodunum*, de *Bratuspantium*, de tous les lieux, en un « mot, qui rappelaient aux Gaulois la lutte héroïque de leurs « ancêtres ? Les Romains n'ont-ils pas cherché à en détruire « jusqu'au souvenir ? »

Quant aux noms *significatifs* auxquels M. Desjardins attache tant d'importance, on pourrait citer beaucoup de localités où se sont livrées de grandes batailles dont le souvenir n'a pas été consacré par ce genre de preuves très-contestable. Les partisans d'Alise en Auxois ne pourraient-ils pas dire que *Tréchateau* sur la *Tille* rappelle le souvenir des trois camps de Vercingétorix (Cæs. l. VII, c. 66) lorsque celui-ci voulut arrêter César dans sa marche vers la province romaine ?

Quant à l'espace nécessaire à quatre-vingt mille hommes pour se mouvoir en bataille, c'est une question de stratégie qu'il faut laisser aux militaires le soin de résoudre. M. Desjardins compose sans doute ce chiffre de 80,000 avec les cinquante-cinq mille hommes de Vergasillaun, auxquels il opposerait vingt-cinq mille Romains dans leurs lignes ; je hasarderai cependant une observation, quoique je sois incompétent ; il n'est pas dit dans le texte que Vergasillaun déploya ses cinquante-cinq mille hommes sur la colline ; il pouvait, ce me semble, déployer son armée en dehors de la colline et faire attaquer les retranchements romains par des colonnes qui se succédaient par intervalles ; c'est ce que César semble indiquer lorsqu'il dit que des détachements nouveaux relèvent ceux qui étaient fatigués. « *Defatigatis invicem integri* « *succedunt* (l. VII). »

Digitized by Google

7. Lorsque César dit qu'il se rend chez les Eduens après le siége d'*Alesia*, il parle des Eduens proprement dits ou Autunois; dans cette circonstance, il désigne spécialement la ville d'Autun, puisqu'il ajoute immédiatement qu'il avait résolu de prendre ses quartiers d'hiver à Bibracte (Autun) : « *ipse Bibracte hiemare* « *constituit.* » (l. VII, c. 90.)

8. Si le poète *Varro* (*Atacinus*) a réellement composé un poème intitulé : *De bello Sequanico* (de la guerre de Séquanie), il est certain qu'il n'a pas voulu l'appliquer au siége d'*Alesia*, qui n'était qu'un épisode de la grande guerre des Gaules. Il appliquait sans doute sa description à la guerre de César contre Arioviste (en Franche-Comté) qui précéda celle de César contre les Gaulois.

9. Ce n'est pas dans les documents du moyen âge qu'il faut rechercher la véritable orthographe d'un nom, car nulle part les noms ne sont aussi indignement estropiés que dans ces documents. Et puis, quel est le nom authentique inscrit dans ces chartes ? Est-ce *Alasia* ou *Alesia ?* On peut objecter, d'ailleurs, que le pays de l'Auxois portait au moyen âge le nom de *pagus Alesiensis*. On peut ajouter que César a pu ne pas reproduire exactement l'orthographe de ce nom en le traduisant, et que, s'il l'a reproduit exactement, ce nom aurait pu subir encore, dans notre langue, une transformation qui ne reproduirait pas l'orthographe du latin. Alaise en Franche-Comté ne la reproduit pas, car *Alesia* doit s'écrire, en français, *Alésie*. M. Lenormant a rapporté de Sainte-Reine plusieurs médailles dont l'une porte pour inscription : ALESIIA. « On peut traduire ce mot, dit M. Des- « jardins, par *Alesiia* ou plutôt *Alesea*, ce signe II étant l'ancien « E conservé dans l'écriture cursive. » Il est vrai que ce signe ou caractère, représente quelquefois l'E, même dans quelques inscriptions grecques, même dans des inscriptions gallo-romaines, puisqu'une inscription trouvée à Saint-Cyr-les-Vignes (Loire) porte le mot *libera* écrit ainsi : LIBIIRA, mais rien ne prouve qu'on ait voulu représenter ce signe plutôt que deux i dans l'inscription ALESIIA. Dans tous les cas *Alesée*, traduction d'*Alesea*, vaudrait autant qu'Alaise pour représenter l'*Alesia* des Commentaires. M. Desjardins ajoute, en parlant des médailles rapportées

Digitized by Google

par M. Lenormant : « Des connaisseurs, assurément moins « habiles que M. Lenormant, disent qu'il faut s'en défier comme « si elles étaient fausses. » Ainsi tout est faux au mont Auxois ; tout est parfaitement authentique au plateau d'Amancey en Franche-Comté ; c'est là un argument peu logique, mais fort commode pour soutenir une thèse.

10. Pline veut dire que les Mandubiens étaient *entièrement* confinés par les Eduens et les Lingons, ce qui s'applique parfaitement à Sainte-Reine ; si les Mandubiens avaient été confinés par d'autres peuples, Pline les aurait indiqués. Les Mandubiens, s'ils avaient fait partie des Séquanes (Francs-Comtois), n'auraient pu être limités par les Eduens et les Lingons que dans la partie occidentale de la Séquanie.

Strabon dit qu'*Alesia* était une ville des Mandubiens, peuple *limitrophe* des Arvernes, ce qui peut s'appliquer à Sainte-Reine, si les Mandubiens dépendaient des Eduens dont la portion de territoire située entre la Loire et l'Allier était en effet limitée au sud par les Arvernes.

Si, au contraire, les Mandubiens dépendaient des Séquanes, il est impossible de pouvoir leur appliquer le texte de Strabon. Voici comment raisonne M. Desjardins pour appliquer ce texte à Alaise en Franche-Comté ; il prétend que Strabon ne parle pas ici des répartitions ordinaires des peuples de la Gaule avant la conquête, mais qu'il est question de l'ancienne puissance des Arvernes ; il ne doute pas que Strabon ne considérât la confédération des Eduens comme absorbée par celle des Arvernes, ce qui donne alors la Saône pour limite à l'Arvernie ; les Mandubiens, étant voisins de la Saône, étaient, par conséquent, limitrophes des Arvernes. On ne conçoit pas que M. Desjardins ait pu émettre une proposition aussi audacieuse ; il a sans doute voulu nous prouver l'exactitude de cette définition spirituelle que Fontenelle appliquait à la mythologie, et que lui, M. Desjardins applique à l'archéologie : « cette science, dit-il, où il faut déjà tant de savoir « pour déraisonner. »

Comment Strabon, contemporain du règne d'Auguste, aurait-il pu dire que les Arvernes, par leur influence politique, éten-

Digitized by Google

daient leurs limites jusqu'à la Saône ?... Mais cette influence était déjà détruite depuis longtemps lorsque Strabon écrivait ; et lors même qu'il aurait voulu parler des limites des Mandubiens telles qu'elles existaient à l'époque du siége d'*Alesia*, il n'aurait pas pu dire que les Arvernes étaient assez puissants à cette époque pour absorber la confédération Eduenne. D'ailleurs on ne peut pas transformer une influence politique en droit de limite territoriale.

Je ne vois pas comment le mot *Mandubii*, qui n'a point d's pourrait faire *Mandoubs* en le francisant. Si le mot *Mandubii* venait du Doubs (Dubis), il devrait s'écrire *Mandubisi* ou *Mandubisii*. En admettant que les Mandubiens aient habité près du Doubs à une époque reculée, ils auraient pu s'être transportés postérieuremant sur le territoire de l'Auxois ; ces déplacements étaient assez fréquents chez les peuples de la Gaule, avant qu'ils eussent été subjugués par les Romains. Il y a beaucoup de noms semblables au Mont-Auxois et autour du plateau d'Alaïse, comme le fait remarquer M. Desjardins, ce qui pourrait faire admettre cette supposition ; si on veut forcer les étymologies, ne peut-on pas dire aussi que le nom des Mandubiens vient de *Dibio* (Dijon) ?

12. On trouve une tête laurée sur plusieurs médailles celtiques et sur un plus grand nombre le cheval sans bride, symbole de la liberté (1). Ce type n'était donc pas particulier aux Arvernes, comme on le prétend. Si cette médaille eût été de Vercingétorix, elle aurait porté son nom comme celles de *Dumnacus*, de *Dumnorix*, d'*Ogétorix* et de *Vercingétorix* lui-même. D'ailleurs une médaille de Vercingétorix trouvée en Franche-Comté ne prouve rien ; est-ce que les empereurs romains ont campé ou livré des batailles dans toutes les localités où l'on a trouvé, et où l'on trouve encore tous les jours des médailles à leur effigie ?

(1) Voyez Bouteroue, de Caumont, Duchalais et autres traités sur les monnaies celtiques.

Je crois que le cheval sans bride était le symbole général des provinces gauloises.

Digitized by Google

13. César explique, comme je l'ai fait déjà remarquer, les motifs qui l'engagèrent à donner une aussi grande étendue à sa ligne de circonvallation (l. VII, c. 72). D'après son récit, on voit que cette ligne de circonvallation, ne *serrait pas l'oppidum par le pied*, comme le prétend M. Desjardins, puisqu'il dit qu'après avoir fait creuser un fossé dans la plaine, il éleva ses retranchements à quatre cents pas en arrière. Donc si le plateau d'Alaise, en Franche-Comté, a seize kilomètres à sa base, une circonvallation de seize kilomètres ne peut s'appliquer à cette localité.

14. Je crois que les mots *mediocri interjecto spatio* s'appliquent aux collines et non à la ville, c'est à dire qu'ils signifient que ces collines étaient séparées par des intervalles de peu de distance. Si on mesure sur les cartes la longueur de cette chaîne de collines qui s'étend de l'est à l'ouest, on trouve une distance d'environ deux lieues et demie. Il serait possible encore que César eût trouvé cette distance rapprochée relativement à la grande étendue de sa ligne de circonvallation. Il faudrait aussi être assuré de l'emplacement que Alesia occupait sur le Mont-Auxois. Il n'est pas certain que cet emplacement fût exactement le même que celui de Sainte-Reine qui est à l'extrémité ouest de la chaîne des collines. *Alesia* pouvait être plus rapprochée du centre de cette chaîne, et alors les mots :*Mediocri interjecto spatio*, si on veut les appliquer à la ville, pourraient mieux s'expliquer. Du reste, M. Desjardins convient lui-même que le texte de César ne peut pas s'appliquer à la hauteur des collines qui environnent le plateau d'Alaise, en Franche-Comté; dans un autre passage de son mémoire il convient encore que la colline au nord de la ville, dont parle César (l. VII, c. 83), ne peut s'appliquer à la colline des *Mouniots* (Franche-Comté), cette colline étant à l'est du plateau, ce qui détruit tout le système franc-comtois. Pour éluder ces difficultés M. Desjardins dit qu'il ne faut pas toujours prendre à la lettre le texte des Commentaires ; que César a peut-être voulu dire *du côté du nord* et non au nord de la ville ; je ne crois pas qu'on puisse admettre cette interprétation élastique.

Digitized by Google

15. M. Desjardins s'obstine à vouloir que la ligne de circonvallation *serre le pied de l'oppidum* et ne puisse se développer que dans la plaine, au Mont-Auxois, en qui est contraire au texte des Commentaires. La ligne des collines qui forment la chaine du Mont-Auxois, ayant environ deux lieues et demie, cette ligne ne pouvait être enfermée par une circonvallation de quatre lieues, ni même par la contrevallation de cinq lieues; il fallait donc conduire une partie des retranchements à travers les intervalles de ces collines dans les terrains les moins escarpés; c'est ce que César fait comprendre lorsqu'il dit qu'il conduisit sa ligne de contrevallation dans les terrains les plus unis qu'il pût trouver. La ligne de contrevallation et à plus forte raison celle de circonvallation n'avaient donc point à se développer *sur une surface unie et dans une belle plaine circulaire*, comme le veut M. Desjardins. Admettons cependant que la distance de deux lieues et demie que j'ai mesurée sur les cartes ne soit pas exacte et que l'étendue de la chaine de collines soit beaucoup moins grande, ce que je ne puis vérifier, ne connaissant pas les lieux; on pourrait alors appliquer les mots : *prærupta loca* aux pentes de cette colline que César n'avait pu enfermer dans ses lignes à cause de sa vaste étendue : « *propter magnitudinem circuitus.* » C'est cette colline où avait lieu l'attaque de Vergasillaun. Si elle avait une *vaste étendue*, comme on ne peut pas déterminer la longueur des retranchements que César avait conduits sur ces pentes, on seut supposer qu'il y avait des combats sur ces hauteurs (*prærupta loca*), non seulement pour seconder l'attaque de Vergasillaun, mais encore sur d'autres points de la même colline pour attaquer les retranchements romains.

J'examinerai maintenant si on peut interpréter les marches de César, avant le siége d'*Alesia*, dans un sens favorable à Alaise en Franche-Comté.

César venait de subir un échec devant Gergovie d'Auvergne (2 lieues sud de Clermont); il abandonnait le siége de cette ville, traversait la Loire près de Nevers, et se dirigeait sur Sens pour opérer sa jonction avec Labiénus, un de ses lieutenants;

Digitized by Google

celui-ci ayant appris la retraite de César se portait à sa rencontre ; le point de jonction eut nécessairement lieu entre Sens et Nevers ; il importe peu de le fixer. César dit que, après sa jonction avec Labiénus, il se dirigeait, en suivant l'extrémité du territoire des Lingons, sur le territoire des Séquanes (Franche-Comté) pour porter plus facilement secours à la province romaine (1), lorsque Vercingétorix vint former trois camps à dix mille pas de lui (2). « *Cùm Cæsar in Sequanos per extremos* « *Lingonum fines iter faceret quò facilius subsidium provinciæ* « *ferri posset, circiter millia passuum decem ab romanis trinis* « *castris Vercingetorix consedit* (l. VII, c. 66). » César ayant un immense intérêt à prendre le chemin le plus court pour se rendre dans la province romaine, il est évident que cette extrémité du territoire des Lingons ne peut être que l'extrémité sud. En quel endroit campa Vercingétorix ? Si nous adoptions le système des noms *significatifs* comme le fait M. Desjardins, nous pourrions placer les trois camps de Vercingétorix, à *Tréchateau*, près du confluent de la *Tille* et de l'*Ignon*, environ à cinq lieues nord-est de Dijon (Dibio), ville qui appartenait probablement aux Mandubiens. Cette position semble s'accorder assez bien avec le texte des Commentaires, quoiqu'on ne puisse fixer exactement la limite méridionale des Lingons.

Le lendemain de l'arrivée de Vercingétorix, il y eut un combat entre la cavalerie des deux armées ; la cavalerie gauloise fut mise en déroute ; Vercingétorix, qui s'était adossé avec son infanterie à une rivière que César ne nomme pas, et que je crois être la *Tille*, leva son camp et se dirigea sur *Alesia*. César le poursuivit tant que le jour dura ; il tua trois mille hommes à son arrière-garde ; le lendemain il prit la route d'*Alesia* et campa le même jour devant la place où Vercingétorix s'était enfermé. Mais si Vercingétorix avait campé sur la Tille, il fallait renoncer au plateau d'Alaise en Franche-Comté ; il eût été trop éloigné pour que César pût y camper le lendemain

(1) Il s'agit ici du Dauphiné qui faisait partie de la province romaine.
(2) 3 lieues 1/3 de 25 au degré.

Digitized by Google

du combat. Aussi M. Quicherat prétend que César avait traversé la Saône, et que Vercingétorix vint camper à trois lieues de lui sur l'*Ognon*, affluent de la Saône, pour lui barrer le chemin de la province romaine. Le texte des Commentaires est cependant formel : Vercingétorix campa à trois lieues de César, *lorsque celui-ci suivait l'extrémité du territoire des Lingons* (l. VII, c. 66). Il n'avait donc pas traversé la Saône. Pour placer le siége d'*Alesia* dans la Franche-Comté, il aurait fallu que César et Vercingétorix eussent traversé trois rivières : la Saône, l'Ognon et le Doubs ; et César n'aurait pas fait mention de cette circonstance, lui qui indique avec tant de détails, pendant le cours de cette campagne, la situation des rivières et le passage de l'Allier et de la Loire par ses légions ! Il est vrai que M. Desjardins affirme : « *que César n'avertit presque jamais du passage des rivières.* »

Il y a une autre objection à faire, c'est que Vercingétorix, après la défaite de sa cavalerie, avait le plus grand intérêt à se rapprocher de ses alliés de la Gaule, au lieu de s'en éloigner, au lieu de s'acculer du côté de la Suisse, dans une position très-défavorable pour lui.

M. Desjardins fait une autre supposition ; voulant, dans l'intérêt de la cause franc-comtoise, rapprocher le plus possible d'Alaise le territoire de Langres, il dit que les Lingons pouvaient bien occuper les deux rives de la Saône. César, ajoute-t-il, ne dit nulle part que la Saône eût été la limite des Séquanes à l'ouest. Je ferai observer que Strabon dit que la Saône servait de limite entre les Séquanes et les Lingons (dans la partie supérieure de son cours) ; d'un autre côté, César dit que la Saône est une rivière qui coule entre les frontières des Eduens et des Séquanes : « *Flumen est Arar quod per fines Æduorum et Sequanorum in Rhodanum influit.* » Ainsi, il est impossible que les Lingons aient occupé les deux rives de la Saône.

M. Desjardins qui a toujours en réserve quelque proposition insidieuse pour dérouter ses adversaires, dit encore : « Cette fa-
« meuse limite de la Séquanie et des Lingons qui aurait été la
« Saône d'après Strabon, est bien plutôt, à nos yeux, la frontière

Digitized by Google

« de la Séquanie et de la Lyonnaise romaines, que celle des « anciens peuples. »

On sait que la *Lyonnaise* d'Auguste renfermait la plus grande partie de la Gaule celtique. Strabon, qui est le seul auteur qu'on puisse consulter à ce sujet, ne donne pas les limites exactes de cette province, organisée par le fondateur de l'empire romain, mais il fournit assez de détails pour qu'on puisse détruire l'argument de M. Desjardins.

Strabon dit qu'Auguste enleva à la Gaule celtique quatorze peuples, c'est-à-dire quatorze districts, entre la Garonne et la Loire, pour les joindre à l'Aquitaine ; quant au reste de la Gaule (Belgique et Celtique), il la divisa en deux parties, l'une qui s'étendait jusqu'au Rhin ; il la mit sous la dépendance de Lyon ; il assigna l'autre partie aux Belges.

On voit par ces expressions de Strabon que, à part les districts annexés à l'Aquitaine, la Gaule *lyonnaise* représentait l'ancien territoire de la Gaule celtique. Puisque cette Gaule lyonnaise *s'étendait jusqu'au Rhin*, il est évident qu'elle renfermait le territoire des Séquanes et celui des Lingons. Donc Strabon n'a pas pu vouloir dire que la Saône séparait la Séquanie de la Lyonnaise d'Auguste, puisqu'elle en faisait partie. M. Desjardins semble croire que la Séquanie formait une province séparée de la Lyonnaise, ce qui est contraire au texte de Strabon ; cette supposition ne peut être justifiée par aucun document historique ; ce n'est que dans les divisions postérieures des provinces de l'empire, que la Séquanie fut séparée de la Lyonnaise d'Auguste, lorsque celle-ci fut érigée en plusieurs provinces dites *Lyonnaises*. La Séquanie fut alors érigée en province distincte sous le nom de grande Séquanaise (maxima Sequanorum).

Je ne suivrai pas M. Desjardins dans ses *Opérations stratégiques*, je ne suis pas compétent ; les militaires peuvent seuls résoudre la question au point de vue stratégique ; deux seulement, M. de Coynard et le général Dufour ont pris part à cette discusion, et tous deux se sont prononcés en faveur de Sainte-Reine. Aussi M. Desjardins traite-t-il les militaires avec peu de courtoisie ; il s'indigne presque à cette seule supposition que des officiers

Digitized by Google

d'état-major puissent le regarder comme un simple quirite tout à fait étranger au grand art de la guerre, lui qui a étudié la tactique militaire des anciens, lui qui sait faire manœuvrer la phalange, la légion, la cohorte et la cavalerie entremêlée d'archers.

Certes, on ne peut refuser beaucoup de savoir et beaucoup d'esprit à M. Desjardins ; mais il a le tort de s'imaginer qu'il suffit d'être savant archéologue pour traiter convenablement tout ce qui se rattache aux opérations du siége d'*Alesia*.

Le gouvernement a, comme on sait, l'intention de faire exécuter une nouvelle carte des Gaules ; ce projet si utile, si indispensable, a été accueilli avec reconnaissance par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre pays. La question d'*Alesia* ne pourra donc rester indécise ; elle sera certainement résolue, non dans l'intérêt de la Bourgogne ou de la Franche-Comté, mais dans l'intérêt national de la vérité historique.

Je ne terminerai pas cet article sans faire une remarque importante pour la rectification prochaine de la carte des Gaules ; M. Desjardins prouve, dans son intéressant mémoire, que la circonscription des anciens diocèses de la Gaule ne correspondait pas exactement à celle des *Cités*, et que ces diocèses ne peuvent fidèlement représenter les territoires des anciens peuples de la Gaule. Cette erreur qui date de d'Anville s'était trop accréditée dans ces derniers temps ; elle jetait beaucoup d'obscurités et de difficultés dans les recherches historiques. M. Desjardins ajoute que la seule division romaine qui ait subsisté intacte est celle des *Cités* en *Pagi* ; il annonce qu'il publiera prochainement un travail sur ce sujet, avec des preuves à l'appui ; il peut être certain qu'on le lira avec empressement, et que la Bourgogne elle-même oubliera les provocations de son rude adversaire, pour ne se rappeler que les services rendus à la science historique.

Alain MARET.

NOTA. Je venais de terminer cet article, lorsqu'on m'a communiqué une réponse de M. de Coynart à M. Desjardins, insérée dans le *Moniteur uni-*

Digitized by Google

versel du 31 octobre. Dans cette réponse, M. de Coynard signale une énorme distraction commise par M. Desjardins, faute dont je me suis rendu coupable aussi, pour avoir ajouté trop de foi à l'assurance avec laquelle M. Desjardins affirmait que César ne donnait jamais à *Alésia* d'autre nom que celui d'*Oppidum*. M. de Coynart fait remarquer que précisément César donne à *Alesia* le nom de ville, *urbs*, dans le chapitre 68 du livre 7 des Commentaires, « *perspecto urbis situ.* »

Cette rectification faite par M. de Coynard achève de détruire la définition que M. Desjardins prétend appliquer aux *Oppida*.

Digitized by Google

NOTICE

SUR RAYMOND SACCHETTI

ARCHEVÊQUE DE LYON,

Lue à la Société littéraire de cette ville,

le 24 janvier 1855.

—

1355-1358.

—

Raymond était de la noble famille des Sacchetti de Florence (1). Les nombreux historiens que nous avons consultés ne nous ont rien appris sur ses premières années. Selon Jean du Tillet, il était, en 1331, membre du Conseil du roi et du Parlement de Paris, et c'est sur son rapport que furent octroyées, le 20 août 1333, les lettres par lesquelles Philippe de Valois donna pour gardien aux citoyens de Lyon, sur leur demande, Philippe de Chavirey, qui était alors bailli de Mâcon (2). Plus tard, il fut nommé évêque de Térouane. Sa première profession l'ayant formé aux affaires (3), Clé-

(1) Un Armorial du Chapitre de Saint-Jean lui donne pour armes « d'argent à trois bandes de sable, » qui sont celles d'une famille florentine du même nom à laquelle ont appartenu, au XVII^e^ siècle, deux cardinaux, Jules de Sachetti et son neveu Urbain. Voyez le *Recueil des documents sur les Archevêques de Lyon*, par M. Morel de Voleine, p. 77.

(2) Menestrier, Preuves de l'*Hist cons.*, p. 118.

(3) Voyez l'*Hist. de l'Eglise Gallic.* l. 39. C'est à ce livre que j'ai emprunté ce qui a trait à la légation de Smyrne.

Digitized by Google

ment VI le désigna, en 1345, pour veiller à la conservation de Smyrne, place importante recouvrée quelques années auparavant par les Chrétiens, et menacée de nouveau par les Turcs; il devait s'embarquer au plus tôt avec un corps de croisés commandé par Bertrand de Baux, mais Philippe de Valois ne permit pas que, dans les circonstances où il se trouvait alors avec les Anglais, on le privât d'un homme dont le conseil et l'action lui étaient nécessaires contre les ennemis de l'Etat. L'année suivante, la ville de Térouane fut prise et réduite en cendres par les Anglais (1). Raymond, sans siége et sans troupeau, vint se réfugier à Lyon en attendant qu'on le pourvût d'un autre évêché, ou que le sien cessât d'être le théâtre de la guerre. Dès que le pape eut appris qu'une trêve avait été conclue entre la France et l'Angleterre, il reprit son premier projet, et Raymond partit avec des pouvoirs sans bornes, mais la guerre qui était allumée entre les Vénitiens et les Génois ainsi que le peu de concert des alliés du Saint-Siége, ruinèrent les espérances de Clément qui mourut quelque temps après. Raymond, obligé d'abandonner sa légation et de repasser en France, revint à Lyon. Nommé abbé de Saint-Just, il prêta serment en cette qualité le 8 avril 1355. Le 27 du même mois, il prit possession du siége épiscopal de Lyon, vacant par la mort de Henri II de Villars (2), et dont il fut pourvu par une bulle d'Innocent VI (3), confirmative de la décision du Chapitre qui l'avait élu.

(1) Après la bataille de Crécy perdue le 26 août 1346.

(2) Ce prélat mourut le 25 novembre 1354. — Durant la vacance du siége, l'empereur Charles IV, qui avait été sacré à Milan le 6 janvier 1355, prétendant avoir le droit de nommer un chanoine de Lyon, le jour de son sacre, éleva à cette dignité Guillaume de Poleins, gentilhomme de Bresse; le Chapitre ne voulut pas le recevoir, attendu qu'il ne reconnaissait pas à l'empereur un pareil droit.

(3) Voyez Menestrier, *Hist. Cons.*, pag. 487, et conférez le *Gallia*

Digitized by Google

Le 13 mai 1356, Amédée de Savoie reconnut être homme de notre prélat et de son Eglise, à cause du château et du mandement de Saint-André-en-Revermont; mais, comme cet hommage avait été fait à Saint-Martin, terre du Comte, tandis qu'il aurait dû l'être à Lyon, une protestation de Raymond fut consignée à la suite de l'acte, afin que l'on ne pût exciper un jour de cette irrégularité. Une protestation contraire eut lieu de la part du prince qui prétendait ne devoir le fief que dans le lieu où ses prédécesseurs avaient consenti l'aveu légal (1).

Après la bataille de Poitiers (2), où le roi Jean fut pris par les Anglais, le duc de Normandie, son fils aîné, convoqua les Etats-Généraux à Paris; Raymond s'y rendit, mais on n'y prit aucune détermination. Ouverts le 17 octobre, ils furent dissous le 2 novembre.

Par une ordonnance datée de Pierre-Scise, le 26 mai 1357, notre archevêque confirma les priviléges des habitants de Lyon, et défendit aux huissiers de la Cour séculière de conduire en prison, pour quelque cause que ce fût, aucun citoyen si son emprisonnement n'avait pas été ordonné par le juge. Cette confirmation de priviléges fut donnée en présence de Pierre Fabri de Saint Papoul, jurisconsulte, de Jacques Guillot, chanoine, d'Hugues de Courcy et de Matthieu Sarrazin, chapelains perpétuels de Saint-Nizier, ainsi que de Frère Pierre de Mugnet, Lyonnais, moine d'Ambournay, de maître Nicolas Joly, clerc de Reims, de Nicolas

Christ., IV, p...., et l'abbé du Temps, IV, p. 375 où l'on donne pour date, à la promotion de Raymond, l'année 1356.

(1) M. Lescoës. — Un autre hommage fut rendu, suivant La Mure, qui n'en donne pas la date, à l'Église de Lyon par Humbert, seigneur de Villars, pour les châteaux de Beauvoir et de Châtelars en Bresse.

(2) 19 septembre 1356.

Digitized by Google

Morin, diacre d'Amiens, de Matthieu *de Flosco*, clerc de Térouane, etc., etc. (1).

Cette même année, Raymond permet à l'abbé d'Ainay d'enterrer dans son cloître tous ceux de la maison d'Oncieu, à cause, dit le P. Menestrier (2), des grands biens qu'elle avait faits à ce monastère, deux de laquelle maison, Guyonnet et Pierre Doncieu y avaient été inhumés; et cette permission fut accordée malgré l'official de l'archevêché (3) qui, dans le dernier synode avait fait décider que personne ne serait enterré dans les églises des monastères (4).

Vers le même temps, notre prélat supprima l'aumône annuelle de trois ânées de seigle et de dix deniers par semaine que, depuis saint Eucher, les archevèques de Lyon faisaient aux dix reclus de cette ville. Guillaume de Thurey qui lui succéda, blâme ceux qui lui conseillèrent cette suppression, et il s'empressa, en rétablissant l'aumône abrogée, de faire rentrer en leurs cellules ces malheureux reclus qui erraient dans les rues pour mendier leur pain (5).

Outre ces dix reclus, il y avait alors à Lyon deux recluseries de femmes et de filles, l'une dans le quartier de Saint-Vincent, l'autre dans celui de Saint-Barthélemy (6).

(1) Menestrier, *Hist. Cons.*, p. 487; *Preuves*, p. 121.

(2) Le même, *Parchemin*, p. 214 de la copie de C. B.

(3) Voyez notre *Notice sur Guillaume de Sure*.

(4) En février 1363, les moines d'Ainay avaient pour abbé « *Guillelmus « de Onciaco*, qui multa debita persolvit, instauratasque plurimas fecit : « Secum male actum fuit, tum propter bellorum impetus, tum propter « cohortium pessimarum coitiones (*ex Symphoriano Campegio*). » Note du P. Menestrier. Voyez sur la Maison d'Oncieu, Guichenon, *Bresse*, p. 39; Continuation de la 3e partie, p. 190; Le Laboureur, *Maz.* 11, 275, et Grillet, *Dict. de La Savoie*, art. Chambéry.

(5) Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 212.

(6) Voyez le Parchemin du P. Menestrier, p. 270 où se trouve rapportée

Digitized by Google

Le Pape se servit encore de Raymond durant les troubles qui suivirent la bataille de Poitiers ; il l'envoya à Paris pour tâcher d'éteindre le feu de la sédition qui embrasait cette grande ville. Le 19 juillet 1358, il fit partie de la députation qui se rendit auprès du régent (1) ; mais à partir de cette conférence, il nous échappe, et tout porte à croire qu'il mourut dans le courant de cette année (2).

Nous avons dit, au commencement de cette Notice, que notre prélat était de la famille des Sacchetti, de Florence; il serait très-possible que Franco Sacchetti, auteur de Nouvelles que les Italiens placent sur la même ligne que celles de Boccace, fût aussi de cette famille. Franco était à Gênes en 1353 avec Charles Strozzi, de Florence, qui avait été chargé d'une mission auprès de l'archevêque de Milan. Vers ce même temps, plusieurs des Strozzi vinrent s'établir à Lyon. Ce serait alors, ou quelques années auparavant, que Franco fit un voyage en France. C'est présumable, car on trouve dans son Recueil plusieurs historiettes dont la scène se passe en Provence, en Bourgogne, à Paris ; l'auteur parle des personnages qu'il y introduit comme les ayant vus et

l'épitaphe suivante d'une recluse, composée par Balderic, abbé de Bourgueil, mort vers 1130 :

HIC LATUIT MULTOS BENEDICTA RECLUSA PER ANNOS
CONTEMPLATIVA LAETA QUIETE DIU.
SPONSA DEI, SPONSIQUE SUIS COMPLEXIBUS HAERENS
INTER COMPLEXUS PACE QUI FVIT OVANS.
HIC MODICUS CARCER PERJUCUNDUS FECIT ILLI.
HIC MODO GLEBA JACET, SPIRITUS ALTA TENET.

(1) H. Martin, *Hist. de Fr.*, V, 203.

(2) « J'ai vu, dit le P. Menestrier (*Hist. Cons.*, p. 487) dans les archives de Messieurs de Saint-Claude, un acte de l'année 1357, où le contrescel de Raymond a la figure d'un lion, et pour cimier un buste mitré qui pourrait bien être sa figure à demi-corps. »

Digitized by Google

entendus (1). Celle qui suit a été traduite en prose par Ginguené, dans son *Histoire littéraire d'Italie;* en voici une imitation en vers que nous offrons aux lecteurs bénévoles :

Philippe avait perdu son plus bel épervier ;
A qui l'aura trouvé récompense est promise.
Un brave paysan l'apporte ; mais l'huissier,
Pour l'y laisser entrer voulant qu'on l'indemnise,
Exige la moitié de ce qu'il recevra.
Admis devant le roi : — « Je veux, sur mes épaules,
« Qu'on m'applique, dit-il, cinquante coups de gaules (2) ;
« Ensuite on verra bien qui le dernier rira. »
Valois, surpris, se fait expliquer le mystère.
L'huissier mandé reçoit sur son dos découvert
Deux douzaines, plus un, de coups d'un saule vert
Que lui donne une main qui n'était pas légère ;
Puis, pour doter sa fille, au malin villageois
Philippe fit compter deux cents livres tournois.

A. PERICAUD l'aîné.

(1) Voyez le *Ménagiana*, t. IV, p. 56 et 235.

(2) L'Académie écrit coups de *gaule* ; Lafontaine, coups de *gaules*. Voyez son conte, *le Paysan qui avait offensé son seigneur*.

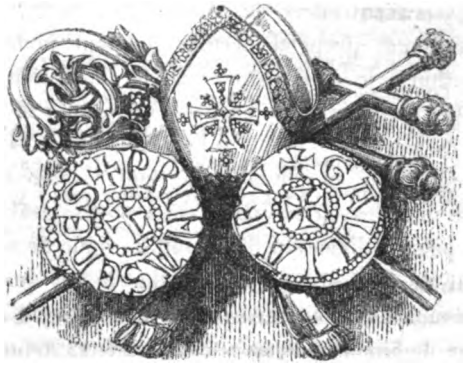

Digitized by Google

FOURVIÈRES EN 1858.

Dans la livraison de la *Revue du Lyonnais* du mois de décembre de l'année dernière, j'ai traité, au point de vue pittoresque, de la démolition projetée de la tour de Fourvières, et je me suis engagé à cesser toute polémique devant le silence des artistes et des gens de goût. Mais j'ai été relevé de mon engagement par une lettre que les principaux artistes de Lyon ont écrite aux membres de la Commission de Fourvières. Ces Messieurs qui, la plupart, avaient offert des dons à la loterie, ont attendu malheureusement jusqu'au dernier moment pour faire cette démonstration : je crois même que la démolition était commencée. Les signataires se bornent à exprimer le vœu : « que « la mesure projetée s'arrête à l'enlèvement de la partie supé- « rieure de la tour, et que la démolition complète soit ajournée « jusqu'au moment où la Commission pourra réaliser tous ses « projets pour l'édification d'un temple digne de son emplace- « ment et de sa destination. » Devant le fait quasi accompli, la Commission n'a pas voulu reculer, et a invoqué en faveur de son œuvre l'opinion publique et, m'a-t-on assuré, celle de Messieurs les Curés de la ville. J'en suis bien fâché pour le public ; mais dans une question de ce genre, il n'existe pas

Digitized by Google

d'être plus incompétent que lui, et la Commission me semble avoir fait preuve d'une grande naïveté, en obtempérant à des désirs entièrement irréfléchis. Si les artistes de Lyon eussent fait une manifestation quelque temps avant l'entreprise de la démolition, s'ils eussent cherché à donner un certain retentissement à leur opinion, on aurait vu ce même public virer de bord, et personne n'aurait voulu ne pas être de leur avis. Quant à Messieurs les Curés, je leur demanderai ce qu'ils penseraient si, dans une question ecclésiastique, on convoquait les paysagistes? ils déclineraient certainement la compétence d'un pareil tribunal. J'en ferai autant à leur égard.

Je ne me lasserai pas de répéter une chose que j'ai déjà dite plusieurs fois : Si le public est resté l'ennemi de la tour de Fourvières, c'est que, à l'époque où elle a été élevée, les gens de goût déplorèrent cette construction qui écrasait la petite chapelle. Alors l'opinion se forma sur celle des hommes compétents ; mais, depuis que le modeste édicule a été remplacé par un clocher élevé et prétentieux, la question avait entièrement changé : la tour était devenue une nécessité. Je ne reviendrai pas sur un sujet que j'ai longuement traité. Il est bien inconcevable qu'on ait préféré la quantité des votes à la qualité, et qu'on n'ait pas fait le moindre cas de l'avis des hommes capables de juger. Beaucoup de personnes m'ont demandé le pourquoi de mon acharnement à désirer la conservation de la tour? J'ai répondu par les raisons exposées dans mon travail de l'année dernière, et que je ne répèterai pas ici. Je me contenterai de citer une phrase de la lettre susdite, adressée à la Commission de Fourvières : « Il est incontestable, disent les « signataires, que la tour étant démolie, le clocher, qui est « déjà sans base, restera isolé, et que le regard sera blessé par « cette grande forme verticale et allongée que rien ne motivera « et ne contrebalancera plus. » Au reste, dans une question de goût il est très-difficile de donner une démonstration palpable, et surtout à la portée du vulgaire. Si je me trouvais en présence d'un amateur, qui préférât le sifflet de la locomotive à la musique de Rossini, j'aurais beaucoup de peine à le combattre

Digitized by Google

par des raisons évidentes, et mon principal argument consisterait à invoquer l'opinion de tous ceux dont le sens musical s'est formé par la pratique et l'habitude de l'audition.

C'est donc pour cela que, dans le sujet ici discuté, le nom de celui qui formule une opinion met un poids plus ou moins fort dans la balance. La haine du public contre la tour de l'Observatoire a trouvé un organe dans quelques articles ou lettres adressés au *Salut Public* (12 mai et 17 juin). Mais malheureusement l'auteur de ces lettres ne les a pas signées ; en sorte que l'on ne peut pas apprécier sa compétence. Cependant les hérésies anti-pittoresques, semées dans ses épîtres, me font penser que ses doigts n'ont jamais touché le crayon du paysage. En voici le passage le plus significatif : « Les travaux de démolition de l'Observatoire « de Fourvières ont été entrepris avant-hier. Dans quelques « semaines cette massive tour qui nuisait à la perspective de « la sainte colline aura disparu, et l'on pourra juger de l'effet « pittoresque produit par le clocher, qui gagnera beaucoup à « être isolé. La Commission, qui a poursuivi avec tant de dé- « vouement une œuvre dans laquelle le culte des Lyonnais « pour Notre-Dame de Fourvières a été un puissant auxiliaire, « n'aurait-elle atteint d'autre but que celui de débarrasser la « colline de cet observatoire, qu'elle aurait déjà bien mérité de « notre ville. » — *Salut Public* du 12 mai, chronique locale. — On le voit, l'auteur à pris le contrepied de la thèse que j'ai développée l'année dernière. Pour lui la tour nuit à la perspective, et l'effet pittoresque consiste dans l'isolement du clocher. Je soutenais absolument le contraire et, pour appuyer mon dire, j'avais fait lithographier le sommet de la colline, avec et sans la tour. Il me semblait que ce dessin devait tellement parler aux yeux que le doute n'était plus possible. Le reproche fait à la tour de masquer le clocher, lorsqu'elle se trouve entre lui et l'œil de l'observateur, me semble une absurdité, si l'on ne pose pas en principe qu'un monument quelconque ne doit jamais avoir deux tours ; car il est évident qu'à un point de vue donné l'une de ces tours masquera nécessairement l'autre. Or, personne ne s'est jamais appuyé sur ce principe, qui eût rationnellement

Digitized by Google

mis un empêchement à la récente construction de la flèche neuve de Saint-Nizier.

Dans une lettre, l'ennemi de l'Observatoire, — que je suppose être toujours le même, — répond à un article de la *Gazette de Lyon* du 4 juin, dans lequel on prenait assez timidement et bien tard le parti de la tour, en disant que la conservation était désirée généralement *par ceux qui faisaient de l'art une étude spéciale*. Le correspondant du *Salut Public*, en veine de démolition, demande le sacrifice des maisons situées au nord de l'église. Son idéal est l'isolement absolu du clocher. Il ne veut pas comprendre, ainsi que l'explique la Gazette, que le susdit clocher *ne possède aucune des qualités monumentales propres à supporter un isolement*. Les maisons Rocofort sont un piédestal indispensable, et leur démolition ajoutera encore au mauvais effet du clocher, qui deviendra de plus en plus maigre. Notre démolisseur veut raser la tour au niveau du sol : « L'Ob-« servatoire à moitié démoli, dit-il, sert de trait-d'union avec « le bâtiment des Jésuites, ce qui produit un effet très-disgra-« cieux. » Voici justement une des raisons qui faisaient désirer la conservation de la tour, c'est qu'elle rompait la longue ligne des fabriques, situées au-dessous du clocher, et que le ressaut occasionné par elle constituerait une silouette éminemment pittoresque. Mais la tour, en effet, a été démolie juste à la hauteur nécessaire, pour produire un point de vue déplorable. On dirait en vérité qu'il y a un parti pris de faire la chose de la manière la plus disgracieuse possible. Je saisis l'occasion de rendre justice à la Commission, dont le programme m'avait été développé en ce peu de mots : *nous nous moquons du pittoresque*. Ce programme, je le reconnais, a été fidèlement exécuté. La tour réduite presque à l'état de cube, nous montre une forme à laquelle il serait difficile de donner un nom : ce n'est plus une tour, et ce n'est ni une maison ni un pavillon. Je partage ici l'opinion de l'auteur des lettres sus-mentionnées, et je désirerais une disparition complète. Au reste, dans l'état où l'on a mis l'ensemble des constructions, en arasant l'Observatoire, la chose est d'une mince importance.

Digitized by Google

La Commission, par l'organe d'un de ses membres, a refusé d'obtempérer aux désirs du correspondant anonyme. Parmi les raisons qu'elle donne, il en est une qui m'a paru excessivement étonnante : c'est celle qui se base sur *l'opinion de MM. les artistes qui ont, en grand nombre, exprimé le vœu de la conservation provisoire d'une partie de cet édifice.— Salut Public* du 19 juin.— Je refoule au fond de ma pensée, prêtes à en sortir, certaines épithètes, que la prévention, plutôt que la justice, a mis en usage ; mais les lecteurs me comprendront parfaitement. Voilà de l'habileté ! voilà qui s'appelle savoir tirer un excellent parti de sa condamnation ! Vous avouez qu'un grand nombre d'artistes ont demandé la conservation de la tour, et vous équivoquez sur les mots. En effet, ces Messieurs vous ayant prié de sauvegarder ce qui restait, vous leur répondez aujourd'hui ironiquement : « Nous vous laissons ce qui reste, et par conséquent vous devez « être contents. » Mais vous ne dites pas que lorsque vous avez reçu la pétition en question, on avait à peine enlevé l'étage le plus élevé, et que la tour conservait encore une hauteur dominant les fabriques sous-jacentes. Je peux vous assurer que les pétitionnaires sont très-peu satisfaits de ce qui leur reste ; mais comme ils ne disent rien, le bon public a été édifié de l'accord qui règne entre les artistes et la Commission, et il s'est payé de cette excellente raison. Laissez donc en place la tour métamorphosée en quasi cube, et ne faites pas aux artistes l'injure de publier qu'ils approuvent votre profanation. Je ne pense pas qu'il fût venu à l'idée d'aucun d'eux que leur opinion servirait de justification à une entreprise, formellement blâmée dans leur lettre à la Commission de Fourvières.

Chaque fois que l'Administration nomme un jury quelconque, pour examiner une question d'art, de science, de commerce, elle a toujours soin de le composer d'hommes spéciaux. Ceci m'amène à parler d'institutions qui, m'a-t-on dit, existent dans quelques villes d'Allemagne et d'Italie. Ce sont des Commissions consultatives, appelées seulement à donner leur avis, sur les travaux d'embellissement, projetés dans les susdites villes. L'institution de ces Commissions composées d'hommes de goût,

Digitized by Google

me semble d'autant plus de circonstance, à notre époque, que les conseils municipaux ne sont ordinairement composés que de gens d'affaires, et que l'on voit surgir une plus grande multitude d'entreprises publiques, en tout genre. Non seulement les administrations municipales ordonnent un grand nombre de travaux, mais les paroisses, les hôpitaux et quantité d'autres œuvres, élèvent des bâtiments, qui changent l'aspect des villes, et qui, par conséquent, ressortent des intérêts publics. Ainsi, par exemple, à l'occasion de la construction du *Grand* Séminaire, une Commission instituée, à l'instar de celles sus indiquées, aurait pu donner son avis, et demander que cette épithète de grand s'adressât, plutôt à la destination intellectuelle de ce bâtiment, qu'à ses murailles, qui devraient soutenir un étage de moins. Cette construction est tellement en vue, qu'elle affectera en bien ou en mal l'aspect de notre ville. Il faudrait au moins qu'elle eût cet avantage de servir de leçon, et de prémunir la Commission de Fourvières, contre le danger d'une trop vaste église, au sommet de la colline, qui se trouvera évidemment écrasée, si elle supporte un monument gigantesque. C'est bien ici qu'un jury consultatif serait nécessaire, et peut-être écouterait-on sa voix avec un peu plus de déférence que celle des artistes, qui n'avaient pas le moindre mandat officiel. Les constructions projetées à Fourvières sont d'une immense importance, pour l'embellissement de notre ville, et si l'on continue à ne tenir aucun compte des intérêts pittoresques, on sera capable de tout.

Notre pauvre colline de Fourvières est menacée de bien des côtés. On dirait vraiment qu'on veuille lui faire expier le méfait d'étendre ses racines de telle sorte, qu'elle a forcé la Saône à couler sinueusement, au lieu de suivre une ligne droite, l'idéal du temps présent. C'est qu'en effet la nature n'a pas étudié à l'École polytechnique : elle aime les contours, les accidents de terrain, les rochers abruptes et a horreur de la symétrie et de la monotonie. Mais nos exigeances utilitaires savent la mettre à la raison : nous éventrons les montagnes, nous sautons par dessus les vallées, et, sous le prétexte de rendre tout plus com-

Digitized by Google

mode, nous nivelons, nous alignons, nous détruisons, nous faisons table rase, et nous proposons, au nom du progrès, d'orner le pont Morand d'une abominable cage de verre. — *Courrier de Lyon* du 27 octobre.

C'est cette manie du confortable qui menace de changer le magnifique aspect du couvent des Carmes Déchaux. On sait que les Carmes ont acheté ce bâtiment, si admirablement situé, lequel sert aujourd'hui de caserne aux soldats passagers. On m'a assuré que les nouveaux propriétaires comptaient en détruire une partie, et approprier le reste à de modernes exigences. Je m'étais réjoui, en apprenant cet achat, et je pensais que ces religieux, regardant leur récente acquisition comme un bien de famille, comme un monument sanctifié par les souvenirs de leurs prédécesseurs, se feraient un devoir de le conserver intégralement. Il paraîtrait que je me suis trompé et que cette fabrique, si éminemment grandiose, disparaîtra, ou du moins sera modifiée, à l'exemple de tant de belles choses. Il m'a été dit dernièrement que le projet d'un pont suspendu, reliant cette partie de la colline au cours des Chartreux, n'était pas abandonné. C'est bien alors qu'il faudra se voiler les yeux et se blaser sur les conquêtes de l'utilitaire. Le public consulté sera enchanté, et quand on lui aura parlé de ce pont léger, aérien et gracieux, il approuvera le projet, et *peut-être* il prendra des actions. Cependant, après le pont tubulaire, le pont suspendu est l'invention la plus anti-pittoresque de notre siècle.

Ce même public, qui admire les ponts suspendus, n'a pas accompagné du moindre regret la disparition du rocher de Pierre-Scise, cet admirable monument naturel, ce solide piédestal de la colline, qui produisait un si bel effet à l'entrée de cette gorge, au bout de laquelle notre ville s'épanouit. J'ai eu cependant la consolation de rencontrer l'expression d'une ombre de regret, dans un journal de Lyon : « Les vastes magasins militaires, « construits au pied de l'escarpement du rocher de Pierre-Scise, « sont aujourd'hui achevés. Cette longue suite de bâtiments « complète la ligne des quais, à souhait pour les amateurs « passionnés de la régularité, mais au grand regret des artistes

Digitized by Google

« et des gens de goût. Ceux-ci préfèreraient infiniment aux « charmes de la ligne droite la pittoresque bizarrerie de ce gi- « gantesque rocher. » — *Courrier de Lyon*, 6 octobre.

Le *Courrier de Lyon* devrait savoir que, par le temps de progrès qui court, on est parvenu à faire des rochers artificiels, bien supérieurs à ceux de la nature. Tous les touristes qui reviennent de Paris chantent les louanges de ceux du bois de Boulogne, et ils sont humiliés de ne pas rencontrer, au Parc de la Tête-d'Or, de ces jolis petits rochers, bien propres, bien époussetés, garnis de mousse et de ciment. Il n'existe pas de propriétaire un peu à la mode qui n'ait maintenant dans sa villa un faux petit rocher, un faux lac, une fausse rivière, une fausse cascade, et qui n'en soit complètement satisfait. Cet amour des rochers artificiels est une des manies contemporaines les plus cocasses, et qui prouve le mieux la niaiserie du public et l'absence du sentiment pittoresque. Les artistes et les gens de goût qui regrettent l'œuvre majestueuse de la nature, sont des originaux et des rétrogrades.

Je ne veux pas quitter ma colline de Fourvières sans signaler l'étrangeté qui a présidé à la restauration d'une maison située à mi-coteau, entre les Carmes Déchaux et le rocher de Pierre-Scise. Cette maison parfaitement en vue, quoique d'une forme très-simple, mais au moins sans prétention, s'encadre parfaitement dans le paysage. Le propriétaire l'a fait élever d'un étage, ce qui n'a pas gâté l'aspect général du coteau ; mais il a eu la malencontreuse idée de la peindre en jaune-orangé, avec des angles gris-bleus. Ces tons crus produisent l'effet d'une note fausse, dans un excellent morceau de musique.

Pendant que j'écrivais les présentes réflexions, on m'a communiqué le *Courrier de Lyon* du 16 octobre ; la question de Fourvières y étant traitée, je crois devoir citer l'opinion de ce journal comme une pièce du procès, et la faire suivre de quelques légères observations. Voici donc l'article du *Courrier*, sans signature, et tiré de sa chronique locale : « La Commission de « Fourvières a débuté dans la série des opérations nécessaires « pour le dégagement de la chapelle et de ses abords, ainsi

Digitized by Google

« que pour *la satisfaction des besoins de la perspective*, par la « démolition de la tour de l'Observatoire qui masquait la pre- « mière, et dont la masse quadrangulaire était d'un fâcheux « effet dans l'ensemble du paysage. Elle avait à opter entre ce « parti et celui qui avait été mis en avant par quelques artistes « et amateurs, et qui consistait à modifier cette construction, « en l'allégeant dans ses parties hautes, et en la couronnant par « un amortissement d'un effet plus gracieux et plus pittoresque. « elle a adopté le premier parti, et nous n'avons pas la préten- « tention de lui infliger un blâme pour cela. Si elle s'est trompée, « comme quelques personnes persistent à le croire, *elle l'a fait* « *en conscience*, et dans une pensée à laquelle tout le monde « doit applaudir. Mais puisqu'elle faisait tant que de démolir, « il fallait prendre un parti radical et raser complètement un « bâtiment, d'un aspect parfaitement trivial. Les deux étages, « qui subsistent encore de ce pavillon carré, ne sont ni une maison « d'habitation, ni un Observatoire, encore moins un monument. « Il faut donc en finir avec eux, à moins que la pensée de « ceux qui ont la direction de cette œuvre ne soit de relever « par des dispositions ultérieures cet informe tronçon, en lui « donnant un emploi utile, dont il serait possible de tirer un « heureux parti pour la perspective. »

Je ferai d'abord remarquer que la perspective a de singuliers *besoins à satisfaire*, puisqu'elle fait ses efforts, pour déplaire aux *artistes et amateurs*, qui sont ses vrais adorateurs. Je dois dire que connaissant la plupart des artistes de Lyon, je n'en ai pas rencontré un seul qui fût partisan de la démolition en question. L'auteur avoue que, si l'on eût couronné la tour, on aurait pu obtenir *un effet plus gracieux et plus pittoresque*. Nonobstant, il absout la Commission, en faveur de la bonne intention. Que dirait-on d'un critique, en présence d'une œuvre déplorable, et qui n'aurait pas le courage d'adresser des reproches à l'auteur, parce que celui-ci avait l'intention de bien faire ? Dans un ouvrage d'art quelconque, peinture, statuaire, architecture, l'artiste a toujours l'intention de produire un chef-d'œuvre, et cependant la critique ne l'épargne pas. Il serait bien étonnant que, pour

Digitized by Google

le cas présent, le coupable jouît d'un privilége exceptionnel, quand il est au contraire sous le poids d'une circonstance aggravante : le refus d'écouter les avis des hommes compétents, de ceux qui ont le plus contribué au succès de la loterie de Fourvières, par le don de leurs œuvres. Je suis heureux de me rencontrer en un point avec le chroniqueur du *Courrier*. Ainsi que lui, je trouve que l'*informe tronçon* quasi cubique de la tour est d'un *aspect parfaitement trivial*.

Comme dans notre siècle il faut que toute chose soit vêtue utilitairement, voici le parti que l'on propose de tirer du reste de la tour, en la relevant de nouveau : « Ainsi que nous l'avons « dit, une horloge à plusieurs cadrans, éclairée la nuit, et qui « donnerait l'heure dans toutes les directions, pourrait rendre « un service réel à la population. Nous ne disons pas que la « réalisation de cette pensée ne dût pas rencontrer des difficultés « sérieuses, surtout à cause de la dimension des caractères et « des aiguilles qu'il faudrait employer. Toutefois nous croyons « que la question mérite d'être étudiée et, dans le cas où la « possibilité d'une telle transformation serait démontrée, il « serait à notre avis facile d'adapter à cette construction supplé- « mentaire des formes qui la rendraient gracieuse à l'œil, et « qui ne constitueraient pas un contraste choquant avec les « objets environnants. » Je crois que cette idée aurait de grandes chances de réussite ; car le public que l'on consulte est par-dessus tout utilitaire. Quant à moi je soupçonne que ces immenses cadrans, avec leurs immenses chiffres, produiraient un effet passablement baroque ; mais la perspective de Fourvières, que l'on a déjà tant torturée, me donnera peut-être tort.

Je terminerai mes doléances en citant le propos qui m'a été rapporté d'un des principaux artistes de Lyon : « Si Poussin fût passé à Lyon avant la démolition de la tour de l'Observatoire, il n'eût certainement pas quitté notre ville sans faire un croquis de Fourvières ; dans l'état actuel, il n'eût pas donné la moindre attention à la silhouette de la colline. »

Paul Saint-Olive.

Digitized by Google

DESCRIPTION DU PAYS DES SÉGUSIAVES, pour servir d'introduction à l'histoire du Lyonnais, par M. Aug. BERNARD.

L'opuscule qu'a publié M. Auguste Bernard a, dans sa pensée, trop d'importance, pour que nous le laissions passer sans le signaler à l'attention des érudits. Peut-être aussi l'auteur nous saura-t-il quelque gré des observations que nous lui ferons en toute justice et impartialité ; quel écrivain ne désire perfectionner son œuvre !

« Les écrivains de Lyon, dit-il, se plaignent souvent de ceux « de Paris, qui, sous le titre d'histoire de France, ne donnent « que l'histoire de la capitale, et pourtant ils commettent journellement une faute semblable ou plus grave encore, en « négligeant complètement le territoire ressortissant à leur ville ; « ils ont fait l'histoire de Lyon sous toutes ses faces, et nous « attendons encore d'eux l'histoire du Lyonnais (1). »

Evidemment M. Bernard avait l'intention de flageller ces écrivains lyonnais, sur lesquels, pourtant, il lève d'assez larges contributions, et il se trouve qu'il a tout simplement lancé une épigramme à l'adresse de ses confrères parisiens : car si les écrivains de la capitale intitulent leur histoire de Paris, *Histoire de France*, au moins nos Lyonnais ont-ils la pudeur de ne pas donner à l'histoire de Lyon le titre d'*Histoire du Lyonnais* ; il n'y a donc pas, pour eux, de faute *semblable* ou plus *grave*, il n'y a pas même de faute. Qu'est-ce, à tout prendre, que l'histoire d'un pays, sinon l'histoire de son gouvernement? L'histoire du gouver-

(1) *Description du pays des Ségusiaves* (avant-propos).

Digitized by Google

nement et l'histoire de la capitale ne sont-elles pas identifiées ? Avec les vingt mille titres féodaux enlevés à Montbrison et à Villefranche, et que M. Bernard dit avoir compulsés, pourra-t-il, lui, faire autre chose qu'une histoire du Forez ou du Beaujolais ?

MM. les historiens sont donc coupables de n'avoir parlé que de Lyon. Mais voici que La Mure et Louvet ont péché par l'excès contraire, c'est-à-dire qu'ils se sont trop occupés du territoire ; aussi M. Bernard les accuse-t-il de manquer de critique et de connaissances historiques. Cela nous paraît dur et injuste ; qu'on nous permette une observation bien simple. Au temps où écrivaient La Mure et Louvet, les historiens avaient à leur disposition deux sources de critique : *les chartes* et *les généalogies*. Que M. Bernard nous cite un écrivain qui ait possédé à plus haut degré que La Mure, les chartes et les généalogies ? Sans doute le vieil historien du Forez n'a pas eu à sa disposition tout ce que renferment les archives impériales, mais nous pouvons affirmer qu'il cite la majeure partie de celles que d'autres mettront en œuvre après lui ; que s'il a manqué de certaines connaissances spéciales, ç'a été la faute de son siècle ; et à ce propos nous dirons combien il nous a été pénible de rencontrer la note suivante de M. Bernard. « Tout ce qui a de l'intérêt dans Louvet et La Mure a été donné soit par *moi*, soit par M. Ferdinand de la Roche-la-Carelle. » Il eut été gracieux pour M. de la Roche-la-Carelle de voir son nom mis le premier, comme cela se pratique dans le monde poli... Mais pour nous, cette note *sent son renard d'une lieue*. Il se publie, à Lyon, chez M. Louis Perrin, un manuscrit inédit de La Mure qui a pour titre : *Histoire des comtes de Forez et des ducs de Bourbon*, etc. M. Bernard a beaucoup pris dans cet ouvrage... Craint-il quelque révélation déplaisante ? A-t-il à se reprocher quelque inexactitude ? Cela est possible. Nous ne voudrions pas supposer une intention plus hostile. Eh bien ! que M. Bernard soit convaincu de ceci : c'est qu'il n'a pas donné tout ce qui a de l'intérêt ; nous n'en voulons pour preuve que ses propres paroles : « *Son histoire du Forez* (laquelle n'est qu'une compilation de La Mure) *est un livre à refaire.* » Assez sur cette question.

Digitized by Google

M. Bernard donc se propose de faire l'histoire du Lyonnais qu'il ne nous fera pas trop attendre, comme l'ont fait tant d'écrivains qui n'ont su parler que de Lyon. Mais il n'a pas dû entreprendre cette tâche difficile sans nous faire connaître l'état du territoire avant qu'il eût pris le nom de Lyonnais, et c'est l'objet d'un travail qu'il publie isolément, « parce qu'il peut servir d'introduction et de rectification à *tous* les ouvrages historiques imprimés jusqu'ici sur notre province, sans en excepter le beau livre de M. de Boissieu, qui, *suivant lui*, manque de logique. » Nous avions cru jusqu'ici que cet ouvrage, couronné par l'Institut, se faisait, au contraire, remarquer par l'ordre et la logique ; nous étions dans l'erreur. M. de Boissieu manque de logique, dit M. Bernard, parce que le titre de son ouvrage ne peut et ne doit comprendre que les inscriptions particulières à *Lugdunum*, et, par contre, exclure celles du *temple d'Auguste*, de *Condate*, de *Feurs*, etc., ou bien alors il eut fallu prendre un titre plus général. Lequel ? Probablement *Inscriptions antiques des Ségusiaves!* Mais alors toutes celles relatives aux Romains se seraient trouvées hors la loi ; *Inscriptions antiques romaines*? mais dans ce cas les Ségusiaves eussent été sous le coup de l'exclusion. Que M. Bernard avoue franchement que sa manie de trouver les autres fautifs le rend fautif lui-même. Le but de M. de Boissieu était de faire une étude sur toutes les inscriptions réunies dans la cité lyonnaise, de quelque part qu'elles vinssent ; est-ce illogique ? Il a dû rappeler toutes celles qui se rattachaient à l'histoire locale ou qui venaient corroborer et justifier ses interprétations ; est-ce illogique ?

Nous désirerions bien connaître un épigraphiste qui ait fait autrement. Et puis, que signifie cette autre chicane : « *Des préoccupations politiques ont fait rejeter à M. de Boissieu notre confraternité.* M. Bernard s'imagine-t-il être Ségusiave ? Il y a longtemps que les Francs et les Bourguignons les ont remplacés. En vérité, c'est trop déflorer des travaux sérieux que de s'attacher à de semblables récriminations. Nous voudrions voir partout justice rendue à qui de droit ; la modestie est de si bonne tenue dans un vrai savant !

Digitized by Google

Nous ne ferons pas de plus longues réflexions sur l'*avant-propos* du travail que nous examinons, et qui doit servir lui-même d'*introduction* à l'histoire du Lyonnais ; nous ne souhaitons qu'une chose : c'est que le sanctuaire soit plus digne que le vestibule.

Les questions qui se présentent sous la plume de M. Bernard sont naturellement celles-ci : Quel était l'état du pays avant les Romains ? Comment se nommaient les habitants ? Quelle était l'étendue du territoire ? Quels étaient les voies de communication ? etc. ; et c'est à l'appui de chacune de ces solutions que doivent apparaître les dissertations spéciales sur les inscriptions, les titres, les noms de villes, de localités, etc. Or, nous pouvons faire à M. Bernard le reproche mérité de manquer d'ordre et de logique, d'éparpiller les sujets qu'il traite comme s'il s'agissait de tirailleurs, à ce point qu'on dirait d'une armée en déroute.

L'époque celtique est ici d'une importance minime, et la plupart des monuments de cet âge sont très-contestables, surtout les *pierres de Jas*, que nous avons examinées avec attention, et dont on peut dire, sans trop craindre de se tromper, que ce sont des blocs de granit dont les bases ont été déchaussées peu à peu sous l'influence des agents atmosphériques, et que le glissement des terres a laissés à nu sur les rochers qui les supportent, comme si la main de l'homme les y eût posées.

Parmi les monuments qui justifient l'acception du mot *Segusiavi*, M. Bernard met en première ligne la monnaie gauloise à l'exergue ARVS SEGUSIAV S qu'il interprétait, dans ses *Origines du Lyonnais*, par *Segusiava salutaris*. Aujourd'hui il émet une autre opinion, que nous ne contestons pas plus que nous ne contestons la probabilité de son interprétation du mot ARVS, qui peut être un nom propre comme *Litavicus*, *Dumnorix*.

Quant à l'inscription du poids trouvé à Feurs :

DEAE SEG . F
P . X .

nous n'accorderons pas aussi facilement qu'il est *évident* que les lettres SEG se rapportent à des noms géographiques où la déesse *Segesta* ou *Segusia* n'a rien à faire : c'est possible, oui ; *évident*, non ! et tout en nous rangeant à la pensée de M. Bernard, nous

Digitized by Google

croyons que *Deæ Segusiavorum fori* est préférable à *Deæ Segusiavi fori*.

L'inscription *Deo Silvano* ne doit point être traduite ainsi : *Au Dieu Silvain, divinité d'Auguste*, etc., mais à la *divinité d'Auguste*, au dieu Silvain... parce que la divinité de l'Empereur était alors la première, dans la bouche des flatteurs, et, par conséquent, se plaçait avant les autres.

En reproduisant le fameux bronze de Marclop, M. Auguste Bernard change le *Duumvir* en duumvirali, et il fait de *sacerdotali* un substantif ; c'est la première fois qu'il nous est donné de rencontrer une semblable inversion.

Ce tour de force ne le cède en rien à celui qui nous est reproché à l'endroit de l'S final du mot Feurs ; voici comment est formulée cette inscription qu'il est inutile de donner en entier :

SEX. IVL. LVCANO $\overline{\text{II}}$VIR.

Sexto Julio Lucano Duumviro.

Or, nous le demandons, est-il permis de faire de $\overline{\text{II}}$VIR un adjectif ? N'est-ce pas, au contraire, un substantif qualificatif puisqu'il vient immédiatement après le nom propre. Cette leçon de M. Bernard est opposée à tous les usages du style lapidaire. Partout $\overline{\text{II}}$VIR est lu duumvir, comme $\overline{\text{IIII}}$VIR, I$\overline{\text{IIII}}$VIR, etc., sont lus *quatuorvir*, *sevir*, etc. Et voyez combien M. Bernard se fait illusion pour faire adopter ses idées. Il ajoute qu'on trouve dans une autre inscription publiée par M. de Boissieu la justification de *duumvirali*. Nous avons vérifié ce fait, et nous lisons dans l'ouvrage de M. de Boissieu :

P . VETTIO . PERENNI . CARNVTAENO

. . . . . .

DVVMVIRAL . SACERD.

M. Bernard nous donne des verges pour se faire fouetter : ici *duumviralis* est adjectif, nous pouvons dire que c'est évident ; *Perennis* était prêtre duumviral, *sacerdos duumviralis*, comme *Lucanus* était duumvir sacerdotal, *duumvir sacerdotalis*. Ainsi le *sacerdotali* du bronze de Marclop doit se traduire par *sacerdotal*, et non par *prêtre*. Nous croyons, en outre, que M. Bernard va contre les usages du style épigraphique en lisant LIB. *liberti* au

Digitized by Google

lieu de *libentes*, 1° parce que l'adjectif *libertus*, affranchi, est ordinairement placé après le nom propre, et non après celui de la profession ; 2° parce qu'il y avait, en effet, des appariteurs qui exerçaient ces fonctions en amateurs, comme nous dirions aujourd'hui. Il en est ainsi des avocats qui se font inscrire sur le tableau et qui ne plaident jamais. Enfin M. Bernard voudrait-il démontrer comment la phrase latine est moins complète avec *libentes* qu'avec *liberti* ?

Une autre inscription, où se voit cette partie de mot : GVSIAVIS, est restituée par M. de Boissieu d'une manière très-rationnelle. M. Mommsen en a proposé une différente qui semble un peu forcée à ceux, du moins, qui ont vu le monument. M. Bernard déclare cette manière préférable ; pourquoi ? il ne le dit pas, mais il ajoute naïvement *que l'état* de mutilation du monument autorise à rejeter l'une et l'autre restitution.

Venons maintenant à l'inscription suivante :

PMAGLIO PRISCIAN
SEGVSIAVO
PATRIPAMAE PRISCIAN
LIAE

M. de Boissieu a proposé la restitution suivante :

Publio Maglio Prisciano Segusiavo, patri Pamæ Priscianæ.

M. Bernard nous dit qu'il en proposera une autre dans son travail sur le temple d'Auguste ; cette interprétation qu'il nous promet est sans doute celle qu'il a donnée dans ses *Origines du Lyonnais*. Il restituait ainsi la dernière ligne :

Patri Pientissimo Amantissimo Ælius Priscianus.

Or, ce n'est pas un Ælius Priscianus qui a posé le monument ; ce sont les trois provinces de la Gaule : *tres provinciæ Galliæ*. On aperçoit encore une partie du dernier mot. Veut-on savoir ce que M. Bernard disait de ces quatre lettres ? Le voici : « Au-dessous de la troisième ligne on voit quatre lettres (LIAE) sans rapport avec l'inscription que nous venons de transcrire... elles sont d'une belle forme et démontrent que cette pierre avait fait précédemment partie d'un monument considérable dont elle est le seul débris connu. Le creux de ces lettres avait probablement été

Digitized by Google

rempli avec du stuc, qui est tombé depuis (1). » Que le lecteur juge !

Relèverons-nous en passant une petite chicane faite à M. de Boissieu, parce que ce savant fait de la famille des *Ulattius* une famille lyonnaise, tandis que M. Bernard la veut Ségusiave, uniquement parce qu'un des *Ulattius* a passé par tous les honneurs chez les Ségusiaves, comme si ces derniers eussent été seuls admis aux fonctions honorifiques. Mais M. de Boissieu a pour son opinion un *Caius Ulattius Meleager*, lequel fut sévir augustal de la colonie de Lyon, ce qui démontre suffisamment que la famille n'était pas Ségusiave.

Ici viennent se placer les colonnes milliaires de Feurs, dont les inscriptions ne peuvent être invoquées à l'appui du mot *Segusiavi*, lequel n'y est qu'en abrégé, mais où l'on trouve l'abréviation LIB. (*libera*), titre donné à la nation.

Dans les pages où il est question plus spécialement de la ville de Feurs, M. Bernard use largement de nos *recherches* sur l'antiquité de cette ville, et il est parfaitement dans son droit ; mais il se laisse entraîner parfois à la tentation de donner comme le fruit de ses investigations ce qu'il a pu nous emprunter. Certes nous avons peu de susceptibilité, et nous ne sommes pas de ceux qui mettent leur gloire à pouvoir dire : « *Cette inscription, c'est moi qui le premier l'ai publiée.* » Cependant nous faisons grand cas de la probité littéraire, et nous désirons la voir pratiquée à l'endroit de tous. Ainsi donc, bien que M. Bernard nous fasse l'honneur de nous citer assez fréquemment, nous ne laisserons point de lui adresser les observations que nous croirons fondées.

La restitution que nous avons donnée des inscriptions des quatre colonnes milliaires de la cité des Ségusiaves était la seule rationnelle, et tout autre l'eut pu faire avant nous ; il n'y a donc pas lieu d'en être bien fier. Mais il paraît que nous n'avons pas été aussi bien inspiré pour les deux colonnes que nous avions rapportées à Trajan, chose que M. Bernard avait faite avant nous, puisqu'il revendique l'honneur d'avoir parlé de la première

(1) *Origines du Lyonnais*, p. 10.

Digitized by Google

dans son *Histoire du Forez*. M. Léon Renier, devant la science duquel nous nous inclinons, a remplacé le nom de Trajan par celui de Trajan Dèce. Seulement nous croyons pouvoir maintenir l'*iterum restituit* de la seconde, et nous disons qu'il ne faut pas lire LIB II R *libera* en toutes lettres, mais bien LIBera II (*iterum*) R (*restituit*). Si le fac-simile est exact, et si M. Bernard l'examine attentivement, un coup d'œil suffira pour se convaincre qu'entre les lettres LIB et le chiffre II il y a place pour deux lettres au moins, et que l'R est lui-même assez éloigné. En vérité, M. Bernard a une merveilleuse façon de s'en tirer. La restitution est inadmissible, ajoute-t-il ; — prouvez-le ! — ce que M. Roux a pris pour un chiffre est un E d'une forme particulière. — Démontrez-le ! — On l'a dit peut-être à M. Bernard, mais sur quels monuments a-t-il vu cet E ? et dans quel cas ?

Nous ne suivrons pas M. Bernard dans ses recherches sur les variantes des manuscrits à propos du mot *Segusiavi* ; le sujet est épuisé, et tout a été dit. Rien de nouveau non plus sur l'étendue du territoire de ce peuple gaulois ; nous dirons seulement que M. Bernard fait un grand abus du mot *évident*, et qu'il gagnerait beaucoup à le remplacer par une locution moins ambitieuse..... Il a en outre le tort d'arranger dans son imagination certaines combinaisons, et de nous les présenter comme s'étant indubitablement accomplies.

Et maintenant abordons la discussion des localités ; ici nous sommes en champ-clos, et nous allons livrer un combat sérieux. Voici dans quels termes M. Bernard fait sa déclaration de guerre :

« La capitale de ce peuple était Feurs, dont le nom latin était *Forus*, et non pas *Forum*, comme on le croit universellement, par erreur. » Ceci, du moins, est nettement formulé. M. Bernard a été l'un des champions du mot *Segusiavi*. Sera-t-il aussi heureux pour le mot *Forus?* C'est ce que nous allons voir.

Établissons d'abord que la croyance universelle n'est pas fondée sur une erreur. Il suffit pour cela que nous mettions notre adversaire en demeure de nous trouver une ville romaine avec le nom de *Forus* ; quelle triste figure il fait ce *Forus Segusiavorum* devant *Forum Julii*, *Forum Curii*, *Forum Appii*, *Forum Cornelii*,

Digitized by Google

etc. Les auteurs latins nous en donnent plus de soixante, et nulle part le mot *Forus*. La croyance universelle est donc déjà mieux fondée que la certitude de M. Bernard. « Il est *certain*, dit-il, que le nom latin de Feurs était *Forus*, nous le trouvons écrit ainsi sur tous les manuscrits anciens où ce nom est au nominatif. » Comment, Monsieur, vous récusez le témoignage des manuscrits quand ils vous font lire *Segusiani*, que vous ne voulez pas, et vous l'acceptez quand ils vous présentent *Forus*, que vous vous êtes promis de faire adopter?

Cela n'est pas logique. Vous avez découvert deux manuscrits où le mot *Forus* se trouve deux fois répété, et vous en concluez que cela est décisif? et encore ce sont des manuscrits de la basse latinité; mais que de manuscrits en plus grand nombre vous faisaient lire *Segusiani*, et cependant vous les avez rejetés, et vous avez eu raison. Que fait à la question le mot φορος de Ptolémée? Est-ce que, par exemple, les Grecs étaient forcés de par la grammaire à donner aux noms qu'ils empruntaient au latin la même désinence de genre que ceux-ci avaient dans la langue-mère? « Au reste, ajoute M. Bernard, l'orthographe de *Forus*, pour désigner une place, un marché, etc., est justifiée par l'usage qu'en ont fait les auteurs latins... On la voit dans Salluste; on la lit chez Lucilius, etc. » A merveille; mais ces auteurs latins en ont-ils fait usage pour désigner une ville? Voilà la question. M. Bernard ne veut pas la résoudre; nous allons le faire.

Voici ce que nous lisons dans Festus, un des commentateurs les plus anciens et les plus érudits : *Forum neutro genere dicimus locum rebus agendis destinatum, aut cùm commercium significamus, masculino autem, tabulata navium* (1). Nous appelons *Forum*, au neutre, le lieu destiné aux affaires ou bien les places de commerce, mais nous disons *Forus* au masculin pour désigner le pont des vaisseaux.

Interrogeons Livius : *Fori significant circensia spectacula, hoc est, loca erecta in circo undè ludos spectarent* (2). Le mot *fori*

(1) Festus, *De verborum significatione*.

(2) Livius, lib. I, sect. 36.

Digitized by Google

signifie les spectacles de l'amphithéâtre, et désigne les gradins disposés dans le cirque...

Ipsa oppida, aut vici, in qua conveniebant provinciales negotiorum seu nundinarum, vel jurisdictionis et litium causâ fora appellantur (*Forcellini, art. Forum*). Les villes ou les bourgs dans lesquels les habitants des provinces se rassemblent pour commercer, échanger, plaider, nous les appelons *Fora*.

M. Bernard veut-il consulter le dictionnaire *totius latinitatis* de Guill. Freünd, qui vient de paraître chez Didot, il y trouvera les acceptions suivantes : *Forum*, marché, place publique, ville, bourg ; *Forus*, tillac des navires, série de siéges au cirque, plate-bande, cellules des abeilles, table de jeu. Que dit M. Bernard de l'usage des auteurs latins ?

Ce vers de Lucilius, qu'on apporte comme argument, voici comment nous nous permettons de le traduire :

Romanis ludis forus olim ornatù lucernis.

Les gradins de l'amphithéâtre s'illuminèrent pour les jeux du cirque.

M. Bernard ne voit-il pas que *Forus* est une licence poétique qui permet d'avoir le dactyle que refusait le mot *Forum* ! Faut-il admettre aussi cet autre raisonnement de M. Bernard : « *Forus*, qui a l'avantage d'éviter l'assonance désagréable qu'on rencontre dans *Forum Segusiavorum* explique tout naturellement la forme actuelle du nom français. » Est-ce que, par hasard, l'assonance de l's devant un autre s aurait plus d'harmonie que celle de la diphtongue *um* ? Est-ce que dans *Frëjus* l's final indique qu'il faudrait lire *Forus Julii* ?

Récapitulons : Tous les auteurs latins se sont servi du mot *Forum* pour désigner la place publique, le marché, les villes, siéges des assemblées pour les habitants de la province ; le mot *Forus* est cité une fois, non comme ville, mais comme place publique, et cela par l'effet d'une licence poétique. Donc, la croyance universelle qui a maintenu *Forum Segusiavorum* n'est pas une croyance erronée ; donc, jusqu'à ce que M. Bernard ait rencontré *Forus* dans quelque inscription lapidaire, on pourra refuser à son nouvel hôte le droit de cité.

Digitized by Google

Nous ne voudrions pas nous attacher trop minutieusement aux pas de M. Bernard et l'arrêter à tout propos pour lui dire : cela n'est pas exact ; ceci est aventuré, nous n'en finirions pas ; mais nous donnons à l'historien du Lyonnais un conseil d'ami, qui peut lui être d'une grande utilité pour l'avenir. Qu'il veille à ne jamais dénaturer la pensée d'un *autre*, soit en amplifiant, soit en amoindrissant les expressions dont cet *autre* s'est servi. Qu'il ne dise jamais : Monsieur un tel *croit* ou *pense*, quand, au contraire, ce monsieur dit qu'il est certain. Un autre procédé assez déplaisant pour les savants ou les écrivains auxquels M. Bernard emprunte des documents, consiste à laisser ignorer que le système ou l'opinion qu'il adopte a été mis en lumière avant lui, à le présenter comme sien, non pas d'une manière affirmative, mais en indiquant, comme s'il les avait vus le premier, les documents à la connaissance desquels il n'est arrivé qu'en seconde ligne : ainsi la légende de saint Ferréol, martyrisé à Vienne, se trouve dans le bréviaire lyonnais, où, sans doute, chacun peut la lire ; mais il n'en est pas moins vrai que M. Bernard ne s'en est servi que d'après nos *Recherches sur le Forum*. Il en est ainsi de la légende de saint Galmier, laquelle nous a été d'un grand secours pour déposséder la localité qui porte ce nom du titre d'*Aquæ Segestæ*. Le reproche que nous faisons ici à l'historien futur du Lyonnais, d'autres peuvent le lui adresser à juste titre, et parmi ceux-là, MM. de Boissieu, Comarmond, d'Aigueperse. Ce dernier, qui, dans ses *Nouvelles et dernières recherches sur Lunna*, met en lumière les preuves de l'antiquité de la Carte de Peutinger, par cette circonstance qu'on y voit figurer des villes ensevelies par le Vésuve en 73 de J.-C., n'aura pas été très-agréablement surpris de voir son travail reproduit à peu près textuellement sans qu'on ait daigné dire où on l'avait pris. Eh bien, ces procédés ont une teinte que nous ne voudrions pas caractériser ; ils manquent de délicatesse, de loyauté ; et, ce qui frappe tout d'abord c'est que M. Bernard semble ne citer de préférence que les passages où il peut placer une dénégation, glisser une chicane, pour passer sous silence ce qu'on a pu dire avant lui. Voilà tout au moins l'impression

Digitized by Google

continue que nous a fait éprouver la lecture de son livre. Si ce n'est pas dans sa pensée, c'est malheureusement dans son style. Cela dit, achevons rapidement notre tâche.

L'opinion de M. Bernard sur la modification que peut subir la station *Mediolanum* ouvre un nouveau champ à l'interprétation de la table de Peutinger. Nous serions porté à nous ranger à l'opinion qui fait de *Buteria* ou *Bouteria* l'étymologie de *Bouteresse*; bien qu'il ne soit pas irrationnel de l'attribuer à *Boateria*, puisque Boën, qui est proche, est nommé, dans les terriers, *Bovinum*. A propos de la station *Aquæ Segestæ*, nous dirons que La Mure, dans ses manuscrits, et Du Verdier, dans sa *Prosopographie* (édit. in-fol.) regardaient les ruines de Moind comme celles d'un cirque ou d'un théâtre ; que, par conséquent, cette découverte leur est dûe.

Nous croyons aussi que M. Bernard aurait fait preuve d'une modestie de bon aloi, si, au lieu de dire : « Nous pensons avoir démontré que *Aquæ Segestæ* devait être placé à Moind, » il eût écrit, par exemple : Nous pensons n'avoir point affaibli les arguments employés par M. Roux pour démontrer que la station d'*Aquæ Segestæ* doit être placée à Moind. Pour l'adoption de la divinité topique *Segesta*, qui serait la même que *Cérès*, M. Bernard laisse entendre que notre opinion pourrait n'avoir de raison d'être que dans notre imagination, tandis que nous avons cité Pline, saint Augustin, et les recherches de Delandine. Enfin, la justice distributive qui doit s'exercer envers tous, et surtout envers les morts, nous fait un devoir d'ajouter que l'inscription de *S. Q. S. Aveustus*, que M. Comarmond aurait vendue en Angleterre, si l'on en croyait M. Bernard, se trouve à Vienne, ainsi que nous l'affirment deux témoins dignes de foi, et qu'elle figure dans le recueil que vont publier M. Allmer et ses collaborateurs.

Quant à Ludna, Lunna, l'Argentière, Chessy, Sail, ou plutôt Salt en Donzy, *Saltus Donziaci*, etc., nous n'y voyons rien qui motive impérieusement la critique ; le fond est, pour nous, préférable à la forme. Si M. Bernard ne trouve pas sans probabilité l'étymologie que nous osons proposer, nous dirons qu'on

Digitized by Google

pourrait sans absurdité faire venir *Lugudunum de lucus dunum*, mont et bois sacré. Nous laisserons enfin notre historien s'attarder dans les aqueducs, dont la description allonge et ralentit sa marche, et nous lui demanderons : s'il est bien démontré que ce fut dans une lutte, au X^e^ siècle, entre l'archevêque de Lyon et le comte, que ce dernier prit le nom de comte de Forez. Il nous semble, au contraire, que le comté de Forez fut tout simplement créé par Guillaume, comte de Lyon, pour servir d'apanage à l'un de ses fils.

M. Bernard avait accusé M. de Boissieu de manquer de logique, parce que ce savant épigraphiste avait traité, contrairement à son titre, des inscriptions des Ségusiaves. Que fait à son tour M. Bernard? Il a vu la paille dans l'œil du voisin. Il intitule son livre, *Description du pays des Ségusiaves*, et le voilà qui met le pied sur la route de Vienne ; il entre dans la Guillotière, qui appartient aux Allobroges ; il marche allègrement sur la route de Narbonne. Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons ; si M. Bernard peut rendre des services à la science, qu'il aille le plus loin possible, mais au moins comprendra-t-il que

Tel est pris, qui croyait prendre.

Nous pourrions encore tenir en échec M. Bernard sur l'emplacement du temple d'Auguste, qu'il veut absolument mettre aux Terreaux, et donner par anticipation la contre-partie de sa systématique opinion ; mais nous aimons mieux attendre les arguments qu'il nous promet. Que M. Bernard se défie de la fiévreuse impatience qu'il a d'arriver avant tous ! Ceux qui veulent vivre trop tôt meurent souvent les premiers. Qu'il réfléchisse à deux fois avant de succomber sous le désir de l'innovation ; il serait exposé à écrire des phrases comme celle qui termine son livre : « *Nous en avons décrit plusieurs autres* (voies romaines) *qui ne sont mentionnées nulle part, mais dont l'existence est démontrée..... même par la force des choses, car sur certains points les monuments font défaut.* » Comment peut-on décrire ce qui n'est *mentionné* nulle part, et démontrer l'*existence* des

Digitized by Google

choses matérielles, là où ces choses elles-mêmes font défaut?

Ce secret M. Bernard l'aurait découvert puisque, partant de l'indication d'une rue de l'ancien Condate décrite par M. Martin-Daussigny, il construit une voie romaine sur les hauteurs de la rive gauche de la Saône, là où rien n'en établit l'existence.

M. Bernard nous disait en commençant que son travail devait servir d'*introduction* et de *rectification* à tous les ouvrages historiques imprimés jusqu'à ce jour... Que le lecteur prononce !

Lyon, 1er décembre 1858.

L'abbé Roux.

RENTRÉE DES FACULTÉS.

Le 17 décembre, à une heure et demie, a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences, la séance solennelle de rentrée des Facultés de Théologie, des Sciences et des Lettres et de l'École préparatoire de Médecine de la ville de Lyon. Longtemps avant l'ouverture de la séance, l'amphithéâtre ne pouvait contenir la foule attirée par cette solennité. On remarquait, aux premiers rangs de l'assemblée : M. le sénateur Vaïsse, chargé de l'administration du département du Rhône; M. Réveil, vice-président du Corps législatif; Mgr. l'évêque d'Autun ; M. le Procureur général Gaulot ; le représentant de l'autorité diocésaine, M. l'abbé Beaujolin, vicaire-général ; M. Lyonnet, président du Tribunal de Commerce ; M. le pasteur Buisson, président du Consistoire de l'Église réformée; M. Villemeureux, Inspecteur général de l'Instruction publique ; M. l'abbé Hyvrier, supérieur au collége des Chartreux, et plusieurs autres personnes de distinction appartenant au Clergé, à la

Digitized by Google

Magistrature ou à l'Armée. M. le Recteur de l'Académie, après avoir ouvert la séance, a prononcé l'allocution suivante :

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Appelé tous les ans à prononcer quelques paroles dans cette solennité, je voudrais à tout prix éviter les redites, échapper au lieu commun ; car je marche sur un sol épuisé, où germent et s'épanouissent difficilement des productions nouvelles. Toutefois, il peut se trouver encore des sujets qui, pour être anciens, n'en conservent pas moins le privilége d'inspirer toujours un nouvel intérêt. Le haut enseignement est bien de ce nombre. Assurément, dans cette séance qui lui est consacrée, il me serait malaisé de rencontrer mieux, sans sortir de la route vulgaire, et j'essaierai de vous dire, en esquissant quelques traits de son histoire, les services qu'il a rendus, ceux qu'il rend encore, ceux qu'il rendra toujours.

Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire des principales nations civilisées de l'antiquité, on trouve les germes d'un enseignement oral supérieur, ici plus restreint, là plus développé. Pour ne parler que des peuples dont nous procédons littérairement, je citerai la Grèce et Rome. En Grèce, dans les métropoles, comme dans les cités célèbres fondées par ses colonies : à Athènes, à Corinthe, à Syracuse, à Tarente, à Alexandrie, il se forme spontanément, au milieu du progrès des connaissances, un genre d'instruction dont le monde alors n'avait nulle idée : celui des Thalès et des Pythagore ;

Digitized by Google

des Socrate et des Platon ; des Zénon et des Aristote. A Rome, l'héritière et l'imitatrice d'Athènes dans les sciences, les lettres et les arts, le même développement intellectuel enfante le même genre d'enseignement. On sait avec quel enthousiasme les populations lettrées de toutes les grandes villes latines accouraient pour entendre la parole fleurie des rhéteurs.

Ce haut enseignement, il est vrai, n'est point coordonné comme il l'est de nos jours. Né de l'initiative de simples citoyens, riches de vertus, de savoir et de génie, il manque d'une organisation que ne comportait, d'ailleurs, ni le développement de la science, ni la forme de la société, et l'on ne voit nulle part que l'État le dirige et le rétribue. Seulement, à l'époque remarquable des Antonins, quelques essais, complétés plus tard par un disciple d'Ausone, l'empereur Gratien, sont tentés pour en régulariser l'exercice. Mais tout imparfait qu'il se montre dans sa constitution, il persiste et grandit, parce que, produit d'un immense mouvement intellectuel et moral, il est indispensable au développement, au maintien même de la civilisation qui lui a donné naissance.

Purifié dans ses inspirations par le Christianisme triomphant, il semble, un moment, acquérir de nouvelles forces ; bientôt, comme toutes les institutions, comme toutes les lumières du monde antique, il va se perdre et s'éteindre dans le chaos social amené par l'invasion des hordes de la Haute-Asie et du Caucase.

Il eût péri tout entier, sans doute, si Charlemagne ne fût venu former de ses débris épars la fameuse École palatine, germe et berceau de nos institutions universitaires. Ce fut la vive étincelle où s'alluma, dans les

Digitized by Google

premiers siècles du moyen âge, le flambeau qui éclaire le monde moderne. Saint Anselme, saint Thomas d'Aquin. Scott, Abailard, tous les grands scholastiques, enseignant de haut dans le cloître ou dans la cité, lui durent leurs connaissances et le succès de leurs leçons.

Alors, se fondait en silence, et de toutes pièces, cette Université de Paris, qui devait traverser, en se perfectionnant sans cesse, les siècles de la vieille monarchie. Aucun de vous, Monseigneur et Messieurs, n'ignore l'histoire de cette corporation célèbre. Vous savez que, née d'une heureuse inspiration du fils de Pépin, comme je vous le disais tout à l'heure, elle reçut du plus glorieux de ses successeurs, au début de ce siècle, une nouvelle et plus complète existence. Je n'entreprendrai point de raconter ce qu'elle a été, ni ce qu'elle a fait. Il est néanmoins, dans l'histoire du corps enseignant de la France, une circonstance très-importante à mon sujet, et que je ne puis omettre.

A son origine, l'Université trouva le haut enseignement tout formé, mais réduit, comme au temps de Platon et de Pythagore, à vivre de ses propres forces. Elle le recueillit, l'organisa et le mit généreusement, comme toutes les autres branches de l'instruction, sous sa puissante et vigoureuse tutelle. Dès lors il put se développer en paix et, sans crainte de l'avenir, mettre les générations au niveau des connaissances de leur temps. Ainsi fortifié, l'enseignement supérieur s'appela les Facultés. Vous le voyez, Messieurs les professeurs, votre origine est une des plus nobles et des plus glorieuses dont puisse se vanter une institution humaine : vous venez du cap Sunium, du Portique et des jardins

Digitized by Google

d'Académus; vous venez de Trajan, de Charlemagne et de Napoléon !

On n'a pas assez remarqué peut-être l'action profonde qu'exerce sur les âmes, chez un puissant peuple, un enseignement invariable de plusieurs siècles. Leibnitz disait avec raison : ***Donnez-moi l'instruction publique pendant un siècle, et je changerai le monde !*** Aussi, à partir du jour où, définitivement constituée, l'ancienne Université put, sans être troublée, diriger dans les voies du savoir la jeunesse française, elle adopta, comme règles incommutables de son enseignement, certaines maximes fondamentales. Créée dans un siècle de foi, dans un temps de lutte, où tout s'élaborait à grand peine : monarchie, administration, jurisprudence ; où, pour résister efficacement, il fallait être inévitablement corporation ou commune, elle mit et dut mettre en tête de son programme : ***Dieu***, ***le monarque***, ***le pays***, ***le droit***; on peut dire qu'en ceci elle fut la sœur du Parlement qui naissait en même temps qu'elle. Pour assurer la tradition de ses maximes, elle chargea les Facultés de les enseigner aux esprits d'élite que sa réputation attirait en foule et de toutes parts à ses cours. Il lui fallait des hommes forts, inflexibles dans le devoir, qui fissent triompher ses principes en toute occurence ; qui maintinssent la religion, en résistant à l'hérésie ; le droit, en défendant les priviléges du corps ; la France et la couronne, en luttant contre l'oppression des grands feudataires, ou le déchaînement des multitudes factieuses. Et ces hommes, elle les trouva dans tous les temps, parce que dans tous les temps elle eut souci de les préparer à la grandeur de leurs rôles.

Digitized by Google

En effet, parcourez nos annales; vous y voyez toujours surgir, dans nos plus déplorables agitations, des fils du haut enseignement universitaire, qui en atténuent la violence ou les apaisent; de pieux évêques, de courageux parlementaires, des chefs de l'Université même : un Gerson, un La Vacquerie, un L'Hospital, un de Mesme, un Matthieu Molé. Qu'ils appartiennent au clergé, à la magistrature, aux lettres, à la science; qu'importe ! ils sont tous enfants de l'Université, et des plus purs !

Je dirai davantage. La fortune, la gloire de la France, depuis tantôt cinq siècles, peuvent être revendiquées par l'enseignement supérieur comme son œuvre unique et personnelle. C'est là son honneur avant la Réforme, tant que l'Université resta le seul pouvoir enseignant; c'est son honneur encore, on peut le dire, après cette époque, car, Monseigneur et Messieurs, les hommes éminents, sortis de l'éducation des grandes corporations religieuses fondées au XVII[e] siècle, allèrent recevoir, pour la plupart, aux leçons des Facultés le sceau définitif de leurs aptitudes.

Si notre patrie est la nation chrétienne par excellence, la nation providentielle chargée d'assurer sur tous les rivages du monde le succès de nos croyances, le triomphe de notre civilisation; si, renommée pour son humanité et son désintéressement, autant que par son courage, elle éveille les sympathies de tous les peuples, policés ou barbares; si ceux qu'elle soumet s'assimilent si promptement ses lois, ses mœurs, ses habitudes; si elle n'a que des adversaires et pas d'ennemis; c'est que les hommes chargés, à toutes les époques, de ses intérêts ou de son honneur, dans les luttes ou les transac-

Digitized by Google

tions, avaient reçu quelques semences des fortes doctrines émanées de l'Institut universitaire.

Et ne croyez pas que la France seule soit appelée à participer aux bienfaits d'une instruction supérieure si largement, si chrétiennement conçue! La réputation de l'Université devient en peu de temps si grande, que, dès le XIII^e^ siècle, tous ceux qui ont le sentiment d'une haute destinée accourent s'asseoir sur les bancs où ses graves leçons se distribuent. C'est elle, c'est son enseignement suprême qui met le sceau à toute éducation d'où doit sortir en Europe une vie utile ou glorieuse, depuis l'Italien Dante, l'immortel épique du moyen âge, jusqu'au Suédois Thunberg, l'un des grands voyageurs du XVIII^e^ siècle (1).

Comme la royauté dont elle se disait la fille, l'Université ne put trouver grâce devant les novateurs inexpérimentés des assemblées révolutionnaires; elle disparut avec ses établissements, œuvre sublime des âges. Les Facultés qui faisaient sa force et sa gloire furent emportées par le torrent qui la déracinait; mais en tombant, ces nobles enfants d'une mère illustre laissèrent au cœur du pays toute une génération nourrie de leurs saines doctrines. Ce fut elle, cette génération d'élite, qui tenta d'arracher leur glaive aux fauteurs de la démagogie; elle qui, pure d'excès, puisa dans l'arsenal de la science les moyens de résister aux armées étrangères; elle enfin qui, se serrant autour d'un élu de la Provi-

(1) Il faut lire surtout, dans les mémoires de ce savant étranger, avec quel amour et quelle reconnaissance il parle des secours et des bienveillances de toute espèce qu'il trouve pour l'achèvement de ses études spéciales, chez les éminents universitaires de son ordre.

Digitized by Google

dence, sauva la patrie expirante sous les coups d'une populace égarée.

Dans cette réorganisation générale de tout un peuple, ces enfants de l'Université ne pouvaient oublier celle qui les avait faits si grands, si courageux, si purs. Leur chef, d'ailleurs, Napoléon Bonaparte, qui, dans ses féconds loisirs de Valence, avait si bien étudié la France de nos aïeux, savait de quelle puissante action étaient douées nos institutions universitaires. Il avait pu même, dans sa jeunesse, les juger à l'œuvre. Chargé de tout reconstituer, il trouvait dans ses coopérateurs des preuves vivantes de l'heureuse influence exercée par la discipline des colléges, par l'enseignement des Facultés. Il ne lui fut pas difficile de s'entendre avec ces hommes supérieurs, pour réparer tous les désastres d'une longue tourmente. Une loi rendit donc l'existence à l'Université; mais en la replaçant sur ses bases, l'immortel réorganisateur s'efforça, tout en tenant compte de la différence des temps et du changement des mœurs, de la rattacher aux traditions du passé. Par là, il la rendit si forte qu'elle put, avec succès, résister aux attaques de ses ennemis, comme aux imprudences de ses amis, sous tous les régimes héritiers du premier empire.

Dès ce moment, le Collége de France, les Facultés, les grands cours spéciaux qui constituent les hautes études reprirent, dans l'opinion, leur place, dans l'enseignement, leur prépondérance. Pleines de l'esprit qui animait leurs devanciers, les Facultés de l'Université impériale se mirent courageusement à la tâche. Grâce à l'instruction secondaire, cette préparation si féconde à l'enseignement supérieur, on vit renaître les bonnes,

Digitized by Google

les fortes, les religieuses études. Dans tous les ressorts de la France académique, s'élevèrent des pépinières de jeunes hommes destinés à combler les vides opérés par la démolition révolutionnaire. Cinq ans à peine s'étaient écoulés, qne l'immense solution de continuité faite dans notre enseignement national était renouée, tant se trouvait solidement reconstruit l'édifice universitaire !

Je ne suivrai point, Monseigneur et Messieurs, les Facultés dans leurs travaux, depuis le commencement du siècle ; vous en appréciez aussi bien que moi la grandeur et l'importance; l'œuvre de ces nobles ouvrières de l'intelligence et du savoir est trop visible pour qu'il soit permis de l'ignorer. Qui ne la reconnaîtrait dans cette foule si profondément instruite de prêtres, de magistrats, d'administrateurs, de savants, d'artistes, de médecins, de guerriers, de marins, d'agriculteurs, d'industriels, marchant avec un admirable ensemble dans toutes les voies où brille, où les guide le drapeau de la religion, de l'honneur et de la gloire, le drapeau de la France !

Par ce que les Facultés ont fait, dans un passé si voisin de nous, nous pouvons facilement juger de ce qu'elles peuvent préparer dans l'avenir qui s'avance. Soyons donc sans crainte pour cet avenir. Tant que resteront debout, entourées du respect des populations, leurs chaires relevées par Napoléon Ier, raffermies par son magnanime successeur, il se trouvera toujours en France assez de mérite et de savoir pour nous maintenir dans le rang élevé que nous occupons parmi les nations civilisées.

Remarquons-le, Monseigneur et Messieurs, dans cette activité soutenue des Facultés, l'enseignement supérieur

Digitized by Google

de Lyon occupe une large place, et par la part qu'il y prend et par le double avantage que votre ville recueille: progrès des études spéciales à chacune des chaires, amélioration morale produite par l'ensemble de l'instruction professionnelle. Je m'explique. Nos écoles supérieures, en donnant à leurs cours le charme qui attire et fixe un auditoire, ont su faire aimer la science et populariser le goût des études littéraires. Toutes, ainsi, dans l'ordre qui leur était assigné, ont atteint l'un des grands buts de l'enseignement, le but moral. Au milieu de cette métropole des plus magnifiques industries, où se meuvent, où se pressent tant de personnalités diverses de position, d'origine et de nature, gagner des âmes à l'étude des lettres et de la science; conquérir des cœurs à l'amour du travail; n'est-ce pas, Monseigneur et Messieurs, faire de la bonne, de la saine, de la vraie morale!

Je crois, que sans être taxé de témérité, on peut prédire à cette ville de longues et puissantes destinées; depuis, surtout, que nous la voyons si merveilleusement, si promptement transformée par une volonté puissante, énergique et féconde, éclose des inspirations d'un grand règne. Lyon, pour son bonheur, a su conserver, à travers les vicissitudes et les désordres de nos révolutions, les meilleurs éléments de la stabilité humaine: le dépôt des croyances religieuses, gage assuré de durée pour les États, selon Montesquieu; l'esprit d'ordre qui en est la conséquence; une intelligente modération en toutes ses affaires; enfin, cette suite dans les idées qui l'ont faite ce qu'elle est. La vieille cité de Plancus ira donc toujours grandissant, avec son splendide cortége d'industries; comme elle, grandiront ses hautes

Digitized by Google

institutions universitaires ; et, ville et Académie, se prêteront un mutuel appui : la ville, en appelant les Facultés à partager l'éclat de sa fortune ; les Facultés, en épanchant sur la ville les trésors de leurs enseignements divers.

Lorsque après tant d'orages politiques, des populations laissent périr les traditions de leurs pères, il est consolant de penser que le spectacle de la puissance industrielle, unie à la moralité dans l'intelligence, sera offert à nos neveux. Il ne faut pas s'en étonner, Monseigneur et Messieurs, le pays où doit se former une alliance aussi merveilleuse, est ce même *delta* du Rhône qui fut le berceau de la civilisation chrétienne dans les Gaules!

RAPPORT DE M. TABAREAU,

doyen de la Faculté des sciences.

MESSIEURS,

L'indulgence, avec laquelle vous avez accueilli jusqu'à présent mes comptes-rendus d'enseignement supérieur, m'autorise, encore aujourd'hui, à ne chercher à vous intéresser que par la seule importance du sujet sur lequel j'appellerai votre attention.

La question principale dont j'ai à vous entretenir est la modification récemment apportée aux études préparatoires à l'enseignement médical.

Tout progrès dans la valeur des hommes qui se vouent au soulagement de nos souffrances est un bienfait pour l'humanité, comme aussi, toute atteinte portée à leur instruction serait un malheur à déplorer.

Vous ne pouvez être indifférents à de si grands inté-

Digitized by Google

rêts, et mon devoir m'oblige, d'ailleurs, à exposer l'interprétation que les Facultés des sciences ont donnée aux conditions des nouveaux diplômes qu'elles seront bientôt appelées à délivrer aux jeunes étudiants des écoles de médecine.

Ce serait une erreur de croire que les restrictions annoncées pour la partie mathématique des examens soient aussi absolues que l'ont admis quelques esprits peu attentifs et, surtout, les jeunes aspirants aux carrières médicales.

Le programme de l'examen sur les sciences physiques est maintenu dans toute son étendue, et la conséquence obligée en est que, pour toutes les questions de physique dont les solutions exigent l'emploi de certaines méthodes mathématiques, ces méthodes doivent continuer à faire partie des études, alors même qu'elles ne seraient pas explicitement mentionnées dans le programme mathématique de l'examen.

Les candidats seront dispensés de leur exposition, mais non de leur étude; et ils devront fournir la preuve qu'ils savent en faire l'application intelligente et raisonnée à de nombreux problèmes de physique.

Les facilités consenties par le nouveau programme se réduisent donc à la supression des seules questions de mathématiques pures étrangères à toute application à l'examen sur les sciences physiques.

Notre indulgence serait impuissante à protéger ceux qui interprèteraient autrement les nouvelles conditions de l'admission dans les écoles de médecine. Les candidats ne doivent pas se dissimuler que le nouveau règlement leur impose un surcroît d'études. Les épreuves

Digitized by Google

littéraires du diplôme des sciences sont remplacées par celles plus étendues du programme entier des lettres, et les difficultés de l'examen sur les sciences resteront encore bien grandes, malgré les restrictions apportées au programme.

On se tromperait donc étrangement, si l'on ne voyait dans le rétablissement du baccalauréat ès-lettres et dans la réforme du diplôme scientifique médical, qu'un simple retour au passé. Le Ministre, dans sa sagesse, n'a pas rétabli l'ancien baccalauréat ès-sciences physiques, d'une valeur scientifique aujourd'hui insuffisante, et, élevant à un même niveau d'utilité les sciences et les lettres, il a imposé, pour conditions d'admission à la plus noble des carrières, la préparation littéraire la plus complète, et des connaissances approfondies dans les sciences applicables à la médecine.

La réforme dans le diplôme médical des sciences ne pouvait s'appliquer aux candidats plus nombreux qui se destinent aux carrières dont les mathématiques sont la base essentielle.

Les travaux de nos ingénieurs, l'exploitation de nos richesses minérales, les armes savantes, la marine, les chemins de fer, les grands ateliers de l'industrie française, font, chaque année, des appels incessants à la jeunesse studieuse attachée aux classes mathématiques de nos colléges, pour confier à ses efforts tous les éléments de la prospérité du pays.

De grands intérêts seraient en souffrance, si ces carrières savantes ne se recrutaient que dans les rangs de jeunes bacheliers n'offrant d'autre garantie que les épreuves incomplètes du baccalauréat médical, épreuves

Digitized by Google

suffisantes, sans doute, pour des élèves qui suivront plus tard les cours élevés des écoles de médecine, mais nullement en rapport avec l'instruction spéciale qu'exigent de nombreuses professions.

Toutes les raisons, qu'on a fait valoir pour ne pas exiger du jeune âge des candidats aux écoles de médecine les épreuves complètes des deux grades dans les sciences et les lettres, se reproduisent à l'égard des jeunes bacheliers qui se destinent à d'autres professions savantes ou à des carrières industrielles. Mais, pour ces derniers, les facilités d'examen, bien loin de porter sur la réduction des questions mathématiques qui doivent, au contraire, former la partie la plus importante des épreuves, ne pouvaient être obtenues qu'en diminuant la difficulté des épreuves littéraires.

Tel est le but qu'on s'est proposé et qu'on a atteint par l'institution du baccalauréat ès-sciences qui se compose d'un programme restreint sur les lettres et d'un programme très-développé sur les sciences.

Ces considérations, que je ne développe pas davantage pour ne pas abuser de votre attention, me paraissent dominer les questions si controversées du baccalauréat ès-sciences et de la bifurcation des études, qu'on pourra peut-être retarder jusqu'à l'année classique de seconde, mais qui sera maintenue, comme le seul moyen de satisfaire aux conditions d'aptitudes dont la diversité des carrières nous impose la loi.

Ces deux institutions de notre époque ne périront pas, et ma conviction se fonde sur la plus puissante des raisons, celle de la nécessité.

Cent quarante-huit candidats se sont présentés dans

Digitized by Google

la dernière année scolaire pour subir les épreuves du baccalauréat ès-sciences, les examens ont donné lieu à septante admissions et à septante-huit ajournements.

Un candidat, M. Lenormand, déjà bachelier ès-lettres, s'est signalé entre tous. Son examen dans les sciences a été couronné par neuf boules blanches, et lui a valu la mention très-bien, que les Facultés réservent aux seuls bacheliers dont les premières études annoncent un brillant avenir dans les sciences ou les lettres.

Au nombre des candidats qui ont obtenu la mention bien, je dois proclamer les noms de MM. Armand, Méhu, Durand, Gayet, Martin.

Les épreuves plus difficiles des divers ordres de la licence dans les sciences ont été subies par douze candidats.

La Faculté a été heureuse de conférer ce grade élevé à MM. l'abbé Chenevier, Rondepierre, Franck, Paris, Mayençon, Lorenti et Poncin.

Le plus haut grade, celui du doctorat, a été obtenu avec distinction par M. Pouriau, jeune et habile professeur de l'institut agricole de la Saulsaie.

Le compte que je rends annuellement des actes de la Faculté, dans notre séance solennelle de rentrée, est cette année pour moi l'occasion douloureuse de renouveler les regrets qui accompagnaient, il y a peu de jours, jusqu'à sa dernière demeure, le plus vénéré de nos collègues. M. Seringe, qui, dans l'accomplissement de sa longue carrière, ne devait goûter d'autre repos que celui de la tombe, est mort au moment même où, malgré son âge avancé, il allait remonter dans la chaire,

Digitized by Google

au pied de laquelle se pressaient depuis si longtemps les nombreux auditeurs de ses savantes leçons.

L'un de nous, juge plus compétent que je ne puis l'être de ses travaux scientifiques, s'est réservé d'être l'historien de sa vie si laborieuse et recueille, dans les annales des sciences, les titres nombreux de M. Seringe à l'estime des savants, titres précieux auxquels sa modestie n'avait pas donné tout le retentissement qu'ils devaient obtenir.

Je remplis un dernier devoir en témoignant au Sénateur, qui administre les grands intérêts de notre cité, la profonde reconnaissance du corps enseignant et des Sociétés savantes, pour la généreuse protection dont il a entouré la veuve du savant professeur dont nous déplorons la perte.

COMPTE-RENDU

SUIVI DE RÉFLEXIONS SUR LE BUT DE L'UTILITÉ PRATIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT,

PAR M. BOUILLIER,

doyen de la Faculté des lettres.

Ces comptes-rendus, où je reproduis fidèlement, non pas mes impressions personnelles, mais les impressions et les jugements de la Faculté tout entière, présentaient, depuis plusieurs années, sous des couleurs assez sombres, la situation des études littéraires jugées d'après l'épreuve décisive qui en est le but et l'achèvement. C'étaient, si vous vous en souvenez, des plaintes peu variées sur l'abaissement des études, sur la décadence du grec, du latin, de la philosophie ; c'étaient des avertissements

Digitized by Google

sévères pour la jeunesse, qui les prenait en bonne part, je dois lui rendre cette justice, sachant le sentiment qui les inspirait ; c'étaient enfin, pour conclusion, des chiffres menaçants d'échecs et d'ajournements. Vous en étiez sans doute fatigués, j'en étais fatigué bien plus encore.

Aussi combien suis-je heureux d'avoir aujourd'hui à faire des compliments et non des reproches, et d'annoncer la bonne nouvelle que les études classiques sont en meilleure voie à un auditoire qui s'intéresse si vivement à leurs destinées !

Depuis bien longtemps, jamais peut-être depuis que la Faculté existe, les résultats des examens du baccalauréat ès-lettres n'avaient été aussi satisfaisants que cette année.

En effet, 81 candidats sur 133, c'est-à-dire près des deux tiers ont été admis ; dix ont obtenu la mention *bien*, ce sont MM. Dumot, Salomon, Guiremand, Lespinasse, Aubert, Dormand, Genevey, Amadieu, Bardollet et Naville de Genève ; trois ont obtenu la mention *très-bien*, MM. Pardon, de l'institution des Chartreux, Lapaire, du lycée de Lyon, et Chassain, du collége de Roanne.

Les résultats de la licence, comme ceux du baccalauréat, ont été meilleurs ; neuf candidats se sont présentés, et quatre ont été admis, M. l'abbé Morin, de l'école des Carmes, M. l'abbé Rabbe, et MM. Minet et Couty, tous deux maîtres répétiteurs au lycée de Lyon.

Nous avons reçu deux docteurs, M. Duparay, professeur de rhétorique au collége de Châlons, et M. Grenier, professeur de rhétorique au lycée de Clermont. La thèse française de M. Duparay est une étude intéressante et complète des vues de Corneille sur l'art

Digitized by Google

dramatique, d'après ses discours, ses examens et ses préfaces. La thèse de M. Grenier sur la vie et les poésies de saint Grégoire de Nazianze est un livre où il y a beaucoup d'élégance, de vivacité, de verve; dont toutes les parties offrent de l'intérêt, et quelques-unes de la nouveauté.

Mais d'accord avec M. Grenier, sauf quelques détails et certaines exagérations, sur l'ensemble de la thèse française, la Faculté tout entière a été en dissidence avec lui sur le fond même de sa thèse latine, ***De descriptionibus apud Homerum***, où il soutient que les épithètes homériques n'ont aucune valeur, qu'elles sont mises au hasard, et qu'Homère, ce poète primitif, n'a pas décrit la nature qu'il avait sous les yeux, mais je ne sais quelle nature de fantaisie. Une latinité excellente et digne d'un ancien grand prix de l'Université, a atténué à nos yeux la gravité de ce paradoxe anti-homérique.

A qui, Messieurs, revient l'honneur de cette renaissance des études littéraires? Aux efforts de M. le ministre de l'Instruction publique pour relever l'enseignement des lettres du discrédit dont il était frappé, aux modifications heureuses du programme, aux mesures réparatrices énumérées dans mon rapport de l'année dernière, et qui déjà portent tous les fruits que nous en espérions.

A toutes ces mesures une autre est venue récemment s'ajouter, plus significative encore, le rétablissement, pour les étudiants en médecine, du baccalauréat ès-lettres, qui maintiendra le corps médical à la hauteur d'où un moindre degré de culture littéraire aurait pu le faire déchoir.

Quoiqu'il ne soit pas convenable de se louer soi-même,

Digitized by Google

j'ose dire que, de son côté et pour sa part, la Faculté des Lettres de Lyon a peut-être contribué à ce progrès, par la suite, par la fermeté avec lesquelles, dans les plus mauvais jours, elle a maintenu sans fléchir le niveau de ses grades (1).

Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter ici quelques courtes réflexions inspirées par le même esprit qui a présidé aux nouvelles mesures de M. le Ministre de l'Instruction publique, et en même temps quelques conseils, non plus aux candidats, auxquels, depuis dix ans, j'en ai déjà beaucoup donné, mais à nos jeunes bacheliers qui quittent aujourd'hui l'école pour le monde et les études classiques pour les travaux et les soucis d'un état. Nulle part ces réflexions et ces conseils ne me semblent mieux à leur place qu'en une pareille solennité où se trouvent réunis tous les amis les plus éclairés des sciences, des lettres et de la jeunesse.

Le dégoût des études générales et spéculatives est un des caractères de notre temps. De là le discrédit non seulement des études littéraires, non seulement de la philosophie, mais encore de toute la partie théorique des

(1) Je mentionne ici, suivant l'usage, les divers travaux des professeurs de la Faculté en dehors de leur enseignement.

M. de Laprade, membre de l'Académie-Française, a publié un nouveau volume de poésies, intitulé : *Idylles héroïques*. Paris, 1858, in-12.

M. Dareste de la Chavanne, une seconde édition considérablement augmentée de son *Histoire des classes agricoles*, *Paris*, Cuillaumin, in-8.

M. Philibert Soupé, suppléant de M. de Laprade, *Tableau de la littérature dramatique en Europe*, *Paris*, Durand, in-12.

M. Heinrich a fait deux lectures sur Schiller, à l'Académie de Lyon.

M. Bouillier a publié un Mémoire, lu à l'Institut, sur l'*Unité de l'âme pensante et du principe vital*, *Paris*, Durand, in-8.

Digitized by Google

sciences, des démonstrations, des méthodes et des considérations générales, et enfin de toute culture de l'esprit pour l'esprit lui-même. On ne fait cas que des connaissances pratiques, que des études spéciales et que de ce qui mène le plus vite à ce qu'on estime le plus pressé, à un état, au gain et à la fortune. Prenons garde que bientôt on ne puisse dire, de l'éducation d'aujourd'hui ce que Quintilien disait de l'éloquence de son temps : ***Nec quia sit honesta et pulcherrima petitur ipsa, sed ad vilem usum et sordidum lucrum accingimur*** (1).

C'est Messieurs, l'honneur de l'Université de résister à cette tendance, et si, par hasard, elle en avait reçu quelques atteintes, ce sera l'honneur du Ministre actuel de les faire disparaître.

N'allez pas croire, d'après ce début, que, perdu dans les nuages, qu'étranger à la réalité, je méprise, je rejette les connaissances pratiques, les études spéciales et professionnelles. Je ne méconnais ni les besoins de la société ni ceux des individus. Je sais qu'il faut à la société des hommes spéciaux, et aux individus des états pour vivre ; je sais qu'avec les seules généralités l'homme le plus habile est exposé à mourir de faim, qu'on ne vit en notre monde, que par les spécialités, et enfin que les études spéciales sont nécessaires à la connaissance approfondie et aux progrès de chaque science en particulier.

Je ne songe donc pas à les exclure, mais seulement à mettre en garde contre les empiètements et les usurpa-

(1) *Instit. or.*, lib. I, 12.

Digitized by Google

tions. J'approuve les études spéciales, pourvu qu'elles ne viennent qu'après une certaine culture générale de l'esprit; je fais cas des applications et des procédés pratiques, mais après les principes dont ils sont la conséquence, après les théories qui les relient, qui les expliquent et les éclairent. Remarquez, Messieurs, qu'ici il ne s'agit pas de l'enseignement primaire à aucun degré, mais d'un enseignement plus élevé qui a pour but de former des hommes appelés à travailler de la tête et non des mains, à penser pour ceux qui malheureusement ne pensent pas, à remplir toutes les carrières libérales; prenez garde encore que je m'adresse à des classes qui ont des ressources et du loisir pour l'étude. J'apprécie autant que qui que ce soit l'enseignement de notre grande école de La Martinière, si bien approprié aux besoins de ceux qui le reçoivent; mais ce qui est bon, ce qui est excellent à La Martinière, serait détestable dans un lycée.

L'inutilité, voilà le redoutable anathème qu'on a lancé sur les lettres, sur la philosophie, sur les études théoriques en général; l'inutilité, voilà ce qui les empêche de trouver grâce auprès d'un certain nombre d'hommes positifs. Sans doute, Messieurs, l'utilité doit être la fin de tous les systèmes d'études et de toutes les méthodes. Qui le nie? Qui jamais a pris parti pour un enseignement inutile? Mais quelle doit être la nature de cette utilité? Voilà sur quoi il importe de s'entendre; voilà la question.

Pour parler suivant le goût du jour, j'accorderai que l'éducation doive être professionnelle. En effet, il est une profession qui nous est commune à tous, qui est de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les conditions, une

Digitized by Google

profession qui domine toutes autres et dont les sévères obligations s'imposent à chacun de nous. Quelle est, Messieurs, cette grande, cette universelle profession ? Ce n'est pas celle d'ingénieur, de teneur de livres, de soldat, d'avocat, c'est celle d'homme, c'est celle d'être raisonnable. Être homme, être véritablement homme par le perfectionnement de la raison, par l'esprit et le cœur, n'est-ce pas là pour tous la grande affaire, n'est-ce pas là l'utilité suprême, si toutefois ce mot d'utilité, selon la remarque de Mme de Staël, est assez noble pour exprimer les besoins de l'âme ? Il est étrange qu'il faille rappeler, qu'il faille défendre une vérité consacrée par tant d'autorités, depuis Quintilien jusqu'à la Logique de Port-Royal et à Rollin, depuis Rollin jusqu'à notre grand et immortel fondateur, jusqu'à Napoléon, une vérité qui semblait devoir être à tout jamais, et pour tous, la base d'une sage éducation.

Considérez cependant ce qui doit arriver quand on a le malheur de l'avoir un instant méconnue ; voyez à quels tiraillements, au gré de toutes les modes et de tous les intérêts, l'enseignement public sera en proie ; voyez comme chacun voudra l'attirer à soi, en faire une sorte de pépinière exclusive au profit de telle ou telle carrière, y ajouter ou en retrancher quelque chose à sa guise ! Faut-il s'en étonner, l'utilité pratique ayant précisément pour caractère de varier d'individu à individu ? Si donc vous la prenez pour but de l'éducation générale, comment ferez-vous d'une manière équitable toutes les parts, comment, en contentant les uns, ne pas mécontenter les autres ? Vous me contraignez à apprendre l'arpentage, aux dépens peut-être de la science des principes de la géométrie, et jamais de ma vie je n'aurai un

Digitized by Google

arpent à mesurer. Vous m'apprenez l'anglais, et non le latin, sous ce même prétexte d'utilité pratique; c'est l'espagnol, dont j'ai besoin pour voyager, pour commercer et pour vivre.

Ainsi le système de l'utilité pratique est un système menteur, qui souvent va précisément au rebours des besoins et de l'utilité pratique particulière de chacun. Où donc est ici l'équité, où est la conformité réelle, et même possible, à ce but chimérique auquel ce qu'il y a de plus excellent dans l'homme est si impitoyablement sacrifié? La justice distributive, qui consiste à n'enseigner à chacun que ce dont chacun a également besoin, ne peut exister dans l'éducation commune, qu'avec le principe de l'utilité intellectuelle et morale.

Pour atténuer cet inconvénient, on hâte, on multiplie les spécialités. Qu'arrive-t-il? On tombe dans un inconvénient plus grand encore, on force les enfants et les familles à faire un choix qui décide de l'avenir quand tous les éléments manquent encore aux uns et aux autres pour prendre cet engagement décisif et fatal, et pour prononcer, en connaissance de cause, des vœux perpétuels. Spécialités prématurées, contrainte des vocations, choix aveugle, voilà donc encore des conséquences nécessaires d'un système d'éducation où prédomine ce point de vue inférieur, ce point de vue faux de l'utilité pratique.

Cependant, au milieu de tout cela, que devient l'esprit lui-même? que devient « ce fonds, comme dit Rollin, que tout homme qui sent la noblesse de son origine et de sa destinée, est chargé de mettre en valeur, ce fonds si riche et si fertile, si capable de productions

Digitized by Google

immortelles, et seul digne de toute son attention? » Soumis à un enseignement plus ou moins mécanique, il en sortira incapable de saisir la raison des choses, d'en embrasser plusieurs d'une seule vue, d'aller d'un principe à une conséquence, d'apprendre et de trouver quoi que ce soit par lui-même. La mémoire est accablée, l'esprit demeure vide.

Ajoutons que rien, en général, ne s'enseigne plus difficilement sur les bancs de l'école que les applications et les procédés pratiques. C'est le besoin, l'habitude, l'expérience qui seront un jour les meilleurs maîtres. D'ailleurs ce que l'esprit sait de la sorte, ne repose que sur un fondement bien fragile, celui de la mémoire. Que la mémoire fasse défaut, tout est perdu sans retour, tout s'évanouit sans laisser de traces, car l'esprit n'a pas appris à apprendre, et il n'a point de voie pour le retrouver. C'est sans doute une belle et excellente chose que la mémoire. Non seulement sans la mémoire il arriverait, ce que Voltaire s'amuse à décrire, dans sa spirituelle allégorie de l'*Aventure de la Mémoire*, une perturbation, un embrouillement général de toutes les relations humaines. Mais à vrai dire, aucune connaissance ne serait possible, ou du moins toute connaissance aussitôt formée, aussitôt s'évanouirait. Je n'ai donc garde de lui faire son procès. Et cependant tel est le rôle qu'elle joue aujourd'hui, au détriment de facultés supérieures, dans l'enseignement et dans les examens, et si souvent nous nous trouvons face à face avec elle toute seule, que j'ai peine, je l'avoue, à lui rendre hommage et à ne pas laisser ici même percer contre elle ma mauvaise humeur. Puisse me le pardonner la

Digitized by Google

déesse Mnémosyne, cette fille du Ciel et cette mère des Muses !

Mais alors même que la mémoire demeurerait fidèle, ne suffira-t-il pas de la moindre circonstance qui varie, d'une seule donnée qui ne sera plus identiquement la même, pour que l'esprit se trouble et s'embarrasse dans l'application du procédé dont il ignore la théorie. Laplace a dit que les méthodes générales sont aussi les plus courtes et les plus simples ; rien jusqu'à présent n'a prouvé le contraire.

Ces objections n'atteignent pas, il est vrai, les études spéciales théoriques qui, loin d'exclure la force et la profondeur, en sont, à un certain degré, la condition presque nécessaire. Mais, prenons garde, nous voici en présence d'un autre danger. Si ces études exclusives et spéciales sont commencées avant le temps, si elles ne sont pas entées, pour ainsi dire, sur une préparation générale de l'esprit, elles pourront donner la force, mais, j'en ai peur, aux dépens de la justesse.

Que diriez-vous, Messieurs, d'un système de gymnastique qui exercerait les jambes et non les bras, le bras gauche et non le bras droit ? Or tel est, à mes yeux, un système d'enseignement qui, rompant l'équilibre naturel et l'exercice harmonieux des facultés, commence, dès le principe, par en développer une aux dépens de toutes les autres ? Voyez ce monstre, chez lequel un organe développé outre mesure a absorbé la nourriture de tous les autres ; c'est le risque que court un esprit formé sous un pareil régime.

Qui n'est habitué qu'à manier certains principes, par exemple les principes nets et simples des mathématiques,

Digitized by Google

bien souvent s'égare, et même s'expose à extravaguer, quand transportant cette méthode hors de son domaine propre, il l'applique à des principes et à des choses beaucoup plus complexes qui n'en sont pas susceptibles. Aussi que d'esprits droits en un ordre d'idées, sont faux en tout le reste ! Méfiez-vous, l'expérience l'a prouvé, des raisonnements et des systèmes d'un mathématicien ou d'un chimiste trop exclusifs dans les questions sociales et politiques. Quel n'est pas leur penchant à traiter, à combiner les hommes comme des unités abstraites ou des molécules ! D'un autre côté, qui est étranger aux mathématiques pourra bien manquer d'attention, de force, de rigueur, pour saisir un principe abstrait, pour en déduire toutes les conséquences. Mais je vous renvoie à un grand géomètre, à Pascal, et à son admirable analyse de la différence de l'esprit de géométrie et de l'esprit de finesse (1). Ne craindrez-vous pas aussi que l'élève en médecine tout à fait étranger aux sciences de l'esprit, ne soit disposé à croire qu'il n'y a au monde que la matière et des choses visibles, et que le corps est l'homme tout entier ?

Tel est donc le grand écueil des études exclusives. L'amplitude, la justesse générale de l'esprit, l'exactitude du jugement, cette qualité si précieuse et si rare, au dire de la Logique de Port-Royal, ne s'acquièrent qu'au prix de ce perfectionnement général de la raison qui doit être le but des études classiques. Voilà pourquoi elles doivent mettre en jeu toutes les facultés de l'intelligence, initier l'esprit à toutes les méthodes, suivant la

(1) Pensées, page 101, édit. Havet.

Digitized by Google

diversité des objets que présentent l'homme et la nature, et posséder une sorte d'universalité en petit, par l'union, dans une certaine mesure, des mathématiques et des sciences physiques avec les lettres et la philosophie.

Ainsi, Messieurs, rien n'importe plus en réalité dans l'enseignement que ce qui importe le moins, ou même que ce qui est nuisible, suivant certains esprits, à savoir les explications, le raisonnement, les théories; ainsi, dans l'intérêt de l'amplitude de l'esprit, de la justesse et de l'exactitude du jugement, dans l'intérêt même d'une certaine harmonie et d'une sorte d'unité morale des intelligences, serait-il à souhaiter qu'on pût reculer davantage ce moment si critique des études spéciales, pour diriger sous une même discipline, pour faire marcher de front vers un même but, le plus longtemps possible, la jeunesse tout entière de nos lycées. Combien vite, avec des esprits plus forts et mieux préparés, les études spéciales ne regagneront-elles pas le temps que je semble vouloir leur ravir! Nulle part on ne le sait mieux que dans ce grand lycée de Lyon où, chaque année, nous voyons les premiers numéros de l'École Polytechnique conquis par les meilleurs bacheliers ès-lettres.

Mais s'il n'est pas bon de commencer, il est bon, au contraire, de finir par une étude spéciale, par une étude de choix et de prédilection, qui excite, qui passionne l'esprit, qui l'entretienne actif et éveillé jusqu'au terme de notre vie. Je ne parle plus des études spéciales nécessaires pour telle ou telle carrière, pour le droit, la médecine, les ponts et chaussées, etc., mais

Digitized by Google

des études spéciales, libres et volontaires, en dehors des occupations professionnelles de chacun.

Je m'adresse donc maintenant, aux jeunes gens munis de leurs diplômes, qui vont embrasser un état et se gouverner eux-mêmes. Jeunes bacheliers, en quelque carrière que vous entriez, dans le commerce et dans l'industrie, comme dans le barreau, la magistrature et la médecine, gardez-vous bien de jeter tous vos livres; mais faites un choix et ménagez soigneusement dans votre existence un petit coin pour les choses de l'esprit. Le goût de l'étude n'est-ce pas un des fruits les plus précieux, qu'en franchissant la porte du lycée, vous deviez emporter avec vous? Ne prétextez pas les affaires, n'allégu ez pas le manque de temps, voyez combien en perdent les plus occupés, voyez combien il en reste pour les plaisirs!

Gardez donc ou créez-vous une étude de prédilection; c'est le feu sacré qu'il ne faut jamais laisser éteindre. Si vous ne vous sentez pas propres aux hautes spéculations de la philosophie, cultivez une langue, une littérature, ancienne ou moderne; rassemblez des matériaux pour l'histoire de votre pays, travaillez à l'histoire d'une époque, d'une ville, d'un château, d'une ruine; ou bien tournez-vous du côté de la géologie, de la chimie, de l'histoire naturelle, ayez votre laboratoire, classez des fossiles, des minéraux, des plantes, des insectes. Labruyère se moque d'un amateur d'insectes, le premier homme de l'Europe pour les papillons, qui en a de toutes les tailles et de toutes les couleurs et qui est plongé dans une amère douleur par la mort d'une chenille, et

Digitized by Google

quelle chenille ! (1) Eh bien, j'aimerais mieux que, vous aussi, vous devinssiez épris de cette chenille, que de n'avoir aucun goût, aucune passion, en dehors de vos affaires et de vos plaisirs !

Toute l'histoire littéraire de notre ville et de notre Académie, dans le présent comme dans le passé, semble venir éloquemment à l'appui des conseils que je vous donne, par les nombreux et célèbres exemples qu'elle vous offre de la possibilité de cette alliance de l'étude avec les affaires ! Voyez parmi nos médecins les praticiens les plus habiles et les plus occupés trouver du loisir pour les lettres, pour les questions de morale (2), pour les travaux d'érudition. Parmi nos commerçants et nos industriels, il en est dont le nom est cité avec honneur en économie politique, d'autres qui se sont signalés par de fécondes applications de la science à l'industrie, d'autres enfin qui sont célèbres en France et en Europe par leurs belles collections de livres ou de médailles. Dugas-Montbel, le traducteur d'Homère, a été négociant ; Ballanche a été imprimeur.

Ce nom, Messieurs, nous en rappelle à tous un autre

(1) Chapitre de la Mode.

(2) Je n'avais pas osé nommer, de peur de blesser sa modestie, celui qui était ici présent à ma pensée. Mais, depuis cette séance, la mort nous l'ayant ravi, je dois dire que ce modèle proposé à la jeunesse, était M. le docteur Bonnet, correspondant de l'Institut, associé de l'Académie de médecine et le plus illustre représentant de la médecine lyonnaise. M. Bonnet a d'autant plus de droit, dans ce discours, à un pareil hommage que, depuis 1850, il n'avait cessé de défendre les mêmes idées avec toute l'autorité de sa haute position et de son talent, dans ses mémoires et discours sur l'influence des sciences et des lettres dans l'éducation et sur l'oisiveté de la jeunesse.

Digitized by Google

déjà presque aussi glorieux, celui de M. de Laprade, notre collègue qui, comme je le prédisais devant vous, il y a deux ans, est allé remplir la place laissée vide par Ballanche à l'Académie française. Quoique avocat, quoique professeur, M. de Laprade n'a pas cessé d'être poète, et le voilà qui, grâce à ses beaux vers, va prendre place à côté de ces écrivains, de ces penseurs illustres sortis comme lui de l'Université, et dont les noms sont dans toutes les bouches. Puisque l'Université devait avoir aussi l'honneur de donner un poète à l'Académie française, à la place d'un autre que, malgré son talent, elle eût désavoué, ce poète devait être, comme M. de Laprade, en parfaite conformité avec le grand précepte de Boileau :

> Que votre âme et vos mœurs peintes dans vos ouvrages
> N'offrent jamais de vous que de nobles images.

Jeunes gens, si vous ne pouvez viser aussi haut, ce qui n'est donné qu'à un bien petit nombre, pourquoi n'aspireriez-vous pas à avoir un jour une place et à jouer un rôle dans ces Sociétés savantes de la province, dont l'importance grandit tous les jours; pourquoi même n'élèveriez-vous pas vos prétentions jusqu'à cette Académie de Lyon, la plus grande de toutes en France après l'Institut, et où depuis près de deux siècles se sont succédé tant d'hommes célèbres dans les sciences et dans les lettres?

Quand vous ne réussiriez pas à vous faire un nom dans la science, du moins vous serez-vous donné la plus noble, la plus douce, la plus pure des distractions. De combien de pensées mauvaises, de combien de tentations dangereuses, cet amour de l'étude ne vous aura-t-il pas préservés ? ***Quanto plus delectationis habiturus,***

Digitized by Google

dit Quintilien que vous me permettrez de citer encore, *quam ex ineruditis voluptatibus! Dedit enim hoc Providentia hominibus munus ut honesta magis juvarent* (1).

Mais ce goût de l'étude, cet amour de la science est un fruit que jamais ne donnera un enseignement où le mécanisme l'emporterait sur le raisonnement, la routine et le métier sur la science. Revenons donc, Messieurs, de plus en plus à cette grande vérité, dont il est si dangereux de s'écarter, que le but de l'enseignement est avant tout de former l'esprit et le cœur. Gardons-nous, par une précipitation aveugle et inconsidérée, de mettre les moyens et les instruments à la place du but, et pour vouloir tout sacrifier à l'utilité, n'allons pas follement sacrifier l'utilité suprême !

(1) Inst. or., lib. I, V. XII.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE. — QUELQUES MOTS SUR M. JACOMIN.

Jacomin, né à Lyon, fit ses études de peinture à l'École Impériale des beaux-arts de cette ville. Il est l'auteur de gracieux et naïfs tableaux de genre et d'un nombre considérable de portraits, dont plusieurs sont très-remarquables.

Quoiqu'il sentît combien l'étude des grands maîtres de l'Italie lui serait profitable, il ne voulut point se séparer de ses parents dont il était le soutien. Il nous semble encore entendre les paroles si simples et si empreintes de bonhomie que sa mère répétait souvent : « C'est le beau jour de la Chandeleur, en février « 1789, disait-elle, qu'est né mon beau et bon fils Jean-Marie. « Cet enfant nous donne toute sorte de satisfaction. L'Empe- « reur l'a exempté de la conscription pour son talent : il a eu « tous les premiers prix de l'École Impériale des beaux-arts. »

Après la mort de ses parents, Jacomin se maria et eut une fille. Bonne et sensible comme son père, elle fut pour lui une douce consolation, lorsque le malheur, venant frapper cette paisible famille, Jacomin perdit son épouse.

Cette épreuve cruelle ne fut malheureusement pas la seule, un dernier coup devait bientôt l'accabler. Sa fille chérie, victime de son dévouement à l'amitié, s'éteignit dans ses bras à l'âge de dix-huit ans.

Resté seul, Jacomin devint sombre et taciturne. Atteint d'un profond découragement, ne prenant plus aucun soin de son existence, il ne tarda pas à rejoindre les objets de son affection. Il mourut à Lyon, le 5 mai 1858, presque subitement.

Jacomin conserva toute sa vie les sentiments affectueux qui le distinguaient dans sa jeunesse : il fut bon fils, bon frère et ami dévoué. Jamais on ne l'entendit médire de ses collègues en peinture, aussi était-il aimé de tous ceux qui le connaissaient.

Son intention était de se retirer à Chessy, dans sa ferme, dont nous donnons ici le dessin, et d'y partager ses instants entre le culte des beaux-arts et la lecture de son auteur favori Jean de La Fontaine. Dieu en a ordonné autrement....

D'après les intentions de Jacomin, son corps a été transporté au cimetière de Chessy, où il repose entre sa femme et sa fille.

T.

Digitized by Google

OBSÈQUES DU Dr AMÉDÉE BONNET.

Il y avait à peine un mois que le docteur Amédée Bonnet avait prononcé de graves et touchantes paroles sur la tombe du docteur Gensoul, et, comme le docteur de Polinière, après avoir fait l'éloge du docteur Viricel, ce devoir rempli, l'orateur frappé à son tour allait subitement rejoindre celui dont il avait honoré la mémoire. La maladie de M. Bonnet, les progrès du mal, cette mort si prompte au moment où tout ce qui peut rendre une existence enviable était obtenu, avaient jeté la ville dans la consternation; aussi chacun avait-il répété d'avance ce que le docteur Teissier exprimait avec une si douloureuse éloquence devant la tombe de son maître et de son ami. « Oh! la ville entière a raison de pleurer, car elle vient de perdre un de ses enfants les plus utiles, une de ses grandes illustrations! La science perd un penseur profond, aux conceptions ingénieuses et puissantes; les lettres, un ami et un défenseur éclairé; la morale publique, un apôtre; notre École, un professeur éminent dont l'impulsion était chaude et féconde; la France, un de ses chirurgiens les plus illustres; et nous, ses élèves, un père, un maître bienveillant, le guide de nos intelligences et de nos cœurs! »

La ville entière, en effet, a pleuré celui qui était aussi grand par la moralité et le caractère que par l'intelligence, et quatre mille personnes suivant son cercueil, une foule immense dans le deuil, ont témoigné combien la reconnaissance et l'admiration étaient encore vivaces dans notre siècle trop calomnié. Les administrateurs du département et de la cité, les chefs de l'armée, le clergé, les corps savants, la magistrature, le barreau, toutes les notabilités de la science, des lettres, de l'industrie, se pressaient autour de celui dont la vie et la mort avaient été d'un si grand exemple. Après les prières de l'église, le cortége a gravi ce triste chemin de Loyasse, si connu de tous ceux qui ont pleuré, et là, des amis, les hommes les plus connus, les plus distingués de la cité, ont rendu un dernier hommage à la mémoire du grand chirurgien: M. Paul Sauzet, président de l'Académie impériale des sciences, des lettres et arts de Lyon, au nom de la Compagnie; MM. Barrier

Digitized by Google

et Diday, pour les hospices et la Société impériale de médecine, M. Teissier, au nom de la famille, M. Dron au nom des Élèves de l'École, M. Antoine Mollière, au nom des vieux amis. Voici les paroles éloquentes prononcées par notre grand orateur et écoutées au milieu des larmes :

DISCOURS DE M. SAUZET.

Il y a peu de jours, la cité en deuil conduisait à sa dernière demeure un de ses plus illustres enfants, dont la renommée était devenue une des richesses de la chirurgie européenne, une des gloires de sa ville natale.

Au milieu de ce lugubre cortége où j'apportais le silencieux hommage d'une amitié de quarante ans, je me sentais profondément ému en écoutant une voix grave et touchante peindre en traits saisissants cette noble figure, illustrée dans la science, épanouie dans la charité, endormie dans la foi.

Il ne s'est pas écoulé un mois... et voilà que cette voix puissante s'est déjà éteinte dans le silence de la tombe... et c'est la mienne, altérée par tant d'épreuves, qui doit trouver dans la sainteté du devoir la force de lui dire un suprême adieu.

Puisqu'il m'a été donné d'être le prédécesseur et le successeur de cet illustre ami dans la présidence de cette Compagnie qu'il a tant servie et honorée, je ne puis faillir à la mission de reporter à sa mémoire les hommages de ses confrères désolés.

Mais que dire de sa vie que vous ne sachiez mieux que moi? quelles paroles vaudront les angoisses de la cité, tressaillant douze jours entre la crainte et l'espérance, consternée maintenant du coup qui la frappe sans qu'elle ait eu le temps de s'y préparer, couronnant cette grande vie par une pompe à la fois si douloureuse et si triomphale.

Son nom! la science comme l'industrie, la piété comme la bienfaisance l'ont popularisé dès longtemps dans notre ville.

Sa famille! la considération l'environne. Il avait reçu d'elle l'honneur, il lui a légué l'illustration et l'éclat.

Digitized by Google

Ses succès, il appartient à d'autres de les apprécier mieux que moi ; mais qui ne sait que, jeune encore, il emporta dans nos grands concours la palme dont l'antique tradition de la confiance publique s'est habituée à faire le sceptre de la chirurgie du Midi de la France. Dans cette dynastie d'élite il prit une place d'élite.

Il avait reçu en dépôt un vaste héritage de science et de renommée. Il enrichit l'un de nouveaux trésors et fit rayonner l'autre d'une nouvelle splendeur.

La Providence lui avait tout donné pour cette mission privilégiée....: la rare alliance d'un grand esprit et d'un grand caractère, une intelligence élevée, un cœur chaud et généreux, une franchise transparente, une fermeté efficace, une sensibilité profonde, l'inspiration de la nature, la persévérance du travail, la force qui donne l'autorité, la persuasion qui la fait aimer.

Il était aimé de ses malades, car au milieu des crises les plus redoutables il fut le sauveur de beaucoup, le consolateur de tous. Puis, le péril passé, il restait leur ami, même leur bienfaiteur; et la main qui s'était montrée pour guérir leur blessure, s'est cachée discrètement plus d'une fois pour secourir leur misère.

Il était cher à ses élèves ; sa parole magistrale et paternelle imprimait à tous l'élan de l'activité, l'essor de la confiance.

Cette reconnaissante jeunesse éprouvait pour son maître un mélange de dévoûment et de respect. Le dévoûment s'est montré admirable jusqu'à la fin ; le respect n'est pas fini. Le culte de sa mémoire demeurera. On s'honorera de vénérer son nom.

Ce nom, chacun avait voulu s'en décorer. Tous les corps savants s'en emparèrent comme de leur plus cher patrimoine ; l'Académie ne se contenta pas de l'appeler dans son sein, elle voulut le placer à sa tête, elle lui dut un précieux et assidu concours.

Cette intelligence avait de la place pour toutes les lumières ; ce zèle, du temps pour tous les devoirs.

Il suffisait aux sciences et aux lettres, il traça un jour leur éloquent parallèle, et si sa délicate modestie sem-

Digitized by Google

blait faire pencher la balance en faveur des lettres; il prouvait par son style et son exemple l'indissoluble alliance de ces deux grands rayons de l'esprit humain, qui ont jailli de la même étincelle et qui remontent sans cesse à leur commun et céleste foyer.

Cette alliance lui était surtout chère, il ne voulait rien qui la pût rompre; il lutta de toute l'énergie de sa plume contre une regrettable séparation qui semblait vouloir rabaisser la médecine et isoler les lettres. Cette indépendance calme et courageuse qui ne faillit jamais aux corps savants, et qui sait avertir sans amertume comme sans faiblesse, se fit écouter à la fin. La réparation est venue; les lettres ont été rendues à la médecine et il est revenu à l'éloquent écrivain une grande part dans la gloire de cette réhabilitation qui a également profité à la cause de toutes deux.

Il servait toutes les grandes causes; celle du travail avant tout : il le consacrait, par son exemple, il voulut aussi le prêcher par sa parole, dans une œuvre remarquable dont la ville s'est honorée et que l'étranger a relue avec admiration. Le travail... il n'en exempte personne, pas plus la fortune que la naissance et le génie. Le travail est la loi de la création, la condition du vrai progrès, la garantie de la vertu, la puissance vitale du siècle.

Pour lui il est resté inébranlablement fidèle à cette règle sainte. Enseigner, guérir, écrire, inventer, exécuter, servir l'humanité, monter à la science, agir, avancer toujours, sans autre diversion que la noble pratique de ses devoirs de chrétien et l'éducation de ses enfants dont il se plaisait à former la jeunesse en les charmant par ses graves et suaves paroles :

Telle fut l'histoire de sa vie.

Ce travail sans relâche l'aurait-il dévoré avant le temps ? Ou bien cette vive sensibilité qui n'épuise pas le cœur mais qui use les forces, serait-elle en effet, pour une profession qui ne soulage ceux qui souffrent qu'en souffrant avec eux, un piége permanent qui abrége tant de vies et explique tant de catastrophes prématurées, accomplies en si peu de temps ? »

Digitized by Google

Je ne sais. J'ignore à quel prix Dieu fait acheter les faveurs de la science et la rançon de l'humanité soulagée ; mais si cette perspective nous attriste pour la destinée des consolateurs de l'humanité, elle ne les découragera jamais. J'en ai pour garant la magnanime parole de celui que nous pleurons et l'histoire de cette généreuse profession pour laquelle mes origines me donnent peut-être quelque droit de répondre, puisque pendant tant de générations, elle a rempli et honoré la vie de mes pères... Non : jamais le poste du devoir ne restera vide, surtout quand il sera celui du péril. Un tombe, deux lui succèdent : le dévouement sera aussi infatigable que la douleur. La science ne se laisse vaincre par rien. Elle a poursuivi elle-même les plus horribles fléaux ; elle a eu ses martyrs comme la charité, et par la charité.

La charité d'ailleurs devient plus ardente encore alors qu'elle s'allume à un céleste flambeau. De nos jours plus que jamais la haute science sent le besoin de se rapprocher de Dieu. Plus elle s'élève en pénétrant le secret de ses œuvres, plus elle s'agenouille profondément devant le sublime ouvrier. Plus elle mesure l'abîme où les fausses lueurs pourraient l'entraîner, plus elle remonte et s'élance vers cette divine lumière qui l'aide à franchir les derniers échelons en lui montrant le ciel.

Cette auréole devait guider surtout la médecine qui étudie sans cesse le Tout-Puissant dans l'œuvre la plus parfaite de sa création. Tous nos grands médecins lui sont restés fidèles. Et, sans parler d'un passé récent encore, trois exemples mémorables ne viennent-ils pas d'éclater en six mois ? L'un avait voulu visiter Rome, et était revenu mourir dans sa terre natale, après s'être fortifié sur la terre des ineffables consolations. Un autre a trouvé dans les aspirations célestes le courage d'épuiser le calice que la mort lui a versé goutte à goutte pendant neuf mois sans relâche et sans espérance. Celui que nous pleurons leur a dû la force de résister à un coup de foudre. On ne puise que là une patience qu'aucune douleur ne lasse, un courage qu'aucune surprise n'abat : et pourtant la surprise fut si douloureuse ! Que d'attaches à la vie ! l'amour de la

Digitized by Google

cité, le respect de l'étranger, des amis fidèles, chaque jour un nouveau succès, tout un été, épanoui de maturité, de bonheur et de gloire, florissant encore de sève et d'avenir, les douceurs de la famille, une épouse chérie fière des enfants que Dieu lui a déjà donnés, heureuse de ses espérances nouvelles, un berceau que le deuil environne avant qu'il soit ouvert, il a fallu quitter tout cela... Il a tout quitté avec le déchirement du cœur, mais le courage de la confiance. Qui dira ces héroïques et solennels adieux? Qui pourra peindre ces scènes douloureuses et touchantes qu'on admire et qu'on déplore, qui navrent et qui consolent? Aujourd'hui le cœur se serre quand on ose les entrevoir : l'avenir seul pourra les contempler avec sérénité.

Et moi aussi, j'avais reçu ma part dans ces séparations douloureuses. Sa bienveillance, que je trouvai toujours si délicate et si empressée pour ma solitude, m'est restée fidèle jusqu'au bout. Il a voulu me voir à son lit de douleur, aux confins des deux vies. Jamais je n'oublierai ses paroles si doucement émues de nos sympathies fraternelles, ce noble et touchant regard où la fermeté de la foi et la sensibilité du cœur semblaient vouloir nous consoler par une dernière lueur d'espérance. Avec quels tressaillements nous nous étions rattachés à ce rayon suprême! Mais la Providence a ses impénétrables décrets. Cette vie qui pouvait être encore si longue pour le bien à faire, elle l'a jugée pleine par le bien déjà fait et mûre pour la récompense. Ce serrement de mains, si religieusement expressif, était le dernier adieu sur cette terre. Je ne devais plus lui parler qu'à travers le voile de la tombe, dans ces lieux funèbres qui oppressent l'âme par tant de lointains et de prochains souvenirs; je ne devais plus le revoir qu'au rendez-vous des éternelles espérances!

Adieu, illustre confrère, noble ami! Recevez les adieux de notre cité. Elle a béni vos services, elle gardera votre mémoire. Les larmes de cette jeune et belle famille n'auront pas coulé en vain sur son sein. Vos enfants lui appartiennent; ils appartiennent surtout à vos amis. Ceux que l'âge incline vers le passé ne pourront que leur redire votre nom

Digitized by Google

et leur montrer l'avenir. La brillante jeunesse à laquelle cet avenir appartient aidera à leur frayer le chemin. Ceux que vous avez formés se consoleront de vous avoir perdu en rendant à leurs premiers pas l'appui qu'ils reçurent de votre sagesse. Mais vos fils apprendront de vous seul comment on sème sur ses pas la lumière et les bienfaits; comment on laisse des regrets et des espérances; comment la grandeur du caractère, de l'intelligence et de la foi fait de la vie un exemple, de la mort un enseignement; comment on se fait un nom dans la patrie qui nous vit naître, une place dans la patrie qui ne meurt jamais.

Nous ne saurions décrire l'effet produit sur les auditeurs par cette touchante improvisation. Recueillie par les sténographes de la *Gazette médicale*, elle a été immédiatement donnée par tous les journaux. La presse a également publié les discours qui ont suivi cet éloquent adieu. La *Revue du Lyonnais* seule, gênée par sa périodicité et par son format restreint, ne pourra pas offrir à ses lecteurs ces pages consacrées à son plus dévoué, à un de ses plus actifs collaborateurs. Elle ne pourra pas dire, comme ses confrères, quelques-uns de ces actes de générosité et de bienfaisance si nombreux dans la vie du docteur Bonnet, qu'elle soit du moins la première à divulguer qu'une notice biographique se prépare, et que cet opuscule, vivement désiré, fera connaître la vie publique et la vie intime de celui qui eut, à un si haut degré, « le génie scientifique et la grandeur morale. »

Le docteur Amédée Bonnet, né à Ambérieux, en Bugey, le 19 Mars 1809 et non en 1795 comme le dit, par erreur, le Dictionnaire des Contemporains, élu chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, à l'âge de 24 ans, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre correspondant de l'Institut, s'est éteint dans toute la plénitude de son intelligence, le 1er décembre 1858, à onze heures du soir. Ses obsèques ont eu lieu le 4, avec une solennité qui ne se voit qu'aux cérémonies officielles; ses principaux ouvrages, ceux qui perpétueront son souvenir sont : *Traité des sections tendineuses et musculaires dans le strabisme*, 1841, in-8. — *Traité des maladies des articulations*, 1845, 2 vol. in-8,

Digitized by Google

(honoré du grand prix Monthyon). — *Des services rendus par la Médecine aux sciences naturelles*, 1848. — *Éloge du docteur Alphonse Dupasquier*, 1847. — *Du décret du 10 avril dans ses rapports avec l'éducation du médecin*, (à propos de la suppression du baccalauréat) 1852. — *Traité de thérapeutique des maladies articulaires*, 1853. — *De l'influence des lettres et des sciences sur l'éducation*, 1855. — *Mémoire sur la nature et le traitement de l'infection purulente*. 1855. — *Des moyens de prévenir la récidive du cancer du sein après son extirpation*, 1857. — *De l'oisiveté de la jeunesse dans les classes riches*, 1858. — Ses leçons sur la cautérisation ont été réunies et publiées, en 1855, par le docteur Philipeaux, sous ce titre : *Traité pratique de la cautérisation*. — Enfin, le jour où il expirait, on tirait la dernière feuille d'un ouvrage qui, par des soins pieux, a été offert aux amis du défunt. Ce volume dont il avait suivi les corrections jusqu'à la dernière page et qu'il n'a pas eu la consolation de tenir dans ses mains, est le résultat de son dernier voyage à Paris, la préface est du 15 novembre 1858; il est intitulé : *Méthodes nouvelles de traitement des maladies articulaires, exposition et démonstration faites à Paris en* 1858. Cet ouvrage tiré à 600 seulement, sera conservé comme un précieux souvenir.

Au moment où nous écrivons, une Commission s'organise pour élever un monument à la mémoire du docteur Bonnet, « Un monument, dit le projet, qui témoignera en même temps, pour notre gloire et notre honneur, de la piété des amis et de la reconnaissance des contemporains. » On souscrit à la *Revue*.

CHRONIQUE LOCALE.

Le mémoire de M. Bouillier sur *l'Unité de l'Ame pensante et du Principe vital*, publié par notre *Revue*, a eu du retentissement et a provoqué une intéressante polémique, qui n'est pas terminée, non seulement à Lyon, mais à Paris et à Montpellier. La *Revue des deux Mondes* et la *Revue Contemporaine* en ont parlé et annoncent qu'elles se proposent d'en parler encore et d'examiner la question. La *Revue Médicale* l'analyse longuement, la *Revue de l'Instruction publique* l'approuve dans un article de M. Bersot. L'école de Montpellier ne pouvait rester indifférente en présence d'une si vigoureuse attaque. M. Jaumes, l'un de ses professeurs les plus distingués, vient d'y répondre par une brochure intitu-

Digitized by Google

lée : *De l'Ame et du Principe vital*, étude psychologique et médicale faite à l'occasion d'un travail de M. Bouillier contre le double dynamisme.—Qui a raison de M. Jaumes ou de M. Bouillier?

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Mais ceux qui aiment ces grandes questions, trouveront les deux mémoires à la librairie de Savy.

— M. l'abbé Christophe, le savant et consciencieux auteur de l'histoire de la Papauté au XV^e^ siècle, vient d'être nommé membre correspondant de l'Académie de Lyon.

— M. de Reume a publié, ces jours derniers, une curieuse brochure sur les imprimeurs hommes de lettres. Nous reviendrons sur ce travail dans lequel nous avons trouvé plusieurs noms de connaissance, pour aujourd'hui saluons le nouveau venu.

— L'Académie de Lyon a accueilli avec une grande faveur la proposition qui lui a été faite par M. Bouillier, de donner le droit de siéger à toutes ses séances et aux séances de son comité archéologique à tous les présidents et secrétaires perpétuels ou généraux des Sociétés savantes des départements voisins. La Commission nommée pour l'examiner fera son rapport dans une des prochaines séances. La *Revue du Lyonnais*, jalouse de contribuer pour sa part, à resserrer les liens entre des Sociétés dont les travaux se rattachent aux mêmes provinces, serait toute disposée à insérer dans ses colonnes le bulletin de leurs séances.

—Notre Musée s'est enrichi de quelques tableaux ; voici le nom des principales toiles confiées aux soins de notre Conservateur :

— *S. M. l'Empereur distribuant des secours aux inondés de Lyon*. La scène se passe aux Brotteaux, à l'angle de la rue Madame. Ce tableau, peint par Lazerges, a été donné au musée de Lyon par S. M. l'Empereur. — *Portrait de Jacomin*, peintre lyonnais, peint par lui-même. Acquis pour le musée lyonnais, par les soins de M. Vaïsse, sénateur. — *Portrait de Magnin*, peintre lyonnais, peint par lui-même. Acquis pour le musée lyonnais, par les soins de M. le Sénateur. — *Portrait de M. Grobon*, peintre, dessin par Lehmann, graveur. Donné au musée par les dames Rivoire. — *Napolitains allant présenter leur enfant au baptême*. Tableau par M. Achille Chaine. Acquis pour le musée par M. le Sénateur. — *La Vierge aux sept douleurs*, par Thomas Blanchet, donné au musée par M. Martin Lavergne.

— L'exposition de la Société des Amis-des-Arts s'ouvrira le 15 décembre.

— Les concerts commencent. Déjà M. Pontet a ouvert sa salle à ses brillantes réunions, déjà M. Aimé Gros a fait pressentir au public musical, combien son jeu avait grandi depuis l'année dernière. Samedi 11 décembre nous aurons au Grand-Théâtre une nouvelle consécration de ce beau et magistral talent.

Planche de la Revue : Petite ferme de Jacomin, près Chessy, Eau forte par M. Thierriat, professeur de notre école des Beaux-Arts et conservateur de nos musées. A. V.

Aimé VINGTRINIER, directeur-gérant.

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME XVII.

(SECONDE SÉRIE).

Lyon, histoire départementale, archéologie, monuments, documents, etc.

Steyert	Lettre à propos d'un sceau	94
Morel de Voleine.	Le Cor de Roland	156
Bellin.	Notice historique sur la Société littéraire de Lyon. 160—210—288—378	
D. de la Chavanne.	Concours de géographie historique	177
Id.	Chronique archéologique	182
Bellièvre.	Lettres inédites au roi Henri IV	307
Alain Maret.	La colonne milliaire d'Usson en Forez.	317
Allmer	Inscriptions à Lyon et à Anse	337
De La Saussaye.	Histoire littéraire de Lyon	352
***	Ordres religieux à Lyon	462
Paul Saint-Olive.	Fourvières en 1858	494

Philosophie.

F. Bouillier.	De l'unité de l'âme pensante et du principe vital (*Fin*)	7
De Montévert.	Pensées sur l'oisiveté et le travail	62
J. Morin.	De l'oisiveté des classes riches	99
Ozanam.	Lettres inédites	243
Le Dr Chardon.	De l'âme	257
Édouard Degeorge.	De la psychologie à la théosophie il n'y a qu'un pas	275

Histoire.

Servan de Sugny.	L'abbaye et la ville de Nantua	194
Duparay.	Etude sur les mœurs des moines de Cluny au XIIe siècle	199
Alain Maret.	Alise et Alaise	467

Littérature.

	Prix proposés par l'Académie de Lyon.	82
A. Bineau.	Rapport présenté à l'Académie impériale de Lyon	171
	Rentrées des Facultés, rapports et discours de MM. de la Saussaye, recteur de l'Académie, Tabareau, doyen de la Faculté des Sciences, Bouillier, doyen de la Faculté des Lettres	518

Excursions et voyages.

Adèle Genton.	Le Jeudi-Saint à Rome	51
Jules Forest.	Le Vésuve ancien et moderne	67
Joseph Bard.	Mgr Chalandon et le pèlerinage des Saintes-Maries-de-la-Mer	77

Biographie lyonnaise, Nécrologie.

De La Saussaye.	Le comte de Lezay-Marnésia (*fin*)	37

Digitized by Google

De Chantelauze.	Le Père de La Chaize.....	112—399
Alph. Gacogne.	Humbert II, dernier Dauphin.....	229
Yemeniz.	Lettre à propos d'un Lyonnais cité par la Revue des Sociétés savantes...	346
Péricaud aîné.	Notice sur Raymond Sacchetti.....	488
T....	Quelques mots sur Jacomin.....	549
A. V.	Obsèques du docteur Bonnet.....	550

Bibliographie.

Paul Saint-Olive.	Lettres sur l'Egypte, p. Mme Oltramare.	86
A. V.	Ecotay, par M. Bernard aîné.....	89
L'abbé J. Roux.	Ethnogénie gauloise, par le baron de Belloguet.....	92
Victor de Laprade.	Sonnets de Joséphin Soulary.....	185
A. V.	Petites erreurs de la Revue des Sociétés savantes.....	267
B. X.	Des descriptions d'Homère, par M. Grenier.....	270
Baron de Belloguet.	Lettre sur son Glossaire gaulois....	
A. V.	Les Stations poétiques, par S. Rhéal.	348
Vignat.	Les Chants de l'Aurore, par Turbil..	358
A. V.	Histoire de la Russie, par M. Chatelet.	350
Lemoine.	Du charlatanisme en médecine, par le docteur Ebrard.....	462
L'abbé Roux.	Description du pays des Ségusiaves, par M. Auguste Bernard.....	504

Beaux-Arts.

Joseph Bard.	Exposition de Dijon.....	189

Variétés.

Aimé Vingtrinier.	Le Petit-Monsieur, ou les Chauffeurs.	321

Chronique locale. 95, 191, 272, 351, 463, 557

Poésie.

Hugues Berthin.	Le Matin.....	5
Adèle Genton.	L'Arbre du Tasse.....	97
Marie Flandin.	Loin des Foules.....	193
Hugues Berthin.	Le Mourant.....	273
Adèle Genton.	Dans la nuit.....	383
Soulary.	Sonnets. — Fleurette. — Inquiétude.	465

Planches de la Revue.

Les aqueducs de Loyasse, eau-forte par M. Bernard.....	96
Saint Polycarpe donnant sa bénédiction à saint Irénée et à saint Pothin, par M. Roybet, d'après le tableau de M. Chatigny.....	190
Chazay d'Azergues, par M. A. Vollon.....	272
Le Cheval au marais, eau-forte par M. Louis Guy.....	352
Le premier pas dans la vie, par M. Pagnon.....	464
Petite ferme de Jacomin, à Chessy, par M. Thierriat.....	558

FIN DE LA TABLE DU TOME XVII.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LEY

Digitized by Google

Digitized by Google